

S. 802.



CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE.

DIX-HUITIÈME SESSION.

SCIENTIFIQUE

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB.

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE.

DIX-HUITIÈME SESSION,

TENUE A ORLÉANS EN SEPTEMBRE 1851.

TOME PREMIER.



A PARIS,
CHEZ DERACHE, LIBRAIRE,
Rue de Bouloy, 7.



A ORLÉANS,
CHEZ GATINEAU, LIBRAIRE,
Rue Jeanne-d'Arc, 41.

1852.

CONGRES

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE

ANNÉE 1889

Le Congrès Scientifique de France a été tenu à Paris, du 15 au 25 août 1889, sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie et des Travaux Publics, et de M. le Ministre de la Marine et des Colonies.



Paris, chez Delaunay, Libraire, 17, rue de la Harpe.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les sciences aiment les doux loisirs. Dans les temps de paix, elles répandent une splendeur qui se reflète sur les masses ; mais si les agitations civiles et les inquiétudes politiques peuvent un instant ternir leur éclat, elles n'ont pas cependant la puissance de les arracher du cœur de ceux qui les aiment, et leur culte, comme celui des religions persécutées, est d'autant plus sincère qu'il est moins apparent.

Un Congrès scientifique ouvert au mois de septembre 1851, au milieu des luttes électorales, des incertitudes et des menaces de l'avenir, ne pouvait être aussi nombreux que l'ont été ceux de Strasbourg ou de Tours, mais il ne devait réunir que de vrais amis de la science : aussi la dix-huitième session fera-t-elle époque par le choix de ses membres et la solidité de ses travaux. Jamais les séances des sections n'ont été plus complètement, plus utilement remplies. Calme et studieuse, l'assemblée mar-

chait droit à son but, sans faste, mais avec la conscience de l'importance de sa mission.

Ce n'est pas que les distractions, les fêtes même aient manqué à cette solennité. Outre les soirées littéraires et musicales, une exhibition d'objets d'art, une fête agricole, une exposition d'horticulture, une excursion archéologique dont on trouvera plus loin des descriptions spéciales, un brillant concert a été offert par la ville, sous la direction de l'Institut musical, aux membres du Congrès, et des promenades archéologiques à l'intérieur de la ville ont mis les étrangers à même de connaître les richesses qu'elle renferme.

M^{gr} Dupanloup, évêque d'Orléans, avait voulu appeler les bénédictions du ciel sur les travaux du Congrès. La science archéologique eut aussi sa place dans cette cérémonie : pendant la messe, des musiciens orléanais ont exécuté, avec un ensemble parfait, plusieurs chants de la Sainte-Chapelle, et tout le monde a admiré l'ampleur et la pieuse majesté de cette musique, à laquelle nous ne pouvons manquer de revenir, comme nous sommes revenus à l'architecture de cette époque.

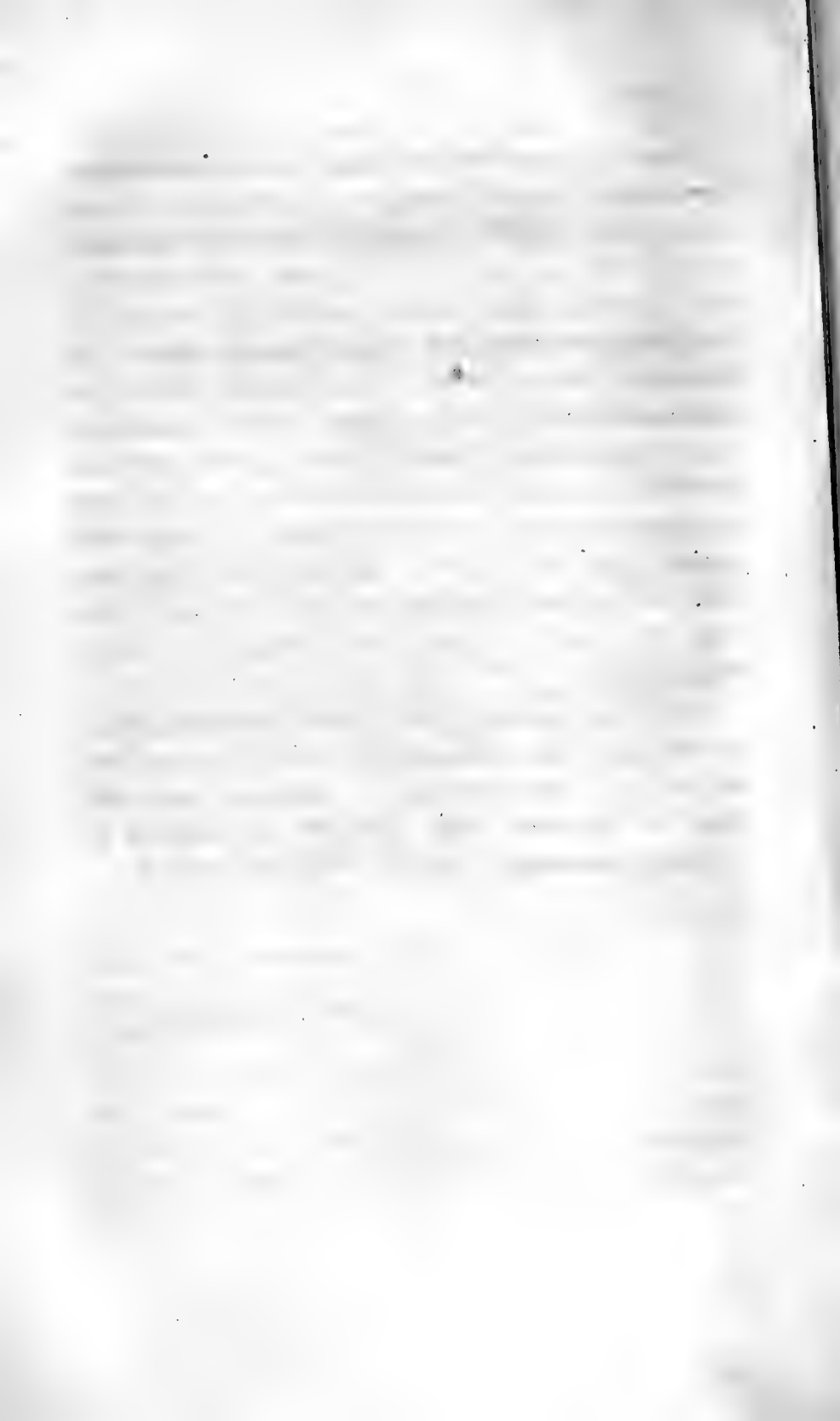
Le nombre et la valeur des travaux écrits déposés au secrétariat nous ont imposé une tâche bien pénible : nous eussions voulu les livrer tous à l'impression et ç'eût été justice ; mais le budget était là, avec son chiffre inexorable, et il nous a fallu choisir. Les Secrétaires généraux, réunis à ceux des sections, se sont donc constitués en comité d'impression, et sous l'empire de la nécessité, ils ont procédé à un choix qui leur a laissé de vifs regrets.

Quant à la disposition des matières, deux méthodes se présentaient, adoptées chacune par une partie de nos prédécesseurs : tantôt les séances se trouvent reproduites telles qu'elles ont eu lieu, et les travaux écrits sont intercalés dans les procès-verbaux ; tantôt, au contraire, le texte des procès-verbaux forme une première série et les mémoires viennent ensuite, classés suivant l'ordre des sections auxquelles ils appartiennent : c'est cette dernière marche que nous avons suivie. Il nous a semblé qu'il était préférable de conserver aux procès-verbaux leur caractère de narration rapide, et que les mémoires détachés n'en avaient que plus de valeur. Nous avons seulement intercalé dans les procès-verbaux l'analyse succincte des travaux écrits qu'il ne nous a pas été donné de livrer à l'impression.

Voici dans quel ordre nous avons disposé la matière de ces deux volumes : *Circulaires* et *Dispositions préliminaires* ; — *Procès-Verbaux* ; — *Comptes-Rendus des fêtes* ; — *Travaux écrits* ; — *Listes des membres du Congrès, des ouvrages offerts*, et *Table des matières*.

Le Secrétaire général,

L. DE BUZONNIÈRE.



CONGRÈS

SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

XVIII^e SESSION.

ARRÊTÉ

RELATIF A LA TENUE DE LA XVIII^e SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE,
PRIS DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 11 SEPTEMBRE 1850.

ARTICLE 1^{er}.

La XVIII^e session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Orléans du 10 au 15 septembre 1851 ; elle durera dix jours au moins, comme les années précédentes.

ART. 2.

Le Congrès sera divisé en six sections qui porteront les mêmes dénominations que par le passé, savoir :

- 1^o Sciences naturelles ;
- 2^o Agriculture , Industrie , Commerce ;
- 3^o Sciences médicales ;
- 4^o Archéologie et Histoire ;

5° Littérature et Beaux-Arts;

6° Sciences physiques et mathématiques.

Sous aucun prétexte, il ne pourra être apporté de changement à ces dénominations.

ART. 3.

M. DE BUZONNIÈRE, membre de l'Institut des Provinces, est nommé secrétaire général de la XVIII^e session; il choisira le trésorier du Congrès et les secrétaires des sections.

ART. 4.

La convocation sera faite au moyen d'une circulaire tirée à un grand nombre d'exemplaires, et adressée aux savants de la France et de l'Étranger.

Signé : DE CAUMONT, }
DE DUMAST, } *vice-présidents.*
BERTINI, }
DE HALDAT, }
SOYER-WILLEMET, } *secrétaires généraux.*
BLONDLOT, }
DIGOT, }
MADELIN, } *trésorier.*

PREMIÈRE CIRCULAIRE

DU SECRÉTAIRE - GÉNÉRAL.

Orléans, le 15 janvier 1851.

MONSIEUR,

Lorsque M. de Humbolt en Allemagne, lorsque en France M. de Caumont, et avec lui tous les amis du progrès des lumières, cherchèrent à élever la science dans les provinces au niveau qu'elle atteint, comme d'elle-même, au sein des capitales, ils n'eurent pas de peine à reconnaître dans l'isolement des savants la première des causes qui s'opposaient à leurs efforts.

C'est au désir de faire naître entre eux de plus fréquentes relations qu'est due la création des Congrès, institution unique, mais nomade, qui, par le déplacement successif de son centre d'action, procure alternativement à toutes les provinces les avantages dont jouissent les grands centres de population.

L'utilité d'une telle combinaison était trop évidente, pour ne pas saisir les esprits d'une haute portée, pour ne pas triompher facilement des difficultés d'exécution que rencontrent toujours les grandes innovations. Le premier Congrès s'ouvrit à Caen, en 1833, avec 313 membres; celui de Strasbourg en comptait 1525 en 1842. Depuis cette époque, rien n'a arrêté la marche de l'institution, et on peut dire aujourd'hui qu'elle est passée dans nos mœurs.

La sympathie qu'elle rencontre partout n'est traversée d'aucune arrière-pensée. Le Congrès, en effet, malgré l'étendue de son action et l'universalité des ses travaux, n'est pas un de ces corps envahissants qui puisse absorber peu à peu les Sociétés locales dont il s'annonce le soutien. Sa constitution même s'y refuse. Des distances considérables séparent les lieux où se tiennent ses réunions successives. Chaque année il expire pour renaître l'année suivante. La pensée primitive est seule permanente ; le personnel varie sans cesse et l'organisation de chaque session est confiée à des hommes pris dans la localité, se modifiant ainsi suivant les nuances de l'esprit provincial.

Le mécanisme du travail des Congrès est des plus simples. Un programme, publié plusieurs mois à l'avance, a mis toutes les personnes qui se proposent d'y prendre part à même d'étudier les questions. Les matières sont distribuées en six sections, dans lesquelles chaque membre est libre de se faire inscrire. Ces sections se réunissent tous les jours et discutent à fond les questions du programme. Lorsque certains sujets leur paraissent dignes de l'attention publique, elles les renvoient aux séances générales. Celles-ci se tiennent dans l'après-midi ; elles s'ouvrent par l'analyse des procès-verbaux des sections et se complètent par la discussion des questions renvoyées. Ainsi elles résument tous les travaux du Congrès et mettent en lumière ce qu'il produit de plus considérable.

Les autorités ecclésiastiques, judiciaires et administratives du département du Loiret et de la ville d'Orléans ont accueilli l'annonce de l'arrêté qui précède avec une faveur chaleureusement exprimée. Les corps savants et tous nos concitoyens ont partagé les mêmes sentiments, et le Congrès peut compter sur un accueil sympathique et sur une cordiale hospitalité.

La première partie de la mission qui m'a été confiée consistait dans la formation du secrétariat ; la seconde dans la constitution de la commission d'organisation chargée de dresser le programme des questions et de s'occuper de tous les autres préparatifs de la solennité.

Les secrétaires de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de la Société Archéologique, de la Commission départementale d'Agriculture, et un ancien président au tribunal de commerce, se sont empressés de répondre aux désirs du Congrès de Nancy. Leur réunion a formé le secrétariat général qui se compose ainsi de cinq personnes.

Les secrétariats des sections se sont complétés d'une manière non moins remarquable : Membres des sociétés savantes, Agriculteurs, Industriels, Médecins, Professeurs, se sont honorés de se faire inscrire, et nous pouvons affirmer que la rédaction des procès-verbaux ne laissera rien à désirer.

La réunion des secrétaires généraux et des secrétaires de sections a constitué la Commission d'organisation.

Quant au travail relatif au programme des questions, les secrétariats de chaque section ont formé autant de Commissions distinctes. Chacune d'elles s'est adjoint un nombre suffisant d'hommes spéciaux et doit présenter en définitive son rapport à la sanction de la Commission d'organisation.

Ces données vous seront un gage du soin qui sera apporté à la rédaction du programme ; mais la tâche est difficile, et ce n'est pas trop pour l'accomplir que le concours de tous les hommes d'étude et de savoir.

Nous venons donc, Monsieur, appeler spécialement votre attention sur ce point, et vous prier de vouloir bien nous venir en aide en nous adressant les questions qui vous paraîtront de nature à intéresser le Congrès. Nous ne vous dirons rien des considérations qui doivent présider à leur choix ; nous vous rappellerons seulement qu'il est de la dignité de nos réunions qu'aucune question ne soit posée sans être discutée, et que, par conséquent, la présentation d'une question suppose l'engagement moral de la traiter.

La publication du programme devant avoir lieu dans le courant d'avril, nous sommes obligés de vous prévenir que nulle question ne sera admise passé le 10 mars.

La circulaire qui renfermera le programme comprendra également le règlement provisoire pour la session de 1851, fixant

la date de son ouverture et l'énonciation des solennités qui accompagneront le Congrès.

Alors, Monsieur, nous solliciterons plus spécialement votre adhésion et la nomination de délégués de la part des sociétés savantes que vous présidez ou dont vous faites partie ; maintenant, nous recommandons surtout à votre sollicitude de donner à la présente circulaire la plus grande publicité possible, soit par la voie de la presse, soit par tout autre moyen. Quelques soins que nous apportions à son envoi, il est à craindre qu'elle ne parvienne pas, sans votre intermédiaire, à toutes les personnes à qui elle doit naturellement s'adresser.

Agréé, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

Le Secrétaire général de la dix-huitième session,

L. DE BUZONNIÈRE.

DEUXIÈME CIRCULAIRE.

Orléans, le 25 avril 1851.

MONSIEUR,

Depuis notre première circulaire, en date du 15 janvier dernier, la Commission d'organisation s'est activement occupée de la mission qu'elle avait à remplir.

Les Commissions spéciales, formées pour l'examen et le choix des questions, ont terminé leurs travaux. En présence des communications intéressantes qui leur sont parvenues de toutes parts, elles ont vivement regretté de ne pouvoir en admettre qu'un nombre proportionnel à leur importance, combinée avec la durée de la session.

Le Conseil municipal s'est vivement préoccupé des moyens de recevoir convenablement les étrangers qui honoreront notre ville de leur présence. Une allocation a été votée à cet effet; une Commission spéciale, divisée en plusieurs sous-commissions, suivant les besoins du service, veillera à l'accomplissement des désirs du Conseil, qui ne sont que l'expression de ceux de tous les habitants.

Des promesses d'adhésion nous sont déjà parvenues de tous les points de la France, et plusieurs savants étrangers nous ont assuré de leur concours.

Le temps est donc venu de mettre sous vos yeux le tableau complet de l'organisation de la dix-huitième session du Congrès, et nous vous adressons, à cet effet, la liste des membres de la

Commission d'organisation et des Secrétaires, l'Arrêté fixant l'époque de l'ouverture de la dix-huitième session, le Règlement provisoire, le Programme des questions, enfin celui des fêtes et des dispositions accessoires.

Vous recevrez, sur une feuille, séparée, un bulletin d'adhésion : nous vous invitons à le remplir et à nous le retourner par la poste le plus promptement qu'il vous sera possible ; vous éviterez ainsi les embarras qui se produisent au secrétariat lorsqu'un grand nombre d'adhérents attendent le dernier moment pour se faire inscrire, et vous nous permettrez de proportionner les dispositions préparatoires au nombre des personnes qui doivent prendre part à nos travaux.

Chaque année, un grand nombre de Sociétés savantes se font représenter au Congrès par un ou plusieurs délégués ; elles concourent ainsi à resserrer de plus en plus les liens qui, dans l'intérêt du progrès des lumières, doivent les unir entre elles, et à donner plus de valeur au travail commun.

Veillez, Monsieur, exposer, aux réunions scientifiques que vous présidez, ou dont vous faites partie, combien il serait utile que ces précédents fussent universellement adoptés, et faire, au nom de la Commission d'organisation, appel à leur honorable sympathie.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

L. DE BUZONNIÈRE, *secrétaire général* ;
CHAVANES, DUPRÉ DE SAINT-MAUR, MANTELLIER,
PELLETIER-SAUTELET, *secrétaires généraux adjoints*.

COMMISSION D'ORGANISATION

DE LA DIX-HUITIÈME SESSION.

La Commission d'organisation se compose de la réunion des Secrétaires généraux et de sections dont les noms suivent :

Secrétaire général.

M. DE BUZONNIÈRE, vice-président de la Société Archéologique de l'Orléanais, membre de la Société des Sciences d'Orléans, de la Société française pour la conservation des monuments, de la Société académique de Blois et de plusieurs autres Sociétés savantes, correspondant de l'Institut historique.

Secrétaires généraux adjoints.

MM. CHAVANES, négociant, membre du Conseil général du commerce, ancien président de la Chambre et du Tribunal de commerce, ancien membre du conseil général du département du Loiret.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR, secrétaire de la Commission départementale d'agriculture, membre de la Société des Sciences d'Orléans.

MANTELLIER, Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, secrétaire de la Société Archéologique de l'Orléanais, membre de la Société académique de Blois et de plusieurs autres Sociétés savantes.

PELLETIER-SAUTELET, docteur-médecin, secrétaire général de la Société des Sciences d'Orléans.

Secrétaires des Sections.

PREMIÈRE SECTION.

SCIENCES NATURELLES.

MM. BOUTET DE MONVEL, agrégé pour les Sciences physiques, ancien élève de l'École normale, membre de la Société des Sciences d'Orléans.

DELACROIX-SAINTE-CLAIR, ingénieur des ponts et chaussées, ancien élève de l'École polytechnique.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

MM. AUBIN, avocat, ancien juge de paix, ancien président du Comice agricole d'Orléans, ancien membre du Conseil d'arrondissement d'Orléans, membre de la Société des Sciences d'Orléans.

DAUDIER, manufacturier, membre de la Chambre de commerce d'Orléans.

GERMON (Alexis), négociant.

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

MM. DEBROU, chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, membre de la Société des Sciences de la même ville, correspondant de l'Académie nationale de médecine, de la Société de chirurgie de Paris, etc.

LEPAGE, chevalier de la Légion-d'Honneur, médecin-adjoint de l'asile des aliénés d'Orléans, membre de la Société des Sciences de la même ville, du Conseil central de salubrité du Loiret, correspondant de la Société de médecine de Marseille, de la Société académique de Blois et de plusieurs autres Sociétés savantes.

PAYEN, médecin en chef de l'asile des aliénés, membre de la Société des Sciences et du Conseil de salubrité d'Orléans.

QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE.

MM. DUPUIS, vice-président du Tribunal civil d'Orléans, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais.

L'abbé DE TORQUAT, membre trésorier de la Société Archéologique de l'Orléanais, membre de la Société française pour la conservation des monuments.

DE VASSAL, archiviste du département du Loiret, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais et de la Société des Sciences d'Orléans.

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

MM. CLOUET, architecte du département et des bâtiments diocésains du Loiret, membre de la Société centrale des architectes et de la Société Archéologique de l'Orléanais.

HUOT (Paul), substitut du procureur de la République à Orléans, ancien conservateur-adjoint de la bibliothèque de Versailles, membre de plusieurs Sociétés savantes.

JAVARY, docteur ès-lettres, professeur de philosophie au Lycée d'Orléans, lauréat de l'Institut et de l'Académie des Sciences morales et politiques.

LEMOLT-PHALARY, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, secrétaire particulier de la Société des Sciences d'Orléans, président du Comité de rédaction de la Société d'Horticulture d'Orléans, membre correspondant des Sociétés académiques de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire.

SIXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

MM. DELAITRE, ingénieur des ponts et chaussées, membre de la Société des Sciences d'Orléans et du Conseil central d'hygiène et de salubrité du département.

RABOURDIN, pharmacien à Orléans, membre de la Société des Sciences et du Conseil central d'hygiène et de salubrité de la même ville, membre correspondant de la Société de pharmacie et pharmacien des hôpitaux de Paris.

Bureau de la Commission d'Organisation.

La Commission d'organisation a formé son bureau ainsi qu'il suit :

MM. DE BUZONNIÈRE, *président.*

MANTELLIER, *vice-président.*

L'abbé DE TORQUAT, *secrétaire.*

GERMON (Alexis), *trésorier.*

RÈGLEMENT PROVISOIRE

DE LA XVIII^e SESSION.

La Commission d'organisation de la dix-huitième session du Congrès a adopté provisoirement les dispositions réglementaires qui suivent :

ART. 1^{er}. La dix-huitième session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Orléans, le 12 septembre 1851, à midi, dans la grande salle de l'Institut musical.

ART. 2. Toutes les personnes qui s'intéressent au progrès des sciences, des lettres et des arts sont invitées à s'associer aux travaux de cette session.

ART. 3. Les Académies et les Sociétés savantes de France sont priées de communiquer au Congrès la statistique de leurs travaux, et de s'y faire représenter par un ou plusieurs de leurs membres.

ART. 4. La durée de la session sera de dix jours.

ART. 5. Les travaux du Congrès seront répartis en six sections : 1^{re}, Sciences naturelles ; — 2^e, Agriculture, Industrie, Commerce ; — 3^e, Sciences médicales ; — 4^e, Histoire et Archéologie ; — 5^e, Littérature et Beaux-Arts ; — 6^e, Sciences physiques et mathématiques

Cette dernière section pourra être réunie à la première.

ART. 6. A l'ouverture de la première séance, on nommera le président et les quatre vice-présidents du Congrès, qui, avec les secrétaires généraux et le trésorier, formeront le bureau central.

Les Secrétaires inséreront, dans leurs sections respectives,

tous ceux qui désireront en faire partie. On pourra se faire inscrire dans plusieurs sections à la fois.

ART. 7. Chaque section, le lendemain de l'ouverture du Congrès, nommera son président, deux ou trois vice-présidents, et un ou deux secrétaires, si le nombre de ceux choisis par le secrétaire général paraît insuffisant.

ART. 8. Les sections s'assembleront chaque jour. L'ordre et l'heure d'ouverture de leurs séances seront proposés par la Commission d'organisation et arrêtés dans la séance générale d'ouverture ; elles en fixeront elles-mêmes la durée à leur première réunion ; elles pourront, dans l'intérêt de leurs travaux, se distribuer en sous-sections.

ART. 9. Des promenades archéologiques à l'intérieur de la ville, des visites dans les établissements publics auront lieu tous les jours de 1 heure à 2 heures et demie.

ART. 10. Chaque jour, à trois heures après midi, il y aura assemblée générale de toutes les sections. Un des secrétaires lira le procès-verbal de la séance de la veille. La séance sera ensuite consacrée à des lectures de mémoires et à des communications verbales.

ART. 11. Nul ne pourra prendre la parole à une séance sans l'autorisation du président.

ART. 12. Aucune délibération ne sera prise, soit dans les sections, soit dans les séances générales, si le quart des membres inscrit n'est pas présent.

ART. 13. Toute discussion sur la religion et la politique est formellement interdite.

ART. 14. Aucun travail ne sera lu en séance générale qu'après avoir été approuvé par la section à laquelle il appartiendra.

ART. 15. Les membres ont, outre le droit de communiquer des travaux, celui de présenter des questions autres que celles du programme. Ces questions devront être préalablement déposées sur le bureau en séance générale. Elles seront examinées le soir même par la Commission permanente, qui jugera si elles peuvent être admises. Le résultat de la délibération sera communiqué le lendemain aux sections qu'elle concernera.

ART. 16. La Commission permanente est composée des membres du bureau central et des présidents des sections.

ART. 17. Des excursions scientifiques pourront avoir lieu pendant et après la durée du Congrès.

ART. 18. Seront membres du Congrès les personnes qui, ayant accepté l'invitation qui leur aura été faite, auront versé entre les mains du trésorier la somme de *dix francs*, pour servir à acquitter les frais de la tenue du Congrès et à imprimer le compte-rendu des travaux de la session.

ART. 19. Chaque membre de Congrès aura droit à un exemplaire du compte-rendu, qui sera publié par les soins des secrétaires généraux.

ART. 20. Les personnes empêchées de se rendre au Congrès pourront, de même que celles qui y assisteront, présenter des mémoires sur les diverses questions contenues dans le programme, ou sur tout autre sujet relatif aux travaux des sections, sauf, dans ce dernier cas, à se conformer à l'article 15.

ART. 21. Avant de se séparer, le Congrès fixera la date et le lieu de la XIX^e session, et le lieu seulement de XX^e.

ART. 22. Toute difficulté non prévue par les présentes dispositions sera soumise à la Commission permanente.

ART. 23. Chaque membre du Congrès sera tenu de signer le présent règlement, en retirant sa carte d'entrée.

ARRÊTÉ

RELATIF A L'OUVERTURE DE LA XVIII^e SESSION DU CONGRÈS.

La Commission d'organisation, vu l'art. 1^{er} de l'arrêté pris par le Congrès de Nancy, le 11 septembre 1850, ainsi conçu :

La dix-huitième session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Orléans du 10 au 15 septembre 1851,

ARRÊTE : La dix-huitième session du Congrès s'ouvrira à Orléans le vendredi 12 septembre 1851.

PROGRAMME DES QUESTIONS.

PREMIÈRE SECTION.

SCIENCES NATURELLES.

1° Fixer la position relative des sables de la Sologne, dans la série géologique et chronologique des terrains qui forment l'écorce solide du globe.

2° Rechercher si les couches calcaires de l'Orléanais appartiennent toutes au groupe du calcaire lacustre supérieur au grès de Fontainebleau, ou s'il existe une partie de ces couches qui dépende du groupe du calcaire lacustre moyen inférieur au grès de Fontainebleau.

3° Quelles sont les différentes marnes que renferme la Sologne?

4° Quelles sont les origines des sources du Loiret?

5° Jusqu'à quel point les nouvelles découvertes physiologiques ont-elles résolu le problème des phénomènes chimiques de la digestion?

6° Rechercher les circonstances de la fécondation de la reine-abeille.

7° Examiner et discuter les procédés de la reproduction artificielle : 1° des poissons ; 2° des sangsues.

8° Quels sont les affluents de la Loire qui se prêteraient le mieux à la multiplication artificielle des poissons, dans le but d'assurer l'empoissonnement régulier du fleuve lui-même ?

9° Quelles sont les localités les plus propres à l'élevage du saumon ?

1° Rechercher les circonstances qui accompagnent les migrations des fourmis.

11° Étudier les variations de couleur qu'affecte la rainette.
12° Quels sont les insectes nuisibles aux arbres résineux, et spécialement au pin maritime ?

13° Faire connaître les principales espèces animales sauvages (soit parmi les vertébrés, soit parmi les invertébrés) dont la conservation et la multiplication intéressent l'agriculture.

14° Quelle serait la meilleure méthode à employer pour donner des notions de botanique dans les écoles primaires ?

15° Quel est le système chimique et physiologique de l'alimentation des végétaux ?

16° Les plantes qui croissent spontanément dans les sables de la Sologne sont-elles généralement celles que l'on trouve dans les natures de terrains analogues, ou bien y rencontre-t-on un certain nombre de plantes qui les caractérisent spécialement ?

17° Quelle est la cause de la maladie du pin maritime, qui, dans les pinières, s'étend d'un point central en forme de cercle s'agrandissant de plus en plus.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE:

1° Rechercher les moyens qui, sans grever les finances de l'État et sans porter atteinte à la liberté du commerce, pourraient augmenter la proportion habituelle de nos réserves en céréales, et, par suite, diminuer l'énorme variation du prix courant des grains d'une année à l'autre.

2° Quels sont les meilleurs moyens pratiques pour inculquer aux enfants des campagnes l'amour et les premières notions de l'agriculture ?

3° Quelles sont les chances de succès ou de ruine des colonies agricoles destinées à mettre en valeur des terrains infertiles ?

4° Quel serait le meilleur moyen de réprimer la fraude qui s'exerce dans la falsification des engrais artificiels ?

5° Quel est le meilleur mode de semis et d'exploitation des bois résineux, et spécialement du pin maritime, dans les contrées où, par suite de la constitution du sol, ils doivent être

abattus à blanc, avant d'avoir pris l'accroissement nécessaire pour fournir des bois à ouvrage ?

6° Quelles sont les essences résineuses dont on peut, dès aujourd'hui, recommander l'introduction en grand dans l'agriculture ?

Quelles sont les espèces dont l'étude sur une échelle tant soit peu développée deviendrait désirable ?

7° L'amélioration des races et la difficulté vaincue, dont on ne tient pas généralement compte dans la distribution des primes accordées à l'élève et à l'engraissement des bestiaux, ne doivent-elles pas, au contraire, entrer pour beaucoup dans la rédaction des programmes dressés par les comices et les sociétés d'agriculture ?

8° Parmi les questions qui se rattachent à l'engraissement du bétail, quelles sont celles qui ont été résolues par les expériences faites jusqu'à ce jour ? sur quels points les études doivent-elles être continuées ?

9° Est-il utile de constituer dans chaque région agricole une sous-race de bétail spécialement appropriée à la localité ? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les meilleurs moyens à employer pour arriver à ce résultat ?

10° Quelle est la composition du sol arable dans les contrées des bords de la Loire, et spécialement dans la Sologne ?

Dans quelles proportions approximatives les éléments qui les constituent sont-ils combinés ?

Quelles déductions agronomiques doit-on tirer de cette étude ?

11° En combien de régions agricoles doit-on diviser le département du Loiret et les départements voisins ?

Comment devra-t-on dresser la carte agronomique du département ?

12° A-t-on reconnu par des sondages l'existence de la marne, en Sologne, dans toutes les localités où elle pourrait être employée avec avantage ?

Quelles sont les qualités diverses des marnes employées à l'amendement des terres des différents points de la Sologne ?

Quels sont, à défaut de marne, les amendements qui pourraient être utilement employés en Sologne ?

13° De l'amélioration de la Sologne au point de vue agricole et silvicole.

14° Dans quelles localités de la Sologne le drainage peut-il être employé avec avantage?

15° Quelles sont les industries qu'il conviendrait d'introduire en Sologne pour venir en aide à l'agriculture?

16° Examiner, au point de vue de l'intérêt général et de l'intérêt du commerce en particulier, la question de savoir si les canaux doivent être affermés à des compagnies ou exploités directement par l'Etat?

17° Quelle influence les chemins de fer exercent-ils sur la production, sur le commerce, sur la consommation?

18° Quels avantages et quels inconvénients sont attachés au fractionnement des billets de banque?

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

1° Rechercher les causes et le meilleur mode de traitement de la maladie des femmes en couches, désignée sous le nom de *fièvre puerpérale*.

2° La fièvre puerpérale peut-elle revêtir le caractère endémique, et, dans le cas de l'affirmative, ce caractère endémique, à la différence de ce qui a lieu pour la fièvre typhoïde, se montre-t-il moins dans les petites localités, telles que les villages ou les hameaux, que dans les grands centres de population?

3° Déterminer les conditions atmosphériques et météorologiques sous l'influence desquelles se développe la maladie connue depuis quelques années sous le nom de *grippe*, et qui a régné notamment dans les hivers de 1837, 1847 et 1851.

4° La fièvre typhoïde est-elle transmissible? Dans le cas d'une réponse affirmative, déterminer quelles sont les conditions favorables à cette transmission.

5° Indiquer le meilleur mode de traitement de la fièvre typhoïde grave, en se basant seulement sur l'expérience et sur des faits pratiques.

6° Quelle influence peut exercer sur la santé l'usage des eaux qui tiennent en dissolution des sels à base de chaux ? Ne serait-ce pas à leur action malfaisante qu'il faudrait attribuer le développement des scrofules et de la phthisie pulmonaire que l'on rencontre si souvent dans toute l'étendue du banc calcaire qui s'étend depuis Tours jusqu'à Châlons-sur-Marne ? Dans le cas où une influence pernicieuse quelconque serait reconnue, n'y aurait-il pas avantage pour ces localités à remplacer l'eau des puits, qui renferme beaucoup de ces sels, par celle des rivières, dans laquelle il s'en trouve beaucoup moins ?

7° En présence de l'inefficacité de tous les moyens employés jusqu'à ce jour dans le traitement de la phthisie pulmonaire, et imitant en cela ce qui se fait avec succès dans la médecine vétérinaire, n'y aurait-il pas avantage, pour prévenir cette maladie ou en arrêter les progrès, à tenter l'établissement d'une fistule artificielle vers la partie inférieure du tube intestinal, soit par le procédé d'Heurteloup, soit de toute autre manière ?

8° Ne serait-il pas utile de propager l'usage des préparations arsénicales dans le traitement des fièvres intermittentes, non-seulement au point de vue de l'économie, mais encore sous le rapport de la préférence à accorder, dans un grand nombre de cas, à l'arsenic sur le sulfate de quinine ?

9° Rechercher quel était le traitement de l'aliénation mentale chez les peuples anciens.

10° Déterminer quelle est la part que l'on doit accorder à ce qu'on appelle le *traitement moral* dans le traitement général de l'aliénation mentale.

11° Les moyens le plus généralement employés pour la contention des hernies réductibles sont-ils suffisants ? Dans le cas contraire, rechercher ceux qui pourraient le plus sûrement remplir toutes les indications convenables.

12° Existe-t-il des moyens préservatifs contre le *cholera-morbus* asiatique ?

13° Peut-on, dans le langage médical, attacher un sens précis à ces mots : *force* et *faiblesse* ? Donner de ces deux états une définition exacte et rigoureuse.

QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE.

1° L'*aquis segeste* de la carte de Peutinger était-il décidément à Montbouy? Résumer les motifs qui peuvent faire pencher pour l'affirmative.

Quelles sont les voies romaines qui conduisaient à cette localité?

2° Dresser le catalogue complet et commenté des inscriptions romaines trouvées dans le département du Loiret et dans les départements voisins.

3° La civilisation romaine fit-elle promptement disparaître, dans les contrées qui plus tard formèrent l'Orléanais, la civilisation gauloise, et continua-t-elle après l'invasion des Francs?

Apporter à l'appui de l'opinion soutenue des preuves tirées de l'histoire et des monuments.

4° Est-il prouvé que les villes gallo-romaines aient eu, dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, des plans réguliers et des rues se croisant à angles droits?

5° Quelles ont été, à l'époque gallo-romaine, l'importance de la Loire comme voie de navigation, et l'étendue des rapports établis entre les nautiques (*nautæ*) de la Loire et ceux du Rhône et de la Seine?

6° Peut-on signaler dans l'Orléanais une abbaye de quelque importance antérieure à l'abbaye de Saint-Mesmin-de-Mixi?

7° Quelle a été l'importance de l'abbaye de Saint-Mesmin comme centre de doctrines religieuses et civilisatrices et comme principe de fondations monastiques?

Le mode d'action de cette institution religieuse avait-il quelque rapport avec l'influence exercée aux siècles suivants par l'abbaye de Saint-Benoît?

Cette institution s'est-elle perpétuée, au moins par ses annexes, jusqu'en ces derniers temps?

8° Quels ont été l'origine, les progrès et la chute de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, considérée aux points de vue de l'ar-

chitecture, de l'enseignement qui y était donné et de la vie qu'y menaient les religieux ?

Quel a été, dans cette abbaye, l'importance des études à l'époque de leur apogée, au double point de vue du nombre des étudiants et de la nature de l'enseignement ?

9° Quelle a été la part prise par les Bénédictins dans le développement des études et des arts dans l'Orléanais ?

10° Déterminer l'origine et les progrès du commerce dans la province de l'Orléanais, et particulièrement dans la ville d'Orléans au moyen-âge.

Signaler les obstacles qu'il a eu à vaincre jusqu'au jour de son affranchissement et les transformations que cet affranchissement lui a fait subir.

Rattacher la solution de cette question au système municipal jusqu'à l'ère révolutionnaire.

11° A quelle époque l'usage de commencer l'année civile à Pâques a-t-il été suivi en France généralement, sans le concours d'aucun autre, et tel qu'il s'est prolongé jusqu'à l'édit de Rousillon en 1564 ?

Quel a été, depuis la fin du X^e siècle jusqu'à cette époque, le point de départ de l'année le plus communément indiqué dans les chartes ? et, à cet égard, que doit-on inférer des formules *l'an de grâce*, — *de l'annonciation*, — *de la conception*, — *de l'incarnation*, — *de la tréabéation* ?

12° Les caractères chronologiques de l'architecture souterraine sont-ils les mêmes que ceux des édifices construits sur le sol ?
A quels signes peut-on reconnaître leur destination ?

Rassembler à ce sujet le plus grand nombre possible d'observations.

13° Quelle fut l'influence de la domination anglaise sur l'architecture, les mœurs et les lois, au moyen-âge, dans les provinces du sud-ouest de la France ?

14° A quelle époque précise les rois acquirent-ils le droit absolu de conférer noblesse ?

Comment les pairies et les grands duchés du royaume perdirent-ils ce privilège ?

15° Développement des biens de roture et origine de la petite propriété dans les campagnes.

16° Quels seraient les avantages pour les propriétaires, les familles, et même pour l'histoire, de la réunion au chef-lieu de chaque département des minutes de notaires ayant plus de deux cents ans de date ?

17° Quel était le système d'impôts directs en vigueur dans la généralité d'Orléans avant 1789 ?

18° Quels renseignements l'histoire nous fournit-elle sur l'étude du droit dans l'ancienne généralité d'Orléans ?

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

1° Jusqu'à quel point l'expression des idées abstraites appartient-elle à l'enfance des langues ?

2° Examiner, au point de vue philosophique et littéraire, ces deux adages : *La littérature est l'expression de la société; et le style, c'est l'homme.* Faire ressortir par des exemples ce qu'ils ont de vrai ou de faux.

3° Qu'est-ce que le rythme dans la poésie ? Le système de versification des peuples germaniques est-il préférable à celui des anciens ?

4° Le beau dans la littérature et dans les arts repose-t-il uniquement sur le beau moral ?

5° Quelle est l'importance des œuvres de Théodulphe, abbé de Fleury et évêque d'Orléans, au point de vue de la littérature et des mœurs de son époque ?

6° Quels sont les caractères et l'importance des ouvrages théologiques du père Petau (né à Orléans en 1583) ?

7° Quelle influence Pothier, par l'importance qu'il a donnée aux doctrines du for intérieur, a-t-il exercée sur les principes du code civil ?

8° Quelle a été l'influence des Universités en général, et de celle d'Orléans en particulier, sur l'étude du droit ?

9° Est-il vrai que dans les contrées riveraines de la Loire,

comprises entre Gien et Saumur, la langue française ait conservé, mieux que dans le reste de la France, sa pureté et son originalité natives? — rechercher les causes de cette particularité.

Le langage vulgaire de ces contrées renferme-t-il certains mots qui ont disparu de la langue littéraire de nos jours, mais qui se retrouvent dans les écrivains des XV^e et XVI^e siècles?

10° La centralisation est-elle un avantage pour l'art en général, et spécialement pour l'architecture?

11° Dans quelle mesure les procédés des arts mécaniques sont-ils applicables aux beaux-arts? — le physionotrace, le daguéréotype, le panorama, le diorama, la lythochromie, le moulage, leur ont-ils fait faire de véritables progrès? — Quel rôle jouent en musique les instruments organisés? l'art doit-il en tenir compte?

12° Quelle part doit être attribuée à l'idéal dans l'architecture, et quel avenir lui préparent les progrès de l'industrie?

13° Le monde littéraire, poétique et artistique a-t-il ses lois comme le monde matériel? — Le mouvement qui s'est opéré dans les belles-lettres et les beaux-arts, de 1825 à 1840, et qui semble s'être arrêté depuis dix ans, a-t-il été un progrès? qu'a-t-il ajouté à la puissance de l'esprit humain? lui a-t-il ouvert de nouvelles voies, créé des moyens nouveaux?

14° Faire connaître et apprécier les œuvres littéraires et artistiques inspirées par Jeanne d'Arc.

15° Quelles sont les causes de la décadence actuelle du théâtre?

SIXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

1° Quels sont, à part l'oxygène et l'azote, les gaz qui entrent dans la composition de l'air? Quelles sont les causes de leur présence dans l'air? Quel rôle jouent-ils dans les phénomènes chimiques de la vie animale ou végétale? Comment peut-on les doser?

2° Quels sont les moyens les plus simples et les plus expéditifs

d'estimer, au moins approximativement, la composition des mar-
nes, des calcaires, des argiles, et, en général, des substances
employées pour modifier le sol végétal?

3° Rechercher s'il existe une différence dans la composition
chimique des fourrages des localités où il meurt beaucoup de
bêtes à laine de la maladie dite *sang de rate* et des localités où
cette maladie ne sévit pas.

Présenter l'analyse du sang de ces mêmes animaux, d'abord
sur des sujets en bonne santé, puis sur ceux qui sont près de
succomber.

Enfin, analyser le sang des bêtes appartenant à la même va-
riété d'espèces, mais habitant des contrées non ravagées par la
maladie.

4° La présence de l'iode dans les corps des trois règnes doit-
elle être admise? Envisager ce phénomène dans ses rapports avec
l'hygiène publique.

5° Décrire et développer les effets physiques du drainage.

6° Quels sont les principaux horizons hydrographiques des
formations géologiques de la Sologne?

7° Déterminer d'une manière précise les bornes et les con-
tours du bassin hydrographique de la Loire, principalement
en amont d'Orléans. Dresser, si cela est possible, la carte de ce
bassin.

8° Déterminer la fréquence et la direction des orages dans le
bassin de la Loire; préciser les points de ce bassin qui en sont le
plus fréquemment frappés.

9° Rechercher la répartition des eaux pluviales sur les versants
intérieurs de ce bassin; étudier les causes qui peuvent influencer sur
l'écoulement plus ou moins rapide des eaux.

Appliquer les études précédentes à l'examen des crues de la
Loire et de ses principaux affluents; rechercher les moyens
pratiques de prévenir ces crues ou de les rendre moins désas-
treuses.

FÊTES

QUI AURONT LIEU A L'OCCASION DU CONGRÈS.

Fête du comice agricole de l'arrondissement d'Orléans ; — concours de charrues ; — exposition d'animaux, de produits végétaux et d'instruments servant à l'agriculture ; — distribution solennelle de primes et de médailles.

Exposition extraordinaire organisée par la Société d'Horticulture d'Orléans ; — fleurs, fruits, légumes, objets concernant l'horticulture ; — distribution des prix.

Exposition d'objets d'art, de sculptures et de tableaux anciens et modernes appartenant à des particuliers, artistes ou amateurs.

Concert donné par la Société Philharmonique d'Orléans ; — exécution de morceaux remarquables de diverses époques, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours.

Soirées quotidiennes dans la grande salle de l'Institut musical et dans les pièces adjacentes ; — communications verbales ou écrites, soit en vers, soit en prose ; — musique, conversations.

Entrée dans tous les établissements publics sur la présentation de la carte de membre du Congrès.

SÉANCES GÉNÉRALES.

Séance du 12 septembre.

Le vendredi douze septembre mil huit cent cinquante et un, en conséquence de son arrêté pris à Nancy le 11 septembre de l'année dernière, le Congrès scientifique de France a ouvert, à Orléans, sa dix-huitième session.

La grande salle de l'Institut et tous les locaux nécessaires, tant pour ses séances générales que pour celles de ses différentes sections, avaient été mis à sa disposition par l'administration municipale.

MM. les secrétaires généraux sont tous présents au bureau.

Des sièges d'honneur y sont aussi occupés par les principales autorités. M. le premier Président, empêché pour raison de santé, et M. le Procureur général, retenu pour affaires importantes, sont seuls absents.

A deux heures, M^r l'Evêque, qui a bien voulu accepter la présidence provisoire, ouvre la séance et donne la parole à M. le Secrétaire général qui s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« Quoiqu'Orléans ne puisse pas, de nos jours, se placer au premier rang des villes de province, notre antique cité n'est cependant pas indigne de fixer l'attention de l'historien, de l'archéologue, de l'ami des sciences et des arts, C'était, sous Aurélien, dont elle prit le nom, une des places les plus marquantes de la quatrième Lyonnaise; elle avait son amphithéâtre, ses temples, ses palais. Moins splendide au VI^e siècle, mais d'une importance relative bien supérieure, elle devenait la capitale

du royaume échu à Clodomir, par la mort de Clovis ; sous Charles VII, elle pousse un cri de triomphe qui retentit d'un bout à l'autre du royaume. L'Anglais a éprouvé sous ses murs sa première défaite ; la France est sauvée !

« Jetons un voile sur les États généraux qui s'y tinrent en 1560 ; oublions la place de l'Étape transformée en carrousel, avec le palais des États d'un côté, et de l'autre la prison improvisée dont les canons enfilent les rues adjacentes ; fermons l'oreille aux cris effrénés des plaisirs nocturnes, aux gémissements s'exhalant des cachots ; ne remuons pas cette fange de fêtes et de perfidies ; il n'y a point là d'illustration pour notre ville.

« Au milieu des guerres et des discordes civiles, l'activité des habitants trouvait encore moyen de s'adonner au commerce et aux arts utiles. Après leur apaisement, Orléans acquit une haute importance commerciale ; plus tard, les relations directes qui s'établirent entre les ports de mer et les centres de consommation tarirent une partie des sources de sa richesse, et maintenant c'est un lieu d'études et de loisirs, de mœurs douces et pures, qui possède plus qu'il n'étale, qui tient plus qu'il ne promet.

« Les dispositions industrielles des Orléanais ne les empêchèrent, à aucune époque, de cultiver les sciences avec succès. Avant le XIII^e siècle, l'école de droit d'Orléans était déjà célèbre ; plus tard, elle comptait quatre mille étudiants venus de tous les points de l'Europe ; les Allemands y formaient une nation distincte, avec sa discipline et ses franchises particulières ; elle avait des professeurs, comme Prévost de la Jannès et Pothier, dont notre code a fait revivre les travaux ; et les Erasme, les Calvin, les Guy-Cocille, les de Thou, les Du Cange venaient y puiser une érudition dont ils devaient si diversement user.

« Les annales religieuses de la province de l'Orléanais nous offrent, parmi un grand nombre de saints, Euverte et Aignan ; la politique, Jacques Bongars et Amelot de la Houssaye ; l'art militaire, Gudin ; la philosophie et l'érudition, le père Petau, Etienne Dolet, Nicolas Gedoin ; les mathématiques, Poisson ; l'histoire, Aimoin et Michel Levassor ; l'art oratoire, Mirabeau ; la médecine, Antoine Petit ; l'agriculture, Duhamel du Monceau ; la poésie, Théodulphe de Fleury, Guillaume de Lorris, Jehan de

Meung, de Reyrac, de Wailly, Desmahis et M^{lle} Barbier ; les arts, Androuet Ducerceau et Maurice de Sully, architectes ; François Marchand et Michel Bourdin, sculpteurs ; Girodet, Michel Corneille, Lantara, peintres ; les trois Pérelle, Antoine Masson, Delaulne, Simonneau, graveurs.

« Maintenant, notre ville possède une Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, qui, dans l'espace de quarante années, a publié vingt-trois volumes pleins d'intérêt ; un Comice agricole se ramifiant dans tout l'arrondissement, une Société philharmonique et une Société d'Horticulture, beaucoup plus récentes, mais qui ont produit, chacune dans leur sphère, les plus heureux résultats ; enfin, une Société archéologique, toute pleine de la sève de la première jeunesse, et qui prend chaque jour plus d'importance.

« Considérée sous le rapport archéologique, la ville nous offre des cryptes romanes, des constructions souterraines de divers types et de diverses époques, des parties plus ou moins complètes d'édifices de tous les siècles, depuis les Romains jusqu'à nos jours ; enfin, mais j'ose à peine le dire devant ceux de mes doctes collègues qui professent un culte exclusif pour le plein-cintre roman ou l'ogive du XIII^e siècle, une collection unique en France des plus délicieuses maisons de l'époque de la Renaissance.

« Telle est, en peu de mots, Messieurs, la ville qui est heureuse et fière de vous accueillir aujourd'hui. Nos historiens ajouteront à ses annales, comme une de leurs pages les plus glorieuses, la relation des travaux de la dix-huitième session du Congrès ; ils diront avec quelle faveur la décision prise à Nancy a été accueillie par toutes les classes des citoyens, depuis le haut fonctionnaire jusqu'au simple ouvrier ; — comment, grâce à leur concours sympathique, le travail de l'organisation, que votre Secrétaire général ne pouvait envisager sans un effroi causé par le sentiment de son impuissance, s'est accompli comme de lui-même et sans le moindre embarras.

« MM. les secrétaires généraux de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, de la Société archéologique de

l'Orléanais, de la Commission départementale d'agriculture, et un ancien président de la chambre et du tribunal de commerce ont consenti avec empressement à faire partie du secrétariat général, dans lequel les sciences, les arts et le commerce ont ainsi leurs représentants.

« Les secrétariats particuliers se sont ensuite formés et se sont recrutés, suivant la spécialité des sections, dans la magistrature, les sociétés savantes, le corps des ponts et chaussées et celui des officiers de l'Université.

« La réunion des secrétaires généraux et particuliers a formé la commission d'organisation.

« Le corps organisateur était constitué, mais il nous a paru insuffisant pour la rédaction du programme. Le programme a une influence immense sur l'éclat, sur l'utilité pratique de la session; bien plus, c'est du programme que dépend l'avenir des Congrès. Il faut s'être livré à ce genre de travail pour se rendre compte de la difficulté qu'il présente. Se dépouiller de tout parti pris, de toute opinion préconçue; connaître tous les points résolus dans chaque science, pour éviter de les reproduire; introduire une grande variété dans les questions, en en coordonnant cependant quelques-unes, suivant un certain ordre d'idées, pour donner par là quelque chose de plus suivi aux recherches, de plus important au travail; éloigner impitoyablement toutes celles qui pourraient, même indirectement, entraîner l'assemblée en dehors des barrières que lui pose le règlement; être avare de controverses locales et se défier de l'intérêt qu'on y trouve; ne jamais rédiger une question de telle sorte qu'elle porte elle-même sa réponse; toutes ces considérations, et bien d'autres que je passe sous silence, réclamaient pour chaque section le concours d'une commission spéciale. Six commissions furent donc instituées, et leur travail particulier ne fut admis qu'après avoir été révisé par la commission générale d'organisation et par le bureau de l'Institut des Provinces.

« Le conseil municipal avait donné au Congrès un gage de sa sympathie dans le vote d'une allocation qui n'avait eu pour bornes que les nécessités de la position financière de la ville. A l'aide

de l'application qu'il en a faite à divers services , nous pourrons offrir à nos collègues quelques délassements auxquels la science ne sera pas complètement étrangère.

« La Société d'Horticulture a donné plus de développements à son exposition automnale et distribuera des primes extraordinaires.

« La commission de l'Institut musical a organisé un concert dans lequel se feront entendre plusieurs célébrités musicales de l'époque.

« Une exposition de tableaux et d'objets d'art, appartenant à des particuliers, vous fera connaître une partie de nos richesses.

« Le Comice agricole de l'arrondissement , qui s'est empressé de changer, en votre honneur, l'époque et le lieu de sa fête annuelle , a établi un concours régional qui terminera dignement votre session.

« Enfin , jaloux de marcher sur les traces de la ville de Nancy, nous pourrons ouvrir, tous les soirs, ces mêmes salons à nos collègues et aux dames de leur famille. De temps en temps, des communications en vers ou en prose, ou quelques morceaux de musique sans prétention, feront mieux sentir, en les interrompant, les agréments de la conversation.

« Soyez donc les bienvenus , Messieurs , et permettez-nous de vous dire que notre ville éprouve aujourd'hui un juste orgueil de voir réunis dans cette enceinte l'élite des savants de la France et les hommes éminents que n'ont pas arrêté nos frontières. Cette expression des sentiments de tous emprunte quelque chose de solennel de la présence du chef éminent du clergé de ce diocèse et des hauts fonctionnaires qui siègent à nos côtés ; ils sont venus, au nom de tous , offrir la main aux membres du Congrès, et cimenter une alliance durable entre la science et tous les ordres de la société.

« Cette alliance , Messieurs , est d'un heureux augure pour la session qui va s'ouvrir. Entourés de la sympathie générale, nous nous livrerons plus entièrement à nos travaux. Permettez-moi d'ajouter que nous rendrons à la société l'appui qu'elle nous offre aujourd'hui. Nos réunions, notre conscience en est garant , ne peuvent que consolider ses bases ébranlées en répandant par-

tout , en même temps que la science, des germes de paix et d'harmonie.

« N'est-il pas remarquable , en effet , au milieu des bouleversements qui se succèdent , de la décomposition qui fermente partout, de voir une institution essentiellement conservatrice s'implanter d'abord sur notre sol , à la voix d'un seul homme , qui n'a pour lui que la science et la raison , jeter de profondes racines , prendre un développement qui ne s'arrête jamais , couvrir de ses rameaux la France entière , en étendre même quelques-uns sur les nations voisines , et prêter son ombre paisible à tous ceux qui l'ont cultivée.

« Et tandis que le mot *assemblée* paraît impliquer l'idée de tumulte et de développement de mauvaises passions , n'a-t-on pas lieu d'admirer comment des hommes , la plupart étrangers l'un à l'autre , réunis , sans mandat spécial, des points les plus éloignés , puissent , dès le premier abord , se comprendre , s'aimer , s'unir en une même pensée , marcher vers le même but avec la même ardeur ? Ne sent-on pas son cœur battre d'une douce émotion à l'aspect de l'ordre , de l'harmonie qui règnent parmi nous ?

« D'où vient donc cette heureuse anomalie qu'a toujours présenté le Congrès scientifique ? C'est que la morale y est posée comme base et comme conséquence du savoir ; là est le secret de ses accroissements , là est le gage de son avenir. »

Ce discours est accueilli par de nombreux témoignages de satisfaction.

Monseigneur prononce ensuite l'allocution suivante :

« MESSIEURS ,

« C'est une grande et belle pensée qui , comme on vous le disait éloquemment tout à l'heure , vous rassemble ici , malgré les agitations du présent et les inquiétudes de l'avenir , pour vous livrer dans le recueillement aux nobles et pacifiques travaux des lettres et des sciences !

« La ville d'Orléans est heureuse et fière de vous recevoir.

« En vous voyant , elle croit voir renaître pour elle et revivre en vous la gloire et la beauté de ses anciens jours , alors que la renommée de son savoir , la célébrité de ses écoles , l'éloquence

et l'érudition de ses professeurs attiraient de toutes parts vers elle, et recueillaient, dans la paisible enceinte de ses vaillantes murailles, tant d'esprits généreux, tant de docteurs illustres, tant de jeunes hommes curieux et empressés, qui venaient quelquefois des contrées étrangères les plus éloignées, étudier les sciences divines et humaines, sur le sol favorable d'une cité hospitalière, où ils trouvaient le silence des solitudes savantes et la gravité des anciennes mœurs, ennoblies encore par la politesse et l'aimable dignité des habitudes publiques et privées, et rehaussées par la splendeur de tant d'héroïques et merveilleux souvenirs.

« Oui, encore une fois, Messieurs, c'est une belle et grande pensée que celle qui vous rassemble ici : heureuse donc l'inauguration de ces scientifiques réunions ! heureux le jour qui éclaire cette solennité, heureux moi-même, Messieurs, à qui votre bienveillance permet d'y prendre quelque part ! J'en suis bien peu digne, je dois l'avouer ; mais je ne suis que plus touché et plus reconnaissant de la pensée trop bienveillante qui me donne l'honneur de vous présider aujourd'hui.

« Ou plutôt, je dois m'oublier moi-même et élever ma reconnaissance à une considération plus haute ; car il y a ici plus et mieux encore qu'une indulgente pensée : il y a une pensée religieuse ; il y a le mouvement heureux des esprits et des cœurs inclinés depuis long-temps déjà à des rapprochements désirables ; il y a l'heureux besoin de se voir, de s'entendre et de s'aider les uns les autres pour le bien commun, et peut-être aussi une force secrète, supérieure et divine, qui invite en ces jours mauvais tous les bons, tous les grands esprits à s'unir fortement entre eux et à renouer enfin la noble et antique alliance, malheureusement rompue au dernier siècle, entre la foi et les lettres, entre la religion et les sciences, entre la vertu et les arts, c'est-à-dire entre la France et son Sacerdoce, entre l'Église et la Patrie.

« Je regrette, Messieurs, plus que je ne puis l'exprimer, que les graves sollicitudes et les obligations de la charge pastorale qui pèsent en ce moment sur moi plus que jamais ne me

permettent pas de prendre une part plus active à vos importants travaux.

« Je voudrais pouvoir dire avec le poète : *Deus nobis hæc otia fecit*, mais je ne le puis. Vous comprenez mes sentiments et mes regrets, car les lettres, les arts, les sciences, toujours si dignes des plus persévérants efforts de l'esprit humain, n'ont jamais trouvé l'Église indifférente à leurs progrès; et surtout dans la patrie de Théodulphe, un évêque ne saurait y demeurer étranger ou insensible.

« Du moins, s'il ne m'est pas donné de vous offrir un concours assidu, je m'associerai à vos savantes études avec l'intérêt le plus profond, avec toute l'admiration qu'elles m'inspirent et que vous savez si bien mériter. Je ferai mieux encore, je l'espère, je m'efforcerai d'en recueillir les leçons et d'en profiter pour mon propre compte. »

Ces paroles sont écoutées avec un vif intérêt et reçoivent les applaudissements unanimes de l'assemblée.

La parole est donnée à M. le Maire, qui s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« Je m'estime heureux d'être auprès de vous l'interprète de mes concitoyens en vous exprimant leur reconnaissance du choix que vous avez fait de la ville d'Orléans pour y tenir votre dix-huitième session. Les heureux résultats qu'ont déjà produits ces réunions annuelles, qui forment un faisceau des lumières dispersées sur le vaste territoire de notre belle patrie, et qui établissent de précieuses communications entre des hommes faits pour s'estimer et pour s'éclairer mutuellement, nous garantissent que cette session ne le cèdera pas aux précédentes pour l'importance et l'utilité de ses travaux.

« Les souvenirs qui se rattachent à notre ville, dont l'origine remonte aux temps les plus reculés de l'histoire; le rôle important qu'elle a rempli dans tout le cours de nos annales; l'éclat dont a brillé long-temps son industrie et son commerce, que des circonstances particulières ont pu faire déchoir, mais que l'ac-

tivité laborieuse de ses habitants s'efforce de relever; le goût éclairé de nos concitoyens pour les arts, qui nous a permis de former, à l'Hôtel-de-Ville, une collection que vous apprécierez et dont ils se sont empressés de mettre les éléments à votre disposition; tous ces motifs réunis nous font espérer que vous trouverez dans l'enceinte de cette cité la matière d'observations et d'études fructueuses dont s'enrichira la collection de vos Mémoires.

« D'un autre côté, la variété des sols et des cultures de ce département, les efforts soutenus et intelligents de nos cultivateurs, si dignement représentés par le Comice agricole de l'arrondissement d'Orléans et par notre Société d'Horticulture, pourront apporter des lumières dans l'étude des questions qui vous préoccupent à juste titre et qui se rattachent aux progrès de l'agriculture, cette première source de la prospérité publique.

« Nous croyons aussi, Messieurs, pouvoir, à l'ouverture de cette session, concevoir l'espérance qu'à la satisfaction que procurent à l'esprit les études intellectuelles et scientifiques, s'unira dans vos cœurs le souvenir de la sincère cordialité de notre accueil. »

Tout le Congrès applaudit à ce discours.

Immédiatement après, il est procédé, par voie de scrutin, à l'élection du président et des quatre vice-présidents définitifs.

M. le baron DE STASSART, membre de l'Académie royale de Belgique, est nommé président.

MM. DE CAUMONT, fondateur des Congrès scientifiques et directeur de l'Institut des Provinces; DE TRISTAN père, membre de la Société des Sciences d'Orléans; CH. DES MOULINS, président de la Société linnéenne de Bordeaux, et l'abbé AUBER, vicaire général à Poitiers, sont élus vice-présidents.

MM. les membres du bureau définitif prennent leur place et adressent à l'assemblée leurs remerciements.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau les lettres de

plusieurs savants qui expriment leurs regrets de ne pas pouvoir faire partie du Congrès ; ce sont :

MM. Carlo Amati , professeur d'architecture à l'Académie royale des Beaux-Arts de Milan, membre correspondant de l'Institut de France , etc. ;

Édouard de Barthélemy , à Châlon ;

Naudin , conseiller de préfecture à Nevers ;

Guérin d'Ogonière , à Blois ;

De la Saussaye , à Blois ;

Thomas, bûcheron de la Nièvre.

M. le Secrétaire général fait aussi hommage à l'assemblée, au nom de leurs auteurs, de divers ouvrages (1).

M. le Secrétaire général commence ensuite la lecture du règlement provisoire de la session actuelle. Sur une observation de M. de Caumont, il est décidé que le règlement adopté depuis l'établissement des Congrès sera suivi comme par le passé.

Immédiatement après, l'assemblée approuve le compte-rendu des recettes et dépenses envoyé par MM. les Secrétaires généraux de la dernière session, et leur vote des remerciements (2).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président invite MM. les membres du Congrès à accompagner le bureau pour l'ouverture de l'exposition de peinture et des objets d'art dans les salons de la Mairie et de celle d'horticulture sous la Halle au blé (3).

La séance est levée à quatre heures.

(1) Nous avons cru devoir distraire des procès-verbaux les mentions des ouvrages offerts, pour les réunir en une liste générale qui formera un chapitre séparé. (*Note du Secrétaire général.*)

(2) Voir le texte de ce compte-rendu à la suite des Procès-Verbaux.

(3) Voir les Notices sur ces expositions, à la suite des Procès-Verbaux.

Séance du 13 septembre.

Présidence de M. le baron DE STASSART.

Le samedi treize septembre, à trois heures et quart, la séance générale est ouverte.

M. Pelletier, secrétaire général adjoint, lit le procès-verbal de la séance tenue le 12 pour l'ouverture du Congrès. — Ce procès-verbal est adopté.

M. le Président fait connaître au Congrès les hommages qui lui ont été faits par divers auteurs depuis la dernière séance.

La parole est ensuite donnée successivement à MM. les Secrétaires particuliers pour lire les procès-verbaux des séances tenues le matin par chaque section.

Après cette lecture, M. Huot rend compte, dans un travail étendu, de la promenade archéologique du jour. L'orateur, fréquemment interrompu par les marques de satisfaction de son auditoire, reçoit de M. le Président du Congrès des remerciements auxquels l'assemblée tout entière se joint par des applaudissements nouveaux.

M. de Mellet donne lecture d'un travail en réponse à cette question : *Le beau dans la littérature et dans les arts repose-t-il uniquement sur le beau moral?* Ce mémoire, que la 5^e section (Littérature et Beaux-Arts) avait renvoyé en séance publique, est accueilli par d'unanimes applaudissements.

M. Duchâtelier présente des explications sur un *Bulletin scientifique* fondé et publié par l'Institut des Provinces; il en indique le but, il en fait sentir les avantages, et invite toutes les sociétés savantes à souscrire à cette publication.

M. le Président annonce qu'une lettre des commissaires du Cercle orléanais met ses salons à la disposition des membres étrangers du Congrès pendant tout le temps de leur séjour à Orléans.

M. le Secrétaire général communique une lettre de M. Porcher, président de la Société d'Horticulture, invitant le Congrès à assister à la distribution des prix qui doit être faite à la clôture de

l'exposition, le lundi 15 du courant. — Des places seront réservées à MM. les membres du bureau du Congrès.

M. le Secrétaire général fait aussi savoir à l'assemblée que M^{sr} l'Évêque d'Orléans invite tous les membres du Congrès à une messe spéciale, pendant laquelle on entendra des chants de la Sainte-Chapelle. — Des places particulières leur seront réservées.

Enfin, il indique pour jeudi prochain l'excursion archéologique à Saint-Benoît, et prévient ceux de MM. les membres du Congrès qui désirent en faire partie, qu'ils devront s'inscrire au secrétariat avant le 14 au soir.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 14 septembre.

Présidence de M. le baron DE STASSART.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

M. le Président donne successivement la parole à MM. les Secrétaires des diverses sections pour la lecture des procès-verbaux.

Aucun travail n'ayant été renvoyé par les sections à la séance générale, M. le Président donne la parole à M. Paul Huot, pour la suite du compte-rendu de l'excursion archéologique de la veille.

Cette lecture est écoutée avec l'attention la plus soutenue, et souvent interrompue par des applaudissements.

Attendu l'heure avancée, la séance est levée.

Séance du 15 septembre.

Présidence de M. le baron DE STASSART.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

M. de Portalis, premier Président de la cour de cassation, est assis au bureau.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

MM. les Secrétaires particuliers reçoivent la parole suivant l'ordre des sections auxquelles ils appartiennent, et lisent le résumé des procès-verbaux qu'ils ont rédigés.

M. le Secrétaire général donne lecture de la liste des sociétés savantes qui ont envoyé leurs adhésions et des personnes qu'elles ont désignées pour les représenter. Plusieurs membres présentent à ce sujet diverses observations et signalent plusieurs omissions. M. le Secrétaire général en prend note et promet qu'il y sera fait droit (1).

M. Paul Huot fait un spirituel compte-rendu de la deuxième promenade archéologique du Congrès; on applaudit à l'art avec lequel le rapporteur sait mettre son érudition à la portée de tous, et faire passer certains mots techniques, certains détails scientifiques qui ne sont ordinairement goûtés que des seuls initiés.

La séance est levée à cinq heures et quart.

Séance du 16 septembre.

Pésidence de M. le baron DE STASSART.

A trois heures et quart la séance est ouverte.

MM. Lacave, maire d'Orléans, et Sevin-Mareau, ancien maire

(1) La liste des sociétés qui ont envoyé leur adhésion et des membres qu'elles ont délégués se trouve à la fin du 2^e volume, en tête de la liste générale des membres du Congrès.

d'Orléans et ancien député du Loiret, siègent au bureau, à la droite de M. le Président.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

M. le Président fait connaître au Congrès les hommages qui lui ont été offerts par divers auteurs.

M. le Président rend compte, en quelques mots, de la visite que le Congrès a faite, dans la matinée, au Jardin des plantes d'Orléans. — En son nom, il rend hommage à la bonne direction donnée à cet établissement, aux soins intelligents de ses administrateurs et du jardinier chargé de la culture et de l'entretien des plantes. — En même temps, il exprime le regret d'avoir vu qu'un des sujets les plus précieux de la collection, l'*araucaria excelsa*, ne peut atteindre son complet développement, faute d'une élévation suffisante du plafond de la serre qui le renferme; il ne peut s'empêcher encore de déplorer, avec le jardinier lui-même de l'établissement, le manque d'eau qui paralyse trop souvent ses efforts et l'arrête dans les dispositions d'amélioration qu'il importerait de prendre.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Jobard, de Bruxelles, se fait excuser de ne pouvoir prendre part aux travaux du Congrès.

MM. Delaitre, secrétaire de la 1^{re} section; de Tristan, secrétaire de la 2^e; Lepage, secrétaire de la 3^e; de Vassal, secrétaire de la 4^e; et Javary, secrétaire de la 5^e, lisent chacun un rapport sommaire de la séance du matin.

La parole est donnée à M. Duchâtelier.

M. Duchâtelier s'étonne de n'avoir pas rencontré, dans les églises d'Orléans, des monuments funéraires élevés à la mémoire des hommes éminents que la ville a vu naître; il voudrait qu'on revint à l'usage de placer dans les temples, sous la protection de la religion, les cendres et le souvenir de ceux qui ont illustré leur patrie; ce serait, à la fois, un moyen de manifester pieusement la reconnaissance publique et de conserver avec certitude des indications précieuses pour l'histoire locale et l'étude des arts.

M. Chauveau admet qu'on rappelle et qu'on perpétue des souve-

nirs par des inscriptions, mais il voit de l'inconvénient, au point de vue de l'art, à placer dans des églises d'un autre temps des monuments modernes ; il en résulte une confusion de styles justement critiquée dans les églises de Westminster et de Saint-Paul, et qu'il convient d'éviter.

M. l'abbé Auber pense aussi qu'il serait fâcheux de placer dans les églises des monuments de style et de caractères équivoques ; il lui paraît, toutefois, que l'église est un asile naturellement ouvert aux gloires réelles qui, à divers titres, ont droit à se perpétuer ; il pense, de plus, qu'en plaçant sous les voûtes du temple les monuments funèbres, on subirait l'obligation de leur donner des inscriptions plus châtiées et plus sérieuses que la plupart de celles qui se rencontrent dans les cimetières.

M. Des Moulins appuie cette dernière observation et cite des faits qui tendent à démontrer que, dans les villes elles-mêmes où la police des cimetières est faite avec le plus de soin, des épitaphes regrettables se glissent trop souvent sur les tombes.

M. Bimbenet se demande quel titre donnera l'admission dans l'église et quelle autorité en décidera. A ses yeux, il y a du danger à convertir ainsi la maison de Dieu en une espèce de panthéon ; la passion humaine y entrera par cette porte, et avec elle toutes les injustices, tous les égarements qui naissent des discordes populaires. On a vu, dans des temps de troubles civils, ce qui est crime la veille devenir vertu le lendemain ; les mêmes cendres portées en triomphe et peu après jetées au vent ; l'église s'ouvrira-t-elle ainsi et se fermera-t-elle suivant le caprice de la faveur publique ? Ces raisons le portent à ne point partager l'opinion de M. Duchâtelier.

M. l'abbé Auber fait observer que cette distinction accordée dans les églises catholiques ne devraient et ne pourraient jamais s'étendre qu'aux personnes professant le catholicisme, que les membres des autres cultes auraient le même droit chez eux, et que les sentiments religieux professés par chacun suffiraient à rendre impossible tout différend à cet égard.

M. Mantellier demande que la proposition soit renvoyée à la section d'Archéologie.

M. Duchâtelier exprime qu'il n'a pas eu l'intention de faire

une proposition, qu'il a voulu soumettre seulement des observations.

M. le Président prononce que la question est épuisée.

La parole est donnée à M. Duchâtelier, sur la 2^e question de la section d'Agriculture, relative à l'enseignement agricole des enfants des campagnes. M. Duchâtelier présente un résumé verbal de la discussion qui a eu lieu, le matin, sur cette question, dans le sein de la section, discussion qui sera analysée au procès-verbal de la séance.

M. de Buzonnière lit un mémoire sur le même sujet. Les conclusions du rapport de M. de Buzonnière, conçues en ces termes : « Le Congrès émet le vœu que des occupations agricoles soient introduites dans les écoles primaires rurales, et qu'à cet effet un champ d'exploitation leur soit annexé pour être cultivé au profit des élèves de l'instituteur, » sont mises aux voix et adoptées.

M. le Président met aux voix la proposition suivante, présentée par la section d'Agriculture, sur la 7^e question :

« Le Congrès exprime le vœu :

« 1^o Que les croisements, dans l'intérêt de l'amélioration des races, soient faits de préférence de dedans en dedans ;

« 2^o Que des prix, constitués dans un esprit honorifique, soient substitués, autant que possible, aux primes dont l'élévation, souvent exagérée, ne parvient même pas à indemniser l'éleveur ;

« 3^o Enfin, que les prix destinés à encourager les expositions annuelles de l'Institut agronomique de Versailles soient distribués dans leur totalité, quand le nombre des concurrents le permettra. »

Cette proposition est adoptée.

M. le Président donne lecture d'une lettre, en date du 15 septembre, par laquelle M. le Président du Comice agricole de l'arrondissement d'Orléans adresse au bureau du Congrès l'invitation d'assister à la distribution solennelle des prix qu'elle décernera, dimanche 22 septembre, aux agriculteurs et agents de l'agriculture. Le Congrès décide que le bureau se rendra à l'invitation du Comice.

Séance du 17 septembre.

Présidence de M. le baron DE STASSART.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

M. Mantellier lit le procès-verbal de la séance de la veille, qui est adopté sans réclamation.

M. le Président donne communication à l'assemblée de l'hommage qui lui est fait par les auteurs de divers ouvrages.

Une lettre de M. de Beauvoys, relative à la fécondation de la reine des abeilles, est renvoyée à la section des Sciences naturelles.

M. le Secrétaire général invite MM. les Secrétaires particuliers à conserver les procès-verbaux de leurs sections respectives, pour les lui remettre après la clôture du Congrès.

Il informe l'assemblée que l'Institut des Provinces tiendra une séance dans la soirée.

Il dépose sur le bureau divers ouvrages qui lui ont été adressés par leurs auteurs, pour être offerts au Congrès.

M. le Président consulte le Congrès sur la question de savoir si, nonobstant l'excursion à Saint-Benoît, qui doit avoir lieu le lendemain, il y aura séance générale. Le Congrès se décide pour l'affirmative.

La parole est donnée successivement aux Secrétaires particuliers pour la lecture des procès-verbaux de leurs sections.

M. Pillon, suivant le vœu émis par la 5^e section, donne lecture à l'assemblée d'un travail intéressant sur la 10^e question posée au programme en ces termes : *La centralisation est-elle un avantage pour l'art en général, et spécialement pour l'architecture?* Ce travail est vivement applaudi.

M. le Président donne la parole à M. Huot, pour la lecture d'un travail sur l'état comparatif du langage, sa pureté, sa correction dans les diverses contrées de la France, renvoyé à la séance générale par la 5^e section.

M. Dupuis lit une dissertation sur le lieu où fut placé l'*aquis segeste* de la carte de Peutinger.

Ce mémoire, écouté, ainsi que le précédent, avec une attention soutenue, a été également accueilli par des applaudissements unanimes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 18 septembre.

Présidence de M. le comte DE TRISTAN.

A trois heures et quart la séance est ouverte.

M. le Président et trois des Vice-Présidents sont absents. Trois des Secrétaires généraux sont aussi absents.

M. de Tristan, vice-président, prend place au fauteuil et accorde la parole à M. Chavanes, qui donne lecture du procès-verbal de la séance générale de la veille. Ce procès-verbal est adopté.

M. le Secrétaire de la 1^{re} et de la 6^e sections réunies fait connaître ce qui s'est passé dans la séance de la matinée.

M. le Secrétaire de la 2^e section, appelé au bureau, est absent.

M. le Secrétaire de la 3^e section, invité à son tour à prendre la parole, explique par suite de quelles circonstances le procès-verbal de la dernière séance de sa section ne se trouve pas dans cet instant entre ses mains.

M. le Secrétaire de la 4^e section est absent.

M. Javary, secrétaire, rend compte de ce qui s'est passé dans la 5^e section. Il dépose sur le bureau le manuscrit d'un mémoire de M. Dumesnil, sur l'*Art contemporain en Italie*, travail qui a été renvoyé à la Commission centrale comme étranger au programme.

M. le Président fait observer que le nombre des membres présents à la séance est peu considérable, et pense qu'il y aurait de

l'avantage à renvoyer à la plus prochaine réunion la lecture du mémoire de M. Dumesnil.

Cette proposition est adoptée, et la séance est levée à quatre heures.

Séance du 19 septembre.

Présidence de M. le baron DE STASSART.

La séance générale est ouverte à trois heures.

M. Pelletier lit le procès-verbal de la précédente séance. Ce procès-verbal est adopté.

M. de Caumont donne connaissance à l'assemblée d'une lettre à lui adressée par M. de Contencin, directeur au ministère de l'instruction publique et des cultes, lettre dans laquelle M. de Contencin exprime les regrets du ministre et les siens propres de ne pouvoir se rendre au Congrès.

M. le Secrétaire général fait les communications ci-après :

1^o Importante réunion des bureaux, à sept heures précises du soir ;

2^o La séance générale du 20 septembre aura lieu dans la salle de la Cour d'appel, celle de l'Institut ne devant pas être libre, par suite des préparatifs nécessaires pour le concert ;

3^o Hommage au Congrès, par leurs auteurs, de divers ouvrages imprimés.

MM. les Secrétaires particuliers viennent successivement lire les procès-verbaux arriérés et ceux des séances tenues le matin dans chaque section.

La parole est donnée à M. l'abbé Tabouret, pour présenter un exposé de l'œuvre qu'il a fondée dans le but de recueillir et d'instruire les enfants abandonnés. Sa lecture est accueillie par les marques de l'intérêt le plus sympathique.

Suit un rapport de M. Chauveau, au nom de la 2^e section, sur le même sujet. La 2^e section a visité la veille les établissements de M. l'abbé Tabouret. Elle exprime, par l'organe de son rap-

porteur, la satisfaction qu'elle a éprouvée en suivant les détails et les développements de cette œuvre charitable, si bien dirigée par son honorable fondateur.

M. Pernot lit un travail provoqué par la question du programme ainsi conçue : « *Faire connaître et apprécier les œuvres littéraires et artistiques inspirées par Jeanne d'Arc.* »

M. le Président annonce au Congrès qu'il doit des remerciements à M. Pernot, non-seulement pour son intéressante lecture, mais encore pour deux hommages faits par le même, l'un d'une vue, d'après nature, de la maison où naquit Jeanne d'Arc, à Domrémy; l'autre d'un carton intitulé *Souvenir historique de l'étendard de Jeanne d'Arc.*

M. de Sussex commence la lecture d'un mémoire sur cette question : *Quel est le système chimique et physiologique de l'alimentation des végétaux?*

L'orateur passe de la lecture *in extenso* à l'analyse, et enfin à des explications verbales sur les expériences qu'il a pratiquées.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 20 septembre.

Présidence de M. le baron DE STASSART.

La séance générale est ouverte à trois heures et demie.

Le procès-verbal de la veille est lu et adopté sans observation.

M. le Secrétaire général annonce l'hommage fait au Congrès de divers ouvrages.

M. de Caumont fait part d'une communication adressée au Congrès par M. de Montreuil, de Gisors, portant invitation de prendre part à la réunion agricole et archéologique qui doit avoir lieu dans ladite ville.

MM. les Secrétaires particuliers donnent lecture des procès-verbaux des diverses sections.

Après le procès-verbal de la section de Médecine, M. le Secrétaire lit un travail spécial relatif à l'assistance publique et au service médical gratuit organisé par M. le Préfet du Loiret dans son département.

Après la lecture du procès-verbal de la section d'Archéologie, M. Dupuis émet, comme rapporteur, le vœu que la religion s'associe désormais d'une manière plus complète à la cérémonie annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Le Congrès adopte ce vœu dans les termes proposés par la section.

Sur le rapport verbal présenté par M. Dupré de Saint-Maur, au nom de la 2^e section, le Congrès adopte également les considérants et le vœu ci-après, en faveur de la Sologne :

« Le Congrès, considérant, d'une part, que la complète amélioration de la Sologne ne peut résulter que de la satisfaction donnée à ses principaux besoins, savoir : importation des amendements calcaires, exportation des bois, salubrité; qu'un bon système de canalisation est le seul moyen radical d'atteindre ce triple but;

« Considérant, d'autre part, que la canalisation pourrait s'opérer successivement, par tronçons susceptibles d'une exécution isolée, immédiatement utilisables dans chaque partie exécutée; que, par conséquent, il serait facile de répartir la dépense sur un grand nombre d'années, ce qui annule l'objection tirée de l'énormité de cette même dépense;

« Emet le vœu que l'on applique à la Sologne un bon système de canalisation dont l'exécution aurait lieu successivement, dans les limites de la possibilité financière. »

Un membre du bureau regrettant que le peu de temps qui reste jusqu'à la clôture du Congrès ne permette pas un compte-rendu détaillé de l'exposition artistique faite à la mairie, propose que des remerciements soient votés aux habitants d'Orléans exposants et aux commissaires de l'exposition. Cette proposition est adoptée.

On entend ensuite un rapport de M. de Buzonnière sur une séance tenue, la veille au soir, par MM. les membres du bureau

et de l'Institut des Provinces, séance dans laquelle il a été arrêté que la dix-neuvième session du Congrès scientifique se tiendrait à Toulouse, et la vingtième session à Arras. Le Secrétaire général de la vingtième sera M. d'Héricourt; celui de la dix-neuvième n'est pas encore nommé. Ce soin est confié à l'Institut des Provinces, et notamment à M. de Caumont, son directeur (1).

M. Des Moulins fait un piquant récit de la visite du Congrès au Jardin des plantes.

M. Huot continue la lecture de son travail sur les promenades archéologiques.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 21 septembre.

Présidence de M. le baron DE STASSART.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

On entend successivement le procès-verbal de la séance générale de la veille;

Celui de la 2^e section : — Agriculture, Industrie, Commerce;

Celui de la 3^e section : — Sciences médicales;

Celui de la 4^e section : — Archéologie et Histoire.

M. le Secrétaire général annonce l'hommage fait au Congrès de divers ouvrages.

M. le Président appelle, pour la lecture de leurs mémoires, MM. Dumesnil, Pillon et Cotelle. Ces messieurs sont absents.

M. Dupuis rappelle au bureau que M. Pailliet, conseiller à la cour d'appel, a adressé à la section de Littérature et Beaux-Arts un travail sur Jeanne d'Arc.

La commission de cette section a jugé que M. Pailliet considérait Jeanne d'Arc sous le rapport historique, et s'occupait surtout de peindre l'époque où elle a paru et l'influence qu'elle a eu sur les destinées de la France; que, dès lors, ce mémoire

(1) Voir ce rapport à la suite des Procès-Verbaux.

ne rentrait pas dans les conditions de la question posée par la section des Lettres et Beaux-Arts dans son programme ; elle l'a renvoyé à la section d'Histoire et d'Archéologie.

Cette section, dans ses séances, n'a même pas pu achever la lecture de tous les mémoires adressés sur les questions proposées.

Dans cet état de choses, M. Dupuis faisant valoir l'intérêt du sujet et les égards dus au nom et au mérite de M. Pailliet, demande que si ce mémoire ne peut être lu avant la fin de la session, qu'il soit imprimé dans les volumes destinés à la publication des travaux du Congrès.

Le bureau arrête que l'examen de cette demande sera renvoyé à la section d'Archéologie et d'Histoire, qui lui fera son rapport.

Avant de prononcer la clôture du Congrès, M. de Stassart félicite l'assemblée de la sagesse de ses délibérations, de l'importance de ses travaux, dont il attend les résultats les plus utiles. Il remercie gracieusement ses collègues qui lui ont déféré la présidence. Cet honneur, dit-il, fait à mes cheveux blancs, sera le meilleur souvenir de mes derniers jours.

M. de Caumont propose de voter des remerciements à l'autorité municipale, au Secrétaire général et au bureau provisoire du Congrès.

M. Lacave, maire d'Orléans, répond en exprimant la reconnaissance de la ville du choix qu'a fait d'elle le Congrès scientifique pour sa dix-huitième session.

M. le Secrétaire général renvoie modestement à tous ses concitoyens la meilleure part des remerciements qui lui sont adressés ; car c'est à leur concours empressé qu'il doit la meilleure part du succès.

Une dernière explication de M. de Caumont établit nettement la compétence du bureau pour admettre ou rejeter les mémoires proposés pour l'impression.

M. le Président déclare close la dix-huitième session du Congrès scientifique, et la séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCES DES SECTIONS.

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES.

SCIENCES NATURELLES , PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Séance du 13 septembre.

La 1^{re} section, dite des Sciences naturelles, et la 6^e section, dite des Sciences physiques et mathématiques, se sont réunies et fondues en une seule et même section.

La séance est ouverte, à sept heures du matin, sous la présidence provisoire de M. Des Moulins, l'un des vice-présidents du Congrès.

On procède à la nomination d'un président et de quatre vice-présidents.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président :

M. LEROY, doyen de la Faculté de Grenoble.

Vice-présidents :

MM. LE SAUVAGE, de l'Académie de Caen ;

DELAITRE, de la Société des Sciences d'Orléans ;

FEUILLET, juge de paix à Lyon ;

PIERRE, professeur de chimie à la Faculté de Caen.

Le bureau définitif est installé.

M. de Caumont fait hommage à la Société de la *Carte géologique du Calvados*, dressée par lui.

M. Leroy dépose, au même titre, une notice *sur quelques nouveaux caractères propres à distinguer les taches arsénicales et les taches antimoniales*.

La section vote des remerciements à MM. de Caumont et Leroy.

Sur la proposition de M. de Caumont, on décide qu'il sera fait à ce programme l'addition des questions suivantes :

1° *Quels sont les vœux à formuler au point de vue du progrès des sciences naturelles, dans le pays et du perfectionnement des établissements qui s'y rattachent?*

2° *Quelles notions possède-t-on sur l'état des jardins au moyen-âge? Quelles étaient les plantes utiles et les plantes d'ornement? Quelles furent, aux différents siècles du moyen-âge, les dispositions les plus ordinaires pour les grands jardins?*

M. le Président donne lecture des questions contenues au programme.

A chaque question, il est pris note, par le Secrétaire, des demandes de communication et des tours de parole, et M. le Président fixe et arrête l'ordre des lectures et des discussions.

Conformément à cet ordre du jour, M. Lambert donne lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Quelle serait la meilleure méthode à employer pour donner des notions de botanique dans les écoles primaires? Quels sont les meilleurs moyens pratiques pour inculquer aux enfants des campagnes l'amour et les premières notions de l'agriculture?*

M. Leroy rend hommage aux bonnes intentions comme au talent de l'auteur ; mais il croit devoir signaler le danger de toute voie coercitive tendant à faire une obligation onéreuse de l'enseignement agricole dans les campagnes. Le meilleur enseignement réside dans l'exemple des améliorations réalisées par les propriétaires intelligents et des résultats féconds qu'elles produisent. Par la création des fermes-écoles, le Gouvernement s'est efforcé de hâter et de généraliser le développement de ces progrès agricoles ; enfin, en ce qui concerne l'instruction pri-

maire, l'administration à laquelle participe M. Leroy dans son département, par l'adoption d'un programme élémentaire et pratique, paraît avoir atteint la limite des dispositions qui, pour ne pas cesser d'être utiles, doivent être facilement acceptées et non impérieusement subies par les intéressés.

La discussion allait s'engager plus avant ; mais attendu que la question rentre plus spécialement dans le domaine de l'agriculture, il est décidé que la discussion sera portée à la section de l'Agriculture et du Commerce.

Il est donné lecture de deux notices dues à M. Maître, desservant de Trinay.

La première a pour but de fixer la position relative des sables de la Sologne dans la série géologique et chronologique des terrains qui forment l'écorce solide du globe.

Dans la deuxième, l'auteur examine si les couches calcaires de l'Orléanais appartiennent toutes au groupe du calcaire lacustre supérieur au grès de Fontainebleau, ou s'il existe une partie de ces couches qui dépende du groupe du calcaire lacustre moyen inférieur au grès de Fontainebleau.

Ces lectures terminées, attendu que d'autres communications sont annoncées sur ces deux questions, et que dès lors la discussion s'ouvrira plus utilement sur l'ensemble de ces communications, il est décidé que la section se bornera, pour le présent, à donner acte de ces deux lectures.

L'ordre du jour ainsi épuisé, la séance est levée à neuf heures.

Séance du 14 septembre.

La lecture du procès-verbal de la séance du 13 est renvoyée à la séance du 15.

M. le comte de Tristan donne communication du texte d'une nouvelle question qu'il se propose de traiter. Cette question

est ainsi conçue : *Est-il possible de trouver dans le genre pinus de nouveaux caractères propres à faire distinguer les espèces?* La lecture du travail de M. de Tristan et la discussion sur l'importante question qu'il soulève sont renvoyées à la séance du mardi 16 septembre.

M. de Caumont prie M. le Secrétaire d'inscrire M. de Beauvoys comme devant prendre la parole sur la question de la fécondation de la mère abeille. La séance du lundi 15 est fixée pour la présentation de ce travail.

M. de Caumont développe également le texte d'une nouvelle question du plus haut intérêt pour la géologie du département du Loiret : *La formation des travertins actuels est-elle comparable à celle des travertins anciens?* De nombreuses observations faites dans le bassin de la Seine, en Normandie, ont montré de remarquables analogies entre ces deux formations. Les mêmes faits se représentent-ils dans le bassin de la Loire? — La discussion est fixée au mardi 16 septembre.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un travail de M. Emile Bally sur l'iode.

La question du programme est ainsi conçue :

La présence de l'iode dans les corps des trois règnes doit-elle être admise? Envisager ce phénomène dans ses rapports avec l'hygiène publique.

M. Bally, après avoir prévenu que son travail est purement et simplement un résumé historique des recherches faites sur l'iode, donne lecture de son mémoire. Il indique la présence de l'iode dans un très-grand nombre de matières inorganiques, dans l'air, dans l'eau (comme l'ont établi les recherches récentes de M. Chartin), dans le minerai de cinabre. — Dans le règne animal, plusieurs mollusques, et de plus les spongiaires, les sangsues, les écrevisses, etc., contiennent cette substance cachée dans la profondeur de leurs tissus; l'huile de foie de raie, l'huile de foie de morue en renferment également. — Dans le règne végétal, plusieurs espèces aquatiques en contiennent de notables proportions, entre autres le cresson, la renoncule aquatique, le nymphaea, le raifort d'eau, la bourse-à-pasteur, etc.

M. Bally , après cette énumération détaillée des êtres organiques ou inorganiques chez lesquels se rencontre l'iode , donne un aperçu rapide des nombreuses applications médicales de l'iode , et cite particulièrement la préparation de l'iodure d'amidon du docteur Quesneville. Il rappelle enfin l'admirable invention de Daguerre , et la découverte assez récente faite par M. Niepce de Saint-Victor, de la propriété que possède l'iode de s'attacher aux parties noires d'une gravure , de telle sorte qu'en la reportant ensuite sur une feuille de papier préparée à l'amidon, elle donne elle-même sa propre reproduction en bleu.

Ces deux dernières communications , faites verbalement par M. Bally , seront , sur l'invitation de M. le Président , transformées en une note écrite , que M. Bally joindra à son mémoire.

La lecture de ce travail amène quelques observations de M. Rabourdin , l'un des secrétaires de la section. D'après M. Rabourdin , la proportion d'iode qui , suivant le travail de M. Bally , peut aller au moins , dans l'huile de foie de morue jusqu'à 0,022 , est fort exagérée. Des recherches assez récentes lui ont démontré que cette matière ne contient guère que 0,002 de son poids d'iode. A ce sujet , M. Rabourdin dépose sur le bureau un mémoire imprimé sur l'emploi du chloroforme pour le dosage de l'iode et la recherche des alcaloïdes organiques. Cette méthode consiste à incinérer les matières iodées , puis à séparer l'iode par le chlore ou l'acide nitreux donné par un mélange d'acides sulfurique et azotique , ensuite à réunir l'iode par le chloroforme et à comparer la teinte de la liqueur violette ainsi obtenue à celle que donnerait une solution normale d'iode dans le chloroforme.

M. Rabourdin fait observer que le chlore , employé pour mettre l'iode en liberté , a l'inconvénient , lorsqu'il est en excès , de détruire la combinaison colorée en s'emparant de l'iode. On peut , selon lui , y remédier en introduisant dans la liqueur des petites lames de fer décapées qui reprennent le chlore et remettent l'iode en liberté. M. Rabourdin offre de faire un essai de sa méthode analytique devant les membres de la section.

M. le Président fixe au lundi 16 cette expérience, et invite M. Rabourdin à rédiger les observations qui font le sujet de cette communication verbale, et qui ont une importance d'autant plus grande que, parmi les membres présents à la séance, deux personnes, M. le comte de Tristan et M. Emile Bally, ont constaté, soit dans des recherches de physiologie végétale, soit dans des recherches de poisons, l'impuissance de la méthode de dosage de l'iode par l'amidon.

M. le Président donne de vive voix communication d'une méthode, aussi simple que rapide, pour reconnaître la farine de froment des farines de fêverolles et de vesces, et qui trouve son application immédiate dans les recherches de sophistications. La vapeur de l'iode, au contact de la farine de fèves ou de fêverolles, lui donne une coloration qui marche progressivement du jaune à l'orangé-rouge; la farine de froment, dans les mêmes conditions, passe du jaune au brun sans passer par l'orangé.

M. Leroy a également employé l'iode pour distinguer les taches arsénicales des taches antimoniales, cependant l'emploi de l'iode est moins sûr que l'emploi du brôme. Ce dernier corps fait disparaître ces deux espèces de taches, avec cette différence que l'arsenic ne laisse aucune trace, tandis que l'antimoine laisse des taches blanches à peine perceptibles, mais que le sulfure ammonique ramène à l'état de kermès, dont la couleur bien tranchée ne laisse plus aucun doute sur l'existence de ce corps.

Après quelques observations faites par divers membres sur la forme sous laquelle l'iode se rencontre dans les végétaux, et sur la question de savoir s'il y est engagé seulement dans des combinaisons minérales, telles que l'iodure et l'iodate sodique, ou bien s'il entrerait dans de véritables combinaisons organiques, comme celles que l'on obtient dans nos laboratoires par voie de substitution, M. Rabourdin fait remarquer que la première idée adoptée uniquement par les chimistes lui semble trop exclusive; qu'il a engagé l'iode dans de véritables combinaisons intimes et permanentes avec diverses huiles, entre autres l'huile d'amandes douces, qui ne renferme pas de traces appréciables de bases al-

calines , et que dès lors la seconde idée théorique ne lui semble pas devoir être rejetée sans examen.

La question étant épuisée, on passe à l'ordre du jour.

M. de Caumont , inscrit pour traiter la 5^e question du programme : *Décrire et développer les effets physiques du drainage*, donne sur cette question , d'une si haute importance , des explications d'un tel intérêt que l'on ne peut que regretter qu'il n'en ait pas fait le sujet d'un mémoire complet. La forme nécessairement restreinte d'un procès-verbal ne nous permet pas de les reproduire avec autant de détails que nous voudrions le faire.

Cette méthode d'assainissement a reçu d'immenses développements en Angleterre, et les améliorations qu'elle a apportées dans l'état des terres sont telles , que, dans certaines parties du sol, la valeur des terrains y a plus que quadruplé. L'effet physique le plus remarquable que M. de Caumont a constaté est l'élévation notable qu'a éprouvée la température du sol traversé par les tuyaux du drainage. Cette élévation de la température correspond à un abaissement de 700 mètres environ dans l'échelle des altitudes. Sans parler des expériences de drainage qui sont faites maintenant aux environs de Paris , M. de Caumont a fait lui-même d'heureuses applications de cette méthode dans le Calvados, où il a le premier substitué l'emploi des tuyaux de terre (livrés au prix de 20 fr. les mille pieds) aux rigoles empierrées , qui ont le grand inconvénient de s'ébouler et de s'obstruer trop facilement. En très-peu de temps, les sources superficielles qui détrempaient le terrain ont disparu. Le dessèchement du sol n'est pas le seul effet produit ; la terre, en devenant plus sèche, gagne en porosité , l'accès de l'air y devient plus facile, et l'écoulement rapide de l'eau dans les drains , écoulement qui se fait surtout dans le sens latéral , et dont l'effet d'entraînement se fait sentir jusqu'à une distance de 5 mètres des drains au moins, détermine un appel d'air dont on comprend l'importance pour la formation de l'humus végétal.

M. de Caumont donne, en outre , quelques explications sur la disposition des drains, le mode d'ajustement et d'enfouissement

des tuyaux dans les rigoles, et insiste surtout sur la nécessité de recouvrir ces tuyaux, sur leur partie supérieure, d'un tampon d'argile fortement tassée, afin que l'aspiration de l'eau, et par suite de l'air, se fasse principalement dans le sens horizontal, et non point de haut en bas.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'art. 16 du programme des Sciences naturelles : *Les plantes qui croissent spontanément dans les sables de la Sologne sont-elles généralement celles que l'on trouve dans les natures de terrains analogues, ou bien y rencontre-t-on un certain nombre de plantes qui les caractérisent?*

M. Julien Crosnier ayant avancé qu'il ne connaissait pas de plante spéciale au sol de la Sologne, M. Robineau-Desvoidy fait remarquer qu'il ne peut y avoir de flore spéciale à une localité qu'autant que la nature géologique du terrain qui la compose est également spéciale et offre des caractères bien tranchés qui la distinguent des autres terrains. Or, il n'en est pas ainsi pour la Sologne, dont les sables, essentiellement hétérogènes, présentent une multitude de substances de toutes natures, détritiques de terrains anciens plus ou moins éloignés. Cette observation est complètement confirmée par M. le comte de Tristan. Les sables de la Sologne sont entièrement distincts de ceux de la Loire et particulièrement de la Touraine; le sable de la Sologne contient principalement la silice à l'état cristallin, à l'état de quartz; ceux de la Touraine la présentent à l'état amorphe, ou silex à grains fins. Les débris de lave et le mica sont les seules substances communes dans les sables dont M. de Tristan n'ait pas trouvé de traces dans les sables de la Sologne. Il n'en est pas moins vrai que, quoiqu'on ne puisse pas dire que la Sologne ait une flore spéciale, elle présente cependant en grande quantité certaines espèces dont les localités environnantes manquent à peu près complètement, comme la grande digitale, par exemple; et par compensation, il est quelques espèces des régions voisines qui ne s'y rencontrent pas, telles que les *adonis*, l'*iberis amara*, etc.; ce qui donne à deux champs voisins offrant ces deux espèces de sables, des aspects tout différents qui permettent de connaître à distance la nature géologique de leur sol.

M. Robineau-Desvoidy fait connaître à la section que des recherches actives qu'il a faites dans l'Yonne, et poursuivies jusque dans le bassin parisien, lui ont donné une explication complète du mode de formation des sables de la Loire, au moins au-dessous de la région des collines crayeuses que perce ce fleuve auprès du canal de Briare. C'est par cette ouverture qu'ont été apportés ces sables; c'est sans doute par là aussi que sont arrivés les fossiles d'animaux supérieurs dont on a trouvé tant de débris sur la rive droite du fleuve, à partir de ces mêmes collines.

Un membre fait remarquer que l'on ne peut arriver à la solution de cette importante question sans le secours de documents précis et positifs; que, d'ailleurs, le temps ne permet pas de prolonger la discussion.

M. le Président renvoie la question à la prochaine réunion et lève la séance à neuf heures.

Séance du 15 septembre.

Les procès-verbaux des séances du 13 et du 14 sont lus et adoptés.

M. le Président propose une modification à l'ordre du jour, modification qui consiste à donner la priorité, sur les questions inscrites pour la séance, à la lecture d'un travail de M. Chaufton sur la maladie du raisin. L'importance et l'actualité de la question, la nécessité où se trouve l'auteur de ce travail de quitter Orléans avant la fin des travaux du Congrès, enfin la possibilité d'une altération des échantillons mis devant les yeux du bureau, justifient complètement cette substitution. En conséquence, M. Chaufton a la parole.

M. Chaufton a pour but, dans cette note, de motiver les termes d'une question importante, surtout dans un pays viticole.

On sait que les raisins sont attaqués cette année d'une maladie qui, dans un très-grand nombre de localités, a gravement compromis la récolte. Cette maladie a été attribuée à l'invasion d'un

champignon , d'un oïdium découvert par Tucker , et qui a reçu son nom.

Suivant M. Chaufton , les mucédinées sont des plantes qui ne croissent que sur des végétaux malades. La maladie , suivant ses observations , consiste en taches de nature sorique ; le grain de raisin se couvre de pustules , et ce n'est que lorsque cette pustule se fend et donne naissance à une véritable ostiole qu'apparaît l'oïdium. Ces pustules sont entourées de croûtes sèches, comme celles que l'on observe dans la gale des animaux. Au milieu de ces croûtes, M. Chaufton a aperçu de petits objets mobiles ; l'un d'eux s'étant fixé au scapel, on a pu l'examiner à la loupe , et il a été reconnu que c'était un véritable sarcopte caché dans une espèce de carapace d'où il sort à volonté sa tête et ses membres. Cette première observation a conduit M. Chaufton à la découverte de ce même arachnide sur presque tous les grains malades. C'est postérieurement à l'action destructive exercée par ce petit animal que se développe l'oïdium , qui, dès lors, ne serait pas la cause , mais l'une des suites de l'état morbide du raisin.

M. Robineau-Desvoidy a étudié également les allures de ce sarcopte , surtout sur le charme , le chêne et l'érable. L'animal dépose ses œufs sur la face inférieure des feuilles , à l'angle des nervures ; la larve s'attaque au tissu de cette feuille et principalement aux grosses et petites nervures dont elle se nourrit ; les piqûres qu'elle fait à la feuille déterminent une altération de la sève qui , comme cela a lieu dans un grand nombre de cas, donne naissance à de longs filaments que la larve attache aux nervures, et sous lesquels elle se cache comme l'araignée dans sa toile. Là, la larve subit une métamorphose incomplète et devient le sarcopte ; celui-ci continue l'œuvre de destruction , les feuilles se crispent , se recoquevillent , les fonctions habituelles de la feuille se ralentissent , s'arrêtent , la circulation de la sève s'interrompt dans les organes attaqués.

La même chose a lieu dans la vigne , et l'état maladif général qui en résulte pour la plante se communique au fruit , d'autant mieux que le sarcopte est voyageur et passe de la feuille aux rameaux et aux grappes. M. Robineau est donc d'accord avec

M. Chaufton pour penser que l'oïdium n'est pas la cause de la maladie du raisin, et qu'il ne se développe sur le raisin que parce que le raisin est déjà malade.

M. le Président fait remarquer que, dans beaucoup de localités, le grain de raisin s'est montré attaqué avant les feuilles, ce qui semblerait contraire à l'ordre que M. Robineau a assigné aux phénomènes. Cette objection, d'après M. Robineau, se résout facilement, en remarquant qu'il peut exister simultanément des sarcoptes à l'état d'œufs, de larves et d'insectes parfaits. Les œufs et les larves sont sur les feuilles, et les insectes parfaits répandus sur toute la plante. Ces derniers peuvent exercer de grands ravages dans le raisin avant que les feuilles n'aient été notablement attaquées par les larves.

Un membre, qui a observé de très-près les ravages de la maladie, particulièrement aux environs de Lyon, fait remarquer que les échantillons présentés par M. Chaufton ne sont que faiblement attaqués, qu'il a vu le grain devenir complètement noir et se recouvrir d'une mousse ayant l'aspect cendré; il a cherché, sans succès, à détruire par le soufre la cause de la maladie. Cet insuccès semblerait démontrer que la maladie n'est pas causée par un animal; les ceps les plus vieux ont été les plus compromis, la tige elle-même était attaquée, et les bourgeons avortaient par suite de l'arrêt de la circulation de la sève.

M. Des Moulins prend la parole pour résumer la discussion et poser nettement les termes de la question. Il rappelle l'observation du sarcopte faite par M. Chaufton; celle des poils blancs logés à l'aisselle des nervures signalés par M. Robineau pour le phénomène de l'induration du raisin, de la formation de granulations noires ou brunes, le fendillement de ces granulations, enfin l'existence de l'oïdium Tuckeris, qui présente les caractères d'une mucédinée parfaite, quoique M. Robineau ait paru lui refuser le nom de végétal.

Quel est l'ordre de succession? Telle est la question qui résulte des observations faites et de la discussion précédente.

Après quelques mots de M. Chaufton pour reproduire encore une fois avec insistance son hypothèse, M. le Président propose

de nommer une commission composée des membres qui ont pris part à la discussion, et qui se chargera de faire les observations microscopiques nécessaires pour suivre, autant que possible, la marche des phénomènes et décider la question.

MM. Bally et Monvel offrent des microscopes pour servir à ces recherches.

La commission nommée par le Président est ainsi composée : M. de Tristan, président ; MM. Robineau, Chaufton, Des Moulins, Crosnier.

La parole est donnée à M. de Beauvoys pour communiquer ses observations sur la fécondation de la reine abeille.

M. de Beauvoys rappelle, en quelques mots, les travaux de Swammerdam sur les organes sexuels, et les recherches d'Huber, qui ont montré d'une manière positive que la reine abeille, après une seule imprégnation, restait féconde pendant plusieurs années, et, en dernier lieu, les observations de M. Audouin, sur la fécondation dans les vers à soie et l'existence dans la femelle d'une loge servant de réservoir pour le sperme, loge renfermant des spermatozoïdes, et qu'il appelle la vésicule *spermotheca* ; il annonce que, secondé par le docteur Auzoux, dont les préparations anatomiques artificielles ont fait, à juste titre, la réputation, il a, par une dissection délicate, mis à nu le mystère de la génération chez les abeilles. Ces observations lui ont montré que toutes les hypothèses faites pour expliquer l'étonnante fécondité de la reine abeille sont sans fondement. Chez ces hyménoptères, il a trouvé, comme dans le ver à soie, la vésicule *spermotheca* ; dès lors les œufs détachés de l'ovaire reçoivent, au sortir des oviductes, le contact des spermatozoïdes contenus dans cette vésicule. Pendant quatre ans, cette réserve est suffisante pour l'immense quantité d'œufs que fournit la reine ; puis, petit à petit, la fécondité s'épuise et disparaît. On avait prétendu que l'imprégnation des œufs avait lieu après la sortie de la vulve, comme cela a lieu pour les poissons. M. de Beauvoys ayant trouvé les débris de l'organe du mâle dans le vagin de la femelle, se trouve en droit de considérer cette hypothèse comme entièrement erronée ; à sa connaissance même, on a vu l'accouplement s'opérer dans les

airs; et lui-même a surpris un mâle entraîné par la femelle accouplée avec lui jusqu'à l'entrée de la ruche.

En outre, d'après les observations de M. de Beauvoys, toutes les ouvrières sont aptes à être reines; il n'y a point de différence entre l'œuf destiné à devenir reine et l'œuf destiné à devenir ouvrière; seulement, les larves de ces dernières étant logées dans des cellules de cire longues et étroites qui empêchent le développement des ovaires, ceux-ci se trouvent refoulés dans les parties latérales de l'abdomen et y demeurent atrophiés; il suffit de briser, comme le font les abeilles elles-mêmes, les cloisons des loges qui entourent la cellule où a été déposée une larve d'ouvrière, pour que celle-ci puisse prendre son développement complet et devenir une reine abeille. Nombre de fois, M. de Beauvoys a vu les ouvrières procéder ainsi pour pourvoir au remplacement de leur reine; elles construisent même ordinairement les loges de manière à préparer le développement simultané de plusieurs reines. La première arrivée à l'état parfait se débarrasse par la mort de ses concurrentes et les jette hors de la ruche.

M. de Tristan fils demandant à M. de Beauvoys à quel motif l'on attribue l'existence d'un si grand nombre de mâles, puisqu'une seule fécondation de la reine suffit pour plusieurs années? M. de Beauvoys, pour répondre à cette question, fait remarquer que, dans beaucoup de localités, les abeilles mâles ont reçu le nom de couveuses; que ces insectes, gros et velus, restent à la ruche pendant l'absence des ouvrières pour protéger les œufs et leur faire subir une sorte d'incubation, en conservant, par leur présence dans la ruche, la chaleur suffisante. Lorsque l'essaim rentre à la ruche, et que le rôle des mâles est terminé, ceux-ci sont exterminés en masse et jetés dehors.

A ces faits intéressants au plus haut degré, et qui jettent une vive lumière sur l'histoire des abeilles, M. Robineau ajoute cette observation que, chez tous les hyménoptères sociaux, les mâles sont en très-grande proportion, relativement aux femelles; tandis que chez les hyménoptères solitaires, en plus grand nombre que les hyménoptères sociaux, les femelles sont, au contraire, en plus grand nombre que les mâles et font auprès d'eux toutes les avances.

Cette question épuisée, et après que la curiosité s'est satisfaite par l'examen des intéressantes pièces anatomiques apportées par M. de Beauvoys pour la justification de sa théorie, M. le Président engage M. Rabourdin à faire les expériences annoncées dans la séance précédente. M. Rabourdin explique, par une note courte et précise, les bases de sa méthode et les détails d'opération; puis il procède à ces expériences, dont la simplicité et la rapidité frappent tellement l'auditoire, qu'il exprime le vœu que cette note soit imprimée intégralement.

La note déposée, M. le Président lève la séance à neuf heures.

Séance du 16 septembre.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

M. de Lockhart, auteur de plusieurs publications, en fait hommage à la section.

La section vote des remerciements à M. de Lockhart.

La parole est à M. de Caumont.

Après avoir démontré, par la puissance et le développement des masses des anciens travertins, l'abondance ancienne des sources incrustantes dans les terrains de la craie et le calcaire oolitique, M. de Caumont établit le fait de leur disparition graduelle dans l'époque moderne.

En se reportant au savant mémoire de M. Lecoq, publié l'année dernière par l'Institut des Provinces, l'honorable Vice-Président explique d'une manière heureuse et complète comment la chaleur du globe, autrefois plus considérable, a dû produire des pluies continuelles, conséquence nécessaire d'une évaporation plus active; comment ces pluies torrentielles ont formé ce que nous appelons les terrains de sédiment; comment, plus tard, elles ont creusé ces larges vallées de nos fleuves dont l'encaissement devient chaque jour plus disproportionné avec nos cours d'eau, réduits souvent à de simples

ruisseaux, par suite de la diminution de la chaleur et de celle de la pluie qui en est la conséquence naturelle.

Cette disparition progressive dans les terrains de craie et de calcaire oolitique, résultat du refroidissement de la température et des modifications survenues dans la constitution physique du globe, tend à se manifester aussi jusque dans les contrées volcaniques où ces tufs continuent pourtant encore à se former.

N'y a-t-il pas dès lors utilité sérieuse à examiner, plus attentivement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, la composition des roches tuffeuses présumées les plus anciennes, et à la comparer à celle de nos sédiments modernes; à étudier les tufs appartenant aux eaux des différentes formations géologiques; enfin, à analyser à leur sortie de terre les eaux incrustantes pour déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elles contiennent et constater avec soin leur température?

M. Robineau-Desvoidy cite pour exemple la *Salle des Fées*, à Druy-les-belles-Fontaines, département de l'Yonne, où l'eau sortait autrefois par divers étages; le calcaire jurassique, qui les constitue étant facilement soluble, a été entraîné par les eaux, qui alors devaient être incrustantes; mais le calcaire une fois enlevé des étages supérieurs, les eaux qui en sortent ont dû cesser de produire des sédiments.

M. Des Moulins donne des explications sur l'état des travertins dans la Dordogne. Ces dépôts s'abaissent progressivement par l'effet du creusement des bassins et forment ainsi divers étages; il en est de même dans les Hautes-Pyrénées, près de Bagnères-de-Bigorre.

M. de Lockhart insiste sur l'utilité de ces études; il fait connaître que le département du Loiret possède de ces sources incrustantes pouvant servir aux recherches dont il s'agit.

Par ces considérations, la section appelle de ses vœux et recommande avec instance aux membres du Congrès l'étude de la question.

M. de Tristan père donne lecture d'un mémoire ainsi conçu :

« *Recherches sur l'importance de quelques nouveaux caractères spécifiques dans les genres pinus et quercus.* »

La section vote, à l'unanimité, l'impression du mémoire.

La parole est à M. Robineau-Desvoidy, pour une motion d'ordre.

Il est admis, dit M. Robineau-Desvoidy, que le département de l'Yonne ne possède pas de calcaire d'eau douce. Or, en suivant tout dernièrement le cours du Loing, et proche la rivière de l'Ouanne, il a constaté, dans une tranchée pratiquée pour l'ouverture d'une route, un gisement de calcaire d'eau douce situé sur la craie turronnière et avant la craie senoniène. Quel est l'âge de ce dépôt ? faut-il le rapporter à la formation de l'Orléanais ? Telle est la question posée par M. Robineau-Desvoidy. Ce dernier incline à penser qu'il appartient au groupe du calcaire lacustre de Paris.

La discussion s'engage entre MM. Desvoidy, de Tristan et de Lockhart.

M. de Lockhart pense qu'on ne peut rien induire de ce lambeau isolé ; ce qui est positif, c'est que nos calcaires orléanais commencent dans Loir-et-Cher en s'appuyant sur les craies, et qu'ils continuent à se développer, en montant, sur les grès de Fontainebleau. Le gisement signalé par M. Desvoidy a donc besoin d'être étudié au point de vue spécial de la paléontologie.

Attendu l'heure avancée, et considérant que la discussion pourra se reproduire dans l'examen des questions concernant la géologie du département du Loiret à l'ordre du jour de demain, M. le président lève la séance.

Séance du 17 septembre.

Le procès-verbal de la séance du 16 est lu et ne donne lieu à aucune observation.

La parole est donnée à M. de Lockhart sur la 1^{re} question, ainsi conçue : *Fixer la position relative des sables de la Sologne dans la série géologique et chronologique des terrains qui forment l'écorce solide du globe.* M. de Lockhart traite verbalement la question. Il

a étudié pendant trente ans le terrain de la Sologne ; les sables, les cailloux roulés et les argiles qui le composent forment un même terrain géologique ; c'est un terrain diluvien superposé aux calcaires supérieurs d'eau douce qui forment le sous-sol de l'Orléanais.

M. de Lockhart place le terrain solonais dans l'échelle géologique comme dépendant de l'époque quaternaire, c'est-à-dire qu'il le place parmi les terrains formés depuis l'époque tertiaire jusqu'au commencement de l'époque actuelle.

M. Robineau entre dans de longs développements à l'appui de l'opinion émise par M. de Lockhart ; M. de Tristan se range aussi à cette opinion.

M. le Président appelle la discussion sur la 2^e question du programme, ainsi conçue : *Rechercher si les couches de calcaire de l'Orléanais appartiennent toutes au groupe du calcaire lacustre supérieur au grès de Fontainebleau, ou s'il existe une partie de ces couches qui dépendent du groupe du calcaire lacustre inférieur au grès de Fontainebleau.*

M. de Lockhart traite verbalement la question. Il a étudié les calcaires orléanais depuis Valençay, Blois et Orléans jusqu'à Étampes ; depuis Gien, Montargis et Pithiviers jusqu'à Fontainebleau : leur structure, leurs caractères minéralogiques et paléontologiques ne lui ont pas offert de différence assez tranchée pour établir deux formations, un groupe supérieur aux grès d'Étampes et de Fontainebleau, et un groupe inférieur à ces grès ; et comme à l'extrémité des lignes qu'il indique, les calcaires glissent sur les grès d'Étampes et de Fontainebleau qui s'avancent jusqu'à Malesherbes et Augerville, dans le département du Loiret, M. de Lockhart place tous les calcaires orléanais dans une même formation, qui serait les calcaires d'eau douce supérieurs au grès de Fontainebleau.

M. de Tristan pense qu'il existe deux bancs de calcaires orléanais, l'un supérieur aux grès de Fontainebleau, l'autre inférieur à ces grès.

Ce dernier, qui se reconnaît à ce qu'il est rempli d'infiltrations siliceuses très-abondantes en quelques endroits (ce qui constitue

le calcaire siliceux de Brongniart), et aussi à la présence de quelques limnées et de quelques planorbes, à l'absence d'hélices ou autres coquilles terrestres, forme les deux coteaux de la Loire, au moins depuis Châteauneuf jusqu'au-delà de Beaugency, et se termine par lambeaux, suivant une ligne est et ouest, à une ou deux lieues au sud d'Orléans. Les marnes qu'on trouve plus loin appartiennent à un système plus profond.

Le premier banc, c'est-à-dire le banc supérieur au grès de Fontainebleau, renferme quelquefois un grand nombre de coquilles terrestre et d'eau douce; ce banc n'atteint pas la Loire; il se termine après les hauts terrains de la forêt d'Orléans et s'étend beaucoup au couchant.

Aucun de ces deux bancs ne contient d'ossements de vertébrés.

M. de Lockhart pense que les distinctions établies par M. de Tristan ne sont pas assez tranchées et persiste dans son opinion.

La parole est ensuite donnée à M. de Sussex pour une communication écrite sur la 15^e question, ainsi conçue : *Quel est le système chimique et physiologique de l'alimentation des végétaux?* Vu l'heure avancée, la discussion sur cet important travail est renvoyée à la prochaine séance.

M. le président Leroy annonce qu'il est forcé de quitter Orléans, et témoigne à la section tous ses regrets de ne pouvoir assister plus long-temps à ses travaux.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 18 septembre.

M. Leroy, président de la section, ayant quitté Orléans, et en l'absence des vice-présidents, M. le comte de Tristan prend place au fauteuil comme président d'âge.

Lecture est faite du procès-verbal, dont la rédaction est adoptée.

M. Gaucheron a la parole pour communiquer quelques observations rédigées par écrit sur l'origine des sources du Loiret. Il rapporte des recherches faites sur la relation existant entre un courant d'eau souterrain marchant de l'est à l'ouest et le bouillon de la Source, et démontrant que ces cours aboutissent au bouillon, et viennent se décharger dans le Loiret.

M. Chaufton reçoit ensuite la parole pour donner communication de faits observés par lui dans la partie de la Sologne qui forme une ligne droite sous-tendant l'arc décrit par la Loire entre Meung et Beaugency, sur la rive gauche de la Loire. Il a constaté, dans un grand nombre de localités, l'existence de vastes entonnoirs formés par des éboulements subits, et dont le fond est traversé par un courant torrentiel marchant, comme le courant souterrain, de l'est à l'ouest. Il a été lui-même témoin oculaire de la formation d'un de ces gouffres. M. de Tristan père confirme ces observations, en y ajoutant celles qu'il a faites également à Cléry. Il fait d'ailleurs remarquer qu'il est important de ne pas confondre ces courants torrentiels avec la nappe d'eau souterraine de la Sologne. Des faits analogues à ceux constatés par M. Chaufton ont aussi été observés à Paris, dans le faubourg Saint-Germain, par M. Héricart de Thury et par M. Crosnier, dans la forêt d'Orléans.

Cette question épuisée, M. de Sussex a la parole pour développer les faits de son mémoire. Il se bornera à répondre aux objections qui pourraient lui être faites.

M. Legall fait remarquer que dans les différentes expériences faites par M. de Sussex, les conditions de végétation ne sont pas les conditions normales ; que l'absence de telle ou telle substance dans le sol artificiel fourni à la plante peut déterminer des modifications importantes dans la constitution mécanique de ce sol, dans l'état de compacité particulièrement. Il regrette, en outre, que les expériences, au lieu d'être faites sur des plantes rendues sociales par l'industrie de l'homme, et probablement altérées par cela même dans leur nature essentielle, comme les graminées,

n'aient pas plutôt été pratiquées sur des plantes ubiquistes, vigoureuses, comme, par exemple, le *polygonum aviculare*, qui vient partout, même sur les murs. Ainsi, il a remarqué en Bretagne, dans une localité qui présente un bassin calcaire entouré de schiste et de granite, que la végétation de ces deux zones de terrain est très-différente; que les plantes qui viennent sur le calcaire ne viennent pas sur le schiste, mais que les plantes du schiste viennent sur le calcaire. Il rappelle également que l'on rencontre dans cette même province de petits déserts de sable où le sol, trop divisé, ne peut nourrir aucune végétation. L'importance que joue ici la constitution mécanique du sol donne une grande valeur à sa première objection.

M. de Sussex, répondant à ces observations, ne pense pas devoir attacher à la constitution mécanique une influence prépondérante dans la question. Il cite à ce sujet des faits observés dans le *Chestershire*, par Johnson, dans une grande exploitation rurale destinée à la fabrication du fromage. Le sol, simplement alimenté par le fumier des bestiaux qu'il nourrissait, s'est, petit à petit, épuisé, quoique les plantes qui formaient la végétation des prairies fussent très-variées, prises avec le plus grand soin dans des familles différentes, et débarrassées le plus complètement possible des herbes parasites : et la preuve, c'est que le lait que donnaient les vaches ne contenait plus de caséine. L'examen de l'herbe et du foin a montré que les phosphates en avaient disparu, et remarquons que le phosphore entre parmi les éléments constituants de la caséine. La végétation ne s'est pas arrêtée pour cela, mais d'autres principes ont remplacé les phosphates : l'activité végétale s'est portée sur un autre point. De même l'ortie, qui contient une notable proportion de potasse, ne peut pas végéter sur un sol dépouillé d'éléments feldspathiques ou micacés. Enfin, sur une expérience faite en grand, M. de Sussex a trouvé que la pomme de terre, semée dans un sol privé de principes alcalins, ne produit plus de tubercules, mais qu'alors dans les organes de la plante la solanine devient prédominante.

Quant à la seconde objection, qui porte sur l'emploi des plantes sociales, M. de Sussex remarque avec grande raison qu'il s'est

surtout proposé de faire des expériences qui eussent un but pratique. Plus les produits sont cultivés, plus grande est la quantité de principes immédiats qu'ils contiennent, plus intéressants sont les résultats obtenus.

M. de Sussex, sur une observation de M. de Tristan, insiste sur ce point que ses expériences ont été faites dans le double but de constater ce que les plantes empruntent au sol et ce que l'air leur fournit. Les terrains argileux retiennent, par le fait de leur imperméabilité, une grande quantité de principes azotés : au contraire, les sols légers et sableux leur permettent de s'échapper et en sont à peu près complètement dépourvus. En conséquence, sur un sol de cette nature, entièrement privé d'humus, d'azote, de sels ammoniacaux, M. de Sussex a semé trois hectolitres de blé contenant cinq kilogrammes d'azote ; ils ont donné à la récolte quatre cent vingt-trois kilogrammes de grains, contenant quinze kilogrammes d'azote. L'absorption atmosphérique est ici manifeste.

Toutes les expériences ont été faites à l'air libre, ce qui a, comme l'a fait observer M. Crosnier, une grande importance pour la fécondation qui a manqué complètement dans un certain nombre de cas.

M. de Sussex a bien fait aussi quelques expériences sous des cloches, particulièrement dans le but d'étudier l'absorption atmosphérique. Ses appareils sont disposés de manière à amener l'air parfaitement pur, parfaitement débarrassé de toute substance étrangère, entre autres de certains animalcules microscopiques très-riches en phosphore ; puis l'air, à sa sortie des cloches, est analysé par la méthode des pesées, l'acide carbonique déterminé par la potasse, l'ammoniaque par le chlorure platinique. Ces expériences lui ont paru démontrer que la végétation avait déterminé la formation d'une certaine quantité d'ammoniaque.

La section remercie M. de Sussex de la communication de ce remarquable travail et le prie d'en donner une connaissance, au moins orale, en séance générale. Il exprime, en outre, le vœu que le mémoire soit imprimé en totalité.

M. Bertrand de Lom se fait inscrire pour traiter, dans la pro-

chaîne réunion, de la formation des gemmes dans les localités d'origine volcanique.

M. de Tristan père donne quelques détails curieux sur la végétation du pin maritime (*pinaster*), qu'il a remarqué venir très-bien dans les sables de la Sologne, et mourir, au contraire, comme empoisonné, dès l'instant où ces sables sont marnés. Cependant si quelques-uns plus robustes résistent à l'influence de la marne et parviennent à traverser la couche pour arriver aux sables, alors ils rentrent dans les conditions normales et reprennent toute leur vigueur. M. Robineau confirme l'observation et l'étend même au genêt, sur lequel la marne produit le même effet. Il a de plus constaté, par des expériences positives, que le pin peut venir sur le sable mêlé de marne, et même sur la marne pure, mais qu'il meurt infailliblement sur le sable marné; fait étrange et dont il serait sans doute très-difficile de donner l'explication.

M. Legall a observé des faits analogues dans les pinières du Morbihan et dans celles de Belle-Isle. Suivant lui, les pins y sont venus des Pyrénées, et s'y sont complètement naturalisés. Ils sont moins élevés que dans les Landes et ne sont que faiblement résinifères; dans le Mans, il a trouvé des pinières sur le calcaire, mais M. de Tristan répond qu'il n'y a là rien de contraire à ce qu'il a avancé, car il se peut que les racines des pins arrivent jusqu'à un sous-sol arénacé.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 19 septembre.

La parole est donnée à M. le secrétaire pour la lecture du procès-verbal; la rédaction en est adoptée.

M. le président communique une lettre de M. Chevallier. Dans cette lettre, M. Chevallier pose un certain nombre de questions ayant rapport à la mécanique astronomique. A la solution de ces questions, l'auteur pense qu'on pourrait rattacher la théorie des

glaces flottantes, des vents alisés et des courants océaniques. Malheureusement, M. Chevallier ne s'annonce pas comme ayant résolu ces problèmes importants, et le petit nombre de séances qui restent encore pour traiter les sujets inscrits au programme ne permet pas de donner suite aux propositions de M. Chevallier.

M. Robineau s'annonce comme étant en mesure de résoudre le problème de la maladie de la pomme de terre et demande s'il ne conviendrait pas de renvoyer son travail à la section d'Agriculture. Cet avis est adopté par la section.

La parole est à M. Bertrand de Lom, pour faire connaître le résultat de ses travaux minéralogiques.

La quantité d'or actuellement en circulation sur toute l'étendue du globe peut être estimée approximativement à quatre millions de kilogrammes, valeur intrinsèque, 12,800,000,000 de francs. M. Bertrand de Lom vient de découvrir un nouveau gisement qui portera la masse d'or à cinq cents fois cette somme.

Il a trouvé dans la vallée d'Aoste une roche de cristallisation de la nature des micaschistes; le cubage approximatif de ce massif a donné 192 milliards de mètres cubes qui, estimés à 30 francs d'or par mètre cube, donneraient 5 milliards 760 billions de francs. D'ailleurs, l'analyse d'un grand nombre d'échantillons pris en différents points de la roche a prouvé que le métal est répandu très-uniformément dans la masse.

Un membre fait remarquer que la Loire roule des sables micacés dont l'origine paraît être analogue à celle des échantillons qu'a présentés M. Bertrand de Lom. Ce dernier pense que le fait qu'il a observé ne doit pas être isolé, et il adopte comme très-possible le fait de la présence de l'or dans les sables de la Loire.

M. Bertrand de Lom soumet ensuite à l'examen des membres de la section de nombreux échantillons minéralogiques dont il a constaté le premier l'existence ou le mode d'association. Pour ne pas étendre les limites de ce procès-verbal, nous citerons seulement, comme point important de ses observations, l'étude des transformations du carbonate de magnésie du gisement du fer titané, et des divers minerais du titane, enfin la constatation de la présence des gemmes dans les roches de cristallisation en

dehors des influences volcaniques, et la découverte de nouveaux fossiles.

La section déclare qu'elle a reçu avec le plus grand plaisir les communications de M. de Lom.

M. Des Moulins a la parole pour la lecture du rapport de la commission chargée de l'examen de la question de la maladie du raisin. Ce rapport, qui est un véritable modèle de discussion scientifique, a été écouté avec le plus vif intérêt par la section, qui a exprimé le vœu qu'il soit imprimé et de plus lu en séance générale.

Un membre communique quelques observations sur deux insectes que l'on appelle vulgairement dans les campagnes l'*urbec* et le *gribouri*. Mais ces insectes n'ayant aucun rapport avec le sarcopte qui fait l'objet des recherches de la commission, on passe à l'ordre du jour.

M. Robineau-Desvoidy annonce qu'il s'est livré à de nouvelles recherches sur la question agitée, et déclare que ses récentes observations sur les œufs, la ponte, le développement de l'insecte, ne lui laissent plus aucune incertitude. Selon lui, cet insecte n'est pas nouveau; il a été étudié par Linnée, qui a décrit tous les ravages qu'il exerce sur la vigne; c'est celui que l'on retrouve également dans toutes les serres, pour lesquelles il est un véritable fléau.

M. de Caumont demande qu'on mette à l'ordre du jour, pour la prochaine réunion, la nomination d'un membre pour l'Institut des Provinces. Proposition adoptée.

La séance est levée.

Séance du 20 septembre.

Le procès-verbal de la séance du 19 est lu et adopté.

Sur la demande instante de M. Delorme, la section, consultée par M. le président, émet le vœu que la note communiquée par M. Bertrand de Lom, et contenant le résumé des découvertes mi-

néralogiques qui lui sont propres, soit imprimée à la suite du procès-verbal de la séance du 19 septembre.

La parole est à M. Boutet de Monvel, pour la lecture d'un mémoire de physique générale relatif à la théorie du calorique latent. Dans ce mémoire, M. Monvel démontre que la distinction entre le calorique latent et le calorique sensible n'est pas fondée, et que le mot *latent*, appliqué à la chaleur, doit être rayé du vocabulaire de la science.

La section demande l'impression de ce mémoire.

M. Bertrand de Lom lit ensuite une note relative à la présence de l'arragonite au milieu des roches basaltiques. Il fait remarquer que ce n'est pas accidentellement que le carbonate de chaux prismatique est introduit au milieu du basalte. Il y est, au contraire, disséminé avec une parfaite régularité, et d'autres fois il est intimement mêlé à la pâte basaltique. C'est en grande partie dans la Haute-Loire que M. de Lom a fait ces observations et recueilli ces échantillons; c'est surtout à la présence de ce carbonate qu'il attribue la fertilité de ces contrées et la nature des eaux de sources qu'on y rencontre.

M. Bertrand de Lom dépose sa note écrite, que la section désire voir imprimée dans le recueil des travaux du Congrès.

M. de Tristan communique quelques faits d'observation relatifs aux migrations des fourmis. Ces faits ont déjà été observés et consignés dans des ouvrages spéciaux. D'après M. Desvoidy, ce ne sont pas des migrations : une troupe de fourmis en a fait une autre prisonnière et transporte ses larves dans la demeure des vaincues, qui, réduites en servitude, les aident à ce transport.

Aucun travail n'étant plus à l'ordre du jour, on procède à la nomination d'un membre de l'Institut des Provinces. Dépouillement fait du scrutin, M. Pelletier-Sautelet réunit la majorité des suffrages.

M. Robineau-Desvoidy demande à donner communication d'un travail sur la maladie du raisin et celle des pommes de terre. Il apporte de nouvelles observations à l'appui de celles qui ont été faites dans le sein de la commission dont il faisait partie. Ces observations ne lui laissent plus aucun doute sur le rôle de l'in-

secte, et il considère comme démontré que l'acarus est la cause première de la maladie. Quant à la pomme de terre, c'est encore à un acarus que M. Robineau attribue le mal qui l'attaque depuis quelques années ; seulement, cet acarus serait différent de celui de la vigne. Il propose d'appeler le premier acarus des serres, et le second acarus des solanées. Il cite d'ailleurs le texte même de Linnée, qui prouve que l'illustre Suédois avait parfaitement observé et décrit le sarcopte en question, et qu'il lui attribuait le même rôle que M. Desvoidy lui assigne.

M. Chaufton réclame pour ses propres observations la priorité sur celle de M. Robineau-Desvoidy, qui s'engage à lui donner, dans la rédaction de son mémoire, toute satisfaction à cet égard.

La section, sans d'ailleurs engager sa responsabilité ni accepter comme démontrées les assertions de M. Desvoidy, demande cependant que le mémoire soit déposé et imprimé.

M. le président donne lecture d'une lettre adressée par M. Maitre, curé de Trinay, et accompagnée d'un échantillon schisteux que M. Maitre croit être de même nature que le talcshiste aurifère présenté par M. de Lom à la dernière séance. Ce schiste étant tout-à-fait vulgaire et sans point de rapprochement avec le talcshiste, la section ne donne point suite à cette communication.

M. Chaufton, reprenant la question des phénomènes pathologiques déterminés par l'action des insectes sur les végétaux, annonce qu'il a d'autres faits d'intoxication à faire connaître à la section, mais l'heure avancée ne lui permet pas de commencer ses développements.

La séance est levée à neuf heures.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE , INDUSTRIE ET COMMERCE.

Séance du 13 septembre.

La séance est ouverte à neuf heures et quart par M. de Buzonnière , secrétaire général du Congrès.

Les secrétaires de la section sont MM. Aubin, Daudier et Alexis Germon. Les deux premiers sont absents ; M. Germon, retenu par les fonctions de trésorier du Congrès , ne pourra pas suivre les travaux de la section. Dans ces circonstances , M. le Secrétaire général, conformément aux usages des sessions précédentes, désigne comme secrétaires de la section MM. Ernest de Billy , Lucas et Adolphe de Tristan.

MM. de Billy et Lucas prennent immédiatement place au bureau.

Il est procédé à la nomination des présidents et vice-présidents.

M. DUCHATELIER est proclamé président ; MM. DE LA CHAUVIÈRE, HERPIN (de Metz), DE GENOUILLAC et PERROT, sont nommés vice-présidents. — Ces messieurs sont immédiatement installés.

M. le Président donne lecture des diverses questions du programme , et invite les personnes qui veulent les traiter à donner leurs noms à MM. les Secrétaires.

MM. de Caumont, de Billy, Dupré de Saint-Maur, de Vibraye Le Sauvage et Perrot se font inscrire.

M. de Caumont propose d'ajouter au programme une nouvelle question ainsi conçue :

« *Quels sont les vœux à formuler au point de vue de la prospérité agricole et industrielle du pays ?* »

Cette proposition est adoptée , et la section d'Agriculture dé-

cide qu'une commission de cinq membres sera nommée pour l'examiner et y répondre.

La séance est levée à onze heures.

Séance du matin du 14 septembre.

La séance est ouverte à neuf heures et quart, sous la présidence de M. Duchâtelier.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

M. le Président lit une lettre du docteur de Beauvoys, relative à une ruche d'un nouveau système, qu'il désire exposer aux yeux du Congrès.

M. de Buzonnière explique qu'il a déjà répondu à M. de Beauvoys à ce sujet, et que la serre du Jardin des plantes sera mise à sa disposition.

M. de Rainneville a la parole pour l'exposition de son plan d'éducation applicable aux enfants des campagnes (2^e question du programme).

L'enseignement officiel, dit-il, est absurde, contre nature, contre les lois de la Providence; il condamne les enfants à une immobilité de dix heures, principe d'affaiblissement, de mauvaise santé et de paresse.

L'orateur distingue l'enseignement de l'éducation.

Ce n'est pas sur un banc que peut se faire l'éducation, qui consiste principalement à corriger les vices, à inculquer les vertus. Pour atteindre ce but, il faut surtout l'activité.

L'orateur aime à parler de l'éducation dans une ville dont le premier pasteur en donne si bien le précepte et l'exemple.

Dans les écoles primaires, l'enseignement sur un banc est tout; il faut adopter un système contraire; le travail manuel, dans les champs, doit être le principal; l'enseignement n'est que l'accessoire.

L'orateur a mis ce système en pratique dans une maison d'or-

phelins qu'il a fondée : huit heures de travail à la terre, deux heures d'instruction, telle est la distribution du temps. Ce régime a déjà produit d'excellents résultats hygiéniques au milieu des populations du Nord, si sujettes aux affections scrophuleuses et à leurs analoges. C'est que le travail des champs est tout à la fois fortifiant et moralisateur, à tel point que des enfants condamnés par la science à périr de l'épuisement produit par les vices secrets auraient été guéris par le seul régime physique et moral de la colonie, et seraient aujourd'hui grenadiers dans des régiments.

Quels sont les voies et moyens de mettre ce système en pratique ?

Ceux qui réussissent en Angleterre, ceux dont l'orateur lui-même a fait l'application.

En Angleterre, le gouvernement ne donne pas un schelling pour l'instruction primaire ; mais une foule de sociétés volontaires se sont fondées par souscription. D'ailleurs, la dépense est minime ; elle se réduit à l'acquisition ou à la location d'un terrain de culture pour l'instituteur. Sur ce terrain, chaque élève fournit trois heures de travail en échange de trois heures d'enseignement qui lui sont données. Ce travail suffit pour produire à l'instituteur un bénéfice net égal aux 600 fr., rétribution commune de nos instituteurs en France.

L'orateur a organisé un essai de ce genre. Il pense que le résultat pécuniaire peut être non-seulement de rétribuer l'instituteur, mais de pouvoir donner un repas au milieu du jour à chaque élève, de le retenir ainsi à l'école toute la journée, point important pour empêcher le vagabondage des enfants livrés à eux-mêmes et toutes ses conséquences.

Il cite le changement radical opéré chez un enfant reconnu comme mauvais sujet, qui fut attiré, puis retenu à l'école par l'appât d'un petit morceau de viande que l'on ajoutait chaque jour au pain dont il faisait son repas.

Après avoir donné ces détails, M. de Rainneville demande la discussion et sollicite les objections afin de pouvoir y répondre.

L'heure de la messe à laquelle doit assister le Congrès s'ap-

prochant, et le temps manquant pour une discussion de cette importance, on en renvoie la suite au lendemain.

Avant de clore la séance, M. le docteur Le Sauvage entretient la section de la castration des vaches pratiquée par un vétérinaire de Normandie dans le but de favoriser l'engraissement de l'animal.

C'est un moyen d'éviter le double inconvénient de la gestation et des fureurs utérines qui tourmentent les vaches à l'engrais. Dans le premier cas, la substance alimentaire employée à nourrir le fœtus est autant d'enlevé à la production de la viande de boucherie sur le veau; dans le deuxième cas, l'animal s'agite, agite ses compagnes et dépense ainsi stérilement une partie des forces qui devraient concourir à l'engraissement.

L'opération est facile et peu dangereuse, car le vétérinaire cité n'a perdu qu'une bête opérée sur cent.

On espérait que la castration conserverait et même augmenterait la production du lait chez la vache laitière; il ne semble pas que ce résultat ait été obtenu.

M. de Rainneville cite des résultats différents d'après son expérience personnelle; il a perdu une vache sur deux par la castration. Sans cette perte énorme, il eût continué à faire pratiquer cette opération excellente quand elle réussit; car, contrairement à l'assertion de M. Le Sauvage, il a constaté qu'elle favorise notablement la production du lait, de même que l'engraissement.

M. de Genouillac cite aussi l'exemple d'une vache castrée accidentellement, qui a conservé pendant deux ans sa production laitière au plus haut degré, quantité et qualité.

Quelques explications sont encore fournies par M. Le Sauvage sur le mode de castration. L'opération se pratique sur l'animal debout, sans éthérisation; on l'attache à un arbre ou à un mur; deux hommes suffisent pour aider l'opérateur.

M. de Rainneville reconnaît que l'opération pratiquée sur l'animal non abattu doit être moins dangereuse.

La séance est levée à onze heures et quart.

Séance du matin du 15 septembre.

La séance est ouverte à neuf heures et quart du matin.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Isidore Pierre, professeur de la Faculté des Sciences de Caen, lequel prie le Congrès d'agréer les regrets qu'il éprouve de se trouver privé, par des occupations inattendues, d'assister à ses séances. Ce dernier, ainsi que MM. le docteur Herpin (de Metz) et de Vigneral, offrent à la section plusieurs brochures. M. de Vigneral lui adresse un mémoire en réponse à la 2^e question du programme.

On reprend la discussion sur la 2^e question.

M. de Rainneville donne des détails sur la tenue de la ferme-école créée par lui dans le département de la Somme ; il appuie sur l'importance de l'enseignement de la musique et du chant pour détourner les élèves des occasions de démoralisation qu'ils ne rencontrent que trop souvent. Il ne s'est pas rendu à l'invitation du Gouvernement pour apprendre aux élèves la tenue des livres en partie double concernant l'administration agricole ; il y a substitué la méthode plus simple de l'inscription successive et comparative des frais et produits.

M. de Buzonnière lit un mémoire sur la question à l'ordre du jour. Ses conclusions tendent à l'introduction, dans les écoles communales, de l'enseignement agricole.

La section décide que ce mémoire sera renvoyé au Secrétariat général pour être inséré dans le Compte-Rendu imprimé, s'il y a lieu.

Un des Secrétaires donne ensuite lecture des conclusions suivantes du mémoire de M. de Vigneral sur la même question :

« Créer un comice par canton ; 2^o entourer les concours agricoles de la plus grande solennité ; 3^o organiser l'enseignement agricole dans les écoles normales ; 4^o rendre dans les écoles primaires l'enseignement agricole obligatoire, au lieu d'être facultatif ; 5^o publier des livres élémentaires spéciaux. »

M. de Rainneville combat l'opinion de MM. de Vignerol et de Buzonnière sur l'enseignement théorique agricole dans les écoles communales. Il croit que l'enseignement pratique et privé doit précéder la théorie (telle est l'opinion du Conseil supérieur de l'instruction publique) ; il appelle l'attention du Congrès sur les facilités que donne la nouvelle loi sur l'enseignement primaire et invite à en profiter pour la réalisation de l'enseignement agricole.

M. Duchâtelier, président, donne quelques détails sur des écoles d'agriculture, soit primaires, soit secondaires, fondées en Bretagne, à l'aide des Frères de la Doctrine chrétienne, par MM. du Clezieux et de Lamennais ; ces écoles fonctionnent d'après les idées énoncées par M. de Rainneville.

M. de Buzonnière se défend de la pensée qu'on lui a attribuée de vouloir introduire exclusivement l'enseignement agricole dans les écoles communales ; il préférerait lui-même les écoles libres, si le nombre déjà peu élevé des élèves dans les écoles officielles n'ôtait l'espoir de voir des établissements privés soutenir la concurrence qu'elles ne manqueraient pas de leur faire.

M. l'abbé Tabouret annonce qu'il a déjà fait quelques efforts dans le sens indiqué, en fondant un commencement d'école secondaire agricole destinée à former des professeurs et des contre-maîtres d'agriculture pratique, dans le but de les envoyer dans les communes du département. Il demande à remettre à la prochaine séance des détails plus complets à ce sujet.

M. de Cussy cite, en faveur des écoles privées, des exemples pris en Angleterre.

M. le Président voudrait que ces établissements fussent dirigés de préférence par des corporations susceptibles de se perpétuer, plutôt que par des individualités dont la mort doit briser l'œuvre. Il croit, en outre, que l'on trouvera partout des propriétaires disposés à faciliter la création de ces écoles sur leur terrain.

Sur les observations de MM. de Saint-Maur et Tabouret, M. de Rainneville donne quelques détails sur les frais de son établissement, sur la possibilité qu'il a reconnue par sa propre expérience, d'équilibrer les dépenses avec les recettes. Il opère sur

un sol fécond , produisant trente hectolitres de froment par hectare et sur une petite échelle.

Plusieurs membres craignent qu'on n'obtienne pas des résultats aussi satisfaisants en opérant sur une plus grande échelle et sur des sols moins riches.

La séance est levée , et la suite de la discussion remise à sept heures du soir.

Séance du soir du 15 septembre.

M. de Rainneville donne quelques détails sur les dépenses et produits de son établissement. Son idée dominante a été d'appliquer son système à une famille composée de quatre à six personnes. Ses manœuvreries se composent d'une maison et de deux hectares de terre valant ensemble 150 fr. de loyer , et leur produit brut est de 800 fr. à 1,000 fr., obtenu principalement par le travail des manouvriers. Trois ou quatre enfants sortent annuellement de son établissement.

M. de Buzonnière fait observer que M. de Rainneville a pris les enfants dans une catégorie particulière, et qu'il faut s'occuper des enfants des communes rurales.

Plusieurs membres croient que le système de M. de Rainneville n'est pas applicable à nos communes rurales ; M. de Buzonnière est d'un avis contraire.

M. de Billy ne pense pas que l'on puisse introduire utilement les occupations agricoles manuelles dans les écoles primaires, la durée des classes n'y étant que de six heures, et tout le temps de l'instituteur étant absorbé par les leçons données quelquefois à plus de quatre-vingts enfants des deux sexes, dont le degré d'instruction n'est pas le même.

Dans le Finistère, on avait cherché à introduire l'enseignement agricole dans l'école normale , cet essai a été abandonné , et on y a substitué des pensionnats tenus par des Frères. Une ferme-école a été, en outre, annexée au pensionnat ; un fermier l'exploite à son compte avec une subvention de 1,200 fr. que lui

donne le département. L'institution a pris une telle faveur, que les fermiers et les petits propriétaires y envoient leurs enfants.

M. l'abbé Desbrosses dit qu'en fait de notions agricoles, les parents des enfants en sauront toujours plus que l'instituteur.

Après un échange d'observations entre plusieurs membres, on passe au vote des diverses propositions. La rédaction suivante est adoptée :

« Le Congrès émet le vœu que des occupations agricoles
« soient introduites dans les écoles primaires, et qu'à cet effet
« un champ d'exploitation y soit annexé et cultivé au profit des
« élèves et de l'instituteur. »

La séance est levée à neuf heures moins un quart.

Séance du 16 septembre.

La séance est ouverte à neuf heures.

Les procès-verbaux des séances de la veille sont adoptés après quelques observations.

Le Président dépose sur le bureau le numéro de septembre 1851 du *Moniteur de la Propriété et de l'Agriculture*, dont tous les membres présents reçoivent un exemplaire; le *Manuel populaire d'Agriculture pratique*, par M. Émile Jacquemin.

M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille, offre au Congrès un recueil intitulé : *Actes du Congrès des Vignerons français* (3^{me} session); un rapport fait à la Société de Statistique de Marseille, sur un projet de statistique permanente; des tableaux de statistique destinés à la réalisation de ce projet.

La parole lui est donnée pour des développements à cet égard.

Il fait ressortir l'importance qu'il y aurait à établir dans toutes les communes de France des statistiques relatives à tous les éléments de richesses agricoles, industrielles et commerciales qu'elles renferment, et il émet le vœu que le Gouvernement soit invité à favoriser ces opérations en établissant des récompenses pour les communes qui prendraient l'initiative à cet égard.

M. de Rainneville craint que l'apathie et l'incapacité des maires ne soient un obstacle à la réalisation de ce projet.

M. Roux répond qu'il s'agirait d'établir dans les communes une commission permanente d'hommes spéciaux et intelligents qui seraient chargés de ce travail.

On nomme, pour examiner ce projet, une commission composée de MM. Roux, de Genouillac, Dupré de Saint-Maur, l'abbé Marchon et Chauveau.

On nomme une autre commission pour la rédaction des vœux relatifs à la Sologne : elle se compose de MM. de Buzonnière, Adolphe de Tristan et Dupré de Saint-Maur.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la première question, ainsi conçue :

Rechercher les moyens qui, sans grever les finances de l'État et sans porter atteinte à la liberté du commerce, pourraient augmenter la proportion habituelle de nos réserves en céréales, et, par suite, diminuer l'énorme variation du prix courant des grains d'une année à l'autre.

M. de Billy donne lecture d'un mémoire sur cette question.

Les termes du programme lui semblent devoir renfermer la discussion dans un cercle assez restreint. Elle doit porter principalement sur les deux points suivants :

- 1° Le meilleur mode de conservation des grains ;
- 2° Les réglemens administratifs qui peuvent concourir à ce but.

Il recommande l'emploi du silo métallique en zinc, de M. Certain, d'Orléans. Ce silo, d'un prix peu élevé, a déjà subi plusieurs épreuves qui toutes ont réussi. La première est constatée par les procès-verbaux des 18 juin et 15 novembre 1839, signés par le sous-intendant militaire et l'officier comptable de la manutention d'Orléans ; les deux autres par les rapports d'une commission choisie par la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, insérés dans ses mémoires, tome I^{er}, n° 6, et tome II, n° 5.

Pour rendre l'expérience plus concluante, une quantité notable de charançons avait été renfermée avec les grains dans le silo : à son ouverture, ils ont été trouvés morts sans altération du grain.

M. Herpin avance qu'il n'est pas démontré que le charançon ne puisse pas vivre dans les silos, que d'ailleurs la conservation du blé dans les silos n'est pas un fait absolument acquis. Il cite à ce sujet des exemples que M. de Rainneville appuie de son propre témoignage ; ce dernier parle, en outre, d'un appareil destiné à sécher le blé et à détruire les insectes.

M. de Saint-Maur lit quelques passages d'une brochure indiquant une méthode qui consisterait à introduire dans les tas de grains de l'acide carbonique au moyen de réchaux ; ce procédé a paru peu praticable.

M. Herpin déclare à ce sujet, d'après ses propres expériences, que le charançon peut vivre assez long-temps dans l'acide carbonique.

M. Duchâtelier, rentrant dans la question générale, dit que le plus souvent les disettes sont factices, et qu'alors il n'y a pas lieu de trop s'en préoccuper.

M. de Billy soutient l'existence et le danger des grandes variations dans la production et le prix des grains. La théorie souvent se brise contre les faits : 1847 en est la preuve ; il y a eu disette, il faut donc se préoccuper des moyens de conservation des grains qui peuvent maintenir les prix moyens.

M. de Genouillac appuie l'opinion de M. de Billy. Il redoute autant l'inconvénient d'une abondance excessive que celui de la disette, le trop grand abaissement des prix étant aussi préjudiciable aux classes laborieuses que leur élévation.

M. Chauveau voudrait qu'on s'attachât à rechercher les causes véritables de l'abaissement du prix des céréales.

M. de Genouillac, à ce sujet, se préoccupe beaucoup du bas prix des céréales en Amérique et de la facilité de leur transport en Europe, les frais de ce transport, assure-t-il, sont moins élevés que ceux de Marseille en Angleterre. Il redoute encore plus la concurrence dont nous menace l'Australie, qui, avec la plus grande facilité, pourra nous inonder de ses produits. Cette terre vierge ne coûte rien et produit de tout ; un mouton s'y vend 1 f. 50.

Le Président rappelle les orateurs à la question et sollicite des conclusions.

Cette question, dit M. de Saint-Maur, a été discutée et approfondie au Congrès central d'Agriculture de 1851. Il regrette de l'avoir lui-même posée au Congrès d'Orléans, et il s'abstiendra de la discuter pour ne pas tomber dans des redites. On a reconnu qu'il fallait laisser le commerce libre de fonctionner ; que le manque de moyens de transports avait beaucoup contribué à la disette de 1847, et que les voies de fer suffiraient pour approvisionner les départements du centre de la France.

Un membre propose les conclusions suivantes :

« La section est convaincue que, dans l'état des relations commerciales et des moyens de circulation qui unissent les nations, les chances de variation dans le cours des grains sont considérablement diminuées, et que les seules mesures administratives qui puissent accroître encore ce résultat sont la protection des libres opérations du commerce et le perfectionnement des voies de circulation intérieure. Elle est toutefois d'avis que, pour diminuer encore ces chances de variation, autant dans l'intérêt du producteur que dans celui du consommateur, il reste à étudier et à recommander à l'attention publique les meilleurs modes de conserver les grains. »

Ces conclusions sont adoptées.

On passe à la discussion de la septième question, ainsi conçue :

L'amélioration des races et la difficulté vaincue, dont on ne tient pas généralement compte dans la distribution des primes accordées à l'éleveur et à l'engraissement des bestiaux, ne doivent-elles pas, au contraire, entrer pour beaucoup dans la rédaction des programmes dressés par les Comices et les Sociétés d'agriculture ?

M. Duchâtelier, faisant de cette question une application spéciale à la Bretagne et à la Normandie, pense que les croisements par des types étrangers peuvent être bons en certains cas, mais qu'en général ils nuisent à la race ; que les étalons doivent être pris dans la race même. Il est partisan des bons effets qui résultent des primes ; il désire que le Congrès formule un vœu pour que des primes plus nombreuses soient accordées au perfectionnement des races par elles-mêmes.

M. de Genouillac appuie cette opinion.

M. de Saint-Maur ne voudrait pas que l'on confondit les primes et les prix. Il repousse les premières, qui entraînent trop souvent les producteurs dans des frais que leurs produits ne peuvent couvrir. Les prix, au contraire, plus honorifiques que rémunérateurs, ne lui paraissent pas avoir le même inconvénient.

M. Duchâtelier pense que c'est généralement une spéculation désastreuse que d'élever un animal en vue de la prime, et que d'ailleurs les grands propriétaires seuls ont la possibilité de concourir ; qu'il faut encourager les petits éleveurs par une meilleure application des prix ou primes en les multipliant et en diminuant la valeur.

M. de Saint-Maur propose les considérants et conclusions ci-après :

« Considérant qu'il faut distinguer entre les prix et primes ;

« Que les prix consistant en médailles ou petites sommes d'argent, c'est-à-dire ayant un but presque exclusivement honorifique, sont suffisants pour stimuler l'émulation des producteurs ;

« Que les primes, au contraire, dont le but est d'échanger en opération profitable une opération qui serait ruineuse sans leur secours, ont l'inconvénient de pousser l'éleveur à créer des produits qui ne couvriraient pas naturellement ses dépenses ;

« Émet le vœu que les prix soient généralement substitués aux primes, et multipliés autant que le permettra la diminution de leur chiffre. »

A la suite de cette discussion, sur la proposition de son Président, la section adopte les conclusions suivantes :

« Le Congrès exprime le vœu :

« 1° Que les croisements, dans l'intérêt de l'amélioration des races, soient faits de dedans en dedans ; 2° que les prix, constitués dans un esprit honorifique, soient substitués, autant que possible, aux primes dont l'élévation, souvent exagérée, ne parvient même pas à indemniser l'éleveur ; 3° enfin que les prix destinés à encourager les expositions annuelles de l'Institut agronomique de Versailles soient distribués dans leur totalité quand le nombre des concurrents le permettra. »

La séance est levée à onze heures et quart.

Séance du matin du 17 septembre.

La séance est ouverte à neuf heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après quelques modifications.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 3^e question, ainsi conçue :

Quelles sont les chances de succès ou de ruine des colonies agricoles destinées à mettre en valeur des terrains infertiles?

M. l'abbé Tabouret lit une notice pleine d'intérêt sur le but et l'histoire des divers établissements qu'il a fondés à Orléans. Des remerciements empressés lui sont adressés de la part de la section. La section accepte l'invitation qui lui est faite par l'abbé Tabouret de visiter ses établissements.

MM. Tabouret et Chasles proposent le vœu suivant :

« Qu'à l'exemple de ce qui a été arrêté cette année par le
« conseil général de l'Yonne, l'administration départementale
« alloue directement aux colonies agricoles une subvention égale
« à la moyenne de ce que lui coûtent les enfants trouvés, et que
« les hospices soient tenus aussi à remettre à la colonie le mon-
« tant des dépenses intérieures, telles que l'habillement, qui sont
« mises à leur charge par le décret de 1811. Dans l'Yonne,
« ces allocations réunies s'élèvent à une somme annuelle de
« 100 francs. »

M. Rameau pense qu'il y aurait de grandes difficultés à réaliser ce vœu. L'administration des hospices ne manquerait pas d'être arrêtée par les prescriptions de la loi de 1811.

M. de Saint-Maur répond qu'il s'agit seulement d'un simple déplacement d'enfants, les départements substituant les colonies aux hospices; il s'agit seulement de savoir si les colonies pourraient se soutenir avec ces faibles subventions. D'après M. Chasles, dans l'Yonne, le Conseil général a traité à forfait avec un ecclésiastique, moyennant 100 fr. par an pour chaque enfant trouvé. Dans le Loiret, en moyenne, la subvention annuelle allouée aux

hospices, dit M. Rameau, n'est que de 65 francs jusqu'à douze ans. Qui suppléera à ce qui manque ? L'abbé Tabouret demande seulement l'équivalent de la dépense de l'enfant à l'hospice. L'abbé Tallereau avait demandé 100 francs au Conseil général, qui ne lui a alloué cette somme que pour huit enfants.

M. de Tristan (Adolphe) propose que l'on s'entende avec les hospices pour un nouveau mode de placement des enfants conforme aux propositions émises.

L'abbé Tabouret dit qu'il est utile que le Congrès s'occupe de cette question, son opinion devant avoir une grande valeur.

Le vœu émis par MM. Chasles et Tabouret est adopté.

M. Duchâtelier, président, que des affaires empêchent de participer plus long-temps aux travaux du Congrès, adresse ses regrets et ses remerciements à la section et remet la présidence à M. Herpin. De son côté, la section lui vote des remerciements.

La discussion est reprise.

L'abbé Tallereau, directeur de la colonie agricole de Notre-Dame-des-Orphelins, à Autry, donne quelques détails sur son établissement, comprenant aujourd'hui trente-deux enfants. Sa contenance est de cinquante-deux hectares, sur lesquels il en a défriché vingt-six ; l'intérêt du prix d'achat est de 700 francs, auquel il faut ajouter 500 francs pour le loyer des bâtiments. N'ayant ni chevaux ni bestiaux, il a fait cultiver à façon ; au bout de quinze mois, sa subsistance est assurée. Il espère que plus tard le travail des plus âgés de ses enfants compensera la perte éprouvée sur les plus jeunes. Dans l'avenir, il serait d'avis de subdiviser les colonies : ce serait une ruche de laquelle sortiraient des essaims ; ces colonies se soutiendraient réciproquement.

M. Chauveau, ainsi que plusieurs membres, pense qu'il n'y a que la charité privée qui puisse fonder fructueusement ces institutions, les établissements officiels devenant trop dispendieux à cause de leur état-major.

M. de Brouville donne quelques renseignements sur la colonie de l'abbé Florimond, à Montmorillon, qui, d'ici à peu de temps, espère-t-il, pourra se soutenir par elle-même.

M. Rameau donne lecture du compte-rendu au Conseil général sur la colonie d'Autry.

Il résulte d'une discussion à laquelle prennent part MM. Talle-
reau, Chasles, de Saint-Maur, Chavanes, l'abbé Marchon, Chau-
veau, que jusqu'à ce jour aucune colonie agricole d'enfants
pauvres n'a pu se soutenir avec ses seules ressources.

Un membre donne un aperçu des dépenses, d'après un travail
de M. du Clésieux, sur la colonie de Saint-Ilan. A Autry, l'in-
suffisance est de 31 centimes par jour et par tête d'enfant; à
Montmorillon, elle est, en moyenne, de 39 centimes, et cet éta-
blissement ne se soutient qu'à l'aide des subventions de divers
ministères.

M. Chavanes ne croit pas que les colonies agricoles puissent
se soutenir par elles-mêmes, et ajoute que, dans la ferme-école
du département, on alloue au directeur une subvention de 175 fr.
par élève.

M. de Saint-Maur parle d'un projet du ministre de la guerre
de créer, en Algérie, quatre-vingt-six colonies agricoles d'orphe-
lins pauvres pour les quatre-vingt-six départements; ne serait-il
pas possible d'y envoyer les enfants trouvés des divers départe-
ments? La dépense journalière de l'enfant y est, il est vrai, de
85 centimes, mais l'État pourrait venir en aide aux départe-
ments.

M. Chasles dit que le Conseil général de l'Yonne a la pensée
d'y envoyer ses orphelins pauvres à douze ans: à cet âge ils
pourront s'y acclimater.

M. Perrot ne croit pas possible de fixer *à priori* les frais d'é-
tablissement des colonies agricoles; leur chiffre doit varier suivant
les sols et les climats.

M. l'abbé Marchon donne lecture d'un passage *des études sur
les colonies agricoles de mendiants, jeunes détenus, orphelins et en-
fants trouvés*, dans lequel les inspecteurs généraux des établisse-
ments de bienfaisance s'expriment ainsi :

« Ainsi donc, et pour nous résumer, les colonies d'enfants,
« préventives et autres, ne fournissent en général que des résul-
« tats incomplets, tant sous le rapport de l'éducation agricole

« que sous celui de l'amélioration morale, et sont loin, comme
« toute exploitation bien conduite, de balancer leurs recettes et
« leurs dépenses. »

L'abbé Tabouret et plusieurs autres membres pensent que de semblables institutions ne peuvent réussir que lorsqu'elles seront créées par le dévouement religieux, soutenu par la charité privée.

M. le président, jugeant que la question a été suffisamment discutée, propose de formuler un vœu ; la rédaction de ce vœu est remise à la séance de sept heures du soir.

Séance du soir du 17 septembre.

La séance est ouverte à sept heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La section adopte ensuite les conclusions suivantes pour répondre à la 3^e question de son programme.

Dans l'examen de cette question, la section, se préoccupant uniquement des colonies agricoles destinées à élever des enfants pauvres, reconnaît :

« Que ces institutions, même après que les frais de premier
« établissement leur ont été fournis, n'ont pu jusqu'à présent
« vivre uniquement et exclusivement sur leurs propres ressour-
« ces, de telle sorte que la différence actuelle de leurs dépenses
« à leurs produits est une différence en perte et le sera peut-être
« long-temps encore ;

« 2^e Que la constatation de ce déficit ne doit pas empêcher
« qu'on ne désire et qu'on n'encourage la création et la multi-
« plication de ces colonies charitables, parce que leur utilité
« sociale sera immense, pourvu qu'elles soient fondées et diri-
« gées par l'abnégation personnelle et le dévouement religieux ;

« En conséquence, la section émet le vœu que, pour combler
« ce déficit prévu d'avance, et certain quant à présent, un
« appel soit fait à la charité privée et au concours adminis-
« tratif. »

La commission chargée par la section d'examiner une proposition faite par M. le docteur P.-M. Roux, délégué de plusieurs sociétés savantes de Marseille, proposition tendant à établir dans tous les départements une statistique par commune, conformément à ce qui se fait dans le département des Bouches-du-Rhône, propose, attendu l'utilité incontestable de ce travail, d'émettre le vœu que cet exemple soit suivi partout où l'application de ce système sera possible ; et pour arriver à ce résultat, elle pense qu'il serait bon qu'une société ou une commission de statistique fût créée dans chaque département.

Ce vœu est adopté, après quelques observations de M. Perrot.

On passe à la discussion de la 9^e question, ainsi conçue :

Quel serait le meilleur moyen de réprimer la fraude qui s'exerce dans la falsification des engrais artificiels ?

M. de Genouillac donne lecture de quelques passages d'un rapport récemment fait sur ce sujet par M. Dumas à l'Assemblée nationale, ainsi que du projet de loi qui lui est soumis. La question ayant été discutée dernièrement au Congrès breton, à Nantes, M. de Genouillac propose à la section de s'associer au vote qu'il a émis en ces termes :

« Approuver, au double point de vue du commerce et de l'agriculture, le principe d'une législation qui garantit les intérêts du commerçant loyal, tout en sauvegardant le cultivateur de fraudes dont il est trop souvent la victime. »

Cette proposition est adoptée.

On passe à 10^e question, ainsi conçue :

Quelle est la composition du sol arable dans les contrées des bords de la Loire et spécialement dans la Sologne? — Dans quelles proportions approximatives les éléments qui le constituent sont-ils combinés? — Quelles déductions agronomiques doit-on tirer de cette étude ?

La section adopte la réponse suivante :

« La Sologne est une grande alluvion composée principalement de sable et d'argile en quantité excessivement variable, et dans la plus grande étendue de laquelle manque essentiellement l'élément calcaire.

« Dans l'état actuel, le terrain de la Sologne est éminemment favorable à la culture du pin maritime.

« Si l'on veut s'y livrer à la culture des céréales, il est très-important d'y introduire l'élément calcaire qui lui manque. »

On passe à la 12^e question, ainsi conçue :

A-t-on reconnu par des sondages l'existence de la marne, en Sologne, dans toutes les localités où elle pourrait être employée avec avantage? — Quelles sont les qualités diverses des marnes employées à l'amendement des terres des différents points de la Sologne? — Quels sont, à défaut de marne, les amendements qui pourraient être utilement employés en Sologne?

La section répond à cette question dans les termes qui suivent :

« 1^o Il est certain que la marne existe dans toute l'étendue de la Sologne ; mais à l'exception des localités qui en avoisinent ses limites, et où des bancs calcaires de nature et d'origine diverses se rapprochent du sol, il est plus que probable que la marne, à cause de la profondeur des puits soumis à l'invasion des eaux, ne pourrait y être extraite à des prix de revient favorables à l'agriculture ;

« 2^o Les marnes sont de qualités fort variables ; elles existent rarement sans un mélange d'argile qui y entre souvent pour moitié ; de plus amples renseignements pourraient être pris en consultant les cent cinquante échantillons analysés par M. Chazereau, pharmacien et secrétaire du Comice d'Aubigny, qui les possède et les a envoyés au Congrès scientifique ;

« 3^o A défaut de marne, la chaux, principalement, peut produire des effets analogues. »

La séance est levée à huit heures et demie.

Séance du matin du 19 septembre.

La séance est ouverte à neuf heures et quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de La Chauvinière, vice-président, invité par M. Herpin à prendre la présidence, à laquelle il lui croit plus de droits, adresse à ce sujet quelques mots à la section.

M. Chauveau lit le compte-rendu d'une visite faite, le 18 septembre, par la section, aux divers établissements de charité fondés à Orléans par l'abbé Tabouret.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 6^e question, ainsi conçue :

Quelles sont les essences résineuses dont on peut, dès aujourd'hui, recommander l'introduction en grand dans l'agriculture ?

M. de Caumont exprime vivement, tant en son nom qu'au nom de M. Fournier, inspecteur des eaux et forêts, le désir que des essences plus précieuses que le pin maritime lui soient substituées en Sologne. Les grands propriétaires ne doivent pas se préoccuper uniquement du produit actuel, mais aussi d'un produit futur plus avantageux.

M. de Tristan père répond que l'intérêt des grands propriétaires n'est pas seul en jeu, mais encore l'intérêt actuel de la ville d'Orléans, à laquelle le pin maritime fournit dès à présent un chauffage abondant. Les avantages du pin maritime sont certains, ceux des autres essences sont encore inconnus. D'ailleurs, on n'en est pas à faire des essais nombreux sur d'autres essences résineuses, et notamment sur le pin sylvestre.

M. de Vibraye croit que le pin maritime, sorti de ses conditions normales de température et de climat, a dégénéré, surtout quant au produit résineux ; il faut donc d'autres espèces. Il recommande surtout, à cause de la résine et de la qualité du bois, le pin noir d'Autriche ; c'est un arbre très-rustique qui vient bien dans tous les terrains, excepté dans les sols humides. Les parties de l'Autriche dans lesquelles il croit sont dans des conditions de sol et de température analogues à celles de la Sologne. Le *laricio* ne convient pas, c'est un arbre méridional qui a peu de valeur, même dans son pays. M. de Vibraye discute les propriétés de plusieurs espèces de conifères qu'il a essayés dans sa terre de Cour-Cheverny (Loir-et-Cher). En résumé, il recommande d'abord le *pin noir d'Autriche*, puis le *pinus ponderosa* des monta-

gnes rocheuses, surtout à cause de ses qualités résineuses, lequel peut se multiplier facilement par la greffe herbacée sur le pin sylvestre ; enfin le *taxodium sempervirens* de la Californie, à cause de ses immenses dimensions, de ses faciles adventifs et de ses drageons : il lui faut des sols siliceux et frais.

M. Adolphe de Tristan exprime quelques craintes sur la réussite en grand du pin noir d'Autriche en Sologne ; il cite plusieurs exemples d'individus de cette espèce dont les bourgeons, jusqu'à quinze ans, sont restés bien inférieurs en taille aux bourgeons du pin maritime ; le *pinus taurica* donne plus d'espérances dans certains sols.

M. de Tristan père recommande l'examen du *pinus excelsa*, et M. de Vibraye se range à cet avis.

Sur la demande de M. de Saint-Maur, M. de Vibraye promet une notice sur les résultats de sa propre expérience.

M. de Saint-Maur réhabilite le pin maritime ; si on a eu souvent des reproches à faire à son développement, cela tenait à la mauvaise direction des pinières qu'on n'a pas eu soin de dépresser assez tôt. Suffisamment espacé, il acquiert de grandes proportions. Quant au gemmage, que M. de Vibraye ne croit pas profitable en Sologne avec le pin maritime, M. de Saint-Maur cite en opposition son expérience et celle de ses voisins.

M. de Buzonnière conteste les dimensions et la durée de végétation du pin maritime, qui, dans beaucoup de localités de la Sologne, s'arrête de vingt-cinq à trente ans, en dépit même des bons soins qui lui ont été donnés.

M. de Saint-Maur apportant plusieurs faits à l'appui de son opinion, soutient qu'il n'y a pas un dixième de la Sologne improprie à la production des futaies de pin.

Ces opinions contradictoires sont soutenues avec une égale persistance par MM. de Vibraye et de Buzonnière d'une part, et MM. de Saint-Maur, de Brouville et Adolphe de Tristan de l'autre.

M. Perrot dit que l'utilité du pin maritime est incontestable à tous les âges, puisque plusieurs cultivateurs l'emploient dès les premières années à la nourriture des bêtes ovines durant l'hi-

ver. Il résulte de la discussion que si le pin maritime a produit de bons résultats, cependant d'autres essences pourraient améliorer les produits, surtout en résine; en conséquence, « la section engage les grands propriétaires à multiplier les essais par « la culture de nouvelles essences et d'après les renseignements « fournis par MM. de Vibraye et de Tristan, tout en conservant « au pin maritime son importance désormais acquise; elle si- « gnale avant tout les bonnes variétés du *pin sylvestre*, puis le « *pin noir d'Autriche*, le *pinus taurica*, le *pinus ponderosa* et le « *taxodium sempervirens*, ce dernier pour les sols siliceux et « frais. »

M. Pallais (de l'Yonne) dépose sur le bureau un mémoire sur la 17^e question.

On passe à la discussion de la 5^e question, ainsi conçue :

Quel est le meilleur mode de semis et d'exploitation des bois résineux, et spécialement du pin maritime, dans les contrées où, par suite de la constitution du sol, ils doivent être abattus à blanc, avant d'avoir pris l'accroissement nécessaire pour fournir des bois à ouvrage?

M. de Buzonnière lit un mémoire tendant à prouver que, dans les sols qui ne permettent pas au pin maritime d'atteindre des dimensions suffisantes pour être exploité en bois à ouvrage, l'ancienne méthode des éclaircies, souvent répétée, peut être utilement remplacée, quant au cubage du bois obtenu, par une seule éclaircie pratiquée à quinze ou dix-huit ans et une coupe à blanc, lorsque la végétation de la pinière commence à se ralentir sensiblement.

Plusieurs membres, parmi lesquels MM. de Saint-Maur et de Tristan, expriment la crainte que certains chiffres posés par M. de Buzonnière dans son mémoire, ne soient un peu hypothétiques, notamment ceux qui sont relatifs au nombre de jeunes arbres qu'il pense trouver dans chaque hectare et à leur rendement au cubage, M. de Buzonnière reconnaissant lui-même que sa proposition ne repose sur aucune expérience pratique; M. de Saint-Maur, en outre, fait observer que cette proposition n'implique qu'un produit matériel et sans indication du rendement

effectif en argent, rendement qui doit nécessairement varier à l'infini, en raison des localités et des facilités de débouchés qu'elles présentent; que, d'ailleurs, le cubage du bois n'en établit pas la valeur; un stère en bois à charbon, par exemple, ou plus petit, ayant une valeur très-inférieure à celle du stère en bois de moule; qu'ainsi la question relative au bénéfice réel n'est pas résolue dans le mémoire.

Néanmoins, la section pense que le mémoire peut être inséré dans le compte-rendu du Congrès comme renfermant une idée utile.

La séance est levée à onze heures et quart.

• Séance du 20 septembre.

A neuf heures, la séance est ouverte.

M. Herpin, vice-président, remplissant les fonctions de président, donne communication d'une lettre de M. de La Chauvinière, par laquelle il annonce son départ et remercie la section de son concours bienveillant.

La section prie M. le Président de vouloir bien lui exprimer ses regrets.

M. le Préfet fait remettre à la section plusieurs exemplaires de son rapport au Conseil général sur l'assistance publique.

M. de Saint-Maur fait un rapport verbal, au nom de la commission nommée pour formuler un vœu relatif à l'amélioration de la Sologne, et propose à la section d'émettre le vœu suivant :

« Le Congrès, considérant, d'une part, que la complète amélioration de la Sologne ne peut résulter que de la satisfaction donnée à ses principaux besoins, savoir: importation des amendements calcaires, exportation des bois, salubrité; qu'un bon système de canalisation est le seul moyen radical d'atteindre ce triple but;

« Considérant, d'autre part, que la canalisation pourrait s'opérer successivement, par tronçons susceptibles d'une exé-

cution isolée, immédiatement utilisables dans chaque partie exécutée; que, par conséquent, il serait facile de répartir la dépense sur un grand nombre d'années, ce qui annule l'objection tirée de l'énormité de cette même dépense;

« Emet le vœu que l'on applique à la Sologne un bon système de canalisation dont l'exécution aurait lieu successivement, dans les limites de la possibilité financière. »

M. Rameau demande qu'on insiste sur l'importance de l'assainissement.

M. Adolphe de Tristan rappelle les craintes exprimées l'année dernière par M. de Saint-Maur, à savoir, que les moyens réclamés pour l'assainissement ne tendissent qu'au dessèchement, résultat désastreux pour la Sologne.

M. Rameau dit que cette crainte doit disparaître devant la possibilité de suppléer au manque d'eau par la création de grands réservoirs destinés à alimenter les canaux.

M. Perrot voudrait que l'on commençât l'assainissement par le fond des vallées, et non par les hauteurs.

M. de Saint-Maur croit que l'assainissement sera le résultat naturel du défrichement des terres; qu'il s'agit seulement de se renfermer dans un vœu général, sans entrer dans l'examen des moyens d'exécution. Il faut nécessairement des canaux, surtout pour l'exportation, car autrement ce serait folie de semer des bois en Sologne.

M. de Béhague croit que les plantations de pins sont un puissant moyen d'assainissement du sol, mais il réclame l'exécution des canaux pour faciliter l'écoulement de ce produit.

M. Rameau rappelle que le Conseil général a appuyé, à l'unanimité, des conclusions analogues à celles que présente M. de Saint-Maur; la preuve en est dans l'allocation de 6,000 fr. qu'il a votés pour travaux préliminaires.

La commission adopte les conclusions présentées par M. de Saint-Maur.

M. de Béhague a la parole sur la 8^e question, ainsi conçue :

Parmi les questions qui se rattachent à l'engraissement du bétail, quelles sont celles qui ont été résolues par les expériences

faites jusqu'à ce jour? sur quels points les études doivent-elles être continuées?

Il donne des détails pleins d'intérêt sur le résultat des expériences auxquelles il s'est livré à cet égard. Il pose en principe que, pour que l'engraissement soit lucratif, il faut qu'il soit précoce, l'animal consommant d'autant plus et gagnant d'autant moins en poids proportionnel qu'il s'éloigne davantage de sa naissance. Outre le choix, la variété des aliments et tous les soins hygiéniques généralement recommandés, il conseille la liberté. L'attache gêne les animaux, les fatigue, les irrite, et surtout nuit à leur respiration, tandis que la liberté dans le jeu des poumons est une des conditions essentielles d'une bonne alimentation. Quant au choix des sujets destinés à l'engraissement, il indique, comme qualités essentielles, la petitesse de la tête et du col, le peu de longueur des jambes, le développement de la poitrine, la rondeur des côtes, le tempérament lymphatique. La race de Durham et ses croisements est celle qui possède ces qualités au plus haut degré.

Personne ne demandant la parole sur cette question, on passe à la 9^e, conçue en ces termes :

Est-il utile de constituer dans chaque région agricole une sous-race de bétail spécialement appropriée à la localité? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les meilleurs moyens à employer pour arriver à ce résultat?

M. de Béhague répond à cette question que les croisements peuvent donner d'excellents produits, mais qu'ils ne fournissent pas de types reproducteurs. Les sous-races formées de croisements se conservent rarement à leur état primitif; la sous-race naturelle existe nécessairement dans la variété que produit le pays; le mieux est de l'améliorer par elle-même. Mais parallèlement à la sous-race naturelle perfectionnée, il est souvent très-utile de conserver les types étrangers à la localité dont les croisements donnent des premiers produits appropriés à un besoin déterminé; tels sont, pour la production de la viande de boucherie, les croisements de la race Durham avec celle du Charolais ou de la Normandie.

La section a écouté avec le plus grand intérêt les développements auxquels s'est livré M. de Béhague et qui ont occupé toute la séance; elle le prie de les consigner dans une note qui sera imprimée dans le Compte-Rendu.

La séance est levée à onze heures.

Séance du matin du 21 septembre.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

M. de Sussex rend compte de l'expérience qu'il a faite la veille, à la Halle au blé, sur la coagulation des urines par certains silicates de soude et de potasse. La coagulation, dit-il, augmente en densité à mesure que l'eau du composé s'évapore, et si dans cette expérience elle n'a pas été immédiate, comme à l'ordinaire, c'est à raison de la nature de la soude qui n'était pas pure. Dans l'état actuel des choses, la majeure partie des urines n'est pas utilisée; leur solidification en permettrait l'emploi à l'agriculture dans de grandes proportions; cette opération se ferait à peu de frais en employant des réactifs dont les bases sont elles-mêmes partie intégrante des amendements, tels que les cendres, la potasse, la soude, etc.

La section invite M. de Sussex à lui adresser sur ce sujet une notice qui sera insérée dans le Compte-Rendu général.

On passe à la 15^e question.

M. de Cussy donne des renseignements sur la manière dont le gouvernement anglais favorise le drainage: tout propriétaire qui veut faire drainer avance les fonds, mais après le drainage l'État les lui rembourse, moyennant 6 1/2 p. % d'annuités durant vingt et un ans. Il entre dans des détails très-circonscrits sur la méthode du drainage pratiquée principalement en Ecosse. La profondeur et l'espacement des drains varie selon la nature du sous-sol; mais, en général, les tuyaux sont placés à une profondeur de 1^m 50^c et espacés à 6^m.

M. de Caumont résume en peu de mots ce qui a été écrit, tant en France qu'en Angleterre, sur le drainage. Très-convaincu des avantages de ce moyen d'assainir et d'échauffer le sol, il le recommande pour un grand nombre de terrains d'une perméabilité insuffisante, notamment pour ceux qui reposent sur l'argile plastique et autres terrains compactes de la période tertiaire, pour les argiles de formations supérieures et moyennes des terrains oolitiques, pour les lias et les argiles du grès bigarré, enfin pour certaines couches très-considérables et très-compactes de glaises qui recouvrent souvent les phyllades et les grès intermédiaires. M. de Caumont indique d'ailleurs dans quelles conditions le drainage peut être établi le plus avantageusement dans ces différents terrains; il se félicite des résultats qu'il a déjà obtenus lui-même du drainage dans les argiles de l'Oxford-Clay. Il termine en citant les divers avantages que retire le sol arable du drainage, et dit que d'après de nombreuses observations comparées, on a reconnu en Angleterre que l'élévation de température que cette opération donne au terrain équivaut à un abaissement du sol de 700 mètres.

M. de Genouillac dit que cette élévation de température varie selon la masse d'eau sur laquelle a agi le drainage. L'action utile du drainage se fait sentir dans toutes les natures de terrains, son effet est d'en extraire l'eau et d'y introduire l'air, ce qui facilite ensuite la pénétration du sol par les pluies et les rosées.

M. Rameau fait la description d'une machine à drainer qu'il a vu fonctionner en Angleterre; cette machine, mue par deux chevaux, inventée par M. Samuel Fowles, creuse les tranchées, place les tuyaux et fait à elle seule toute l'opération.

M. de Béhague ne croit pas à l'utilité de cette machine qu'il connaît aussi, et qui d'ailleurs ne peut fonctionner que dans les terrains mous et argileux et en certaines saisons. L'opération, pour réussir, exige que l'eau ne pénètre dans les tuyaux que par la partie inférieure des points de jonction, afin d'éviter l'introduction des terres dans les tuyaux, et pour produire ce résultat, il est nécessaire de pilonner fortement la terre immédiatement au-dessus des tuyaux, résultat que l'on n'obtient pas avec cette machine, ce qui l'a fait abandonner par les Anglais.

M. de Béhague craint que les frais du drainage ne soient pas en rapport avec les possibilités de rendement des terres en Sologne ; peut-être le capital dont il nécessiterait l'emploi ne trouverait-il pas son intérêt dans l'augmentation du revenu.

Après la clôture de la discussion , la section adopte les conclusions suivantes :

« Le drainage pourrait être employé dans la Sologne , mais
« ne devrait toutefois être conseillé que dans les terrains d'une
« fertilité naturelle assez grande pour que l'excédant du produit
« résultant de cette opération pût compenser les dépenses occasionnées pour son établissement. »

Séance du soir du 21 septembre.

Le procès-verbal de la séance du matin est lu et adopté.

On traite la 15^e question, ainsi conçue :

Quelles sont les industries qu'il conviendrait d'introduire en Sologne pour venir en aide à l'agriculture ?

M. de Saint-Maur ne reconnaît pas d'autre industrie à introduire en ce moment en Sologne que celle du gemmage.

M. de Mainville annonce à ce sujet que malheureusement le ministère refuse , quant à l'année prochaine , les fonds que l'on espérait obtenir pour encourager et faciliter cette industrie. L'extension donnée au gemmage, ajoute-t-il, a été considérable cette année ; avec des encouragements nouveaux , cet accroissement prendra de grandes proportions.

M. de Saint-Maur s'attache à faire sentir combien cette industrie est importante pour la Sologne , surtout pour la Sologne centrale , à laquelle il est si nécessaire de donner des débouchés pour ses bois ; c'est précisément avant que ces débouchés soient acquis qu'il serait extrêmement utile qu'on donnât tout son essor à l'industrie du gemmage par des allocations émanant de l'administration. Il donne quelques détails sur l'opération et sur la manière dont elle se fait ; à l'âge de trente à quarante ans, on

peut compter qu'elle donne un produit de 30 fr. par hectare : tout cela fait sentir combien il serait important de favoriser cette industrie qui pourrait encore être utile, sous le rapport de la salubrité, la plantation d'arbres résineux contribuant beaucoup à améliorer les conditions sanitaires. Le concours administratif aiderait à assurer l'émigration d'ouvriers landais pour importer en Sologne l'industrie dont ils connaissent l'exploitation.

La discussion est fermée et la section reconnaît, en première ligne, « l'importance de l'introduction en Sologne de l'industrie « du gemmage, et invoque l'emploi de tous les moyens propres « à l'encourager et à la développer. »

On passe à la 17^e question, ainsi conçue :

Quelle influence les chemins de fer exercent-ils sur la production, sur le commerce, sur la consommation ?

La parole est à M. Pallais (de l'Yonne), qui lit un mémoire sur cette question ; il conclut à la nécessité de laisser les chemins de fer à des compagnies concessionnaires ; il voudrait néanmoins que les compagnies se fusionnassent dans un intérêt d'unité, et qu'on créât une direction centrale des chemins de fer. — Ce mémoire contient de fort bons aperçus, et la section demande qu'il soit déposé aux archives du Congrès, comme renfermant des renseignements utiles ; mais elle reconnaît aussi que la question n'est pas résolue et la renvoie, ainsi que le mémoire, au prochain Congrès.

La séance est levée.

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

Séance du 13 septembre.

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. de Buzonnière, secrétaire général.

On procède à la formation du bureau définitif. Les opérations du scrutin terminées, M. le docteur BALLY, membre de l'Académie nationale de médecine, est proclamé président, et MM. les docteurs P.-M. ROUX, de Marseille, BERTINI, de Turin, JALLON, d'Orléans, et ANGELON, de Dieuze, sont nommés vice-présidents.

M. le Président et MM. les Vice-Présidents, après avoir adressé des remerciements à M. de Buzonnière, qui avait bien voulu occuper le fauteuil, et à MM. les membres de l'assemblée tout entière, pour la bienveillance de leurs suffrages, viennent prendre place au bureau.

M. le Président, après une courte allocution, où le talent perce à travers la modestie, lit successivement toutes les questions du programme relatives aux sciences médicales, et invite chaque membre à se faire inscrire pour celles de ces questions sur lesquelles il aurait le désir de parler. Chacun des membres de la section s'empresse de répondre à cet appel.

L'honorable M. Bally fait connaître à l'assemblée l'habitude dans laquelle il est, à chaque Congrès auquel il assiste, de se livrer à un travail sur la topographie et l'histoire médicale de la ville où se tient le Congrès, la biographie des notabilités dans les sciences médicales, &c., &c. Il offre au Congrès ce même travail fait l'an dernier pour la ville de Nancy.

M. Le Sauvage, de Caen, demande la parole et dit quelques mots sur la non-contagion du choléra. Il a vu une femme, atteinte brusquement de cette affreuse maladie, dans une certaine localité dont le nom nous échappe, aller mourir à six lieues de là, sans avoir communiqué la maladie à personne. Tout en enregistrant ce fait, nous observerons qu'il ne peut être admis qu'au nombre des preuves négatives.

Le même M. Le Sauvage se livre à une dissertation fort intéressante sur les monstruosité doubles, ou *diplogénèses monstrueuses*; et tout en exposant le système qu'il a émis à ce sujet, il s'élève à de curieuses et savantes considérations sur les divers genres d'inclusion du fœtus, et discute avec habileté les opinions de Geoffroy-Saint-Hilaire et du docteur Ollivier, d'Angers.

L'auteur a établi, comme condition première de leur évolution, la réunion de deux germes dans un seul œuf. Le premier, il a donné la raison anatomique de l'œuf double, dans lequel deux embryons, ayant chacun leur *amnios*, sont enfermés dans un *chorion* commun; c'est là ce qui constitue pour M. Le Sauvage la première loi des *diplogénèses*. Une autre loi qui n'admet pas non plus d'exception, déjà entrevue par quelques observateurs, mais que M. Le Sauvage étend aux cas mêmes où les deux fœtus se sont isolément développés, est l'identité du sexe.

M. Le Sauvage établit que l'embryon est situé primitivement entre le chorion et l'amnios; que quand deux individus se développent en des points peu éloignés d'un même chorion, leurs vaisseaux se trouvent immédiatement en contact, et comme conséquence, qu'ils adhèrent entre eux; que cette réunion primitive amène au point de jonction les deux embryons et détermine leur adhérence. C'est dans ces cas que sont produits les *monomphaliens* de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire. Selon qu'ils ont adhéré par leur partie supérieure ou *sternale*, par leur partie inférieure ou *pubienne*, ou enfin par leur partie latérale, ils constituent les *sternopagiens*, les *iskiopagiens*, les *ectopagiens*, &c., de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire: et cette circonstance explique, dans tous les cas, pourquoi l'ombilic est toujours le point de départ ou d'arrivée de l'adhérence, sans qu'il soit besoin de cette *affinité*

des parties similaires par laquelle on avait cru expliquer la régularité des adjonctions.

Pressé d'arriver à la théorie des diplogénèses par inclusion, M. Le Sauvage pose en principe que primitivement un des embryons avorte et reste isolé à l'intérieur du chorion commun, dont la cavité est envahie par l'amnios de l'embryon normalement développé; qu'au moment où ce dernier se détache du chorion pour s'involver dans son amnios, il entraîne cette dernière membrane qui forme alors une sorte d'infundibulum occupé au centre par la masse vasculaire qui plus tard constituera le cordon ombilical, et dont elle formera l'unique enveloppe; car on ne doit plus admettre que le chorion recouvre le cordon. Si au moment de l'inclusion amniotique de l'embryon normal, l'embryon avorté, privé d'adhérence au chorion, se trouve dans le voisinage de l'infundibulum, il peut tomber à son intérieur et nécessairement arriver dans l'abdomen de son frère avant que l'intestin, encore compris entre le système vasculaire ombilical, soit parvenu dans la cavité abdominale: ce qui explique pourquoi le fœtus inclus est constamment situé en dehors du péritoine. Cette situation peut fournir un moyen facile de distinguer la monstruosité par inclusion de la grossesse abdominale, laquelle est toujours placée à l'intérieur du péritoine.

Il semblerait que l'embryon avorté, ainsi tombé, pût occuper tous les points de l'abdomen, et cependant il est démontré que le plus souvent il ne s'établit que dans deux points principaux, l'hypocondre gauche et le périnée. L'explication de ce fait a paru facile à M. Le Sauvage. L'embryon, dit-il, qui a pénétré entre l'infundibulum et le système vasculaire ombilical ne peut parvenir dans l'hypocondre droit, parce que le système vasculaire hépatique lui en défend l'entrée et le repousse à gauche, où il s'établit. Lorsque l'embryon abortif pénètre par la partie inférieure de l'infundibulum, l'ouraque et les artères vésicales lui opposent un obstacle qu'il ne peut franchir, et il est forcé de prendre gîte au périnée, ce qui constitue l'espèce la plus commune des diplogénèses par inclusion.

Enfin, quand des débris d'embryon se rencontrent dans le

scrotum et même dans la glande séminale, c'est, et plus particulièrement pour le dernier cas, c'est que ces débris ont glissé sur les parties latérales de l'infundibulum et sont arrivés dans les côtés de l'abdomen, où aucun obstacle ne leur était opposé; que là ils ont adhéré à l'organe séminal et ont été entraînés à travers l'anneau inguinal jusque dans le scrotum.

Après cette communication, qui a été écoutée avec l'intérêt le plus soutenu, le docteur Verga demande à M. Le Sauvage s'il étend sa théorie à tous les monstres par émerision, et sur son affirmative, le docteur Verga fait observer que sa théorie est au fond la théorie de Geoffroy-Saint-Hilaire, dite des affinités *de soi par soi*, et que cette théorie fut récemment ébranlée par les belles observations microscopiques faites par Baer sur les œufs de la perche. Baer aurait trouvé que l'extrémité céphalique de l'axe spinal, chez ceux de ces poissons qui doivent avoir une double tête, offre déjà un nombre double d'éléments: d'où on devrait déduire que les monstres à deux têtes et à un seul corps ne résultent pas de la fusion de deux corps, à laquelle n'ont pas participé les deux têtes, mais sont tels ou de même construction depuis leur primitive origine. En effet, dans les monstres de cette nature, on devrait voir quelque signe de leur ancienne division; ce signe ne se rencontre jamais, et le corps déjà double est uni comme s'il eût été toujours simple. En admettant la fortuite fusion de deux corps on ne saurait expliquer comment cela arrive toujours avec tant d'harmonie. Enfin, le docteur Verga dit que la théorie de Baer fut adoptée par un célèbre anatomiste, le professeur Panizza, dans un mémoire récent sur un veau monstrueux.

M. le docteur Leroy, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, fait hommage au Congrès d'un ouvrage intitulé: *Considérations sur les affections fébriles ou maladies aiguës.*

Sont offertes encore au Congrès :

1^o Une note de M. l'abbé Maitre, curé de Trinay, sur l'influence que peut avoir sur la santé l'usage des eaux qui tiennent en dissolution des sels à base de chaux;

2^o Une dissertation sur la grippe et sur l'état météorologique

de l'atmosphère pendant les diverses épidémies de cette maladie, par M. Édouard Clesse, de Commercy.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

Séance du 14 septembre.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président appelle la question suivante :

1° *Rechercher les causes et le meilleur mode de traitement de la maladie des femmes en couches, désignée sous le nom de fièvre puerpérale ;*

2° *La fièvre puerpérale peut-elle revêtir le caractère endémique. et, dans le cas de l'affirmative, ce caractère endémique, à la différence de ce qui a lieu pour la fièvre typhoïde, se montre-t-il moins dans les petites localités, telles que les villages ou les hameaux, que dans les grands centres de population ?*

M. Le Sauvage prend la parole. Il résume les faits fournis par sa longue pratique dans les hôpitaux de Caen, et déclare n'avoir pas perdu une seule femme à la suite de couches. Il considère comme consécutive à l'utérinite puerpérale la péritonite, généralement désignée sous le nom de *fièvre puerpérale*, et la traite par des saignées générales répétées quatre, cinq à six fois dès le début de la maladie, dont il se rend toujours maître. D'après cet honorable praticien, la maladie n'est pas contagieuse.

M. Ancelon admet cependant que dans les cas où les femmes se trouvent dans de mauvaises conditions hygiéniques, elle peut prendre ce caractère.

M. Halmagrand dit que la question lui paraît mal posée, en ce sens qu'on semble accorder à la fièvre puerpérale le caractère endémique au lieu de caractère épidémique qu'on lui reconnaît plus généralement. Une discussion s'engage à ce sujet.

M. Ancelon a vu la fièvre puerpérale régner endémiquement à Strasbourg et dans l'Alsace.

MM. Leroy et Bertini pensent qu'elle peut revêtir les deux caractères.

M. Roux croit qu'on doit se renfermer dans les termes de la question.

M. Cyprien Czajewsky a soigné un assez grand nombre de femmes en couche, et a vu souvent la maladie circonscrite dans certaines localités offrant le caractère grave sous lequel elle s'était montrée dans la ville où elle semble prendre le caractère endémique.

M. Halmagrand rétablit la vraie signification des mots *endémique* et *épidémique*. Il n'a jamais entendu parler d'endémie à Orléans, mais d'épidémie de fièvre puerpérale. Il établit qu'il n'y en a jamais eu dans les hôpitaux d'Orléans; qu'ayant fait appel à ce sujet aux médecins de la cité pour s'assurer de l'existence de l'épidémie, il n'a reçu aucune affirmation sur ce fait.

M. Ancelon pense que la crainte d'une épidémie, à Orléans, a pu se manifester par suite du nombre de cas fâcheux qu'on a pu considérer au moins comme endémiques; à Strasbourg et en Alsace, il le répète, la maladie a revêtu ce caractère; il a vu également la fièvre miliaire régner chez des femmes accouchées, quand ce n'était pas la fièvre puerpérale.

M. Bally pense qu'on eût bien fait d'ajouter dans la question le mot *épidémique*.

M. Cyprien s'inscrit pour présenter dans la prochaine réunion quelques aperçus sur la *rage* et son traitement.

Il prendra la parole après MM. Bertini et Leroy, déjà inscrits.

M. Jallon se place au bureau et prend la parole sur l'invitation de M. le Président. Il expose ses idées sur l'*éclampsie* et le traitement particulier dont il se loue dans cette maladie et dans l'*hystérie*; il cite des exemples où l'application de l'opium, sous forme de dissolution sirupeuse, introduite dans le voisinage de l'utérus, a produit la cessation des accidents; il a recouru à cette même méthode dans des cas d'*éclampsie* chez les femmes en couche, et particulièrement sur une femme arrivée au terme de la grossesse, qui avait été saignée sans succès, chez laquelle l'application du moyen amena une prompte délivrance.

M. Le Sauvage répond à M. Jallon par deux faits tout aussi concluants, qui démontrent que les saignées, loin d'être nuisibles, ont rappelé à la vie des femmes dans des conditions les plus fâcheuses, tant sous le rapport de la faiblesse de la constitution que sous celui de la gravité des symptômes ; chez l'une, quatre saignées et plusieurs applications de sangsues avaient été faites ; il saigna de nouveau et appliqua les sangsues à l'épigastre ; deux heures après la femme se trouva bien : elle accoucha le huitième jour. — Plus tard, ayant affaire à une primipare qui déjà avait été saignée deux fois, il la saigna de nouveau deux fois, appliqua les sangsues à l'épigastre, et la femme, bien que dans un état comateux, chez laquelle on proposait de pratiquer l'opération césarienne, se rétablit.

M. Jallon ne prétend pas que les saignées soient funestes et n'entend parler que des cas qu'il a observés ; c'est après avoir vu échouer la saignée qu'il conseille le moyen dont il a parlé.

M. Bertini a observé que dans des cas de sensibilité extrême, de névralgie au col de la vessie, du rectum et d'autres organes, l'emploi de l'opium, sous forme de pommade, introduit à l'aide d'une sonde, produisait les effets les plus avantageux et les plus rapides.

M. Charpignon cite des cas d'éclampsie avant l'accouchement, où les accidents cessent par la délivrance ; mais c'est sur les cas d'éclampsie après l'accouchement qu'il désirerait s'éclairer.

M. Halmagrand fait observer qu'en présence de la diversité des faits, il est impossible de conseiller une pratique uniforme ; qu'il est donc essentiel de bien distinguer les divers caractères que revêt une même affection. Il se demande si on peut admettre la même médication pour l'hystérie ou l'éclampsie, soit avant, pendant ou après l'accouchement, la femme, dans ces différents cas, se trouvant dans des conditions toutes différentes.

M. Jallon cite un fait d'éclampsie après l'accouchement, un autre pendant l'accouchement, où il débrida le col, et les accidents cessèrent.

La séance est levée à midi.

Séance du 15 septembre.

La séance est ouverte à dix heures et demie, sous la présidence de M. le docteur Bally.

M. Payen, l'un des secrétaires de la section, lit le procès-verbal de la dernière séance, et personne ne faisant de réclamation le procès-verbal est adopté.

M. le docteur Bertini (de Turin) demande la parole et donne lecture d'un mémoire très-remarquable sur la fièvre puerpérale. Après avoir posé en principe que cette maladie reconnaît pour cause principale et essentielle une phlébite des veines de l'utérus, il entre dans le détail de toutes les idées émises, de toutes les suppositions faites sur ses causes et sur sa nature. Selon les uns, elle constitue une phlegmasie franche, idiopathique et essentielle de l'organe dont nous venons de parler; selon les autres, elle dépend d'une affection des voies digestives; d'autres encore la considèrent comme une fièvre de nature typhoïde, et quelques-uns la prenant pour une fièvre rémittente, dont elle prend quelquefois le type, ne craignent pas d'essayer à la combattre par les préparations de quinquina. Dans cette énumération des diverses théories auxquelles a donné lieu la fièvre puerpérale, M. Bertini développe une grande érudition et ne montre pas moins de sagacité dans la juste appréciation qu'il sait en faire.

On a voulu, dit-il, que la fièvre puerpérale eut une origine miasmatique, mais c'est à tort; si parfois cette maladie s'accompagne de tout le cortège des symptômes de la fièvre typhoïde, il faut en rechercher la cause dans les dispositions de l'utérus à l'inflammation au moment de l'accouchement et dans les suites possibles de cette inflammation qui, portée à un certain degré d'intensité, peut amener une suppuration partielle et plus tard l'entraînement du pus dans la circulation.

Passant sous silence les symptômes bien connus de la fièvre puerpérale, ainsi que son diagnostic et son pronostic, il aborde le traitement et passe successivement en revue toutes les médica-

tions proposées tour-à-tour par les médecins de toutes les époques et de tous les lieux. Puis, quant à lui, ne reconnaissant point dans la fièvre puerpérale une phlegmasie essentielle, mais bien une inflammation spéciale *sui generis*, comme le prouve, d'ailleurs, son peu de tolérance pour la saignée, le savant praticien prend pour bases de traitement, dans cette maladie, les frictions résolutives et toniques, les dérivatifs, les purgatifs salins, les diurétiques, enfin les saignées locales, mais toujours avec la plus grande réserve.

M. Bertini se résume ainsi :

« La fièvre puerpérale est, en général, une phlébite locale, et « dans quelques cas une phlébite générale qui devient le plus souvent alors un véritable typhus puerpéral. »

La section, consultée sur l'opinion qu'elle se forme de ce mémoire, décide, à l'unanimité, que, vu le haut intérêt qu'il présente, il sera envoyé à la commission de permanence pour être livré à l'impression.

M. le docteur Halmagrand demande que la discussion entamée dès hier sur la fièvre puerpérale soit continuée aujourd'hui; mais l'ordre du jour appelant la lecture d'un mémoire qui paraît devoir être de quelque importance, la suite de cette discussion est remise à demain.

M. le docteur Leroy (de Grenoble) prend alors la parole, et, dans un travail brillant de style, fort de logique et de pensées, réfute, en le combattant pied à pied, de la manière la plus victorieuse, un ouvrage de M. Chollet sur la non-contagion de la peste.

La contagion, dit-il, peut avoir lieu de deux manières : par une transmission immédiate ou médiate, ou, en d'autres termes, par le contact et par l'absorption d'un virus, ou bien par l'absorption des miasmes qui se développent dans l'atmosphère du malade.

Maintenant, la peste est-elle contagieuse ? Aucun fait ne prouve directement et *à priori* qu'elle se propage par un virus ; on a voulu l'inoculer et l'inoculation n'a produit aucun résultat ; mais ce fait isolé ne prouve rien. C'est là, du reste, un acte d'héroïsme

et de dévouement qu'on ne peut trop admirer, et dont l'effet moral devait être d'autant plus grand que son effet physique paraissait lui-même devoir être plus dangereux. Toutefois, si la peste, comme nous le pensons, est contagieuse, on peut expliquer suffisamment la possibilité de sa transmission par l'inhalation et l'absorption des miasmes qui s'échappent des malades, de leurs déjections, de leurs sueurs et de tout ce qui les entoure.

Les non-contagionistes, dit M. Leroy, ne conçoivent pas que la peste et la fièvre jaune épargnent certains lieux, certains individus. Ils voudraient que ces maladies fussent toujours et nécessairement contagieuses pour tous; et de ce qu'elles n'atteignent pas tout le monde, ils concluent qu'elles ne peuvent atteindre personne. Mais les non-contagionistes ne peuvent se prévaloir de leurs preuves négatives; ces preuves ne sont jamais admissibles en bonne logique. Ne savent-ils pas très-bien, d'ailleurs, que, dans mille circonstances, les forces médicatrices de la nature, les résistances individuelles, les conditions d'âge, de temps, de saison, de température, peuvent venir modifier à l'infini et le développement et les symptômes de toute espèce de maladie quelconque.

L'auteur du mémoire, à l'examen duquel se livre M. Leroy, dit que la peste ne se communique que par le séjour prolongé auprès des malades, ou bien lorsqu'elle est parvenue à un certain degré d'intensité; mais il ne s'aperçoit pas alors qu'il adopte l'opinion de ses adversaires, qu'il abonde dans leur sens et qu'il leur donne des armes pour le combattre. En effet, qu'est-ce qu'une maladie contagieuse, si ce n'est une maladie qui peut se transmettre? Or, M. Chollet nous indique lui-même les conditions dans lesquelles la peste peut se transmettre; donc, de son propre aveu, la peste est une maladie transmissible ou contagieuse.

En résumé, dit M. Leroy, une même maladie peut être ou ne pas être contagieuse dans certaines circonstances données; elle n'a pas besoin de se transmettre constamment et toujours pour être appelée contagieuse; et, en un mot, la contagion n'est pas autre chose qu'une possibilité et non une nécessité, un fait constant et inévitable.

En terminant son remarquable et intéressant travail, M. Leroy se plaît à rendre hommage aux intentions louables et au but philanthropique des non-contagionistes ; mais aussi, ajoute-t-il, quels ne seraient pas les inconvénients d'entretenir les populations dans une sécurité trompeuse, de laisser dans le foyer du mal les familles qui peuvent s'en éloigner, de s'opposer aux émigrations et par conséquent au disséminement des malades, si propre à leur donner la facilité de s'entourer de toutes les consolations morales, de tous les soins hygiéniques possibles ! Tout en approuvant donc les mesures sanitaires que prennent les gouvernements contre l'invasion des maladies contagieuses, il croit cependant que les quarantaines, les lazarets, les cordons sanitaires seraient susceptibles de recevoir des modifications qui les mettraient plus en rapport avec les besoins de la société et avec les intérêts du commerce.

La section consultée, décide, à l'unanimité, que le travail de M. Leroy sera livré à l'impression.

M. le docteur Jallon a la parole et fait observer que si les idées de contagion n'ont pas été bien comprises jusqu'à ce jour, cela tient à ce que l'on a souvent, ou même presque toujours, confondu la contagion avec l'épidémie. Il explique avec beaucoup de justesse la distinction qu'il faut faire entre ces deux choses si différentes l'une de l'autre. Il admet les principes de M. Leroy, qu'il fortifie par quelques observations qui lui sont propres. Ainsi, il a vu, aux environs de Neuville-aux-Bois, deux militaires atteints du typhus, aller demander l'hospitalité chez un meunier dont la famille, en comptant le père et la mère, se composait de sept personnes, et transmettre leur maladie à leurs malheureux hôtes qui y succombèrent tous en peu de temps.

M. le docteur Bally note la différence que l'on doit établir entre l'infection zootique, provenant de l'homme ou des animaux, et l'infection paludéenne ou paludique provenant des miasmes qui s'élèvent des marais et des eaux stagnantes. Il est vrai que les eaux stagnantes contiennent beaucoup de matières animales en putréfaction, ce qui atténue peut-être un peu cette différence.

L'heure étant avancée et rien d'important ne se trouvant plus à l'ordre du jour, il s'établit une causerie médicale qui n'est pas sans intérêt, et dans laquelle chacun rapporte des faits plus ou moins curieux, toujours au sujet de la contagion.

La séance est levée à midi.

Séance du 16 septembre.

La séance est ouverte à dix heures et quart.

M. P.-M. Roux, de Marseille, demande et obtient la parole pour continuer la discussion, ajournée dans la précédente séance, sur la fièvre puerpérale.

Après quelques mots d'éloge sur la valeur et l'importance du mémoire lu par M. le docteur Bertini, dans la séance du 15, M. Roux justifie la rédaction de la question proposée au programme sous le numéro 1, et pense que l'on peut admettre que la fièvre puerpérale revêt quelquefois le caractère endémique ou épidémique. Il rappelle que ce caractère de la maladie a été constaté à Milan.

Ensuite, sans vouloir entrer dans la discussion de tous les moyens qui ont été proposés contre la fièvre puerpérale, il cite une observation empruntée à sa pratique particulière, et qui montre l'heureuse application d'un moyen nouveau, le collodion, pour combattre cette grave affection.

Il s'agit, dans ce fait, d'une femme âgée de quarante ans ou environ, très-impressionnable et d'un tempérament sanguin, mère de plusieurs enfants, ayant eu de fréquentes hémorrhagies utérines, surtout après ses accouchements qui avaient été plus ou moins laborieux, sujette d'ailleurs à des phlegmasies du tube digestif pour peu qu'elle s'exposât à des écarts de régime, ayant souffert pendant quelques jours des douleurs aiguës vers l'utérus, et qui fut prise, il y a deux mois, d'une légère perte de sang, de diarrhée et même de vomissements, chaque fois qu'elle prenait de la nourriture.

Des commères, comme il y en a partout, dit l'observateur, conseillèrent d'abord des boissons excitantes et l'application de cataplasmes émolliens sur le ventre, qui s'était distendu outre mesure et qui devint très-douloureux. Ensuite on ne craignit pas d'appliquer un grand emplâtre d'une composition soi-disant particulière, et qui n'était autre que du diachylon gommé, avec addition de plusieurs drogues.

La malade ne supporta pas long-temps cette application incendiaire, et l'intensité des douleurs du ventre, qui devinrent intolérables, força à l'enlever plus tôt qu'on ne l'aurait voulu. A ce moment, toute la surface extérieure de l'abdomen était dans un état très-violent d'inflammation. Le plus léger attouchement faisait jeter les hauts cris à la patiente qui pouvait respirer à peine, et dont le pouls offrait de cent à cent-vingt pulsations.

Ce fut dans cette situation que M. Roux vit la malade pour la première fois, et elle lui présenta les signes non équivoques d'une inflammation de l'utérus, du tube digestif et du péritoine. Il y avait indication pressante de recourir aux évacuations sanguines générales ou locales : « Mais, ajoute M. Roux, partisan comme « je l'étais déjà d'un nouvel agent thérapeutique qui est une des « plus grandes conquêtes de la médecine moderne, je crus devoir « y recourir, et j'espérai ainsi rendre les saignées inutiles. »

L'auteur de l'observation commença donc par recouvrir toute la surface du ventre de collodion, à l'aide d'un pinceau chargé de cette substance. Bientôt, comme cela arrive ordinairement, il y eut une légère rétraction de la peau, ou mieux, de l'épiderme, de la circonférence vers le centre, avec une sorte de douleur ou d'impression pénible. Mais à travers la transparence de la couche membraneuse, on put voir que l'inflammation s'était sensiblement amoindrie ; la malade fut soulagée au-delà de ses espérances et de celles même du médecin. La nuit fut bonne, et huit jours après, sous l'influence d'un repos absolu, d'une diète sévère, de boissons délayantes et mucilagineuses, de lavements adoucissants, &c., la personne qui fait le sujet de cette observation entra en pleine convalescence.

M. Roux ajoute, en terminant, qu'il fut conduit à l'emploi du

collodion chez la malade précédente par analogie d'après les succès que l'on obtient dans l'érysipèle et la brûlure, et il se demande si ce fait n'autorise pas l'application nouvelle du même moyen au début des métrô-péritonites et des fièvres puerpérales.

M. Bertini demande ensuite la parole et explique, en quelques mots, que c'est avec intention qu'il a omis l'indication de plusieurs moyens employés contre la métrô-péritonite puerpérale ; son but a été d'étudier spécialement la nature de la maladie. Entre les divers agents proposés, il cite l'huile essentielle de térébenthine, recommandée par le docteur John Breneau.

M. le docteur Brière a la parole et lit sur la même question un mémoire ayant pour titre : *Quelques réflexions sur la fièvre puerpérale.*

L'auteur établit que tous les cas de fièvre puerpérale ne relèvent pas d'une nature identique, et que la maladie peut se produire en dehors de toute condition d'épidémie ou d'endémie. Il recherche ensuite quelles sont les causes de l'affection, et en admet de quatre sortes : 1° la dépression des forces vitales ; 2° l'état moral de la malade ; 3° des manœuvres imprudentes opérées pendant l'accouchement ; 4° une sorte d'infection que peut produire le médecin lui-même, si, après avoir fait des recherches cadavériques, ou s'être mis en contact avec des matières putrides, il n'a pas le soin de se débarrasser complètement des matières qu'il a touchées.

Après cette lecture, M. Halmagrand, qui a la parole, dit qu'il n'a pas grand'chose à ajouter sur le fond de la maladie, et qu'il partage en tout les opinions émises par M. Brière. Il fait remarquer que la fièvre puerpérale n'est ni une métrite ni une métrô-péritonite. C'est une fièvre spéciale, non une phlegmasie franche, mais une phlegmasie dénaturée, ainsi que l'a fait voir M. Cruveilhier. Pour s'en rendre compte, on doit regarder la surface utérine, après le décollement du placenta, comme une surface vive, une sorte de plaie, analogue à la plaie d'un moignon. Cette plaie donne lieu à une phlébite inévitable, mais le plus souvent elle se borne au degré adhésif, et elle est alors bénigne. Elle devient très-grave et fait naître l'absorption purulente, si elle

devient suppurative. Quant au traitement, s'il y a simple inflammation puerpérale, les saignées réussissent; elles échouent et sont mauvaises s'il y a fièvre puerpérale. Enfin, pour donner un caractère distinctif de cette dernière affection, on peut dire qu'elle forme une sorte de fusion ou de transition entre les altérations des liquides et celle des solides, entre le solidisme et l'humorisme. M. Hahnagrand termine en disant qu'il n'y a point eu d'épidémie de fièvre puerpérale à Orléans.

M. le docteur Mouroux, prenant la parole, dit que depuis qu'il est chirurgien de la maternité d'Orléans il n'a pas vu de fièvre puerpérale épidémique dans cette maison; sur deux cent vingt-huit accouchements faits depuis qu'il est attaché à cet hospice, il a vu douze cas de fièvres puerpérales à des degrés divers, mais dont aucun n'a été funeste. Il établit que la maladie ne s'y est point montrée avec le caractère épidémique.

M. Lucas trouve que le conseil de donner aux femmes en couches une alimentation nourrissante et même tonique pour prévenir la fièvre puerpérale est contraire aux résultats de sa pratique; sur cinq cents accouchements, il n'a pas perdu une seule femme et n'a pas vu une seule fois se développer la fièvre puerpérale. Il attribue ce succès autant à la diète plus ou moins rigoureuse qu'il prescrit jusqu'après la fièvre de lait, qu'à sa confiance pendant le travail dans les ressources de la nature; il recommande les soins de propreté et la ceinture hypogastrique.

M. Leroy, de Grenoble, ne voit pas qu'il y ait lieu de conserver dans le cadre nosologique l'expression de *fièvre puerpérale*. Pour lui, il n'y a pas de fièvre puerpérale proprement dite, mais une situation ou un état puerpéral auxquels viennent s'ajouter des complications, la métrite, la peritonite, la phlébite, l'infection purulente, et même la fièvre typhoïde. Le mot *fièvre puerpérale* est donc mauvais et devait être rejeté.

M. le docteur Jallon partage l'opinion de M. Leroy. Il y a, suivant lui, une fièvre de lait seulement, et à la situation puerpérale viennent se superposer des accidents divers. Il a peine à croire à l'absorption purulente, car celle-ci n'a pas eu le temps de se faire avant le troisième ou quatrième jour, époque où se

déclarent ordinairement les accidents. Continuant à examiner les diverses questions qui ont été soulevées, il se demande si la maladie peut être épidémique. Non, dit-il, mais seulement les malades qui en sont atteints ont de la disposition à contracter les différentes affections régnantes, ce qui d'ailleurs est un fait général qui s'étend en dehors de la maladie actuelle. Ainsi le caractère épidémique proprement dit n'existe point ici. Dans sa longue carrière, il a vu bien souvent des accidents graves chez les femmes en couches : il n'a point vu qu'il y eût là une maladie épidémique. En terminant, il ajoute que l'on donne souvent le seigle ergoté avec imprudence, et blâme l'emploi de ce remède lorsque cet emploi n'est pas parfaitement indiqué.

M. Halmagrand, répondant à M. Leroy, fait remarquer que si l'on voulait rayer le mot fièvre puerpérale, il faudrait rayer aussi celui de fièvre de lait. Or, la fièvre de lait existe réellement, et elle est une sorte de fièvre traumatique, résultant de l'état de la matrice, après le décollement du placenta. Donnant ensuite un nouveau développement aux idées qu'il a émises précédemment, il établit que les phénomènes qui sont les prodromes de la fièvre puerpérale, coïncident avec les phénomènes de la phlébite suppurative. Après l'accouchement, il y a toujours et nécessairement une phlébite, mais elle est adhésive dans les cas simples qui ne sont suivis d'aucun accident ; elle devient suppurative, au contraire, dans les autres cas, et la fonte du caillot, l'entraînement et l'absorption du pus qui suit la chute de l'obstacle formé par le caillot, donnent lieu aux phénomènes de la fièvre puerpérale. Celle-ci, d'ailleurs, qui peut se montrer à l'état endémique ou épidémique, revêt ordinairement ce caractère sous l'influence de maladies régnantes. Ainsi cette coïncidence de maladies régnantes avait lieu dans une épidémie qui a existé à l'Hôtel-Dieu de Paris en 1782, et dans une autre, plus tard, en Écosse. Dans les épidémies décrites à Paris en 1829 et 1836, on n'a point observé de maladies épidémiques intercurrentes.

La discussion étant close, la parole est donnée à M. le docteur Charpignon, qui commence la lecture d'un mémoire sur *la fièvre typhoïde*, maladie qu'il propose de nommer *entero-septisémie* ou *iléo-septisémie*.

Le mémoire de M. Brière est déposé sur le bureau et sera envoyé à la commission permanente pour être inséré parmi les travaux du Congrès.

La séance est levée à midi, après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Séance du 17 septembre.

La lecture du procès-verbal de la séance précédente donne lieu à quelques observations de MM. Halmagrand et Brière, auxquelles on fait droit.

M. Lacorbière adresse à la section un ouvrage ayant pour titre : *Influence de la physiologie du cerveau sur la morale, la philosophie, la législation et la politique.*

La section, consultée sur l'opportunité d'entendre cette lecture, la refuse, attendu qu'elle serait contraire à l'art. 13 du règlement, qui s'oppose à ce qu'on traite de matières politiques et religieuses.

La parole est à M. Charpignon, pour la continuation de la lecture de son mémoire.

M. Ancelon (de Dieuze) prend la parole : il établit l'identité des fièvres muqueuse, folliculeuse et entéro-mésentérique avec la fièvre typhoïde, dont elles ne sont que les différents degrés, et qui reconnaît pour principe l'empoisonnement du système nerveux ganglionnaire, par l'entremise des muqueuses nasale, buccale, broncho-pulmonaire, dû aux effluves marécageux.

Il cite le pays dans lequel il a long-temps pratiqué, où les fièvres intermittentes et typhoïdes sont endémiques et alternent avec des maladies charbonneuses, selon l'état de plénitude ou de dessèchement des étangs : les maladies sont intermittentes la première année, quand l'étang est plein d'eau, typhoïdes la deuxième, charbonneuses la troisième.

M. Ancelon établit les distinctions entre les effluves et les

miasmes; il a observé leur influence pernicieuse chez les animaux comme chez l'homme.

Passant ensuite au traitement de la maladie, il expose les méthodes à suivre dans ses différentes périodes; il préconise l'emploi des toniques, et particulièrement des préparations de quinquina unies aux anti-spasmodiques, au castoréum, au camphre, etc.

Le sulfure noir de mercure a paru mériter une certaine confiance dans le traitement de cette affection.

M. le docteur Jallon prend la parole. Il passe en revue la synonymie de la fièvre typhoïde, le peu de valeur des désignations sous lesquelles elle a été décrite, et rappelle que cette affection était connue des anciens. Comme le préopinant, il pense que les fièvres intermittentes et typhoïdes ont entre elles la plus grande analogie; quant à leur étiologie, il se loue, comme lui, de l'efficacité du traitement tonique.

M. le docteur Jallon insiste sur un phénomène particulier qu'il a observé dans cette affection et qui consiste en un petit mouvement fibrillaire de la langue.

M. Ancelon a, de plus, reconnu cette contraction fibrillaire dans les muscles en général, et une coloration jaune-paille de la conjonctive chez l'homme et les animaux qui lui paraît caractéristique.

M. Roux considère les fièvres typhoïdes comme un empoisonnement du système nerveux, et reconnaît l'identité des fièvres intermittentes pernicieuses avec les fièvres typhoïdes.

La parole est donnée à M. Cyprien Czajewski, pour la lecture d'un travail sur la rage.

L'auteur expose la synonymie, l'étiologie de cette affection et les expériences faites sur son inoculation.

L'heure avancée ne permet pas la continuation de cette lecture, qui est renvoyée à demain.

La séance est levée à midi.

Séance du 18 septembre.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Cyprien Czajewski continue la lecture de son mémoire sur la rage. Il pense que le virus rabique, une fois absorbé par la plaie, est porté par la circulation dans toute l'économie; que le système nerveux, en vertu de sa plus grande vitalité et de l'espèce d'ébranlement qu'il a éprouvé au moment de l'accident, reçoit d'une manière plus active la part du virus qui, après être resté latent pendant un temps indéterminé, finit par faire explosion, quand le système nerveux est arrivé au dernier degré de saturation du principe virulent. Il résume l'opinion des auteurs les plus célèbres qui ont écrit sur cette matière, entre autres, celle du docteur Capello, reproduite par Taffoli, qui attribue la rage spontanée chez les chiens à la bonne nourriture, à la vie privée et recluse, et à la continence de ces animaux, qui réagit sur le système nerveux; tandis qu'à Constantinople et en Egypte, où ils sont plus libres, on ne rencontre que rarement cette maladie.

L'auteur du mémoire propose comme méthode de traitement, dans le but de changer la masse du sang et d'en éliminer le principe rabique, de pratiquer, dès le début de la maladie, au premier temps de l'incubation, des saignées répétées tous les six, huit ou dix jours, selon la constitution du sujet, et allant jusqu'à la défaillance, à laquelle on remédierait immédiatement par la transfusion du sang; il espère, par ce moyen, réduire les accès à un simple état d'hydrophobie, quand on ne pourrait arrêter la maladie.

Une discussion s'engage entre MM. Belhomme, Ancelon et Cyprien.

M. Belhomme, d'après Pierquin, serait porté à considérer la rage comme une espèce de folie occasionnant l'altération de la salive; il pense que la première condition pour s'opposer au dé-

veloppement de la maladie chez les chiens serait de les traiter avec douceur et de prévenir leurs besoins.

M. Ancelon fait observer que les vétérinaires ont reconnu que c'est particulièrement à l'époque du rut que ces animaux deviennent enragés.

M. Belhomme pense qu'une affection nerveuse précède la rage ; que le système nerveux est modifié , ébranlé par le poison.

M. Cyprien ajoute que le système nerveux s'irritant de plus en plus, un état de folie furieuse peut se développer ; il rappelle que M. Rossi a déterminé la rage chez les chiens en les renfermant.

M. Belhomme pense qu'il faut ajouter à la réclusion la continence et l'abstinence comme causes du développement de la rage.

La question étant épuisée , la parole est donnée à M. le docteur Leblond, pour la lecture d'un mémoire sur l'emploi des préparations arsénicales dans le traitement des fièvres intermittentes.

Ce travail a pour but de prouver, 1° que l'acide arsénieux peut guérir, aussi promptement que le quinquina et ses préparations, les fièvres intermittentes ; 2° que les fièvres rebelles au sulfate de quinine guérissent radicalement par ce moyen ; 3° qu'il est d'une innocuité absolue d'après le dosage établi ; 4° qu'il est plus économique ; 5° qu'il doit surtout mériter la préférence dans les campagnes et chez les indigents, d'après la modicité de son prix.

L'auteur du mémoire, après avoir cité les noms des praticiens qui, depuis long-temps, ont reconnu l'action fébrifuge de l'arsénic, tels que Willan, Fowler, Pearson, Gasc, Fodéré ; de MM. Trousseau et Pidoux, qui rangent ce médicament près du quinquina, de M. Boudin qui a donné le travail le plus intéressant sur son emploi, ne le regarde cependant pas comme infaillible, bien qu'il ait observé son efficacité dans un cas de fièvre intermittente d'Afrique, réfractaire au sulfate de quinine. La dose à employer dans les vingt-quatre heures est de cinq à dix centigrammes par cinq cents grammes d'eau distillée ; on peut l'employer ensuite à dose décroissante. On a vu arrêter la fièvre à l'aide d'un ou deux centigrammes d'acide arsénieux.

M. Cyprien fait observer qu'il peut y avoir un grand inconvé-

nient à laisser entre les mains des gens de la campagne un médicament tel que l'arsénic, dont l'administration demande la plus grande surveillance.

MM. Belhomme et Jallon pensent que, d'après la rareté croissante et le prix élevé du quinquina, il importe de chercher un médicament capable de le remplacer. On doit donc recommander à l'autorité de répandre l'usage du médicament préconisé par M. Leblond.

M. le docteur Denys désire savoir si l'emploi de l'arsénic fait disparaître les engorgements de la rate, comme le font le quinquina et le sulfate de quinine, dont l'action est si promptement efficace.

M. Leblond le pense. Cependant M. Ancelon, qui a été à même d'observer un grand nombre de fièvres intermittentes paludéennes, accompagnées de cet engorgement, ne l'a jamais vu modifié sous l'influence de l'arsénic, d'où il conclut qu'il y a nécessité de recourir au sulfate de quinine qui, en peu de temps, remédie à cet état.

M. Bally, et, après lui, M. Piorry, ont démontré qu'en une heure l'heureuse influence de ce médicament se manifeste.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 19 septembre.

La séance est ouverte à dix heures et quart, sous la présidence de M. Bally.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté avec quelques modifications.

M. Lucas demande la parole et donne lecture d'un mémoire sur la possibilité de se garantir du choléra épidémique.

Son opinion, pour laquelle il a pris date en mai 1832, est que la médecine loin de laisser sans défense les localités et les individus

contre ce terrible fléau, leur offre les moyens d'amortir l'influence épidémique et d'arrêter le développement des germes du mal dès qu'ils se manifestent. Il se fonde sur les faits suivants qu'il a observés, à des époques et dans des lieux différents :

1° Le dévoiement précède toujours les symptômes caractéristiques ; à moins d'oblitération du tube intestinal, il n'y a point de choléra foudroyant ;

2° L'opium administré dans des quarts de lavements à l'eau, à petites doses répétées, offre un excellent moyen d'arrêter la diarrhée ;

3° Les effluves des latrines et des déjections alvines paraissent activer sa propagation ;

4° Et la combustion lente de la houille grasse semble la neutraliser.

Il prie d'observer, à ce sujet, que les pays où l'usage du charbon de terre est répandu ont comparativement beaucoup moins souffert.

L'analogie lui fait craindre que le choléra ne se perpétue comme la variole. Sorti comme elle des rives d'un fleuve oriental, on l'a vu, comme elle, se répandre successivement sur tous les points du globe habité, se propager et conserver partout son identité sans altération.

Il lui paraît se transmettre à la manière de la dysenterie épidémique, dont il se rapproche par les causes déterminantes, par les effets meurtriers, par les animalcules microscopiques observés dans les déjections alvines, et surtout par le traitement. Parmi la multitude des médicaments identiques employés contre l'une et l'autre de ces maladies, l'opium procure de merveilleux succès au praticien qui sait s'en servir.

La discussion s'ouvre à l'occasion du mémoire précédent.

M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille, se demande pourquoi le choléra est généralement appelé *asiatique* ; il craint que cette appellation n'implique la pensée que la maladie, ainsi désignée, ait été apportée de l'Inde. Pour lui, médecin attaché au lazaret de Marseille, il croit que le choléra n'a pas été importé de l'Inde en Europe. La maladie, dit-il, qui s'est montrée chez nous, est le

produit d'une inconnue, d'un *quid divinum*, et réclame pour son apparition et son développement trois conditions, savoir : 1° des dispositions personnelles ou individuelles ; 2° des circonstances locales ; 3° des mutations cosmiques et des conditions atmosphériques. En dehors de ces circonstances spéciales et réunies, l'épidémie ne peut pas se développer, et c'est là ce qui explique comment le choléra n'a point paru en Europe à des époques où cependant nos relations commerciales avec l'Inde étaient plus fréquentes et plus étendues qu'aujourd'hui.

À l'égard de la contagion, M. Roux n'a pas vu dans l'épidémie qu'il a observée un seul fait qui autorise à l'admettre. Il ne croit pas davantage à l'infection, et à ce propos, il cite le fait suivant : Un navire arriva en vue de Marseille, où sévissait le choléra ; on le mit en quarantaine à une lieue de la ville, et bien qu'aucun intermédiaire n'eût été à même de transmettre la contagion ou l'infection, des hommes de l'équipage de ce navire furent atteints du choléra.

Le même médecin pense que l'abus des liqueurs alcooliques a toujours été une des causes du développement de la maladie, et il ne croit pas qu'on puisse trouver un préservatif dans l'usage de ces boissons.

La peur aussi, dit-il, peut contribuer puissamment à la faire naître chez les individus qui se trouvent dans le foyer de l'épidémie ; et il cite, à cette occasion, une dame qui, par effroi de la contagion, s'était retirée avec une seule domestique dans une maison isolée, se privant de toute relation avec le dehors. Mais un homme en proie à un accès d'épilepsie étant venu se placer sous ses fenêtres, sa vue seule, avec la pensée que cet homme avait le choléra, suffit à le développer chez elle. Prise de diarrhée et de vomissements, elle mourut avec tous les symptômes de la maladie.

M. le docteur Cyprien Czajewski expose le résultat de ses observations pendant l'épidémie dont il a été témoin en 1835. Il rapporte que le choléra sévit principalement chez des individus qui, dans le cours de l'année précédente, avaient été sujets à la diarrhée et à un dérangement des voies biliaires. Cette remarque,

suivant lui, confirme les idées émises dans un travail de M. Raimberg, de Châteaudun, où l'on voit que la dispepsie, nommée *acescente* par ce médecin, a été cause prédisposante du choléra. M. Cyprien a observé que l'apparition d'un orage dans l'atmosphère avait de l'influence sur l'intensité et la durée de l'épidémie. Il croit que les vapeurs d'éther pourraient agir comme moyen prophylactique, et se demande si l'on ne pourrait pas employer, dans ce but, l'exhalation d'éther sulfurique.

M. Jallon retrace l'histoire des épidémies d'Orléans en 1832 et 1849, et dans la recherche des causes de la maladie, signale l'influence de la peur. Sans se prononcer sur la contagion, qu'il croit cependant admissible dans les affections qui atteignent à la fois un grand nombre d'individus placés dans les mêmes conditions, soit par l'intermédiaire de l'air, soit autrement, il n'hésite pas à recommander le déplacement, le changement d'air et de pays. La valeur des moyens thérapeutiques est, suivant lui, difficile à déterminer dans cette affection. Il cite un exemple où de petites saignées eurent un résultat manifestement favorable, et mentionne un cas où l'ingestion, non conseillée, d'une demi-bouteille de chlorure de Labarraque, loin d'aggraver les accidents, laissa marcher la maladie vers une heureuse terminaison. Ainsi que quelques-uns des médecins précédents, il regarde les alcooliques comme nuisibles.

M. Belhomme croit que dans le cas même où l'on ne voudrait pas admettre que le choléra vienne directement d'Asie, on pourrait lui conserver l'épithète d'*asiatique*, fondée sur la ressemblance qu'il présente chez nous avec le choléra de l'Inde. Il pense qu'on ne doit pas dire que la maladie est toujours précédée ou accompagnée de diarrhée, car il y a des cas foudroyants qui tuent en une heure, sans qu'il y ait eu de déjections alvines. Sur la contagion, il veut qu'on reste dans le doute, et rappelle que beaucoup de médecins, dont lui-même fait partie, penchent vers la contagion et l'infection.

M. le Président demande à M. Belhomme ce qu'il a vu sur la manière dont le choléra se comporte dans les maisons d'aliénés, car il a appris, dans ses pérégrinations, que la maladie avait une grande tendance à se développer dans ces asiles.

M. Belhomme répond que la maison qu'il dirige à Paris a été préservée; mais qu'à la vérité, il avait mis en usage des mesures hygiéniques très-rigoureuses.

M. Lucas demande si vraiment il existe des choléras sans diarrhée, ce à quoi M. Belhomme répond qu'il y a des cas si foudroyants que la diarrhée n'a pas le temps de se montrer, et en cite un exemple.

M. Lucas fait remarquer que le sujet de l'observation ayant expiré sans avoir été interrogé, il est impossible d'affirmer qu'il n'ait pas eu la diarrhée. Lui-même a vu des cholériques parler et marcher jusqu'au moment où le sang, épaissi par l'abondance des évacuations, ne pouvant plus circuler, ils tombaient morts. Il persiste à croire que les morts subites sont dues à d'autres causes.

M. Halmagrand croit qu'il y a, en effet, des cas de choléra si rapides que la diarrhée n'a pas le temps de paraître, mais qu'on trouve alors à l'autopsie, dans les intestins, des matières liquides et cholériques.

Il expose le résultat de ses remarques sur l'apparition du choléra en Angleterre en 1832. A Londres, dit-il, on pensait, à cette époque, que le choléra était contagieux : aussi isolait-on soigneusement chaque individu frappé dans une maison solitaire. Lui et les médecins transportés à Londres pour étudier la maladie ayant obtenu la permission de pénétrer dans une de ces maisons séquestrées, purent voir ainsi quelques malades. Plusieurs de ses confrères crurent avoir pris le choléra, et en rentrant chez eux en eurent quelques légers symptômes. Sur la question de contagion, il veut que l'on reste dans le doute.

L'épidémie a de la tendance à suivre les cours d'eau. Cela a été manifeste à Londres, sur les bords de la Tamise.

Entre les circonstances qui en facilitent le développement, sont la misère et la malpropreté. Dans le quartier de Westminster, habité par les Irlandais pauvres et malheureux, le fléau fit beaucoup de victimes; dans Piccadilly, au contraire, séjour des gens aisés ou riches, il se montra à peine. L'abus des liqueurs alcooliques, notamment du gin, contribue à son développement et à son intensité; par opposition, l'usage d'une boisson aromatique et digestive, en facilitant les fonctions de l'estomac, peut préser-

ver de la maladie. Le thé, sous ce rapport, serait très-avantageux, et on doit peut-être lui attribuer la préservation où s'est trouvée la population riche de Londres.

Un des meilleurs moyens préservatifs est l'éloignement. Les officiers anglais qui séjournent dans l'Inde ont l'habitude d'éloigner leurs régiments des foyers infectés ; grâce à cette mesure, ils préservent leurs soldats de la maladie.

On a conseillé d'éloigner le fléau en donnant des secousses à l'atmosphère par des détonations, ou en déplaçant l'air par des combustions en grand. M. Halmagrand se demande si par ces moyens on ne cherche pas à atteindre, en petit, un résultat analogue à celui que donne le déplacement des personnes, et il rappelle, à ce propos, que dans le département de Loir-et-Cher, en 1849, l'épidémie cholérique cessa après le développement d'un incendie dans un bois de sapin situé dans le voisinage du lieu infecté.

M. Ancelon fixe l'attention sur deux faits principaux : 1° lorsque, dit-il, le choléra fait son apparition dans un village, aussitôt les habitants non frappés subissent une atteinte quelconque, car ils ressemblent plus à des convalescents qu'à des individus bien portants ; 2° toutes les localités envahies dans la Meurthe, où il habite, étaient placées sur des collines et des hauteurs : les lieux bas et marécageux, humides et entourés d'eau, ont été préservés. Pour donner plus d'importance à cette remarque, il cite deux personnes qui ayant quitté un endroit bas et marécageux, le village de Marsac, pour habiter Raucourt, qui est très-élevé, furent prises du choléra. Elles revinrent à Marsac, où elles guérissent, et ne communiquèrent point la maladie dans ce même village, qui n'en éprouva aucune atteinte.

Quant aux préservatifs, M. Ancelon ne les trouve que dans l'aisance, une bonne nourriture, les soins hygiéniques, le pain du corps et de l'intelligence.

M. Halmagrand rappelle que le ministre de l'instruction publique a dernièrement proposé d'instituer un *prix de propreté*, mesure qu'il serait utile d'étendre sous le rapport de la santé et de l'hygiène.

M. Jallon fait hommage à la section, au nom de M. le Préfet, d'un exemplaire du compte-rendu de la dernière session du Conseil général, dont un chapitre est consacré aux médecins cantonaux, ainsi que de quelques exemplaires d'un travail spécial sur l'assistance publique, et témoigne le regret qu'éprouve ce magistrat de ne pouvoir venir partager les travaux de la section et lui donner quelques explications sur la nouvelle institution qu'il a fondée dans le département. La section vote des remerciements à M. le Préfet ; elle ne peut que s'associer à sa pensée philanthropique, et donne son entière approbation à une institution si éminemment utile et dont les résultats ont été si heureux jusqu'à ce jour.

M. P.-M. Roux, de Marseille, après être entré dans quelques considérations sur le mérite de cette création nouvelle, propose de formuler l'approbation de la section dans un rapport qui serait lu à la séance générale de demain. La section adopte et prie M. le docteur Roux de vouloir bien se charger de ce rapport.

M. le Président approuve fortement la création des médecins cantonaux, mais il désirerait que leur rétribution pût être proportionnée aux travaux qu'on leur impose. M. Jallon, tout en reconnaissant la valeur de cette observation, dit que ces récompenses, pourtant bien minimes, se trouvent malheureusement en rapport avec la parcimonie ordinaire et remarquable qui préside, dans notre localité, à la rémunération pécuniaire des médecins.

M. Halmagrand adopte le principe des médecins cantonaux, mais il ne voudrait pas qu'ils fussent à la nomination de l'autorité qui n'est pas compétente pour juger du mérite personnel d'un médecin. Il faudrait, selon lui, qu'il fût procédé à leur élection par les médecins de la localité. Le choix par l'autorité aura toujours, dit-il, le grave inconvénient de signaler comme plus habiles aux populations les médecins nommés, et, par conséquent, de jeter de la défaveur sur les autres. Il voudrait, en outre, comme M. Bally, que leur traitement fût proportionné à leurs peines.

M. Jallon est de l'avis de M. Halmagrand et adopte son principe, mais il observe qu'il présenterait de grandes difficultés dans son application ; que l'envie des médecins, malheureusement devenue proverbiale, pourrait les empêcher d'être bons juges. Plusieurs

fois, ajoute-t-il, dans des circonstances analogues, nous avons voulu faire nous-mêmes, et nous n'avons jamais si bien fait que l'autorité. Il croit, du reste, que le corps médical n'a pas le droit de s'immiscer dans les actes de l'autorité et demande l'ordre du jour.

L'ordre du jour n'est pas adopté, et, après quelques observations de divers membres, et entre autres de MM. Bally, Halmagrand et Bertini, de Turin, qui donne quelques renseignements sur ce qui se pratique à cet égard en Piémont, la section émet le vœu qu'à l'avenir il soit créé dans les chefs-lieux un jury médical consultatif chargé de faire les présentations à l'autorité, à laquelle, en définitive, le droit de nomination serait réservé.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

Séance du 20 septembre.

La séance est ouverte à dix heures et quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dit quelques mots sur la contagion et développe l'idée qu'il a émise, dans l'une des précédentes séances, sur la nécessité de distinguer la contagion zootique, provenant de l'homme ou des animaux, de la contagion paludéenne ou paludique, provenant des émanations des marais.

Une circonstance heureuse et agréable pour la section se présente : M. Chollet, dont le mémoire sur la peste a été analysé, il y a quelques jours, par M. le docteur Leroy (de Grenoble), assiste à la séance, et veut bien donner une lecture succincte et abrégée de ce même mémoire, qui a trait particulièrement à la peste de Constantinople en 1834.

Les anciens, dit M. Chollet, attribuaient le développement de la peste aux éruptions volcaniques, aux grands cataclysmes, à toutes les grandes révolutions du globe. Plus tard, on a cru en reconnaître la cause dans les effluves des marais et des eaux

stagnantes, et dans toutes les émanations délétères. Il rappelle la nuée de sauterelles dont parle saint Augustin, et qui, passée à l'état de putréfaction sous le soleil brûlant du midi, devint bientôt un foyer d'infection pour toute la contrée. Ce fait peut se renouveler dans tous les lieux qui présentent les mêmes conditions insalubres; l'Égypte, la Grèce, dans le temps de leur splendeur, alors que de riches monuments couvraient leur sol, que des canaux sillonnaient leurs belles cultures, avaient tous les éléments de la salubrité et ne connaissaient pas les maladies contagieuses. Mais après l'invasion des barbares et la ruine de ces états, lorsque la terre fut jonchée de débris et l'agriculture négligée; en Égypte, surtout, où la terre, après la retraite des eaux du Nil, reste couverte d'une infinité de reptiles et d'animaux de toutes espèces, dont les corps se décomposent à l'action de l'air, de la chaleur et de l'humidité, la peste ne tarda pas à se montrer et à exercer ses ravages. Dans les villes, la construction convenable des édifices, la propreté des rues, la position des cimetières influent beaucoup sur l'éventualité de la production et du développement des épidémies.

Constantinople, par sa position, paraît être, au premier coup d'œil, dans les conditions les plus avantageuses pour la santé de ses habitants. Mais l'étroitesse de ses rues, leur malpropreté, les berceaux de verdure qui les couvrent presque partout et empêchent la circulation de l'air, un petit ruisseau, souvent vaseux, qui se rend à la mer, entraînant toutes leurs immondices, des fabriques de pipes, l'usine du raffinage des monnaies, ses maisons en bois, à un étage et humides, ses sépultures, où une légère couche de terre recouvre seulement les corps et laisse échapper des gaz méphytiques, le peu de circulation de l'air dans les cimetières transformés, par le grand nombre des plantations, en véritables forêts de cyprès, toutes ces choses réunies font bientôt voir que cette ville laisse tout à désirer sous le rapport de la salubrité.

C'est à Saint-Dimitry, village près de Péra, traversé par un ruisseau infect, que la peste se déclara d'abord; puis elle ne tarda pas à envahir Constantinople. La population de cette ville

se compose de Juifs, de Grecs, d'Arméniens et de Turcs. C'est chez les Juifs et chez les Grecs, en général malpropres et mal nourris, que la maladie fit le plus de ravages; les autres, placés dans de meilleures conditions hygiéniques, furent les derniers atteints. La grande mortalité a été attribuée aux privations, à l'usage des moules, du caviar, sorte de fromage composé avec des œufs de poissons, à celui du melon d'eau, à l'abus de l'opium et des purgatifs, et surtout aux austérités du Ramazan, jeûne de douze heures continué pendant vingt-neuf jours. Cette longue abstinence ne peut manquer d'avoir des effets fâcheux chez un grand nombre d'individus. La peste de 1834, dont nous parlons, fut précédée de pluies continuelles et abondantes, suivies d'une chaleur intense. A ces causes vint s'en joindre une plus puissante encore, la famine, amenée par une armée de trente mille russes et de nombreux régiments turcs, dont la présence ne pouvait manquer de diminuer les ressources de la population.

M. Chollet se fait cette question : La peste est-elle contagieuse ?

Si, dans les temps anciens, beaucoup de faits portaient à le croire, dans les temps modernes, un grand nombre de faits non moins imposants paraîtraient prouver le contraire. Dans un bourg voisin de Constantinople et habité par des ambassadeurs et des gens riches, personne n'a été atteint, malgré les fréquentes relations de ce bourg avec la ville pendant quatre mois consécutifs. Des observations nombreuses ont prouvé que l'isolement ne préservait pas les familles, et que les cordons sanitaires étaient de peu d'utilité. Des vaisseaux en quarantaine ont été atteints comme d'autres et n'ont pu prendre la maladie par contagion. M. Chollet s'appuie, pour la non-contagion, sur les opinions du docteur Prus et de beaucoup d'autres médecins distingués. La mortalité, dans la peste de Constantinople, en 1834, a été très-grande. Les enfants et les vieillards ont, en général, été épargnés; les femmes ont été prises de préférence.

M. Chollet n'a pas traité de malades, mais il a observé beaucoup, et surtout à l'hôpital des pestiférés grecs. Il ne nous par-

lera donc pas du traitement sur lequel, du reste, il n'a rien à nous dire qui lui soit propre; quant aux moyens prophylactiques, il faut, en général, s'éloigner du foyer de l'infection et se placer dans les meilleures conditions hygiéniques possibles.

En résumé, l'opinion de M. Chollet sur la contagion, est que la peste n'est pas contagieuse, qu'elle ne se communique pas par le contact, mais seulement par l'infection miasmatique animale, et se développe simultanément chez un grand nombre de personnes dans des conditions individuelles et climatériques données. Il semblerait pourtant que l'opinion de M. Chollet n'est pas encore bien arrêtée à cet égard; car, comme l'a fait remarquer M. le docteur Leroy dans son analyse de ce mémoire, M. Chollet s'est mis, sans s'en apercevoir, en contradiction avec lui-même, en disant, dans certains passages de son ouvrage, que la peste se communique plus généralement lorsqu'elle est arrivée à sa troisième période et dans telles ou telles circonstances particulières.

M. Halmagrand fait une observation tendant à faire ressortir l'importance de l'opinion de M. Chollet, qui ne peut pas s'être établie sur celle des autres, puisque son travail a l'avantage de l'antériorité sur tout ce qui a été publié à cet égard.

M. Vincent, médecin à Villeneuve d'Ingré, près d'Orléans, donne lecture d'une note très-intéressante sur l'emploi de l'hydro-ferrocyanate de potasse et d'urée dans le traitement des fièvres intermittentes comme succédané du quinquina et de ses diverses préparations. Il possède un assez grand nombre d'observations faites sur des sujets de tout sexe et de tout âge, qui toutes viennent confirmer les propriétés fébrifuges de ce nouvel agent thérapeutique. Ce sel se donne en pilules de 10 centigrammes chaque; 60 pilules suffisent quelquefois. Dans quelques circonstances, il a fallu aller jusqu'à 120.

M. Vincent ignore si ce moyen détruit les engorgements de la rate.

Il désire que les praticiens des grandes villes veuillent bien faire des expérimentations ultérieures sur ce nouveau médicament qu'il verrait, avec plus de plaisir que l'arsenic, dont il ne peut

s'empêcher de se méfier un peu, remplacer, dans le traitement des fièvres intermittentes, les diverses préparations de quinquina.

M. le docteur Roux fait connaître les statuts de l'association des médecins de Marseille, fondée sous le nom de *Conseil médical*; il émet le vœu qu'une semblable association puisse se former à Orléans. La section décide que l'on nommera demain une commission de cinq membres, pris dans la localité, et qui demeureront chargés d'étudier les moyens d'arriver à la formation de ce conseil.

L'honorable membre prend ensuite la parole pour lire son rapport sur la communication de M. le Préfet, relative aux médecins cantonaux, et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Un rapport de M. le Préfet du Loiret, fait au Conseil général de ce département, dans sa session ordinaire de 1851, a été communiqué à la section de Médecine du Congrès, à laquelle des exemplaires d'un autre rapport fait par M. Dumesnil, sur l'assistance publique, ont également été adressés.

« Un rapide coup d'œil analytique suffira, je l'espère, pour faire apprécier l'importance de quelques-unes des mesures d'assistance publique dont ces rapports sont l'objet, et qui se rattachent au service des médecins cantonaux. Cette création, qui depuis long-temps déjà porte ses fruits dans le département du Bas-Rhin, recommandée, d'ailleurs, dans plusieurs écrits, a pourtant rencontré des contradicteurs chez ceux qui se défient des innovations ou qui décident du mérite des choses par anticipation. Mais lorsque l'expérience s'est prononcée favorablement, on ne saurait se soustraire à l'évidence, et les institutions qui ont reçu une pareille sanction ont droit à nos éloges. Telle est celle des médecins cantonaux, à en juger par ce qui vient de se passer dans le département du Loiret.

« Le nombre des circonscriptions médicales n'ayant été, en premier lieu, que de quarante, le même chiffre des médecins qui les desservaient ne suffisait pas, puisque chacun d'eux se trouvait chargé de huit à dix communes presque toutes très-éloignées de son domicile. Aussi, n'a-t-on pas tardé à porter les circonscriptions à soixante.

« Toutefois, bien qu'ayant moins à faire, les médecins cantonaux, qui ne reçoivent chacun que de 100 à 200 fr. par an, ne seraient évidemment pas convenablement rétribués, si le Conseil général, faisant fond sur leur désintéressement, n'avait pas considéré leurs services comme gratuits. D'ailleurs, M. le Préfet a promis d'affecter l'excédant des dépenses à des primes en faveur des médecins qui se seraient le plus distingués dans leurs fonctions. Il est, en outre, question de leur décerner des médailles d'or ou d'argent et même des distinctions plus élevées. « C'est particulièrement par des récompenses honorifiques, dit M. le Préfet, qu'on reconnaît les services d'humanité et de dévouement comme ceux rendus par les médecins cantonaux. »

« Les attributions de ces médecins sont successivement exposées dans cinq paragraphes, savoir :

« 1^o La formation des listes des indigents dans chaque commune. — Il résulte du relevé de ces listes que le chiffre des indigents est de 15 et pourrait s'élever à 18,000 ; ce qui donnerait 300 indigents par chaque médecin cantonal ;

« 2^o Le traitement des malades.—A moins de quelque épidémie, il ne paraît pas que, dans les soixante circonscriptions, le nombre des malades puisse s'élever à plus de 4,000 par an, surtout en considérant que les conseils des médecins cantonaux et leurs bons soins tendent à restreindre le cadre des maladies ;

« — 3^o La propagation de la vaccine. Chargés de la vaccination, les médecins cantonaux ont encore rendu d'éminents services sous ce rapport. Ils ont vacciné 4,487 individus dans le 1^{er} semestre de 1851, tandis qu'avant eux, en 1850, les vaccinations pratiquées n'ont été que de 2,867. Tout porte donc à croire que désormais la vaccine sera encore propagée davantage ; ce qui a fait dire à M. le Préfet que l'institution des médecins cantonaux lui paraît renfermer en elle tous les éléments propres à étendre cette pratique salutaire jusqu'aux dernières limites qu'il est possible d'atteindre ;

« 4^o La surveillance des enfants trouvés. — Elle est confiée aux médecins cantonaux qui les visitent deux fois par an, et veillent avec la plus grande attention à l'exécution des réglemens sur les enfants trouvés du département ;

5° L'hygiène publique. — Des rapports faits régulièrement par les médecins cantonaux sur l'hygiène publique, contiennent des faits et des observations sur les diverses causes d'insalubrité, et grâce aux conseils de ces médecins, ces causes, ainsi que plusieurs infractions aux lois sanitaires, ont disparu dans plusieurs localités. Je borne là mon analyse, sans entrer dans les détails des chiffres, bien qu'ils aient aussi leur éloquence. J'ajouterai seulement que les médecins cantonaux sont tenus d'adresser tous les six mois, à l'administration supérieure, des rapports sur les résultats obtenus dans leurs divers services, pendant le semestre écoulé, et que ces rapports sont faits d'après un cadre uniforme. Or, on conçoit tous les avantages que ce genre de travail peut offrir à différents égards. On ne peut donc qu'applaudir à l'heureuse pensée de M. le préfet du Loiret d'avoir adopté l'institution des médecins cantonaux, et il serait à désirer, suivant nous, que ce service, si éminemment utile, fût introduit dans tous les départements : l'humanité serait mieux servie, l'administration supérieure bien secondée dans ses vues, et la science s'enrichirait de faits parmi lesquels plusieurs, peut-être, jetteraient le plus grand jour sur les maladies populaires, notamment sur celles qui attaquent les populations rurales. »

Ce rapport sera lu à la séance générale de ce jour.

Après la lecture de ce rapport, la section, en manifestant de nouveau son approbation sur l'institution des médecins cantonaux, émet le vœu que les honoraires alloués à ces médecins, en compensation de leurs services, puissent être graduellement augmentés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à midi et demi.

Séance du 21 septembre.

La séance est ouverte à dix heures.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

M. Lucas demande la parole pour faire quelques observations relatives à la transmission du choléra, et il s'établit une discussion intéressante dans laquelle MM. Bally, Duvernay, Halma-grand, Lepage et Lorraine prennent successivement la parole pour citer des faits qui leur sont propres.

M. Duvernay raconte ce qui s'est passé à Orléans, en 1832, rue de la Folie, sur le littoral de la Loire, lors de l'invasion du choléra : cinq personnes moururent successivement du choléra dans la même maison et dans le court espace d'une semaine. Il est vrai que cette maison était loin de présenter toutes les conditions hygiéniques désirables; mais ce fait, tel qu'il est, n'en demeure pas moins acquis à la science pour venir en aide à l'opinion des contagionistes.

M. Bally déclare que, pour son propre compte, il croit à la transmission du choléra par infection zootique, que trop d'exemples lui ont appris à redouter.

M. Lepage partage entièrement l'opinion de M. Bally qu'il pourrait étayer d'un grand nombre de faits observés dans les épidémies de 1832 et 1849. Il se contente de rapporter le plus saillant, et ce fait, qui a déjà été soumis à l'appréciation de la section de médecine du Congrès de Metz, en 1837, le voici : Au cours d'avril 1832, alors que le choléra n'avait pas encore atteint le plateau de la ville, et qu'on n'en avait observé que quelques cas épars sur le littoral de la Loire, dans les quartiers les plus malsains, M. Hyacinthe Boulard, négociant à Orléans, faubourg Bannier, numéro 102, sur le point le plus élevé et le mieux aéré de la ville, va à Paris, où ses affaires l'appellent, et alors que le choléra y sévissait avec violence, y reste quelques jours et revient à Orléans, où il arrive vers quatre heures du soir. Son beau-frère et associé, M. Arnoult-Boulard, chez lequel il demeurait, lui

propose d'aller à la Bourse avant le dîner ; il accepte, mais à peine arrivé en ville, il se trouve gravement indisposé et il faut le ramener chez lui en toute hâte. A sept heures du soir, il était en proie à tous les symptômes du choléra algide le plus intense. On appela M. Lepage qui fit demander, pour constater ce fait et s'aider de leurs conseils, ses honorables confrères, MM. les docteurs Lanoix père et Payen, et, malgré tous leurs efforts réunis, le malade succomba entre deux et trois heures du matin, dans d'horribles souffrances. Il fallait quelqu'un pour veiller près de lui et lui rendre les derniers devoirs ; on traverse la route, et l'on va chercher une garde en face de l'habitation du sieur Boulard, dans une ancienne auberge, numéro 113, peuplée, depuis son changement de destination, par une infinité de familles pauvres. Cette femme ensevelit M. Boulard, passe le reste de la nuit près du corps, rentre chez elle le matin, est prise du choléra et meurt en moins de vingt-quatre heures. M. Lepage est appelé encore pour la voir, mais tous ses soins sont inutiles. On frappe à une porte voisine, sur le même pallier, une femme se présente et veut bien rendre les derniers devoirs à la malheureuse garde de M. Boulard ; mais elle ne tarde pas à être prise elle-même du choléra et meurt à son tour. Une troisième voisine, puis une quatrième (toujours dans la même maison) éprouvent le même sort, et l'on atteint ainsi le nombre *neuf* sans être plus heureux. De ces neuf personnes qui moururent ainsi successivement après s'être donné des soins les unes aux autres, toutes ne se trouvaient pas dans des conditions d'âge ou de fortune défavorables ; il y eut parmi ces victimes une jeune fille de vingt ans, forte et robuste, et un sieur Coudière, riche rentier, qui ne cessa d'être entouré de toutes les précautions hygiéniques possibles. Les noms des huit autres, qui échappent à la mémoire de M. Lepage, peuvent se retrouver dans la statistique du choléra d'Orléans en 1832, où ils ont été inscrits avec la plus scrupuleuse exactitude. M. Lepage a vu lui-même, seul ou assisté de ses confrères, tous les malades dont il vient de parler, et tous, malgré les soins les plus actifs, malgré les médications les plus énergiques et les plus variées, ont succombé, comme le sieur Hyacinthe Boulard, au choléra

asiatique le plus intense. En présence d'un tel désastre, il fit évacuer complètement cette maison numéro 113, déjà à demi-dépeuplée par l'épidémie, et il la signala comme un foyer d'infection à l'autorité, qui ordonna pour son assainissement toutes les mesures hygiéniques convenables. Ce qu'il y a de remarquable et ce qu'on ne doit pas oublier, c'est que tandis que le choléra exerçait de si affreux ravages dans cette maison, le reste du faubourg était intact, et que si, plus tard, il s'y déclara quelques cas rares de choléra, ce ne fut qu'au fur et à mesure que cette maladie étendit son cercle d'invasion. M. Lepage ne se permet pas de tirer lui-même aucune conséquence de ce fait, qu'il abandonne aux méditations de ses confrères.

M. Lorraine cite une maison de la rue Creuse, non loin du littoral de la Loire, où, pendant l'épidémie de 1849, onze personnes furent atteintes et six moururent en très-peu de temps du choléra.

M. Lepage fait un rapport sur le mémoire de M. l'abbé Maitre, curé de Trinay, qui avait été renvoyé à son examen, et relatif au danger que peut présenter pour la santé l'usage des eaux qui contiennent des sels à base de chaux, et à l'influence que ces eaux peuvent avoir sur le développement des scrophules et de la phthisie pulmonaire. M. Maitre paraît croire assez fortement à cette influence; mais son mémoire ne contient que des suppositions et des conjectures; il n'apporte pas de preuves et ne peut guère en apporter, lui surtout, étranger à la médecine. Quoi qu'il en soit, le travail de M. Maitre est celui d'un ami des sciences et de l'humanité, et il provoquera les recherches et les expériences ultérieures des médecins, pour arriver, plus tard, à la solution de la question. L'intention seule fait déjà honneur à l'auteur, et l'on ne peut que le remercier de sa communication.

M. Jallon cite quelques observations extraites d'un journal de médecine et qui ne sont pas favorables à l'emploi de l'hydro-ferrocyanate de potasse et d'urée comme fébrifuge; puis, en continuant ses citations, il trouve consignées dans le même recueil quelques observations appartenant à des praticiens distingués de Paris qui ont foi en ce médicament, et qui concluent dans un

sens contraire. Le temps et l'expérience seuls pourront fixer les idées à cet égard.

M. Cyprien Czajewski a fait quelques expérimentations qui n'ont pas été suivies de succès. Il dit, d'ailleurs, que ce médicament a le grand désavantage d'être plus cher que le sulfate de quinine.

M. Brière ne croit pas que ce sel contienne de l'urée; mais qu'importe, dit-il, s'il guérit les fièvres! Or, c'est précisément ce point essentiel qui lui paraît fort douteux.

M. Rabourdin s'est livré à l'analyse du sel en question et y a constaté la présence de l'urée.

M. Cyprien Czajewski présente à la section un échantillon de ce sel préparé, sous forme de dragées, par le pharmacien même de M. Beau, son inventeur, M. Ossian (Henri). Il appuie de nouveau sur la cherté de ce médicament, et prie la section de vouloir bien faire prendre des informations auprès des pharmaciens de la localité pour savoir si l'on ne pourrait pas obtenir cette préparation à un prix plus modéré.

M. Lepage est invité à vouloir bien faire les démarches nécessaires à cet égard, et promet d'en faire connaître demain le résultat à la section.

M. Mouroux, chirurgien de la Maternité, demande la parole. Il expose que jusqu'à présent les auteurs qui ont écrit sur les accouchements ont établi des dénominations plus ou moins caractéristiques des rapports de la partie que présente l'enfant avec tel ou tel point du bassin; mais que ces dénominations sont si différentes entre elles qu'elles embarrassent et rebutent les élèves qui veulent étudier plusieurs maîtres en même temps. Maintenant, ajoute-t-il, si, mettant tout amour-propre de côté, les plus habiles accoucheurs, les écrivains les plus distingués se réunissaient en comité pour s'entendre sur ce point; si l'Académie de médecine elle-même proposait des dénominations exactes, caractéristiques et faciles à retenir, ces médecins et ce corps savant rendraient un service réel à la science obstétricale et à tous ceux qui se livrent soit à l'étude, soit à l'enseignement de cette partie de la médecine. M. Mouroux voudrait donc que la section formulât et adressât un vœu dans ce sens à l'Académie.

M. Jallon pense qu'une semblable demande à l'Académie serait pour le moins inutile et ne pourrait guère être accueillie, attendu qu'il n'y a pas que les traités d'accouchement qui aient besoin d'être revus et corrigés ; qu'on pourrait en demander autant pour les deux pathologies, pour la thérapeutique, pour la matière médicale, etc., et qu'alors l'Académie de médecine serait appelée à réviser la science tout entière.

M. Bally fait observer que nous n'avons aucun rapport avec l'Académie de médecine, et que nous avons, d'ailleurs, nos moyens de publication à nous.

M. le Président invite la section à former la commission qui, selon le vœu de M. le docteur Roux (de Marseille), doit s'occuper de la création d'un conseil médical à Orléans. Cette commission doit être composée de cinq membres pris parmi les médecins de la localité. On procède au scrutin, dont le dépouillement donne pour résultat la nomination de MM. les docteurs Jallon, Lepage, Pelletier-Sautelet, Duvernay et Halmagrand. En conséquence, M. le Président les proclame membres de la commission d'organisation du conseil médical d'Orléans.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Caumont, par laquelle il invite la section de Médecine à présenter, comme cela se fait à chaque congrès, dans toutes les sections, un candidat au titre de membre de l'Institut des Provinces. On procède au scrutin, et M. le docteur Jallon obtient la majorité des suffrages.

M. Jallon étant absent, le bureau se charge de lui faire connaître le témoignage d'estime que vient de lui donner la section.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

Séance du 22 septembre.

L'un des Secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, dans laquelle il a été question de la contagion du choléra.

M. Bally prend la parole sur le mot *contagion* introduit dans ce procès-verbal ; il repousse ce mot, et voudrait faire admettre à sa place, dans le langage de la science, celui de *transmission* ou *transmissibilité*, soit par l'intermédiaire de l'atmosphère (infection miasmatique), soit directement par l'homme malade (infection zootique).

M. Mouroux demande la parole pour une rectification à laquelle il est fait droit.

M. le docteur Denys fait un rapport détaillé sur un mémoire de M. Clesse, de Commercy, département de la Meuse, se rapportant à la 3^e question posée dans le programme :

Déterminer les conditions atmosphériques et météorologiques sous l'influence desquelles se développe la maladie connue depuis quelques années sous le nom de grippe, et qui a régné notamment dans les hivers de 1837, 1847 et 1851.

Après avoir jeté un coup d'œil analytique sur les conditions atmosphériques des épidémies analogues qui ont régné dans les diverses parties du monde, depuis 1557 jusqu'à nos jours, l'auteur s'appesantit, pour traiter à fond la question, sur les épidémies de 1837, 1847 et 1851.

Cet historique était nécessaire pour l'exposition de la météorologie des diverses gripes ; il fallait chercher dans les circonstances qui les ont précédées, accompagnées et suivies, et dans les influences hygrométriques et barométriques, des documents relatifs à l'étiologie, qui pussent servir ensuite à établir la nature, le caractère essentiel de chacune d'elles.

M. Denys ajoute à l'analyse de l'ouvrage quelques observations qui lui sont propres, et termine en signalant à la section le mémoire de M. Clesse comme une excellente monographie qui résume une foule de faits épars dans les recueils périodiques et complète les ouvrages spéciaux, surtout en ce qui concerne la météorologie de la grippe.

Il demande que ce travail, fait avec conscience et qui témoigne d'un observateur judicieux, soit inséré dans les *Annales* du Congrès ; mais il est à craindre que l'abondance des matières ne permette pas de faire droit au vœu du rapporteur.

M. le docteur Denys aurait désiré lire un mémoire extrait d'un ouvrage pratique qu'il doit publier sur les moyens contentifs des hernies réductibles, mais la séance étant trop avancée, l'auteur se borne à décrire un bandage qu'il applique avec le plus grand succès, surtout dans les hernies directes, classées dans la catégorie des hernies par faiblesse, et les plus difficiles à contenir.

Il démontre le vice du brayer, généralement répandu. Dans ce bandage, l'union du ressort à la pelote se fait à l'angle supérieur et externe par une soudure, et le ressort, ainsi que la plaque, sont continus et construits d'une seule pièce.

Il est facile de se convaincre par un simple essai que ce bandage ne remplit pas du tout les indications de l'application du doigt; qu'au lieu d'appuyer à plat et fixement sur la hernie, par toute la surface convexe de la pelote, il n'appuie que par son bord inférieur et sur le pubis.

Il en est de même d'un grand nombre d'appareils usités, qui, par la mauvaise direction et la courbure gênante du ressort, l'insuffisance de la pression, abandonnent les ouvertures herniaires, dans les mouvements du corps, et exposent les malades à la sortie et à l'étranglement de la hernie.

M. le docteur Bally demande, après l'épuisement de la question, si personne n'a rien à ajouter à ce qui a été dit sur la transmission du choléra.

Plusieurs membres citent des cas où la transmission n'a pas eu lieu.

M. Chollet cite le cas d'une femme qui vint mourir du choléra dans son pays sans que les personnes qui l'entouraient en aient été atteintes après sa mort.

M. Mouroux a une certaine confiance, comme moyen préservatif, dans les grandes combustions, et cite pour exemple plusieurs habitants d'un village qui semblent n'avoir dû leur salut qu'à ce moyen. Plusieurs membres, dans une des séances précédentes, ont déjà rapporté quelques faits semblables.

M. Lepage, chargé de s'informer si le sel fébrifuge de M. Beau ne pourrait pas être livré au public à un prix plus modéré que

celui de Paris, a obtenu de M. Mérijot, dont le mérite est connu, les renseignements suivants : les paquets de ce sel, qui se vendent 2 fr. à Paris, donnent un poids de quatre grammes; M. Mérijot peut donner cent pilules de ce sel, *consciencieusement préparées*, et pesant ensemble dix grammes, pour 1 fr. 10 c., ce qui fait, comme on voit, une différence extrêmement grande et met l'emploi de ce médicament à la portée de tout le monde.

M. le docteur Bally lève la séance à midi. Il exprime à la section toute sa satisfaction pour ses intéressantes communications et ses travaux soutenus, et la remercie des témoignages d'estime qu'elle a bien voulu lui donner pendant toute la durée du Congrès. La section, à son tour, avant de se séparer, vote des remerciements à son Président, pour la bienveillance et l'impartialité avec lesquelles il a constamment dirigé les discussions.

QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

Séance du 13 septembre.

Le 13 septembre 1851, les membres composant la 4^e section du Congrès scientifique de France, consacrée à l'archéologie et à l'histoire, se sont réunis dans l'une des salles de l'Institut musical, à Orléans, à sept heures du matin.

M. le marquis de La Porte, doyen d'âge, ouvre la séance comme président provisoire.

Il invite la section à procéder, par voix de scrutin, à la nomination d'un président et de quatre vice-présidents.

Le nombre des membres présents est de vingt et un.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Pour la présidence, M. de Pétigny obtient 19 voix.

Pour la vice-présidence, obtiennent :

MM. l'abbé Desnoyers,	20 voix.
Lambron de Lignim,	19
Chasles,	19
De Soultrait,	19

En conséquence, M. de La Porte proclame M. DE PÉTIGNY Président, et Vice-Présidents : MM. l'abbé DESNOYERS, LAMBRON DE LIGNIM, CHASLES et DE SOULTRAIT.

Ils prennent place immédiatement au bureau, avec MM. l'abbé DE TORQUAT, DE VASSAL et DUPUIS, Secrétaires.

M. le Président annonce que la liste destinée à recevoir le nom

des membres du Congrès qui désirent faire partie de la section d'Archéologie et d'Histoire est ouverte.

Les membres suivants s'y font inscrire : MM. de Pétigny, comte de Mellet, Lambron de Lignim, Chasles, Desnoyers, vicomte de Cussy, comte G. de Soultrait, Berry, Brisseau, Thiébaud, Ch. Givelet, l'abbé Auber, l'abbé Blateyrou, Duchâtelier, marquis de La Porte, Jabouin, Paul Lenormant, Salmon, Clouet, Imbault, Mantellier, Paul Huot, Dupuis, de Genouillac, de Buzonnière, Pernot, général baron Petiet, Pillon, Leber, de Vassal, de Torquat, de Langallerie, Le Serurier, Alex. Jacob, Bimbenet, Marchand, Cotelle, Jarry, Tranchau, Lallier, l'abbé Rocher, l'abbé Brugère, Béon, Boucher de Molandon, l'abbé Maitre, Dréolle, de Caqueray.

M. le Président donne lecture des questions d'Archéologie et d'Histoire inscrites au programme. Sur son invitation, les membres qui ont dessein de les traiter se font inscrire.

Cette formalité accomplie, M. le Président engage les membres de la section qui auraient préparé des travaux sur quelques questions non portées au programme à le faire connaître. Ces mémoires seront inscrits pour être lus après l'épuisement des questions proposées. Leurs auteurs sont invités à les communiquer au bureau.

M. Berry demande la parole ; il s'étonne qu'au nombre des questions posées au programme il ne s'en trouve pas une seule de relative à la numismatique, science qui a des rapports si intimes avec l'archéologie, et qui tient à la fois à l'art et à l'histoire, qu'elle éclaire et rectifie souvent : la numismatique, en effet, c'est l'histoire gravée sur le bronze et l'argent, c'est l'histoire sans passions. Il regrette qu'il soit trop tard pour réparer cet oubli et se propose, pour y suppléer autant que possible, de rendre compte d'une découverte monétaire faite récemment et sur laquelle il a rédigé une notice.

Le bureau inscrit sous le numéro 1 le travail de M. Berry.

Il reçoit ensuite :

2° Un mémoire de M. Dumesnil, membre du Conseil général du Loiret, sur les beaux-arts, les antiquités et les fouilles à Rome et dans les états pontificaux ;

3° Une dissertation de M. de Torquat sur le bailly Groslot et le château de l'Isle qu'il a bâti près d'Orléans ;

4° Un mémoire de M. Cotelle, professeur de droit administratif à Paris, sur les péages en France, jusqu'au moment de leur abolition ;

5° Une notice de M. Marchand, sur la crypte de l'église de Léré, département du Cher ;

6° M. de Caumont demande qu'on ajoute au programme une question sur la culture des plantes utiles dans les abbayes au moyen-âge. Cette proposition est admise en ces termes : « Traiter « la question de l'horticulture et de tout ce qui avait rapport à « l'économie rurale et domestique dans les abbayes et les châ-
« teaux au moyen-âge ; »

7° Une note de M. l'abbé Poisson, d'Orléans, sur l'abbaye de Saint-Père, de Chartres.

8° Une note de M. Jules Pautet, de Beaune, sur un monument gallo-romain découvert en Bourgogne.

La séance a été levée à neuf heures.

Séance du 14 septembre.

Le 14 septembre 1851, la section s'est réunie à sept heures du matin, au lieu habituel de ses séances.

En l'absence de M. de Pétigny, le fauteuil est occupé par M. de Lignim.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Dupuis lit un mémoire sur la première question : *L'Aquis segeste de la carte de Peutinger est-il à Montbouy ?*

L'honorable membre se livre d'abord à des recherches dont le but est de fixer la position d'*Aquæ segeste*, relativement à *Agendicum* (Sens) et *Genabum*, qu'il démontre être Orléans, et en conclut qu'*Aquæ* devait être à l'endroit où est Montbouy.

Ce lieu est indiqué sur la carte de Peutinger par un bâtiment qui désigne des bains ; et des fouilles récemment faites à Craon,

près de Montbouy, par M. Dupuis, ont découvert un établissement important qu'il prouve avoir été des thermes.

Ce mémoire est terminé par quelques mots sur les voies romaines qui se dirigent de ce lieu vers Orléans, Sens et Briare.

M. Chasles adhère avec conviction aux conclusions du mémoire qui vient d'être lu. Il demande à l'auteur s'il a eu occasion de reconnaître les restes d'une voie romaine conduisant d'Auxerre à *Aquæ segeste*. L'existence de cette voie est évidente pour lui : il a retrouvé à vingt kilomètres de Craon, sur la ligne droite conduisant de Craon à Auxerre, dans la commune de Saint-Martin-sur-Ouanne, des restes qui ne lui laissent aucun doute. En faisant construire un pont sur la rivière d'Ouanne, il a trouvé, à deux mètres de profondeur, les pilotis noircis par les siècles d'un ancien pont dont la date était fixée par quatre médailles du III^e siècle qui ont été découvertes entre ces débris. Un tronçon de route d'une solidité indestructible traverse à la suite de ce pont la vallée marécageuse de l'Ouanne. M. Chasles l'a fait trancher et y a reconnu tous les caractères de la construction des voies romaines. A un kilomètre de ce pont est un village appelé Ponnessant, qui, au IX^e siècle, fut donné par un évêque d'Auxerre au monastère de Saint-Germain de cette ville. La charte de donation l'appelle *Pons Maxentii*; les titres des siècles suivants le désignent sous le nom de Pont-Messant. M. Chasles n'a retrouvé la voie romaine que dans la vallée de l'Ouanne, mais là son existence est évidente et connue de tous les habitants du lieu. Au XIV^e siècle, il existait une route fréquentée qui conduisait d'Auxerre à Craon, ou plutôt à Châtillon-sur-Loing, dont le château avait été construit près de Craon. Les *Grandes-Chroniques de Saint-Denis* et Froissard attestent l'existence de cette route comme ayant été suivie, en 1357, par l'une des colonnes de l'armée d'invasion du roi Édouard III, commandée par Robert Knowles, que ces *Chroniques* appellent Robert ou Robin Kanolle, qui, parti de la Bretagne et ayant remonté la rive droite de la Loire jusque dans l'Orléanais, se dirigeait vers la Champagne.

M. Marchand complète ces dernières indications en annonçant qu'il a trouvé près de Briare, sur le bord du canal, des restes

évidents de voie romaine. Il pense que c'est un tronçon de la route qui allait de Briare à la Bussière, de là à Châtillon, et se dirigeait ensuite sur Auxerre.

M. Berry confirme en quelques mots l'opinion de M. Dupuis sur *Aquæ segeste*, qu'il pense être Craon ; puis il annonce que des recherches ont lieu dans le département du Cher sur les voies romaines qui le traversent et appelle l'attention des archéologues de l'Orléanais sur la route qui allait d'*Avaricum* à *Genabum*.

Les membres qui sont inscrits pour discuter les premières questions du programme étant absents, M. Marchand lit un mémoire sur l'une des questions ajoutées, et relative à la crypte de l'église de Leré, département du Cher.

L'auteur a joint un dessin à sa notice et dépose l'un et l'autre sur le bureau.

M. Berry lit une notice sur la découverte monétaire faite, au mois de mai de cette année, à Châteauneuf-sur-Cher. — Première question ajoutée.

M. Berry dépose avec son mémoire deux planches lithographiées représentant les plus curieuses de ces médailles.

La séance a été levée à neuf heures.

Séance du 15 septembre.

M. Chasles, vice-président, remplit les fonctions de président, en l'absence de M. de Pétigny.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le comte de Soultrait fait une communication à la section sur la publication d'un cartulaire de Saint-Vincent, de Mâcon, et demande qu'il en soit fait mention au procès-verbal.

M. de Cussy demande le renvoi à la séance générale du travail de M. Dupuis sur Montbouy.

M. de Buzonnière demande à M. Berry quelques explications sur le projet qu'il a de publier un ouvrage intitulé : *Études et recherches historiques sur les monnaies de France*.

M. Berry lit une note écrite qui donne ces explications. Elles peuvent se résumer ainsi : L'auteur a le projet de démontrer, 1^o que sous la première race de nos rois, l'art monétaire fut barbare, malgré les types romains laissés dans les Gaules ; 2^o que sous la deuxième race, le monnayage prit une allure nouvelle, pendant le règne de Charlemagne, puis dégénéra graduellement, à mesure que la protection royale diminuait pour les artistes ; 3^o que sous la troisième race, le monnayage, compliqué de celui des seigneurs et des prélats et abandonné au caprice des artistes, produisit d'abord une quantité innombrable de types, revint peu à peu à des limites plus étroites, se perfectionna insensiblement, éprouva à l'époque de la renaissance des modifications résultant de l'introduction de nouveaux types, et acquit enfin, sous Louis XIII, et surtout pendant le règne de Louis XIV, une assiette fixe et un degré de perfection balancé à peine par les types actuels.

L'auteur avance que la première race n'a produit, en général, qu'un monnayage en or d'une effigie grossière ; la deuxième préférerait un monnayage d'argent qui se reconnaît au monogramme empreint dans le champ des pièces ; la troisième monnoya simultanément l'or et l'argent, et chaque règne offre son type spécial.

Comme la monnaie, en général, est le type le plus évident de la nationalité d'un peuple, l'auteur du projet a fait des recherches sur la première monnaie des rois Francs, sur leur invasion, l'état des Gaules à cette époque et les différents partages qu'elles ont subies.

M. Berry a indiqué dans son ouvrage quelle fut, à chaque époque, la valeur réelle de la monnaie et sa valeur relative par rapport au temps actuel.

Les détails dans lesquels il entre à cet égard excitent au plus haut point l'intérêt et l'attention.

M. Dupuis demande à la section une décision par rapport à la lecture des mémoires qui traitent de matières non inscrites au programme.

M. le Président, après avoir consulté les membres de la réu-

nion , prononce qu'une commission sera nommée pour les examiner et en faire son rapport à la section.

M. Marchand obtient la parole et lit un travail sur l'abbaye de Fleury-sur-Loire (Saint-Benoît).

M. Marchand commence par déterminer les dates de l'église encore existante et les fixe aux années 1078 , 1106 et 1218. Il croit que la tour du péristyle remonte à l'année 1026 et la crypte au XI^e siècle , si elle n'appartient pas au IX^e.

Il donne des explications fort intéressantes sur les sujets sculptés aux chapiteaux du porche et de l'intérieur de l'église ; ces sujets sont tirés de l'*Apocalypse* , de l'*Ancien* et du *Nouveau-Testament* et de la *Vie de saint Benoît*.

M. l'abbé de Torquat demande à M. Marchand la permission de ne pas admettre quelques-unes de ses explications. Il fait remarquer qu'un sujet sur lequel M. Marchand avait cru devoir garder le silence par un louable sentiment de réserve , ne révèle pas des intentions dépravées de la part du sculpteur , mais qu'il représente le crime en même temps que le châtiment. C'était un catéchisme mural offert aux chrétiens de l'époque pour arrêter le désordre. M. l'abbé de Torquat ajoute que les rituels anciens recommandaient aux ignorants l'examen des vitraux et des sculptures pour apprendre leur devoir, parce que l'église y avait fait graver la punition à côté de la faute ; il fallait parler aux yeux, ne pouvant offrir des livres à des gens qui ne savaient pas lire.

M. l'abbé de Torquat fait remarquer à M. Marchand qu'un sujet que celui-ci regarde comme représentant la chute de l'homme, n'est autre chose qu'un tableau des tentations auxquelles l'homme est exposé.

Il ne partage pas non plus l'opinion de M. Marchand sur les figures d'un chapiteau où l'auteur croit voir saint Benoît faisant le signe de la croix sur un verre d'eau empoisonnée et le brisant miraculeusement.

M. l'abbé Auber et d'autres membres approuvent les réflexions de M. de Torquat.

M. Chauveau rappelle à cette occasion que M. l'abbé Cailler a rapporté d'Allemagne un reliquaire où se trouve représenté le

miracle du verre d'eau empoisonnée se brisant sous la puissance du signe de la croix.

M. Marchand, dont on ne saurait trop louer le zèle et la persévérance dans son travail sur Saint-Benoît, donne encore des détails sur la crypte de cette église, et parle d'un petit caveau construit en briques qu'il croit romaines, et où il a trouvé des ossements renfermés dans un coffret. Sur le couvercle étaient sculptés une croix et ces mots latins : *Quæ, quis*, dont il demande l'explication à la section.

Il ajoute qu'en avant du porche et vers l'emplacement de l'ancien pont-levis qui reliait l'abbaye à l'église, on a découvert récemment des ossements. Il suppose qu'ils ont appartenu à l'un des soldats envoyés par François I^{er} contre les moines, lorsqu'ils se retranchèrent dans la tour et s'opposèrent par les armes à l'intronisation du chancelier Duprat que le roi avait nommé malgré eux abbé de Saint-Benoît.

Enfin, il révèle qu'un squelette a été trouvé dans une position fort singulière, les jambes engagées dans le mur de l'église et le reste du corps posé en dehors.

M. Baruffi, professeur de géométrie à l'Université romaine de Turin, fait remarquer à cette occasion que dans la ville de Zackle, au mont Liban, il existe un tombeau vénéré qui offre les mêmes particularités. Les indigènes croient que là fut enseveli le corps de Noé, et il s'y fait un pèlerinage célèbre où les mahométans eux-mêmes se rendent en grand nombre. Les restes de Noé ont disparu ; mais la place qu'ils occupaient existe. Le tombeau, recouvert d'un drap, est d'une longueur démesurée. Le corps de Noé y avait été couché horizontalement et ses pieds étaient enfoncés dans le sol.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures.

Séance du 16 septembre.

M. de Soultrait occupe le fauteuil de la présidence.

La séance est ouverte à sept heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La parole est accordée à M. l'abbé de Torquat, sur la 3^e question du programme, ainsi formulée :

La civilisation romaine fit-elle promptement disparaître, dans les contrées qui plus tard formèrent l'Orléanais, la civilisation gauloise, et continua-t-elle après l'invasion des Francs ?

M. de Torquat soutient l'affirmative et trouve les preuves de son opinion dans les monuments laissés par les Romains au sein de la contrée. Partout on rencontre des restes de voies, de temples, de cirques, de bains, qui attestent que l'élément gaulois avait complètement disparu.

Les noms des personnages qui jouèrent un rôle important pendant la domination des vainqueurs du monde sont tous romains.

L'invasion des Francs ne fit pas disparaître la civilisation apportée de Rome, du moins pendant plusieurs siècles. Les Normands seuls l'affaiblirent un instant ; mais les écoles d'Orléans, déjà célèbres du temps des druides, maintenues par les Romains, momentanément fermées par les hommes du nord, s'ouvrirent de nouveau et conservèrent dans l'Orléanais des lumières qui disparaissaient ailleurs.

M. Lambron de Lignim étend à la Touraine les détails donnés par M. de Torquat sur l'Orléanais, et revendique, pour l'antique Cæsarodunum, une portion de la gloire attribuée à Orléans, dans les progrès de la civilisation.

M. le Président donne lecture de la 15^e question, ainsi conçue :

Développement des biens de roture et origine de la petite propriété dans les campagnes.

M. Pillon lit sur cette question un mémoire dans lequel il pose en principe que la petite propriété a dû nécessairement dériver de la moyenne, comme celle-ci était le démembrement de la grande.

MM. Lambron de Lignim et de Torquat prennent successivement la parole pour signaler, comme causes puissantes du morcellement du sol :

1^o Les anoblissements devenant plus nombreux à mesure que la détresse du trésor royal augmentait ;

2^o La création des baillis des exemptions ;

3° L'organisation régulière des troupes soldées ;

4° La possibilité d'acquérir la noblesse en achetant une terre noble.

Un mémoire de M. de Barthélemy développe cette dernière considération avec beaucoup de netteté, et prouve qu'en effet, la possession du sol était la manière la plus commode et même la plus sûre d'acquérir la noblesse.

La 4^e question du programme est celle-ci :

Est-il prouvé que les villes gallo-romaines aient eu, dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, des plans réguliers et des rues se croisant à angles droits ?

M. de Fontenay, dans un mémoire succinct envoyé au Congrès, se prononce pour l'affirmative. Il ajoute qu'il suffit du tracé d'une enceinte et de quelques données intérieures pour reconnaître si une ville quelconque est d'origine gallo-romaine. Il indique le procédé dont il se sert pour arriver à ce résultat.

M. Pernot, s'appuyant sur ses études et sa longue expérience de dessinateur, se range de l'avis de M. de Fontenay. Toutes les villes gallo-romaines, dit-il, étaient régulières et leurs rues étaient coupées à angle droit.

Cette affirmation est combattue par M. Lambron de Lignim, qui voit la preuve du contraire dans la topographie de la ville de Tours, dont la partie gallo-romaine est percée entièrement de rues tortueuses. Non, dit-il, les rues des villes gauloises n'étaient pas droites !

M. Auber avance que les villes gallo-romaines devaient être régulières, parce qu'il est dans l'esprit humain, libre de toute préoccupation, de faire tout régulier ; que les enceintes courbes et les rues tortueuses ne furent construites que lorsque les guerres du moyen-âge firent sentir le besoin de créer un système de défense qui permit de disputer pied-à-pied le terrain d'une ville prise d'assaut ou en proie à l'émeute.

M. Chasles ne pense pas que les rues tortueuses du moyen-âge fussent le résultat d'un système de défense préconçu. Il croit, avec M. Chauveau, que cette agglomération sans ordre apparent de maisons provenait du manque absolu de police de la voirie.

M. Auber, sans combattre cette version, cite Périgueux, où toutes les rues circulaires ont été bâties à dessein, d'après un plan d'ensemble, et non parce que le caprice des habitants était la seule règle.

Une discussion pleine d'intérêt s'ensuit, durant laquelle prennent la parole MM. Chauveau, de Cussy, Givelet, Dréolle, de Soultrait, Chasles, Berry et l'abbé Auber.

Ce dernier pense que la matière n'a pas été assez étudiée pour qu'un jugement définitif puisse être rendu.

La section décide à l'unanimité que la question sera renvoyée à l'étude et comprise dans le programme du Congrès prochain.

La 4^e question ainsi écartée, on passe à la 5^e :

Quelles ont été, à l'époque gallo-romaine, l'importance de la Loire comme voie de navigation et l'étendue des rapports établis entre les nautoniers de la Loire et ceux du Rhône et de la Saône?

M. Mantellier, qui s'était chargé de répondre à cette question, s'en excuse, le temps lui ayant manqué pour se livrer aux recherches qu'un pareil travail doit nécessiter. Il se borne à émettre des considérations générales sur ce sujet.

M. l'abbé Rocher répond à la 7^e question, ainsi conçue :

Quelle a été l'importance de l'abbaye de Saint-Mesmin, comme centre de doctrines religieuses et civilisatrices et comme principe de fondations monastiques?

Le mode d'action de cette institution religieuse avait-il quelque rapport avec l'influence exercée aux siècles suivants, par l'abbaye de Saint-Benoît?

Cette institution s'est-elle perpétuée, au moins par ses annexes, jusqu'en ces derniers temps?

M. Rocher commence la lecture de son mémoire. Cette lecture sera reprise demain.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 17 septembre.

La séance est ouverte à sept heures du matin, sous la présidence de M. de Pétigny.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne connaissance de divers hommages faits à la section.

M. l'abbé Rocher achève la lecture de son mémoire sur la 6^e et la 7^e questions, relatives à l'abbaye de St-Mesmin-de-Mixi. Dans cet important travail, il représente l'établissement de Mixi comme le premier qui ait été un centre des doctrines religieuses et de civilisation, un principe de fondation monarchique. Il le suit dans tous ses développements et fait remarquer qu'il appliqua plus spécialement son action à la culture des terres, tandis que Saint-Benoît dirigeait la sienne vers le progrès des connaissances intellectuelles.

La 12^e question est celle-ci :

Les caractères chronologiques de l'architecture souterraine sont-ils les mêmes que ceux des édifices construits sur le sol? — A quels signes peut-on reconnaître leur destination?

M. de Caumont demande la parole et s'exprime à peu près en ces termes :

« Cette question peut avoir son intérêt en ce sens qu'elle attirera l'attention sur une classe de monuments assez nombreux encore en France, et qui n'a pas été assez étudiée par les archéologues.

« Elle provoque, en effet, les observations des membres du Congrès et peut, sous ce rapport, avoir son utilité.

« Quant à la solution de la question, elle ne saurait être douteuse; il est de toute évidence que les édifices souterrains et les édifices construits sur le sol l'ont été d'après les mêmes principes, toutes les fois que des matériaux identiques ont été employés; seulement, les grands magasins voûtés, construits en contre-bas, ont été plus simples que les pièces supérieures; les

arceaux de leurs voûtes ont été simplement épannelés ; les chapiteaux des colonnes n'ont pas toujours été sculptés ; souvent aussi, comme on n'avait pas besoin pour ces pièces d'une hauteur bien considérable et que la courbure de la voûte donnait un espace suffisant , on a supprimé presque complètement le fût des colonnes dans les salles souterraines qui en avaient, et le chapiteau supportant les arceaux de la voûte était à *fleur de terre*.

« Enfin , dans quelques caves ou magasins, bien certainement de la fin du XIII^e et du XIV^e siècle , on a supprimé tous les ornements qui conduisent à reconnaître les époques : pas de colonnes , pas de moulures ; l'emploi du plein-cintre et de l'ogive a lieu à peu près indifféremment, et on trouve souvent une distribution irrégulière , motivée sans doute par les circonstances locales ou par l'existence d'anciennes excavations dont on a voulu tirer parti.

« C'est ainsi que dans la ville de Limoges plus de cent maisons peut-être reposent sur des caves de ce genre , creusées dans le granit désagrégé sur lequel la ville est assise, et que ces caves ont plusieurs étages de contre-bas. Nous en avons visité plusieurs avec M. Des Moulins et M. de Verneilh en 1847 , et nous pourrions nous étendre, au besoin, sur les faits qu'elles présentent. On conçoit d'ailleurs qu'au moyen-âge, quand les maisons, condensées dans les enceintes murées des villes, ne pouvaient s'étendre en largeur pour donner place aux magasins destinés à recevoir les provisions, on ait dû établir des caves et chercher dans le sol l'espace que l'on ne pouvait trouver à sa surface. Peut-être aussi a-t-on voulu se ménager dans ces galeries souterraines un moyen de cacher, en temps de troubles ou de guerre, des meubles ou des objets précieux.

« Hormis les particularités que je viens d'indiquer en quelques mots , les constructions souterraines qu'on pratiquait habituellement au XIII^e siècle, et dans les siècles suivants jusqu'au XVII^e, sous les maisons privées, ne sont pas établies d'après d'autres principes que toutes les constructions des mêmes époques : il serait d'ailleurs impossible d'admettre que les architectes eussent eu une architecture pour les pièces en contre-bas, une autre pour

les pièces supérieures ; mais voici ce qui peut embarrasser les observateurs : Il est constant que si, au XIII^e siècle et dans les siècles suivants, les parties basses des maisons étaient en pierre et souvent voûtées, ce qui émergeait au-dessus du sol était très-souvent en bois ; et comme les constructions en bois ont duré moins long-temps que les autres, la partie supérieure de beaucoup de maisons que je connais a été refaite à deux ou trois reprises, au lieu que la partie solidement construite en pierre a été conservée et a continué de servir de base aux diverses constructions qui se sont succédé au-dessus.

« Ainsi, à Bayeux, nous connaissons des magasins du XIII^e siècle *voûtés comme des églises*, sous des maisons en bois du XV^e ; à Lisieux, de très-belles caves voûtées à colonnes, dans le style du XIII^e siècle, existent aussi sous des maisons du XVII^e, et les habitants se sont imaginé que c'étaient des chapelles domestiques ; mais on sait que tout, au XIII^e siècle, constructions *religieuses* et constructions *civiles*, était construit d'après les mêmes principes ; et cette analogie, si bien établie par une multitude de faits, parmi lesquels on peut citer les maisons et les caves de Provins, n'a rien qui doive surprendre ceux qui ont fait quelques observations archéologiques.

« J'ai dit en commençant que l'architecture était la même pour les édifices souterrains que pour les édifices ordinaires, *quand les matériaux étaient de même nature*. Les maisons en bois ont effectivement toujours eu un style différent de celui des maisons en pierre. Les poutres et les traverses en bois fournissaient à l'architecte des éléments de construction qui différaient beaucoup de ceux que fournissaient les pierres de toute forme et de toute dimension ; ce n'était pas non plus les mêmes outils ni les mêmes ouvriers qui travaillaient le bois et la pierre : les charpentiers ou bûchiers préparaient les pièces de bois et les sculptaient ; les maçons et les tailleurs de pierre construisaient les maisons en pierre. J'ai donc eu raison de distinguer entre les maisons de pierre et les maisons de bois ; mais la question, telle qu'elle est posée au programme, n'en doit pas moins être résolue de la manière suivante :

« Les caractères chronologiques de l'architecture souterraine sont les mêmes que ceux des édifices construits sur le sol »

M. l'abbé Auber, répondant à M. de Caumont, affirme que l'ornementation ne manque pas dans les cryptes ; dans le Poitou, on trouve des cryptes avec des ornements, et notamment des chapiteaux très-soignés.

M. de Caumont dit qu'il n'a aucunement entendu parler des cryptes religieuses : celles-là sont très-connues, très-étudiées ; elles sont souvent ornementées : il ne parle que des caves civiles, c'est à elles qu'il entend réduire la question. Il sait bien que dans ces caves même il y en a de très-soignées dans leur architecture : Provins en offre une foule de preuves ; mais il soutient qu'en général le caractère distinctif de ces constructions, c'est qu'elles sont très-simples, très-sobres d'ornements, et, à ses yeux, c'est là que se trouve la différence cherchée entre l'architecture souterraine et celle des monuments au-dessus du sol.

M. de Buzonnière partage cette opinion, mais abordant la 2^e partie de la section, il affirme que la science archéologique n'a pas permis jusqu'à présent d'y répondre d'une manière satisfaisante. Sans doute la position d'un grand nombre de cryptes sous les sanctuaires des églises, et même, après la destruction de ceux-ci, la forme absidale qu'elles affectent, pour la plupart, ne laissent aucun doute sur leur destination ; mais il est aussi des constructions souterraines que l'histoire, la tradition ou certaines particularités extrinsèques signalent comme ayant eu une destination pieuse et dans lesquelles l'inspection seule ne peut révéler ce caractère.

Appuyant cette opinion sur des exemples que chacun peut vérifier, il décrit le caveau profond où fut déposé saint Etienne, dans la rue de ce nom, celui, parfaitement semblable au premier, où fut inhumé saint Liphard, à Saint-Ay, près Orléans, et les rapproche d'un grand nombre de caves situées sous des maisons d'Orléans et évidemment destinées à des usages domestiques, sans pouvoir y signaler d'autre différence, sinon que celles-ci se composent chacune de plusieurs caveaux semblables aux premiers.

Passant des caveaux profonds aux constructions qui émergent en partie du sol, il montre successivement la crypte de Saint-Sergius, à laquelle, assure-t-il, on ne peut pas contester une destination religieuse, divers locaux plus ou moins vastes, et enfin le plus considérable de tous qui est reconnu pour l'ancienne cave du chapitre de Sainte-Croix, se rattachant les uns aux autres, quant au caractère architectural, par des transitions insensibles.

En terminant, il appelle l'attention de l'archéologue sur l'utilité de chercher à découvrir dans les constructions souterraines les caractères intrinsèques qui distinguent celles qui ont eu une destination pieuse de celles qui n'ont dû servir qu'à des usages domestiques.

M. l'abbé Auber dit que les cryptes qui ont été destinées au culte religieux sont très-reconnaissables et offrent des caractères auxquels un archéologue tant soit peu exercé ne saurait se méprendre.

Si ces caractères ne se trouvent pas, on peut conclure que la crypte est un monument civil, une cave, un cellier. D'ailleurs, et cela n'arrive que trop souvent, des monuments ont pu être religieux dans leur origine, dans leur destination, et depuis avoir été employés à des usages civils.

M. l'abbé Maitre, curé de Trinay, décrit deux cryptes de sa commune, situées à la ferme de Miramion et à celle de l'Ardoise.

D'après cette description, M. de Caumont pense que ce sont des caves destinées aux usages civils : probablement des châteaux étaient au-dessus.

M. Duchâtelier a la parole pour le développement d'une proposition qui, soulevée par lui hier à la séance générale, a été renvoyée à la discussion de la section d'Archéologie.

Le but que le Congrès poursuit, c'est la décentralisation de l'art. Pour y parvenir, M. Duchâtelier croit qu'un des moyens à employer est de revenir à de certains usages du moyen-âge et surtout aux usages religieux.

Jadis, la cathédrale était le centre, le cœur de la ville : c'était de là que partait la vie.

Elle doit redevenir pour nous le centre des arts, tous les nobles souvenirs doivent s'y trouver; c'est là surtout que les tombeaux illustres doivent avoir place et que des inscriptions doivent rappeler les gloires du pays; et cela se fera sans frais pour l'État, aux dépens des familles qui voudront ainsi s'honorer et au profit des fabriques, à qui il faudra payer un droit assez élevé.

Ainsi, les statuaires auront occasion d'occuper leur génie, et l'art retrouvera la vie qui semble prête à lui échapper. Où peut-il aujourd'hui s'exercer? Il a le cimetière, la place publique, l'atelier. Où va-t-il chercher ses inspirations? A Rome, en Grèce, au milieu des scènes de la vie vulgaire. — Ouvrons-lui une carrière digne de lui.

M. Duchâtelier formule ainsi sa question :

« Convierait-il, dans certains cas, de lever la prohibition
« d'inhumer dans les églises, au point de vue multiple de l'in-
« térêt de l'art, des souvenirs historiques, de l'affermissement
« des sentiments religieux et des ressources pécuniaires que les
« fabriques en retireraient pour assurer la conservation et l'en-
« tretien des églises? »

M. Lambron de Lignim pense que ce projet soulèverait de graves difficultés, que beaucoup de considérations s'opposeraient à ce qu'on procède à des inhumations dans les églises.

Il pense qu'il y aurait un autre moyen de fournir des secours à l'art et à l'histoire: ce serait de consacrer un lieu spécial, une salle de l'hôtel-de-ville, par exemple, à cette manifestation de la reconnaissance publique. Chaque ville aurait ainsi son panthéon, et pour les mérites moins éclatants, une simple inscription y paierait la dette publique.

M. Pernot appuie la proposition de M. Duchâtelier. Ce doit être une pensée chrétienne qui préside à l'expression de cette reconnaissance: l'église doit être le lieu choisi. Ce n'est pas le corps de l'homme illustre qu'il s'agit d'inhumer dans l'église, c'est un monument qu'on lui érigeria, et une inscription annoncera que son corps repose dans le cimetière voisin. Il existe des exemples de cette manière d'agir.

M. Dréolle parle dans le même sens. Les anciens élevaient des

tombeaux sur les voies publiques pour que chacun, en les voyant, honorât les grandes mémoires, fût incité à imiter de grands exemples et apprît l'histoire du pays. Notre lieu éminemment public, c'est l'église ; c'est là que, sous l'influence de l'idée qui reporte à Dieu l'origine de nos facultés et de nos actions, il faut que la mère invite son fils à suivre les traces de ses aïeux : Noblesse oblige.

M. de Mellet dit qu'au point de vue de l'hygiène, la science n'est pas d'accord sur l'effet des inhumations dans les églises.

M. de Cussy est d'avis que des monuments soient élevés dans les églises. Il est possible que dans l'abbaye de Westminster on ait abusé de la facilité d'élever des monuments au point de nuire au style ainsi qu'à l'effet architectoniques ; mais il ne faut point oublier qu'il s'agit ici d'un édifice placé dans des conditions tout exceptionnelles, et qui certainement ne se trouveront point en France.

L'orateur indique ensuite un moyen qui, dans sa pensée, pourrait tout concilier : obéir à une loi entrée dans nos mœurs ; encourager la sculpture et fournir à la reconnaissance publique ou privée toute possibilité de s'exercer ; ce serait, puisqu'on a cité l'Angleterre, d'imiter ce qui s'est fait il y a peu d'années dans la ville de Hoswick (comté de Cumberland), lors de la mort du célèbre poète Southey ; son corps repose dans le cimetière, tandis qu'une souscription nationale a fait ériger à sa mémoire, dans l'intérieur de l'église, un magnifique monument en marbre blanc.

M. Chasles avoue que, pour l'exécution du projet, il est besoin de réformer la législation ; mais seulement dans des cas très-rares, et pour peu de personnes. Déjà elle souffre des exceptions, et il est peu d'évêques qui ne soient enterrés dans leur cathédrale.

Il n'est pas à craindre que chez nous le nombre des monuments vienne à cacher et à dénaturer le style du bâtiment. Les frais seront grands et peu de nos fortunes y suffiront.

M. l'abbé Auber souhaite que la section émette le vœu que cette question soit posée au programme de la prochaine session du Congrès.

La section adopte.

Un membre propose de renvoyer cette question au bureau central, en lui demandant de la mettre à l'ordre du jour d'une séance générale.

Cette demande est adoptée.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 19 septembre.

La séance est ouverte à sept heures, sous la présidence de M. de Pétigny.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de notes dues à M. Moutier, sur les ruines du château, de l'église, de la chapelle de Saint-Sulpice, d'Yèvre-le-Châtel, et sur celles du château de La Neuville.

M. Moutier appelle l'attention du Congrès sur ces ruines, dont il a dessiné et fixé ainsi l'état actuel. Il désirerait vivement qu'on pût les sauver d'une destruction complète et malheureusement prochaine.

M. le Président lit la 13^e question du programme, ainsi conçue :

Quelle fut l'influence de la domination anglaise sur l'architecture, les mœurs et les lois, au moyen-âge, dans les provinces du sud-ouest de la France?

Personne ne demande la parole.

Lecture est donnée de la 14^e question :

A quelle époque précise les rois acquirent-ils le droit absolu de conférer noblesse?

Comment les pairies et les grands duchés du royaume perdirent-ils ce privilège?

Dans un mémoire succinct, M. de Barthélemy démontre que la noblesse féodale contemporaine de l'établissement de la race capétienne venant peu à peu à disparaître, les rois, pour augmenter leur puissance et remplir les caisses de l'État, imaginèrent de

conférer par leur seule volonté la noblesse, qui jusque-là avait été inhérente à la possession du sol, révolution immense, qui, quelque paradoxale que puisse paraître cette pensée, était un premier pas de fait vers la mise en pratique du principe de l'égalité. Il pense que les premiers anoblissements remontent au XII^e siècle, au plus tard.

Au milieu des réflexions provoquées par le mémoire de M. de Barthélemy, nous avons dû saisir les capitales et les reproduire chronologiquement, quoiqu'elles aient été énoncées sans ordre et telles qu'elles se sont présentées à l'esprit des divers orateurs.

Ainsi M. Chasles fait remonter à la bataille de Fontenay, en 842, la coutume qui a permis aux femmes nobles qui épousaient des roturiers de transmettre la noblesse à leurs enfants. Cette bataille, livrée entre les fils de Louis-le-Débonnaire, mit aux prises les diverses parties du vaste empire de Charlemagne. Elle fut la plus meurtrière depuis l'origine de la monarchie, et l'on porte à cent mille hommes le nombre de ceux qui y périrent. Nithard, qui y combattait, a constaté cette effroyable dépopulation. Selon les plus anciens feudistes, et notamment Dumoulin, la noblesse de Champagne y avait péri en presque totalité, et c'est à cette occasion que l'on admit, pour la renouveler, qu'à l'avenir le ventre anoblirait. M. Chasles ajoute que l'on ne saurait rapporter une si profonde modification dans la coutume et à la loi à un combat ignoré, dont aucune chronique n'aurait parlé, et que ce combat des *Fosses de Jaulnes*, que M. de Barthélemy a cité d'après les traditions champenoises, n'est sans doute que la bataille de Fontenay, sur l'emplacement de laquelle on trouve encore un climat appelé *la Fosse*.

M. Lambron de Lignim élève deux objections au mémoire de M. de Barthélemy; il dit :

1^o Que les grands feudataires n'avaient pas le droit d'anoblir; qu'ils ont pu s'arroger ce privilège, mais que c'était une usurpation contre le pouvoir royal;

2^o Que les mots *créer gentilhomme* constituent une expression vicieuse. En effet, l'homme libre pouvait à la troisième génération être anobli; il formait le premier degré, le noble formait le deuxième degré et le gentilhomme formait le troisième. Quant au

titre de chevalier, introduit dans la discussion, personne n'ignore que dans les grandes familles l'écuyer était le noble trop jeune encore pour avoir combattu, et que les éperons de chevalier ne lui étaient chaussés qu'après avoir prouvé son courage par quelque fait d'armes.

Après cette digression, M. Lambron revient à la question et dit qu'il résulte de ses études et des notes qu'il a recueillies qu'en admettant que Philippe-le-Hardi ait été le premier qui ait anobli (ce que plusieurs familles contestent en assignant à l'anoblissement de leur chef une date antérieure au règne de Philippe-le-Hardi), toujours est-il que les successeurs de ce prince usèrent avec sobriété de ce droit. Philippe-le-Bel, par exemple, ne se permit cette infraction à la règle que six ou sept fois durant son règne.

Cet abus fut modéré jusqu'au commencement du XVI^e siècle; mais alors les possesseurs de fiefs acquirent facilement, et moyennant finance, des lettres d'anoblissement. Quelques-uns même, voulant jouir du privilège et garder leur argent, délaissèrent peu à peu le nom de leurs pères pour prendre celui de leurs domaines. L'ordonnance de Blois, de 1576, tenta de réprimer cet abus, en enjoignant aux nobles de ne plus signer du nom de leurs terres; mais ce fut en vain.

M. de Cussy s'élève également contre l'expression du mémoire *faire des gentilhommes*, car, selon Vulson de La Colombières et autres autorités en la matière, on ne connaissait sous cette dénomination que *les nobles de nom et d'armes*, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. Il cite aussi les deux dictons populaires qui consacraient, en Champagne, l'anoblissement par les femmes, et en Normandie, l'anoblissement par le mari. Cette dernière coutume était la suite de l'invasion scandinave, tandis que la première était la conséquence des funestes résultats de la bataille de Fontenay sur l'élément franc établi en Champagne.

Plus tard, des ordonnances de nos rois vinrent mettre un terme à l'exagération de ces ressources aristocratiques, et de fréquentes investigations de commissaires nommés *ad hoc* s'opposèrent aux envahissements, en soumettant leurs auteurs à un blâme public et à de fortes amendes

A propos de la coutume de Champagne, l'orateur rappelle ce qui se passe en Angleterre, où les familles nobles se perpétuent à l'infini, parce que les héritières portent leurs noms, armes et fiefs dans celles dans lesquelles elles entrent. Ainsi le grand nom des Percy, ducs de Northumberland, s'est transmis de cette manière, depuis le XIII^e siècle, que les héritiers mâles du compagnon de Guillaume ont disparu.

Après cette discussion, qui, quoique longue, n'a pourtant cessé de présenter de l'intérêt, la parole est demandée par M. Auber, pour une communication en dehors du programme. La section est consultée; elle décide que M. Auber sera entendu immédiatement.

M. Auber lit un mémoire sur un *projet de restauration pour la chapelle des Carmélites de Poitiers*.

« Les découvertes récentes, tous les jours multipliées de la science archéologique, constatent à n'en plus douter, soit par les livres, soit par les monuments, qu'au moyen-âge toutes les églises de quelque importance furent ou décorées de peinture polychrome, ou destinées à l'être. » Ainsi s'exprime M. Auber. Partant de ce fait acquis, l'orateur démontre la nécessité de revenir à l'ancien ordre de choses et d'introduire de nouveau la peinture dans les églises. « Mais cette peinture sera-t-elle celle qui prend ses motifs dans le champ vague de l'histoire générale ou du catholicisme dogmatique et moral de l'église universelle; qui les restreint sous des poses et des couleurs plus ou moins vraies, dans l'espace étroit d'un cadre doré; qui ne les destine à aucune église, mais à la première qui en voudra; qui se place indistinctement partout, sans aucun égard du jour et de ses influences, sans respect des lignes architecturales, à la place desquelles on la voit s'étaler avec un orgueil d'ignorant ou de parvenu ?

« Non ! la peinture qu'il nous faut est celle qui s'étend sur les murs pour en revêtir la nudité affligeante; qui orne les voûtes avec leurs arcs doubleaux et leurs nervures; qui resplendit aux vitraux des fenêtres, aux sculptures des chapiteaux, aux fûts des colonnes; qui retrace la légende du patron, qui prêche et popularise nos mystères et qui enfin, toujours d'accord avec

« les exigences locales, se plie à la voix du prêtre qui l'appelle,
« et tout imbuë de discernement et de goût, s'harmonise encore
« avec le jeu de la lumière répandue à divers degrés dans l'en-
« ceinte qu'elle doit décorer. »

De ces considérations générales, M. Auber descend à l'objet spécial de son travail, la chapelle du couvent des Carmélites de Poitiers. Cette chapelle est une des branches du transept de l'ancienne église de Saint-Hilaire-de-la-Celle ; on y a joint l'espace occupé par le clocher dont la coupole existait encore, de sorte que le local a conservé l'apparence d'une église complète. Le badigeon et des réparations inintelligentes ont donné à ce saint lieu une physionomie peu archéologique, et c'est afin de faire de cette chapelle un premier exemple « de ce bon goût qui rap-
« proche l'art de Dieu et cherche à rendre, par l'attrait des beautés
« visibles de ce monde, un idéal des beautés du ciel et des per-
« fections qui y règnent, » c'est, disons-nous, dans cette louable intention que M. Auber a formulé le projet suivant :

Les murs latéraux et ceux qui terminent le parallélogramme de l'édifice à l'est et à l'ouest seraient revêtus d'une peinture à teinte légère ; sur cette nappe se déroulant du sol à la naissance de la voûte seraient jetés, au centre de compartiments géométriques, des emblèmes variés puisés dans les pensées de sainte Thérèse.

La coupole serait transformée en un beau ciel bleu semé d'étoiles d'or, et les travées seraient enrichies d'arabesques légères et capricieuses.

Les piliers seraient également peints. Au-dessus du chapiteau qui marque l'entrée du sanctuaire, et sur le fond brun de la colonne, se détacherait le livre ouvert des œuvres de sainte Thérèse ; des cartouches déroulés s'en échapperaient sur toute la hauteur du fût et laisseraient lire des pensées et maximes dues à la sainte. Du côté opposé seraient également figurées d'autres pensées et maximes de saint Jean de la Croix.

Le tableau sur mur du grand autel représenterait l'apothéose de sainte Thérèse et devrait être peint à la manière du XVI^e siècle. Le cortège de la sainte, dans ce passage de la terre au ciel, serait la Pauvreté, la Chasteté, l'Obéissance ; de petits anges

jouant de divers instruments usités en 1582 formeraient comme une guirlande gracieuse autour des figures principales. Tandis que cette scène se passerait dans les airs, la terre ou le bas du tableau représenterait, au milieu des montagnes boisées de l'Espagne, trois ou quatre des plus célèbres monastères fondés par sainte Thérèse : devant celui d'Avila, toutes les carmélites à genoux élèveraient les mains et les regards vers celle qui fut leur mère ici-bas, et qui va devenir leur protectrice dans le ciel.

Enfin, sur les derniers plans seraient représentés les monastères fondés par saint Jean de la Croix, et un ruisseau partant du couvent d'Avila irait en serpentant baigner de ses ondes les murs de tous les autres monastères.

Cette composition est bien dans le goût du moyen-âge, et en la retraçant, M. Auber avait sans doute devant les yeux une de ces miniatures enluminées qui sont l'ornement et la richesse de nos vieux manuscrits.

M. Auber voudrait, en outre, que de la bouche de chaque personnage sortît un phylactère parlant. Il n'oublie pas les vitraux peints, et mentionne aussi l'autel, qu'il voudrait conforme aux modèles aujourd'hui si connus du roman tertiaire.

Cette lecture a été écoutée avec la plus religieuse attention, et la section applaudit au projet de M. Auber, projet bien conçu, bien exprimé, et dont l'exécution aurait une heureuse influence sur les restaurations futures.

M. de Mellet soumet quelques observations à l'auteur. Il lui demande si au nombre de ses emblèmes il ne s'en trouverait pas un, le papillon, par exemple, qui pourrait prêter à de fausses interprétations.

M. Chauveau répond qu'en se reportant au temps, le symbole paraîtrait naturel.

Et puis, ajoute M. Auber, ce symbole est emprunté aux œuvres de sainte Thérèse et la chapelle n'est pas publique.

M. Chasles, en voyant avec intérêt l'auteur ramener l'exemple des sentences écrites dans la peinture religieuse, s'étonne de ce que l'auteur n'ait pas étendu ce système aux médaillons symboliques, qu'il fait entrer dans son plan de restauration. L'orateur

craint que ces médaillons, qui ne reproduisent que des images mystiques empruntées aux écrits de sainte Thérèse, ne soient dénués de signification pour le public.

M. Auber répond que jamais un étranger ne visitera seul cette chapelle, et que par conséquent les explications nécessaires pourront toujours lui être données.

M. Mantellier invite la section à visiter le musée de la Société Archéologique de l'Orléanais. Il est décidé que cette visite aura lieu demain à deux heures.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 20 septembre.

La section se réunit à sept heures dans la salle de la Cour d'appel.

M. de Pétigny occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est donnée de la 16^e question, ainsi formulée :

Quels seraient les avantages pour les propriétaires, les familles, et même pour l'histoire, de la réunion, au chef-lieu de chaque département, des minutes de notaires ayant plus de deux cents ans de date ?

M. de Vassal lit un mémoire dans lequel il fait ressortir en peu de mots les avantages que les propriétaires, les familles et l'histoire retireraient de l'exécution de la mesure proposée.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Pétigny, Mantellier, Cotelle et Lambron de Lignim, la section archéologique du Congrès consultée, « émet le vœu que les minutes des notaires ayant plus de deux cents ans de date soient
« réunies aux archives du chef-lieu de chaque département ; que
« les archivistes aient qualité pour délivrer des copies authentiques et faisant foi en justice de toutes les pièces et minutes déposées dans les établissements dont ils ont la garde, et pour
« donner copie faisant foi en justice, quant à l'exactitude du

« texte, des pièces ayant plus de deux cents ans de date qui leur seraient présentées par des particuliers. »

M. Raymond Bordeaux (d'Évreux) a envoyé au Congrès une note se rattachant à la 16^e question du programme. Il fait ressortir les chances de destruction que courent les minutes des greffes des tribunaux civils et d'appel. Il voudrait que le Gouvernement contraignît les greffiers à classer et à inventorier leurs anciennes minutes, ou bien à les déposer aux archives départementales.

La section est d'avis que la proposition de M. Raymond Bordeaux est de nature à être prise en sérieuse considération, comme complément de celle faite par M. de Vassal. Elle vote l'impression des deux mémoires.

M. Pernot demande à faire une communication en dehors du programme.

La section, consultée, accorde la parole à M. Pernot.

Lecture est donnée d'un mémoire relatif aux étendards, enseignes, bannières et pennons connus dans notre histoire.

Cette communication, fort intéressante, est accueillie avec faveur.

M. le Président lit la 17^e question :

Quel était le système d'impôts directs en vigueur dans la généralité d'Orléans avant 1789?

M. Cotelle lit un mémoire sur les anciens péages établis en 1790. Ce travail est intitulé : *Esquisse historique* ; mais, en réalité, c'est un traité complet où la hauteur des vues, la nouveauté des pensées et la richesse des recherches sont rehaussées par un style remarquable de correction et de simplicité, mais de cette simplicité qui est le cachet du savoir.

La section en vote l'impression.

Si le travail de M. Cotelle ne répond qu'à une partie de la question du programme, M. Dupré (de Blois) présente un mémoire qui aborde tous les points de la difficulté.

Il range sous trois paragraphes les impôts directs :

1^o *La taille*, impôt d'origine romaine et que saint Louis régularisa par son ordonnance de 1270 ;

2° *La capitation* établie par Louis XIV, en 1695, supprimée en 1698, et qui reparut en 1701 sous la forme nouvelle d'*impôt de répartition* ;

3° *Les vingtièmes* établis en 1750, en remplacement des *dixièmes* créés en 1710.

A ces trois grosses têtes des impôts directs, ou doit ajouter :

1° *La prestation pécuniaire* qui avait remplacé la corvée abolie en 1776 ;

2° *Les impositions locales*.

Tous ces impôts directs produisaient, dans la généralité d'Orléans, pour l'année 1787, un total de 7,876,029 fr.

Ce mémoire, comme tout travail dû à M. Dupré, est méthodique, rempli de recherches et d'une grande lucidité.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 21 septembre.

La séance est ouverte à sept heures et demie, sous la présidence de M. Chasles.

Le procès-verbal est lu par M. de Vassal, secrétaire, et adopté, sauf la suppression d'un vœu émis par la section et ainsi formulé :

« A l'avenir, nul ne sera nommé archiviste départemental sans être pourvu d'un brevet d'archiviste paléographe, délivré par la commission de l'École des Chartes. »

La section revient sur son vœu et décide, à l'unanimité, que cette nouvelle décision sera mentionnée au procès-verbal.

M. l'abbé Auber fait remarquer que les procès-verbaux adoptent un style trop uniforme et pourraient varier leurs formules laudatives. On répond à M. Auber que les procès-verbaux seront révisés au moment de l'impression des mémoires.

M. Auber demande qu'on interdise aux imprimeurs la publication par entreprise du compte-rendu des séances.

M. de Caumont répond que, pour la première fois, des bulle-

tins ont été publiés à Strasbourg, et qu'on a suivi cette marche dans les autres Congrès, afin que les orateurs puissent rectifier les erreurs des procès-verbaux.

M. Auber voudrait que l'imprimeur ne se chargeât pas lui-même de la rédaction.

M. Charles Fabre de la Benodière, rédacteur bénévole des bulletins attaqués par M. Auber, se dispulpe du reproche qui lui est adressé.

M. de Torquat et M. Dréolle défendent la publication des bulletins et les intentions de l'imprimeur, à la capacité duquel ils rendent hommage.

Enfin, tous les membres, y compris M. Auber, s'accordent à reconnaître l'utilité de la publication des bulletins; seulement, ils expriment le désir que la rédaction en soit faite avec le plus grand soin.

M. de Caumont dépose ensuite sur le bureau un spécimen de catalogue et demande que ceux des Musées soient explicatifs, raisonnés et méthodiques, même illustrés, s'il est possible.

Il désire qu'on donne suite à la publication des cartes monumentales, avec des signes indiquant les monuments: travail déjà fait au Congrès du Luxembourg et qu'il serait utile d'imiter.

M. l'abbé Auber fait remarquer que le désir de M. de Caumont a été réalisé par la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. de Torquat annonce, à son tour, que le catalogue de la Société Archéologique de l'Orléanais est parfaitement conforme au spécimen de M. de Caumont; que cette Société a adressé un questionnaire à tous les maires, curés et hommes capables de donner des renseignements, afin de faire une carte monumentale sur le modèle de celle que projette M. de Caumont, et il ajoute que nulle part on ne rencontre autant de dessins reproduisant les monuments ou les objets d'art, détruits ou conservés, qu'à Orléans; mais il voudrait qu'on engageât les dessinateurs à être plus exacts et à conserver la naïveté des figures anciennes.

M. le Président appelle la lecture des mémoires et donne la priorité au manuscrit de M. Jules Pautet (de Beaune), sur un

monument gallo-romain découvert en Bourgogne. Il est décidé par la section que ce travail, fort intéressant, sera inséré dans les Mémoires du Congrès.

M. Chasles se plaint de ce que M. Jollois n'a pas suffisamment prouvé que Sceaux occupât l'emplacement de l'ancienne *Vellaunodunum*, qu'il croit avoir été située à Beaune. De ce que Beaune de la Bourgogne se disait *Bella* en celtique, il infère que Beaune du Gâtinais a son étymologie dans *Vellaunodunum*, composé de deux mots *Vella* ou *Bella* et *dunum*.

M. l'abbé de Torquat fait l'éloge mérité de M. Jollois, qui a le premier donné l'impulsion aux études archéologiques dans le Loiret. Il rappelle que Sceaux, comme Bonnée, Montbouis, Briare, présentent tous les caractères d'une mansion romaine : cirque, bains, cimetièrre, vases, médailles, ruines, briques à rebord, tandis que Beaune n'offre aucune trace d'antiquités celtiques ou romaines. Pourquoi les Romains auraient-ils été choisir l'emplacement de Sceaux, si désagréable, s'ils n'y avaient pas trouvé une ville gauloise déjà établie ? Il oppose à l'objection de M. Chasles, qui veut que *dunum* indique un lieu élevé, que *dunum* ne signifiait pas seulement une hauteur naturelle, mais toute fortification qui présentait un moyen de défense, et il donne comme preuve de son assertion la position de Melun, qui occupait une île de la Seine, et dont le nom cependant finissait en *dunum*.

M. Marchand soumet à la section un travail sur des chapiteaux de Saint-Aignan de Cosne. L'auteur s'est livré à des recherches très-persévérantes et donne sur quelques sculptures des explications qui ne sont pas complètement admises par M. Auber.

Le scrutin est ensuite ouvert pour la nomination d'un candidat appelé à faire partie de l'Institut des Provinces. M. Chasles est nommé candidat.

Le temps ne permet pas de lire un mémoire de M. Dupré (de Blois), sur l'Université d'Orléans, ni un autre mémoire de M. l'abbé Poisson, sur l'abbaye de Saint-Père de Chartres.

La séance est levée à neuf heures.

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Séance du 13 septembre.

La séance est ouverte à dix heures.

On procède à la formation du bureau. Sont nommés : président, M. DE MELLET ; vice-présidents, MM. l'abbé BLATAIROU, LENORMANT, DE LA PORTE et LECOMTE.

On inscrit les personnes qui se proposent de traiter les différentes questions du programme.

M. de Mellet prend la parole sur la 4^e question :

Le beau, dans la littérature et dans les arts, repose-t-il uniquement sur le beau moral.

L'orateur commence par poser la distinction qui doit être faite entre le beau matériel et le beau moral ; les comparant ensuite l'un à l'autre, il établit que, sans être la base exclusive, le beau moral doit avoir la prééminence sur le beau matériel.

Sur la demande de la section tout entière, le travail de M. de Mellet sera lu en séance générale.

M. Lenormant, dans une rapide et brillante improvisation, développe la même idée en faisant une part plus large au beau matériel, et il soutient que le dernier degré du beau c'est l'équilibre du beau moral et du beau matériel, mais que, tout en ayant la prééminence, le premier n'existerait pas matériellement sans le secours de l'autre.

M. Lambron de Lignim prend la parole à son tour ; selon lui, le beau, dans la littérature et dans les arts, repose uniquement sur

le beau moral, dans les temps de ferveur et de foi; dans les temps de doute ou d'erreur, le beau matériel prend le dessus, mais ce n'est plus le beau absolu.

M. Lenormant appuie et développe l'opinion formulée par M. Lambron et fait remarquer que là est l'explication de l'état des arts au temps actuel; selon lui, ce que nous faisons de beau est le résultat de notre habileté matérielle et de nos souvenirs qui nous permettent de reproduire, peut-être même avec une exécution matérielle supérieure encore, les œuvres des siècles de foi.

MM. Javary, l'abbé Blatairou et Leclère prennent successivement la parole sur cette question qui est renvoyée par la section à la séance générale.

M. Paul Huot donne lecture d'un mémoire adressé par M. Dupré, bibliothécaire à Blois, sur la cinquième question :

Quelle est l'importance des œuvres de Théodulphe, abbé de Fleury et évêque d'Orléans, au point de vue de la littérature et des mœurs de son époque ?

Cette lecture, interrompue par l'heure, sera reprise à la prochaine séance.

M. Barrufi, de Turin, annonce au Congrès la publication prochaine, par M. Fossati, d'un admirable ouvrage où sont reproduites les mosaïques de Sainte-Sophie de Constantinople.

La séance est levée à midi.

Séance du 15 septembre.

La séance est ouverte à dix heures.

Le procès-verbal de la première séance est lu et adopté.

La section reçoit communication d'un mémoire sur l'état actuel de l'art en Italie, qui lui est adressé par M. Dumesnil. Ce mémoire ne se rapportant à aucune des questions du programme est renvoyé, aux termes du règlement, au bureau central du Congrès.

M. de Mellet, président, avant que la section commence son

travail, demande à exprimer la satisfaction que lui a fait éprouver hier, à la cathédrale, l'exécution des chants du XIII^e siècle. C'est avec joie qu'il voit ainsi la renaissance de l'art gothique, dont quelques personnes ont donné le signal il y a quelques années, gagner de proche en proche, et s'étendre de l'architecture aux autres arts, de Paris aux provinces.

M. l'abbé Auber demande que les paroles de M. le Président, qui ont reçu l'approbation de tous les membres, soient rapportées au procès-verbal comme exprimant le sentiment de la section tout entière et le vif intérêt qu'elle prend à cette résurrection de l'art du moyen-âge.

M. Huot, secrétaire, continue la lecture, commencée à la précédente séance, du mémoire de M. Dupré, sur Théodulphe.

A propos d'un passage où l'auteur dit qu'une douzaine de vers de l'hymne de Théodulphe, pour la procession des Rameaux, sont encore chantés ce jour-là, et consacrés par la liturgie, M. l'abbé Auber fait observer que dans plusieurs églises, et notamment à Poitiers, on chante l'hymne tout entière.

L'orateur ayant dit également que la croyance à la fin prochaine du monde était un moyen habilement employé par le clergé au IX^e siècle pour exciter la piété des fidèles, moyen qui serait sans effet peut-être sur le scepticisme moderne, mais qui pouvait agir avec une grande énergie dans ces temps de foi, M. l'abbé Auber fait observer que ce moyen était employé très-sincèrement par le clergé, qui partageait lui-même cette croyance, alors générale, et M. Leclère croit devoir blâmer l'expression de scepticisme moderne, employée du moins d'une manière aussi absolue.

La lecture du mémoire se prolongeant, M. le Président fait observer que si l'on devait lire ainsi *in extenso* tous les mémoires adressés à la section, il ne resterait plus de place pour la discussion. Il faudrait donc qu'ils fussent abrégés, ce qui est facile, quand ils sont lus par l'auteur lui-même.

En l'absence de l'auteur du mémoire en lecture, M. Auber, appuyé par M. Feuillet, propose que les mémoires soient d'abord remis à l'un des membres de la section, chargé d'en présenter l'analyse et d'en proposer l'impression quand ils le mériteront.

M. Lenormant approuve cette mesure, avec cette réserve toutefois que le mémoire lui-même ne disparaisse pas entièrement dans cette analyse, et que le jugement de la section ne se fonde pas uniquement sur les impressions d'un seul membre. Il demande, en conséquence, qu'on joigne à l'analyse la lecture de fragments qui puissent faire connaître l'ouvrage.

La section, prenant une décision en ce sens, charge M. Huot de lui rendre compte de la fin du mémoire sur Théodulphe.

La même décision est appliquée à un mémoire envoyé par M. Clesse, de Commercy, sur la 14^e question du programme, relative aux travaux inspirés par Jeanne d'Arc. M. de Mellet se charge d'en prendre connaissance.

M. Watson donne lecture d'un travail sur la 1^{re} question, relative à l'expression des idées abstraites dans l'enfance des langues. La thèse soutenue par l'auteur, et appuyée par un grand nombre d'exemples empruntés aux diverses langues anciennes et modernes, se résume en ces termes, que toute idée s'exprime nécessairement par une image empruntée aux objets physiques, et que l'idée n'est jamais qu'imparfaitement rendue par le mot qui lui sert de signe.

La section, en exprimant hautement son estime pour l'étendue et la profondeur des recherches et des exemples sur lesquels cette thèse est appuyée, et dont elle regrette de voir forcément abrégé le développement, décide, sur la proposition de M. l'abbé Auber, que la discussion s'engagera dans la séance de demain mardi, sur les principaux points qu'elle soulève.

M. Duchâtelier fait toutefois une remarque sur l'absence, dans ce travail, dont il approuve, du reste, et le sens et l'érudition, de toute appréciation relative à l'enchaînement et à la filiation des diverses langues, appréciation qu'il regarde comme nécessaire pour traiter complètement la question.

M. Watson répond que ce point de vue lui paraît étranger à son sujet, et qu'il lui suffisait, pour établir sa thèse, de prouver, par des exemples choisis dans toutes les langues, que tous les mots ont primitivement eu un sens emprunté aux objets physiques.

M. le Président communique à la section deux notes envoyées par M. Henri Aucapitaine, de la Charente-Inférieure, l'une sur un mode de centralisation des musées, l'autre sur la création de bibliothèques centrales d'histoire, de sciences naturelles et d'agriculture. Ces notes, étrangères au programme, sont renvoyées au bureau central.

Un mémoire envoyé par M. Léonce Roumain de la Rollaye, de Rennes, en réponse à la 13^e question, est remis à M. Feuillet, qui en rendra compte à la section.

M. de La Porte, vice-président, rendra compte également d'un mémoire envoyé par M. de Mazières, compositeur à Châteauroux, sur *l'Art de travailler et de bien faire*, mémoire qui paraît se rapporter à quelques-unes des questions du programme.

Enfin, M. de Mellet, président, résume la lecture qu'il a faite du mémoire relatif à la 14^e question, mémoire que la section l'avait chargé de lui faire connaître.

L'auteur a relevé quatre-vingt-cinq ouvrages publiés et vingt-neuf monuments. Ce travail, fait avec conscience, a dû coûter beaucoup de recherches. M. de Mellet reproche seulement à l'auteur d'avoir considéré Jeanne d'Arc sous un point de vue trop exclusivement humain, et de n'avoir pas tenu assez compte de l'inspiration surnaturelle à laquelle elle a obéi.

La séance est levée à midi.

Séance du 16 septembre.

La séance est ouverte à dix heures.

M. Javary, secrétaire de la section, dépose un mémoire qui lui a été remis hier par M. Pailliet, sur la question relative à Jeanne d'Arc. Il fait connaître le point de vue sous lequel l'auteur a envisagé la question, et qui ne lui semble pas tout-à-fait celui sous lequel elle avait été posée. L'auteur, en effet, s'est attaché, non à l'examen des œuvres d'art dont Jeanne d'Arc a été l'objet, mais à la discussion des opinions diverses qui se sont

produites sur le caractère de sa mission, sur la réalité même de son histoire, de sa mort, etc.

M. Lenormant fait observer cependant que ce travail se lie assez étroitement à la question du programme pour ne pas être entièrement écarté des travaux de la section. Il demande qu'on en réserve l'examen au moment où viendra en discussion la 14^e question, à laquelle il se rapporte, et sur laquelle plusieurs autres mémoires sont déjà annoncés.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le mémoire lu hier par M. Watson, et relatif à la 1^{re} question du programme.

M. l'abbé Auber demande qu'avant tout M. Watson veuille bien résumer son opinion.

M. Watson l'énonce en ces termes : « Qu'il n'y a pas une seule idée, quel qu'en soit le sens, qui ne s'exprime par un mot représentant un objet physique; et qu'en second lieu, le langage, essentiellement matériel, est par là même très-inférieur à la conception de l'esprit et ne la reproduit que d'une manière très-impairfaite, alors même qu'un mot est reçu comme servant de base à une conception. Il nie qu'il y ait des mots privilégiés, comme *être*, *avoir*, etc., servant d'expression adéquate à des conceptions purement abstraites; il se fait fort de prouver que ces mots eux-mêmes se rapportent primitivement à des objets physiques. »

M. Auber nie cette proposition générale qui forme la première partie de la thèse. Il s'appuie sur ces mots : *Ame* et *Dieu*, dont le sens est, dit-il, purement métaphysique, et qui n'ont aucun rapport avec aucune image sensible.

Les deux argumentants s'accordent, du reste, à écarter de la discussion tout ce qui touche à telle croyance particulière en matière religieuse. Mais l'idée de Dieu, considérée en général, paraît à M. l'abbé Auber une conception pure et essentielle de l'esprit, indépendante de toute image, ainsi que l'idée d'âme, d'esprit, etc.

M. Watson soutient, au contraire, qu'*anima* signifie primitivement souffle, de même que *ῥοῆς*, *écoulement*, *mouvement*; mais il reconnaît, conformément à sa théorie, que l'esprit s'élève fort

au-dessus de cette notion insuffisante, et forme une conception bien plus pure, qui, par cela même, n'est qu'imparfaitement exprimée dans le langage.

M. Auber se demande comment il est possible que les idées de l'âme et de Dieu aient été primitivement représentées par des objets matériels. Il reconnaît que cette expression métaphorique se trouve, en effet, dans le langage; mais il n'y peut voir que l'effet d'une convention postérieure à la conception même qui préexistait dans l'esprit et qui est indépendante d'une telle assimilation.

M. Watson en conclut que dès lors on se trouve amené à poser ce dilemme : ou que l'homme a reçu dès le commencement, avec cette conception pure, un mot qui l'exprimait parfaitement, ou qu'il est arrivé successivement à se faire une idée de plus en plus épurée, étant parti d'abord des images et des assimilations les plus propres à rendre l'idée qu'il concevait.

M. l'abbé Auber s'empresse d'accepter la première partie de ce dilemme, dont l'expression contient toute sa thèse, et il demande à M. Watson comment il prouverait la deuxième partie qui lui reste seule.

Ce raisonnement, poussé dans une certaine direction, dit M. Watson, mettrait fin immédiatement à toute discussion sur ce sujet. Mais puisqu'on est convenu d'écarter ce qui touche à la question de la révélation, on peut dire qu'en s'appuyant uniquement sur l'étude des mots, on y trouve toujours, en fait, une image, une représentation matérielle.

M. Auber reconnaît que tous les mots se rattachent à un signe sensible. Il voit là une conséquence de la nature de l'homme et en retrouve une application importante dans l'usage des symboles; mais il se refuse à en conclure que toute idée ait été nécessairement, et dès le principe, exprimée par une image matérielle. On peut trouver singulier que l'homme ayant l'idée, la conception pure, l'ait rapportée ensuite à un objet matériel et rendue par une image; c'est un fait qu'on pourra essayer d'expliquer ensuite. Il n'en maintient pas moins que l'idée de Dieu est innée et préexiste dans l'esprit à toute représentation.

M. Watson rappelle que, dans sa thèse, il considère, en effet, le langage comme impuissant à rendre la pensée, à reproduire complètement la conception qui est dans l'esprit; mais, selon lui, l'homme ayant ainsi l'idée et ne pouvant l'exprimer convenablement, a cherché dans la nature l'image la plus convenable, la plus digne de servir à rendre sa pensée, et de là ces mots empruntés aux objets physiques.

M. l'abbé Auber conclut, au contraire, de cette impossibilité où se trouvait l'homme par lui-même d'exprimer ses conceptions, que celles-ci ont dû être exprimées dès le commencement par un langage qui lui a été révélé, et que des mots lui ont été donnés dès le principe pour rendre les idées les plus hautes, les idées métaphysiques des êtres spirituels, telles que celles de Dieu, de l'âme, de la vie et quelques autres du même ordre.

M. Watson n'admet pas cette doctrine. Il croit qu'il était suffisant que l'homme eût la faculté de parler pour qu'il se soit fait un langage.

M. Auber maintient que les conceptions pures de l'esprit, comme Dieu, l'âme, ont dû être primitivement exprimées par un mot révélé à l'homme. Quel est ce mot primitif? On ne peut guère le retrouver sans doute, mais il faut qu'il ait existé.

M. Watson oppose à cette assertion qu'il n'y aurait dû avoir dès lors qu'un mot pour exprimer une idée, l'idée de Dieu, par exemple, tandis que dans l'hébreu nous trouvons plusieurs mots très-différents et ayant des sens fort distincts.

M. Auber voit précisément dans cette multiplication des mots l'effet ultérieur du développement de l'esprit humain qui, au lieu de s'en tenir à l'idée primitive et simple de Dieu, laquelle idée s'exprimait par un mot tout-à-fait abstrait, éprouvant le besoin d'aider ses communications avec ses semblables par des termes fondés sur des comparaisons, cherche dans les choses physiques ces points de comparaison et multiplie par là les expressions qu'il donne à l'idée première en la modifiant elle-même, sans rien changer toutefois à son essence.

M. l'abbé Blatairou prend la parole. Cette question lui paraît se ramener à celle de savoir si l'homme a été créé parlant ou

non. Cette question serait facilement résolue si l'on ne consultait que l'autorité religieuse; mais pour la résoudre en s'appuyant sur la raison seule, on peut poser ce principe : L'homme ne peut penser sans le langage. Or, l'homme a dû être créé adulte, c'est-à-dire dans le plein usage de ses facultés intellectuelles, comme dans l'entier développement de ses forces corporelles. Cette vérité, évidente pour la vie physique, puisque sans cela l'homme n'aurait pu se conserver, doit être également admise pour la vie intellectuelle, car s'il n'avait eu l'usage de sa raison, l'homme n'aurait pas été ce qu'il a dû être dès le premier jour, puisque c'est là sa nature, un être raisonnable et moral. L'homme a donc dû avoir, dès les premiers moments de sa création, les idées sans lesquelles il ne serait ni raisonnable, ni moral : donc, avec ces idées, il a dû avoir les mots sans lesquels elles ne sauraient exister réellement dans l'esprit.

M. Blatairou n'admet pas, d'ailleurs, ce qu'a dit M. Watson, que le mot n'exprime jamais ou ne rend que très-imparfaitement l'idée. Il croit que les mots rendent très-bien nos conceptions, puisqu'ils les font comprendre.

M. Watson répond qu'un même mot sert à rendre des actes très-différents de l'esprit et des conceptions très-distinctes, suivant la circonstance où on l'emploie; c'est donc l'esprit qui supplée alors à ce que le mot n'indique que d'une manière très-imparfaite. Il prend pour exemple le mot remplir, *implere*, et montre que, par sa racine, il ne veut pas dire remplir, mais verser, et plus primitivement encore exprime seulement l'idée de mouvement.

M. Blatairou répond qu'il faut distinguer le sens primitif et le sens actuel des mots; que primitivement, les mots peuvent, en effet, se rattacher à des images matérielles, mais qu'aujourd'hui le sens en est tout abstrait et entièrement étranger à ces métaphores primitives. Du reste, il convient que, sous certains rapports, on peut dire que le langage ne rend qu'imparfaitement la pensée.

M. Lambron de Lignim dit qu'en supposant que le langage ait été primitivement révélé, il faudrait alors, par une analyse suivie, remonter graduellement à ces mots originaires d'où tous les autres seraient sortis.

M. Javary croit que la question gagnerait en clarté, notamment sur le point de savoir si le langage peut exprimer complètement la pensée, à une définition exacte de ce que c'est qu'un signe. Comment donc se fait-il qu'un mot exprime une pensée? C'est qu'une certaine articulation se trouve attachée, par une association indissoluble, à un acte, à une conception de l'esprit, laquelle se reproduit toutes les fois que le signe, le mot lui-même se représente; mais il n'y a pour cela aucune communauté de nature, par conséquent aucune proportion possible entre l'idée et le mot auquel elle se trouve attachée. Ainsi, dans la langue télégraphique, un signe fort simple évoque dans l'esprit une idée très-complexe avec laquelle il n'a aucun rapport, mais à laquelle il se trouve invariablement attaché dans le souvenir de celui qui le voit. C'est ainsi que des mots expriment, sans l'intermédiaire d'aucune image, une idée très-abstracte, très-métaphysique; car, en admettant que, comme l'a dit M. Watson, le mot *vrai*, *verum*, ait voulu dire primitivement *ce qui a été dit*, et *certain*, de *cerno*, *ce qui a été vu*, à coup sûr, quand nous disons qu'une chose est vraie et certaine, il n'y a dans notre esprit qu'une conception dégagée de toute relation avec ces images. Seulement, les conceptions de ce genre ne peuvent exister dans notre esprit, nettes et distinctes, qu'autant qu'elles sont ainsi attachées à un mot, à un phénomène matériel, et c'est pourquoi on peut dire que si l'homme, dès l'origine, a pensé, il a fallu que simultanément il eût des mots pour exprimer, pour posséder même réellement les conceptions les plus essentielles de la raison.

M. Pillon regrette que la discussion se soit souvent écartée de son véritable objet; il la croit d'ailleurs épuisée.

La section, se rangeant à cette opinion, passe à la question suivante.

Cette question (n° 2 du programme) est ainsi posée :

Examiner au point de vue philosophique et littéraire ces deux adages : La littérature est l'expression de la société; et : le style, c'est l'homme.

M. Feuillet a la parole sur ce sujet. Il approuve complètement ces deux adages. La société se compose d'hommes qui ont des

idées et des sentiments dont la littérature est nécessairement l'expression. Ainsi, dans l'antiquité, l'*Illiade* est l'expression des temps héroïques; chez nous, à l'origine de notre société, les troubadours et les trouvères chantent un état social où régnaient les combats et la galanterie; sous Louis XIV, les progrès de la civilisation se traduisent par une littérature très-supérieure; au XVIII^e siècle, la corruption des mœurs se reflète dans des écrits où la licence et l'irréligion dominant; enfin, aujourd'hui, la division des esprits se traduit par des écrits sans lien et sans principe commun, où tous les points de vue, où les sentiments les plus contraires se produisent simultanément. Du reste, il y a une action réciproque de la littérature et de la société l'une sur l'autre.

Le deuxième adage n'est pas moins vrai. Le style est fondé sur les idées et les sentiments de l'homme, et les traduit parfaitement. La bonhomie de La Fontaine respire dans ses écrits, comme dans ceux de Voltaire perce la causticité qui caractérisait son génie.

M. de Stassart approuve, en général, ce qu'a dit le préopinant. Sur le premier point, cependant, il voudrait faire la part des hommes de génie qui, comme Bossuet, par exemple, vont chercher leurs inspirations dans la pensée d'autres siècles pour réagir sur leur temps.

Sur le second point, il faut dire également que le style ne représente pas absolument l'homme, mais l'état intime de ses sentiments et de ses idées au moment où il écrit.

M. Feuillet accepte ces observations, qui lui paraissent ne détruire en rien sa thèse.

M. Lambron trouve que le second axiome n'est guère vrai de notre temps, où les mêmes hommes changent si radicalement d'idées et de style à quelques années de distance.

M. de Stassart fait remarquer cependant que l'axiome reste vrai sous la réserve qu'il y a apportée. Il ajoute qu'il faut tenir compte des cas où l'homme se sert de la parole pour déguiser sa pensée.

La discussion est fermée.

Aucun membre ne se trouvant prêt à traiter les questions qui suivent immédiatement, on passe à la 10^e question, sur laquelle M. Pillon présente un mémoire dont il donne lecture.

La question est ainsi conçue : *La centralisation est-elle un avantage pour les arts en général, et spécialement pour l'architecture ?*

Ce mémoire, où M. Pillon approuve une centralisation qui enseigne, qui croit, et par suite vivifie, en combattant au contraire une centralisation sans principe et sans foi, qui est mortelle pour l'art, est vivement applaudi, et la section décide que la lecture en sera proposée en séance générale.

M. l'abbé Auber demande la parole. Il déclare que c'est là, selon lui, un écrit admirable, et qu'on ne peut assez en remercier l'auteur.

M. Feuillet reconnaît que la centralisation a des inconvénients ; cependant, c'est une force réelle. L'art n'est-il pas centralisé en Italie, et particulièrement à Rome ? La centralisation n'est un mal en France que par la trop grande multitude des artistes, qui fait souvent arriver à la direction générale des hommes qui ne sont pas doués d'une capacité suffisante. Il faudrait substituer au centre unique des centres multiples.

M. l'abbé Auber croit que le conseil des bâtiments civils, dans lequel se personnifie la centralisation, sous le rapport de l'architecture, a trop bien fait ses preuves pour qu'on puisse le défendre ; mais de plus, pour les édifices à élever en province, on envoie de Paris des plans tout faits, qui ne sont nullement appropriés aux besoins et au caractère des localités. C'est contre ces deux choses qu'on doit surtout et qu'on ne saurait trop s'élever.

M. Lambron désirerait que la section corroborât par un vœu le vote émis hier par une autre société, relativement au mode de rétribution des architectes.

M. le Président fait observer que cela sortirait des limites du programme.

M. Lambron revient sur ces plans expédiés tout faits de Paris ; il y trouve une atteinte aux libertés municipales, qu'il voudrait voir respecter davantage.

M. le président insiste de nouveau sur ce point, que la section doit s'occuper ici d'une question théorique, et non poursuivre un but pratique.

M. Dréolle croit la centralisation mauvaise, en ce qu'elle s'exerce d'une manière systématique. De parti pris, on méprise ce qui se fait en province, ce qu'on y propose; on change les projets des architectes de département, uniquement pour leur faire sentir la supériorité des maîtres de Paris.

M. le Président croit qu'il faut être juste pour tout le monde, et ne pas repousser non plus systématiquement tout ce qui vient de Paris. Il y a là des architectes excellents, et il y a plus de chances d'en trouver là qu'ailleurs, comme au centre de toutes les connaissances.

M. l'abbé Auber est loin de le nier, mais il désire que l'on consigne au procès-verbal une protestation contre des administrateurs envieux et mesquins, qui rejettent systématiquement tout mérite de province.

Selon M. Pernet, il y a du vrai dans l'une et l'autre opinion. Artiste de Paris, il croit qu'il faut venir chercher là le principe du mouvement. Il ajoute que souvent on fait aux projets envoyés de province des changements très-justes, et que, de plus, les réclamations très-fondées qui ont été faites ont modifié d'une manière sensible les torts qu'on reprochait à l'administration centrale.

M. Dréolle persiste à regarder comme purement systématiques et nullement nécessaires la plupart des changements de ce genre.

M. le Président pense qu'il ressort suffisamment de cette discussion ce résultat, que la section désire une décentralisation qui affranchisse les artistes de province, et notamment les architectes, de la domination exercée sur eux par l'administration parisienne.

La séance est levée à midi.

Séance du 17 septembre.

La séance est ouverte à dix heures.

Le procès-verbal des deux séances précédentes est lu et adopté.

M. le Président lit une lettre de M. Pernot, à qui M. Huot avait signalé la convenance qu'il y aurait à faire un compte-rendu de l'exposition de tableaux ouverte à la Mairie, en l'engageant à s'en charger. M. Pernot s'excuse d'accepter cette mission, et il signale, comme éminemment propre à la remplir, M. le comte Turpin de Crissé, ancien inspecteur des Beaux-Arts.

M. Lenormant approuve l'idée de ce compte-rendu pour répondre à l'empressement qu'ont mis les particuliers et la ville elle-même à ouvrir cette exposition en l'honneur du Congrès.

On propose d'en confier l'exécution à MM. Turpin de Crissé, Pernot et Pillon. La commission sera priée de hâter son travail, afin de pouvoir le faire connaître avant la fin du Congrès.

M. Lenormant est chargé par la section de prendre lecture du mémoire de M. Dumesnil sur *l'art en Italie*, renvoyé par le bureau central.

M. de La Porte fait son rapport sur l'écrit de M. de Mazières, adressé à la section sous ce titre : *l'Art de travailler et de bien faire*. C'est une suite de pièces de vers qui se rapportent aux questions 2^e et 4^e du programme, et dans lesquelles l'honorable Vice-Président relève de bonnes inspirations, des tableaux heureux, une versification facile et quelques fautes de goût. Il propose à la section de déférer à l'auteur des remerciements et des encouragements. Ces conclusions sont adoptées.

M. Huot a la parole pour lire son mémoire sur la 9^e question.

Cet écrit est accueilli par les marques de satisfaction des membres de la section qui décident que la lecture en sera proposée en séance publique.

M. Watson lit un mémoire sur la 3^e question :

Qu'est-ce que le rythme dans la poésie?

Cette lecture, interrompue par l'heure, sera reprise à la séance de demain.

La séance est levée à midi.

Séance du 18 septembre.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Lenormant fait son rapport sur le mémoire de M. Dumesnil, relatif à *l'état actuel de l'art en Italie*. Le rapporteur analyse ce mémoire et en fait connaître les principaux points. Il termine par la lecture des conclusions mêmes de l'auteur. Enfin, il propose à la section d'en demander lecture en séance publique, si les travaux du Congrès le permettent.

Cette proposition est adoptée.

M. Watson continue et achève la lecture de son mémoire sur le rythme.

M. le Président, au nom de la section, le remercie de la communication de ce travail.

M. Bimbenet a la parole sur la 8^e question :

Quelle a été l'influence des Universités, et particulièrement de celle d'Orléans, sur l'étude du droit?

M. Bimbenet lit sur ce sujet un mémoire plein d'érudition et d'intérêt.

M. le Président l'en remercie au nom de la section.

La séance est levée à midi.

Séance du 19 septembre.

La séance est ouverte à dix heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président fait part à la section du désir exprimé par

M. le comte Turpin de Crissé, de voir M. de Cussy figurer au nombre des membres de la commission chargée de faire un rapport sur l'exposition de peinture, M. Pernot se trouvant d'ailleurs peu en état, par suite de sa santé, de prendre part à ses travaux. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Feuillet a la parole pour faire son rapport sur un mémoire adressé par M. Roumain de la Rollaye, de Rennes, et relatif à la 13^e question. L'auteur n'en a traité que la première partie, ainsi conçue :

Le monde littéraire, poétique et artistique a-t-il ses lois comme le monde matériel ?

Il a laissé de côté celle qui se rapporte au mouvement littéraire de 1825 à 1840; il s'attache à mettre en relief l'harmonie des lois qui président à toute la création, et par suite au monde de la pensée, et termine par une rapide critique de la littérature contemporaine. Ce travail, dit le rapporteur, est bien écrit et rempli de bonnes pensées.

M. Javary donne lecture d'un mémoire sur les œuvres théologiques de Denis Pétau (6^e question du programme).

On passe à la 14^e question, sur les œuvres inspirées par Jeanne d'Arc. M. Pernot donne lecture d'un mémoire qui est accueilli par les applaudissements de la section, et dont la lecture sera proposée en séance générale.

M. Blatairou fait remarquer à l'auteur une expression qui lui paraît impropre, celle de sainte entre toutes les saintes. L'auteur reconnaît la justesse de cette critique.

M. Dréolle demande qu'on n'emploie pas l'expression de *pucelle d'Orléans*, à laquelle le poëme de Voltaire attache une idée licencieuse.

MM. de Stassart, de Cussy, Desbrosses et Watson citent des documents qui établissent que c'est là le nom historique employé par elle-même dans ses missives, et consacré même à l'étranger.

Selon M. Feuillet, il faut distinguer les temps anciens des temps actuels; les oreilles sont devenues aujourd'hui plus délicates. Après quelques autres observations, on décide que l'expression subsistera.

M. Dupuis avait aussi à lire un mémoire sur cette question ; il demande que cette lecture soit remise à demain.

M. Seure a la parole sur la 15^e question, relative à la décadence du théâtre. Son travail est en forme de discours, dont quelques parties sont vivement applaudies.

Après cette lecture, une discussion s'élève sur la question de savoir si ce discours sera renvoyé au bureau central pour être lu en séance publique.

M. de Cussy le propose, en demandant la suppression de passages politiques contraires au règlement du Congrès.

M. Javary ne croit pas que ce mémoire puisse être ainsi revêtu d'une sorte de sanction officielle. Outre la partie politique, qui y occupe une trop grande place, il y trouve des critiques, fort justes peut-être, mais fort acerbes de certains écrivains encore vivants, et il ne croit pas convenable que le Congrès admette dans ses séances solennelles une critique aussi personnelle et aussi vive. D'ailleurs, le mémoire s'éloigne trop de la question ; il y est à peine parlé du théâtre

M. de Stassart pense le contraire ; il ne voit pas la possibilité de critiquer le théâtre sans critiquer les auteurs, qui, d'ailleurs, ne sont point nommés.

Plusieurs membres ayant demandé la parole, cette discussion, vu l'heure avancée, est renvoyée au lendemain.

La séance est levée à midi cinq minutes.

Séance du 20 septembre.

La séance est ouverte à dix heures un quart.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président de Mellet prévient la section qu'un scrutin sera ouvert pendant la séance pour désigner, sur la demande de M. de Caumont, un membre de l'Institut des Provinces. Il croit devoir également annoncer, dans l'intérêt des Beaux-Arts, que

M. Didron a fondé, à Paris, un établissement pour la fabrication des vitraux peints.

Il donne ensuite communication d'une lettre de M. Lenormant, avocat général, vice-président de la section, qui exprime le regret de ne pouvoir pas prendre part jusqu'à la fin à ses travaux, et spécialement à l'examen de la 7^e question, relative à l'influence qu'a exercée Pothier sur la rédaction du code civil. M. Lenormand indique en ces termes quelques-unes des idées qu'il aurait présentées à ce sujet :

« Par l'importance qu'il a donnée aux doctrines du *for intérieur*, Pothier a exercé une influence capitale sur les principes du code civil, et c'est une des raisons de sa perfection relative. Il a su, comme le dit un de ses biographes (1), allier à l'étude du droit l'étude de la théologie et de la morale; de là cet amour du bon et du juste, cette union des principes religieux et moraux, aux règles de la jurisprudence, qui sont les caractères distinctifs de ses ouvrages. Or, qu'est-il arrivé? vous le savez, les auteurs du code civil ont puisé à pleines mains dans ses livres, et à leur insçu, peut-être, ils ont heureusement donné accès à des doctrines qui n'étaient pas tout-à-fait les leurs. Issus d'une révolution, née elle-même d'un siècle empreint de matérialisme, quels que fussent pour eux les enseignements du passé, ils ne pouvaient se dégager absolument des idées inhérentes à leurs précédents et à leur éducation; et l'on peut dire que si, dans certaines parties au moins, le code s'est assez largement inspiré d'idées spiritualistes, du sentiment intime du juste, en un mot, des doctrines du *for intérieur*, c'est grâce aux emprunts faits à Pothier, qui a traversé ainsi les révolutions, et exercé sur les lois qui nous régissent encore après avoir survécu à tant de régimes, une influence profonde et souvent occulte. »

On reprend la discussion sur la 15^e question, relative à la décadence du théâtre. M. Feuillet a la parole. Il conçoit que la personne qui a lu hier un travail sur cette question ait élargi

(1) M. DE LA PLACE.

son-sujet ; pour lui, il veut se renfermer dans la question telle qu'elle est posée. Matériellement, le théâtre est en prospérité ; il n'a pris peut-être que trop de développement. Mais l'art est en décadence. Du haut degré d'éclat qui le signale au XVII^e siècle, il est tombé au XVIII^e dans la peinture du crime, et par suite des préoccupations du temps, du crime politique. Il sembla se relever sous l'Empire, mais depuis on peut dire qu'il est complètement déchu. Il faut en examiner les causes : la principale se trouve dans l'absence d'hommes de génie capables de le soutenir. Quelques auteurs, doués d'un talent réel, sacrifient le soin d'une gloire légitime à la faveur d'un public dont le goût est dépravé. La tragédie, la comédie, sont d'ailleurs effacées presque partout par l'opéra et le drame violent. Enfin, les agitations politiques détournent les esprits de toute attention sérieuse pour la littérature dramatique. Cependant il existe des hommes de talent dont les efforts bien dirigés pourraient relever le théâtre.

M. Dréolle trouve qu'en signalant le mal on n'en a pas assez indiqué le remède.

M. de Stassart lui répond que le premier remède se trouve dans une bonne et sérieuse critique.

M. Dréolle dit que, comme journaliste, il l'a toujours ainsi compris et pratiqué de son mieux, mais qu'en général il y a trop d'ignorance chez nos critiques.

M. Feuillet pense que le principal remède se trouverait dans le calme rendu aux esprits et à la société. La tranquillité, rétablie à un certain degré, a déjà produit quelque effet en ce sens.

M. le Président insiste sur la puissance de la critique, qui aurait une grande influence pour empêcher le mal, si chacun avait le courage de le flageller avec assez de force.

M. Pillon appuie cette pensée, en invoquant aussi l'influence que pourrait exercer la bonne compagnie sur les jeunes gens, si l'on s'occupait d'eux davantage, au lieu de les abandonner à des habitudes pernicieuses.

M. l'abbé Blatairou cite à ce sujet l'exemple d'un cercle fondé à Bordeaux pour enlever les jeunes gens à de mauvaises sociétés.

M. de Stassart pense de plus qu'on devrait associer les jeunes

gens aux travaux des hommes d'expérience, dans les diverses commissions administratives, par exemple, au lieu de créer l'isolement, et par conséquent l'antagonisme entre les uns et les autres.

On passe à la 14^e question sur Jeanne d'Arc.

M. Dupuis donne lecture de son mémoire, qui est vivement applaudi sur plusieurs points. En terminant, il émet le vœu que, pour rendre à la solennité qu'on célèbre à Orléans, le 8 mai, tout son caractère et tout son éclat, la cérémonie religieuse soit plus complètement, plus intimement unie à la manifestation civile et militaire. La section s'associe à ce vœu, et elle décide, de plus, que le Congrès, réuni en séance générale, sera prié de s'y associer également.

M. Pillon a la parole pour donner lecture de son rapport sur l'exposition de peinture, ouverte à la Mairie. La commission, dans l'impossibilité de louer en détail tout ce qui mérite de l'être à cette belle exposition, se borne à exprimer la vive reconnaissance qu'éprouvent les membres du Congrès, dont elle est l'organe, pour les personnes qui ont bien voulu, en l'honneur de cette réunion, contribuer à la formation d'un si remarquable ensemble de tableaux et d'objets d'art, témoignage précieux du goût de cette ville pour les œuvres les plus sérieuses. La commission rend particulièrement hommage aux personnes qui, sous la présidence de l'honorable M. Demadières, ont veillé à l'organisation de cette fête de l'art.

La section s'associe pleinement à cette expression de la gratitude du Congrès, qui pourrait également s'y associer en séance générale.

M. Lambert a la parole pour la lecture d'un mémoire relatif à l'instruction primaire des filles. Ce travail, bien qu'étranger au programme, sera cependant inséré au compte-rendu des travaux du Congrès (1).

On dépouille le scrutin pour la nomination d'un membre de

(1) L'auteur était resté en possession de ce mémoire. Lorsque le Secrétaire général le lui a demandé pour le livrer à l'impression, il a déclaré qu'il l'avait égaré et que le temps ne lui permettait pas de le recommencer.

l'Institut des Provinces. M. Feuillet, qui a obtenu 19 voix sur 21 votants, est proclamé candidat de la section.

M. le président de Mellet remercie les membres de la section de la bienveillance qu'il a rencontrée chez eux. Il étend, du reste, à la ville tout entière la gratitude et le souvenir qui lui resteront de l'accueil qu'il y a reçu.

La séance est levée à midi un quart.

COMPTE-RENDU

DES

Recettes et Dépenses du Congrès Scientifique,

XVII^e SESSION, TENUE A NANCY, EN SEPTEMBRE 1850.

Recettes.

1. Produit de quatre cent quarante-sept cotisations (à 10 fr. l'une).....	4,470 fr. »» c.	
2. Intérêts d'une partie de cette somme placée chez un banquier pendant quelques mois.....	37	75
3. Prix d'exemplaires du Compte-Rendu vendus à Paris et à Nancy.....	106	»»
Total des recettes.....	<u>4,613</u>	<u>75</u>

Dépenses.

1. Impression de la circulaire des Secrétaires généraux, du programme des questions, etc.....	234 fr. »» c.	
2. Impressions diverses (cartes d'entrée, bons pour retirer le Compte-Rendu, etc.)	52	50
3. Impression du Compte-Rendu, formant 2 vol. in-8°, tirés à 600 exemplaires.	2,960	»»
<i>A reporter</i>	<u>3,246</u>	<u>50</u>

	<i>Report</i>	3,246	50
4.	Subvention accordée à M. Vagner, imprimeur, pour la publication du bulletin quotidien du Congrès.....	200	»»
5.	Payé au lithographe, etc., pour les cinq planches jointes au Compte-Rendu...	182	90
6.	Affranchissement et distribution de la circulaire des Secrétaires généraux.....	89	30
7.	Affranchissement des bons envoyés pour retirer les exemplaires du Compte-Rendu.....	99	85
8.	Frais de distribution des exemplaires du Compte-Rendu (emballage, port, honoraires des libraires, etc.).....	153	75
9.	Frais de recouvrement des cotisations...	46	75
10.	Gratifications diverses.....	45	»»
11.	Frais du Secrétariat général (ports de lettres et paquets, papier, plumes, encre, registre, etc., etc.).....	163	05
12.	Offrande faite au nom du Congrès pour la fondation du Musée lorrain.....	200	»»
	Total	4,427	10

Résumé.

RECETTES.....	4,613 fr. 75 c.
DÉPENSES.....	4,427 10
RELIQUAT EN CAISSE.	186 65

OBSERVATIONS.

La liste des adhésions contient quatre cent cinquante et un noms, mais il y a eu quatre non-valeurs.

On n'a pas fait figurer dans ce compte, ni en recette ni en

dépense, une somme de 400 fr. avancée par M. de Caumont, au nom de l'Institut des Provinces, pour subvenir aux premiers frais, et qui a été remboursée à M. de Caumont pendant la session du Congrès.

Les frais du festival (en partie), du feu d'artifice, des illuminations, du bal, de l'excursion archéologique et des fêtes en général, ont été soldés au moyen : 1° d'une allocation de 2,000 fr. votée par le conseil municipal de Nancy, et 2° de deux souscriptions, etc.

Toutes les pièces à l'appui de ce compte, ordonnancées par un des Secrétaires généraux et dûment acquittées, sont entre les mains du Trésorier.

Le reliquat du compte sera, prélèvement fait de quelques menus frais de correspondance non encore soldés, versé dans la caisse de la société de Saint-Vincent-de-Paul de Nancy.

Nancy, le 30 août 1851.

Le Trésorier du Congrès,

JULES MADELIN.

RÉUNION DES BUREAUX

POUR LA DÉSIGNATION.

DES VILLES OU SE TIENDRONT LES CONGRÈS DE 1852 ET 1853.

RAPPORT

Présenté à la séance du 20 septembre, par M. de Buzonnière.

Le 19 septembre 1851, à sept heures du soir, une commission spéciale, composée des membres de tous les bureaux du Congrès, s'est réunie pour décider l'importante question de savoir dans quel lieu se tiendraient, en 1852 et 1853, les dix-neuvième et vingtième sessions du Congrès scientifique.

La séance a été d'abord présidée par M. de Buzonnière, qui, à l'arrivée de M. de Stassart, s'est empressé de lui céder le fauteuil. MM. de Caumont et Des Moulins siégeaient au bureau.

M. de Buzonnière a exposé l'objet de la séance et donné la parole à M. de Caumont.

M. de Caumont a fait connaître à la réunion que quatre villes avaient revendiqué, à diverses époques, l'honneur de recevoir le Congrès : Grenoble, Bordeaux, Arras et Toulouse.

Grenoble, qui, il y a quelque temps encore, paraissait se trouver dans les conditions les plus favorables, ne serait plus maintenant, par suite de certaines circonstances administratives, en mesure de devenir le siège du Congrès en 1852; son nom devrait donc être momentanément écarté.

Relativement à Bordeaux, l'organisation du Congrès souffrait moins de difficultés, un grand nombre d'hommes considérables sont même prêts à se mettre à l'œuvre ; cependant, il semble que le temps n'est pas encore venu, et M. Des Moulins lui-même, partage, à cet égard, l'opinion de M. le rapporteur.

Resteraient donc Arras et Toulouse : la première ville, dignement représentée à la séance et éloquemment soutenue par M. d'Héricourt, président de la Société des Sciences de cette ville, qui dépose, à l'appui de sa demande, une lettre de M. le maire d'Arras ; la seconde, sans défenseur présent, mais se produisant par une lettre de M. le maire, dont voici les termes :

« Toulouse, le 4 septembre 1851.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de me demander si l'administration municipale de Toulouse serait disposée à donner son concours à la réunion, dans cette ville, du Congrès scientifique de France.

« C'est avec bonheur, Monsieur, qu'au nom du corps municipal et de la cité entière, j'ai l'honneur de vous assurer de l'empressement avec lequel les membres du Congrès seront reçus parmi nous. Mieux partagée, sous ce rapport, que d'autres villes, Toulouse possède dans son Capitole de belles et vastes galeries, où le Congrès pourra tenir sa session ; d'autres grands locaux dépendants de plusieurs bâtiments communaux et nos riches bibliothèques seront également mis à sa disposition.

« Il est d'autres titres à la faveur que vous nous faites pressentir, qu'il me sera aussi, j'espère, permis d'invoquer : je veux dire la vieille renommée de notre intelligente population pour tout ce qui tient aux sciences et aux arts.

« Veuillez donc bien, Monsieur, être notre interprète auprès du Congrès, qui trouvera dans nos murs l'accueil le plus cordial, le plus empressé et une hospitalité digne des hommes éminents qui le composent.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

« Le Maire de Toulouse,

« F. SANS. »

En présence d'une demande aussi formelle, d'assurances aussi positives, la commission n'a pas hésité; M. d'Héricourt, lui-même s'est réuni à l'opinion commune, se réservant de réclamer pour l'année suivante la faveur qu'il avait si généreusement cédée.

La commission a donc résolu, à l'unanimité, de vous proposer de choisir la ville de Toulouse pour la 19^e session du Congrès qui se tiendra en 1852.

Mais aucun Toulousin n'étant présent à la séance, la nomination du secrétariat général, affaire si importante et de laquelle dépend souvent le succès d'une session, ne pouvait se faire immédiatement.

Dans ces circonstances, la commission a pensé que l'organisation du Congrès ayant lieu sous la direction de l'Institut des Provinces, c'était à l'Institut à se prononcer sur le choix. M. de Caumont pourrait se charger de ce soin; comme directeur de l'Institut, il s'entendrait à cet effet avec les premières notabilités de la ville et ferait son choix assez à temps pour que l'organisation ne souffrît aucun retard.

La ville d'Arras, si importante sous le triple rapport de l'agriculture, des arts et de l'industrie, prendrait place immédiatement après Toulouse, c'est-à-dire en 1853. M. d'Héricourt serait nommé secrétaire général: le vœu de la commission a encore été unanime à cet égard.

En conséquence, Messieurs, la commission vous propose de prendre l'arrêté suivant :

ARTICLE 1^{er}. — La 19^e session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Toulouse, du 10 au 15 septembre 1852, et durera dix jours.

ART. 2. — Le bureau de l'Institut des Provinces est investi du pouvoir discrétionnaire de former le secrétariat général de cette session.

ART. 3. — La 20^e session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Arras, du 10 au 15 septembre 1853, et durera dix jours.

ART. 4. — M. d'Héricourt, membre de l'Institut des Provinces,

président de la Société des Sciences d'Arras, est nommé secrétaire général de cette session.

ART. 5. — Chacun de ces Congrès se divisera en six sections, savoir : 1° Sciences naturelles ; 2° Agriculture, Industrie, Commerce ; 3° Sciences médicales ; 4° Archéologie et Histoire ; 5° Littérature et Beaux-Arts ; 6° Sciences physiques et mathématiques.

Les première et sixième sections pourront être réunies.

Sous aucun prétexte, il ne pourra être apporté de changement à ces dénominations.

ART. 6. — La convocation sera faite au moyen d'une circulaire adressée aux savants de la France, aux savants étrangers et à toutes les personnes qui ont assisté aux précédents Congrès. MM. les Secrétaires généraux des sessions précédentes sont priés d'aider MM. les Secrétaires généraux des sessions à venir dans la distribution de ces circulaires, qui devront parvenir aux destinataires six mois au moins avant l'ouverture du Congrès.

L'arrêté dont la teneur précède a été adopté, à l'unanimité, par le Congrès.

Signé : le baron de STASSART, *président* ;

L. de BUZONNIÈRE, *secrétaire général*.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE D'ORLÉANS.

Exposition des 12, 13 et 14 septembre 1852.

A la première nouvelle de la réunion, à Orléans, du Congrès scientifique pour sa 18^e session, l'assemblée générale de la Société d'Horticulture, sur la proposition de son Président, s'empressa d'arrêter qu'une exposition extraordinaire de plantes, fleurs, fruits, légumes et objets d'art tenant à l'horticulture aurait lieu à cette occasion.

La Société d'Horticulture, à défaut d'un local spécialement destiné à ses expositions, fit choix de la halle aux grains. Ce bâtiment présente à l'intérieur un vaste parallélogramme aux murailles nues et noircies par le temps, coupé par de nombreuses arcades, et recouvert par un toit demi-rustique.

Grâce au zèle d'une commission à la tête de laquelle se trouvait l'habile architecte des hospices, M. Thuillier, membre de la Société, une heureuse et complète transformation de ce lieu s'est opérée en quelques jours; les pins de la Sologne, le sable de la Loire, le gazon de nos prairies, employés avec art, en ont fait un véritable jardin-paysage en miniature

Au centre, on avait disposé une pelouse, avec un bassin à cascades, d'où s'élevait dans les airs une gerbe d'eau qui répandait une humidité bienfaisante sur les plantes groupées aux alentours.

Deux grandes allées sinucuses , où les promeneurs pouvaient circuler , enveloppaient de leurs contours cette pelouse improvisée.

Dans les parties latérales , des massifs de fleurs et d'arbustes de tous genres affectaient des formes diverses et irrégulières.

Au fond de la salle régnait un immense estrade destinée à la séance solennelle de distribution des médailles , qui , en attendant sa véritable destination , était couverte de fleurs et de fruits. Des panoplies d'instruments agricoles et horticoles , des faisceaux de drapeaux groupés autour des armes de la ville d'Orléans ornaient cette partie de la salle.

Dans des écussons entourés de lauriers et de fleurs étaient inscrits les noms des villes de *Paris* et d'*Orléans* et ceux des botanistes et des horticulteurs les plus célèbres. En regard l'un de l'autre, deux écussons consacrés à la *France* et à la *Belgique* exprimaient l'union qui règne entre deux pays essentiellement horticoles : c'était aussi, de la part de la Société d'Horticulture, un souvenir de gratitude pour l'accueil bienveillant que la Société royale d'Agriculture et de Botanique de Gand, lors de son festival quinquennal, a fait en 1844, à ses délégués.

La Société d'Orléans, en exprimant ainsi un bon souvenir, était loin de prévoir que le Congrès scientifique choisirait un Belge pour son président, et que M. le baron de Stassart aurait à inaugurer, en cette qualité, l'exposition florale. Ce souvenir spontané en l'honneur de sa patrie a paru flatter l'honorable Président du Congrès, qui, à plusieurs reprises, en a témoigné à la commission sa reconnaissance.

Le jeudi 12 septembre, à midi précis, les lots des exposants étant placés, le jury a été introduit. Il était ainsi composé : MM. MOREL, vice-président de la Société nationale d'Horticulture de la Seine; LEMICHEZ, horticulteur, membre de la même Société et de la Société centrale; DARLEY, président de la Société d'Horticulture de Meaux; SAVART, vice-président de la même Société; DE SOULTRAIT et VARANGOT, délégués par les sociétés de Mâcon et de Meulan. Étaient présents, sans prendre part au vote et seu-

lement pour diriger les opérations du jury et en constater les résultats, M. PORCHER, président de la Société d'Horticulture, et M. CHEVRIER, secrétaire général.

L'examen du jury terminé et ses décisions rendues, à trois heures, les membres du Congrès scientifique furent introduits dans la salle de l'exposition, où ils furent reçus par le Président de la Société d'Horticulture, les jurés et les membres de la commission générale. Chacun s'empessa de leur faire les honneurs de l'exposition; on leur signala les plus beaux produits, et plusieurs des exposants furent, par le Président, présentés à M. le baron de Stassart, qui voulut bien leur témoigner sa satisfaction.

Cette visite terminée, une foule compacte envahit bientôt la salle, et durant trois jours cette affluence ne cessa pas un instant.

Tel fut l'ensemble de cette remarquable exposition : venons à présent aux détails.

Fruits, légumes, fleurs variées, arbustes de serre tempérée, produits agricoles, objets d'art, rien ne faisait défaut; tout avait été apporté avec une telle abondance, que la commission avait été dans la nécessité de faire disposer une partie des galeries latérales pour les objets d'art. Non-seulement les horticulteurs de la ville, des environs et du département avaient répondu à l'appel qui leur avait été fait par la Société, mais de superbes Dalhias et une charmante collection d'Achimènes, provenant des cultures de MM. Mézard et Rendatler, étaient arrivés de Puteaux et de Nancy.

En entrant, à gauche, on remarquait avec intérêt des échantillons de blé, seigle, sarrasin, navets, betteraves et choux, obtenus à l'aide du travail des jeunes enfants de la colonie agricole d'Autry, sous la direction de M. l'abbé Tallereau, dans des landes défrichées depuis vingt mois et fumées avec du noir animal.

Le concours de Dalhias était nombreux et remarquable. Quelle perfection de formes, quelle diversité de coloris dans l'admirable collection de M. Mézard fils, de Puteaux ! A cette collection hors ligne, on a décerné un premier prix. Celles de M. Rendatler, de

Nancy, de M. Estival, jarnimier à Maison-Rouge, ont dû céder devant une telle perfection et se contenter d'un second prix. Des mentions honorables ont été accordées à MM. Édouard Desfossé et Morée.

Les Reines-Marguerite brillaient d'un vif éclat, même dans le voisinage des Dalhias; celles provenant de la Source se distinguaient par leur vigueur et par l'ampleur de leur corolle: presque toutes appartenaient à la variété pyramidale, on eût désiré y rencontrer des échantillons plus nombreux des autres variétés; celles de M. Charles Quentin, jardinier à la Source-Rollin, et de M. Alex. Belouet, étaient plus variées en espèces, mais ne prenaient place qu'au second rang.

Le Fuchsia, ce joli arbuste, au port gracieux, aux fleurs élégantes, était dignement représenté à l'exposition. La plus belle collection appartenait à M. Morée, jardinier de M. Garrant, avenue de la Mouillère. Ses plantes étaient vigoureuses et dans un état parfait de floraison. Dans cette collection, on rencontrait quelques-uns de ces nouveaux hybrides, propres à donner une idée des conquêtes rapides que la science horticole a fait en peu d'années dans ce genre par la voie du semis et de l'hybridisation.

Dans la collection de l'auteur de la *Monographie du Fuchsia*, se distinguaient des variétés nouvelles de premier ordre et supérieures à toutes celles parues jusqu'à ce jour, telles que *Diadème de Flore*, *Don Juan*, *Hébé*, *Perle de l'Angleterre*, et *Docteur Gross*.

Deux collections de Cactées et de Fougères, provenant, l'une des serres de M. Duhamel de Fougeroux, au château de Denainvilliers, l'autre du jardin de la Ferté-Saint-Aubin, formaient un heureux contraste avec les plantes fleuries; les Cactées par leur forme bizarre et sévère, les Fougères par leur élégant feuillage. Ces collections ont valu une médaille d'argent à M. Victor Leconte et à M. Coesme-Filliette.

Si plus d'un visiteur, en passant à côté de quelques cônes et de petits arbres verts, perdus, pour ainsi dire, dans la mousse qui les entourait, a jeté sur eux un regard de dédain, c'est que faute de consulter le Catalogue, ils ignoraient que ces cônes provenaient d'espèces encore rares en France, les *Cryptomeria-Japonica*,

Taxodium sempervirens et *Abies Douglasi*, récoltés en 1849, 1850 et 1851, par M. Bourdon, jardinier de M. le marquis de Vibraye, au château de Cheverny, près Blois. Ce sont des arbres d'avenir pour notre pays. Comme preuve de la fertilité de ces graines et du succès du semis, près des cônes se trouvaient plusieurs jeunes sujets en provenant.

Un concours avait été proposé pour la plante la plus belle et la mieux cultivée : ce prix de belle culture a été décerné à un *Araucaria brasiliensis*, exposé par M. Demadières, vice-président de la Société. Le second prix a été pour le *Napoleona imperialis*, plante dédiée à la princesse Napoléona de Russie, encore rare et difficile à cultiver ; elle venait des serres de M. le Secrétaire général de la Société. Une belle Orchidée, dans un état de floraison remarquable, l'*Odontoglossum grande*, appartenant également à M. Demadières, a mérité une mention honorable.

Le jury avait à récompenser les quatre Hortensias, colosses, pour ainsi dire, du règne végétal, qui étaient disposés en avant de l'estrade. Cultivés en buisson, ces Hortensias, hauts de un mètre cinquante centimètres, présentaient une touffe arrondie de quatre mètres environ de circonférence. Il n'est pas possible de voir de plus beaux échantillons de ce genre ; comme effet local, on regrettait seulement que la floraison fût trop avancée. Une médaille exceptionnelle a été décernée, pour ces arbustes, à M. Berge, jardinier de M. d'Illiers, à la Fontaine.

Après la floriculture, venons aux légumes et aux fruits, passions de l'agréable à l'utile.

Les légumes étaient, sans contredit, la partie la plus riche de l'exposition ; ceux notamment qui venaient du potager de la Source du Loiret, étaient de la plus grande beauté : telle était l'opinion unanime des jurés. Aussi, une médaille de vermeil a-t-elle été décernée à M. Leuret, jardinier de M^{me} la baronne de Morogues.

C'était la première fois que M. Vion, jardinier à Soulaire, prenait part à un concours. Il y a paru avec avantage ; ses produits légumineux étaient beaux et disposés avec intelligence, de manière à les faire valoir aux yeux du public. Il a obtenu une médaille d'argent, comme second prix.

Deux jardiniers seulement ont pris part au concours ouvert entre maraîchers. A la vue de leurs produits, il était facile de se convaincre que par suite des encouragements réitérés de la Société, cette partie de l'horticulture est en voie de progrès. M. Hémeray-Gauguin a obtenu le premier prix et le second a été donné à M. Alleaume fils.

Les collections de fruits étaient nombreuses, trois immenses tables en étaient couvertes. La plupart de ces fruits n'avaient pas atteint leur grosseur ordinaire, cela tenait d'abord à la saison, qui a été, dans notre contrée, peu favorable pour les fruits, puis, à ce que les exposants avaient été obligés de les cueillir avant leur maturité.

M. Janvier, chef de culture à l'établissement du Lièvre-d'Or, président du Comité des Pépinières, avait réuni 98 variétés de poires et 18 de pommes. Le premier prix a été pour sa collection. Celle de M. Coesme-Fillette, jardinier à la Ferté-Saint Aubin, était plus nombreuse, mais ses échantillons étaient généralement moins beaux. Dans son lot, on comptait 74 variétés de pommes et 108 de poires. Lui, qui s'est placé presque toujours au premier rang, a dû, pour cette fois, se contenter d'un second prix ; l'inclémence de la saison est la principale cause de cet insuccès.

Quant aux raisins, les horticulteurs avaient eu, pour réussir, à combattre et la froidure du temps et la maladie de la vigne, l'*Oidium Tuckeri*, qui a causé quelques désastres dans les treilles orléanaises. M. Hénault, jardinier de M. le Secrétaire général, était le seul qui eût exposé des chasselas, dignes de rivaliser avec ceux de Fontainebleau ; il a obtenu une médaille d'argent.

Il ne faut pas oublier de mentionner les beaux ananas provenant des mêmes cultures. A leur aspect, le jury a voulu user du pouvoir que lui donnait le programme, en décernant à cet habile jardinier une médaille d'argent hors concours. C'était justice, car, s'inspirant des leçons des Gonthier, M. Hénault excelle dans ce genre de culture.

Cinq belles poires, *Triomphe de Jodoigne*, pendantes à la même branche, avaient été exposées par M. de Grétry, propriétaire à Bouchetault. C'est une variété nouvelle, obtenue en 1843 d'un

semis fait en Belgique, par M. Bouvier. Elle est remarquable par sa grosseur ; elle mûrit en novembre ; sa chair est blanche, beurrée, sucrée, très-fondante et d'un goût exquis.

Les pêches étaient rares : dans l'Orléanais, on cultive peu d'espèces tardives ; c'est un tort, car parmi elles il s'en rencontre d'excellentes. La corbeille de pêches, dites *Téton de Vénus*, exposées par M. Boyé, fait exception ; leur beauté a dû séduire plus d'un amateur.

Quelques mots sur les objets d'art tenant à l'horticulture.

D'élégants treillages sciés à la mécanique, et à bon marché, ce qui n'est pas à dédaigner : une jalousie propre à ombrager les serres, et qui se manœuvre avec la plus grande facilité, ont, avec une juste raison, valu à M. Ploton-Moulin une médaille d'argent.

Aux outils de jardinage provenant des ateliers de M. Ch. Luzeaux, taillandier, route d'Olivet, il a été accordé une médaille de bronze. Avec du zèle et de la persévérance, ce fabricant saura donner à ses instruments le fini et l'élégance qui leur manquent.

M. Aubert, pour ses modèles de puits et de bassins en briques et en ciment romain, n'a obtenu qu'une mention honorable. C'est une invention utile, surtout pour les maraîchers, qui méritait peut-être mieux, si l'on considère l'adresse et la rapidité réellement merveilleuse avec laquelle M. Aubert a établi en quelques heures, et à peu de frais, le bassin avec jet d'eau et le puits de l'exposition où fonctionnait la pompe de M. Pêcheur.

Quant à cette pompe, bien que toutes les apparences fussent en sa faveur, jeu facile et abondance d'eau, le jury, cependant, ne l'ayant vu fonctionner que dans un puits factice et peu profond, n'a pas voulu prendre de décision ; il a laissé ce soin à la Société : c'est une réserve à laquelle on ne saurait qu'applaudir. Il en a été de même du thermosiphon exposé par M. Camus, et des bouche-four perfectionnés de M. Héau, qui, d'ailleurs, eussent été plus convenablement soumis à l'appréciation d'un jury industriel qu'à celle de jurés horticulteurs.

L'espace nous manque pour parler des caisses de M. Saint-Paul ; des vases à fleurs, pots et culs-de-lampe ornés, provenant

de la poterie de M. Renault, à Argent (Cher); de la corbeille à fleurs suspendue avec anneaux et chaîne ciselés, par M. Lasnes, modelleur et ciseleur, rue de l'Écrevisse, 22; de la coutellerie de M. Chauvin, rue Saint-Liphard.

Mentionnons, en terminant, les charmants bouquets de corsage et de coiffure, exposés par M^{me} Brunet-Granger et M^{lle} Adolphine Brunet, sa fille, auxquelles on a décerné une médaille d'argent et une mention honorable.

Trois jours se sont écoulés depuis l'inauguration faite par le Président et les membres du bureau du Congrès scientifique, pendant lesquels une foule compacte n'a cessé de visiter cette remarquable exposition florale. On est arrivé au lundi, 15 septembre; tout est changé: la salle a pris un autre aspect; la pelouse, le bassin, avec son jet d'eau et les plantes qui l'entouraient, ont en quelques instants, et comme par enchantement, disparu; ils ont été remplacés par des banquettes et des chaises que des dames élégantes et un public nombreux occupent; l'ornementation des parties latérales est seule restée la même. A une heure, la musique de la garde nationale, sous la direction de son chef, M. Besseville, se fait entendre; c'est le moment où M. le baron de Stassart, président, et MM. de Caumont, le comte de Tristan, l'abbé Auber, Des Moulins, vice-présidents, et de Buzonnière, secrétaire général du Congrès scientifique, sont introduits dans la salle. Ces Messieurs prennent place au bureau, où l'on remarque MM. Lacave, maire de la ville; Perrot, président du Comice agricole; plusieurs fonctionnaires publics et un certain nombre de membres du Congrès. La séance est ouverte par une courte allocution de M. le président Porcher, dans laquelle il insiste sur l'utilité de l'horticulture et sur la nécessité, pour le Gouvernement, de seconder les sociétés dans leur mission de faire progresser la science horticole, en leur accordant une part modeste dans les encouragements destinés à l'agriculture. Cette allocution, accueillie par des marques nombreuses de sympathie, est suivie d'un rapport fait par M. le secrétaire général Chevrier, sur l'exposition et les concours. Dans ce morceau, écrit avec une grâce et une finesse remarquable, et vivement apprécié par l'auditoire, le

rapporteur distribue à chacun des éloges ou des paroles d'encouragement.

Le rapport terminé, M. le baron de Stassart se lève et s'exprime à peu près en ces termes :

« Messieurs, le Congrès, dont je suis heureux d'être l'interprète dans cette circonstance, vous doit des remerciements pour avoir bien voulu l'associer à cette intéressante cérémonie. Un poète a dit : L'agriculture est le premier des arts ; qu'il me soit permis de dire à mon tour : L'horticulture est la première des sciences. C'est, à coup sûr, une des plus nécessaires à l'homme, et c'est aussi l'une des plus morales par ses résultats, puisqu'elle tend à reporter nos pensées vers le Créateur de toutes choses et à nous inspirer ces sentiments affectueux qui nous font rechercher le bonheur dans la vie de famille. La fête dont nous sommes témoins a toutes nos sympathies, et nous en conserverons le plus agréable souvenir. Nous nous-félicitons de nous trouver au milieu de ces hommes estimables, de ces hommes si dignes des récompenses qu'ils viennent d'obtenir. Permettez-moi d'ajouter, en finissant, que je vois avec bonheur le nom de la Belgique en face du nom de la France. Lorsqu'ils l'apprendront, mes compatriotes en seront fiers et reconnaissants. La Belgique, et ce sera sa gloire, se montrera toujours, dans la voie du progrès, par l'industrie, par les arts, par la science, l'émule de la France.

« Je redirai à mes compatriotes l'accueil cordial que j'ai trouvé à Orléans. »

Ces paroles sont accueillies par de nombreux applaudissements.

Le tirage d'une loterie, organisée dans un but de bienfaisance, termine la séance et clot dignement l'exposition.

Ce récit ne donnera à ceux qui n'ont pu visiter cette exposition qu'une image pâle et décolorée de cette belle fête florale ; mais il aura au moins cet avantage, par son exactitude scrupuleuse, de la rappeler aux souvenirs des personnes qui y ont pris part.

FÊTE AGRICOLE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ORLÉANS.

Le printemps est la saison des fêtes agricoles. La nature est luxuriante : l'espoir double aux yeux du cultivateur la beauté des récoltes qui commencent à couvrir la terre ; les brebis étalent leurs toisons et allaitent leurs agneaux ; les bœufs sont reposés des fatigues de la lutte ; tous les animaux brillent d'une vigueur qui ajoute à leur valeur intrinsèque , et le laboureur goûte quelque repos en attendant l'instant de recueillir le fruit de son travail.

Aussi est-ce le mois de mai que le comice de l'arrondissement d'Orléans choisit d'ordinaire pour sa fête annuelle ; mais en 1851, les agriculteurs avaient voulu, eux aussi, célébrer la session du Congrès. Leur réunion avait été indiquée pour le 21 septembre, et par l'éclat des concours , par le nombre des récompenses, elle devait l'emporter sur toutes celles qui l'avaient précédée.

Malheureusement une pluie battante, qui ruisselait dès le matin, avait retenu chez eux la plupart des concurrents. Le concours des charrues devait avoir lieu dans un champ dépendant de la ferme de Saint-Gabriel, situé à deux kilomètres d'Orléans, sur les bords d'ordinaire si riants de la Loire. A neuf heures, douze charrues seulement, attelées chacune de deux chevaux, s'alignaient en présence des membres du jury. Cependant la lutte, une fois engagée, se poursuivait avec vigueur, et offrit un spectacle d'autant plus intéressant qu'elle se continuait à forces presque égales.

Après le concours des charrues , le programme indiquait l'essai de divers instruments nouveaux ou perfectionnés ; mais le terrain, détrempé par la pluie, se refusa à toute expérience.

Le concours des animaux avait lieu à l'intérieur de la ville, dans l'enceinte de la halle aux grains. Ils étaient peu nombreux, car au mauvais temps se joignait une foire importante qui se tenait le même jour à Pithiviers. Cependant la beauté de quelques sujets pouvait suppléer à la quantité ; la race bovine de Durham croisée avec la charolaise était représentée par deux individus sortis des étables de M. de Béhague , et parvenus, quoique jeunes, à un état d'engraissement remarquable , et M. Guerton avait exposé un très-beau taureau de race Durham, croisé avec la race mancelle. ♣

Dans les galeries qui forment le pourtour du bâtiment central de la halle étaient disposés divers instruments aratoires peu connus, dont la plupart cependant portaient les traces d'un service qui attestait leur utilité. A l'intérieur, l'aspect gracieux et léger que présentait quelques jours auparavant l'exposition d'horticulture, s'était transformé en un spectacle plus imposant et d'un intérêt plus réel. Des produits agricoles de toute sorte, le chou-quantal de Strasbourg, le chou-cavalier du Poitou, des betteraves énormes, des pommes de terre saines et luxuriantes, des carottes fourragères, le maïs, le rutabaga, le chou-navet et le chou-rave formaient le long des murs une double haie d'une verdure sévère ; au fond de la salle s'élevait l'estrade destinée à la commission du Comice et aux membres du bureau du Congrès ; une vaste gerbe, composée de toutes les céréales cultivées en France, ombrageait le siège du Président ; de chaque côté, des ceps de vigne, chargés de leurs fruits, formaient des arceaux gracieux, au-dessus desquels s'élevaient des trophées d'instruments manuels d'agriculture.

Les mots *France*, *Belgique*, inscrits dans de larges écussons, s'entouraient des noms chers à l'agriculture , parmi lesquels Orléans distinguait avec fierté ceux de de Morogues et de Duhamel.

En l'absence de M. le Préfet, M. Perrot, président, occupait le fauteuil. Le Congrès scientifique était représenté par M. le ba-

ron de Stassart et les autres membres du bureau ; les Comices du département, par MM. de Béhague et Duhamel de Fongeroux ; l'Horticulture, par MM. de Tristan et Porcher ; la ville d'Orléans, par M. Lacave, son maire.

A deux heures, le Congrès a été introduit par MM. les Commissaires de la fête, au milieu d'une affluence de plus de douze cents personnes ; la séance a été ouverte. M. Perrot, s'adressant aux membres du Congrès, leur a souhaité la bienvenue au nom du Comice. Il a spécialement rappelé à M. le baron de Stassart qu'en agriculture comme en horticulture la Belgique et la France sont deux amies dont la rivalité ne peut que resserrer l'union.

Après une réponse toute gracieuse de M. de Stassart, M. Perrot a prononcé un discours profondément pensé sur l'utilité de l'instruction agricole et la nécessité de recourir à la science pour faire progresser l'agriculture et surmonter les difficultés que l'avilissement du prix des denrées crée à l'agriculteur.

M. Bordas lui a succédé, et dans un morceau élégamment écrit, a fait l'éloge de l'agriculture et démontré l'utilité des comices.

Après un rapport de M. Adrien Gillet, sur la meilleure tenue des exploitations agricoles de grande et de petite culture dans le canton de Meung, M. Bordas, comme secrétaire du Comice, a proclamé le nom des lauréats.

Les charretiers, les bergers, les ouvriers vigneron, les batteurs en grange, les laboureurs, les servantes qui s'étaient distingués par leur probité, leur bonne conduite, leur intelligence et leur adresse, se sont avancés successivement et ont reçu chacun une somme d'argent, une médaille en bronze et un diplôme.

Vingt-quatre médailles en vermeil ou en argent ont été ensuite distribuées pour la meilleure tenue des fermes, pour les prairies, pour les racines fourragères, pour les plantes oléagineuses, pour l'entretien et l'engraissement du bétail, pour les plus beaux sujets de l'espèce bovine ou ovine ; une prime en argent a été accordée pour le gemmage des pins, et une mention honorable pour une première année de la culture de la garance ; enfin, deux médailles, autant de mentions honorables et des livres

sont devenus la récompense des jeunes gens qui s'étaient distingués par leur instruction agricole ; deux médailles et une mention honorable ont également été décernées pour une machine à battre le blé , un concasseur et un scarificateur.

Au cours de la séance, la musique de la garde nationale a exécuté plusieurs morceaux avec un talent remarquable.

La journée s'est terminée par un banquet, auquel assistaient des administrateurs et des membres du Comice, les président et vice-présidents du Congrès, le maire de la ville et les charretiers de labour lauréats, ainsi que plusieurs exposants. Des toasts ont été portés, par M. de Stassart, à *l'Agriculture*; par M. Perrot, à *l'union des Sciences et de l'Agriculture et à la ville d'Orléans*. M. Lacave a répondu à ce toast en exprimant la satisfaction qu'avait éprouvée la cité de recevoir tant d'hommes distingués dans les sciences et dans l'agriculture.

EXPOSITION DES OBJETS D'ART.

La plus humble demeure , lorsqu'elle attend un hôte respectable et chéri , cherche à se parer de son mieux ; la famille calcule ses ressources , multiplie les prévenances , étale tout ce qui peut flatter l'œil ; elle aussi veut avoir son luxe. Quand la cordialité préside, la bonne ménagère supplée à la richesse par des soins qui valent des trésors.

A certains jours de fête, l'hospitalité sait imposer aux villes les mêmes devoirs ; elles vont également revêtir leurs plus belles parures, tirer de leur écrin tout ce qui brille, orner, à la voix des édiles, le seuil des monuments et produire au grand jour les œuvres de l'art et du génie.

La cité qui sauva la France , notre bonne ville d'Orléans , attendait depuis un an ce parlement ambulatoire qu'on appelle un Congrès scientifique, paisible fédération qui relie aujourd'hui les hommes d'étude autrefois isolés, et donne aux forcés éparses une résultante. En associant les idées, elle dut songer à rendre la réception digne de ses honorables hôtes. Peut-être elle regretta d'avoir jeté bas la ceinture de ses murs , comblé ses fossés, déraciné ses grosses tours ; peut-être elle s'affligea de n'avoir plus à lever, sous la voûte de ses portes , ces herses de fer que l'Anglais n'avait pu franchir. Sur ces débris, les boulets de l'ennemi avaient gravé les titres de son vieil honneur. Orléans gémit en parcourant ses églises dévastées par les vandales de deux âges ; ses plus pauvres quartiers conservaient presque seuls les traces

de l'art d'autrefois. Alors, dans un jour de coquetterie, bien permise à une grande dame qui va recevoir, elle restaura, elle embellit, elle songea à meubler son magnifique Hôtel-de-Ville.

Appelant autour d'elle ses enfants de tout âge et de toute condition, et s'adressant, en bonne mère, à sa famille réunie, elle lui dit : Tout ce que vous avez de beau, de gracieux, de riche, je le veux pour ma fête. Nous remplirons ces salles vides, nous couvrirons ces murailles nues; peut-être le palais de Groslot sera trop étroit, eh bien! nous choisirons.

Aussitôt voilà les ouvriers à l'œuvre, les commissions qui se forment, les circulaires qui courent, les affiches qui s'arbo- rent, la bonne volonté qui s'émeut. Bientôt les tableaux, les meubles, les armes, les riches tapis, les raretés de tout genre franchissent les deux rampes du perron au milieu des sculpteurs qui se hâtent et des maçons qui ne se pressent pas.

Rendons grâce aux ordonnateurs; le succès a couronné leur ouvrage, dépassé les espérances. Que les noms de MM. Jacob, Mantellier, Pensée, de Langalerie, Choupe, de Noury et de tant d'autres, qui ont uni leurs efforts aux leurs, restent toujours liés au souvenir de cette glorieuse improvisation! Du matin au soir, on recevait, on cataloguait; la nuit suffisait à peine à classer et à mettre en place tant d'objets précieux.

Enfin le grand jour est arrivé : le Congrès est ouvert; l'évêque a fait entendre ces grands accents du cœur, qui font remonter à Dieu les sources de l'étude et les mérites de la science; la voix des chefs de la cité a été entendue; on se lève, on vient, la commission de l'Hôtel-de-Ville est à son poste.

Un voile tombe, et la statue de notre Jeanne d'Arc se montre couronnée de fleurs sur son socle de granit rouge : la noble jeune fille est là, pieuse et résignée; une sainte pensée a placé son image au cœur de la ville qu'elle a sauvée. Ce bronze, qui reproduit le chef-d'œuvre de la princesse Marie, est le don d'un père, le malheur en double le prix.

Deux salles immenses contenaient les tableaux des vieux maîtres; le rapprochement des genres les plus différents, des écoles les plus variées, offrait un coup d'œil plein de charmes. Les

riantes productions de la Hollande et des deux Flandres encadraient les œuvres sévères de l'Espagne et de l'Italie ; les grands peintres de la France n'étaient point effacés par tant de glorieux rivaux.

Les amateurs du style élevé pouvaient contempler à loisir leurs maîtres chéris : Paul Véronèse, le Dominiquin, Lesueur, André del Sarte, les Carrache, Guerchin, Poëlembourg, Murillo, Van Dick ; etc.

On s'arrêtait avec admiration devant les magnifiques portraits dus au pinceau des Philippe de Champaigne, Antonio Moro, Van der Neer, Mignard, Girodet, Dietrich, Greuze, Van der Helst, etc.

Les scènes de genre et de paysage étalaient les merveilles des Watteau, Lancret, Van Oost, Téniers, Canaletti, Lantara, Ruisdaël, Orisonti, Pierre Bredael, Karl Dujardin, Van Huyssem, Winants, Claude Lorrain, Paul Brill, Both d'Italie, Berghem ; etc.

Les fleurs, les fruits les animaux semblaient vivre sur les toiles des Sneyders, Griff, Oudry, Kuip, Michel-Ange des batailles, Gillemans, Van Spandonck, Mignon, David de Hem, etc.

Un art intelligent avait su placer côte à côte ces noms dont le pêle-mêle effraie, de manière à ce que les uns reposassent des autres, et que pas un ne nuisit à son voisin. Le grand salon, surtout, nous a laissé de profonds souvenirs ; on se rappelle avec bonheur sa fière et sévère ordonnance. Des groupes épais entouraient constamment un *Martyre de Saint-Marc*, par Paul Véronèse, et deux magnifiques portraits, l'un de femme, peint par Paul Morelez, l'autre de bourguemestre à mine altière, par Van der Helst ; un *don Juan d'Autriche*, par Antonio Moro, arrêtait les penseurs ; les dames couvaient de l'œil une *Leçon de musique* de Slingluntz, et une *Joueuse de mandoline*, par Van der Neer. Les amateurs de paysages ne pouvaient s'arracher d'une *Vallée*, de Both d'Italie. Il y avait près d'une vierge de Van Oost un David Téniers, le plus beau que nous ayons jamais vu, c'est un *joueur de cornemuse* étudiant son morceau avec tant de sérieux et de conscience, qu'on croit entendre les notes nasillardes

du bonhomme ; un *Clair de lune*, de Van der Neer, attirait magiquement les rêveurs ; enfin chacun trouvait à glaner , à vivre d'art selon son goût.

Ces chefs-d'œuvre sortaient, en partie, des cabinets de MM. de Torcy, Gombault, Demadières, de Bizemort, Richaux, Denys, de Langalerie, de M^{me} Ladureau , et chacun s'étonnait encore des richesses possédées par tant d'autres amateurs.

La seconde salle offrait trois grandes compositions de notre compatriote, M. Antigna ; la ville d'Orléans était fière de montrer aux étrangers les travaux déjà glorieux d'un de ses enfants : C'est un Orléanais, c'est lui, disait-on, qui a mérité la médaille d'or du dernier Salon ; encore un pas, et une nouvelle couronne l'attend. Notre vieil ami Fouquet, l'artiste à la couleur transparente et profonde, était là aussi, avec sa *Prière bretonne*, comme une illustration de la cité.

Enfin on entrait dans une troisième salle réservée particulièrement aux artistes orléanais : tous les genres y étaient représentés d'une manière brillante, et malgré le terrible voisinage des vieux maîtres, les curieux y revenaient avec plaisir. M. Pensée y développait une magnifique suite d'études prises à Saint-Benoît ; M. Choupe y présentait ses aquarelles aériennes ; M. Féréol avait de fort beaux tableaux de nature morte ; M. de Bompard des compositions pleines de grâce ; M. Jacob avait peint ses plus beaux fruits ; M. Clément de jolies scènes de genre ; M. Salmon, le doyen des artistes orléanais, coudoyait le vieux Desfriches ; enfin MM. Chauchereau, de Monvel, Baranton, Léon Noël, Pidoux, Swaggers, Rochoux, Alexandre Levassor, M^{lle} Chaudée et tant d'autres, offraient, chacun dans sa spécialité, de beaux talents réunis en famille. Nous nous reprocherions d'omettre les *Scènes de la vie sauvage*, par M. Froment de Lormel ; une *Vielleuse charmante*, de M^{lle} Malherbe, ainsi qu'une *Episode de l'inondation de la Loire*, par M. Dupuis.

La merveille de l'Hôtel-de-Ville était surtout le salon consacré aux curiosités de toute espèce, disposées avec un goût exquis, sous la direction principale de M. Mantellier.

Deux armoires vitrées contenaient la collection précieuse des ivoires sculptés de M. Le Serurier; des vases antiques, des reliquaires, des tryptiques, dyptiques, émaux, porcelaines, bronzes, appartenant à divers amateurs et provenant en grand nombre des cabinets de MM. l'abbé Desnoyers, de Noury, Fabre de la Bénodière, Martin, etc.

Dans de riches verrières gisaient les médailles, les chapelets, les boîtes émaillées, les drageoirs, les coffrets de Boule, les étuis de Martin, les râpes d'ivoire et de bronze, les médaillons, les pierreries, les nielles, les orfèvreries, les mille riens délicieux; plus loin, on pouvait étudier les miniatures sans prix, les beaux missels, les paires d'heures enluminées et les chinoiseries de tout genre.

Les plafonds étaient couverts des tapisseries éclatantes de M. Robert de Massy; de magnifiques prie-dieu, des cabinets de laque, de bois sculpté, des meubles de la renaissance ou de Boule, de riches bahuts en haut relief avaient été offerts à la commission par MM. Bernois, de Noury, de Tristan, Paquot, Martin Pavis et tant d'autres; d'admirables trophées d'armes antiques, des panoplies orientales hérissaient les murs; presque toutes avaient été remises par leurs heureux propriétaires, MM. Vignat, de Noury, de Labinski. En regard, un jeune enseigne de vaisseau, notre compatriote, M. Brossard de Corbigny, étalait le fruit de ses voyages lointains: les armes sauvages, les casse-têtes de bois de fer, les pagayes sculptés, les fétiches, etc., tout cela était éclairé par le reflet des vitraux aux milles couleurs appartenant à M. Dolbeau.

Enfin, un lieu de repos était destiné à l'élite des amateurs: un cabinet s'ouvrait au fond de tous ces salons comme un petit sanctuaire de l'art, et grâce à la munificence de MM. de Torcy et Gombault, offrait une *Sainte Famille*, de Raphaël, en face d'un prodigieux Gaspard Netcher.

Sans doute quelques amateurs ont fait défaut: l'humidité des plâtres, les affluences de la foule ont éveillé leurs craintes, leurs paternelles sollicitudes; beaucoup ont préféré ouvrir à deux bat-

tants leurs collections et se faire chez eux les *ciceroni* de leurs savants hôtes ; nous en avons rencontré plusieurs errant loin de ce grand Hôtel-de-Ville si splendidement meublé, et nous leur avons dit, en leur serrant la main : Pends-toi , brave amateur ; nous avons exposé à Orléans et tu n'y étais pas !

SOIRÉES LITTÉRAIRES ET MUSICALES.

Jaloux de répondre à un désir exprimé chaque année par les membres des Congrès, MM. les Secrétaires généraux de celui de Nancy avaient eu l'heureuse idée d'ouvrir le soir le magnifique salon de l'Hôtel-de-Ville. Les dames ornaient de leur présence ces réunions qui présentaient un aspect brillant et animé. De temps en temps les conversations particulières cessaient, et un poète, un littérateur, un archéologue lisaient ou improvisaient des morceaux d'autant plus applaudis qu'ils se produisaient sans prétention et comme par hasard ; la musique ajoutait aux charmes de la soirée, et l'heure de la séparation semblait toujours sonner trop tôt.

La faveur marquée qui avait accueilli cette innovation engagea les Secrétaires généraux du Congrès d'Orléans à marcher sur les traces de ceux de Nancy. Par leurs soins, des soirées littéraires et musicales furent organisées dans la grande salle de l'Institut musical, où se tenaient, le matin, les séances générales. Elles se divisaient en deux parties : la première était consacrée à la littérature ; on y applaudissait le tour spirituel et profond des poésies de M. l'abbé Auber, la chaleureuse poésie de M. Seure, l'élégance des épîtres de M. Lhomme, la pureté du style de celles de M. Lairthuilier, le grand sens caché sous la simplicité des fables de M. le baron de Stassart, la forme piquante et la haute portée de la prose de M. Pillon, les fines et légères improvisations de M. Cellier-Dufavel, et les œuvres de tant d'autres auteurs qu'il serait trop long de citer ici.

Après quelques instants donnés aux conversations particulières

res, la musique succédait aux lectures, et la flûte de M. Besville, le violoncelle de M. Mareau, le violon et le piano de M. et de M^{me} Lescot et de plusieurs autres artistes se disputaient tour à tour une sympathique attention.

Quelquefois, la littérature céda la place à des sujets plus sérieux, et l'Institut des Provinces, la Société française pour la conservation des monuments, la commission d'organisation de l'association permanente du Congrès régional du centre tenaient dans le même local des séances du soir d'un intérêt vivement apprécié.

Les dames avaient été invitées à honorer ces soirées de leur présence. Quelques-unes seulement eurent d'abord le courage d'affronter l'atmosphère scientifique qu'elles craignaient d'y respirer; mais leur nombre s'accrut à chaque séance, et bientôt la salle, qui ne contient pas moins de six cents personnes, se trouva complètement remplie.

En renouvelant sur une plus grande échelle et d'après un plan plus arrêté les soirées si heureusement inaugurées à Nancy, les Secrétaires généraux d'Orléans ont définitivement sanctionné un annexe désormais inséparable des sessions du Congrès, et lui ont acquis pour l'avenir la sympathie des personnes trop nombreuses et trop influentes, hélas! qui dédaignent la science lorsqu'elle ne revêt pas des formes gracieuses et faciles, et ne consentent à s'instruire qu'à la condition de s'amuser.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

A SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE.

Rapport lu par M. Pillon, en séance générale.

Nous allons essayer de décrire notre journée d'aventures, ce beau jour qui s'appelle encore hier, et dont nous n'oublierons jamais les charmantes impressions. Avant tout, avant le départ même, rendons un franc et loyal hommage à l'organisateur de la fête, à notre excellent Secrétaire général, M. de Buzonnière ; lui seul a jusqu'ici bien compris l'égoïsme ; il a pris tous les soins, gardé toutes les peines, tous les soucis, et, de tout cela, le plus possible, pour ne rien laisser aux autres. Notre Secrétaire général avait, nous en sommes persuadé, commandé un peu d'eau pour abattre la poussière du soir. Mais ces petits sylphes qui criblent la pluie lui ont obéi avec trop d'empressement. Venus un peu trop tôt, ils ont versé plus de gouttes qu'on ne leur en avait demandé.

Il est sept heures. La science afflue par toutes les voies, sous toutes les formes : paletots d'été, cabans d'hiver, plaids écossais. Le rendez-vous est à l'Institut. La petite armée fait sa montre et s'installe dans les voitures, j'allais dire dans les wagons, par habitude, et vraiment, une fois partis, nos chevaux s'étaient faits vapeur. Nous traversons Orléans et les faubourgs avec une vitesse qui nous conduit comme le vent en pleine campagne, et

personne n'en était fâché, car le tangage de l'omnibus lancé sur le pavé d'Orléans a quelque chose d'inquiétant.

Voici l'église de Chécy, dont la belle rose du XIII^e siècle semble nous suivre comme un œil jaloux ; ces longues lignes de peupliers qui fuient, qui fuient toujours, et toujours dans la plaine, c'est le canal. Voilà Pont-aux-Moines ; c'est dans ce pré des moines d'Ambert que paissait jadis la vache à Colas ; les gamins du temps l'ont poussée en plein prêche dans le temple calviniste, et c'est à la vache que les protestants s'en prennent ; ils l'abattent, ils la dépècent ; ils mettent de la vache à Colas partout, au cha peau, aux pourpoints, à la garde de l'épée ; on en coule des petites lanières sous les couverts des lettres pour convier les frères à la vengeance. Et de là est venu le mot de la *vache à Colas*. Mais comme cela n'est peut-être pas vrai, passons.

On est à Saint-Denis-de-l'Hôtel. Les graves émotions commencent, et pendant qu'on relaie, on traverse rapidement le pont de Jargeau, dont les piles affectent des formes sépulcrales. Chacun déplore la perte des vieilles murailles conquises, le 12 juin 1429, par notre Pucelle, au prix de tant de sang.

Du temps de la Ligue et du temps de la Fronde, c'était à qui se disputerait Jargeau. Aussi, de peur d'être reprise, Jargeau s'est donnée à tout le monde ; elle a abattu ses murs. Il faut convenir qu'elle n'a pas eu tous les torts ; on avait agi un peu durement avec le pauvre sire de Jargeau, en le pendant pour s'être, dit-on, *obstiné aux besoignes de sa défense durant le siège, le roi y estant*.

Mais si Jargeau a perdu ses murs, qu'elle garde bien son église, car elle est grande, belle et digne de toute la curiosité de l'antiquaire.

Nous voici à Châteauneuf, érigé en duché sous le nom de La Vrillière, en 1770. On s'empresse de visiter la charmante chapelle de Notre-Dame-des-Ardents. Ah ! inclinons-nous, c'est l'œuvre d'une mère. Ses pauvres enfants gisaient autour d'elle, dévorés par ce mal cruel des ardents, qui semblait dévorer comme le feu les entrailles de ses victimes ; elle lève vers le ciel ses mains tremblantes ; son cœur navré s'ouvre aux yeux d'une autre mère, la Vierge de douleur, et ses enfants sont sauvés. Sa foi, sa pitié

reconnaissante éleva à Notre-Dame cette modeste chapelle, où s'agenouillèrent toujours les mères. On se rend ensuite à l'église, où chacun s'empresse autour du monument de La Vrillière.

Le grand ministre du roi, revêtu du manteau de la pairie et du grand collier de l'ordre du Saint-Esprit, est à genoux. Sa main droite presse doucement son cœur; la gauche, inclinée, exprime la résignation; ses yeux se tournent vers le ciel, que lui montre du doigt l'ange de la dernière heure. L'âme va prendre son vol. A droite et à gauche du sarcophage de marbre noir, deux squelettes en pierre hardiment sculptés, et placés en cariatides, semblent personnifier la ruine terrestre du corps. Les uns préfèrent l'antique simplicité de la statuaire; d'autres défendent avec chaleur le mouvement introduit dans l'école par Michel-Ange. Quelques-uns attribuent ce monument à Bernin; mais comme le cavalier Bernin mourut en Italie avant La Vrillière, là commence un de ces doutes historiques qui sont le mal chronique de l'historien. Autant vaudrait chercher le nom de celui dont nous foulions hier la poussière et qui git sous la dalle, à deux pas de La Vrillière, près de l'aïeul vénérable d'un ami qui a emporté son secret : le Pénitent, l'Homme-de-Toile, ce mystérieux étranger écrasé pendant trente ans sous le poids d'un remords, que l'Église a reçu dans son sein et dont elle n'a pas souffert qu'on oubliât la dernière demeure en inscrivant sur un carreau de pierre : *Le Pénitent, 1770.*

Mais quelle est cette place immense, cette avenue royale, ce château, ce parc? C'est là que Florian écrivait ses fables; c'est là qu'aimait à vivre la princesse de Lamballe! Souvenir funèbre, éloigne-toi : nous sommes un train de plaisir! Chacun essuie sa poussière; on est averti que l'hospitalité d'une gracieuse châtelaine nous attend. Ilâtons-nous de dire que, dans son accueil, nous avons trouvé tout ce que la délicatesse de l'esprit et de la science du monde ajoutent de charmes à la cordialité d'une réception. Pendant que les uns couraient au parc, que d'autres consultaient le curieux plan de Lenôtre, notre Secrétaire général ralliait son monde, gourmandait les tirailleurs et les gens en ma-

raude qui ne connaissent pas de programme et échappent sans cesse à l'œil vigilant des généraux. Ces mots terribles retentissent encore à mon oreille : « On ne trouve jamais M. Pillon ! » Le gros introuvable a regagné, l'oreille basse, l'omnibus n° 4.

Nous voici de nouveau en marche. Tout Châteauneuf est aux portes pour voir toute cette science qui fuit au galop dans un flot de poussière. Nous laissons les dix-sept moulins de Châteauneuf à notre gauche et le Mont-aux-Prêtres à notre droite. Cette butte usurpe le nom de la montagne : on la dit druidique, et je ne lui conteste pas le droit de l'avoir été. On file, on file vers Germigny. On aperçoit de loin quelques fils de l'Angleterre, quelques députés des régions maritimes, groupés sur les hauteurs de l'impériale de l'omnibus n° 2. La haute taille et le paletot gris de fer de M... (M. de Cussy me permet-il de le nommer?) dominant tout. *Puppi palinurus ab altâ*. C'est le point de mire de l'omnibus n° 4. Tout à coup, une fausse manœuvre, un courant, un rapide je ne sais quoi déränge l'ordre de la marche ; le wagon n° 1 semble dérailler dans l'embranchement de Germigny et gagner la côte Gaudin.

Il faut que vous sachiez que l'omnibus n° 1, contenant une partie de notre état-major, avait été nommé par tout le convoi l'*Omnibus Amiral*. Obligé de virer de bord, il perd du temps, manœuvre mal, et voilà l'*Amiral* à la queue de la flotille. Enfin on aperçoit deux gendarmes ! La flotte s'arrête court, on signale Germigny.

Quels sont ces hommes dont le maintien calme est si digne, dont les traits mâles et honnêtes sont bronzés par le soleil ? Ce sont les habitants de Germigny : leur maire, leur conseil municipal, ce sont de bons cultivateurs, des artisans de la terre qui viennent au-devant des artisans de la pensée. Douce alliance que tous les bons cœurs comprennent et qui nous a bien vivement touchés ! Mais un corps nombreux d'ecclésiastiques nous attend ; à sa tête est M. le curé de Germigny. On comprend que le clergé s'arrête et se groupe avec fierté sur le seuil d'un des plus anciens et des plus beaux temples que la religion ait élevés. Saisissons cette occasion pour adresser à Messieurs les curés de toutes les

églises que nous avons visitées, ainsi qu'au grand nombre d'ecclésiastiques attirés par cette fête de famille, nos remerciements empressés. Chacun de nous, dans les mille conversations liées à tout propos et en tout lieu, n'a su ce qu'il devait le plus admirer, ou de leur savoir ou de leur bienveillance.

La coupole de Germigny, c'est le bijou archéologique par excellence. Quel est le magicien bysantin qui semble faire tomber une pluie d'or à travers laquelle on distingue des figures pleines de douceur et d'expression ? qui a suspendu cette mosaïque merveilleuse dont chaque morceau du champ doré offre un petit cube, revêtu d'une mince feuille d'or que recouvre une petite lame de verre soudée par la fusion ? — La sage prévoyance de l'État est venue arrêter la dégradation de ce précieux monument que l'évêque Théodulphe avait fait élever sur le modèle de la chapelle du château que Charlemagne fit construire à Aix.

Pendant que les jeunes archéologues montaient bravement aux échelles de la tour, pour voir si Théodulphe s'était servi de plâtre dans ses travaux (question du plus haut intérêt), les antiquaires mûris par l'âge se passaient de main en main un délicieux petit coffre émaillé, ancien reliquaire de Germigny.

Enfin on s'arrache avec peine de Germigny. J'ai entendu des serments d'y revenir, des plaintes douloureuses de le quitter si tôt. Jamais on ne connaît toute la sensibilité d'un antiquaire. Enfin, on part, on galope à renverser vingt omnibus qui ne seraient pas conduits par M. Sémichon en personne ; et enfin, derrière la levée, on découvre l'abbaye. — Oh ! cette fois, tout annonce des choses sérieuses, une scène imposante. Deux cents gamins de Saint-Benoît, pour nous mettre en état de les juger, courent aux deux côtés de la colonne et nous aveuglent de poussière. Enfin on est à Saint-Benoît ; on se précipite hors des wagons ; on se forme presque en colonne d'attaque, et pour cela tout le monde se découvre, car notre vénérable Président vient de se placer à la tête et chapeau bas. La haie est formée par la garde nationale, par un beau corps de pompiers parfaitement commandés, soit dit en passant, et enfin par le corps d'élite des gendarmes, dont la mâle figure encadre le premier plan.

M. le Sous-Préfet et M. le Maire nous attendent à la tête de toute la population de Saint-Benoit. Là, deux discours, ou plutôt deux chaudes improvisations pleines, l'une de cœur, de mouvement, d'énergique bonté, de charme dans l'expression, l'autre de gratitude et d'affable reconnaissance, deux allocutions, dis-je, sont échangées entre M. le Maire et M. le Président.

Aussitôt, voilà les applaudissements, les coups de fusil, les cloches en branle, les fanfares d'une musique militaire exprimant la joie commune. — Par le flanc droit et le flanc gauche, nous voilà pris entre deux haies militaires, et tout le cortège en masse gagne l'église où le clergé nous attend. Nous traversons un arc de verdure couronné de drapeaux et d'un goût charmant. Sur les deux côtés sont inscrits, au centre d'une couronne de feuillage, les noms des principaux abbés de Saint-Mesmin; l'œil y découvre le nom imposant de Richelieu.

Une foule immense nous accompagne, et déjà l'église est pleine à notre arrivée. Après le chant d'une cantate inspirée par cette entrée d'hommes d'études dans le temple des Bénédictins, par toutes les graves harmonies de la science et de la foi, chacun se répand en tous lieux : qui dans la tour, qui dans la crypte ; ceux-ci dans les nefs, ceux-là dans le chœur. On rencontre des discussions presque toujours, des querelles jamais, des points d'admiration partout. N'attendez pas une description de ce qu'on ne peut que sentir, de ce qu'il faut voir, revoir, de ce temple prodigieux dont les détails vous ravissent et dont l'immensité vous écrase.

Si vous ne pouvez y aller, courez bien vite au Musée voir au moins les magnifiques dessins de M. Pensée.

Vous êtes sûrs d'y rencontrer, parmi tant d'autres, deux chapiteaux bizarres, dont l'un représente un grand vilain personnage velu, qui a l'air de vouloir disputer à un ange drapé de ses ailes un pauvre petit enfant. Cet enfant, c'est notre âme. Le vilain barbu, c'est le diable. Nos bons aïeux, nos maîtres, avaient grand soin de le faire bien laid pour qu'on en eût grand peur. On a voulu depuis inventer les bons diables et même les jolies diablesses, mais ce n'est pas là la question.

L'autre chapiteau représente un péché dont on n'ose pas par-

ler parce qu'on n'ose pas le nommer. Il est représenté par une grosse bête avec la corde au cou, à côté est le diable qui la porte en terre.

Mais voilà un maître qui domine tout, qui court de la crypte à la tour si vaillamment défendue par les moines au temps de François I^{er}, un maître qui va trouver l'archéologue le plus égaré dans les profondeurs de l'abbaye : c'est la faim, la faim indomptable, et l'on découvre avec terreur qu'il pleut à verse et que l'on doit dîner en plein air. J'ai vu des archéologues hocher la tête en se rencontrant, et ne rien dire, signe d'une détresse absolue.

Pourtant, le dîner s'organise. Je vous dirai même, avec discrétion et tout bas, qu'il n'était pas mauvais ; que les vins même laissaient peu de chose à désirer et qu'il y en avait assez pour tout le monde. Tout s'est passé avec la méthode et la joyeuse convenance de l'archéologie quand elle dîne. Deux dames avaient d'ailleurs daigné s'asseoir à notre repas, sous la tente, où tout s'est résumé dans un toast porté de cœur et bien dignement d'ailleurs à M. le Maire et à tous les bons habitants de Saint-Benoît. On n'a pas oublié les pauvres.



MÉMOIRES.

PREMIÈRE & SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES.

Sciences Naturelles, Sciences Physiques et Mathématiques.

QUEL EST LE SYSTÈME CHIMIQUE ET PHYSIOLOGIQUE DE L'ALIMENTATION DES VÉGÉTAUX?

PAR F.-S. DE SUSSEX.

Il est difficile d'isoler ou de considérer à part des sujets aussi étroitement liés que le sont ceux qui se rattachent aux êtres organisés.

Lorsque la chimie pénètre par l'analyse la matière inorganique, elle ne rencontre d'autres obstacles que les affinités qui président aux groupements variés que les molécules affectent.

Mais, lorsque ses investigations viennent à porter sur le règne végétal ou sur le règne animal, ce ne sont plus des lois, des affinités qui viennent seules disputer à la balance les atomes qu'elle veut se soumettre, et quelles que soient nos vues philosophiques, nous sommes tenus d'accepter un fait : c'est que si les êtres font partie de la matière générale, ils nous la présentent dans des

combinaisons nombreuses et particulières, soumises à une action inconnue qui met au défi la raison en lui présentant les corps et la vie réunis.

Ainsi la science n'atteint la matière organisée qu'au moyen d'une méthode à la fois physiologique et chimique.

Considérée sous l'un ou l'autre de ces rapports exclusivement, les plantes ne révèlent ou que les matériaux qu'elles élaborent, ou que des organes sans attributs et dont les fonctions demeurent inconnues.

Il suffit enfin d'observer les influences extérieures auxquelles l'intensité vitale se rattache, pour reconnaître que la physique et la météorologie doivent éclairer aussi l'étude de la végétation.

Cette manière d'envisager les recherches organiques trouve son application, non-seulement lorsqu'il s'agit de les instituer et de les poursuivre, mais encore lorsqu'on arrive à les décrire.

Effectivement, l'exposé des principes, des conditions, des lois de la vie, la description des organes, de leurs fonctions, sont également indispensables pour rendre les résultats de l'expérience généralement intelligibles.

Ici, au sein du Congrès scientifique de France, nous croyons qu'il serait superflu de revenir sur des faits acquis et d'entrer dans les vastes considérations géologiques, physiques, chimiques et physiologiques qui ont rapport à la matière organisable.

Par la même raison, ce ne sera pas au point de vue descriptif que nous considérerons les plantes.

Mais, partant d'un fait, celui de leur développement, de leur croissance, de l'augmentation de leur masse, nous rechercherons de quelles circonstances dépend la formation d'une plante normale ou susceptible d'atteindre ce point de perfection où il lui est donné d'accomplir toutes les fonctions qui lui sont propres.

Entre la graine, les rudiments de l'être futur et la plante parfaite, il n'y a que le poids.

L'organisme des végétaux, pris dans son ensemble, n'est donc qu'un phénomène de la substance.

Les plantes ne sont que des matières organisées sur un dessin particulier, inhérent au germe.

Ainsi, d'après ces rapports, les matières constitutives des végétaux et leurs aliments sont identiques.

Ces aliments, pris par les spongioles et par les stomates, et admis dans la circulation, dans le système vasculaire et dans les tissus, s'élaborent et se transforment enfin en nouveaux organes qui viennent étendre et prolonger les premiers rudiments.

La différence de poids, entre un être parfait et son germe, donne la somme des matières empruntées aux aliments.

Dans ce travail, dont l'énergie surpasse celle des actions chimiques et qui est propre à tous les êtres organisés, le règne végétal et le règne animal se distinguent surtout en ce que la vie est entretenue chez l'un et chez l'autre en vertu des propriétés organiques opposées; pour le premier, elles présentent, par rapport à l'acide carbonique, une réduction; pour le second, c'est une oxidation du carbone. Quant à l'azote, les plantes l'absorbent en partie de l'atmosphère, les animaux, au contraire, émettent de l'azote aux dépens de leurs aliments; la végétation augmente l'oxygène de l'air par la fixation du carbone, les animaux abaissent la proportion d'oxygène libre pour y substituer du gaz acide carbonique.

Nous venons d'énumérer les constituants gazeiformes des plantes, exclusivement de l'eau; elles nous offrent encore d'autres substances constitutives fixes, dont nous pouvons constater la présence par l'incinération, ou bien en observant les phénomènes qui succèdent à l'existence des êtres organisés; ils se résolvent dans leurs principes aériformes et solides.

Ainsi, les aliments sont gazeux et concrets.

La vie des plantes est un médium où la matière libre, gazeiforme, s'unit à la partie solide du globe; l'une se solidifie dans la plante; l'autre s'organise.

Sans doute, l'acide carbonique, l'azote, entrent dans des combinaisons directes avec les bases minérales; mais les animaux tirant tous leurs constituants des aliments, la distinction que nous venons de faire conserve toute sa vérité et rend la statique des êtres complètement évidente, c'est-à-dire que le rôle de la végétation est de solidifier le gaz, ce que les animaux ne font pas.

Telles sont les conquêtes de l'analyse sur les mystères de la nature et sur les rapports matériels des différents êtres.

En conséquence, il suffirait de déterminer quels sont les constituants de la masse des êtres organisés vivants, quelle est la dépense qu'ils doivent faire par l'acte respiratoire pour conclure quels sont les constituants des végétaux.

Cette vérité est complètement démontrée par un fait relatif à la statique des êtres organisés.

C'est que les animaux puisent toutes les matières fixes ou inorganiques qui les constituent dans leurs aliments, tandis que les plantes s'approprient par elles-mêmes ces mêmes matières et les puisent directement dans le sol.

Ces considérations touchent à la conservation même des êtres; aussi nous présentent-elles une de ces circonstances où la science pure doit ambitionner de descendre, et ce qu'elle perd en se rendant accessible, elle le retrouve en devenant utile et bienfaisante.

On nous pardonnera, sans doute, de nous arrêter un instant sur le déplacement de la matière opéré par la végétation.

Frapés par l'harmonie, accoutumés à un ordre de choses indépendant de nous, il semble que toute considération qui nous conduit à émettre un doute sur la continuité du système nous éloigne de l'économie de la nature.

Les aliments inorganiques peuvent-ils s'épuiser dans la couche arable par une végétation continue? La nature ne possède-t-elle pas les moyens les plus ingénieux pour rétablir l'équilibre, et si faibles que ces moyens nous paraissent, lorsque leurs résultats se trouvent multipliés par des siècles, le produit ne devient-il pas surprenant?

Le concours de ces mêmes moyens rend leur action d'autant plus certaine. Les vents entraînent des molécules légères que les pluies condensent; les rochers se délitent sous la goutte d'eau qui les frappe et se dissolvent sous l'action de l'acide carbonique; les fleuves, qui entraînent la fertilité dans leur course par les détritits dont ils sont chargés, brisent leurs digues pour répandre les éléments de récoltes futures sur leurs rivages; l'Océan lui-même se couvre d'une végétation errante, et ses vagues

apportent sur les sables du reflux les algues destinées à les féconder.

Si cette économie n'est pas suffisante, si le milieu de la végétation pouvait encore perdre sans retour, ne trouverons-nous pas, en suivant l'échelle de la végétation, une assurance complémentaire? Depuis la plante dont les racines sont, pour ainsi dire, superficielles et ne descendent pas au-delà de 0^m 25^c dans le sol, jusqu'aux chênes dont les racines fouillent jusqu'aux entrailles de la terre, ne voyons-nous pas la matière finie, il est vrai, dans la couche arable, suivre des degrés ascensionnels? Non-seulement les plantes améliorantes laissent, dans la partie du sol qui se rapproche de la couche superficielle, des résidus fertilisateurs, mais la chute des feuilles, plus bienfaisante que mélancolique, couvre nos champs à chaque automne d'une véritable fumure extraite à de grandes profondeurs.

Ainsi, la nature semble avoir tout fait pour l'homme et ne rien lui demander.

Mais si nous soumettons à la balance ces harmonies réparatrices et l'épuisement causé par les récoltes, une différence considérable vient nous apprendre que les moyens naturels sont insuffisants et qu'ils ne retracent que l'histoire de la végétation primitive.

C'est effectivement par ces actions lentes, mais certaines, par les forêts et les eaux qui couvraient d'abord la surface, par la désintégration des rochers, que la couche arable s'est formée.

Aujourd'hui, la plupart de ces causes fertilisatrices a disparu et les populations accrues épuisent rapidement la surface destinée à leur alimentation.

Il est vrai que la matière n'est que déplacée, que l'homme ne peut ni la détruire, ni la créer.

Toujours est-il que la substance suit l'homme, qu'elle se centralise, et que, selon nos mœurs et nos usages, elle ne se trouve pas répartie dans les contrées productrices.

La société est volontairement insolvable par devers le sol. En conséquence, notre existence dépendante du sol est compromise.

Ces pensées, que l'on pourrait appuyer de l'exemple de l'Italie ancienne, et de la nécessité des fumiers, trouvent de nouvelles preuves dans la suite de ce travail.

Quant à présent, il suffit de les jeter pour que l'importance de données exactes sur l'alimentation des végétaux nous intéresse au plus haut degré.

On ne saurait trop multiplier les recherches qui peuvent établir quelle est la théorie naturelle de la végétation envisagée, si différemment par les chimistes, les physiologistes et les agronomes.

Trompés par la présence de composés variés qui se trouvent dans les végétaux et qui n'existent ni dans le sol, ni dans l'atmosphère, comme l'amidon ($C^{12}H^{10}O^{10}$), le sucre ($C^{12}H^{11}O^{11}$), le gluten (C H O. Az + S P.), etc., etc., quelques physiologistes, et peut-être avec eux un grand nombre de cultivateurs, posent en principe ou admettent tacitement que la matière des plantes est créée par l'organisme.

L'école de l'azote, en dressant des tables où la valeur des engrais est établie sur leur dosage, a fait exclusion des matières inorganiques et de l'humus, et cette grave erreur, sur laquelle les savants ont dû promptement concevoir des inquiétudes, est implantée aujourd'hui dans l'agriculture pratique.

Ainsi, on a été jusqu'à penser que ces corps étaient occasionnels.

Le célèbre chimiste allemand Liebig croit, au contraire, que les seuls aliments qu'il importe de restituer au sol sont les cendres des plantes, c'est-à-dire les corps constituants inorganiques, et que l'atmosphère est la source inépuisable et suffisante du carbone et de l'azote absorbé par les feuilles et par les racines.

Un trop grand nombre d'agronomes attribue aux actions mécaniques une puissance qui va jusqu'à la création.

Ainsi, les opinions sont divisées sur la source des constituants purement organiques des plantes, et par rapport aux différents corps inorganiques qui se trouvent associés à leur composition; quelques physiologistes les considèrent ou comme des matières étrangères, ou comme des solides qui peuvent se remplacer par d'autres solides, ce qui implique que leur action est toute méca-

nique ou incrustante; d'autres, enfin, admettent que ces divers corps ne sont pas tous nécessaires, parce qu'ils ne semblent pas tous entrer dans une combinaison chimique.

Toutes ces savantes exclusions se reproduisent par des systèmes de culture calqués sur des théories dont la vérité ou dont l'erreur deviennent une condition positive ou négative, quant à la fertilité.

Mais dans ce choc d'opinions, il se trouve un aveu implicite et de haute portée, soit que la fertilité résulte de l'ensemble de corps placés dans des circonstances convenables, soit que l'atmosphère intervienne directement pour compléter les éléments producteurs, soit que quelques corps ou tous les corps inorganiques soient indispensables; l'homme seul est chargé de rétablir la balance; il est l'administrateur et l'économiste de la matière.

Cette économie n'est que l'application de sa science plus ou moins complète, et sur ce principe, les opinions que nous venons d'énumérer doivent d'autant mieux être mises en question, qu'ici les erreurs d'esprit sont toujours suivies d'erreurs de faits, et ces dernières de chertés, de disettes et de famines.

Eh bien, sans attendre que des expériences directes viennent, comme dans la suite de ce travail, réduire à leur juste valeur les théories mentales de la végétation, des faits acquis et des faits incontestables doivent trouver ici leur place.

Les actions mécaniques et l'organisme sont également inhabiles à créer; un jour, la charrue romaine, en retournant le sol comme autrefois, ne rapporta sur la surface que l'inertie, la stérilité, le néant de ce peuple imprévoyant.

D'autre part, si des corps étrangers se produisent dans l'organisme, si l'analyse nous révèle chaque jour de nouveaux produits de la vie, elle nous apprend aussi que ces corps variés se résument tous en quelques matières élémentaires, précisément celles qui se trouvent dans le sol et dans l'atmosphère; en sorte que ces produits de la vie, ne sont que des groupements variés par le nombre des composants et par leur proportion de combinaison.

L'azote, il est vrai, est le corps que nous mettons le plus difficilement à la disposition des plantes, mais sans que ce fait puisse nous justifier de lui attribuer une vertu autre que celle d'être nécessaire, comme d'autres corps sont indispensables; il agit non-seulement comme aliment, mais comme stimulant; en son absence, le sol, le terreau présentent tous les caractères de l'inertie; mais dans l'azote, ou sous un excès très-considérable d'azote, il est constaté que la végétation devient impossible.

Effectivement, et c'est ce qui explique l'erreur dans laquelle sont tombés de savants chimistes, si on observe l'état sous lequel nous retrouvons l'azote dans les plantes et dans la graine, nous reconnaissons alors qu'il existe à l'état de combinaison, avec ces phosphates qui ont fait l'objet de longues discussions, avec le soufre lui-même. La présence de ces corps est donc une condition naturelle de la fixation de l'azote dans l'organisme.

C'est un fait tellement évident, qu'on doit s'étonner de le voir énoncer si tard. C'est que le carbone, l'hydrogène, l'oxygène et l'azote ne sont pas seuls organisables, et que le phosphore, le soufre, les alcalis, les terres et le silice le sont aussi bien que les gaz; qu'en un mot, l'organisme, la plupart de ses produits, consistent dans la réunion de la matière prise à ces deux états.

Ce principe, dont l'application est non-seulement facultative, mais nécessaire, — c'est-à-dire que, pour former les principaux organes des plantes, la réunion des matières gazeuses et inorganiques est une condition indispensable, — ce principe, dis-je, a pour base l'analyse et même l'analogie.

Le carbone, l'hydrogène, l'oxygène et l'azote, c'est-à-dire les composés quaternaires, ne sont véritablement pas tels dans le gluten, la caséine, la fibrine végétale, non plus que dans l'albumine et la fibrine animale.

Le phosphore, la chaux et le soufre sont toujours combinés chimiquement avec les dérivés de la protéine. ($C^{48}H^{35}Az^6O^{17}$).

Ainsi, si on prend les composés de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'azote, sans soustraire arbitrairement les matières

inorganiques auxquelles ils sont associés dans le gluten, la caséine, l'albumine et la fibrine comme étant une combinaison régulière, on admettra sans peine que le carbone, les éléments de l'eau et l'azote, unis aux corps inorganiques cités (S. P.), forment des combinaisons inorganiques quinquennaires.

L'admission de cette loi résout le problème de l'alimentation des végétaux, par le fait de ce genre de combinaison quinquennale.

On pourrait parler encore de plusieurs autres composés organiques en combinaison avec le silice, les alcalis et les sels composés qui se présentent aussi chez les êtres organisés vivants, soit dans tous les tissus, soit dans la bile ou choléate de soude, dans l'hématosine, etc., etc.

D'ailleurs, bien que les alcalis et les sels puissent être séparés, au moyen de dissolvants, des composés organiques, ce fait ne suffirait pas pour conclure que leur présence est occasionnelle. Ces sels, qui se retrouvent également dans le sang, peuvent exercer sur la vie des végétaux une action particulière; s'ils étaient exclus du sang, les globules pourraient se détruire et se dissoudre dans l'eau unie à l'albumine; il est certain que toute exclusion, par rapport aux constituants réguliers des êtres organisés, entraîne un désordre dans leur économie.

Aussi, si la chimie nous apprend qu'il existe des composés binaires, ternaires et quaternaires, dans lesquels les matières concrètes ne se rencontrent pas, elle reste muette sur la part que ces matières, dont quelques composés sont dépourvus, peuvent prendre à leur formation.

Nous nous sommes assez étendu sur ce sujet, où la plus grande improbabilité reste toujours du côté de l'exclusion; nous avons constamment pensé que l'analyse des plantes et l'observation qui vient déterminer le nombre, les proportions des corps alimentaires, pris par elles au sol et à l'atmosphère, constituaient seules une théorie naturelle de la culture et de la composition des engrais.

Nous avons ainsi contesté, dans plusieurs publications, et la théorie de Liébig et celle de l'azote.

Il nous reste à présent à développer nos expériences directes sur les aliments des plantes, expériences dont ce travail n'est qu'une esquisse dans laquelle les faits susceptibles de servir à la définition du nombre des constituants seront seuls rapportés, sans égard à l'état, aux proportions, sous lesquelles ils se trouvent appropriés.

Des expériences plus étendues dépasseraient les limites de l'attention que je dois réclamer du Congrès.

EXPÉRIENCES SUR LA VÉGÉTATION.

La nomenclature, si étendue, des composés organiques, se réduit à un très-petit nombre de principes immédiats que nous retrouvons dans le règne végétal sans exception.

Carbone.	C.
Éléments de l'eau	H O.
Azote	Az.
Phosphore uni à l'oxygène. P. O ⁵ .	
Soufre.	S.
Chlore.	Cl.
Soude et Potasse	NaO+KO.
Chaux et terres	CaO. alO. MgO.
Silice	Si O.
Fer	Fe O.

Les recherches, tendant à découvrir si ces principes immédiats sont tous indispensables, pourraient être tentées, en plaçant la graine ou la plante dans un sol qui contiendrait successivement tous les corps que nous venons d'énumérer, moins un d'entre eux.

Cette méthode ne remplirait pas toutes les conditions voulues, parce qu'il y aurait toujours successivement une partie de principes immédiats aériformes et la plupart des principes inorganiques; on conçoit alors que les faits seraient moins concluants.

Pour constater si les principes aériformes proviennent de l'atmosphère, ou bien si la présence des matières inorganiques est indispensable, on a coutume de faire végéter une plante dans un sol inerte, dans du sable ou dans du quartz: c'est tenter à la fois deux expériences.

Les essais que nous allons décrire ont été institués différemment.

Deux gammes, l'une atmosphérique, l'autre inorganique, ont servi de bases expérimentales ; nous les représenterons par des tableaux.

GAMME ATMOSPHERIQUE.

MATIÈRES INORGANIQUES. 1	ADDITION D'UN DES principes aériformes. 2	ALIMENTATION complémentaire. 3
Os calcinés = $\left\{ \begin{matrix} PO^5 \\ CaO \end{matrix} \right\}$ 100	Matières inorganiques. 197	Matières inorganiques. 197
Silicates de potasse et de soude. . . = $\left\{ \begin{matrix} SiO \\ NaO \\ KO \end{matrix} \right\}$ 5	Azotate d'ammoniaque (AzH ₃ .AzO ⁵). . . 5	Azotate d'ammoniaque. 5
Argile. = $\left\{ \begin{matrix} SiO_2 \\ MgO, Fe \end{matrix} \right\}$ 92		Charbon de sucre. . . . 15 C
100		
197	202	217

Le médium dans lequel se trouvent réunis tout les principes immédiats des plantes se trouve composé d'après l'analyse des matières mélangées ensemble, de :

Carbone	15,00000	
Hydrogène	0,21000	
Oxigène	2,81650	
Azote	1,97183	
Acide phosphorique.	48,60000	
Chaux	51,40000	
Silice, alumine } Magnésie et fer }	84,70000	
Soude	2,30000	provenant du silicate de soude.
Potasse	10,00000	contenu dans l'argile.
	<hr/>	
	216,99833	

GAMME INORGANIQUE.

PRINCIPES ORGANIQUES.	PRINCIPES ORGANIQUES.	PRINCIPES ORGANIQUES.	PRINCIPES ORGANIQUES.	PRINCIPES ORGANIQUES.
4 PRINCIPES ORGANIQUES. + Phosphates.	5 PRINCIPES ORGANIQUES. + Phosphates.	6 PRINCIPES ORGANIQUES. + Phosphates et + Alcalis.	7 PRINCIPES ORGANIQUES. + Silice gélatineuse. + Phosphates. + Alcalis.	8 PRINCIPES ORGANIQUES. + Argile et fer. + Silice gélatineuse. + Phosphates. + Alcalis.
100 Charbon de sucre . . . (C)	105 Matières organiques . . . + Os calcinés . . . (P O ₅ C ₂ O)	155 Matières organiques, Os calcinés, ammo- niaque. (C AzH ₃ et PO ₅ CaO)	156 + Silice gélatineuse.	161 161 + Argile. 40 50
5 Azotate d'ammoniaque. } (Az H ₃ .Az O ₅)	50 + Os calcinés . . . } (P O ₅ C ₂ O)	1 + Carbonate de po- tasse } (KaO. CO ₂)	161	207 50
105	155	156	161	207 50

La composition du mélange de tous les principes de la végétation, de la colonne 5^e, =

Carbone.	100	
Acide carbonique.	0,314	
Hydrogène	0,210	
Oxigène	2,8165	
Azote	1,97183	
Phosphates	24,30000	
Chaux.	25,70000	
Soude	0,68600	
Potasse	5,00000	
Silice gélatineuse	5,00000	
Silicates, d'alumine, } de magnésie, de fer. }	41,60000	
		<hr/> 206,99833 <hr/>

Trois grains de blé (*Triticum vulgare*) ont été semés à part dans des entonnoirs en verre dont le tube était bouché par du verre pilé (1).

Chaque jour les plantes ont été arrosées avec de l'eau distillée, employée en quantité seulement suffisante pour que le mélange soit imbibé.

Les semis de blé ont eu lieu le 15 décembre 1849, et les tiges récoltées le 19 août 1850.

Cette année, j'ai suivi une expérience, à la Varenne-Saint-Maur, sur du blé non fumé, le sol, composé d'un sable quartzeux, sans argile, sous sol très-perméable à l'eau, ne contenant que des traces complètement inappréciables d'azote.

Avant l'ensemencement, on avait répandu sur le sol un engrais non azoté composé de cendres de tourbes.

Enfin, j'ai semé du seigle, en février de cette année, dans un terrain de la ferme des hospices, à Créteil (Seine), sur une couche de matières azotées, composées de :

Matières organiques non azotées.	82,5	} Débris des abattoirs de Paris.
Azote	5.	
Matières inorganiques ou cendres.	12,5	
	<hr/> 100,0 <hr/>	

(1) Chaque entonnoir correspond à l'une des colonnes des deux tables, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Dans le but de déterminer la durée de la végétation opérée aux dépens de la graine, j'ai fait germer des pois et des haricots dans des tubes effilés à une extrémité et placés dans l'eau, de manière à ce qu'une partie des graines soit maintenue au-dessus du niveau de l'eau.

J'ai fait de semblables expériences, dans un autre but, avec des pois et des haricots, en plaçant ces graines dans des solutions des principes immédiats de la végétation.

J'aurai à faire allusion à d'autres expériences sur le tabac repiqué, sur les haricots en pleine terre et sur des cultures en grand, dont la description et les détails dépasseraient les limites de ce mémoire.

Nous serons même contraint de passer sous silence un grand nombre d'observations sur les essais précédents.

Ces dernières expériences datent de 1845; elles furent entreprises au moment où la théorie de Liébig porta M. Muspratt à préparer un engrais dont la composition représentait celle des cendres des plantes, et par conséquent ne contenait pas d'azote.

Enfin, nous n'hésiterons pas à appeler à notre aide l'expérience qui, de science certaine, viendra contrôler et nos essais et les conclusions que nous devons en tirer.

Résultats.

N^o 1^{er}.

3 tiges grêles pesant avec l'épi	$0,7 \times 3 =$	2,1
Chaque épi contenait 3 grains pesant 0,019 chaque, soit 9 grains pesant	0,171	} 2,100
On remarquait dans la balle une matière pulvérulente, amylacée, de couleur grise. La paille et la balle pesaient.	1,929	

N^o 2.

3 tiges pesant avec l'épi.	$0,9 \times 3 =$	2,7
Chaque épi contenait 5 grains, soit 15 grains pesant chaque 0,02 = 0,30		} 2,70
Paille et balle.	2,40	

N^o 3.

3 tiges pesant avec l'épi	$8,4 \times 3 =$	25,2
Chaque épi contenait 51 grains; la graine était répartie également et le grain nettoyé pesait 0,04705, ou pour 153 grains.	7,198	} 25,2
Paille et balle.	18,002	

N° 4.

7 tiges ont fleuri, n'ont pas donné de grains. Poids des 7 tiges minces et peu élevées 2,71

N° 5.

6 tiges et 5 épis pesant ensemble		2,30
19 grains net, pesant chaque 0,02.	0,38	} 2,30
Paille et balle	1,92	

N° 6.

4 tiges avec épis, pesant		2,5
Grains, net	0,51	} 2,50
Paille et balle.	1,99	

N° 7.

4 tiges avec épis, pesant		20,18
120 grains	5,76	} 20,18
Paille et balle	14,42	

N° 8.

3 tiges avec épis, pesant.		21,7
130 grains	6,123	} 21,7
Paille et balle.	15,577	

Les semis ont été faits le même jour, à raison de 3 grains de blé, du poids de 0,048 chaque, ou en somme, 0^{gr} 142.

EXPÉRIENCE DU SEIGLE.

Végétation sous un excès considérable d'azote et de matières organiques.

Chaque grain de seigle a germé; la végétation s'est annoncée de la manière la plus luxuriante; elle s'est terminée à la floraison.

Un des pieds de seigle présentait 37 tiges; on n'a trouvé ni matières amylacées, ni grains dans les épis, qui cependant étaient tous formés.

Végétation du blé d'hiver dans du sable fin, à Saint-Maur, 1 hectare, 1851.

L'ensemencement a été fait avec 3 hectolitres de grains pesant ensemble 234 kilogrammes.

La végétation a été excessivement grêle ; les tiges n'ont atteint que 0^m 50^c de hauteur.

Les épis contenaient 3 grains en moyenne.

Le poids de chaque tige égalait { 3 grains. 0,09 } 0,60
 Paille. 0,51 }

On remarquait des tiges entées les unes sur les autres , et ce phénomène s'est reproduit dans un grand nombre d'essais placés dans des conditions où la plante est privée de matières organiques dans le sol.

Quelquefois les tiges secondaires ont produit du grain, et la tige principale n'en contenait pas. Toujours les organes de l'épi se sont formés. D'après le nombre de pieds d'un mètre carré, l'hectare devait contenir 5,148,000 pieds de blé, à 0^{gr} 6 = 3,088kilog 800^{gr}.

Paille 2,625k. 480 gr. }
 Grain 463 320 } 3088 k. 800 gr.

Végétation de pois et haricots dans l'eau pure, et comparativement, dans des solutions faibles : d'azotate, chlorhydrate, et de sulfate d'ammoniaque (Az.H3.Az.O⁵) — (Az.H3.clII.) — (Az.H3 S.O³), d'albumine (10P.+SP¹), de phosphates solubles (PO⁵Ca O SO³), de silice soluble (Si O³KO), de chaux dissoute dans l'acide carbonique (Ca O.C.O²), etc.

Ces expériences comparatives ont eu pour résultat général :

1° Dans ces circonstances variées, toutes les graines ont germé ;

2° Elles ont germé plus promptement dans l'eau pure que dans les solutions ammoniacales, de phosphates et de silices solubles (silicates de potasse) ;

3° Elles ont vécu plus long-temps dans l'eau pure, et leur existence s'est terminée par la putréfaction des racines ;

Du tabac (*nicotiana tabacco*) présente la même observation ;

4° Elles ont atteint un degré de développement différent ; les

pois et les haricots ont atteint leur maximum dans les solutions de carbonate d'ammoniaque, leur minimum dans le chlorhydrate d'ammoniaque;

5° Elles n'ont pas fleuri, soit dans l'eau, soit dans les solutions énumérées.

Des plantes de tabac semées en terre, puis placées, après avoir lavé leurs racines avec soin et de manière à ce qu'elles ne se trouvent pas attaquées, dans de l'eau pure et dans des solutions ammoniacales, d'alumine et de phosphates, ont présenté le phénomène suivant :

La végétation s'est soutenue dans toutes ces circonstances, même dans les chlorhydrates, où elle a semblé plus belle, puis les racines se sont graduellement décomposées; mais au lieu de mourir et de se dessécher, comme dans l'eau pure, on a vu paraître une sorte de bourgeon au sommet de la tige morte; ce bourgeon continue encore aujourd'hui à végéter; celui que présente la solution des chlorhydrates est le plus beau, il présente quatre petites folioles. La floraison a eu lieu, l'enveloppe de la graine s'est formée, mais il ne se trouve pas de graine.

Ayant fait allusion aux essais poursuivis en Angleterre, d'après la théorie de Liébig, nous donnerons l'analyse de l'engrais fabriqué par M. Muspratt, de Newton, sur les prescriptions du savant chimiste allemand.

L'engrais destiné à la culture des céréales nous a donné :

Carbonate de chaux. .	34,6
Carbonate de soude. .	8,3
Carbonate de potasse. .	8,2
Phosphate de chaux. .	10,4
Phosphate d'alumine. .	7,6
Silicate de potasse. . .	15,5
Gypse.	15,4
	<hr/>
	100,0

Enfin, nous devons encore citer une expérience que nous venons de terminer, au sujet de l'accès de l'air dans le sol :

Deux pieds de millet ont été repiqués dans des pots à fleurs, dans de la terre à jardin mélangée avec des lignites des chiffons de laine et de l'azotate d'ammoniaque.

L'un de ces pots a été recouvert d'une couche de plâtre semi-liquide, de manière à exclure l'air atmosphérique, du moins en grande partie.

Un tube de verre traversant la couche de plâtre permettait de remplacer l'humidité qui aurait pu s'évaporer par les feuilles. Cette couche de plâtre n'a été ajoutée qu'après que les tiges du millet avaient repris.

Sous la couche de plâtre, la plante, au bout de vingt-quatre heures, a présenté des caractères positifs de la suppression de ses fonctions; plus tard, les feuilles se sont repliées de l'extrémité vers leur centre, dans toute leur longueur; définitivement, la végétation s'est arrêtée, tandis que sous l'action de l'air l'autre plante a végété d'une manière remarquable et produit des grains.

Mous devons rappeler que ces expériences sont choisies parmi d'autres beaucoup plus nombreuses, et que les sujets variés qui appellent l'attention du Congrès ne nous permettent pas d'entrer dans de plus grands détails.

Nous passons, en conséquence, aux principales et aux conclusions.

CONCLUSIONS.

La végétation du blé dans l'eau distillée explique ce qui se passe aux premières périodes de la vie des plantes; elles projettent des radicules et des organes foliacés, formés aux dépens de la matière contenue dans la graine, lorsque celle-ci se trouve en contact avec l'air et l'humidité qui concourent, d'abord chimiquement, au développement du germe, par suite de nouvelles affinités ou de la rupture des premières, et ensuite l'air et l'eau entrent dans la circulation même.

Une fois arrivée à un certain point de croissance, la plante périt par défaut de nourriture, ses racines sont les premières à se décomposer.

Le contraire arrive dans les circonstances d'une végétation normale; ce sont les organes extérieurs et extrêmes chez lesquels la mort se manifeste et gagne successivement le centre.

Lorsqu'une plante est parvenue à un certain état de développement et qu'elle ne trouve plus de matières propres à l'entretien de son existence, ou bien lorsque placée dans des circonstances où les matières environnantes ont exercé une action destructive sur les racines, alors, comme la végétation du tabac nous en présente un exemple, l'organe détruit devient le point d'insertion d'un bourgeon, d'un nouveau germe qui suit le dessin de la nature de la plante, et cette nouvelle germination se continue tant que l'organe détruit (racine et tige) peut puiser de l'humidité par la capillarité et tant que le nouveau germe n'a pas épuisé totalement la partie organique sur laquelle il est enté.

Il arrive encore que la tige formée aux dépens de la substance de la graine et de l'air ayant épuisé une des sources alimentaires, ce qui la rend impropre à vivre de l'autre, la tige nouvelle qui s'est entée sur la première atteint une période d'existence plus avancée, parce que son développement, moins rapide et moins considérable, n'a pas, comme auparavant, utilisé, pour un seul ou quelques organes, la substance de la graine dont la première tige était l'équivalent.

Ces faits expliquent encore les phénomènes de nos expériences sur la végétation du blé.

Placé dans les huit circonstances des tableaux, pages 241 et 242, le blé a dû végéter concurremment dans un sol contenant :

- 1° Toutes les matières inorganiques, totalement dépourvues d'azote ou de carbone.
- 2° — plus Azote.
- 3° — plus Azote et Carbone.
- 4° Toutes les matières organiques, dépourvues de Phosphates, d'Alcalis, de Silice et de terres.
- 5° Toutes les matières organiques, plus Phosphates.
- 6° — plus Phosphates et Alcalis.
- 7° — plus Phosphates, Alcalis et Silice.
- 8° — plus Phosphates, Alcalis, Silice et Argile.

En 3 et 8, on a réuni tous les principes immédiats de la végétation.

En 8, le carbone est en excès considérable.

L'essai sur le seigle nous donne un exemple de végétation sous un excès également considérable d'azote et de carbone.

L'expérience de Saint-Maur, dans un sol connu par son aridité, correspond aux circonstances du n° 1.

Si nous apprécions tout d'abord l'influence exercée par la composition du sol sur le poids spécifique du grain produit et sur les rapports du grain à la paille, on trouve les chiffres suivants :

1 grain de blé, expérience 8, pèse 0gr. 04707			
1	—	3,	— 0, 04782
1	—	2,	— 0, 02000
1	—	1,	— 0, 01900
1	—	4,	— 0, 00000
1	—	5,	— 0, 02000
1	—	6,	— 0, 03000
1	—	7,	— 0, 04800

La paille se développe jusqu'à la hauteur de 0^m 35^c dans les matières inorganiques privées d'azote, ou 0^m 50^c en pleine terre ; au contraire, elle augmente beaucoup, comme on l'a vu dans l'expérience de seigle, sous un excès d'azote, mais sans s'élever non plus au-delà de 0^m 50^c.

Par rapport au blé produit, la paille se trouve d'autant plus en excès, que les circonstances de la végétation sont incomplètes ou anormales, mais par rapport au rendement ordinaire d'une surface en culture la proportion de paille est très-minime.

Ainsi, dans des circonstances normales, on a pour 1 blé, 2-5 paille en 3 et 8.

Nous avons obtenu :

Expérience N° 1, pour 1 blé, 11,57			
—	2,	id.	9,75
—	3,	id.	2,51
—	4,	id.	toute paille, sans grain.
—	5,	id.	5,70
—	6,	id.	3,90
—	7,	id.	2,50
—	8,	id.	2,50

Le grain produit irrespectivement de sa composition chimique présente les rapports suivants avec le grain semé :

SEMENCE, 3 GRAINS. Poids des 3 grains.		RÉCOLTE.
0,15	produit en expérience, N° 1,	0,171
<i>id.</i>	— 2,	0,400
<i>id.</i>	— 3,	7,198
<i>id.</i>	— 4,	0,000
<i>id.</i>	— 5,	0,380
<i>id.</i>	— 6,	0,510
<i>id.</i>	— 7,	5,760
<i>id.</i>	— 8,	6,123

La composition chimique du blé produit sans azote se trouve exprimée plus loin sur le dosage du blé de la Varenne-Saint-Maur. Les grains obtenus sans phosphates s'effritent sous les doigts; ils doivent contenir peu de gluten et relativement plus de matières amylacées.

L'excès de carbone, dans l'essai n° 8, paraît avoir causé une diminution dans le produit en grain.

Ce n'est que dans un sol complet, et où l'azote et le carbone ne se trouvent pas en trop grand excès, que des produits satisfaisants ont été obtenus.

Voici maintenant quelques chiffres analytiques sur l'expérience de la Varenne-Saint-Maur :

234 kilogrammes de semence, dosant (1) 2,32% d'azote =	<u>5,28 azote.</u>
On a obtenu 463 kilogr. de blé dosant 2,1% d'azote . . =	9,723
Et (2) 2,625 kilogr. — 0,21% — . . =	<u>5,512</u>
	15,235
Si on déduit l'azote de la semence	<u>5,288</u>
On obtient pour l'absorption atmosphérique, sur 1 hectare.	9,947 d'azote.

Ne peut-on pas se demander si cette absorption, obtenue dans une végétation anormale, n'est pas susceptible de s'élever plus haut encore et de se proportionner aux surfaces qui, dans de meilleures circonstances, sont au moins doubles de celles qui ont été constatées ici ?

Sous l'expérience 4-5-6-7-8, bien que le carbone ait été ad-

(1) Blé sec à l'air contenant 14 % d'eau.

(2) Paille sèche à l'air contenant 25 % d'eau.

ministré à l'état insoluble, il s'est trouvé réduit et a été absorbé.

Est-ce par suite d'une oxidation causée par l'air atmosphérique? — Les radicelles, les spongioles, qui se fixent surtout sur les matières organiques environnantes, ont-elles la puissance de se les approprier d'une autre manière ou sous un autre état que celui où elles sont solubles ou libres, comme lorsqu'elles se trouvent transformées en acide carbonique?

Nous réservons ces questions pour d'autres temps.

Des expériences de culture-pratique rendent celles dont nous venons d'exposer les résultats plus décisives.

La fertilité est le résultat de la réunion d'un nombre déterminé de substances, mécaniquement ou chimiquement combinées, dans des proportions convenables et telles, que l'excès de l'une sur toutes les autres ne tienne pas les molécules des corps en moins trop distantes, ou que, suivant la nature de la matière excédante, des actions détrimentales ne puissent menacer l'existence de la plante.

Cette condition remplie, et le sol étant mécaniquement divisé de manière à donner accès à l'air, à l'humidité et au calorique, le sol est placé dans la condition de produire.

Si le carbone (*humus*) est absent comme dans les dunes, ou en excès comme dans les tourbières; si l'azote manque absolument, ou s'il excède une proportion convenable; si les matières inorganiques, ou chacune d'elles séparément, se trouvent absentes, ou bien si le silice, la chaux, l'alumine dominant, la végétation est impossible, sauf quelques exceptions (*rubia tinctorum*), qui prospèrent dans un terrain particulier.

De là, les résultats contradictoires des engrais; de là aussi, le revient onéreux des denrées.

Nous avons vu marnier, quand le sol était déjà surchargé de chaux; — dépenser du noir de raffinerie dans une terre qui, depuis dix-huit ans, recevait périodiquement le même engrais; — employer des tourteaux de continu, sans qu'il vienne à la pensée que, lorsque les matières complémentaires seraient épuisées, la production deviendrait indifférente, ou que l'accumulation

de matières existantes n'était qu'un moyen de détruire plus promptement l'équilibre de la fertilité.

En Angleterre, l'engrais de Liébig (*cenures des plantes*), appliqué sur des jachères ou sur le sol privé d'humus et d'azote, n'a produit, dans un grand nombre d'essais, qu'environ deux fois la semence.

Enfin, nous rappellerons ce qui est arrivé dans le Cheschire.

Des prairies permanentes, servant à l'alimentation de vaches laitières, sont devenues tout-à-fait improductives, nonobstant la prétendue multiplication des fumures par les bestiaux. Le sol était épuisé de phosphates employés à la production du lait.

Il est donc évident que le terme définitif de la fertilité, sans attendre que le carbone, l'azote, les phosphates, les silicates alcalins et la chaux soient totalement épuisés, s'annonce par une végétation anormale, dès lors que les uns ou les autres de ces corps sont réduits à une proportion insuffisante, ou qu'ils sont épuisés.

Ainsi, les récoltes sont équivalentes à la matière constituante en moins dans le sol, quel que soit l'excès des autres matières.

RÉSUMÉ.

Il résulte des faits précédents :

1° Que la graine est la formule chimique des principes immédiats de la végétation ;

2° Que la plante, douée d'organes radiculaires et foliacés, absorbe, par les uns et les autres, simultanément, du carbone et de l'azote, en sorte qu'il est essentiel à son existence de rencontrer, dans le milieu où elle est fixée par ses racines, des matières organiques, en l'absence desquelles ce que les feuilles puisent dans l'atmosphère, en raison de leurs surfaces, ne saurait balancer le déficit dans le sol et suppléer à la suspension des fonctions des racines, peut-être aux conditions chimiques constitutives de la sève ascendante ;

3° Que la plante doit surtout être placée dans des conditions telles qu'elle trouve dans le sol l'aliquote de carbone et d'azote,

et la totalité des autres principes qui lui sont propres, condition essentielle, surtout à l'époque de la reproduction;

4° Que les matières organiques azotées de la graine, lorsque celle-ci contient du gluten, ne se forment qu'en proportion des corps inorganiques, comme les phosphates et le soufre que la plante peut s'approprier; d'un autre côté, dans un sol dépourvu d'azote, les combinaisons organiques subissent une réduction très-appreciable.

Il paraît donc que le système physiologique et chimique de l'alimentation des végétaux consiste en lui-même dans la réunion d'un nombre constant de principes immédiats qui sont les éléments de l'eau, le carbone et l'azote, plus les corps inorganiques qui entrent en combinaison chimique avec ces premiers;

Que, par rapport à la source des aliments, elle est double, comme le sont aussi les organes de la vie des végétaux;

Qu'enfin les développements de la végétation sont modifiés au point de devenir relatifs à la température du cycle et à l'humidité du milieu où elle peut se trouver placée.

RECHERCHES

SUR L'IMPORTANCE

DE QUELQUES NOUVEAUX CARACTÈRES SPÉCIFIQUES
DANS LES GENRES *PINUS* ET *QUERCUS*,

PAR M. LE C^{te} DE TRISTAN.

1. Long-temps avant Linné on avait senti, dans l'étude de la botanique, l'importance des caractères tirés de la floraison ou de la fructification, et l'illustre auteur du *Système sexuel* cite lui-même Césalpin à la tête des botanistes auxquels il accorde le titre d'orthodoxes, parce qu'ils ont établi leurs méthodes sur une base réelle, celle de la fructification : « C'est à eux, dit encore Linné, « que sont dues la certitude des connaissances en botanique et la « splendeur de cette science ; » mais il flétrit du nom d'hétérodoxes les botanistes qui adoptent tout autre système (1). Comme il m'est déjà arrivé plusieurs fois de faire valoir certains caractères qui ne sont pas pris parmi les organes de la fructification (par exemple, le mode de formation des bulbes), comme peut-être aujourd'hui même j'oserai ne pas dédaigner les feuilles, je suis bien aise de faire voir les motifs que j'ai de me rassurer contre l'anathème de l'illustre Suédois, dont néanmoins il est

(1) *Phil. bot.*, nos 26, 53, 25.

toujours intéressant et souvent utile de chercher à approfondir les idées, quoique l'on ne trouve pas toujours à propos de les adopter complètement.

2. Au reste, il est évident que Linné n'a prétendu imposer cette règle que pour la formation des classes, ordres et genres; mais il donne lui-même des préceptes très-positifs qui, pour la formation du caractère spécifique, livrent au botaniste tous les organes de la plante (1). Cela me suffirait presque pour que je pusse me prévaloir de son autorisation; car c'est de quelques caractères spécifiques que je me propose principalement de parler; c'est pourquoi ces courtes réflexions sur la philosophie botanique seraient superflues, si je n'avais pas l'intention de présenter aussi quelques remarques sur la circonscription des genres dans le principal groupe des conifères; si donc je tends à m'écarter des principes de Linné pour la formation des genres, il est bon de faire remarquer que les sectateurs de la méthode naturelle, parmi lesquels je me suis toujours rangé, ne les admettent pas complètement. En effet, ce célèbre botaniste regarde les espèces et les genres comme également donnés par la nature (2). Il n'en est pas ainsi; car une espèce est une collection d'êtres qui ont une origine commune; nous pouvons nous tromper et méconnaître une espèce, mais le lien ou la parenté qui unit les descendants d'un seul ou de deux mêmes êtres n'en est pas moins réel, et ce lien est d'un ordre supérieur à un simple ressemblance, bien qu'elle soit aussi donnée par la nature; ressemblance qui peut porter à grouper divers êtres en un seul genre, malgré leur indépendance réciproque. De plus, puisque Linné admet que ces genres sont des groupes d'espèces dont la fructification est semblablement organisée, il est évident qu'il y a en cela un choix, une préférence d'apparence systématique, accordée aux organes de la fructification. L'expérience prouve que l'auteur a presque toujours raison: car une étude attentive fait voir qu'un grand nombre de ces rapprochements ou genres sont

(1) *Phyl. bot.*, C. VIII.

(2) *Ibid.*, nos 162, 159.

avoués par la nature, mais a-t-il nécessairement raison ? Non, sans doute, et il le sait bien, puisque lui-même pose des exceptions dans lesquelles une grande ressemblance dans les autres organes l'emporte sur une dissemblance quelquefois assez forte dans ceux de la fructification (a). Il semble réellement que si l'on doit suivre les indications de la nature pour établir les rapports des plantes, tout doit être compté, et les rapports seront, en raison directe, des ressemblances, et en raison inverse des différences. Mais en opérant ainsi, on reconnaîtra bientôt que la ressemblance entre certains organes entraîne un grand nombre d'autres ressemblances, ce qui tient sans doute à une relation plus immédiate de ces organes avec ce qu'il y a de plus essentiel dans l'ensemble de la végétation. C'est ce qui autorise dans bien des cas à s'en tenir aux rapprochements qui résultent de la comparaison de ces importants organes, et c'est ce que Linné a très-habilement senti ; peut-être, cependant, n'a-t-il pas assez fait remarquer que ce moyen d'abrégé le travail laissait l'étude de la nature plus incomplète. D'ailleurs, en pareil cas, il convenait, d'agir en conséquence de cette suprématie, après l'avoir suffisamment démontrée, plutôt que de la poser à priori. Au reste, cherchant toujours à suivre les indications de la nature, nous devons nous tenir prêts à accorder la même prérogative à d'autres organes, si des observations subséquentes viennent à prouver qu'ils sont dans un cas analogue.... « La fructification est formée d'organes temporaires, » dit Linné lui-même : (*fructificatio vegetabilium pars temporaria* (b). N'est-il pas possible de supposer que d'autres organes peuvent être en relation directe avec la constitution intime d'une plante, et avoir au moins la même importance que des organes temporaires, dont, à la rigueur, quelques plantes peuvent se passer ? Ne sait-on pas que le Bananier, cultivé, végèterait et se multiplierait fort bien sans fructification ? A la vérité, on n'en voudrait pas en tel état, puisque c'est son fruit qu'on recherche ; mais le manque de ce fruit

(a) *Reseda sesanoïdes*.

(b) *Phys. bot.*, n° 86.

n'intéresserait pas plus sa végétation et sa reproduction que ne le fait l'avortement habituel de sa graine; et encore ne sommes-nous pas autorisés à croire que l'*Arundo donax* pourra se perpétuer indéfiniment dans notre climat, bien qu'il n'y fleurisse pas.

3. Quoi qu'il en soit, tout ce que je demande en ce moment, c'est que dans les remarques qui suivent, et qui sont relatives aux genres *pinus* et *quercus*, on veuille bien me permettre d'appeler l'attention sur quelques caractères de la végétation, et même d'en faire prévaloir un dans la composition d'un caractère générique.

PINUS.

4. Dans l'état actuel de la botanique, si l'on veut rechercher avec soin quelle nomenclature il convient d'adopter pour des arbres de la famille des conifères, il faut avoir sous les yeux le *Synopsis coniferarum* d'Endlicher. Mais il y a quelque obscurité relativement à la valeur qu'il prétend attribuer aux diverses sortes de groupes qu'il établit parmi les Abiétinées (p. 77). Pour essayer de mieux saisir sa pensée, il faut prendre son *Genera plantarum* (t. I, p. 260), alors on reconnaîtra que dans cet important ouvrage il a admis le genre *Pinus* tel que Linné l'a donné dans la seconde édition de son *Genera plantarum*, c'est-à-dire contenant les genres *Pinus*, *Abies* et *Larix*, de Tournefort. Mais dans le *Synopsis*, on ne voit pas d'abord si Endlicher maintient cette idée; on ne sait trop qu'en penser quand on trouve ses *Abietineæ veræ* rangées sous onze noms différents, parmi lesquels on rencontre les noms *Abies*, *Larix*, &c., que beaucoup d'auteurs ont regardé comme des noms génériques; mais on s'aperçoit que les groupes qui les portent sont intitulés sections: or, ces onze sections se trouvent former deux groupes d'ordre supérieur sous les titres *Sapinus* et *Pinus*. Ce ne sont point encore des genres pour Endlicher, car le nom *Pinus*, répété à un rang encore plus élevé, devient commun à toutes les *Abietineæ veræ*. C'est là le genre pour cet auteur, et cela est d'ailleurs prouvé en ce que le nom complet, la désignation parfaite de l'espèce, qui en général se compose du nom générique et du nom spécifique, est formé, dans

tout ce grand groupe, du nom *Pinus*, suivi du nom spécifique. Ainsi, après les travaux de beaucoup de botanistes qui, retournant vers des opinions antérieures à Linné, ont plus ou moins divisé son genre *Pinus*, pour tâcher de se rapprocher des indications de la nature; Endlicher a aussi fait un pas en arrière, mais pour se soumettre à l'absolutisme du principe de Linné, ou, si l'on veut, pour y rester soumis, car ses compatriotes s'y sont rarement soustraits. Je me propose d'examiner si en effet les Pins de Tournefort et de Jussieu ne possèdent pas des caractères graves, essentiels à leur organisation, et assez puissants pour les isoler, comme genre, des autres arbres qui sont compris dans le genre *Pinus*, de Linné.

5. Je ferai d'abord remarquer la grande différence de port qui existe entre les Pins et les Sapins, et il ne faut pas croire que Linné néglige ce caractère. Il ne l'exprime pas, parce qu'en effet cela est souvent impossible à exprimer; mais quand il détourne un peu la vue de sa direction habituelle et systématique pour la porter directement sur la nature, il reconnaît l'importance de ce qu'il appelle *l'habitus*: « Dans les plantes, dit-il (a), souvent, au premier regard, il manifeste les ordres naturels. » Il suit de là que si cet aspect, cet *habitus* se trouve, dans quelques cas, dépendre d'une particularité facile à exprimer, on ne saurait mieux faire que de se servir de cette partie du signalement. Or, c'est précisément ce qui arrive à l'égard des Pins. On sait bien que cette grande différence d'aspect entre les Pins et les Sapins provient principalement de la foliation; mais ce n'est pas la forme de la feuille qui produit cette différence, c'est sa position et sa végétation. Il est rare que la forme de la feuille fournisse quelque puissant caractère, mais ce qui arrive ici dépend de l'ordre d'évolution des diverses parties du rameau.

6. Je me reporte, par exemple, vers la seconde moitié d'août. Je prends un jeune bourgeon de *Pinus sylvestris*, qui a poussé au printemps dernier, et dont l'allongement est terminé depuis six semaines; il porte à son sommet ses gemmes terminales, qui vé-

(a) *Physiol. bot.*, n° 165.

gèteront au printemps prochain, et qui sont couvertes de leurs hybernacles, formés d'écailles scarieuses. Ces arbres n'ayant pas de stipules, il est naturel de croire que les écailles de l'hybernacle sont des feuilles avortées; c'est ce qu'Endlicher appelle *Perulæ*. Ce mot ne me paraît pas judicieusement employé; à moins qu'on ne torture son acception, on ne peut pas dire que l'enveloppe est formée de nombreuses pérules. Si l'on ouvre cet hybernacle, on trouvera qu'il est rempli d'un grand nombre d'écailles imbriquées analogues à celles de l'hybernacle même, mais d'autant plus délicates qu'elles sont plus intérieures; évidemment ce sont aussi des feuilles avortées, réduites à l'état de membrane, très-fines et incolores. Seulement, une teinte verdâtre se remarque sur le milieu de la base et s'étend un peu sur la ligne médiane; leur forme est celle d'un triangle fort allongé, dont la base s'appuie sur le rudiment de rameau ou axe de la gemme. Dans l'aiselle de chaque écaille on découvre un petit corps, dont la forme est celle de la moitié d'une lentille qui serait partagée en deux par une section perpendiculaire à son plan circulaire; ainsi, le bord de ce petit corps est à peu près une demi-circonférence, et il est comprimé du dedans au dehors. C'est de lui qu'au printemps suivant sortiront les deux grandes feuilles. En 1810, j'ai prouvé (a) que ces faisceaux de deux, trois ou cinq feuilles, que portent les pins, sont des bourgeons raccourcis ou avortés (b); c'est, je crois, généralement admis à présent, mais il suit de là que les petits corps semi-lenticulaires, dont je parle, sont les rudiments de ces bourgeons, et ce qu'on en peut voir, c'est leur petit hybernacle, composé, comme les autres hybernacles, d'écailles ou feuilles avortées; seulement, à l'époque où je me transporte, on n'en aperçoit que deux; elles sont carénées, et leurs carènes composent à elles deux le bord semi-circulaire de ces petits organes. L'écaille de gauche embrasse un peu celle de droite par une petite bordure blanchâtre qui, déjà, manque de la matière

(a) Mémoire sur le genre *Pinus*, de Linné; *Annales du Muséum d'Hist. nat.*, t. XVI.

(b) Aug. de SAINT-HILAIRE. *Leçons de Bot.*, p. 177. ADR. de JUSSIEU, *Cours élémentaire*, p. 589.

verte, au reste peu abondante dans toute cette petite gemme, laquelle peut avoir $1/5^e$ ou $1/4$ de millimètre de hauteur. Sans doute la plus grande partie de ce que je viens de dire est connu, mais il importait d'en exposer les détails et surtout d'indiquer l'époque des commencements de l'évolution.

7. Si, comme objet de comparaison, nous prenons la gemme du *Picea* à cette même époque du mois d'août, sous les feuilles avortées ou scarieuses qui forment son hybernacle, nous trouverons que l'axe ne porte qu'un grand nombre d'écaillés blanches qui deviendront les feuilles de l'année suivante, car elles n'avorteront pas; et non-seulement sous cet hybernacle que nous ouvrons elles ne nous montreront rien dans leurs aisselles, mais presque toutes n'y produiront jamais rien. Au bout du rameau qui s'allongera au printemps subséquent, il se formera quelques gemmes, et exceptionnellement il pourra s'en montrer quelques-unes dans les aisselles d'un très-petit nombre de feuilles. Lorsque ces dernières gemmes se développent, elles donnent des rameaux plus ou moins longs, ou si elles sont sur des parties qui manquent de force, elles se changent en chatons mâles.

8. Ces deux modes de foliation appartiennent, avec de légères modifications, l'un à tous les Pins, l'autre à tous les Sapins, comme Endlicher les entend, c'est-à-dire qu'ils se partagent et embrassent les deux groupes de premier ordre (p. 82 et p. 137) que ce botaniste établit dans son genre *Pinus*. On pourrait cependant supposer une différence grave dans la végétation des *Larix* et des *Cedrus* qui sont dans le premier groupe (*Sapinus*); mais un observateur ne peut avoir manqué de reconnaître que ceux de leurs bourgeons qui se développent ne présentent rien de particulier dans leur foliation; quand aux prétendues feuilles fasciculées de ces arbres, disposition dont on a voulu faire un caractère générique, personne n'ignore que ce sont des bourgeons raccourcis qui sont nés dans l'aisselle de feuilles parfaitement développées, et dont ils ne sont nullement contemporains.

9. Dans mon mémoire déjà cité, après avoir décrit les différents caractères sur lesquels on pourrait fonder la formation de plusieurs genres dans le seul genre *Pinus* de Linné, je faisais

voir que la manière dont on indiquait les divers modes de foliation de ces arbres n'était pas exacte, et que « dans tout ce genre « les feuilles ont une forme et une disposition analogue. » Ainsi, le caractère présenté par Tournefort, pour la formation des trois genres *Pinus*, *Abies* et *Larix*, semblait s'affaiblir considérablement, et sous la forme adoptée, il était incapable de constituer des genres. Mais lorsqu'ensuite, au lieu de m'arrêter à cette ressemblance de forme et de disposition originale, je suis venu, dans ce même mémoire, à considérer le mode et les époques relatives de développement des parties, le caractère a pris un autre aspect, et pour les Pins de Tournefort, je l'ai rédigé comme il suit : « Feuilles propres des bourgeons, avortées, très-caduques « et remplacées par des gemmes axillaires produisant seulement « deux à cinq feuilles, et garnies d'un hybernacle... » Ce caractère ainsi présenté est certainement plus puissant qu'il ne paraissait l'être, parce que sa liaison avec l'ensemble de la végétation est rendue sensible ; et cependant, quoique secondé d'une différence dans le mode d'insertion des cônes, il ne m'a pas paru suffisant pour motiver la division du genre *Pinus* de Linné.

10. Or, si je cherche à me rendre compte des actes de végétation qu'exprime ce caractère ainsi rédigé, si je m'en tiens aux apparences extérieures, j'y vois que les feuilles qui devraient garnir ce bourgeon (lequel végète à la fin d'avril), avortent et tombent, ce qui est sans doute causé par des gemmes axillaires qui (alors probablement) se mettent à végéter et produisent deux à cinq feuilles ; mais il est apparent pour tout le monde que ce bourgeon qui se développe s'est montré comme gemme dès le mois de mai de l'année d'avant, et a végété pendant onze mois en perfectionnant son organisation sous son hybernacle. Il semble donc que nous avons deux générations successives qui chevauchent l'une sur l'autre ; la première, pendant onze mois renfermée dans son hybernacle, a dû y préparer ses feuilles, et quand elle va les mettre au jour, et avant qu'elle ait achevé ses propres développements, une seconde génération se met en végétation ; celle-ci détruit la verte parure de sa mère et y substitue son propre feuillage. Cela semble être, je le répète, deux

génération qui chevauchent l'une sur l'autre avec un grand intervalle entre les époques de leur origine, ou, si l'on veut, de leur conception.

11. Eh bien, ce n'est pas cela ! les deux générations ont une origine et des développements simultanés, ou s'ils ne le sont pas parfaitement, la différence paraît inappréciable. Les détails que j'ai donnés me semblent suffisants pour le démontrer. Je propose de rédiger ainsi ce caractère :

Pinus. — Au moins deux générations de bourgeons, simultanées, insérées l'une sur l'autre, l'antérieure portant un germe dans l'aisselle de chacune de ses feuilles, lequel fait périr la feuille qu'il accompagne, et se réduit à développer en même temps deux à cinq de ses propres feuilles formant un fascicule.

12. A ce caractère, il faut en opposer un autre pour le reste des *Pinus* de Linné. Je l'essaie ainsi :

Abies. — Feuilles acquérant presque toutes leur complet développement et dépourvues de gemmes axillaires, ou, si quelques-unes en produisent, c'est dans une période de végétation subséquente et tout-à-fait distincte.

13. J'ai introduit dans le premier de ces deux caractères une expression qui surprend peut-être, c'est *au moins.... au moins deux générations*, &c. ; on va en voir la raison quand je parlerai des espèces.

14. Les observations que j'ai rapportées ci-dessus et qui me portent à attribuer beaucoup d'importance au caractère que je viens de tracer, ne sont pas le seul motif qui m'ait fait revenir sur mon opinion de 1810. Il s'est fait dans la botanique des innovations plus ou moins heureuses, mais en général les observations ont été faites avec beaucoup plus de précision, et on est entré dans des détails qui autrefois auraient paru minutieux. Il a pu résulter de là aussi quelques excès, et peut-être a-t-on formé certains genres un peu légèrement, tandis qu'il est bon en général que les différences caractéristiques qui, dans un même groupe établissent des divisions de même rang, soient elles-mêmes fondées, autant qu'il se peut, sur des caractères de même valeur. Or, nous voyons, dans les conifères mêmes, des genres composés d'un petit nombre d'espèces, et ces genres, soit pour le port,

soit pour la fructification, différent bien moins que certaines espèces des groupes même que je conserve ne différent entre elles. Je demande, par exemple, s'il n'y a pas plus de différences entre le *Pinus pinea* et le *Pinus strobus*, qu'entre le *Frenela triquetra* (Spach.... Endl.) et le *Cupressus horizontalis*. Si l'on étudie avec soin les deux caractères *Strobili squamæ valvatæ*.... et *Strobili squamæ peltatæ*.... qui déterminent deux sections des *Cupressinæ* dans le Synoptis d'Endlicher (sections dans l'une desquelles est le genre *Frenela*, tandis que le genre *Cupressus* est dans l'autre), on reconnaîtra que la différence exprimée par ces termes ne tient d'une part (dans le *Frenela*) qu'au petit nombre des écailles (six), et à ce que les trois supérieures étant beaucoup plus grosses que les inférieures, les ont écartées, de sorte que tout le dos de ces supérieures a pu parvenir à la surface du fruit et a pris, du haut au bas, un aspect cortical uniforme, tandis que dans le *Cupressus*, les écailles, plus nombreuses et plus égales, n'ont pu faire venir à la surface du fruit que leurs sommets en écusson, lesquels ont seuls pris une apparence corticale. Il me paraît évident que la différence qui existe ainsi entre ces deux genres est inférieure de beaucoup à celle qu'établissent les caractères que j'ai attribués aux Pins et aux Sapins. Ils tiennent à ce qu'il y a de plus intime dans la végétation, et pourtant, si l'on trouvait leur expression trop compliquée ou leur réalité trop difficile à constater, on pourrait, dans la pratique, se contenter d'un symbole extrêmement simple, analogue aux caractères employés par Tournefort, et qui exprimerait, non pas le mode de foliation dans sa nature intime, mais ses résultats apparents.

PINUS... Feuilles au nombre de deux à cinq sortant de la même gaine ou hybernacle (a).

ABIES... Feuilles solitaires, éparses sur tous les bourgeons nouveaux, quelquefois réunies en groupes polyphylles sur les anciens bourgeons.

(a) Cette phrase est, à très-peu de chose près, celle que Lamarek a employée en pareil cas, dans la première édition de la *Flore française*, t. II, p 199.

Dans tout ceci, j'ai laissé entier, sous le nom d'*Abies*, le second groupe des *Abietinæ veræ* d'Endlicher ; je le prends donc provisoirement comme Linné dans sa première édition et comme Laurent de Jussieu. On en séparera, si l'on veut, comme genre, les *Larix* : je n'ai pas d'opinion arrêtée à cet égard, mais je n'en sens pas beaucoup la nécessité ; j'aurais plus de peine à traiter, autrement que comme sections de genre, les *Tsuga*, *Picea* et *Cedrus*.

15. Je passe maintenant à l'examen de quelques caractères spécifiques dans ce même genre *Pinus*, circonscrit comme je viens de le faire.

16. Endlicher partage ce groupe en six sections bien caractérisées : *Cembra*, *Strobis*, *Pseudostrobus*, *Tæda*, *Pinaster*, et *Pinea*.

17. Outre les caractères communs aux *Cembra* et aux *Strobis*, on peut aussi remarquer que les écailles des gaines ou hybernacles particuliers des faisceaux de feuilles ne sont point bordés de cils ou filaments fort allongés qui proviennent ordinairement de la lacération du bord de ces membranes, et qui lient ces écailles entre elles ; aussi, ce manque de liaison les abandonne à une caducité plus ou moins hâtive. Ce caractère est bon et facile à observer ; si l'on avait occasion de l'employer pour distinguer deux espèces d'ailleurs faciles à confondre, je crois qu'on pourrait en faire usage avec avantage. Je l'ai étudié dans les *Pinus Cembra*, *Strobis*, *Excelsa* et *Lambertiana*. Au reste, je crois qu'il sera peu utile dans le groupe *Strobis*, parce que jusqu'à présent il paraît appartenir à toutes les espèces. Il en est presque de même dans le groupe *Cembra* ; cependant, ce qu'à cet égard Endlicher dit du *Pinus parviflora* laisse des doutes. Je ne connais aucune espèce du groupe *pseudostrobus* ; en général, Endlicher y indique une gaine écailleuse ; mais ses écailles se lacèrent-elles en filaments qui les enchaînent, ou leurs bords restent-ils libres et entiers ? Il en résulterait la caducité, comme cela se voit non-seulement dans les deux groupes précédents, mais encore dans le *Pinus gerardiana*, que ce caractère isole au milieu du groupe *Tæda*. Dans ce Pin, les écailles de la gaine, quoique n'étant ni

lacérées ni liées entre elles, se maintiennent en cylindre lâche par leur propre raideur, mais elles tombent dans l'hiver ou le printemps suivant. Au reste, l'utilité de ce caractère est assez généralement reconnue, mais elle ne l'est pas apparemment de tous les botanistes, car il y a plusieurs espèces pour lesquelles les détails manquent à cet égard, et j'en parle principalement pour appeler l'attention sur cet organe.

18. Le groupe *Tæda* fournit un autre caractère; mais la manière dont on l'exprime ordinairement n'indique pas correctement sa véritable nature. Dans ceux de ces arbres que j'ai eu occasion de voir en fruit, et même dans quelques-uns du groupe *Pinaster*, les cônes paraissent insérés vers la moitié ou un peu au-dessus de la moitié de la longueur du bourgeon qui végète au moment de la floraison. Bien entendu qu'ils gardent cette position sur le rameau qui vieillit avec eux. Pour se bien rendre compte de cette disposition, il faut se représenter plusieurs particularités de la végétation des Pins.

19... 1^o Beaucoup d'espèces n'ont chaque année qu'une seule époque de végétation, où, comme ont dit en termes d'horticulture, qu'une sève. Tel est le *Laricio* et toutes ses variétés, le *Pinea* (a), etc. Ainsi ils produisent chaque année un seul bourgeon naissant de chaque gemme qui existait au printemps; ce bourgeon végète rapidement (environ en deux mois); il se couvre de faisceaux de feuilles également distribués, et son axe ligneux ne se prolonge pas pendant le reste des douze mois, mais il prépare, comme il suit, la végétation de l'année d'après.

20... 2^o Dans ces mêmes espèces, ce bourgeon annuel, s'il est faible, se termine par une gemme qui est toute formée quand il cesse son allongement; mais cette gemme ne se développera qu'au bout des douze mois révolus; s'il est vigoureux, immédiatement au-dessous de cette gemme, il se produit d'autres gemmes plus

(a) Les petits bourgeons à feuilles simples et glauques que le *Pinea* produit assez souvent dans sa jeunesse, sont une végétation anormale qui imite son enfance, et dans laquelle les gemmes axillaires qui fournissent les groupes de deux feuilles ne se sont pas développées.

faibles , rarement au nombre de deux , ordinairement plus nombreuses , et formant un verticille. Ces gemmes se développent en même temps que la gemme terminale , au bout de la révolution de douze mois , et reproduisent des bourgeons semblables à ceux qui les portent.

21... 3° Cette gemme terminale et celles qui l'accompagnent forment évidemment une génération de gemmes postérieure à celle de la gemme qui a produit le bourgeon qui les porte , lequel (en isolant la petite période que j'étudie depuis l'article 19) peut être regardé comme génération primaire.

22... 4° Mais ce bourgeon que je prends pour point de départ , et que j'appelle génération primaire , porte des faisceaux de feuilles qui , selon ce que j'ai démontré , sont autant de petites gemmes axillaires des vraies feuilles avortées de ce même bourgeon , et sont aussi , par conséquent , des gemmes secondaires par rapport à lui. Le bourgeon , considéré comme primaire , porte donc deux sortes de gemmes secondaires ; les unes végètent en même temps que lui , elles naissent dans les aisselles de ses feuilles qui avortent , elles ne produisent chacune qu'un groupe de deux à cinq feuilles ; je les appellerai gemmes secondaires contemporaines. Les autres sont la gemme terminale , et celles qui , constituées comme elle , sont placées immédiatement au-dessous d'elle et se développeront en même temps qu'elle à l'époque annuelle de l'évolution de ces arbres , je les nommerai gemmes successives.

Voyons maintenant comment se constitue la fructification.

23... 5° On sait que les fleurs mâles sont composées de nombreuses anthères biloculaires insérées sur un axe qui sort d'un petit hybernacle formé d'un petit nombre d'écailles membraneuses , dont peut-être on pourrait tirer quelque caractère. Chacun de ces groupes d'anthères forme un petit chaton simple qui n'est autre chose qu'une gemme secondaire contemporaine dénaturée. Cette métamorphose , ce changement de nature arrive à la fois à presque toutes les gemmes secondaires contemporaines du bourgeon primaire qui éprouve cet accident. Quelquefois cependant , vers le sommet du bourgeon , un certain nombre de ces gemmes conserve leur nature feuillée.

24... 6° A l'égard des fleurs femelles, le jeune cône apparaît toujours au sommet du bourgeon primaire. C'est aussi une gemme secondaire qui se métamorphose, mais c'est une secondaire successive; par-conséquent, si elle était restée dans sa nature, elle n'aurait pris ses développements que l'année d'après. Elle semble donc, en même temps qu'elle s'est dénaturée, être devenue contemporaine du bourgeon primaire qui la porte. Néanmoins prenons garde que ce développement prématuré est très-incomplet; elle se met seulement en état de recevoir la fécondation, et dans cette première année, elle ne grossit presque pas. Ce n'est que dans la seconde année qu'elle grossit sensiblement et que le cône prend ses formes, son volume et sa vie propre; cela a donc lieu dans l'année même où elle aurait végété, si elle n'avait pas été métamorphosée. Il faut remarquer que ce n'est pas la gemme terminale du bourgeon primaire qui se change en cône, cela n'arrive qu'à une ou plusieurs des gemmes qui sont immédiatement au-dessous de cette terminale. On cite une seule exception, c'est une variété du *Pinus pinaster*, laquelle paraît avoir été obtenue par la culture. On lui a donné le nom de *Pinus lemoniana* (*Bentham in Endlicher syn. p. 169*), et l'on dit que son cône est terminal. Je ne puis voir en cela qu'une sorte de monstruosité qui peut-être ne se reproduit pas par graines.

25. Ainsi, tous les organes de la reproduction proviennent de gemmes secondaires modifiées. Les chatons mâles sont des gemmes secondaires contemporaines métamorphosées, végétant avec le bourgeon primaire, conformément à leur destinée originale. Les jeunes cônes ou fleurs femelles sont des gemmes secondaires successives métamorphosées, et dont les premiers développements ont été hâtés presque d'un an.

26. Tel est le mode le plus ordinaire de végétation des Pins d'Europe et de beaucoup d'autres. Il se présente dans quelques-uns une très-légère modification qui consiste en ce qu'ils ont ce qu'on appelle deux sèves; c'est-à-dire, que les gemmes secondaires successives, formées au sommet du bourgeon primaire, n'attendent pas, pour se développer, le retour du printemps suivant. Vers la fin de juillet, elles s'ouvrent et donnent des bourgeons en tout semblables aux bourgeons du printemps, en géné-

ral aussi gros mais beaucoup plus courts. Ils sont, comme eux, originellement enveloppés d'un hybernacle formé d'écaillés membraneuses qui sont leurs feuilles avortées; il sont habillés de groupes de deux feuilles au moins, garnies d'une gaine écailleuse, et ils portent à leur sommet une gemme terminale ayant immédiatement sous elle quelques gemmes qui lui sont semblables, et qui se développeront en même temps qu'elle au printemps suivant. Ces bourgeons de juillet ne portent jamais d'organes reproducteurs.

27. Si à ces bourgeons de juillet, semblables à ceux d'avril, nous transportions le nom de bourgeons primaires, nous dirions qu'ils sont couverts de faisceaux de feuilles produits par des gemmes secondaires contemporaines et qu'ils portent à leur sommet des gemmes secondaires successives; mais si, considérant l'ensemble de la période annuelle de végétation, nous conservons au bourgeon d'avril le titre de primaire, il est évident que le bourgeon de juillet sera un bourgeon secondaire, et les gemmes qu'il porte seront tertiaires; les unes tertiaires contemporaines (qui forment le feuillage de ce bourgeon secondaire), les autres tertiaires successives.

28. Tel qu'il est, ce mode de végétation mérite d'être cité; mais il ne peut guère servir de caractère, parce qu'il arrive souvent que la seconde sève manque; peut-être est-elle plus régulière dans des climats plus chauds. C'est notre Pin maritime *Pinaster* (a) qui nous fournit cette particularité, qui doit être regardée comme son mode normal de végétation. C'est une perte pour nous quand cette seconde sève n'a pas lieu; la végétation suivante n'est pas bien sensiblement améliorée, ni changée.

29. J'ai vu quelquefois le *Pinus sylvestris* donner des indices de seconde sève, mais c'était de jeunes pieds qui ne dépassaient

(a) Il faut se résoudre à adopter le nom de *Pinaster* pour le Pin des landes de Bordeaux, puisque tous les botanistes étrangers, notamment les monographes, le préfèrent à celui de *Maritima*; et, en effet, maintenant, ce dernier nom ayant été porté par plusieurs espèces, doit être rejeté. Aiton l'avait donné au *Laricio*, et Lambert à un Pin de la Grèce, pour lequel il vaut mieux adopter le nom de *Pithyusa* (Strang.).

guère un mètre, et cette production anormale n'avait pas plus de deux ou trois centimètres de longueur. J'ai cru la voir plus fréquente dans la variété dite *Pinus horizontalis*.

30. Maintenant je passe à un mode de végétation qui fournit des caractères plus tranchés, mais dont on aurait peut-être difficilement compris la véritable constitution, si je n'avais donné les détails qui précèdent. Il n'y a pas deux temps distincts dans la végétation annuelle, comme cela se remarque dans le mode précédent. C'est une seule production printanière plus compliquée, un peu plus prolongée, mais qui se suit sans temps de repos. L'allongement du bourgeon se suit assez uniformément depuis l'évolution (ordinairement au commencement d'avril); mais quand il est complet, il est assez compliqué. Ce qui n'a lieu qu'à l'extrémité des rameaux un peu importants. J'ai sous les yeux cinq espèces vivantes qui végètent comme je vais l'exposer, savoir: *Pinus tæda*, *Pinus rigida* qui appartiennent au groupe *Tæda*; *Pinus pungens*, *Pinus inops*, *Pinus mitis*, qu'on a placés dans le groupe *Pinaster*. Au reste, pour rendre mes expressions plus précises, je prends pour type le *Pinus inops*, c'est, avec le *pungens*, les deux plus faciles à observer, à cause de leurs branches basses et de leur fructification assez abondante dans leur jeunesse. Or, les produits d'une végétation commencée en avril se montrent sous plusieurs apparences. Premièrement, un grand nombre de bourgeons latéraux, sans indice de floraison ni mâle ni femelle, et semblables aux bourgeons que j'ai décrits sous le n° 1 du premier mode de végétation, en citant comme exemple les *Pinus laricio* et *Pinea* (19), ils sont souvent nus à la base par l'avortement des gemmes contemporaines qui devaient vêtir cette base. Plus haut, et dans tous le reste de leur étendue, ils sont uniformément couverts par les productions de ces gemmes contemporaines qui ont fourni chacune deux ou trois feuilles. Le bourgeon porte à son sommet les gemmes successives dont une est terminale.... Secondement, même conformation apparente; mais la partie feuillée du bourgeon est partagée en deux par un intervalle sans feuilles, ayant seulement comme les cicatrices qui marquent la place de gemmes contemporaines avortées (ou plutôt qui n'ont

pas existé), et des écailles membraneuses qui devaient les accompagner..... Troisièmement, comme le précédent, mais sur l'espace vide qui partage le feuillage en deux groupes, des bourgeons sont insérés. Ils sont normalement au nombre de trois et sont verticillés. Souvent ils sont réduits à deux ou même à un. Si l'on considère l'ensemble de cette végétation annuelle, on verra que la partie qui surmonte le verticille est semblable à ces bourgeons verticillés, seulement ces derniers sont plus faibles et les gemmes successives qui les terminent sont moins nombreuses, une ou deux au lieu de trois ou quatre (nombres les plus ordinaires)..... Quatrièmement, si cette production printanière est florifère femelle, elle est disposée absolument comme dans le cas précédent, mais les bourgeons verticillés sont remplacés par de jeunes cônes, à l'état plus ou moins avancé de fleurs femelles, dont le nombre peut être réduit à deux ou à un, sans que le verticille se complète, ou bien il peut se compléter par un ou deux bourgeons..... Cinquièmement, si cette production annuelle est florifère mâle, l'espace vide dans les cas précédents ne l'est plus, et au lieu des contemporaines à deux ou trois feuilles qu'on aurait pu y chercher, on le trouve couvert de chatons mâles. Cette partie-là, prise isolément, correspond au bourgeon mâle du premier mode de végétation (23); elle en diffère cependant en ce qu'au lieu de se terminer par une gemme qui avorte, elle porte à son sommet la seconde partie feuillée de la production printanière, laquelle est couverte de gemmes contemporaines à deux ou trois feuilles, et se termine par une ou plusieurs gemmes successives pour l'année suivante.

31. Maintenant, si nous nous arrêtons à considérer le troisième cas décrit ci-dessus, nous reconnaitrons que les trois bourgeons, qui forment verticille sur l'espace vide, sont nécessairement du même ordre de végétation que la partie de l'axe principal qui surmonte ce verticille; dans eux, comme dans cette partie, la base est nue et le sommet est formé de gemmes qui doivent se développer l'année suivante. Or, ces trois bourgeons doivent être regardés isolément comme des productions d'une génération spéciale, et non comme des rameaux appartenant au même germe

qui, pendant huit ou neuf mois, est resté caché dans la gemme que le mois d'avril antérieur a fait ouvrir ; et ce qui le prouve, c'est qu'ils sont souvent remplacés par des cônes qui, dans tous les autres Pins, sont d'une génération secondaire relativement à celle du bourgeon qui les porte (24) ; donc, la partie elle-même, qui est supérieure au verticille, doit être regardée comme un bourgeon analogue à ceux du verticille. Elle est plus grande, j'en conviens ; mais cela ne peut établir une différence dans l'ordre de sa génération : il faut pourtant reconnaître qu'une production printanière, aussi complète que celle dont je parle (ce qui n'est pas très-commun), ne se développe pas simultanément dans toutes ses parties ; certainement il y a quelque retard pour le sommet, mais les parties supérieures grandissent pendant que les inférieures grandissent encore ; seulement, elles vont un peu moins vite et continuent plus long-temps.

32. Cela conduit à reconnaître trois ordres de végétation sous la gemme qui s'ouvre au mois d'avril. Je les désigne comme il suit : 1^o La partie inférieure de la production, depuis la base jusqu'à l'espace vide de feuillage au milieu de la production, c'est là le produit du germe propre de cette gemme, c'est le bourgeon primaire ; il est analogue au premier cas de l'art. 30, et a la première forme (19) du premier mode de végétation ; il n'en diffère que parce qu'il ne porte pas immédiatement à son sommet les gemmes pour l'année suivante ; 2^o en effet, ce bourgeon ou rameau primaire porte des productions qui doivent être regardées comme secondaires et qui sont de deux sortes, savoir : les gemmes contemporaines qui fournissent les faisceaux de deux ou trois feuilles dont ce bourgeon primaire est vêtu ; il faudra les nommer gemmes secondaires contemporaines ; et, plus haut, ce même bourgeon primaire a porté à son extrémité quatre germes secondaires (je ne dis pas gemmes, parce que je ne connais pas leur enfance) ; ces germes se produisent sous forme de bourgeons dont l'un prolonge l'axe du rameau ou bourgeon primaire et les trois autres sont verticillés ; ces quatre doivent nécessairement prendre le nom de bourgeons secondaires ; 3^o les productions de ces bourgeons secondaires seront désignées comme tertiaires. Il

y en a de deux sortes, d'abord des gemmes contemporaines qui fournissent les feuilles dont ces rameaux secondaires sont couverts; elles seront nommées gemmes tertiaires contemporaines; ensuite des gemmes successives qui terminent ces rameaux, ainsi que toute la production de cette époque de végétation; ce sont bien aussi des productions tertiaires, mais il suffira de les indiquer comme successives; ce qui les rattache mieux à l'ensemble de cette végétation.

33. A présent, il sera facile de rapporter et de comparer à ces diverses parties celles qui se rencontrent dans les autres cas de l'art. 30. Je ferai seulement remarquer que, dans le quatrième cas, des cônes remplacent des bourgeons secondaires, et que dans le cinquième cas des groupes d'anthères ou chatons mâles se produisent sur la partie inférieure des bourgeons secondaires ou quelquefois primaires, dans des points d'insertion qui seraient restés nus, à cause de l'avortement des gemmes contemporaines secondaires ou primaires? que ces points étaient originellement destinés à porter.

34. J'ai cité cinq espèces que je connais comme soumises à ce mode de végétation, savoir : *Pinus inops*, *mitis*, *pungens*, *rigida* et *tæda*; néanmoins, c'est un peu par son extrême analogie avec le *rigida* que je cite ainsi le *tæda*: les traits précis de sa fructification sont obscurs dans ma mémoire. Je pense que le *Pinus insignis* se classera avec eux; je n'ai pas encore vu sa floraison. J'ai un autre Pin qui n'a encore que soixante-dix centimètres de haut; il m'a montré un petit cône bien conformé, mais qui séchera sans doute. Ce Pin, qui a trois feuilles dans chaque gaine, appartient certainement à ce groupe. Il m'a été fourni sous un faux nom, qui n'appartient même pas aux Pins proprement dits (*Pinus religiosa*). Je suis porté à le prendre pour le *Pinus muricata*.

35. Maintenant, je pense que ce troisième mode de végétation peut être facilement compris, et que j'ai fait sentir les différences qui le distinguent des autres. J'y suis parvenu par d'assez longs détails; mais en même temps que je le dégageais des irrégula-

rités sous lesquelles il se masque souvent, je trouvais en cela une occasion de faire connaître avec précision le mode normal le plus simple de la végétation des pins, lequel consiste en deux générations simultanées et incomplètes : l'une souffrant l'avortement de ses feuilles par le développement prématuré de l'autre, et celle-ci s'éteignant dans l'effort qu'elle fait pour remplacer les feuilles qu'elle a détruites. Et cela étant bien compris, j'ai pu expliquer la végétation singulièrement compliquée qui appartient à un certain nombre d'espèces de ce genre. Revenant à ce dernier mode de développement, et le considérant comme propre à former un groupe important dans le genre, il est évident que si, en cherchant à l'exprimer, on voulait en rendre tous les détails, il en résulterait une phrase très-longue, dont l'emploi serait fort incommode. Il ne faut pas prétendre à tant d'exactitude : la vraie nature de ce mode de végétation est maintenant connue ; il serait à souhaiter qu'on pût en tracer, en peu de mots seulement, les principaux traits. Cependant, pour éviter l'obscurité, j'ai besoin de donner une certaine extension aux phrases qui expriment ce caractère et son opposé. J'espère qu'on sera porté à me pardonner le manque de concision sur ce point, en considérant la prolixité d'une grande partie des notes caractéristiques du *Genera plantarum* d'Endlicher.

36. Voici les deux caractères que je propose pour partager en deux groupes le genre *Pinus*, tel que je l'entends (14). Je commence par celui qui est le plus simple et qui appartient au plus grand nombre d'espèces :

Foliation des bourgeons printaniers formée de fascicules de feuilles uniformément distribuées et composant des rangs spiraux non interrompus sur ces bourgeons, même quand ils sont florifères. Ils sont toujours terminés par des gemmes qui semblent long-temps en repos, à moins qu'elles ne soient changées en fleurs femelles.

Foliatio ramorum vernalium instructa fasciculis foliorum regulariter ordinatis et dispositis secundum spiram sinè interruptione ductam circum ramos, etiamsi floriferos, semper desinentes in gemmas aut quiescentes aut femineo floriferas.

Foliation des bourgeons printaniers formée (du moins quand ils sont vigoureux) de fascicules de feuilles distribués en deux groupes superposés, distincts, quoique procédant d'une même époque de génération. L'espace vide de feuillage qui les sépare est le lieu de l'insertion des fleurs mâles ou femelles quand il y en a; mais le plus souvent elles sont remplacées par des ramuscules semblables à la partie supérieure des bougeons.

Foliatio ramorum vernalium instructa (saltem in ramis validioribus) fasciculis foliorum dispositis in duas partes superpositas, distinctas, licet congeneratas. In spatio foliis carente interposito nascuntur flores masculini aut feminei, si venturi sint; sed sepius suppleantur ramulis similibus superiori parti ramorum.

Ces expressions réunissent sous cette seconde phrase plusieurs espèces des groupes *Tæda* et *Pinaster* d'Endlicher; et en même temps qu'elles en forment un assemblage plus naturel, elles assignent une place fixe à des espèces dont le nombre des feuilles, dans chaque gaine, varie de deux à trois; ce qui les laissait flotter entre le groupe *Tæda* et le groupe *Pinaster*.

37. Maintenant, si parmi les espèces rangées sous le premier de ces deux caractères on voulait établir deux groupes, en les circonscrivant d'après les deux modes de végétation que j'ai d'abord énoncés (l'un dans les articles 19 à 25, l'autre dans les articles 26 à 29), on y parviendrait facilement par ces deux courtes phrases :

1° Une seule végétation dans la même année;

2° Deux végétations dans la même année.

Mais, pour le moment, j'attache peu d'importance à cette division, parce que, parmi les espèces que nous voyons habituellement, notre Pin maritime (*Pinaster*) est le seul qu'elle intéresse, et sa seconde sève est assez irrégulière chez nous, cependant cette distribution sera peut-être réclamée par des arbres étrangers. J'ai reçu de Fromont, il y a peu d'années, deux jeunes pins, sous les noms de *Pinus teocote* et *Pinus patula* (je n'ai pas de motifs pour les croire mal nommés) : tous les deux sont à trois feuilles et paraissent fournir constamment les deux sèves. Au reste, je ne sais ce qu'ils deviendront; ils n'ont encore passé en pleine

terre que deux hivers doux. Le *Teocote* a un mètre et demi de haut et il est en très-bonne santé; le *Patula* souffre, mais il a éprouvé un accident.

38. Allons maintenant plus loin, et essayons de trouver quelques autres caractères : le *Pinus sylvestris* nous en présente un fort remarquable dans le changement de direction de son cône; dans le moment de la floraison, ce cône, qui est porté sur un assez long stipes, se tient droit ou s'écarte peu de la direction du bourgeon, près de l'extrémité duquel il se trouve; dans les huit ou dix jours qui suivent, il se renverse complètement et son stipes se courbe en hameçon. Ce caractère serait excellent, malheureusement il semble n'appartenir, avec toutes ses circonstances, qu'à une espèce parfaitement connue. Cependant on peut, d'après cela, supposer que des particularités de ce genre se rencontrent dans des espèces incomplètement observées; et déjà ce renversement si hâtif du cône pourra peut-être fournir la réponse à une question posée par Poiret (*Encycl.*, t. V, p. 339), à propos du *Pinus hudsonica*, qui est de la baie d'Hudson: il demande si le *Pinus sylvestris divaricata* d'Aiton, qui est du même pays, est le même que celui qu'il nomme *hudsonica*? Endlicher rapporte ce dernier (qu'il attribue à Lamarck) au *Pinus banksiana*, qu'il reconnaît pour une espèce distincte; or, j'ai tout lieu de croire qu'Aiton a raison en plaçant à la baie d'Hudson un *Pinus sylvestris*, car j'ai reçu, en 1844, sous le nom de *Pinus banksiana*, un Pin qui ne vient que comme un buisson, qui ne diffère que par là du *Pinus sylvestris*, et qui (cette année, 1851) produit deux jeunes cônes tout semblables à ceux de première année du *sylvestris*, et ayant comme eux un long stipes en hameçon. Il paraît donc qu'il y a deux espèces de Pin à la baie d'Hudson.

39. Un autre arbre de nos climats nous offre bien aussi une particularité dans les mêmes organes; mais, outre que le caractère est moins net, il ne m'est pas prouvé qu'il se reproduise dans toutes les variétés de la même espèce: il s'agit du Mugho (*Pinus mughus*). Il y a certainement une grande confusion par rapport à cette espèce. Plusieurs botanistes ont confondu sa synonymie avec

celles du *Pinus pumilio*, et les descriptions sont tout aussi confuses : c'est pour cela qu'il serait plus nécessaire d'indiquer de bons caractères. L'espèce dont je veux parler m'a été envoyée de Paris sous ce nom de *mugho*, et plusieurs fois je l'ai pris sous ce même nom dans les pépinières d'Orléans. Je suis à peu près sûr qu'il vient des Alpes ; je ne l'y ai pourtant pas vu, mais je les ai peu parcourues. Comme le Pin sylvestre, il n'a qu'une sève dans l'année. Dans les espèces voisines, les cônes se trouvent au haut du bourgeon, à côté de la gemme terminale. Sans qu'ils se renversent en courbant leur péduncule, comme dans le *sylvestris*, presque toujours ils sont plus ou moins obliques, et le deviennent de plus en plus, à mesure que la gemme terminale grossit. C'est aussi ce qu'on observe dans notre *Pinaster*, même quand la seconde sève manque. Dans l'arbre que je prends pour le *mugho*, et que je veux caractériser, quel qu'il soit, les jeunes cônes restent parfaitement droits, et parallèles à ce que serait l'axe du bourgeon s'il était prolongé, et ils restent ainsi tout l'automne et même la plus grande partie de l'hiver suivant : ce n'est qu'aux approches du printemps, quand la gemme, près de laquelle ces cônes sont placés, se prépare à se développer, que son gonflement les écarte et les renverse. Je ne sais pas bien distinguer le *mugho* du *pumilio* ; je ne sais s'ils forment bien réellement deux espèces ; et, dans ce cas, à laquelle appartient le caractère que je viens d'indiquer, ou toutes deux le possèdent-elles ? Voilà bien des incertitudes ; mais cela ne fait qu'augmenter l'importance de ce caractère s'il est constant : sur cela même, il y a des doutes. J'ai un jeune Pin qui a deux à trois mètres ; j'ai à peu près l'assurance qu'il est provenu d'une graine venue d'Autriche avec de la graine de Pin noir. Semés, puis plantés ensemble, les pins noirs le dépassent beaucoup : à l'aspect, il ne diffère pas de l'arbre dont je parle, et que j'appellerai *mugho* des Alpes, et cet autre, que je fais intervenir, sera le *mugho* d'Autriche. Il y a pourtant de très-légères différences, mais elles ne peuvent indiquer qu'une variété, et ses cônes se tiennent droits comme dans le *mugho* des Alpes. Il est à remarquer que dans le catalogue de Sweete, le nom de *mugho* ne se trouve pas,

mais on trouve deux *Pinus austriaca* ; l'un est évidemment le pin noir (*Endl. syn.*, p. 179) ; l'autre est très-probablement l'arbre dont je parle. Il y a aussi dans les Pyrénées un arbre fort ressemblant à celui des Alpes ; il diffère par la forme du mucron ou pointe des écailles du cône , mais cela s'efface promptement ; il diffère aussi par la couleur du cône mûr ; et enfin ces jeunes cônes, très-droits d'abord, se penchent promptement en dehors, et dès le premier automne deviennent perpendiculaires à l'axe. C'est lui, je crois, qu'Endlicher regarde comme étant le *Pinus uncinata* de Candolle. S'il en est ainsi, il diffère considérablement de toutes les variétés de *Pinus sylvestris*, dont plusieurs personnes ont cru qu'il n'était pas distinct. Au reste, mon but n'est pas de faire ici des dissertations sur quelques espèces, et celle qui viendrait ici aurait besoin de grands développements ; j'ai voulu seulement recommander à l'attention des botanistes quelques caractères qui ont été plus ou moins négligés. Or, voilà quatre noms : *Pinus mughus*, *pumilio*, *uncinata* et *montana*, qui flottent de diverses manières sur deux ou tout au plus trois espèces. Je pense que le caractère que je viens de proposer pourrait être utile pour fixer l'opinion à leur égard.

40. J'ai encore à citer pour les Pins un autre caractère ; celui-là ne peut guère manquer d'être constant ; mais parmi les espèces que je connais, une seule, bien caractérisée d'ailleurs, m'a montré cette particularité. J'ai pourtant lieu de croire qu'elle appartient aussi à d'autres espèces. Dans tous les Pins que j'ai pu étudier, le cône paraît au printemps, depuis la moitié d'avril jusqu'à la fin de mai ; pendant un an, il fait peu de progrès. Après cette période d'un an, il croît plus rapidement, et au bout d'environ six mois de cette seconde année, il parvient à sa maturité : il lui faut donc à peu près dix-huit mois pour atteindre sa perfection extérieure (souvent il achève ou dépasse sa seconde année avant de s'ouvrir naturellement) ; pour le *Pinea*, il faut un an de plus, il faut deux ans et demi ; après quoi le cône ne croît plus, et la graine est formée. Je pense néanmoins qu'elle se perfectionne pendant le temps que les écailles du cône se séchent et prennent leur couleur tannée, mais alors ces écailles

ne végètent plus ; elles ont végété pendant deux ans et demi, à partir du mois de mai. Or, pendant ce temps, il s'est formé sur le tronc de l'arbre trois couches ligneuses et trois couches d'écorce ; si donc nous trouvions cela inscrit sur les écailles du cône, nous aurions un excellent caractère, car il tiendrait en même temps aux organes de la fructification et à l'ensemble de la végétation ; c'est précisément ce qui arrive. Mais j'ai besoin de donner quelques explications pour me faire comprendre : chacun sait qu'un cône de pin est formé d'écailles ligneuses qui ne montrent à l'extérieur qu'une partie de leur sommet (Pour être plus précis, je préviens que je laisse de côté les groupes *Cembra* et *Strobus*, auxquels il n'est pas nécessaire d'appliquer ce qui suit). Cette partie visible des écailles est nommée, par Endlicher, l'*apophyse*, et ce qui, au milieu de l'apophyse, est ordinairement saillant, ou même quelquefois très-saillant, est nommé *umbo*. Comme ce mot n'est guère susceptible de recevoir une forme française, je lui substituerai le nom d'*onglet*. Or, la première année, l'apophyse est nécessairement petite, et elle est d'abord tendre et délicate, mais elle se dessèche et s'endurcit, surtout dans le courant de l'hiver ; et quand vient le temps de la végétation, elle ne peut plus croître, elle est sèche et dure ; en cet état elle est devenue l'onglet. Ainsi, l'onglet est l'apophyse de première année durcie ; mais puisque le cône se met à grossir sans qu'il se produise aucune nouvelle écaille, il faut bien que les apophyses, qui font comme une marqueterie à sa surface, s'agrandissent ; elles reçoivent, en effet, un incrément qui se dispose plus ou moins inégalement autour de l'onglet ; il prend diverses formes, souvent très-caractéristiques ; il est verd d'abord, il se dessèche ensuite ; mais, dans tous les cas, il est très-distinct de la base de l'onglet, soit par sa couleur, soit parce que souvent il y a un sillon qui entoure la base de l'onglet. Ainsi, dans les cônes qui croissent en dix-huit mois, l'apophyse est formée de l'onglet et d'un ingrément.

41. Mais dans le *Pinea*, le grossissement du cône est encore fort médiocre la seconde année ; aussi ce premier incrément, ou incrément de seconde année, ne forme qu'une bandelette étroite ;

il lui arrive ce qui est arrivé à l'onglet, il se durcit. Cependant une troisième époque de végétation arrive, le grossissement va être rapide, et il se forme à mesure un second incrément fort large, qui dépend du volume que prend le cône; cet incrément de troisième année se durcira aussi; il reste séparé de celui de seconde année par un sillon qui enveloppe celui-ci; c'est une sorte d'inscription qui constate l'ordre de leur formation et qui durera tant que le cône durera.

42. Il serait à regretter qu'un aussi solide caractère ne pût pas être employé à grouper quelques espèces, pour en former une petite tribu dans un genre assez nombreux, et qui présente peu de ressources pour de bonnes notes spécifiques. J'ai dit que je ne le connaissais que dans le *Pinus pinea*; je ne sais s'il faudrait le chercher dans les deux espèces qu'Endlicher place dans le même groupe; peut-être y aurait-il plus d'espérance de le trouver dans les espèces à très-gros fruit, comme les *Pinus sabiniani* et *coulteri*. Quoiqu'il en soit, une phrase d'Endlicher donne lieu de supposer que plusieurs espèces ne mûrissent leur fruit que la troisième année; en effet, dans les caractères généraux qu'il attribue au Pins (p. 137), on lit *strobilus secundo vel tertio anno maturus*; il a donc connu cette différence dans la durée de la maturation, et il est étonnant que pour aucune espèce il n'ait cité la manière d'être à cet égard.

43. En général, l'apophyse fournit encore plusieurs bons caractères spécifiques: on ne les a pas toujours énoncés avec assez de clarté et de précision; mais néanmoins ils sont trop connus pour qu'il soit à propos que j'en parle ici. Je vais passer au genre *Quercus*, sur lequel je n'ai que quelques mots à dire.

QUERCUS.

44. Les chênes présentent, dans la durée de la maturation du fruit, une différence tout-à-fait analogue à celle que je viens de faire remarquer dans les cônes des pins. Il est vrai que les glands de chênes ne portent pas sur eux-mêmes la marque du temps qu'ils ont employé à mûrir; pour en juger, il faut les voir sur

le rameau qui les porte. Mais si le caractère qu'on peut tirer de cet acte de la végétation se trouve ainsi un peu plus difficile à observer, il rachète cet inconvénient en répandant chacune de ses deux manières d'être sur un certain nombre d'espèces.

45. La floraison femelle du chêne peut, en général, être considérée comme formée d'un petit rameau axillaire qui porte une ou plusieurs fleurs femelles; il se développe presque en même temps que le rameau qui le porte; il est donc de la même génération que les gemmes qui se forment alors, et qui ne végèteront qu'à la sève suivante. Ce rameau florifère est souvent excessivement court; peut-être même que la fleur est tout-à-fait sessile dans quelques espèces (*Quercus rubra*); il est très-court, mais bien visible dans d'autres (*Quercus crinita*, *Quercus cerris*), assez long et robuste dans le *Quercus nepalensis*, long et mince dans notre *Quercus pedunculata*; mais cela ne fait rien à la durée de la maturation. Les uns, fleurissant au printemps, donnent leurs fruits mûrs dans l'automne de la même année; chez les autres, la maturité n'a lieu que dans l'automne de la seconde année. Il est très-facile de reconnaître ce qu'il en est quand on voit le gland sur le rameau, excepté peut-être quand on ne connaît pas la taille du gland, et qu'il est dans les premiers mois de son existence; et encore s'il est à son second été, on reconnaîtra toujours bien qu'il est porté par un bourgeon de l'année d'avant. Je pense que cela n'a pas besoin d'autres explications; je me contenterai de citer quelques exemples. Je marquerai d'une étoile ceux que j'ai observé moi-même; les autres ont été inscrits à cause de leur grande analogie avec les premiers, ou d'après des figures d'Abbot.

CHÊNES A GLANDS ANNUELS.

QUERCUS pedunculata, *
robur, *
pubescens, *
fastigiata,
alba virginiana.

CHÊNES A GLANDS BISANNUELS.

QUERCUS cerris, *
 crinita, *
 tauzin, *
 suber, *
 nepalensis, *
 rugosa, * (hort. aureli.)
 banisteri, *
 rubra, *
 coccinea,
 palustris,
 ægilops,
 discolor,
 nigra,
 æquatica,
 prinus,
 lirata,
 alba,

} d'après les figures d'Abbot.

46. Dans le premier groupe, j'ai cité le *Quercus alba virginiana*; c'est d'après un échantillon ainsi étiqueté dans l'herbier de Duhamel : j'y rapporte un gland très-bien dessiné dans les mêmes collections ; mais il est étiqueté *Quercus alba americana* (j'en ai la copie). Ni ce gland (solitaire sur un pédoncule), ni le rameau de l'herbier ne peuvent convenir au vrai *Quercus alba*. Il y a, en effet, dans le commerce, un second *Quercus alba*. Je l'ai possédé, il a péri..... Est-ce le synonyme de Catesbi, cité par Linné?

47. Il y a dans plusieurs auteurs, et par suite dans le commerce, une singulière et grave erreur à l'égard du *Quercus ægilops* ; il en résulte qu'on l'indique comme commun en Italie, en Piémont, et comme se trouvant même en Bretagne (Lois, Desl. fl. gal.) Selon le *Cours complet d'agricult.* (Pourrat, édit. 1840), il existerait même sous ce nom au jardin de Paris. J'ai sous les yeux un jeune individu de cet arbre ; son feuillage n'a nul rapport avec celui de l'*ægylops* de Tournefort, qui, ce me semble, doit être le type de cette espèce. Au reste, cette erreur paraît

avoir été signalée par Bosc ; et à Paris il serait sans doute facile de la constater dans l'herbier de Tournefort. Pour moi, elle n'est pas douteuse, car j'ai un assez bel échantillon de l'arbre du levant ; il paraît venir de Tournefort lui-même, et la belle écriture de l'étiquette est une sorte de signature de Vaillant. D'ailleurs, il y a dans le commerce des Vélanis (ou cupules de chêne) qui, certainement, appartiennent à deux espèces au moins.

48. Le caractère que je viens de proposer a déjà été entrevu ; mais on n'en a, pour ainsi dire, pas fait usage. Dans le dictionnaire que je viens de citer (*Cours complet d'agricult.*), l'auteur de l'article *Chêne* (qui, je crois, est M. Antoine) dit, en parlant des chênes de Bourgogne, *Cerris et Tauzin*, que leurs glands restent deux ans sur l'arbre ; mais il ne m'a pas paru pousser plus loin cette remarque, ni faire sentir son importance. Au reste, on sait qu'il règne dans ce genre une grande confusion, et peut-être que les chênes d'Europe sont plus mal déterminés que ceux d'Amérique.

RAPPORT

SUR LA MALADIE DU RAISIN ,

PAR M. CHARLES DES MOULINS.

MESSIEURS ,

Une commission , composée de MM. le comte de Tristan , président , le docteur Robineau-Desvoidy , le docteur Chaufton , le docteur Herpin, Jullien-Crosnier, et Charles Des Moulins , a été nommée par vous pour remplir la triste et importante mission d'étudier la maladie qui sévit actuellement contre les raisins, soit de treilles, soit de vignes pleines.

L'étude dont il s'agit a été provoquée par une communication écrite de M. le docteur Chaufton , d'Orléans. Cet observateur a constaté sur les vignes malades la présence d'une mucédinée (*Oidium Tuckeri*, Berkeley), fongosité parasite qui envahit la peau du grain , et aussi la présence sur la vigne d'un animal de la classe des acaridiens et du genre Sarcopte. Les travaux de la commission ont donc pour but de rechercher :

1° Si la maladie est produite par le champignon ou par l'animal, ou par toute autre cause ;

2° Si les deux causes présumées concourent à produire la maladie, et dans ce cas, si les deux causes sont indépendantes l'une de l'autre, ou subordonnées l'une à l'autre.

Personne ne peut se flatter que quelques heures d'étude suffisent pour obtenir la solution d'un problème compliqué de tant de questions afférentes ; et la commission, en cours de congrès, n'a que quelques heures à consacrer à un travail qui demandera de longues et nombreuses expériences aux savants qui tenteront de l'amener à sa fin. Elle doit donc se borner à constater brièvement les faits qui, pour elle, sont acquis à la cause, ceux dont il restera à prouver l'existence ou la non-existence, enfin la voie qui lui semble la meilleure pour atteindre la solution désirée.

§. 1^{er}. — FAITS CONSTATÉS.

Quatre objets étrangers à l'état normal de la vigne et de ses fruits ont été aperçus et étudiés par la commission, savoir :

1° Des amas de villosités blanches, situées à la face inférieure des feuilles, et particulièrement aux aisselles de ses nervures ;

2° L'*Oidium Tuckeri*, sur les grains du raisin ;

3° Une coloration d'un brun rougeâtre, accompagnée d'un épaissement de la peau du raisin dans ses parties attaquées. La coloration n'y est pas uniforme ; les parties colorées sont parsemées d'une multitude de points opaques et plus foncés, qui rendent la peau du raisin *rude* ; puis elle se fendille irrégulièrement en aréoles dont les interstices laissent écouler le jus qui remplissait le grain. Le même phénomène se montre sporadiquement sur le bois, surtout quand le rameau est encore vert, et il y produit des taches noires assez étendues ;

4° Le Sarcopce, dont la station normale est dans le voisinage de l'aisselle des bourgeons axillaires, et qui se répand accidentellement et en nombre beaucoup plus restreint sur la face inférieure des feuilles, sur la peau des grains envahis par l'*Oidium*, et jusque dans la chair de la baie, lorsque le fendillement de la peau a permis à ce petit animal de s'y introduire ou de s'y *égarer* par une cause quelconque.

Les quatre objets que nous venons de signaler ont été successivement étudiés par la commission à l'aide de la lentille la plus faible (25 à 30 diamètres), jugée suffisante par M. de Tristan,

d'un microscope vertical de Charles Chevalier, mis à notre disposition par l'obligeance de M. Boutet de Monvel, professeur de physique et de chimie au lycée d'Orléans.

Nous reprenons :

Les amas de villosités blanches qui se rencontrent sur la face inférieure des feuilles sont de trois sortes : -

1° Les poils blancs, transparents, cloisonnés, d'un diamètre assez fort, qui appartiennent normalement à cette partie des feuilles de la vigne ;

2° Des petits tas de corpuscules blancs, pellucides, dont l'apparence est granulée, dont la forme est irrégulièrement ovale ou semblable à celle qu'offrirait des fragments de filaments, et qui, évidemment, sont *vides*. Il paraît peu facile, à moins de recherches plus longuement répétées, de déterminer d'une manière absolue quelle est la nature de ces frustules. L'opinion de M. Desvoidy, à laquelle aucun membre de la commission n'a cru pouvoir en substituer une autre *plus probable*, est que ce sont les dépouilles de Sarcoptes, laissées par eux à la suite de leurs mues et dans lesquelles on peut distinguer jusqu'aux fourreaux des pattes ;

3° Enfin l'*Oïdium Tuckeri*, dont il va être parlé dans l'article suivant.

Cette cryptogame est identique sur les feuilles, sur les tiges et sur les grains ; mais elle se développe avec plus d'abondance et de vigueur dans cette dernière station que dans les deux premières. La commission a pu l'examiner en présence de la figure qui en a été publiée par le célèbre cryptogamiste anglais Berkeley. Elle a vu le tapis formé par les filaments innombrables, cloisonnés, blancs, transparents comme le cristal, qui constituent la partie non fructifère de la plante. Ce tapis, qui répond en quelque façon au *mycelium* des champignons, nous a paru superficiel, et nous n'avons point vu de filaments qui pénétrassent dans la pulpe même du fruit.

La figure donnée par l'auteur anglais montre la plante sortant d'un pore de la feuille ; nous n'avons rien à opposer à cette indication ; mais nous n'avons vu aucun prolongement intérieur,

et l'on conçoit facilement qu'une spore développée dans cette étroite cavité puisse se borner à étendre ses *processus* sur la surface qui entoure l'ostiole qui lui a servi de nid. La commission a vu, en outre, les filaments de même nature, mais droits et non couchés, qui s'élèvent du tapis ou base commune, et qui sont terminés par le sporange ovale, également transparent, rempli de granules qui ne sont autres que les spores (graines), et dont les interstices, vus au microscope, simulent quelquefois de petits pédicules. Nous avons vu aussi des sporanges rompues (nous n'en avons point vu de *doubles* ou *cloisonnées*), et des sporules isolées, éparses sur le champ du microscope, et dont quelques-unes semblaient adhérentes à quelque frustule filamenteux. Enfin, la commission déclare qu'elle reconnaît l'identité de la mucédinée soumise à son examen, avec l'*Oidium Tuckeri*, figuré par M. Berkeley (1). M. Robineau-Desvoidy a observé cette même mucédinée (ou du moins une espèce qui lui semble, à la loupe, absolument identique) sur le chêne, l'orme, l'érable, le charme, etc. C'est là un point que la commission n'a pu se procurer les moyens de vérifier en séance et au même grossissement. Il devra être examiné ultérieurement, et les résultats de cet examen devront être contrôlés par un des micrographes en renom dont la décision fait foi aux yeux des botanistes. Enfin, M. Chaufton a reconnu, outre l'*Oidium*, quelques autres mucédinées parasites, mais en très-petite quantité.

Observée simplement à la loupe, la coloration brune de la peau du raisin, parsemée de granules saillants et plus foncés, présente l'apparence d'un léger *stroma* d'hypoxilée, parsemée de conceptacles. Mais le microscope a fait voir que ces granules n'ont point de forme déterminée, ne sont point limités, se fondent au contraire insensiblement dans la substance du pré-

(1) Depuis long-temps j'ai reconnu un *Oidium* sur les baies de raisin pourries et sur les lèvres des plaies de ces mêmes baies, lors des vendanges; je crois le reconnaître dans celui que M. Tucker a aperçu en Angleterre, et qui lui a été dédié par M. Berkeley. (Note de M. le docteur Chaufton.)

tendu *stroma*, et ne présentent point de pore ni d'ostiole à leur sommet. La commission pense donc qu'il faut voir uniquement dans le phénomène qui nous occupe une altération plus ou moins grande, plus ou moins avancée, de la couleur de la chlorophylle que renferment les utricules de la peau. Cette coloration morbide, qui accompagne l'épaississement de la peau, constitue le phénomène le plus immédiatement concomittant de l'état de dépérissement du raisin. Il constitue peut-être à lui seul l'état pathologique *essentiel* du raisin malade, et dans cette hypothèse, on peut se demander s'il n'a pas pour cause la succion exercée par le Sarcopte; — pour conséquence, l'apparition et le développement délétère de l'*Oidium*. Nous reviendrons sur ces deux points. Ce que nous disons des taches brunes du fruit doit s'appliquer également aux taches noires du bois.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les œufs du Sarcopte n'ont pas été observés par nous. Un membre de la commission a cru les voir dans les globules d'un beau rouge groseille, légèrement safrané (au grand soleil), parfaitement sphériques, sauf une légère dépression de forme ombilicale au centre, qu'on rencontre, immobiles et disséminés, au nombre de 10 à 20, dans chaque aisselle de bourgeons axillaires des rameaux de l'année. C'est là que le Sarcopte est le plus abondant, et on l'y rencontre rarement à l'état adulte.

L'opinion qui tendait à faire considérer ces globules comme des œufs semblait confirmée par cette remarque, qu'aucun de nous n'a pu y voir des pattes, et que le Sarcopte adulte étant ovale, il était naturel de penser que la forme sphérique n'appartenait qu'à l'œuf.

Mais cette opinion a été gravement infirmée par les remarques qui suivent :

1° M. Robineau-Desvoidy a vu un de ces globules se mouvoir, d'où il a conclu que les pattes sont rassemblées sous le globule autour du suçoir qu'il suppose enfoncé dans l'écorce du rameau. Dès lors, ces globules, qui ont absolument l'aspect d'un péri-dium d'*Erysiphe*, constitueraient des périodes du jeune âge du Sarcopte, périodes pendant lesquelles la locomotion serait en-

core rare; et, en effet, on remarque que tous ceux qui se trouvent dans une même aisselle sont de la même taille, tandis que la famille fixée dans une autre aisselle est toute composée d'individus ou plus gros ou plus petits. Plusieurs de ces globules sont crevés ou écrasés et vides, quoique conservant leur couleur rouge, et ces sortes de sacs ont l'apparence granuleuse que nous avons déjà fait remarquer sur les frustules de couleur blanche dont nous avons déjà parlé. De plus, on trouve des lambeaux de frustules semblables sur presque tous les globules rouges et bien sphériques. Enfin, la grosseur des globules, même des plus petits, paraît trop considérable pour appartenir à l'œuf proprement dit d'un animal aussi petit que le Sarcopite adulte, qu'on n'aperçoit à l'œil nu que lorsqu'on a de fort bons yeux.

Par tous ces motifs, la commission considère les globules rouges comme les divers degrés de croissance du jeune âge des Sarcopites. Ces animaux changent de place à chaque mue, peut-être plus souvent, et ne passent à l'état adulte et parfait que quand ils prennent une forme ovale et se hérissent de soies robustes, longues, raides et rares, qu'on rencontre sur les individus parfaits des diverses espèces de ce genre.

Le Sarcopite adulte court assez vite. Mort, et placé sous le microscope, on voit que ses pattes, d'une couleur blanchâtre et transparente, présentent cette apparence granuleuse déjà signalée par nous dans les frustules blanches que nous avons regardées comme leurs fourreaux. Arrivé à cet état parfait, le Sarcopite est beaucoup plus rare à trouver parce qu'il voyage sans cesse, soit sur la face inférieure des feuilles, soit sur le bois vert, soit sur la grappe.

Un membre a cru trouver la perfection de l'état adulte dans un animal blanc et un peu plus allongé que les Sarcopites rouges. Mais un autre membre, qui a rencontré plusieurs fois, sur diverses plantes, cet animal blanc, pense qu'il appartient à une autre espèce. Nous n'en avons observé qu'un, et nous l'avons perdu trop tôt pour l'examiner assez attentivement.

§ 2. — FAITS A ÉCLAIRCIR.

Tels sont, quant aux faits matériels, les résultats obtenus par le travail de la commission. Il reste maintenant à ceux qui nous succéderont dans cette étude et à ceux d'entre nous qui se trouveront à portée de la continuer, — il leur reste, disons-nous, à porter la lumière sur les points de fait suivants :

1° L'*Oidium* observé par M. Desvoidy sur le chêne, l'orme, l'érable, le charme, etc, *Oidium* qui, cette année, dans l'Yonne, s'est développé avec une telle abondance qu'il est des arbres dont *pas une feuille* n'en est exempte, est-il spécifiquement identique à celui de la vigne ? Est-il réellement l'*Oidium Tuckeri* Berkeley, ou bien y a-t-il une espèce distincte d'*Oidium* sur chaque espèce ou sur chaque famille d'arbres ?

C'est aux cryptogamistes micographes à répondre.

2° L'*Oidium* est-il *la cause* de la maladie du raisin, ou n'est-il que la conséquence de l'état morbide de la peau, qui lui a créé des conditions favorables à son développement ? Cette dernière hypothèse, parfaitement d'accord avec les habitudes de développement et de multiplication de mucédinées, *est absolument évidente* aux yeux de tous les membres de la commission. Mais il reste à savoir si la maladie elle-même est constituée essentiellement par la désorganisation et la rupture de la peau, dont l'*Oidium* serait la cause immédiatement efficiente.

C'est aux chimistes à répondre, par l'analyse comparative de la peau et de la pulpe dans les grains sains et dans les grains malades, dans les feuilles et le bois verts et non flétris ou durcis.

3° L'effet délétère de la croissance de l'*Oidium* n'est-il que *consécutif* aux désordres produits par la coloration brune et l'épaississement granuleux de la peau ? C'est bien là l'opinion de la commission ; selon elle, l'épaississement granuleux de la peau s'oppose à l'absorption comme à la transpiration du grain, à la circulation de la sève dans les parties attaquées ; et il faut bien qu'il en soit ainsi, comme dans la peau des animaux, lorsqu'elle est couverte d'une croûte lépreuse et qu'elle se change ainsi en un tissu mort.

Ce sont aussi les chimistes qui doivent répondre à cette question, par l'analyse de la chlorophylle et de la matière colorante brune dans les écorces, les feuilles et les baies, à l'état sain et à l'état malade de la vigne;

4° M. Robineau-Desvoidy a observé sur divers végétaux, et cela toujours en compagnie de l'*Oidium* et des autres altérations ci-dessus mentionnées, des Sarcoptes qui lui semblent pareils à celui de la vigne. Il n'a trouvé, à la Bibliothèque d'Orléans, aucun ouvrage qui lui ait fourni les moyens d'opérer leur comparaison scientifique.

C'est donc aux entomologistes qu'il appartient de la faire et de prononcer s'il existe autant d'espèces distinctes de Sarcoptes que de végétaux sur lesquels et desquels ils vivent, ou si la même espèce de Sarcopte se trouve sur des végétaux divers.

5° Aux entomologistes encore à rechercher l'œuf du Sarcopte de la vigne, les circonstances de sa ponte, à publier, enfin, son histoire naturelle complète. Par conséquent, et incidemment, ils ont à constater si l'animal blanc et plus alongé qu'on rencontre parfois avec le Sarcopte rouge est décidément l'état parfaitement adulte de cette espèce (1);

6° Enfin, une part échoit aux botanistes, aux entomologistes, aux agriculteurs et aux horticulteurs; c'est celle de rechercher et de cataloguer les espèces de plantes sur lesquelles on trouve, soit simultanément, soit isolément, le *Sarcopte de la vigne* et l'*Oidium Tuckeri*.

§. 3. — MOYENS A PRENDRE POUR OBTENIR LA SOLUTION.

Cette solution, ce serait la connaissance de la cause réelle de la maladie et la connaissance d'un moyen efficace de la combattre.

L'opinion des membres de la commission n'est pas unanime sur le premier de ces points.

(1) M. le docteur Robineau-Desvoidy, dont le nom est avantageusement connu de tous les entomologistes, a bien voulu contracter l'engagement de remplir cette tâche.

Les uns pensent que la succion opérée par le Sarcophte est la cause première, efficiente de la maladie.

Les autres pensent que les Sarcophtes sont bien trop peu nombreux pour être la cause de désordres aussi graves, et, en effet, il n'y a pas de comparaison possible entre les agglomérations si connues des individus de *Puceron lanigère*, de cochenilles et des autres pucerons, et la disposition si clairsemée des Sarcophtes. On doit remarquer, d'ailleurs, que les aisselles des bourgeons, dans lesquelles ces jeunes animaux sont fixés, ne sont point noires et malades, mais vertes et saines; et, secondement, que les jeunes Sarcophtes n'ont point été trouvés *fixés* sur les grains de raisin, sains ou malades: on n'y voit que des Sarcophtes adultes, errants et d'ailleurs excessivement rares.

Si les Sarcophtes sont trop peu nombreux pour épuiser, par leur succion la sève de la plante attaquée, le sont-ils assez pour l'empoisonner, en lui inoculant un liquide vénéneux en échange du suc nourricier qu'ils y puisent? La question devient ardue et délicate, et la commission n'ose se flatter que la chimie puisse découvrir, isoler et caractériser quelque *acide sarcophtique* ou substance animale quelconque, à laquelle seule il appartiendrait de nous dire le dernier mot de cette inquiétante énigme.

Peut-être, comme dans plusieurs des maladies de l'espèce humaine, ignorera-t-on toujours la cause première, profonde, essentielle du mal. Mais alors encore on pourra espérer que des essais intelligents et variés avec persévérance pourront faire trouver le remède, ne fût-il qu'empirique.

C'est aux agriculteurs et aux chimistes qu'il appartient de découvrir ce remède, soit par la voie rationnelle, qui résulterait de la connaissance directe de la cause du mal, soit par la voie expérimentale, dont la durée trop courte de notre séjour au Congrès interdit l'abord à la commission.

Nous terminons en proposant à la section, et par suite au Congrès, d'émettre le vœu qu'une *commission permanente soit établie, dans chaque département, pour l'étude de la maladie de la vigne et des moyens d'y remédier.*

APERÇU THÉORIQUE

SUR LA CHALEUR LATENTE,

PAR M. B. BOUTET DE MONVEL.

Tous les phénomènes mécaniques, physiques et chimiques démontrent jusqu'à l'évidence que les corps sont composés de molécules de dimensions finies, c'est-à-dire indivisibles, susceptibles de se rapprocher ou de s'écarter les unes des autres, suivant la nature des forces qui agissent sur elles. Elles sont tenues en équilibre sous l'influence de deux forces opposées : l'attraction moléculaire, qui varie d'intensité avec la masse des atomes et leur distance, mais dont les lois sont hypothétiques. Tout ce que l'on sait, c'est qu'elle ne peut s'exercer qu'à une distance incomparablement plus petite que toutes celles que nous pouvons mesurer. Pour contrebalancer cette force, on est obligé d'admettre l'existence d'une force répulsive que tout prouve être le calorique. Les molécules étant constituées à un certain état d'écartement d'où résulte une certaine intensité pour la force attractive, il faudra, pour les maintenir à cet état, que le corps contienne une certaine quantité de chaleur. Il semble, au premier abord, que cette théorie entraîne une contradiction manifeste avec les faits, car, au fur et à mesure que les molécules s'éloignent l'une de l'autre, leur attraction mutuelle est de plus en plus petite : la répulsion qui doit faire équilibre doit aussi aller en diminuant ; il résulterait de là, en apparence, que la quantité de chaleur qui

est nécessaire pour tenir les molécules à une certaine distance l'une de l'autre est moindre que celle qu'il faudrait pour les maintenir à une distance plus petite. Mais on fait bien vite justice de ce paradoxe lorsqu'on tient compte des phénomènes d'élasticité. On sait, en effet, que lorsque par une action mécanique extérieure on amène un corps à un certain état de dilatation qui varie avec l'intensité de la force employée, si l'on vient à faire cesser l'action de cette force, le corps revient à son premier état (bien entendu qu'il ne s'agit là que des solides et des liquides), ce qui indique que pour la situation des molécules, telle que l'a faite cette force, la quantité de chaleur étant d'ailleurs restée la même, l'attraction moléculaire, la force répulsive due au calorique et la force extérieure se font équilibre, et que cette dernière, une fois enlevée, l'attraction l'emporte sur la répulsion, puisque les molécules se rapprochent. L'attraction a diminué, la force répulsive due à la quantité fixe de chaleur contenue dans le corps a diminué aussi, et diminué plus que la force attractive. Il est évident alors que si vous voulez rétablir l'équilibre troublé par la suppression de la force mécanique extérieure, il faut augmenter la force répulsive, c'est-à-dire la somme de chaleur contenue dans le corps. Ainsi il est bien entendu que quoique l'on augmente la quantité totale de chaleur, cependant la force répulsive qu'elle produit diminue en vertu de l'écartement des molécules, de l'agrandissement de l'espace intermoléculaire; seulement, elle diminue moins que l'attraction.

Et de même, si une force comprimante vient à diminuer le volume d'un corps et la distance moléculaire, il s'établit un certain état d'équilibre entre les trois forces qui agissent sur ces molécules: la force extérieure, l'attraction et la répulsion. Lorsqu'ensuite on supprime l'action de la première de ces forces, le corps revient à son volume primitif; il faut admettre alors que la répulsion l'emporte sur l'attraction; or, l'attraction a augmenté: il faut donc que la répulsion ait augmenté aussi et augmenté plus rapidement. En thèse générale, la répulsion varie dans le même sens que l'attraction, mais suivant une loi plus rapide. Dire que la force répulsive due à l'action de la chaleur dont la quantité

cependant n'a pas changé est devenue plus grande en même temps que la distance moléculaire a diminué, c'est dire que si l'on veut maintenir le corps dans l'état forcé où il se trouve, tout en supprimant la force extérieure, il faut diminuer l'intensité de la force répulsive, diminuer la somme de chaleur contenue dans le corps.

Ainsi, lorsqu'on dilatera par un moyen quelconque un corps, et qu'on lui fera prendre successivement divers états de volume, il faudra, pour chacun de ces états, lorsqu'on voudra que le corps s'y maintienne, lui fournir une quantité de chaleur déterminée, d'autant plus grande que le corps est plus dilaté.

Remarquons maintenant que les atomes ne sont point isolés les uns des autres, qu'ils forment des groupes plus ou moins complexes qui sont ce que l'on appelle les molécules. Ces groupes, qui sont les éléments cristallographiques du corps, offrent un nombre de formes limité. On comprend qu'alors ce mode de constitution mécanique variable avec la nature du corps sera un élément dont il est impossible de ne pas tenir grand compte dans les calculs et les expériences calorimétriques. En effet, il n'y a point à douter d'après cela que la quantité de chaleur nécessaire pour porter une masse donnée à un certain état de température, en appelant température l'état d'un corps représenté par un certain ensemble de propriétés, volume, densité, ductilité, tenacité, couleur même, &c., mesurés numériquement, et résultant de la quantité de chaleur qu'il contient, il n'y a point à douter, dis-je, que cette quantité de chaleur ne doive varier non-seulement avec la masse du corps, mais encore avec sa nature, et c'est ce qu'a montré l'expérience qui a fait voir que pour porter l'unité de masse de deux corps différents, d'une température donnée à une autre température également donnée, il faut des quantités de chaleur différentes qu'on a appelées *chaleurs spécifiques*.

Ainsi, en prenant pour unité de chaleur la somme de chaleur nécessaire pour porter de la température de fusion de la glace à la température d'ébullition de l'eau pure sous la pression de 0,76, un kilogramme d'eau, il faudra, pour un kilogramme de plomb, de cuivre, de fer, de soufre, de phosphore, &c., 0,0314, 0,095 - 0,114 - 0,2026 - 0,1887 &c., unités de chaleur.

Maintenant, j'attirerai spécialement l'attention sur cette question. Tout le monde sait que lorsque le plomb solide est arrivé à la température de 320° centigrades, et que l'on continue à le chauffer, sa température reste invariable, mais il passe à l'état liquide, il se fond; la partie liquide peut prendre des températures de plus en plus élevées au-dessus de 320°, mais la partie qui est encore solide, car la fusion n'est que successive, reste invariablement à 320°.

Tous les traités de physique disent, pour expliquer ce fait, que le foyer de chaleur fournit au corps une certaine quantité de chaleur qui, pénétrant dans sa masse, écarte les molécules, se loge dans leurs interstices, et se bornant à un rôle purement mécanique, cesse d'agir sur le thermomètre et devient ce que l'on appelle chaleur *latente*.

Cette expression de chaleur *latente* me paraît tellement fautive, et en même temps contraire aux notions élémentaires de mécanique moléculaire développées ci-dessus, que je voudrais pouvoir l'effacer de tous les livres et de tous les esprits.

Cette expression de chaleur latente, opposée à celle de chaleur sensible dont on fait souvent usage, implique qu'il existe deux espèces de chaleur : une chaleur qui agit sur le thermomètre, qui rayonne par conséquent vers les corps voisins; puis une autre chaleur attachée aux molécules du corps et qui ne se propage pas au dehors. C'est ici le cas de dire qu'un nom n'est pas une explication. Lorsqu'un fait anormal se présente, si son explication ne peut pas se trouver dans l'ensemble des lois connues je conçois que l'on recoure à une hypothèse, mais encore faut-il que cette hypothèse soit bien réelle et qu'elle ne soit pas une nouvelle énonciation du fait lui-même sous une autre forme. Or, je demande si l'expression de chaleur latente n'encourt pas le reproche en question; est-il d'ailleurs, dans tout le reste de la théorie de la chaleur, rien qui autorise les physiciens à supposer l'existence de ces deux espèces de calorique, un calorique actif rayonnant d'une part, et de l'autre un calorique de résistance, un calorique qui ne jouit d'aucune des propriétés qui, pour tous les esprits, caractérisent le calorique?

Enfin, je dirai plus, cette théorie de la chaleur latente est par-

faitement inutile, et je crois que ce reproche doit suffire pour la jeter à terre et la condamner à l'oubli.

Prenons un corps quelconque, un kilogramme de plomb, à une certaine température ; à 100°, par exemple, il renferme une certaine somme de chaleur ; supposons maintenant que par un moyen quelconque, moyen dont la science n'a pas le secret, et dont la découverte eût rendu fous de bonheur les chercheurs du grand œuvre aux temps passés, nous transformions subitement ce morceau de plomb en un kilogramme de soufre : il est bien évident que la somme de chaleur que contenait le plomb ne suffirait plus au soufre pour rester à cette même température, puisqu'il faut six fois plus de chaleur au soufre qu'au plomb pour subir la même variation thermométrique ; il devrait nécessairement descendre à une température plus basse.

Or, si le plomb solide et le soufre présentent des propriétés mécaniques et physiques différentes (je ne parle point ici, bien entendu, des caractères chimiques qui ne sont point du ressort de la question), on m'accordera bien que le plomb solide et le plomb liquide diffèrent davantage encore et que leurs lois de constitutions moléculaires sont tout-à-fait différentes.

Les liquides n'ont point de forme par eux-mêmes ; leurs groupes atomiques ne sont plus liés invariablement les uns aux autres, comme dans les solides ; ils peuvent tourner, se déplacer, sans que l'équilibre de la masse totale cesse pour cela d'exister ; en un mot, ils n'ont pas de *cohésion*, et l'absence d'un pareil caractère sépare tout de suite le plomb liquide et le plomb solide et en forme deux corps totalement distincts l'un de l'autre. Or, les expériences nombreuses et particulièrement intéressantes, au point de vue théorique, de M. Person, ont montré que la capacité calorifique d'un corps à l'état liquide est toujours plus grande que la capacité à l'état solide ; c'est ce qui résulte évidemment de ses recherches sur l'eau, le soufre, le phosphore, et bien d'autres substances encore. En outre, on sait que moyennant certaines conditions d'expérimentation on peut faire descendre la température d'un corps liquide bien au-dessous de son point de solidification sans qu'il se congèle : ainsi, le phosphore liquide, dont le

point normal de solidification est à 44° environ, a pu descendre jusqu'à 22° à 23° en conservant son état liquide. Rien n'empêche dès lors de concevoir qu'en l'entourant de précautions d'expérience plus délicates encore, on n'abaisse de 20, de 50, de 100°, indéfiniment même, sa température de congélation.

Or, il résulte évidemment de la différence des capacités calorifiques que le phosphore solide et le phosphore liquide, pris à la même température, à 30°, par exemple, pour rester dans les limites d'expérience de M. Desains, ne contiennent pas la même quantité de chaleur; car si on les prenait tous deux au point de départ réel des températures, au véritable 0°, non point au 0° de convention que nous avons adopté, mais au 0° qui correspondrait à l'absence complète de chaleur, et si on les fait monter simultanément de degré en degré en adoptant une unité thermométrique arbitraire, comme ils exigent des quantités différentes de chaleur pour subir la même variation de température, ils arriveront tous deux à 30° centigrades, avec des sommes de chaleur très-inégales, lors même que l'on supposerait très-petite la différence des chaleurs spécifiques, et la somme de chaleur pour le phosphore liquide est plus grande que pour le phosphore solide. Dans l'un, comme dans l'autre, la chaleur est de la chaleur *sensible*.

Ce que je dis pour la température de 30° s'applique évidemment aussi à la température de fusion à 43°.

On voit maintenant ce que c'est que la prétendue chaleur *latente*: c'est tout simplement la différence entre la somme de *chaleur sensible* renfermée dans un corps, à l'état liquide, à sa température de fusion, et la quantité de *chaleur sensible* que le même corps, pris à l'état solide, renferme à cette même température.

Je dois faire remarquer ici que M. Person avait déjà exprimé ce fait *par une formule*, mais sans en déduire de conséquences théoriques.

Lorsque, par suite de la dilatation que la chaleur produit dans les corps, les molécules sont arrivées à un état d'écartement tel que la cohésion soit détruite, alors le corps change tout à coup

de nature ; mais la quantité de chaleur qu'il renferme et qui est celle qu'il contenait à l'état solide ne lui est plus suffisante, au moins pour rester à cette température. Il faudra alors que le foyer de chaleur, quel qu'il soit, fournisse cet excédant de calorique, et c'est là ce que l'on appelle, comme on le voit, fort improprement, *chaleur latente*.

Je le répète, ce mot de *latente* exprime une idée théorique fausse, et je crois l'avoir prouvé, inutile.

Mais, peut-être, dira-t-on, puisque vous enlevez à la chaleur son rôle d'agent mécanique, pourquoi la fusion a-t-elle lieu à une température fixe pour chaque corps ? Je commence par dire d'abord qu'on peut tout aussi bien poser cette même question à la théorie de la chaleur latente et dire : Pourquoi, en supposant le corps solide à une température quelconque au-dessous de son point de fusion, n'y aurait-il pas à cette température une quantité de chaleur mécanique suffisante pour détruire la cohésion du corps et déterminer sa fusion ? On voit que la question est bien la même.

La réponse me paraît d'ailleurs facile ; ce n'est que pour un certain degré d'écartement des particules que l'attraction moléculaire cessera d'être dépendante de la forme des groupes moléculaires eux-mêmes, et ne dépendra plus que de leur masse et de leur distance, caractère qui est, pour ainsi dire, la définition de l'état liquide. Ce ne sera donc, quelle que soit d'ailleurs la théorie qu'on adopte, qu'à la température correspondante à cet état de dilatation du corps que pourra avoir lieu la fusion, sauf, bien entendu, les cas où l'on ferait intervenir des forces extérieures agissant sur le corps, ce qui changerait les conditions d'équilibre, et peut aussi, naturellement, changer la température de fusion.

Pour rendre bien claires et bien complètes les idées théoriques que je viens d'exposer, prenons un exemple de changement d'état, et l'on verra qu'il n'est rien de plus facile que d'expliquer les circonstances qui accompagnent le phénomène.

Tout le monde sait que si l'on mélange de la neige et du sel marin, les deux corps solides en contact se liquéfient mutuellement dans le vase qui les renferme et l'on obtient un froid assez

considérable. Les partisans de la chaleur latente disent : Ces deux corps , rendus liquides sous l'influence d'une force de la nature des forces chimiques, ont besoin d'une certaine quantité de chaleur latente ou mécanique ; ils l'empruntent au vase où ils sont placés, et en outre, ils l'empruntent à leur somme de chaleur sensible, c'est-à-dire qu'une portion de leur chaleur sensible devient latente. Il faut convenir que cette explication est un peu téméraire et qu'il est difficile de concevoir comment et à propos de quoi s'opère cette transformation si complète dans les propriétés du calorique.

Nous dirons, nous, simplement : La neige , le sel, le vase , ont à eux trois une certaine somme de chaleur qui, répartie suivant des proportions convenables, les maintient séparément à la température T ; maintenant, sous l'influence de l'affinité dissolvante, deux des corps solides sont devenus liquides, les conditions d'équilibre calorifique ne sont plus les mêmes. Pour rester à la température T , la neige et le sel auraient besoin d'une plus grande quantité de chaleur que celle qu'ils avaient lorsqu'ils étaient encore solides. Donc, si la somme de chaleur *sensible* contenue dans les trois corps, somme de chaleur qui n'est pas changée, est insuffisante pour maintenir le système à la température T , le système prendra une température plus basse.

On voit que nous raisonnons en dehors de toute hypothèse et que notre explication est basée sur l'expérience et sur les phénomènes les plus simples de la thermométrie.

Que résulte-t-il de tout cela encore ? C'est qu'on a à tort classé le phénomène des changements d'état parmi les sources de chaleur.

Toutes les fois que des corps sont en présence, et qu'un changement de température survenant sous l'influence d'une certaine cause, on ne peut expliquer la variation thermométrique par une répartition différente dans la somme totale de chaleur , qu'il faut admettre qu'il y a eu du calorique produit ou détruit, on dit que la cause agissante est une source de chaleur ou de froid. C'est ainsi que le frottement, la percussion, les actions chimiques en général sont regardés comme source de chaleur.

Mais ce mot devra être mis de côté toutes les fois que la va-

riation thermométrique pourra s'expliquer par une répartition différente de la chaleur, par le passage de la chaleur d'un corps à un autre, par rayonnement, par conductibilité, &c. C'est ici le cas : la chaleur possédée par les corps A, B, C, &c., solides, se trouve maintenant tout entière sur d'autres corps, les corps A, B, C, &c., liquides; il est tout simple que la température soit différente; il n'y a pas eu de chaleur créée, il n'y a pas source de chaleur ou de froid.

CONCLUSION.

La théorie de la chaleur latente, et le mot lui-même, qui n'exprime qu'une idée complètement fausse, doivent être rayés de la science.

NOTE

SUR LES APPLICATIONS DU CHLOROFORME ,

PAR M. RABOURDIN.

L'iode , trouvé en 1812 par Courtois , qui n'était pas seulement un simple salpétrier , mais un chimiste habile , est aujourd'hui un corps parfaitement étudié. La plupart de ses propriétés chimiques sont bien connues , et les services que ce corps rend à la médecine et aux arts doivent faire ranger sa découverte parmi les plus importantes de notre siècle.

Il est parfaitement établi que l'iode existe dans les trois règnes de la nature. De récents travaux , dus à M. Chatin , professeur de botanique à l'École de pharmacie de Paris , prouvent que ce corps existe dans presque toutes les eaux , dans un grand nombre de substances alimentaires et jusque dans l'air que nous respirons.

Pour découvrir l'iode dans les corps , s'il n'y existe pas à l'état d'iodure alcalin , on l'y amène toujours afin de l'avoir en solution aqueuse.

Le procédé bien connu pour déceler la présence de l'iode consiste à mettre ce corps libre en présence de l'empois d'amidon , celui-ci se colore en bleu foncé.

On dégage l'iode de ses combinaisons avec les métaux alcalins en ajoutant , à la dissolution qui les renferme , soit un peu de chlore , soit de l'acide sulfurique additionné d'un peu d'acide nitrique. De tous les corps connus , c'est le chlore qui , en raison de ses affinités plus puissantes , déplace le mieux l'iode de ses

combinaisons pour se substituer à sa place, et c'est aussi le corps qui est habituellement employé par les chimistes dans le cas qui nous occupe. Mais ce corps si précieux pour mettre l'iode en liberté a un inconvénient, c'est que si on en met le moindre excès quand on recherche une infiniment petite quantité d'iode, cet excès s'empare de l'iode mis à nu et forme avec lui un composé incolore qui n'agit plus sur l'amidon et l'expérience est manquée. D'un autre côté, et sans attaquer ici le procédé de rechercher de l'iode au moyen de l'amidon, qui donne de très-bons résultats dans des mains exercées, je dirai cependant que si l'amidon peut déceler l'iode, il ne peut pas servir à doser ce corps. Je crois donc qu'un procédé qui, tout en décelant des traces d'iode, permettrait d'en estimer approximativement la quantité, serait appelé à rendre quelques services. Le procédé que j'ai présenté récemment à la Société des Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans me paraît remplir ces conditions.

Ce moyen consiste à verser dans la liqueur renfermant l'iodure alcalin une petite quantité de chloroforme, puis, soit un peu de chlore, soit de l'acide sulfurique mêlé d'un peu d'acide nitrique pour isoler l'iode : cela fait, on agite vivement le tout ; le chloroforme s'empare de l'iode et prend une couleur violette plus ou moins foncée, selon la quantité d'iodure renfermé dans la liqueur.

Si on veut, à l'aide de ce procédé, doser la quantité d'iode renfermée dans 50 grammes d'huile de foie de morue, par exemple, on commence par saponifier celle-ci par la potasse, puis on incinère le savon et on lessive les cendres avec de l'eau ; on sursature la liqueur obtenue avec de l'acide sulfurique et on ajoute 4 grammes de chloroforme et quelques gouttes d'acide nitrique ; par l'agitation, le chloroforme prend une teinte violette ; d'un autre côté, on prend une liqueur titrée renfermant 1 centigramme d'iodure de potassium pour 100 grammes d'eau, de manière que 10 grammes de cette liqueur représentent 1 milligramme d'iodure de potassium ; on prend 10 grammes de cette liqueur, on y ajoute deux ou trois gouttes d'acide nitrique, 15 à 20 gouttes d'acide sulfurique et 4 grammes de chloroforme ; par l'agitation, le chloroforme se colore en violet ; on compare

la nuance avec celle donnée par les cendres de 50 grammes d'huile essayée, on ajoute au besoin quelques grammes de la liqueur titrée, et, selon la quantité ajoutée, on en conclut la proportion d'iode contenue dans l'huile.

L'inconvénient relatif à l'emploi du chlore et de l'amidon que je signalais au commencement se retrouve ici pour le chloroforme : si on veut déplacer l'iode de ses combinaisons à l'aide du chlore, et qu'on ajoute un excès de cet agent, il se forme du chlorure d'iode et la coloration violette du chloroforme ne se produit pas : l'expérience n'est pas manquée pour cela, car il suffit de mettre dans la liqueur une lame de fer décapée et d'agiter ; l'excès du chlore se combine au fer, abandonne l'iode qui, devenu libre, colore le chloroforme. Il ne faudrait pas laisser trop long-temps la lame de fer en contact avec la liqueur, car, après le chlore, c'est l'iode qui se combinerait au fer ; il y aurait formation de proto-iodure de fer et la liqueur deviendrait incolore.

Ce que je dis ici, relativement aux essais de l'iode par le chlore et le chloroforme, est applicable aux mêmes essais par le chlore et l'amidon. En effet, si dans une liqueur renfermant des traces d'un iodure alcalin on verse un peu d'empois d'amidon et du chlore ; si celui-ci est ajouté en excès, il ne se produit aucune coloration ; mais si on agite la liqueur avec une lame de fer décapée, la coloration bleue, propre à l'iodure d'amidon, apparaît après un temps plus ou moins long.

J'ajoute, en terminant cette note, que la recherche de l'iode par le chloroforme donne un précieux moyen pour reconnaître la pureté de celui-ci.

Le chloroforme qu'on trouve dans le commerce est souvent alongé d'éther hydrique ou d'alcool ; quand il en est ainsi, ce chloroforme dissout encore très-bien l'iode, mais la couleur violette si riche qu'on obtient avec le chloroforme pur est altérée : elle passe au rouge-vineux si la proportion d'alcool ou d'éther est faible, et au rouge caramel quand la proportion est plus forte.

DE L'IODE

ET DE SON EMPLOI EN MÉDECINE,

PAR M. ÉMILE BESSY.

L'iode se trouve très-réandu dans la nature, mais jamais à l'état natif. Dans le règne minéral, on le rencontre, dans des mines d'Espagne, à l'état d'iodure d'argent; en Amérique, à l'état d'iodure de plomb; dans le même pays on trouve, dans une mine d'azotate de soude, des quantités assez notables d'iodure et d'iodate sodique.

Dès 1839, M. Bussy avait signalé la présence de ce corps simple dans la houille de Commentry (Allier); les récents travaux du même chimiste viennent de le déceler dans toutes les houilles; de plus, presque toutes les eaux potables contiennent des iodures, principalement celles qui viennent des terrains ignés, des craies vertes et des oolithes ferrugineuses. L'iode existe aussi dans la terre arable et les minerais de fer, de manganèse et cinabre (HgS).

Dans le règne végétal, il se trouve dans toutes les plantes marines; dans les plantes d'eau douce, on le rencontre dans les *conferves*, les *potamogetons*, les *nymphéa*, les *cressons*, les *renoncules* qui vivent dans les eaux courantes, et principalement dans le *nasturtium officinale*, le *conferva crispata*, les *typha angustifolia* et *minima*, les *potamogetum crispum* et *pectinatum*, le *beccabunga* et le *phellondrium aquaticum*.

M. Neyrac, pharmacien à Dax, vient de signaler la présence des iodures dans des plantes de la famille des oscillariées qui vivent dans les eaux thermales de Dax, entre autres dans l'*Anabaina thermalis* et l'*Oscillaria gradetupi*.

Les liqueurs fermentées contiennent de l'iode, le vin, le cidre et le poiré; les quantités d'iode contenues dans les vins varient suivant la nature des terrains qui les produisent. Ainsi, les vins plus riches en iode sont ceux qui viennent sur les côtes granitiques du Mâconnais, du Beaujolais et de l'oolithe moyenne de Tonnerre. Par contre, les vins produits par les calcaires de la Champagne et le terrain tertiaire de la Gironde sont ceux qui contiennent le moins d'iode.

Dans le règne animal, nous trouvons l'iode dans les mollusques et le foie de morue; puis, dans les animaux d'eau douce, on le rencontre dans les écrevisses, les limnées, les goujons, les grenouilles, les sangsues, les spongilles et les rats d'eau; le lait renferme aussi de l'iode, le plus riche est celui d'ânesse. On trouve encore l'iode, en quantité assez notable, dans les œufs. M. Chatin vient de signaler sa présence dans l'air et dans la neige.

L'iode est employé en médecine comme excitant, puis comme résolatif et dépuratif dans les maladies scrofuleuses et syphilitiques.

Comme excitant, on le donne dans les maladies des femmes, car c'est un puissant emménagogue; comme résolatif, on l'administre contre le goître et dans les affections scrofuleuses. A ce propos, je tiens à signaler les récents travaux de MM. Grange, Chatin et Bouchardot, sur la cause probable du goître, soit qu'il faille l'attribuer, ou à la présence des sels magnésiens, ou à l'absence des iodures, ou à la trop grande quantité de sels calcaires dans les eaux potables. Je laisse la discussion de cette importante question aux hommes éminents qui s'en occupent avec tant de zèle, et au nom de l'humanité, je souhaite et je désire ardemment que la science parvienne enfin à trouver un remède contre une affection qui dégrade, avilit et met au rang des animaux le chef-d'œuvre de la création.

On donne aussi les iodures avec succès contre l'ascite ; un médecin belge, M. Lélín, s'est servi avec avantage des iodures dans l'hypertrophie des prostates chez les vieillards ; on emploie aussi ces composés dans le traitement des hydrocèles simples ou compliqués, des kystes séreux, synoviaux et des hydrarthroses ; la teinture d'iode a été signalée dans ces derniers temps comme un excellent moyen abortif des pustules varioliques.

L'année dernière, *The medical Times* a publié un article du docteur Churchill, accoucheur distingué de Dublin, où ce praticien préconise l'iode comme un excellent caustique et comme résolutif dans le traitement des érosions et des ulcérations du col de l'utérus.

M. Williams a eu de très-beaux succès avec l'huile de foie de morue qui contient de très-grandes quantités d'iodure, d'abord dans la première période de la phthisie, mais surtout dans la troisième. A ce propos, je ferai remarquer que Berton, Laënnec, Scudamore et Murrey préconisent les inhalations d'iode contre la phthisie. C'est en se fondant sur l'opinion émise par ces illustres praticiens, que M. Huette vient d'enrichir la thérapeutique d'une nouvelle méthode pour faire parvenir l'iode jusque dans les poumons : ce sont les inspirations d'éther iodhydrique ; par ce moyen, le médecin est maître de fractionner, comme il l'entend, les doses de cet excellent résolutif ; de plus, la substance ainsi absorbée n'est expulsée qu'après avoir parcouru tout le système de la circulation, et agit soit chimiquement, soit dynamiquement sur toute l'économie ; ce nouveau mode d'administrer l'iode sera employé avec grand avantage dans les empoisonnements par certains alcaloïdes, avec lesquels l'iode forme des composés insolubles, dans le cas où la substance toxique aurait irrité l'estomac ou altéré les organes gastro-intestinaux, et surtout lorsque les vomissements s'opposent à l'introduction de l'iode dans les voies digestives. Ainsi, par ce nouveau système, le médecin pourra prescrire avec avantage les inspirations d'éther iodhydrique dans la glucosurie, les tubercules et la phthisie.

L'iode est encore employé avec succès pour combattre les accidents tertiaires de la syphilis. Je suis tellement persuadé, dit

M. Ricord, de l'efficacité des préparations iodurées, dans le traitement des affections tertiaires, leur efficacité est suivie de si heureux résultats, que je ne crains pas de les proposer comme spécifiques de cette période de la syphilis constitutionnelle, et peut-être même comme prophylactiques de ces mêmes accidents, alors qu'on a fait disparaître, par un traitement mercuriel, les accidents secondaires. Il est donc, pour ainsi dire, prouvé que l'iode enlève les maladies hydrargyriques en même temps que les accidents tertiaires de la syphilis.

D'après M. Bouchardat (*Annuaire de thérapeutique, 1845*), l'iodure de potassium dissout toutes les préparations mercurielles et même le mercure métallique, et la solution qui en résulte traverse, sans se décomposer, les liquides de l'économie.

La thérapeutique vient dernièrement de s'enrichir d'un nouveau mode d'administration de l'iode qui, jusqu'à présent, a donné de très-bons résultats : je veux parler des préparations d'iodure d'amidon du docteur Quesneville.

Dans les arts, l'iode est employé pour la préparation des plaques daguerriennes.

Dernièrement, M. Niepce de Saint-Victor, capitaine de la garde républicaine, vient de découvrir une nouvelle propriété de l'iode pour la reproduction des gravures. D'après les travaux de ce chimiste, l'iode jouit de la singulière propriété de se porter sur les noirs des gravures et de respecter les blancs. On expose une gravure sur une capsule qui contient de l'iode, et ce corps étant volatil se porte sur les noirs des gravures; après un intervalle d'une dizaine de minutes, on retire la gravure, on l'applique sur une feuille de papier collé à l'amidon et on a la reproduction exacte de la gravure en couleur bleue; on remarque que les tons de la gravure sont bien plus purs. Voilà une nouvelle propriété de ce corps qui est employé en médecine avec de si beaux succès, et qui est appelé à jouer un si grand rôle dans les arts.

FAITS GÉOLOGIQUES ET MINÉRALOGIQUES

Soumis à l'appréciation des Membres de la section d'Histoire naturelle,

DANS LA SÉANCE DU 19,

PAR M. BERTRAND DE LOM.

1° Preuve matérielle de l'existence de l'acide arsénieux cristallisé dans les circonstances de filons, en cristaux octaédres (Sainte-Marie-aux-Mines).

2° Fait qui démontre que l'arsenic métallique n'est pas un produit normal, contrairement aux idées reçues, mais bien un produit de réaction électro-chimique.

3° Découverte, dans les Alpes du Piémont, d'un riche gisement de carbonate de magnésie, en cristaux excessivement multipliés dans une puissante couche talqueuse, substance qui s'observe et se rencontre aussi encore, mais alors en rares cristaux, dans une roche en connexion avec la couche talqueuse, roche dont la composition reste problématique; et cette découverte présente encore cet autre intérêt, c'est que nombre de cristaux de ce carbonate sont décomposés et ont donné naissance à une matière ocracée brune, qui pourrait bien être une hydrate de magnésie ferrifère.

4° Découverte, dans les Alpes du Piémont, du phosphate de chaux dans des circonstances nouvelles; c'est dans le talc.

5° Le fer titané de Saint-Marcel, en Piémont, n'est point titané en réalité, comme nous l'apprend la science, mais seulement titané accidentellement, je veux dire par interposition moléculaire, si on peut le dire ainsi, du sphène dans ce peroxyde de fer anhydre.

Minéral de fer que la science, d'ailleurs, a reconnu comme notablement aurifère, ce qui paraîtra peu étonnant, en faisant connaître que ce minéral est en connexion avec un vaste système aurifère que la science va enregistrer.

6° Autres faits d'association entre divers minerais de fer et les principales substances de la famille des titanides; découverte qui vient corroborer mon hypothèse tendant à démontrer que l'oxide de titane condensé, observé sur les parois intérieures des cheminées de quelques hauts-fourneaux, doit être le résultant de la calcination de ces sortes de minerais; hypothèse faite à l'occasion du Congrès scientifique de Strasbourg, en signalant l'existence de l'anatase et du rhutil dans le peroxyde de fer de Frammont; les nouveaux faits d'association sont: Le sphène avec le fer magnétique dans les circonstances de filons; le sphène avec le fer oxydulé titané dans les circonstances volcaniques; la grenowite (variété de sphène) avec le peroxyde de fer aurifère du Piémont; le rhutil avec le fer oligerte de Saint-Gothard et d'autres localités; le rhutil en aiguilles avec le carbonate de fer de la Tarentaise, faits plus que suffisants pour effacer tous doutes à cet égard.

7° Découverte de la chaux phosphatée dans des circonstances volcaniques inconnues, qui sont l'empatement des cristaux de cette substance par des noduls de fer titané et d'amphibole noire; association qui a déterminé l'état de boursouffure, de scorification, parfois des noduls d'amphibole qui renferment des cristaux de ce rare sel de chaux et puissant réactif de fusion.

8° Découverte du sulfure de molybdène dans des circonstances volcaniques inconnues; fait qui consiste dans une association de ce rare sulfure avec du dystène ou cristaux aciculaires, de la cordiérite, &c.; le tout en noduls de cristallisation disséminés

dans des produits basaltiques des environs de Thauliac (Haute-Loire).

9° Les couches du système houillier du bassin de Langeac (Haute-Loire) sont fortement redressés dans le sens de la longueur de ce bassin, ainsi qu'on le lit dans l'explication de la carte géologique de France. La cause de cet accident, qui n'est pas indiquée, est toute locale, car c'est la cause volcanique pendant le brassement de la pépérine, dont une puissante butte a surgi au milieu de ce bassin, comme le prouve un gros fragment de schiste houillier enveloppé, en grande partie, par la pépérine que les membres du Congrès ont observé.

10° Si la science doutait encore que le corindon, le zircon, le grenat, le pléonaste, la cordiérite, le fer titané, &c., disséminés dans les roches volcaniques de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, soient d'origine de cristallisation, contrairement à ce que la science avait enregistré, divers faits nouveaux de noduls granitiques renfermant, les uns le corindon bleu, en cristaux parfaits, d'autres la cordiérite, ces deux substances ayant ici des caractères tellement tranchés qu'il n'est pas possible de les confondre, d'autres le zircon, d'autres le grenat, &c., noduls enveloppés en partie par les produits volcaniques, sont enfin le dernier mot de ces difficiles problèmes.

11° Découverte du rhomboèdre primitif de la chaux carbonatée empâtée par le sulfate de baryte, en Piémont.

12° Découverte de cristaux *avec sommets d'épidote violette* manganésifère de Saint-Marcel, en Piémont.

13° Découverte du *rhomboïde primitif du quartz*, dans le voisinage de Turin.

14° Découverte de la cristallisation du peroxyde de fer hydraté géodique des volcans, en cristaux multiples, octèdres microscopiques, sans détermination de système.

15° Découverte d'un bivalve, ayant passé à l'état de quartz hyalin, dans le calcaire tertiaire de la Gironde.

16° Découverte des dents fossiles de *phylodus* (individus de la famille des raies), pour la première fois qu'on les signale sur le sol français, individus inédits, selon M. Agassis.

17° Découvertes de sept substances minérales cristallisées, dont trois d'origine de cristallisation, provenant de Saint-Marcel et de Traverselle, en Piémont, et quatre d'origine volcanique (1).

(1) M. Bertrand de Lom a encore remis au Congrès une notice qui n'a pu être imprimée, faute de place. Il annonce avoir trouvé, dans le département de la Haute-Loire, des basaltes et d'autres roches volcaniques contenant du carbonate de chaux et du carbonate de fer *en composition essentielle*; car de telles roches, dit-il, ont été observées dans plusieurs régions, à de grandes distances les unes des autres. Il cite d'abord un basalte renfermant environ 50 p. % de carbonate de chaux, et à peu près 15 p. % de carbonate de fer, qui y sont d'ailleurs invisibles et ne peuvent être reconnus que par l'analyse. L'auteur ajoute : « Ces
« deux carbonates n'ont pas été jetés dans cette roche selon le caprice
« du hasard, comme cela se remarque généralement dans la composition
« du plus grand nombre de roches; non, car ils y sont, au moins le sel
« de chaux, distribués avec une régularité telle qu'elle semble avoir été
« réglée par les lois chimiques. »

Il dit encore : « L'un de ces deux sels n'est pas le carbonate de chaux, ordinaire, c'est l'arragonite; elle se présente ordinairement en mou-
« chetures étoilées, d'un demi à quatre millimètres de diamètre, etc. »

L'auteur attribue à l'arragonite, qui se trouve dans ces roches, la grande fertilité de leur détritit, qui, selon lui, pourrait aussi fournir un mortier de très-bonne qualité. Nous remarquerons que l'arragonite a déjà été observée dans les produits volcaniques; on la cite spécialement dans des basaltes du département de l'Allier.

(Note du Secrétaire général.)

NOTE

SUR UN COURS D'EAU TROUVÉ PAR M. MULOT,

LORS DES SONDAGES QU'IL OPÉRAIT ENTRE LA LOIRE ET LE LOIRET,

PAR M. GAUCHERON.

En 1847, l'administration supérieure chargea M. Mulot de sonder la partie du terrain comprise entre la Loire et le Loiret. Au mois d'août de la même année, je fus chargé par M. de Sazilly, ingénieur, d'examiner un trou de sondage pratiqué en face de la source du Loiret, à une distance d'environ six cents mètres. L'ouverture du trou pouvait avoir cinquante centimètres de diamètre ; la profondeur, jusqu'au niveau de l'eau souterraine, était de quatre mètres, et les ouvriers, en pratiquant ce sondage, avaient vu leur sonde s'enfoncer subitement d'une profondeur de dix-sept mètres. En appliquant son oreille à l'orifice extérieur de ce trou, on entendait un bruit semblable à celui d'un courant animé d'une certaine vitesse; nul doute, pour nous, qu'il n'y eût là un cours d'eau assez considérable. En suivant, à l'aide de la baguette divinatoire ou *furcelle*, ce cours d'eau, on arrivait, après plusieurs détours, au bouillon même de la source du Loiret. Le but de nos travaux fut de savoir si ce cours d'eau était bien un de ceux qui viennent alimenter ladite source.

En notre absence, un des employés de l'administration avait fait jeter dans ce trou un poinçon d'ocre, espérant par ce moyen

rougir l'eau , et si cette eau venait alimenter la source, colorer momentanément l'eau du Loiret. Mais le résultat de son expérience fut nul, et cela se comprend facilement, en connaissant la composition chimique de l'ocre, qui n'est autre chose qu'une argile ferrugineuse qui, en se délayant dans l'eau , rougit momentanément le liquide , mais ne tarde point à se déposer, en vertu de son poids spécifique.

Pour arriver au but que nous nous proposons , voici le moyen que j'employai : j'examinai d'abord la composition chimique de l'eau du Loiret et celle de l'eau puisée dans le trou de sondage, je la trouvais identiquement la même, contenant à peine des traces de fer et des traces de chlorure presque'inappréciables à l'aide des réactifs.

Dans la première expérience que je tentai, je fis jeter une certaine quantité de sulfate de fer en dissolution : il était facile, si le courant conduisait à la source du Loiret, de reconnaître la présence réelle de cette solution en puisant de l'eau au bouillon même, et l'essayant par le cyanure jaune de potassium et de fer, additionnant la liqueur de quelques gouttes d'eau chlorée , d'obtenir immédiatement une coloration bleue de bleu de Prusse , *sesqui-cyanure* de fer ; mais, je dois le dire, cette expérience fut sans résultat aucun.

Dans une seconde expérience , je fis jeter en dissolution une quantité assez considérable de sel marin, *chlorure de sodium*. Nous sommes allés ensuite attendre à la source du Loiret , et là nous puisions, de temps en temps, de l'eau qui était traitée par une dissolution de nitrate d'argent, solution qui devait produire, avec la dissolution de sel marin , un précipité, très-facile à reconnaître, de chlorure d'argent ; cette fois , nous fûmes plus heureux, et, dans un moment, nous retirâmes, du fond même du bouillon de la source, de l'eau qui nous donna bien tous les caractères (précipité de chlorure d'argent) que devait présenter l'eau chargée de la dissolution que nous avons jetée dans le trou de sondage.

En suivant avec précision ces expériences , j'ai acquis la certitude que la *furcelle* peut servir à reconnaître l'existence et la

direction des cours d'eau ; et que le courant d'eau qui fut découvert par M. Mulot, lors des sondages qu'il pratiquait dans la partie comprise entre la Loire et le Loiret, est un de ceux qui vient alimenter la source du Loiret ; que la direction de ce courant a lieu de l'est à l'ouest, et qu'en remontant vers l'est, à une certaine distance, on trouverait probablement dans la Loire l'origine de ce cours d'eau (1).

(1) Quoique la note suivante ne se soit pas produite au cours du Congrès, nous avons cru pouvoir lui donner place ici, avec l'agrément de l'auteur du mémoire.

(Note du Secrétaire général).

« D'autres recherches, et l'ensemble des sondages opérés par
« M. Mulot, font connaître que plusieurs conduits souterrains traversent le val de Loire, et qu'ils sont diversement ramifiés et anastomosés. Plusieurs raisons portent à croire que l'eau qui forme ces courants se dévie de la Loire, non par des trous ou gouffres, mais qu'elle s'insinue dans les interstices, à peu près horizontaux, qui sont entre les bancs calcaires connus sous le sol. C'est probablement un peu au-dessous de Sandillon que sont les principales entrées, mais elles sont cachées par les sables du fleuve. J'ai décrit la constitution particulière des principales sources du Loiret dans le *Journal des Mines*, t. XIII. Vendémiaire an XI (1802).

« C^{te} DE TRISTAN. »

The first of these is the fact that the
... ..
... ..
... ..

The second is the fact that the
... ..
... ..
... ..

The third is the fact that the
... ..
... ..
... ..

The fourth is the fact that the
... ..
... ..
... ..

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

MÉMOIRE

SUR LA DEUXIÈME QUESTION, AINSI CONÇUE :

QUELS SONT LES MEILLEURS MOYENS PRATIQUÉS POUR INCULQUER
AUX ENFANTS DES CAMPAGNES L'AMOUR ET LES PREMIÈRES
NOTIONS DE L'AGRICULTURE ?

PAR M. DE BUZONNIÈRE.

MESSIEURS ;

Lorsque l'on considère la fertilité naturelle du sol de la France, l'heureuse variété de son climat, on se demande tout d'abord pourquoi elle n'est pas, en agriculture, comme dans les arts, la première nation de l'Europe ; on s'étonne de voir l'industrie faire de rapides progrès, tandis que depuis un demi-siècle l'agriculture est restée presque complètement stationnaire.

Que si l'on s'élève à l'étude morale du paysan français (je parle de celui que la sentiment de la propriété n'a pas encore régénéré), on retrouve en lui, avec l'économie, la patience et la soumission passive au pouvoir qui l'ont toujours distingué, la plupart de ses anciens défauts, la défiance envers ses maîtres,

l'antipathie des innovations, une crainte exagérée d'aventurer ses économies en les confiant à la terre, une apathie pire que la paresse, et, j'appelle spécialement votre attention sur ce dernier point, la persuasion qu'il n'est pas de condition sociale pire que la sienne; on reconnaît, en un mot, qu'il n'a pas l'amour de son état, et tout s'explique.

A ces causes, qui tiennent à l'essence même de son caractère, il faut bien ajouter aussi l'indifférence complète que, jusqu'à ces derniers temps, le Gouvernement avait conservée à son égard. Tandis que l'industrie, aventureuse de sa nature, faisait grand bruit de ses efforts, sollicitait par toutes les voies des encouragements, parvenait à se créer des protecteurs, l'agriculture s'isolait du pouvoir administratif et voyait sa ruine s'accomplir sans oser élever la voix. Son désespoir n'avait rien de menaçant, on en fit peu de cas, et il sembla que, puisqu'elle faisait vivre l'État, elle ne pouvait pas mourir de faim.

Pendant quelques hommes reconnurent sa détresse et cherchèrent les moyens d'y porter remède. Le mouvement agricole naquit et se propagea dans les régions élevées de l'intelligence; mais l'impatience française manqua le but, pour avoir voulu l'atteindre d'un seul bond. On se prit à organiser l'agriculture, sans réfléchir qu'il fallait d'abord créer l'agriculteur et lui donner l'amour de son état. Or, voici ce qui se passa :

On institua des comices, mais le simple paysan n'y prit aucune part; beaucoup de dissertations et de revues se publièrent, les unes à l'usage des savants, les autres au profit des libraires, très-peu pour le peuple des campagnes; des primes furent distribuées, et presque toujours le riche propriétaire les obtint, au grand découragement du petit producteur; des fermes-modèles furent créées à grands frais, bien plus pour l'expérimentation des nouvelles théories que pour la diffusion des bonnes pratiques; des fermes-écoles se multiplièrent, mais ceux à qui elles étaient destinées n'étaient pas encore en état d'en apprécier l'utilité et elles restèrent désertes.

Enfin, on vit se former spontanément le Congrès central, belle et grande institution qui mit en relief toutes les forces vives de

l'agriculture et apprit au Gouvernement à compter avec elle , mais qui eut aussi le tort (je l'avoue en baissant le front, comme solidaire de la faute commune) qui eut, dis-je, le tort de vouloir élever un édifice avant d'en avoir établi les fondements.

Frappé des progrès que la question agricole faisait dans l'opinion publique , le législateur a cru devoir intervenir ; il s'est dit : L'agriculture souffre , faisons une loi et elle sera guérie ; elle végète dans l'ignorance , insérons un mot dans un autre loi et la science va s'infuser dans ses veines.

Voyons s'il n'est pas tombé dans l'erreur que je viens de signaler.

La loi nouvelle sur l'organisation agricole, prise isolément, est un beau monument législatif ; mais elle suppose ce qui n'existe pas ; elle repose tout entière sur le principe électif. Or, je ne comprends pas l'élection sans électeur , et je cherche en vain l'électeur agricole. Observons ce qui se passe dans nos comices, où se décident les questions qui sont le plus à sa portée et le touchent de plus près. Vous savez comment sont nommés, j'ai presque dit comment se nomment les membres de nos bureaux. Est-ce ainsi que nous obtiendrons une véritable représentation agricole ? La question n'avait besoin que d'être posée pour être résolue.

La loi s'attaque à des hommes faits qui ne changeront pas d'habitudes ; les cadres qu'elle crée ne seront remplis qu'à l'aide d'une fiction légale ; l'institution marchera peut-être, mais en dehors de l'opinion publique qui, seule, peut la rendre utile, et le moment viendra où, croyant avoir fait de grands progrès, elle se trouvera seule et tombera faute d'appui.

Car les lois peuvent comprimer les mœurs, mais elles sont impuissantes à les changer ; les institutions seules y parviennent, et encore doivent-elles prendre l'homme au berceau.

Si donc nous voulons refaire les mœurs de tout un peuple, et il ne s'agit ici de rien moins que cela, il faut, sans complètement négliger le présent, travailler surtout en vue de l'avenir ; il faut renoncer au rôle brillant de législateur, pour descendre à celui d'instituteurs de l'enfance ; il faut bien nous convaincre que la peine sera pour nous et le profit pour nos neveux. Sublime ab-

négarion qui élève l'institution agricole à la hauteur du plus pur patriotisme !

La loi sur l'instruction publique a voulu entrer dans cette voie, mais elle est restée sur le seuil.

Son article 21 contient les dispositions suivantes :

« L'enseignement primaire se divise en deux degrés. Le premier degré comprend l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, le calcul et le système légal des poids et mesures ; le second degré complète ces connaissances et y ajoute les éléments de la langue française, l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques, des notions sur l'histoire de France et la géographie, des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène, l'arpentage, le dessin linéaire, le chant et la gymnastique. »

Voici donc enfin l'instruction agricole introduite dans la loi, mais au milieu de seize autres sciences, de telle sorte qu'en comptant cinq jours de travail par semaine et dix mois et demi dans l'année scolaire, l'élève n'y consacrerà que treize jours par an.

Maintenant à qui, par qui et comment cette instruction sera-t-elle donnée ?

A qui ? Aux élèves de second degré, à ceux qui appartiennent aux classes aisées, qui suivent leurs études pendant un certain nombre d'années, et qui ne se destinent pas généralement à l'agriculture ; tandis que l'enfant du pauvre paysan, qui n'a pas le temps d'apprendre beaucoup, parce que ses bras sont précieux pour sa famille, et qui, par conséquent, ne peut pas s'élever au-dessus du premier degré, sera privé des premières notions de l'art qui seul peut l'empêcher de mourir de faim.

Par qui ? Par un homme qui ignore et méprise l'art qu'il professe. Cette assertion repose sur des faits tellement notoires, qu'elle n'a pas besoin de développements.

Comment ? Sur les bancs et comme une théorie sèche, c'est-à-dire de la manière la plus antipathique aux instincts de l'enfance et en concurrence avec d'autres sciences dont le but, peut-être même le nom seul, frapperont l'amour-propre naissant des élèves et captiveront toute leur attention.

Après avoir reconnu le besoin de créer une population agri-

cole et l'impuissance des lois actuelles à cet égard, recherchons si nous ne pourrions pas atteindre le but en prenant une autre voie.

L'enfance, dans les campagnes surtout, éprouve pour les études sédentaires et suivies une répugnance qui a sa source dans le besoin de mouvement qui l'agite à chaque instant : doit-on en conclure qu'il faut renoncer à l'instruire ? Loin de là, car nous trouvons dans sa constitution même les moyens de vaincre l'obstacle qu'elle semble opposer à tout enseignement. Si la théorie la fatigue, l'application lui plaît ; si le précepte l'ennuie, l'exemple l'entraîne ; si la démonstration d'une vérité est au-dessus de ses forces, son affirmation ne la trouve jamais incrédule.

L'art d'obtenir l'éducation de l'enfance à l'aide des instincts qui lui sont propres a été admirablement mis en pratique par l'institution des salles d'asile. Là, on la discipline par sa mobilité, on l'instruit par l'amour du jeu, on forme son esprit naissant et son cœur par la danse et la chanson, on obtient la vigueur du corps à l'aide de moyens qui développent l'intelligence.

Ces succès incontestés ne sont-ils pas capables de nous mettre sur la voie ? Ne peut-on pas continuer la salle d'asile dans l'école agricole, rendre le mouvement utile, et entretenir l'ardeur de l'élève par le résultat matériel du travail ?

Nous voici naturellement conduits à l'examen d'un système dont je m'honore d'être l'un des premiers apôtres : je veux parler de l'introduction du travail agricole manuel dans les écoles rurales, sous les yeux et à l'exemple de l'instituteur.

L'exemple est, on le sait, un des plus puissants agents moraux que l'on puisse employer à l'égard de l'enfance. Or, quel exemple reçoit le petit paysan dans la cabane de son père ? La condition du citadin y est jalouée, l'agriculture y est ravalée au niveau des métiers les plus vils, le travail y est maudit. Que rencontre-t-il à l'école ? La glorification de la science et l'avilissement du métier : et l'on veut que cet enfant soit heureux, qu'il prenne goût à son état ! non, cela n'est pas possible. L'éducation rurale est un horrible contre-sens ; il faut la refaire, changer la

doctrine de l'école et contrebalancer l'influence paternelle par toutes les influences qui peuvent agir sur le premier âge.

Oh ! si le grand propriétaire avait le courage d'aller aux champs au lever du soleil, s'il ne dédaignait pas de tenir les mancherons de la charrue ; si la dame du château aimait à soigner elle-même et économiquement sa laiterie, si elle prenait en main l'éducation utile des oiseaux de sa basse-cour, peut-être verrait-on bientôt l'esprit agricole se régénérer, et le simple laboureur devenir fier d'un état que pratique celui à qui il porte envie ! Mais tout cela est bien loin de nos mœurs.

Il faut donc chercher ailleurs l'influence.

Trois hommes ont, par leur position sociale, de l'ascendant au village : le curé, le maire, l'instituteur. Le premier parle au nom de Dieu ; il a pour lui les gens pieux, contre lui les individus tarés et les impies. Le second parle au nom de la loi ; souvent il est forcé d'être sévère comme elle : produit de l'élection, il compte ses partisans et ses adversaires. Le maître d'école parle au nom de la science ; sa position ne lui fait point d'ennemis ; on le consulte dans les cas graves ; il peut rendre mille petits services ; il est d'ordinaire le secrétaire de la mairie, et se trouve ainsi en rapport avec les habitants à toutes les grandes époques de leur vie ; son autorité morale est d'autant plus grande qu'elle n'est pas imposée.

Que le propriétaire se mette donc en relation avec l'habitant de ses domaines, qu'il s'applique à le relever dans sa propre estime, qu'il cherche surtout à mériter la confiance de ses enfants et à leur inculquer l'amour de leur état, et lui-même ne pourra que gagner à l'adoucissement qu'il apportera à leur sort.

Que le prêtre répande sans cesse ses bénédictions sur le travail agricole, qu'il le représente comme celui qui est le plus agréable à Dieu, et il fera une œuvre essentiellement chrétienne, s'il retient aux champs cette jeunesse qui va se perdre dans les villes.

Que le maire seconde les efforts du prêtre, et il contribuera puissamment à la prospérité matérielle de la commune.

Mais c'est surtout à l'instituteur qu'il appartient de former

l'enfance ; nul n'est en contact plus fréquent avec elle ; nul n'a plus d'empire sur les parents :

Quoi, dira-t-on, cet homme que vous nous avez représenté comme plein de dédain pour un art qu'il ignore ? — Non, certes, répondrai-je, pas celui-là, mais un autre. L'instituteur qu'il me faut doit être un homme dévoué à l'agriculture, pénétré de la sainteté de sa mission, aimant à donner aux élèves l'exemple du travail. — Mais, ajoutera-t-on, cet homme n'existe pas ! — Je le sais. Il faut donc le créer.

Et voilà le but qui s'éloigne encore et l'œuvre qui devient plus pénible ; mais ne voyez-vous pas qu'elle s'agrandit par cela même, et que la lente circonspection de sa marche sera un gage du succès.

Il s'agit donc, quant à présent, de créer l'école normale agricole. Voici comment je la comprends : Le directeur possède au plus haut degré les qualités qu'il doit inculquer aux élèves-maîtres ; il se livre avec eux au travail manuel. Ceux-ci sont pris exclusivement dans la classe agricole, et ne sont pas admis passé quinze ans ; car il s'agit de les refondre, pour ainsi dire, de les jeter dans un moule nouveau, et pour y réussir, on ne saurait s'y prendre trop tôt.

La journée se partage à peu près également entre le travail agricole manuel et l'étude sédentaire. Les sciences enseignées sont celles énoncées dans l'art. 31 de la loi sur l'enseignement ; car si, comme professeur, le maître de l'école rurale agricole n'a pas besoin de les posséder toutes, elles lui sont nécessaires pour exercer l'influence sans laquelle il ne pourrait accomplir sa mission.

L'installation de l'école, la nourriture, les vêtements de l'élève-maître sont d'une grande simplicité ; de sorte que la demi-journée de travail de celui-ci puisse combler la dépense de l'établissement.

Dans de telles conditions, l'école normale cesse d'être onéreuse à l'État. Si cette assertion soulevait le moindre doute, il me suffirait de vous citer quelques passages du deuxième voyage en Angleterre de M. le baron de Gourcy. Vous y verriez comment de

pauvres maîtres d'école, après avoir loué un champ à leur propre compte, sont parvenus à se créer une position fort aisée, en ne demandant à leurs élèves que dix centimes par semaine et trois heures de travail par jour.

Lorsque nous serons parvenus à former des maîtres, la création des écoles rurales ne présentera plus aucune difficulté. Rien ne sera changé dans le matériel des établissements actuels; il s'agira seulement d'y annexer un petit champ et de se procurer des outils proportionnés aux forces des travailleurs.

La direction morale de l'institution sera nécessairement le reflet de celle de l'école normale. Le maître ne croira pas déroger en maniant la bêche à la tête de ses élèves, et ceux-ci seront fiers d'imiter leur maître; ils prendront ainsi peu à peu une meilleure idée de leur position sociale, et puiseront l'amour de leur état dans le plaisir enfantin que leur causera la contemplation de leurs œuvres. L'étude les délassera du travail, et le travail de l'étude; on les verra moins souvent dormir ou s'agiter sur les bancs, au supplice du maître et au détriment de son autorité; enfin, à leur sortie, ils se trouveront dans les meilleures dispositions possibles pour entrer dans les fermes-écoles destinées à compléter leur éducation. Et veuillez remarquer, Messieurs, que je ne fais ici aucune distinction entre les écoles communales et les écoles libres; pour les unes comme pour les autres, les difficultés seraient les mêmes, les avantages seront pareils.

Les frais de premier établissement d'une école agricole ne peuvent pas être le sujet d'une objection sérieuse. Il est impossible, en effet, que le travail du maître et des élèves n'ait pas une certaine valeur et que le champ ne donne pas un profit réel. Or, ce produit, évalué au taux le plus bas et abandonné au maître, à valoir sur ses appointements, compensera, et bien au-delà, l'intérêt de la somme dépensée. Il n'y aura donc pas, à proprement parler, de frais de premier établissement.

Des critiques plus spécieuses ont été présentées. On a dit : Vous bouleversez de fond en comble le système actuel, vous enlevez aux instituteurs en exercice une position acquise, vous violez la liberté de l'éducation.

A cela, je pourrais répondre qu'il n'y a jamais de danger à remplacer le mal par le bien, et que toute la question est de savoir lequel est le meilleur, ou du système en vigueur, ou de celui que je propose; mais je serai moins tranchant, car, à quelque chose qu'ils s'attaquent, les bouleversements m'effraieront toujours et je vous ferai tout bonnement observer que le changement sera nécessairement partiel et successif. Les écoles urbaines devront toujours rester ce qu'elles sont; les rurales ne pourront se transformer que suivant le désir des conseils municipaux, et la plupart de ceux-ci seront peut-être long-temps encore à comprendre les avantages des modifications proposées. D'un autre côté, il faudra aux jeunes instituteurs le temps de se former, et les anciennes écoles normales devant disparaître en proportion de la création des nouvelles, le nombre des aspirants se trouvera, comme devant, à peu près en rapport avec les lacunes qui se produisent journellement dans le corps enseignant. Ainsi, deux systèmes diamétralement opposés seront en présence, il est vrai; mais le triomphe du nouveau n'entraînera aucune perturbation dans le personnel de l'ancien.

Quant aux droits des parents, la loi actuelle n'en tient aucun compte; car elle ne leur permet pas de faire donner à leurs enfants, dans une école communale, une éducation professionnelle agricole. Nous sommes donc bien plus libéraux que la loi, puisque nous leur rendons la liberté du choix. Au surplus, l'introduction du travail manuel dans les écoles devra être favorablement accueillie par les cultivateurs, c'est-à-dire à la presque unanimité, dans les communes rurales. Ils aimeront l'instruction, lorsqu'ils reconnaîtront qu'elle peut s'allier au travail.

Le système que je viens de développer devant vous, Messieurs, n'est pas entièrement nouveau. Déjà, comme je vous l'ai dit en passant, il y a plusieurs années qu'il fonctionne avec succès en Angleterre: il a été discuté à Bourges, en 1849, dans une des séances qu'y a tenues l'Institut des Provinces; il a été porté à la tribune du Congrès central d'agriculture, en 1850 et 1851; chaque discussion lui a acquis de nouveaux partisans, et j'oserais affirmer que, comme théorie du moins, il trouvera désor-

mais peu d'adversaires. Bien plus, plusieurs écoles agricoles rurales ont été établies, et le succès a dépassé les prévisions des fondateurs. Le Président de la république n'a pas voulu rester étranger au mouvement, et il a alloué une somme de 5,000 fr. à répartir entre les communes qui voudraient entrer dans la nouvelle voie.

Mais pour qu'une idée nouvelle fasse bien son chemin, il ne suffit pas qu'elle soit vraie et utile, il faut encore qu'elle trouve des apôtres actifs et nombreux. Veuillez donc répondre à mon appel, Messieurs, vous que l'amour de l'humanité, non moins que celui de la science, a réunis ici de tous les points de la France. Perfectionner l'agriculture en la faisant entrer dans la première éducation, moraliser l'enfant par le travail manuel, préparer le bonheur de l'homme fait en lui inculquant l'amour de son état, voilà une belle et sainte mission; vous serez heureux de la remplir.

RAPPORT

SUR L'ŒUVRE DES ORPHELINS DE NAZARETH

D'ORLÉANS,

PAR M. L'ABBÉ TABOURET, SUPÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT.

(Troisième question du Programme.)

MESSIEURS,

Un coup d'œil jeté sur le programme de votre Congrès me dit assez qu'il n'est étranger à aucune science utile, à aucune découverte intéressante, à aucune pensée mise au service de la société humaine. Ici, les sciences naturelles, fières des dépouilles opimes qu'elles ont dérobées à la terre, en explorant sa surface et pénétrant jusque dans ses replis les plus profonds, les déposent à vos pieds ; là, l'agriculture qui donne aux connaissances acquises au sein de nos savantes écoles le bienfait de la pratique et la sanction de l'expérience, vient vous faire part de ses découvertes ; plus loin, la science médicale, cette amie de l'humanité souffrante, qui passe sans interruption du silence du cabinet, où elle prépare l'efficacité de ses moyens, au chevet du malade pour en faire l'application, révèle les perfectionnements de son art salutaire ; d'un autre côté, c'est la peinture et la sculpture qui nous apparaissent, riches des toiles et des marbres qu'a vivifiés le souffle

de leur génie; puis l'archéologie, chargée des nobles débris de nos antiques monuments arrachés à la hache du moderne vandalisme et aux dédains de l'ignorance. Tous les talents s'empres- sent de placer sous vos yeux et de soumettre à votre intelligente appréciation les fruits de leurs travaux, et tous reçoivent bon accueil et récompenses méritées. Vous faites bien, Messieurs, car la science vit d'encouragements, comme une nation vit de science et de foi.

En recevant l'honneur de prononcer quelques paroles devant vous, je ne viens pas ajouter à vos richesses scientifiques; d'autres remplissent noblement cette tâche; un rôle plus modeste me convient. Vous avez visité les monuments anciens et modernes qui sont la gloire de notre Orléanais; on vous a raconté l'histoire des hommes qui l'ont illustré. Laissez-moi vous dire quelques mots d'une œuvre qui rentre dans le programme de votre Congrès par plus d'un côté et dans les sentiments de vos cœurs par tous à la fois.

Un jour, un prêtre sans nom et sans fortune, après avoir parcouru les rues étroites qui ne manquent pas à notre vieille cité, et visité en grand nombre de réduits obscurs, tristes asiles de la misère, sentit que son cœur se serrait de tristesse; c'est qu'il avait sondé des plaies profondes et rencontré d'incommensurables douleurs. Une pensée surtout, pensée désolante, le consternait. Que deviendront ces enfants qu'il voit sans père, sans mère, sans asile, quelquefois privés du pain qui nourrit les corps, presque toujours du pain qui nourrit les intelligences et les âmes, et que deviendra une société qui a pour se perpétuer de pareils éléments? Peut-être fut-il bien téméraire, celui qui vous parle, Messieurs, car sans prendre conseil de son impuissance et de ses ressources, il décida dans son cœur qu'une œuvre serait formée pour recueillir ces malheureux enfants. Elle le fut, il y a bientôt huit ans, sous le nom de Nazareth, nom qui rappelle aux classes laborieuses de si doux souvenirs. La pauvreté du père fut la richesse des enfants adoptifs. Celui qui est aux cieus, qui revêt des plus riches couleurs les fleurs des champs et donne la pâture aux petits oiseaux, n'oublia pas la maison des orphelins. Honneur,

reconnaissance aux charitables habitants de notre ville bien-aimée ; honneur surtout et reconnaissance aux hommes éminents qui l'administrent ! Je suis heureux de le dire ici, ils en ont été les constants protecteurs et les amis dévoués. Quoi qu'il en soit, c'est une œuvre difficile que celle qui s'établit sans ressources acquises, qui vient lutter contre les privations de la pauvreté, d'aveugles et quelquefois impitoyables préjugés. Mais laissez-moi jeter un voile sur les obstacles que rencontra son berceau. Si je voulais tracer ici les quelques pages de son humble histoire, je ne parlerais que de mes joies et des bienfaits qu'elle a reçus.

Lorsqu'un voyageur a marché quelque temps, il se retourne pour se rendre compte du chemin qu'il a parcouru : s'il en juge par l'horizon qui borne sa vue, il lui semble qu'il ne vient que de quitter le point de départ. C'est ce que j'éprouve, Messieurs ; et cependant l'œuvre s'est développée au souffle de la charité : deux maisons nouvelles ont été ajoutées à la première. Elle est essentiellement morale ; c'est sur les maximes invariables de la religion qu'est basée son éducation professionnelle ; c'est à son influence salutaire qu'elle confie ses jeunes enfants. Son but est de venir en aide aux parents qui ne peuvent les élever par eux-mêmes, aux bienfaiteurs et bienfaitrices dont la charité, par d'intelligents sacrifices, veut sauver quelques-unes de ces intéressantes créatures ; aux administrations civiles et ecclésiastiques, ainsi qu'aux associations charitables qui ont accepté l'utile mission de les recueillir. Hélas ! combien d'enfants déshérités des biens de la fortune, sans famille, sans asile, sans aucun des conseils d'une sage direction, sont livrés au vagabondage, à tous les vices et à tous les désordres ! Ne faut-il pas préserver ces malheureux enfants de l'abîme qui menace de les engloutir, ou les en arracher, lorsque déjà ils y ont été précipités ? Ne faut-il pas leur préparer des moyens d'existence, leur faire une position honorable dans la société, afin qu'ils n'en deviennent pas la honte et le fléau, en un mot, ne faut-il pas les moraliser ? Voilà l'OEuvre de Nazareth, son but, l'objet de ses plus constants efforts.

Dans mon système d'éducation professionnelle et agricole qui a pour but d'atteindre les enfants pauvres, orphelins et abandon-

nés, et d'améliorer leur sort en les moralisant, il m'a paru nécessaire de répondre à trois besoins :

1° Je m'efforce de ne pas laisser de lacune dans la vie de l'enfant; pour cela, je lui applique le bienfait de l'éducation dès ses plus tendres années, et je la pousse jusqu'à ses plus extrêmes limites;

2° Je prends en sérieuse considération, dans le choix d'un état de vie, les goûts raisonnables et persévérants, les aptitudes et facultés intellectuelles, les dispositions physiques et morales;

3° Je cherche à ne pas sortir des voies d'une sage et prudente économie, en évitant les dépenses ruineuses des constructions et les frais d'état-major.

Le plan d'éducation professionnelle et agricole qui aura rempli ces trois conditions sera, n'est-il pas vrai, Messieurs, le plan essentiellement rationnel et pratique.

Afin de répondre au premier besoin, je reçois les enfants dès l'âge de trois et quatre ans, pour ne les rendre qu'à dix-huit et vingt ans, après leur avoir fait parcourir tous les degrés de l'éducation primaire et professionnelle. La salle d'asile, qui est comme notre pépinière, en est le premier degré. C'est ainsi que j'arrache ces pauvres petits enfants à la contagion du vice, avant qu'elle ait pu les atteindre : ils m'arrivent apportant le premier de tous les trésors, l'innocence du cœur. A cet âge si tendre et si fragile il faut des soins empressés, assidus, infatigables; je leur ai donné de véritables mères, en mettant près d'eux des religieuses : c'est le sublime dévouement de soi-même suppléant à l'insuffisance des ressources de la fortune. Plusieurs Sœurs de la Présentation de Tours remplissent près d'eux l'importante mission de pourvoir au triple besoin du corps, de l'intelligence et du cœur. Un des grands avantages que je trouve à les prendre aussi jeunes, c'est qu'ils s'attachent à nous sans peine, sans arrière-pensée. Nous sommes pour eux père, mère, famille; pour eux nous sommes le passé, le présent, l'avenir. La méthode d'enseignement de notre salle d'asile est, comme partout ailleurs, douce, attrayante et ingénieuse. Comme on y instruit en amusant, les premières connaissances pénètrent dans l'esprit sans y introduire avec elles le dégoût et l'ennui. A cet âge si tendre et si délicat, il

faut peu de classes, de fréquentes récréations, un sommeil prolongé, une nourriture saine et réglée, une grande variété d'exercices, des visages amis, des soins tout maternels; nos enfants trouvent tout cela parmi nous, et l'excellente santé dont ils jouissent en est la preuve incontestable. S'il m'a paru important de ne pas surcharger les plus jeunes de nos enfants de la salle d'asile, j'ai regardé comme également nécessaire de ne pas négliger les plus âgés. Aussi ai-je créé une classe intermédiaire en faveur de ceux qui, étant par leur instruction au-dessus de la méthode, n'ont pas encore atteint l'âge de passer dans la division de l'école primaire.

Lorsque mes enfants ont franchi le premier degré de l'éducation et qu'ils ont atteint leur neuvième année, ils arrivent au deuxième degré, entrent dans la seconde division; c'est l'école primaire. Ici l'éducation devient plus sérieuse et plus importante. N'est-ce pas, en effet, sur les bancs de l'école que se préparent les destinées de l'homme, pour le bien comme pour le mal? Cette vérité, je l'ai sentie; bien plus, je l'ai expérimentée. A l'école de l'expérience, j'ai appris à mettre au-dessus de tout les immenses avantages d'une bonne éducation, et par une conséquence nécessaire, à être difficile dans le choix des instituteurs. Bientôt, je l'espère, des Frères, formés par nos soins et identifiés à nos œuvres, viendront donner à nos écoles la garantie de leur intelligence et de leur dévouement.

Le programme de notre enseignement primaire est peu étendu: la lecture du français, du latin et des manuscrits, l'écriture, le calcul, le chant, les éléments de la grammaire, l'orthographe et par-dessus tout le catéchisme, voilà l'enseignement donné à tous; le dessin linéaire, les éléments de la science qui se rapportent à l'agriculture et au jardinage, forment un enseignement spécial et groupé donné aux enfants des diverses professions. La part que je donne à l'instruction m'a paru assez large, puisqu'il s'agit de former de bons ouvriers, de laborieux cultivateurs, et non des savants. Quant le travailleur sait lire couramment, écrire de manière à être lu, calculer avec aisance, et joint à ces connaissances de première nécessité quelques connaissances spéciales en rap-

port avec son état, n'est-il pas convenablement pourvu? Jusqu'ici, aucun travail manuel n'était venu interrompre le cours journalier de nos modestes écoles; c'est que nous n'avions à leur offrir qu'un travail sédentaire et sans attrait. Donnez à l'enfant qui est resté sans mouvement pendant deux heures une occupation manuelle qui le condamne pendant deux heures encore à l'immobilité, loin de dérider son front, vous jetterez la tristesse dans son cœur; mais donnez-lui, surtout s'il a bien rempli sa tâche à l'école, de la terre à remuer, des plantes à sarcler, et par-dessus tout des fruits à cueillir; en un mot, donnez-lui du mouvement dont il est la parfaite image, vous le verrez bondir de joie; vous serez son ami. Je ne pouvais négliger un pareil avantage, lorsqu'il se présentait à moi: aussi, désireux d'entrer dans les vues des hommes les plus éminents, une place est assignée à mon école primaire près de la colonie agricole que je viens de fonder. Les enfants qui lui appartiennent, non-seulement ont sous les yeux le travail et l'activité de leurs frères aînés, mais eux-mêmes s'exercent au travail dans la mesure de leurs forces, pour le plus grand bien de la santé qu'il développe et des études qu'il rend moins monotones.

Cependant le second degré de l'enseignement est franchi; la première communion est faite et ses fruits consolidés pendant quelques mois que les enfants sont maintenus à cet effet dans l'école primaire.

Ils arrivent enfin au troisième degré, c'est-à-dire à l'enseignement professionnel. A ce troisième degré se rattache l'instruction spéciale et groupée dont il a été parlé plus haut: les connaissances acquises dans l'école primaire ne sont pas sacrifiées aux exigences du travail; des classes plus rares, il est vrai, et moins nombreuses, mais scrupuleusement maintenues, empêchent les esprits de s'appauvrir. On le voit, dans mon plan d'éducation, tout se tient, tout s'enchaîne; parce qu'il y a même principe, même mobile, même but, parce qu'il y a unité. Les leçons de la salle d'asile profitent aux leçons de l'école primaire, et les leçons de l'école primaire à celles de l'enseignement professionnel. Voici pour nos enfants un moment décisif: c'est l'époque où doit se faire le choix d'un état. On sait comment se traite cette grave

question dans le monde et surtout dans la classe ouvrière ; on sait l'étonnante légèreté, la criminelle indifférence ou la sottise prétention de certains parents, mais aussi leurs nombreuses déceptions, fruits amers d'une funeste imprévoyance. J'ai vu le mal, je cherche à l'éviter ; j'ai reconnu où était le faux, le mauvais, je voudrais demeurer dans le vrai, dans le bon. A mes yeux, un état manuel, quelque modeste qu'il soit, est une affaire de haute importance et une sorte de vocation ; or, dans une vocation à décider, Dieu et la conscience doivent intervenir.

Ici, dans mon plan d'éducation, se présente le second besoin à satisfaire. On ne peut pousser indistinctement tous les enfants vers la même carrière, quelle qu'elle soit, fût-elle l'agriculture. Il y a quelquefois dans l'enfant des goûts fortement prononcés et incontestablement légitimes ; il y a des aptitudes tout-à-fait spéciales, des impossibilités physiques ; il y a, il ne faut pas l'oublier, des raisons morales : la gravité de ces considérations m'a toujours frappé. Aussi la plus vive de mes préoccupations a été d'offrir à mes enfants la possibilité d'un choix. Voilà pourquoi, en renonçant à mes ateliers, je n'ai pas renoncé à l'industrie et j'ai remplacé l'internat professionnel par l'externat qui m'a semblé plus sûr et plus praticable ; voilà pourquoi j'ai une colonie d'horticulture, pourquoi enfin je suis entré dans la voie plus large et plus salutaire des colonies agricoles. A côté des inconvénients que présente l'industrie et que tout le monde reconnaît, elle offre aussi des avantages ; elle rendra toujours à la société des services incontestables. Nos enfants auront donc des états ; ils seront menuisiers, ébénistes, tourneurs, tailleurs, cordonniers, &c.... Pourquoi ? parce qu'il y a des enfants pour lesquels il faudra nécessairement ou le travail plus savant et plus compliqué, ou la vie plus sédentaire de l'industrie. Pourquoi encore ? parce que s'il y a dans la classe ouvrière de nombreuses vertus à imiter, il y a, hélas ! des désordres plus nombreux encore, des misères plus profondes et plus générales à réformer. Or, des enfants bien élevés, devenus hommes et placés dans le monde, pourront y faire du bien, s'ils ont le courage de leur éducation. Mais quelle sera la part donnée à l'industrie ? je me hâte de le dire : Pour satisfaire aux besoins

de notre époque, elle sera renfermée dans des limites étroites. Pourquoi pousser vers les villes, quand le trop-plein des villes arrache à la société des cris de détresse et d'alarme ?

L'horticulture est une science intéressante, utile, honorable ; par son côté scientifique, elle se rapproche de l'industrie, elle tient à l'agriculture par la nature de ses travaux et la simplicité de ses mœurs ; elle convient donc à certaines intelligences plus fortes et plus développées que l'agriculture ne satisferait pas, que l'industrie pourrait perdre et qu'elle moralisera.

Notre colonie d'horticulture, placée à deux kilomètres d'Orléans, dans un site agréable et d'un abord facile, renferme vingt enfants. Un jardinier préside à tous les travaux, enseigne les principes et la pratique du jardinage, dirige la culture maraîchère, l'horticulture proprement dite et la taille des arbres. Outre ces leçons et la pratique journalière, l'habile horticulteur auquel la ville a confié la direction du cours offert au public, vient faire, trois fois par semaine, à nos enfants, ses utiles et savantes démonstrations. Une serre présente à leur étude une collection de fleurs qui, chaque jour, gagne en nombre et en variétés. On me demandera peut-être ce que deviendront ces enfants, lorsqu'ils auront passé parmi nous le temps fixé par les règlements ? Je réponds que la connaissance de leur état, jointe à une conduite sage et vertueuse, leur ouvrira la porte des meilleures maisons, et qu'ils trouveront dans les propriétés rurales des positions aussi utiles qu'honorables ; déjà des demandes nous ont été adressées, et d'excellentes collocations seraient faites depuis long-temps, si nos enfants eussent été en âge d'en profiter.

De toutes parts on nous disait : Faites de l'agriculture ; l'agriculture, c'est le salut de la France. J'ai obéi ; c'était un besoin et comme un devoir pour moi : il se fait à certaines époques, dans l'esprit des populations, un courant qu'il faut suivre : notre courant, à nous, c'est l'agriculture. On s'occupe partout de la propager, de l'améliorer, de la glorifier ; c'est bien. Mais s'occupe-t-on avec le même zèle des agriculteurs, au point de vue moral ? On veut, et on a raison, qu'ils demeurent attachés au sol qui les a vus naître et qui doit les nourrir, pourvu qu'ils le fécondent par

un travail incessant ; on veut qu'ils trouvent honorable, qu'ils aiment, qu'ils bénissent leur profession ; à la bonne heure ! mais donnons-leur du moins une compensation. Le sort des habitants des villes sera toujours plus doux, au point de vue matériel, que celui des habitants des campagnes ; eh bien ! s'ils sont privés de la plupart des jouissances de la vie présente, faisons briller à leurs yeux et surtout pénétrer dans leurs âmes les douces lumières de la foi chrétienne ; qu'à cette lumière ils aiment à considérer les jouissances d'une autre vie qui s'acquièrent par le sacrifice. Sans cela, quoi qu'on fasse, les habitants des campagnes tourneront toujours vers les villes des regards pleins de désirs et quelquefois ces regards seront des menaces. Voilà donc la principale mission de nos colonies agricoles clairement déterminée. Elles doivent implanter dans les campagnes un autre esprit, d'autres idées, d'autres sentiments.

Ma colonie agricole, connue sous le nom de Saint-Joseph, est placée dans une belle et vaste propriété, dite de Sigonneau, commune de Maray, canton de Mennetou, dans le département de Loir-et-Cher, à dix-huit kilomètres de Romorantin, chef-lieu d'arrondissement, et à quatorze kilomètres de Vierzon. Elle se trouve ainsi desservie par un chemin de fer et une route départementale. Le site en est riant et délicieux, le ciel pur, les mœurs douces et hospitalières. C'est avec un air de franche cordialité et de véritable bonheur qu'on l'a accueillie, et une sympathie non douteuse lui est acquise. Là se trouvent réunies toutes les conditions d'une bonne culture et d'une facile moralisation. C'est à un chef de pratique, homme de dévouement, agriculteur aussi prudent que distingué, qu'est confié l'avenir agricole de nos enfants. Sous un tel maître, avec les leçons de la théorie et les bienfaits d'une expérience consommée, est-il douteux qu'ils puissent devenir de bons agriculteurs et des hommes utiles à la société ? Arrivés dans la ferme au commencement de décembre, c'est-à-dire au milieu du froid, de la pluie et de toutes les intempéries de la saison, nos enfants manifestèrent la joie la plus vive ; et, depuis ce moment, pas un seul n'a laissé apercevoir dans les traits de son visage et dans ses paroles le plus léger sentiment de dé-

goût et d'ennui. Tous sont à l'œuvre. Volontiers, je dirais avec Virgile : *Fervet opus, redolent que thymo fragrantia mella*, si nous avions des abeilles et une température plus douce; mais ils ne font pas des choses moins utiles. Divisés par sections, ils embrassent les différents travaux de la culture et les soins de la colonie. Qu'ils paraissent heureux, ces pauvres enfants, lorsque le soir, à l'ordre du jour, leur nom est cité avec éloge, et qu'ils obtiennent d'être inscrits au tableau d'honneur, ou placés, ce qui n'est pas moins séduisant, à la table de leurs directeurs!

Près de là, et comme sur un point d'observation, se trouve placée l'école normale. Chaque pas que font nos jeunes écoliers, chaque mouvement qu'ils se donnent, chaque coup d'œil qu'ils jettent devant eux, les mettent en contact avec l'agriculture. Insensiblement, et sans qu'ils s'en doutent, l'agriculture s'infiltré, en quelque sorte, dans les pensées de leurs esprits, s'empare de tous les sentiments de leur cœur, s'identifie avec toutes les habitudes de leur vie. Ils seront agriculteurs par instinct, avant de le devenir par principe et par état. Des Sœurs de la Charité, avec le zèle qu'on leur connaît, donnent leurs soins aux vingt-cinq enfants de la colonie et à ceux qui, au nombre de trente-quatre, sont assis sur les bancs de l'école primaire.

Pour répondre au troisième besoin de l'éducation professionnelle des enfants pauvres, orphelins et abandonnés, je cherche à ne pas sortir des voies d'une sage et prudente économie; pour cela, j'évite les dépenses que ne motive pas la plus rigoureuse nécessité et surtout les frais d'état-major.

Le grand problème des colonies agricoles sera résolu le jour où il sera prouvé par des faits qu'elles peuvent se suffire à elles-mêmes. Pour arriver à ce résultat, dont j'entrevois la possibilité, il faut qu'elles grandissent; car l'enfance des établissements charitables, comme celle de l'homme, a besoin de secours étrangers. A l'exemple de l'honorable M. du Clézieux, dans l'établissement de ses colonies partielles, je repousse toute idée de recherches dans les bâtiments, le mobilier, les vêtements, la nourriture. La simplicité et la propreté sont nos seuls ornements possibles. A la vue de ces colonies simples et modestes, l'œil du

visiteur superficiel n'est pas émerveillé ; mais l'approbation de l'observateur sage et judicieux leur est acquise, et c'est assez. Comme M. du Clézieux, et toujours au point de vue économique, j'ai une colonie peu nombreuse, et je veux des Frères pour la diriger. Avec des Frères laboureurs, il y a, pour les colonies agricoles, sécurité, perpétuité, économie.

Il y a sécurité. — Je l'ai dit : La mission des colonies agricoles doit être d'implanter dans les campagnes, si perverties à l'heure qu'il est, aussi bien que de graver dans le cœur des enfants qu'elles recueillent, les sentiments moraux et chrétiens. Mais, on le comprend, c'est surtout par le moyen des Frères qu'elles obtiendront cette influence salutaire sur les populations rurales, et feront rayonner autour d'elles les beaux sentiments de la morale chrétienne.

Perpétuité. — L'homme qui a fondé une œuvre, qui l'a soutenue et développée à la sueur de son front, vient-il à s'affaïsser sous le poids de ses travaux et à mourir, ce qu'il a fait pour le bien meurt presque toujours avec lui.

Les institutions religieuses, au contraire, portent en elles-mêmes un principe de durée qui défie les coups de la mort. Les membres disparaissent, mais le corps subsiste et son action est toujours vivante. Ces choses-là se comprennent d'elles-mêmes et n'ont pas besoin d'être prouvées.

Économie. — Qu'y a-t-il de plus désintéressé, et par conséquent de moins coûteux, que des hommes qui ont fait vœu de pauvreté ? On ne les paie pas, on les entretient de peu ; ils vivent sobrement et travaillent avec conscience.

Tous ces motifs, appuyés d'autorités graves et compétentes, m'ont déterminé, il y a un an, à commencer une institution de Frères laboureurs. L'institution des Frères de la Sainte-Famille de Nazareth, si Dieu la bénit, aura pour but de fournir à nos colonies agricoles des contre-maîtres dévoués, de zélés surveillants et de bons instituteurs. Cette œuvre, dans nos contrées surtout, est difficile, je le sais, mais qu'importe ; je puise dans sa nécessité un puissant motif de confiance. L'honorable M. de Buzonnière, en parlant de ses instituteurs agricoles, demandait

quinze ans pour les former ; pour moi, je ne pose aucun chiffre, je me contente d'espérer et d'attendre.

Les témoignages si unanimes et si bienveillants qu'a daigné me donner le Congrès scientifique, représenté par sa section d'Agriculture, l'honneur de la visite accordée à mes établissements, les vœux si ardents faits pour leur prospérité, m'imposent un devoir qu'il me sera bien doux de remplir, c'est celui d'une vive et profonde reconnaissance.

Je conclus et désire que les vœux suivants soient émis par le Congrès :

1° Que des colonies agricoles soient formées partout où il sera possible de le faire ;

2° Que ces colonies renferment peu d'enfants ;

3° Qu'elles soient dirigées par des Frères ;

4° Qu'elles profitent, autant que possible, aux enfants trouvés ;

5° Que le Gouvernement accorde à ces colonies, pour chaque enfant, ce que chaque enfant coûte pendant son séjour à l'hôpital.

VISITE

AUX ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ

FONDÉS PAR M. L'ABBÉ TABOURET,

PAR M. CHAUVEAU.

Conformément à la décision prise dans la séance du 16 de ce mois , à la suite d'un rapport lu par M. l'abbé Tabouret, sur les œuvres qu'il a fondées , la section d'agriculture s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances. La commission , partie de l'Institut à l'effet de visiter les divers établissements de M. l'abbé Tabouret, s'est rendue d'abord dans une salle d'exposition des produits industriels. Frappée de la variété , de la beauté et du fini d'exécution de tous les objets et meubles exposés , la commission a examiné, avec un intérêt tout particulier et une complète satisfaction , deux magnifiques ameublements , dont l'un en acajou et l'autre en palissandre , d'un travail et d'un goût si parfaits que MM. les membres ont voulu , par diverses questions , s'assurer si , réellement , tous ces objets étaient le produit du travail de Nazareth.

De la salle d'exposition , MM. les membres se sont rendus à l'établissement de Nazareth , où ils ont été reçus par M. le supérieur , et accueillis par tous les orphelins avec un air de bonheur. Le plus ancien de la section des travailleurs a prononcé

quelques paroles qui ont été entendues avec une douce satisfaction, et immédiatement suivie de la visite des diverses parties de la maison.

MM. les membres ont commencé par la salle d'asile, où quarante-deux enfants, d'une excellente tenue, d'une santé florissante, sont dirigés avec autant de dévouement et d'affection que de soins et de succès, par les Sœurs de la Présentation-de-Tours.

La disposition des lieux, la méthode en vigueur pour élever l'enfance, un chant gracieux et d'un à-propos charmant, dédié aux bienfaiteurs de l'œuvre, les a tous vivement touchés. Dans la visite de l'enseignement primaire, les impressions ont été les mêmes: comme à la salle d'asile, on a remarqué de l'ordre dans les classes, dans les études, dirigées, d'ailleurs, avec autant d'habileté que de dévouement. Néanmoins, tout en rendant justice à la bonne tenue des classes confiées à des hommes certainement capables, nous avons regretté, avec le digne supérieur, que des ressources plus abondantes ne lui aient pas permis jusqu'ici de donner à cette partie des bâtiments une disposition plus vaste et aussi plus commode.

Les divers ateliers ont été successivement l'objet de notre sérieuse attention, et nous ont paru répondre parfaitement au but de bienfaisance qu'on s'est proposé.

Flattés de si touchants résultats, nous avons voulu compléter notre visite et parcourir les dortoirs, le lavoir, les réfectoires, la cuisine, la lingerie, l'infirmerie et aussi les préaux qui servent à la récréation des enfants: partout même ordre, même tenue. En nous retirant, nous n'avons pu que féliciter le zélé supérieur et ses dignes collaborateurs de tout ce que nous avons vu, disposé avec une économie aussi intelligente que simple en réalité. Nous n'avons pu nous empêcher de dire: C'est là vraiment *le multa paucis*.

Toujours accompagné de M. l'abbé Tabouret, nous nous sommes rendus à la Colonie horticole de Sainte-Marie, confiée aux soins et à la direction de M. l'abbé Marchon. La maison, qui est située à l'extrémité d'une des plus belles promenades d'Orléans, ren-

ferme vingt-sept enfants , dont la gaité franche et la bonne mine nous ont fait un véritable plaisir.

Malgré la récente fondation de cet établissement , nous avons été frappés de la culture avancée des produits horticulturaux de toute sorte , principalement maraîchers.

Outre l'instruction primaire qui leur est donnée , les enfants de la colonie suivent un cours d'horticulture et possèdent par ce moyen le double avantage de la théorie et de la pratique.

Comme à l'établissement de Nazareth , et toujours avec la même satisfaction , nous avons terminé notre visite en parcourant les dortoirs , réfectoires et salles d'études.

Au moment du départ , lorsque nous félicitons tous ces enfants du bon esprit qui règne parmi eux et du bonheur qu'ils goûtent dans cette maison , ils nous offrirent , avec beaucoup de grâce , deux charmants bouquets de fleurs ; c'était un spécimen de leur travail et un témoignage de leur reconnaissance. Nous l'avons emporté comme un souvenir agréable de cette visite. Dans notre courte , mais pourtant bien intéressante excursion , nous avons eu aussi à visiter la maison dite du Noviciat et dirigée par les soins de M. l'abbé Masson. Cette maison a pour but de former et d'instruire des Frères laboureurs. Là encore , nous avons vu que l'intelligence et le dévouement mettaient tout à profit. Ces hommes de sacrifices , que la religion aura formés , à nos yeux , et c'est , du reste , la pensée du fondateur , sont destinés à une bien noble et bien salutaire mission , puisqu'ils doivent assurer la perpétuité de ces œuvres d'une si haute importance.

Avant de se séparer , la section d'agriculture , unanime dans ses sentiments , a adressé au digne et zélé fondateur de ses œuvres si populaires , et dont le besoin se fait sentir partout , de bien sincères félicitations ; elle l'a assuré de ses sympathies les plus vives et les plus profondes.

DE L'AMÉNAGEMENT DES PINS,

RÉPONSE A LA 5^e QUESTION, AINSI CONÇUE :

QUEL EST LE MEILLEUR MODE DE SEMIS ET D'EXPLOITATION DES ARBRES RÉSINEUX, ET SÉPCIALEMENT DU PIN MARITIME, DANS LES CONTRÉES OU, PAR SUITE DE LA CONSTITUTION DU SOL, ILS DOIVERT ÊTRE ABATTUS A BLANC AVANT D'AVOIR PRIS L'ACCROISSEMENT NÉCESSAIRE POUR FOURNIR DES BOIS A OUVRAGE ?

PAR M. DE BUZONNIÈRE.

MESSIEURS,

L'introduction, dans les provinces centrales de la France, des essences résineuses, et spécialement du pin maritime, qui, le premier, y fut cultivé en grandes masses, est devenue pour le pays une source de richesses et de prospérité. Des terrains, jusqu'alors infertiles, ont donné des produits élevés, et la classe ouvrière a trouvé des travaux sans chômage.

Cependant, l'espoir des sylviculteurs ne s'est pas complètement réalisé, et, jusqu'ici, nos contrées ont envié au département des Landes ces magnifiques futaies qui font l'admiration du voyageur et, ce qui vaut mieux, la fortune du propriétaire.

On a reconnu trois causes principales à cette infériorité relative de nos pinières : le climat, l'aménagement, la nature du sol.

La première est sans remède.

La seconde devrait disparaître du moment qu'elle est connue, si elle n'avait un puissant auxiliaire, la routine, cet ennemi juré de toutes les améliorations agricoles, qu'on ne peut vaincre, parce qu'il ne veut pas combattre, ni convaincre, parce qu'il ne veut pas raisonner.

L'expérience a prouvé qu'il est impossible d'élever des futaies de pin, si, à l'aide des éclaircies, on ne laisse pas à chaque arbre un espace égal à celui qu'il peut couvrir de ses branches. Cependant cette règle n'est pas assez généralement suivie et un grand nombre de propriétaires perdent l'avenir de leurs pinières pour ne pas les dépresser assez.

Les semis, convenablement dépressés, ont toujours présenté un aspect beaucoup plus vigoureux que ceux qui, végétant dans un terrain analogue, ne l'étaient pas assez; mais on les a vus, dans certaines localités, dépérir promptement et mourir avant l'âge, tandis que dans d'autres ils atteignaient de belles proportions, et il a bien fallu reconnaître dans cette différence l'influence de la nature du sol.

Lorsqu'un sol siliceux trop mince se trouve superposé à un sous-sol glaiseux, il est certain que les arbres mourront jeunes, malgré les dépressages le plus largement opérés.

Cette perspective doit-elle s'opposer à toute plantation d'essence résineuse dans ces sortes de terrains? Votre programme a sagement posé le principe contraire; mais quelle méthode doit-on suivre pour en tirer tout le parti possible? Là est la question.

Pour la résoudre, étudions et comparons les développements de la végétation du pin sous l'influence des divers modes de semis et de dépressage qui peuvent être employés.

Établissons d'abord d'une manière précise la nature du terrain sur lequel nous allons opérer. Le sol se compose de silice et d'une quantité presque inappréciable de terre végétale; le sous-sol, complètement argileux, se rencontre à 30 ou 40 centimètres de la superficie. Dans de telles conditions, une pinière, quelque bien traitée qu'elle soit, doit mourir vers l'âge de vingt-cinq ans.

Maintenant, mettons en présence, dans ce terrain, trois semis de pin maritime : le premier, très-clair, dans lequel les plans se trouveront, en moyenne, à 1 mètre de distance les uns des autres, soit 10,000 à l'hectare ; le deuxième, médiocrement pressé, les plans étant à 50 centimètres de distance, soit 40,000 à l'hectare ; le troisième, enfin, très-dru, les plans étant à 20 centimètres, soit 250,000 à l'hectare.

Pendant les trois premières années, on ne remarquera aucune différence entre les trois semis ; vers la quatrième, les nos 1 et 2 se comportent encore d'une manière presque égale, mais les plans du n° 3 commenceront à se trouver gênés ; leurs cimes s'élèveront aux dépens du développement de leurs branches latérales ; ils seront moins robustes que ceux des deux autres.

A dix ou douze ans, les différences seront parfaitement caractérisées ; le n° 1^{er} sera encore d'une belle venue ; le n° 2 manifestera les premiers symptômes d'étiollement que nous avons déjà reconnus dans le n° 3 ; enfin, celui-ci ne présentera plus que des tiges grêles, dépourvues de branches latérales et conservant deux ou trois couronnes au plus. Un certain nombre de brins sera déjà étouffé ; les autres, par suite de la lutte établie entre eux, seront de grosseurs très-inégales.

De douze à vingt ans, le n° 1^{er} continuera à s'élever, pour rester ensuite stationnaire jusqu'à sa mort. Dès le commencement de cette période, on pourra remarquer que le trop grand nombre de sujets commence à nuire au développement latéral des branches ; quant aux troncs, ils auront gagné en sur-élévation ce que dans de meilleures conditions ils eussent acquis en diamètre.

Le n° 2 commencera, dès la quinzième année, à végéter inégalement ; les sujets les plus robustes ne pouvant vivre qu'aux dépens des plus faibles, un certain nombre de ceux-ci périra faute d'air et d'espace.

Ces symptômes seront bien plus fortement caractérisés dans le n° 3 ; le nombre des sujets épuisés sera beaucoup plus considérable, et si on laisse la pinière dans son état primitif, il est certain qu'à

l'exception de quelques plants doués d'une vigueur exceptionnelle, elle n'atteindra pas la vingt-cinquième année, terme que nous avons, par hypothèse, assigné à son existence, dans le cas où elle eût été largement dépressée.

En suivant avec attention les phénomènes qui se sont produits dans trois types choisis, on reconnaîtra que, jusqu'à l'âge de quinze ans environ, la force intrinsèque végétative des sujets ne diminue pas, en raison de leur nombre, dans un espace donné. Ceux même qui dépérissent à cette époque, dans les pinières trop pressées, ont fait des efforts qui ont tourné au profit de la matière produite. Les ramilles, à la vérité, se sont peu ou point développées, mais les tiges ont acquis à peu près la hauteur normale, et si elles sont plus minces, leur nombre compense, et bien au-delà, leur peu de volume. En résumé, dans le terrain type que nous avons choisi, et à l'âge de quinze ans, une pinière très-pressée donne beaucoup plus de bois de chauffage, dans l'état de nature, que celle qui aurait été semée et dépressée suivant les méthodes classiques.

Si donc, pour les pinières destinées à fournir du bois à ouvrage, la prudence commande de sacrifier le présent à l'avenir, il en est tout autrement de celles qui, de quelque manière qu'elles soient traitées, ne peuvent donner que du combustible. Dans celles-ci, il n'y a aucun danger à abuser de la vigueur végétative, quand même cet abus devrait hâter leur dépérissement.

Vous connaissez maintenant, Messieurs, les bases de mon système et vous pourrez conclure avec moi des observations que je vous ai présentées, que, dans les terrains composés d'un sol siliceux très-mince et d'un sous-sol argileux, on doit semer très-dru et pratiquer une seule éclaircie tardive, avant la coupe à blanc.

Peut-être, cependant, la nouveauté de cette méthode excitera-t-elle quelque étonnement. J'ai hésité long-temps avant de l'adopter; à défaut de l'expérience, j'ai voulu faire par le calcul la preuve du raisonnement, et, me défiant contre moi-même de l'art de grouper les chiffres, craignant de le faire, même à mon insu, tourner au profit de ma démonstration, j'ai tâché de char-

ger en produit le rendement de la méthode classique et de tabler au plus bas la dimension des sujets obtenus par la mienne. Si vous voulez bien me suivre dans les détails arides des opérations auxquelles j'ai dû me livrer à cet égard, vous serez non-seulement convaincus, mais étonnés des avantages produits par les éclaircies tardives.

Deux observations avant d'aborder les chiffres.

1° Je n'ai pas la prétention de présenter comme vrais, absolument et partout, les rendements que j'attribue aux coupes et aux éclaircies; je sais trop de combien ils peuvent varier, suivant les localités; j'ai seulement cherché à leur donner une vérité relative et proportionnelle, de telle sorte que l'admission d'un seul chiffre pût me donner le droit de présenter les autres comme incontestables. Cette condition suffit à la démonstration.

2° Le calcul du rendement, déduit du nombre et des dimensions des sujets exploités, n'était pas non plus susceptible d'une exactitude mathématique. Pour approcher, autant que possible, de la vérité, j'ai pris la moyenne probable du diamètre des sujets soumis à une même exploitation, à la moitié de leur hauteur; j'ai multiplié le carré de cette moyenne par le nombre des sujets exploités et la moyenne de leur hauteur; j'ai déduit du produit un dixième pour la différence entre le carré du diamètre des rondins et leur volume cylindrique, compensation faite des vides du cordage, et le reste, réduit en stères, m'a donné le produit cherché. Ici encore, si le mode d'opérer, pris d'une manière absolue, peut soulever quelques objections, on conviendra du moins qu'il est suffisamment exact pour établir les termes d'une comparaison.

Ces bases, une fois posées, nous allons rechercher quel sera le rendement de chacun des trois types exploités, soit suivant la méthode classique, soit suivant le système des éclaircies tardives.

MÉTHODE CLASSIQUE.

Le n° 1^{er}, qui compte seulement 10,000 sujets à l'hectare, devra subir deux éclaircies et une coupe à blanc.

La première éclaircie aura lieu à douze ans seulement, vu l'espacement originaire des plants; elle supprimera 7,500 sujets de 8 centimètres de diamètre sur 4 mètres de hauteur utile, et donnera 173 stères;

Deuxième éclaircie à dix-huit ans, 1,250 sujets de 12 centimètres de diamètre sur 7 mètres de hauteur utile, = 113 stères;

Coupe à blanc à vingt-cinq ans, 1,250 sujets de 15 centimètres de diamètre sur 8 mètres de hauteur utile, = 202 stères.

Total du produit de l'hectare, en vingt-cinq ans, 488 stères, soit 19 stères 52/100 par an.

Le n° 2, qui a 40,000 sujets à l'hectare, devra être éclairci trois fois, puis coupé à blanc.

Première éclaircie à huit ans, 30,000 sujets de 4 centimètres de diamètre sur 2 mètres de hauteur utile, 86 stères;

Deuxième à douze ans, 7,500 sujets de 7 centimètres de diamètre, sur 4 mètres de hauteur utile, = 132 stères;

Troisième à dix-huit ans, 1,250 sujets de 12 centimètres de diamètre sur 7 mètres de hauteur utile, = 113 stères;

Coupe à blanc à vingt-cinq ans, 1,250 sujets de 15 centimètres de diamètre, sur 8 mètres de hauteur utile, = 202 stères.

Total du produit de l'hectare, en vingt-cinq ans, 533 stères, soit, par an, 21 stères 32/100.

Le n° 3, composé de 250,000 sujets, devra être dépressé quatre fois avant d'être coupé à blanc.

Première éclaircie à cinq ans, 210,000 sujets mis en bourrées, portées ici seulement pour mémoire.

Deuxième à huit ans, 30,000 sujets de 3 centimètres de diamètre sur 2 mètres de hauteur utile, = 48 stères;

Troisième à douze ans, 7,500 sujets de 6 centimètres de diamètre sur 4 mètres de hauteur utile, = 96 stères;

Quatrième à dix-huit ans, 1,250 sujets de 12 centimètres de diamètre sur 7 mètres de hauteur utile, = 113 stères;

Coupe à blanc à vingt-cinq ans, 1,250 sujets de 15 centimètres de diamètre sur 8 mètres de hauteur utile, = 202 stères.

Total du produit de l'hectare, en vingt-cinq ans, 459 stères, soit, par an, 18 stères 36/100.

Il résulte du calcul qui précède, qu'en suivant la méthode classique, on trouve peu de différence entre les rendements des diverses natures de semis, et il doit en être ainsi; car ce n'est qu'après huit années révolues que le produit de la végétation commence à prendre de la valeur, et il faut que vers cet âge toutes les pinières soient ramenées au nombre de 10,000 pieds à l'hectare. Si donc, à huit ans révolus, le n° 2 a donné un dépressage, si le n° 3 en a fourni deux, ceux-ci n'ont procuré presque aucun profit, tandis que les sujets du n° 1^{er}, plus espacés dès leur naissance, ont pris un développement plus considérable, qui se retrouve en valeur dans les dernières éclaircies et dans la coupe à blanc.

MÉTHODE DES ÉCLAIRCIES TARDIVES.

Suivant ce système, les pinières ne doivent subir qu'une éclaircie, six ou sept ans avant la coupe à blanc; l'époque de ces deux opérations sera déterminée par l'état de dépérissement des sujets.

Ainsi, dans les n^{os} 1 et 2, composés de 10,000 et de 40,000 sujets, l'éclaircie aura lieu à dix-huit ans et la coupe à vingt-cinq; au contraire, dans le n° 3, qui ne pourrait végéter utilement jusqu'à cet âge, l'éclaircie aura lieu à quinze ans et la coupe à vingt.

Quel sera le rendement de ces diverses opérations?

N° 1^{er}. Éclaircie, 5,000 sujets de 5 centimètres de diamètre sur 7 mètres de hauteur utile, = 201 stères;

Coupe à blanc, 5,000 sujets de 10 centimètres de diamètre sur 8 mètres de hauteur utile, = 360 stères.

Total du produit de l'hectare, en vingt-cinq ans, 561 stères, soit, par an, 22 stères 40/100.

N° 2. Éclaircie, 10,000 sujets de 7 centimètres de diamètre sur 7 mètres de hauteur, = 309 stères;

Coupe à blanc, 10,000 sujets de 9 centimètres de diamètre sur 8 de hauteur utile, = 653 stères;

Pour mémoire, 20,000 sujets morts sur pied et perdus pour l'exploitation.

Total du produit de l'hectare, en vingt-cinq ans, 962 stères, soit, par an, 38 stères $48/100$.

N° 3. Éclaircie, 75,000 sujets de 4 centimètres de diamètre sur 5 mètres de hauteur utile, = 540 stères ;

Coupe à blanc, 75,000 sujets de 6 centimètres de diamètre sur 7 mètres de hauteur utile, = 1,701 stères ;

Pour mémoire, 100,000 sujets morts, perdus pour l'exploitation.

Total du produit de l'hectare, en vingt ans, 2,241 stères, soit, par an, 112.

Ce dernier résultat est tellement au-dessus des plus beaux produits ordinaires des pinières du centre de la France, qu'en l'obtenant j'ai craint d'avoir commis une erreur. J'ai donc revu les bases et l'opération du calcul, et le même chiffre s'est reproduit. Je dois même faire observer qu'il s'élèverait encore dans les pays où les bourrées auraient quelque valeur, car, dans ce cas, on devrait tenir compte de celle des 100,000 sujets morts qu'on eût supprimés avant leur entier dépérissement.

Quoi qu'il en soit, il résulte de la comparaison des chiffres ci-dessus que le rendement le plus élevé de la méthode classique n'est que de 21 stères $32/100$ par an, tandis que le moindre produit de la méthode du dépressage tardif est de 22 stères $44/100$, et que son rendement le plus élevé est de 112 stères $1/2$, c'est-à-dire cinq fois plus considérable.

On a pu remarquer que, dans le système d'éclaircies tardives, le produit augmente avec le nombre de sujets qui végètent sur une étendue donnée. Il ne faudrait pas conclure de là que le chiffre de 250,000 à l'hectare pût être utilement dépassé. Déjà, j'ai admis que, dans cette proportion, les $2/5$ des sujets mouraient par étiolement, que la durée de la vie de la pinière était abrégée de cinq ans et que les proportions moyennes des sujets n'excédaient pas 6 centimètres de diamètre et 7 mètres de hauteur ; tandis que, dans les conditions les plus favorables à la végétation, elles atteignent 15 centimètres de diamètre et 8 mètres de hauteur. En semant encore plus dru, l'étiolement se produirait beaucoup plus tôt, et peut-être même avant que le plant pût acquérir une grosseur utile.

Dans tout ce qui précède, je n'ai pas tenu compte de la valeur des bourrées, par la raison qu'elles n'en ont d'appréciable que dans des localités exceptionnelles. Là où elles pourraient rendre au propriétaire seulement 5 fr. le cent, la façon payée, le mode le plus simple et le plus lucratif à la fois serait de semer encore plus dru que le n° 3 ; les plants, serrés les uns contre les autres, s'élèveraient assez, dans l'espace de huit ou dix ans, pour donner dans leur hauteur deux prises de bourrées, et ne rendraient pas moins de 16,000 à l'hectare, soit 900 fr. de profit, ce qui donne de 90 à 110 fr. de produit annuel. La terre pourrait être labourée immédiatement après l'abattage, car le soc couperait facilement ces faibles racines, et mise en culture pendant quelques années, pour être ensuite semée de nouveau en pins : ainsi, la sylviculture entrerait dans l'assolement agricole.

De tout ce qui précède, je conclus que, dans les terrains où le pin maritime ne peut pas fournir du bois à ouvrage, le mode le plus productif consiste à semer très-dru et à pratiquer une seule éclaircie lorsqu'un certain nombre de sujets commencent à mourir par étiolement, et une coupe à blanc quand la végétation de ceux qui restent se ralentit, de manière à ne plus représenter l'intérêt de la valeur du terrain.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LES QUESTIONS 8 ET 9 DU PROGRAMME.

PAR M. DE BÉHAGUES.

Il semble aujourd'hui démontré que l'engraissement s'obtient plus facilement d'animaux jeunes et élevés dans le but d'un engraissement précoce; certaines races ont été modifiées et améliorées dans ce but, la race Durham, par exemple, due au soins intelligents du célèbre Charles Colling. Les animaux de cette race non seulement sont d'un engraissement facile, mais encore ils ont le don de communiquer, à différents degrés, cette faculté à leurs produits dans tous les croisements.

Les croisements ne doivent être tentés qu'avec une extrême prudence; chaque race a sa raison d'être: ainsi donc nous répondrons à cette question: Est-il utile de créer par le croisement une sous-race? un *non* absolu. Le croisement ne doit être tenté d'une façon utile que dans le but de créer un produit, mais jamais pour créer souche de reproduction. On comprend, en effet, que de deux aptitudes différentes il puisse naître un produit qui, élevé pour un certain but, puisse rendre les qualités du père,

c'est du moins ce qui se produit généralement dans les croisements par le sang Durham, dont les produits, avec quelque race française que ce soit, sont plus aptes que cette même race à prendre la graisse ; mais s'il s'agit d'améliorer une race quelconque en lui conservant les aptitudes et les qualités de cette même race, on devra améliorer en dedans et se contenter de choisir dans la race elle-même les meilleurs reproducteurs. Le régime contribue beaucoup à l'amélioration de la race et doit être le point de départ de toute amélioration de bétail.

Il faut reconnaître que maintenant le bétail maigre, c'est-à-dire le bœuf, ayant travaillé, est trop cher pour l'engraisseur. L'augmentation de la consommation ayant été plus grande que la masse du travail à exécuter, il en est résulté une concurrence trop grande parmi les engraisseurs à qui la matière première manque, tandis que si on avait bien voulu se rendre compte des faits économiques, on aurait vu que pour une plus grande consommation il fallait une plus grande quantité de produits, et que des bœufs qui, pour ne pas présenter de pertes, doivent, par leur travail, payer une grande partie de leur élevage, ne peuvent qu'exister en proportion des travaux ; le nombre d'animaux placés dans ces conditions est nécessairement borné à cette condition essentielle, que le travail existe. Sur un domaine d'une étendue donnée, six ou dix bœufs peuvent être employés utilement, mais, vingt, trente, ne sauraient l'être ; le nombre doit donc être restreint et maintenu en proportion des travaux à exécuter. Si donc il est possible de créer un bœuf qui puisse, en laissant un bénéfice entre les mains de l'éleveur, aller directement de l'étable à la boucherie, le problème se trouve résolu ; le nombre de ces bœufs peut être porté à l'infini, et ce nombre n'aurait d'autres bornes que la masse de nourriture dont on aurait à disposer. C'est ce nouveau produit que la race Durham est appelée à créer en France, comme déjà elle existe depuis de longues années en Angleterre ; mais, pour créer ce bœuf avec profit, il faut de toute nécessité le faire très-précoce, car tout le bénéfice réside dans la précocité comme le prouvent les deux exemples que voici :

N^o 53, le bœuf PRUDENT (père Chevalier, mère Aurélie),
Durham-Normand, né le 12 août 1848, castré le 17 jan-
vier 1849; poids, à la naissance, 33 kilog. 5; à trois mois,
112 kilog.

Accroissement moyen par mois.

De 3 à 6 mois		39 kil. 333 gr., son poids		230 kil. à cet âge.	
3	9	30	500	—	295
3	12	28	555	—	369
3	15	27	750	—	445
3	18	26	533	—	510
3	21	23	940	—	543
3	24	24	190	—	620
3	27	23	460	—	675
3	30	23	080	—	735
3	33	22	000	—	773
3	36	20	697	—	795
3	39	20	500	—	850

N^o 56. Le bœuf ROBINSON (père Chevalier, mère Chinchilla),
Durham-Charollais, né le 30 décembre 1848, castré le 4
juin 1849; poids, à la naissance, 38 kilog. 5; à trois mois,
118 kilog.

Accroissement moyen par mois

De 3 à 6 mois		29 kil. 000 gr., son poids		205 kil. à cet âge.	
3	9	31	180	—	305
3	12	30	000	—	388
3	15	26	000	—	430
3	18	24	266	—	482
3	21	24	200	—	554
3	24	23	900	—	620
3	27	23	600	—	684
3	30	21	370	—	695
3	33	21	500	—	733
3	36	20	272	—	787

NOTA. — Ces deux bœufs ont été présentés au concours du Comice
agricole d'Orléans.

Un bœuf de six mois, pesant 205 kil., consomme par 24 heures, à 4 0/0 de son poids, 8 kil. 200, et produit, par 24 heures, 1 kil. 275 gr. de poids, ce qui donne en dépense 7 kil. 205 de foin pour produire 1 kil. de poids.

Un bœuf de vingt-sept mois, pesant 675 kil., consomme par 24 heures, à 3 0/0 de son poids, 20 kil. 250, et produit par 24 heures, 0 kil. 611, ce qui donne en dépense 33 kil. 142 de foin pour produire 1 kil. de poids.

Nul doute que pour obtenir le plus haut prix des fourrages employés, il eût fallu sacrifier ces jeunes bœufs à l'âge de 20 à 24 mois; à cet âge, la viande, dans cette race, est faite et de qualité parfaite; chez les genisses la précocité est plus grande encore.

Le régime, les formes et la castration influent sur les aptitudes à l'engraissement dans le jeune âge.

Le régime doit être abondant et varié; la ration qui semble la plus favorable est, dans le jeune âge, 4 0/0 du poids vif et composé ainsi : l'hiver $2/5^{\text{mes}}$ racines (betteraves 4 pour un, selon Thaër), foin $2/5^{\text{mes}}$, farines $1/5^{\text{me}}$, ou, en supposant l'animal de 250 kil., poids vif, une ration de 10 kil. composée ainsi :

Betteraves $2/5^{\text{mes}}$ ou 4 kil. multipliés par 4, = 16 kil. betteraves, 4 kil. foin et 2 kil. de farine.

Il est à remarquer que, selon les proportions entre elles, les facultés nutritives des fourrages varient; chez des animaux nourris exclusivement de betteraves et de foin, la valeur de la betterave varie selon la proportion dans laquelle elle entre dans la ration; ainsi, quand elle n'en forme que le 5^{me} , sa valeur s'élève, et ce ne serait pas assez l'estimer que de suivre le calcul de Thaër, qui dit qu'il faut 4 kil. de betteraves pour équivaloir 1 kil. de foin, mais portée au $2/3$ ou au $3/4$, elle semble plutôt au-dessous qu'au-dessus; il en est de même du foin qui a plus ou moins de valeur proportionnelle selon la quantité entrant dans la ration.

La forme est essentielle à observer chez les animaux de boucherie, et ceci, non-seulement chez le bœuf, mais encore chez le mouton, comme chez le porc; les membres doivent être courts, le jarret descendu, la tête petite, courte et légère, l'encolure

fine et courte, la poitrine large et sans fanon, l'épaule ouverte et le torax développé, le rein large, la côte relevée et fortement arquée.

La castration, dans le très-jeune âge, est recommandée; elle arrête le développement de la tête et du col et tend à rendre les animaux plus doux et plus limphatiques, et par conséquent plus disposés à l'engraissement:

Des expériences faites jusqu'à ce jour, il semble résulter :

1° Que les croisements ne doivent avoir d'autre but que de créer un produit et non des reproducteurs;

2° Que la castration, dans le jeune âge, est favorable, tant à la facilité de l'engraissement qu'à la qualité de la chair, et en avance beaucoup la maturité;

3° Qu'un régime abondant et très-nutritif est avantageux à l'éleveur et aussi à la qualité du produit;

4° Que le régime doit, autant que possible, être varié;

5° Que le sel donné régulièrement est sans résultat utile, pour l'engraisseur, chez les animaux (1).

(1) A Dampierre, 10 grammes de sel par 100 kil. de poids vif ont fait consommer 50 0/0 en plus de nourriture, sans profit aucun pour la balance.

ÉCONOMIE AGRICOLE.

TRAITEMENT DES VIDANGES

ET PROCÉDÉS DE FABRICATION,

PAR M. DE SUSSEX.

Au milieu des progrès incessants des arts, la matière agricole seule ne présente aucune amélioration dans les procédés de traitement par lesquels elle doit être convertie en engrais.

Ces procédés de traitement se résument tous, en ce qui regarde la vidange, à faire absorber par les terres, les lignites, les tourbes, les boues des liquides qui, dans leur état normal, sont, il est vrai, susceptibles d'être utilisées localement, mais dont la valeur intrinsèque ne permet pas de les transporter au-delà d'un rayon très-rapproché.

Ces procédés prouvent à l'évidence combien l'agriculture est étrangère à l'industrie des engrais, industrie maintenant viciée par les abus et les faux systèmes qui semblent lui être inhérents.

Effectivement, la conversion de la vidange en poudrette a pour objet d'obtenir un engrais plus riche que la matière première. Autrement, la fabrication est sans objet justifiable.

Or, le système d'absorption seul connu, seul en usage, a pour résultat de produire un engrais inférieur à la vidange.

Le fait résulte du mélange qu'on est dans l'usage de pratiquer; l'analyse, d'ailleurs, confirme ce résultat.

Il y a deux manières d'absorber les vidanges; l'une dans leur entier, et alors il faut employer au moins deux mètres de terre, de tourbe, de lignite, ou un mètre et demi de plâtre par mètre de vidange.

L'autre consiste à décanter d'abord les urines, à les perdre et à solidifier un volume donné de la matière plus solide, au moyen d'un volume égal de matières absorbantes.

Il est évident que, dans le premier cas, on a multiplié les volumes au lieu de les réduire, et subdivisé la valeur normale de la vidange, au lieu de la rendre plus considérable; que dans le second exemple les volumes n'ont point changé.

Les personnes étrangères à l'économie rurale justifient le système d'absorption en affirmant que la tourbe, les lignites sont des engrais.

Je ne prétends pas approfondir ces assertions, mais je tiens seulement à démontrer combien cet argument est trompeur.

D'abord la tourbe, les lignites, employées par elles-mêmes à la dose de 30 à 40 hectolitres l'hectare, ne modifient jamais la condition du sol. A très-larges doses, elles agissent comme amendements et d'une manière mécanique, et si l'on veut les prendre encore comme des aliments des plantes, il suffira de rappeler un fait pour réduire considérablement l'importance empruntée qu'on leur attribue: ce fait, c'est l'insolubilité de l'humus.

Mais la raison principale qui doit nous prémunir contre le système absorbant est précisément celle qui le fait généralement adopter par les fabricants d'engrais; cette raison toute industrielle, est un calcul; ce calcul consiste à vendre au cultivateur la terre de son champ à 60 francs le mètre cube.

Si la poudrette se vend 6 francs l'hectolitre, et que cet hectolitre consiste en tourbe, plâtre, lignite ou boues des villes, fait aujourd'hui incontestable, le système d'absorption se résume

donc à vendre, au prix cité, des matières dont la valeur représente 1 fr. à 1 fr. 50, ou moins encore.

Si ces amendements sont utiles, le cultivateur peut se les procurer en nature à des prix qui permettent leur emploi à larges doses; mais qu'on soutienne aujourd'hui une industrie aussi fallacieuse en principe, aussi ruineuse pour l'agriculture, c'est ou de la déraison, ou le fait d'un intérêt personnel.

Nous n'insisterons pas davantage, mais à l'appui de ce qui précède nous croyons utile de présenter les résultats qu'entraîne le système de la voierie.

D'abord on perd chaque jour à Paris, et à proportion dans les provinces, 649 mètres cubes d'urines, sur 1,000 mètres de vidange.

La poudrette obtenue n'est pas sensiblement plus riche, plus transportable que la vidange elle-même; ainsi, la vidange et la poudrette contiennent :

	Vidange.	Poudrette, 1849.
Eau	95,878	— 19,263
Matières organiques non azotées.	2,654	— 9,737
Azote.	0,400	— 0,431
Phosphates	0,540	— 0,600
Sels et terres.	0,528	— 69,969

Les 649 mètres cubes perdus chaque jour contiennent les matières sèches suivantes :

Matières organiques non azotées.	11,003
Azote.	2,375
Phosphates.	2,933
Sels.	1,760

L'azote contenu dans les eaux vannes pourrait donner chaque jour 158,000 kil. de blé, soit, par année, 57,670,000 kil.

Ces calculs appliqués à la population entière de la France, et en tenant compte de tant d'autres matières également perdues, donnent en somme 75 millions et demi de kilogrammes d'azote annuellement perdus, et 179 millions de phosphates (1).

(1) *Traité critique et pratique du commerce des engrais*, p. 45, par F. S. de Sussex.

Ces phosphates, répartis sur le sol, peuvent donner, en ce qui les concerne, plus de 80 millions d'hectolitres de blé, soit, deux hectolitres en plus, pour 40 millions d'hectares, et quant à la valeur en argent, elle égale un milliard deux cent millions.

Plus on réfléchit sur la cause de la déperdition des matières fertilisatrices, plus il devient évident qu'elles sont dépréciées et définitivement perdues, par suite de la difficulté que présente leur traitement, ou bien en conséquence de ce qu'il n'existait pas encore de moyens pratiques pour arriver à convertir toutes ces substances en engrais fixe, d'une valeur incontestable d'un transport facile, d'une économie réelle.

D'un autre côté, l'agriculture est aussi reprehensible que peut l'être l'industrie des engrais, en ce qu'elle n'a jamais encore su soumettre les produits des voieries à des cours réglés sur leur valeur intrinsèque; en sorte que le commerce des matières fertilisatrices appartient au plus habile et non pas à la supériorité des produits.

En conséquence, les engrais réels sont perdus parce qu'on ne possède aucun moyen de les réduire en poids et en volume, et ces procédés restent stationnaires, parce que les consommateurs, sauf quelques exceptions honorables, achètent au hasard, sans connaissance de cause; et qu'ainsi l'industrie spéciale dont il s'agit croit n'avoir aucun intérêt à perfectionner une fabrication dont tous les progrès restent confondus avec la plus vulgaire routine.

TRAITEMENT CHIMIQUE ET AGRICOLE DES VOIERIES.

Nous venons d'exposer le système des voieries sans réserve, et sans craindre de soulever contre nous les administrations imposantes de Bondy ou de Montfaucon, les chimistes qui sont auteurs ou propagateurs des procédés d'absorption, les municipalités qui, dans un but hygiénique, compromettent jusqu'à l'existence; enfin, nous avons accusé l'industrie des engrais de vendre des matières inertes (tourbes, lignites, terres) à des prix fabuleux, et tels que les engrais ainsi composés augmentent les charges de l'agriculture sans aucune compensation.

Nous avons établi que si les voieries doivent causer quelque inquiétude quant à la salubrité, que si leurs produits ordinaires sont onéreux pour le cultivateur, la cause n'était autre que l'absence de tous procédés logiques, applicables à leur traitement, et de tout contrôle quant à leur vente.

Dans cet état de choses, obliger l'industrie des engrais à sauvegarder la santé publique et à rassurer l'agriculture par une production supérieure et éclairée, n'est au fond qu'un rêve, si les moyens de se conformer à ces justes obligations sont impossibles ou inconnus.

Il nous semble donc que tout se résume ici à une question de procédés de traitement, et que ces procédés doivent avoir pour effets :

1° D'abolir les voieries permanentes et de subsituer aux moyens d'absorption, de décantation des liquides, par conséquent, de séjour prolongé dans des bassins, un traitement immédiat et accompagné d'une désinfection radicale;

2° Qu'au lieu d'augmenter le poids et le volume des vidanges, elles subissent une réduction considérable et deviennent ainsi susceptibles d'être réparties sur la surface entière du sol;

3° Que les matières employées au traitement soient, elles-mêmes, des corps essentiels à la végétation, et peu abondantes dans le sol, de telle sorte que les réactifs employés multiplient les ressources de l'agriculture, et portent la richesse des produits à un point très-élevé, sans dépenses inutiles, sans emploi de matières improductrices;

4° Que, par suite de cette fabrication raisonnée, les engrais puissent être livrés à des prix très-réduits, et tels, que la dépense qu'ils doivent entraîner soit au plus de un septième de la somme qu'ils produisent en blé;

5° Que l'industrie des engrais acquière cette puissance de droiture et d'équité qui honore le commerce ordinaire, et que des cours établis sur la valeur réelle des articles viennent assurer la stabilité de ces transactions précises;

6° Que la valeur intrinsèque des engrais rendue appréciable, il s'établisse, dans tous les grands centres de population, une

stricte économie des matières fertilisatrices, économie qui, seule, peut rétablir l'équilibre entre les frais de la culture, la valeur des terres et la production rurale.

Toutes ces questions nous semblent résolues par l'application du procédé suivant :

Il est un corps susceptible d'être obtenu en aussi grande abondance que le sel dont on l'extrait, c'est la soude.

Cette soude, en dissolution dans l'eau et chauffée avec son poids de silice, se combine et donne lieu à un sel extrêmement soluble, dans lequel la silice joue le rôle d'acide ; la même réaction s'opère, à sec, à la chaleur rouge.

Cette solution, ajoutée dans le rapport de 5 à 6 0/0 aux vidanges rendues faiblement acides, les coagule presque immédiatement et dans leur entier.

La masse coagulée est douée d'une consistance suffisante. Étant soumise à la dessiccation atmosphérique, elle perd l'eau, mécaniquement combinée, et laisse un résidu de vidange presque pur, d'une richesse très-considérable et dosant de 11 à 13 0/0 d'azote.

Le prix de revient de ce sel, ou silicate, est très-peu considérable et ne dépasse pas 0 fr. 25 cent. le kilogramme ; la petite quantité employée par mètre de vidange fait que son application aurait déjà sur le système d'absorption l'avantage de revenir moins cher et de ne coûter qu'une main-d'œuvre d'ailleurs excessivement réduite.

Mais si on considère que la chimie agricole nous atteste que la silice soluble est un engrais, que la soude est un constituant des plantes, nous découvrons que la dépense des réactifs, loin d'être perdue, profite à tous et vient augmenter la richesse du produit avec des avantages incalculables.

Je dis incalculables, car jamais encore la silice soluble n'a été mise à la disposition de l'agriculture, et mes expériences personnelles m'apprennent que cette matière est susceptible d'élever la production à un point de développement extraordinaire ; elle permettra d'ailleurs de fumer très-abondamment, surtout les céréales, sans qu'il y ait de crainte de verse à concevoir, dès lors que la silice soluble aura doublé la force des tiges et des parties

ligneuses, qui, à son défaut, ne peuvent supporter l'épi ou résister aux actions extérieures.

Ces explications indispensables étant données, nous allons maintenant parler des produits.

Un mètre de vidange, traité par les silicates, se réduit au point de ne plus peser, à l'état complètement sec, que 116 kilogrammes, dans lesquels l'analyse nous fait retrouver toutes les parties utiles du mètre traité, et qui sont d'une qualité supérieure au *guano*, engrais dépourvu de silice soluble, et dans lequel les alcalis sont peu abondants.

Il est donc acquis maintenant qu'on peut utiliser les vidanges dans leur entier, d'une manière plus économique qu'autrefois, sans perte de matières fertilisatrices, sans recourir à l'absorption, à la décantation, et sans être forcé de faire séjourner les matières pendant des années dans les voieries.

La spontanéité du traitement, les combinaisons qu'il forme, sont de puissantes garanties d'hygiène.

Aussitôt que la vidange est devenue solide, compacte, elle cesse de pouvoir entrer à nouveau en fermentation, et ce fait, parfaitement d'accord avec l'expérience, établit ce que nous venons d'avancer.

J'ai appelé déjà un grand nombre de cultivateurs éclairés, de sociétés d'agriculture, de savants chimistes, à constater le succès de mon procédé de traitement des vidanges, et j'ai reçu des marques de leur approbation et l'expression des espérances qu'ils conçoivent pour l'avenir de l'agriculture.

RAPPORT

SUR LA

VISITE DU CONGRÈS AU JARDIN DES PLANTES,

PAR M. CH. DESMOULINS.

MESSIEURS,

Une visite n'est pas une étude, — et raconter ce qu'on a entrevu en courant à toute vapeur, ce n'est pas même donner une idée juste de ce qu'on eût été si heureux d'apprécier à loisir et de décrire en conscience.

Le Congrès a traversé le Jardin-des-Plantes d'Orléans comme l'ombre d'un nuage poussé par les vents court sur les vagues onduleuses d'une riche moisson.

Marche! marche! lui disait la voix toujours obéie de l'illustre fondateur des Congrès, ses ancêtres.

Marche! marche! lui répétait la voix désormais si aimée de son vénérable chef.

Et le Congrès marchait, et il repassait la Loire pour venir occuper la brillante salle où il lui reste, hélas! si peu de jours à siéger.

Mais il ne veut pas emporter tout entier le souvenir de cette part si remarquable des jouissances que lui a prodiguées votre ville, Messieurs. Vous gardez le dépôt des richesses qui ont excité notre admiration; mais ce n'est pas assez. Nous voulons que vous

daigniez conserver aussi quelque mémoire de ce qui nous reste, à nous qui allons partir. Ce qui nous reste, c'est le souvenir ineffaçable de ce que nous avons vu de beau et de bon dans votre noble cité, — c'est la reconnaissance du cœur pour votre hospitalité si gracieusement cordiale, — c'est la reconnaissance de l'esprit pour ces plaisirs délicats dont vous avez nourri le nôtre, avec une inépuisable abondance, pendant dix jours.

Merci donc, merci, au nom du Congrès, pour ces bonnes et douces journées. En tout temps elles auraient un grand prix.... mais que doit-on penser, dans le temps où nous sommes, de ceux qui savent donner à des amis dix jours de bonheur sans nuages, — dix fois plus de temps qu'il n'en faut pour faire crouler un trône et pour cacher ses ruines en étendant un voile de deuil d'une extrémité à l'autre de la patrie ?

Ce qu'on doit penser de ceux-là, Messieurs?..... Je vais vous le dire, comme je crois le comprendre : Orléans fut soustrait par un miracle à la fureur des barbares ; Orléans fut le théâtre des miraculeux triomphes de la vierge inspirée, de l'héroïne de la France;..... et je suis bien tenté de croire qu'en quittant la terre pour le ciel, saint Aignan et Jeanne d'Arc vous ont laissé, Messieurs, quelque usufruit de leurs traditions.

Savants administrateurs du Jardin d'Orléans, il me semble que je n'ai pas trop à descendre, au moment où je viens de parler de miracles dans l'ordre moral, et qu'il me faut vous dire quelques mots des merveilles de la création. Ces belles fleurs du bon Dieu, que vous nous avez montrées si brillantes et si fraîches, que vous savez si bien consoler de leur exil, pour lesquelles vos soins ingénieux se substituent si efficacement au soleil vivifiant de leur patrie, — ces belles fleurs ne sont-elles pas, pour nos pauvres intelligences finies, des merveilles aussi inexplicables qu'un étendard royal relevé par les mains d'une femme, et toute une armée vaincue par la prière et les larmes d'un vieillard ? Toutes ces faveurs, d'ordres si divers, nous viennent de la même main, et les profondeurs de leur source, que nous ne pouvons ici-bas qu'adorer et bénir, se dérobent également à l'impatience de nos regards.

Jouissons humblement et en paix des douceurs qui nous sont prodiguées tout exprès pour que nous ayons la force d'épuiser le calice d'amertume qui forme la partie essentielle de la vie et comme le *domaine utile* de l'homme déchu. Jouissons-en, car c'est une noble et pure jouissance; et où peut-on la mieux goûter, Messieurs les administrateurs, que dans ce lieu où vous avez rassemblé tant de richesses, où votre complaisante patience suffit à toutes les questions, où votre science, enfin, sait combler les abîmes de toutes les ignorances? Ces richesses, vous les avez confiées à des mains habiles, à une sollicitude vigilante qui vient en aide aux vôtres, et qui fait reconnaître dans le gardien immédiat de votre trésor un praticien aussi intelligent qu'éclairé. Ces richesses, dont je ne puis m'attarder à nommer même une seule, rendent vos serres dignes de vous, Messieurs, dignes du nom vénéré d'un des savants les plus universels dont la France s'honore, et que vous avez le bonheur d'avoir pour doyen.

Mais, Messieurs, permettez-nous de vous le dire, ce jardin si beau n'est pourtant pas tout-à-fait le paradis terrestre, quoiqu'à mon sens il doive lui ressembler un peu. Il nous semble qu'il y a encore quelques petites choses à désirer pour lui, et nous allons vous les dire, ne fût-ce que dans l'intérêt de notre réputation de savants. Pardonnez-nous donc, car vous savez que l'esprit humain est ainsi fait; et si, tout occupés d'admirer et de louer, nous ne savions pas nous ingénier à découvrir quelque sujet de critique, on irait peut-être s'imaginer que nous ne savons rien... Oh! ce serait fâcheux.

Eh bien donc, les voici, nos critiques... Un peu de patience, Mesdames; pour sûr, ce ne sera pas long.

Et, d'abord, dans les plate-bandes de l'école, il y a bien des vides:

Et puis, les adjudants-majors ont-ils bien soin, avant chaque revue (car l'été, c'est la *parade* de la nature), ont-ils bien soin de passer une inspection rigoureuse? Il nous a semblé voir, par-ci, par-là, quelques boutons de guêtre qui n'étaient pas à leur rang. Ah! mon Dieu! cela peut arriver dans tous les régiments;

et je vous assure bien que *Royal-Bordelais*, dans lequel j'ai l'honneur d'avoir quelques petits services, vous en montrerait bien d'autres de ce genre.

Et puis, nous voudrions voir un carreau exclusivement consacré à la flore départementale et complètement garni par elle. J'avoue qu'il n'y en a de semblable nulle part, que je sache; mais, enfin, nous aurions voulu en voir un ici; c'est notre idée.

Et puis, les arbres résineux n'ont peut-être pas été lancés assez hardiment en pleine terre. Ils y viennent si bien, dans la moitié occidentale de notre pays! Cela fait un peu mal de voir en pots tels d'entre eux, quand on sait qu'ils sont si vigoureux et si grands de l'autre côté d'un certain fossé assez large, au-delà duquel nous n'aimons pas trop qu'on voie des choses plus belles qu'en France.

C'est là tout, je crois.... Mais non, je me trompe, et voici encore une petite querelle à vous faire, Messieurs.

Quand on découvre, dans la campagne, un pauvre petit enfant nouveau-né, abandonné, pleurant et souffreteux, que fait-on? On va chercher M. le maire. On lui dit : Monsieur le maire, voyez ce pauvre petit; vous êtes le père commun de tous vos administrés; donnez donc à celui-ci la nourriture et l'éducation!

Eh bien! Messieurs les administrateurs, voilà ce que vous n'avez pas fait, et bien au contraire!.... Vous avez un *Araucaria*, l'un des plus magnifiques, des plus précieux, par conséquent, qui soient en France. Il grandit; c'est de son âge : il est allé donner de la tête contre le plafond.

Alors, qu'avez-vous fait? Cette pauvre jeune tête, vous l'avez fait abattre. Heureusement que chez les *Araucaria* cette chose-là repousse, à ce qu'il paraît (C'est un bonheur qui n'arrive pas à tout le monde..., et j'ai envie de revenir à Orléans, au printemps prochain, pour vous demander la recette).

Nous disons donc que la tête de votre *Araucaria* repousse. Allez-vous encore la lui enlever?.... Vous nous direz que vous avez fait un trou au plafond; mais, franchement, c'est laid, c'est

fort laid ! Que n'allez-vous plutôt trouver M. le Maire, ce magistrat qui accueille les étrangers avec tant de grâce et de bienveillance, ce magistrat que nous devons aimer en proportion de toutes les amabilités dont il nous a comblés, et qui a un si grand désir de rehausser l'éclat de la cité qu'il administre.

Vous lui diriez ce qu'on dit au maire du village, quand un pauvre petit étranger a été trouvé gisant sur un chemin de la commune ; et je gagerais bien que le lendemain, à votre réveil, vous trouveriez les ouvriers à la besogne. Un kiosque élégant, tout entouré de clairs vitrages, utiliserait le trou peu gracieux qui dépare le plafond, et le voyageur qui, comme nous, traverserait Orléans, dirait, en regagnant ses foyers : « Dans cette ville de « saint Aignan et de Jeanne d'Arc tout est bien, tout est beau, « tout est bon, tout est mieux qu'ailleurs ! »

The first part of the report, which is the most interesting, is a description of the life of the people of the island. It is a very interesting and well-written account of the life of a people who are in a very primitive state of civilization. The author describes their customs, their habits, their mode of life, and their mode of thought. He also describes the different tribes of the island, and the different languages they speak. The second part of the report is a description of the island itself. It is a very interesting account of the island's geography, its climate, its soil, and its resources. The author also describes the different tribes of the island, and the different languages they speak.

The third part of the report is a description of the island's history. It is a very interesting account of the island's history, and of the different tribes that have lived on the island. The author also describes the different languages they speak.

The fourth part of the report is a description of the island's present state. It is a very interesting account of the island's present state, and of the different tribes that live on the island. The author also describes the different languages they speak.

The fifth part of the report is a description of the island's future. It is a very interesting account of the island's future, and of the different tribes that will live on the island. The author also describes the different languages they speak.

The sixth part of the report is a description of the island's present state. It is a very interesting account of the island's present state, and of the different tribes that live on the island. The author also describes the different languages they speak.

The seventh part of the report is a description of the island's future. It is a very interesting account of the island's future, and of the different tribes that will live on the island. The author also describes the different languages they speak.

The eighth part of the report is a description of the island's present state. It is a very interesting account of the island's present state, and of the different tribes that live on the island. The author also describes the different languages they speak.

The ninth part of the report is a description of the island's future. It is a very interesting account of the island's future, and of the different tribes that will live on the island. The author also describes the different languages they speak.

The tenth part of the report is a description of the island's present state. It is a very interesting account of the island's present state, and of the different tribes that live on the island. The author also describes the different languages they speak.

The eleventh part of the report is a description of the island's future. It is a very interesting account of the island's future, and of the different tribes that will live on the island. The author also describes the different languages they speak.

The twelfth part of the report is a description of the island's present state. It is a very interesting account of the island's present state, and of the different tribes that live on the island. The author also describes the different languages they speak.

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

MÉMOIRE

SUR LES CAUSES ET LE MEILLEUR MODE DE TRAITEMENT

DE LA MALADIE DES FEMMES EN COUCHES,

DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE FIÈVRE PUERPÉRALE,

PAR M. LE D^r BERTINI.

Afin de répondre de la manière la plus convenable à la 1^{re} question contenue dans le programme, pour la section des Sciences médicales, je me propose d'énumérer brièvement les opinions émises sur les causes et la nature de la fièvre puerpérale. En exposant successivement les opinions les plus récentes des praticiens de l'Italie sur la maladie en question et sur son mode de traitement, je tâcherai d'être court, autant que possible, pour ne point abuser de l'indulgence des honorables confrères qui veulent bien m'accorder leur bienveillante attention.

Hippocrate, qui nous a laissé une exacte description de la fièvre aiguë des femmes en couches, lui assigne, comme cause plus fréquente, la suppression du flux lochial. Il signale, parmi

les symptômes les plus redoutables, les douleurs à la région du cœur, la fièvre très-violente qu'il appelle *ardente*, accompagnée presque toujours de délire, les convulsions, les vomissements, l'évacuation copieuse de matières verdâtres, noirâtres, l'aphonie, le hoquet, et, aux approches de la mort, l'assoupissement. (Voyez liv. I, sect. 3; liv. III, sect. 2.)

En réfléchissant sur les symptômes observés par le vieillard de Cos, on comprend facilement qu'il envisageait la fièvre puerpérale comme une maladie du système sanguin (*angioïte* des modernes) qui prend quelquefois la forme de phrénite.

Rivière et Willis, en adoptant les idées d'Hippocrate, ont cherché à prouver l'influence qu'exercent sur le développement de la fièvre en question : 1° les changements qu'éprouve la crâse du sang pendant la grossesse; 2° les maladies accidentelles de l'utérus ou de ses annexes, par suite de l'accouchement avant terme, ou difficile; 3° le dérangement des fonctions cutanées causé par l'exposition imprudente de l'accouchée à l'action du froid; 4° la suppression du flux lochial et du lait; 5° la diarrhée; 6° les affections morales; 7° les désordres dans le régime diététique.

Il est facile de concevoir que des causes de nature si différente donnent lieu, chez la nouvelle accouchée, à des affections qui ne sont pas toujours du même caractère ni de la même nature. L'observation journalière prouve la vérité de ces opinions émises par Rivière et Willis, opinions confirmées par White, Gastellier, Vogel, Nolte, Cullen et Bonsieri. Or, si nous voulons réfléchir attentivement que toutes ces causes, quand elles agissent avec une certaine intensité, peuvent intéresser d'une manière spéciale le système sanguin, il ne sera pas impossible d'admettre que, dans la majorité des cas, on peut rapporter les conditions pathogéniques de la fièvre puerpérale à une phlébite utérine simple ou compliquée, soit avec la péritonite, soit avec la métrite, la métrô-péritonite, ou avec la gastro-entérite.

Cullen, se fondant sur les arguments et sur l'autorité de praticiens distingués, n'hésite pas à conclure que la fièvre puerpérale a pour cause l'inflammation de l'utérus même, laquelle commence pendant le travail de l'accouchement ou peu de temps

après. Il embrasse aussi l'opinion d'Hulme, Leake, White, Kirland et Delaroche, et partage spécialement celle de Martino Valerio, de Venise, sur la nécessité de la saignée abondante et répétée, lorsque les symptômes inflammatoires se manifestent avec violence.

Cette vérité ne paraît pas avoir échappé à Van-Swieten, qui, en comparant à une blessure le décollement du placenta de l'utérus, en tire la conséquence que les effets en doivent être les mêmes qu'après une lésion extérieure de cette espèce. Il dit, à ce sujet, vol. IV, pag. 604, § 1329 de son ouvrage : *Uti in vulnere sensibus patente, labia vulneris tument, calent, dolent, &c. Sic et simile quid videtur in utero fieri, an levius, quia superficialis tantum hic læsio obtinet, sed in lata superficie: oculis quidem hæc distinguere non possumus, sed videtur indè deduci posse, quia, uti in vulnere, ita in puerperio febricula adest et videtur hinc valdè probable esse, febriculam illam, quæ lactea dici solet non tantum a lacte ad mammas delata nasci, sed etiam a depuratione uteri per blandam talem et superficialem suppurationem.*

Mais quoique l'illustre praticien de Vienne ait, lui premier, reconnu la nécessité d'admettre la phlébite utérine comme la cause principale ou essentielle (ou, si on l'aime mieux, comme condition pathologique) de la fièvre puerpérale, il s'est laissé séduire par les caractères extérieurs de l'humeur qu'on rencontre très-souvent dans les cadavres des accouchées qui ont succombé, et il a admis avec Puzos, Selle, Levret, Bordeu, Doulcet, les dépôts ou métastases laiteuses.

Bonsieri, J.-P. Frank, Gardien et beaucoup d'autres praticiens n'admettent point cette hypothèse, vu que l'humeur en question n'est pas du lait, quoiqu'elle en offre l'apparence.

Hulme, Leake, Delaroche et plusieurs autres auteurs pensent que toutes les affections des nouvelles accouchées sont une conséquence du dérangement des fonctions du canal alimentaire, ce qui arrive très-fréquemment à la suite de l'accouchement. Ce n'est point ici, à mon avis, le cas de combattre cette opinion. Il suffit de faire observer que les phénomènes gastro-entériques qui se manifestent dans la fièvre puerpérale ne sont presque jamais primitifs.

White, Risset, Leroy et plusieurs autres auteurs très-distingués sont d'avis que la fièvre puerpérale est de nature typhoïde. Ils se fondent sur l'observation que les maladies des femmes en couches (si l'on en excepte la métrite simple) présentent cette forme de fièvre que les anciens ont appelée putride, et que les modernes nomment nerveuse, atonique, adynamique, ou mieux encore typhoïde.

Le professeur Ottaviani d'Urbino, dès 1822, puis en 1834 et 1836, a soutenu, dans ses publications (1), que la fièvre puerpérale n'est autre chose qu'un typhus. Cet auteur groupe dans un même cadre les fièvres puerpérale, miliaire, nerveuse, nerveuse lente, nosocomiale, putride, bilieuse; la gastro-entérite de Broussais, les fièvres contagieuses non éruptives, la dyssentérie, l'entérite typhoïde, la dothinentérie, enfin toutes les fièvres qui, quoique portant des noms différents, présentent les caractères des typhus et ne sont effectivement qu'une fièvre pétéchiale, légère ou grave, épidémique ou sporadique, accompagnée quelquefois d'exanthèmes, et qui se complique avec des symptômes cérébraux, en affectant en même temps les membranes muqueuses et séreuses du bas-ventre.

Ottaviani soutient que la fièvre puerpérale est endémique dans les hôpitaux de maternité, qu'elle est contagieuse (mais il n'admet point la doctrine de Liébig sur la genèse des miasmes et des principes contagieux, et donne la préférence à l'ancienne hypothèse de la contagion vivante qui a été proclamée par Acerbi), qu'elle n'attaque pas les accouchées qui l'ont déjà éprouvée une fois, ni celles qui ont eu la fièvre miliaire ou la fièvre pétéchiale. Il est d'accord avec Bonsieri sur l'analogie de la fièvre puerpérale avec la miliaire. Il déclare que Tonnellé a confondu cette fièvre avec d'autres affections des femmes en couches.

Tommasini, Melli et plusieurs autres praticiens, leurs compatriotes, ont, par des raisonnements et des arguments solides, établi la différence de la fièvre puerpérale et du typhus.

Vatter, Johnston, Fowster, Kruiskank, J.-P. Frank, Pinel,

(1) 1^o *Identità d'essenza della febbre puerperale e de varie altre col tifo petecchiale*; 2^o *Alcun osservazioni sul contagio e sulla febbre puerperale*. Bologna, 1842.

Gardien, Baudelocque, Cruveilhier appellent péritonite la maladie qui nous occupe ; ils font observer que la fièvre dont est accompagnée cette péritonite est parfois de nature inflammatoire, bien souvent de nature gastrique, nerveuse ou typhoïde.

En admettant, avec les auteurs que je viens de citer, que la péritonite se manifeste d'abord, comment expliquer le développement successif des symptômes typhoïdes, si le système veineux n'a pas été affecté en même temps, et si la crâse du sang n'a pas souffert aussi quelque altération (1)? On peut consulter à ce sujet le mémoire que j'ai eu l'honneur de lire, l'année dernière, à la section médicale du Congrès de Nancy, en réponse à la 15^e question : *Quelle est la meilleure méthode de traitement de la fièvre typhoïde?* et qui a été imprimé dans les actes dudit Congrès.

Le docteur Malvani, dans son *Mémoire sur la fièvre puerpérale*, publié à Turin en 1832, après avoir passé en revue toutes les théories émises jusqu'alors sur les causes et sur la nature de la fièvre puerpérale, n'en trouve aucune conforme à sa manière d'envisager cette affection. Se fondant sur les cas de fièvre puerpérale qu'il a eu à traiter et sur ceux rapportés par Pinel, Ozanam, Baudelocque, Doublet et Andral, il croit pouvoir établir avec certitude la nature rémittente de la fièvre puerpérale, et que son traitement le plus sûr et le plus constant doit consister dans l'administration du quinquina et de ses préparations. D'après Malvani, le type rémittent de la fièvre puerpérale aurait été reconnu et admis jadis par Hippocrate, et ensuite par Selle, Borsieri, J.-P. Frank, White, Doulcet, Cerri, Bradeler, Vanden-Zande, Nolte, Martin Cadet et par plusieurs autres praticiens.

Finella, dans son examen critique du mémoire de Malvani, son compatriote, s'appuyant sur les écrits des praticiens que je viens de citer, et sur l'autorité de Tommasini, Dalmezzone, Dance et de plusieurs autres illustres praticiens, n'admet point la nature rémittente de la fièvre puerpérale, ni son traitement par le quin-

(1) Andral et Gavarret ont avancé que la fièvre puerpérale (qu'ils assimilent à d'autres affections de forme typhoïde) est accompagnée d'une considérable diminution dans la proportion de la fibrine. Becquerel et Rodier ont confirmé par leurs expériences la vérité de cette assertion.

quina et ses différentes préparations. Il est d'avis que cette fièvre est de nature inflammatoire et doit, par conséquent, être traitée par la méthode anti-phlogistique. Selon Finella, quand la fièvre puerpérale présente le type, la forme rémittente et l'indication apparente pour l'administration des fébrifuges, il faut dire qu'il ne s'agit pas alors d'une fièvre qui est la conséquence de la péritonite, de la métrite ou de la phlébite, mais d'une autre condition pathologique qui a son siège exclusif dans les nerfs ganglionaires. Or, c'est un fait bien prouvé que ces nerfs jouent un grand rôle dans la grossesse, dans l'accouchement et ses suites, et qu'ils peuvent être affectés ou primitivement, ou ensuite de la péritonite, de la métrite ou de la phlébite. Si l'on admet le type rémittent dans quelques fièvres puerpérales, il faut, en même temps, admettre qu'un tel phénomène est une conséquence de l'affection des nerfs ganglionaires, sans que pour cette raison on doive de suite prescrire le quinquina qui ne manquerait pas d'aggraver le mal. Il faut encore remarquer que la périodicité, quand elle se manifeste, doit, dans le plus grand nombre des cas, être considérée comme symptomatique, ou comme un simple épiphénomène, de la même manière qu'un accès d'hystéricisme, les vers, etc., qui, dans les maladies éminemment phlogistiques, peuvent masquer par intervalle, l'affection principale.

Crescimbeni, Tommasini, Dance, Tonnellé, Lée, enfin presque tous les praticiens, vu la grande divergence d'opinions sur les causes, la nature et le mode de traitement de la fièvre puerpérale, ont compris combien il était nécessaire d'en bien étudier le génie, la marche et la terminaison. De savantes recherches ont prouvé qu'on ne pouvait admettre la fièvre puerpérale essentielle; que les femmes en couches pouvaient être affectées tour à tour de métrite, de péritonite, de gastro-entérite, mais bien plus fréquemment de phlébite utérine; que cette dernière phlogose, quand de locale elle devient générale et se propage à une partie ou à tout le système veineux, donne naissance ou à la leuco-phlébite, ou à la phlébite générale.

L'opinion que je viens d'exposer a été embrassée par mon ami Sacherò, professeur de clinique à l'Université royale de Turin.

et amplement développée dans un mémoire, sous le titre : *Osservazioni sulle flebite uterine diffuse della puerpera, 1841.*

Je passe à l'exposition des arguments avec lesquels le professeur Sacherò, fondé sur ses nombreuses observations cliniques et sur l'autorité de praticiens expérimentés, entreprend de prouver qu'il faut reconnaître, pour cause de la fièvre puerpérale, la phlébite utérine simple ou compliquée de péritonite, de métrite ou de métrô-péritonite.

Les praticiens sont tous d'accord que les veines de la matrice dans lesquelles la disposition à l'inflammation existe pendant la grossesse, la contractent facilement par suite du décollement du placenta, de la suppression du flux lochial, du contact de quelques fragments de placenta sur les extrémités des veines encore ouvertes, et que, par conséquent, l'affection mal à propos qualifiée *fièvre de lait*, ne reconnaît point pour cause la sécrétion augmentée de cette humeur, mais l'état dans lequel se trouve la matrice après l'accouchement.

Cette prédisposition à l'inflammation est, en outre, favorisée par les douleurs de l'enfantement, par les contractions de la matrice pour expulser le placenta et les caillots de sang, par l'avortement, par l'emploi de moyens mécaniques pour aider à la sortie du fœtus et pour l'extraction du placenta, sans parler des désordres dans le régime qui sont fréquemment commis aussitôt après l'accouchement, de l'exposition imprudente à l'action du froid, du séjour dans des locaux peu spacieux, ou dans une atmosphère impure, etc. (1).

Dans cet état de choses, si les causes mentionnées exercent

(1) On a prétendu que la constitution atmosphérique et les miasmes contagieux pouvaient exercer une grande influence sur la production des maladies puerpérales, en donnant, pour raison, la tendance de ces maladies à revêtir le caractère endémique ou épidémique, relatif à la constitution médicale prédominante; mais il ne paraît pas probable que ces causes physiques puissent déterminer dans les viscères des nouvelles accouchées les maladies que nous venons de mentionner. Il est plus rationnel d'en chercher les causes dans les phénomènes de la grossesse et de l'accouchement.

leur action sur tout ou presque tout le système veineux, si la disposition préexistante, dans ce système, à la phlogose n'est pas convenablement diminuée ou détruite; si, au contraire, elle est excitée par un régime échauffant, par la suppression des sécrétions et des excréments qui en auraient arrêté le développement, ou par toute autre cause accidentelle, elle se propagera alors aux grandes veines, et même aux cavités droites du cœur et passera rapidement à l'état de suppuration: le pus, accumulé en plus ou moins grande quantité dans les veines, se mêlera avec le sang qui, altéré par un tel mélange, perdra son aptitude à maintenir dans les centres nerveux l'énergie nécessaire au maintien de la vie. A cette période de la phlébite, viendra en scène la fièvre typhoïde, qui se manifestera encore plus rapidement, s'il y a concours simultané d'émanations miasmatiques, qui peuvent, selon l'avis de quelques pathologistes, lui imprimer le caractère contagieux (1).

Afin de ne point abuser ni de votre temps trop précieux, ni de votre patience, je n'entrerai dans aucun détail sur les symptômes qui accompagnent la phlébite dans ses différents degrés et dans sa marche vers la résolution ou vers une issue fatale. Je ne parlerai pas non plus du pronostic ni des autopsies rapportées par Travers, Wilson, Clarke, Ribes, Tommasini, Dance, Cruveilhier, Lée, Tonnellé, Sachero et par tant d'autres auteurs. Du reste, je ne dirais rien qui ne fût parfaitement connu de vous tous. Je me borne donc à faire observer que tout en admettant, avec les praticiens que j'ai cités, que la fièvre puerpérale a pour cause une phlébite utérine, il ne faut pas confondre cette phlébite ni toutes celles qui s'accompagnent d'un certain ordre de symptômes, tels que trouble dans le système nerveux et dyscrasie sanguine, avec les inflammations essentielles (*prette genuere*) des viscères, où le système artériel joue un plus grand rôle. Effectivement, les défaillances fréquentes, les soubresauts des tendons, l'éruption mi-

(1) Le docteur Benvenisti, de Padoue, dans son *Saggio di notomia fisiologica e patologica delle vene*, publié en 1840, est parfaitement d'accord avec le professeur Sachero, sur la condition pathologique de la fièvre puerpérale et du typhus.

liaire, le peu de tolérance pour les saignées, donnent la preuve évidente de la spécialité de cette inflammation des veines de la matrice.

Il me reste à dire quelques mots sur la seconde partie de la question, c'est-à-dire sur le traitement de la fièvre puerpérale, basé sur cette théorie, soit que la maladie consiste dans une phlébite ou simplement utérine, ou générale, ou bien dans une péritonite ou dans une métrite.

Le régime simple, une diète sévère, le calme physique et moral, suffisent le plus ordinairement pour combattre la maladie à son début, c'est-à-dire dans sa première période, et lorsque les causes ont agi avec peu d'intensité; la saignée peut être indiquée quelquefois si la malade est robuste et douée d'un tempérament sanguin, si le flux lochial est peu abondant; mais on doit la pratiquer avec beaucoup de circonspection. En général, elle est rarement nécessaire dans la *phlegmasia alba dolens*, excepté lorsqu'il y a menace de phlébite générale: on doit donner la préférence aux saignées locales, aux embrocations antiphlogistiques, simples ou activées avec des solutions d'extraits vineux, aux purgatifs salins, aux diurétiques, aux légers diaphorétiques, etc.

Si la maladie est passée à l'état de phlébite générale grave, il faut recourir aux saignées générales et locales, et les répéter selon les indications, etc. (1), sans néanmoins perdre de vue que, quand il y a concours de causes différentes, il faut, par suite de la tendance de la phlébite à l'état typhoïde, ménager les forces vitales.

Lorsque la fièvre puerpérale est accompagnée d'éruption miliaire (ce qui arrive assez souvent en Italie, principalement dans la saison chaude, comme je l'ai fait remarquer dans le *Mémoire sur la miliaire* que j'ai lu à la section médicale du Congrès de Tours, en 1847, et dont on a voté l'impression dans les Actes de ce Congrès), il faut, d'après les conseils d'Allioni, Bonsieri, Tommasini, Fanzago, Omodei, Ottaviani, Giacomini, Penolazzi et

(1) Le traitement actif par la saignée, dans cette période de la fièvre puerpérale, est conseillé et mis en usage par Brenau, Hey, Armstrong, Frank, Finella, Sacherò.

autres praticiens italiens, et d'après mes propres observations, être très-circonspect dans l'usage de la saignée, et suivre la méthode indiquée dans le mémoire cité.

Par cette raison, la méthode appelée *déprimante* doit être préférée, ayant soin, en même temps, de maintenir la régularité des fonctions utérines, alvines, rénales et cutanées.

Il est plus difficile de tracer le mode de traitement de la phlébite, quand se manifestent des complications d'un caractère différent qui l'aggravent, ou quand elle passe à l'état typhoïde. C'est à la sagacité du praticien prudent et expérimenté à choisir les remèdes le mieux indiqués par les circonstances. On a conseillé, tour à tour, l'ipécacuanha à petites doses, le kermès minéral, la digitale, la poudre de Dower, les extraits vineux, l'eau alcoolée de laurier cerise, la scille, l'acétate de potasse, le tamarin, la limonade végétale ou minérale, le calomel, la décoction de quinquina (1). Parmi les remèdes externes, les irritations cutanées, les cataplasmes émollients, les frictions mercurielles sur le bas-ventre, les injections d'eau tiède dans le vagin et dans la cavité de la matrice, les lavements émollients, les bains et les demi-bains tièdes.

Le praticien prudent et expérimenté, chargé d'un traitement, saura choisir, parmi les prescriptions énumérées, celle qui mérite la préférence; éviter la polypharmacie et ménager les forces vitales qui doivent opérer la guérison.

D'après cet exposé, on est en droit de conclure que la fièvre puerpérale peut, avec raison, être envisagée comme le produit d'une phlébite locale; dans quelques cas, comme une phlébite générale, et comme une des affections les plus fréquentes et les plus graves dont soient attaquées les femmes en couches: phlé-

(1) Je ferai observer, à propos du quinquina, qu'on ne doit l'employer que lorsqu'il y a des symptômes évidents de périodicité. On peut aussi le prescrire d'après le conseil de Huxham, Delaroche, Masdeval, Baudelocque, Giacomini, Sachero et d'autres praticiens italiens, comme tonique, et dans le but de *normaliser* l'hématose et de restituer aux organes cet état d'intégrité qui les rend aptes à exercer régulièrement leurs fonctions.

bite plus funeste aux malheureuses victimes de la séduction , qui , conservant un reste de pudeur , cherchent dans les asiles de maternité un abri contre les railleries et les persiflages des indiscrets qui ne savent pas compatir aux faiblesses humaines. J'ajouterai encore que cette fièvre a souvent pour conséquence le typhus puerpéral , qui peut devenir quelquefois épidémique et même contagieux , suivant les observations de plusieurs auteurs.

J'ai laissé entrevoir mon opinion sur la maladie dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, et je n'entrerai pas dans de plus grands détails à ce sujet, parce que, dans le début de mon mémoire, j'ai déclaré que je me proposais de faire uniquement une courte énumération des idées émises par les praticiens , et en particulier par ceux de l'Italie , sur les causes , la nature et le mode de traitement de la fièvre puerpérale.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LA FIÈVRE PUERPÉRALE,

PAR M. LE D^r BRIERRE.

Le mot *fièvre puerpérale* s'appliquait jadis à une foule d'affections de nature différente ; il est encore assez vague : j'essaierai de jeter quelque jour sur sa définition. On est généralement d'accord sur ce point que, dans l'immense majorité des cas, des lésions utérines, ovariennes, péritonéales, etc., sont constatées à l'autopsie des sujets qui ont succombé à cette maladie ; mais il est certain que l'état général n'offre pas une gravité proportionnelle à l'intensité de ces lésions. On cite même un fait dans lequel, dit M. Chailly (Honoré), on vit tous les symptômes de la fièvre puerpérale la plus intense et la plus rapide, ne présenter à l'autopsie, faite avec le plus grand soin par M. Landouzy, aucune lésion qui pût expliquer la mort (épidémie, janvier 1836, observée à la clinique d'accouchement de Paris). Dès lors, les états locaux ne constituent pas toute la maladie, et un état général *spécial*, analogue à ceux des empoisonnements miasmatiques ou virulents, connus, en est la partie essentielle. C'est à cet état général, accompagné ou non généralement accompagné de ces lésions locales, auxquelles il imprime d'ailleurs son cachet *spécial* aussi, qu'on doit réserver le nom de fièvre puerpérale. Si, en effet, cet état n'existait pas, nous n'aurions pas de fièvre puerpérale ; nous n'aurions que des phlébites et lymphangites utérines,

des métrites, métro-péritonites, etc. Or, les faits bien observés ne permettent pas de rayer ce terme du cadre nosologique. Est-ce à dire, pour cela, qu'il n'y ait pas de fièvre puerpérale en dehors de l'épidémie ou de l'endémie? Non, sans doute: l'état général que nous venons de présenter, comme devant exclusivement caractériser la maladie qui porte ce nom, peut certainement se produire et se concevoir produit dans des conditions isolées par le même mécanisme que la fièvre d'infection purulente.

Toutefois, nous touchons tout d'abord à cette conséquence de notre définition, que les métrites simples, les inflammations traumatiques des annexes de l'utérus ne rentrent pas dans notre sujet. Aussi bien les émissions sanguines, si favorables en pareil cas, doivent, à notre avis, être proscrites du traitement de la fièvre puerpérale, définie comme nous venons de le faire.

On conçoit tout d'abord qu'une pareille affection soit formidable, et que le médecin, sans précisément désespérer de la guérir, doive concentrer toute son attention vers les soins dits préventifs; de là l'immense importance de l'étiologie, pour cette maladie en particulier.

Parmi les causes citées par les auteurs, celles qui dépriment la vitalité doivent attirer d'abord l'attention des praticiens. Il est évident, en effet, que dans cet état puerpéral, où une sécrétion mucoso-sanguine abondante baigne les surfaces anfractueuses des parties génitales profondes, et cela au milieu des circonstances qui rendent la fermentation putride si facile à concevoir dans ce moment où la nature élimine puissamment, pour le débordement utérin, après avoir subi d'ailleurs, d'énormes déperditions nerveuses et sanguines dans l'acte de la parturition, il est évident, dis-je, que pour peu que les forces vitales descendent au dessous du type nécessaire à de pareilles fonctions, l'action éliminatrice fera immédiatement place à l'action absorbante, et l'empoisonnement général sera inévitable.

Soutenir les forces de la nouvelle accouchée, après les avoir ménagées pendant l'accouchement, est donc pour le praticien un devoir impérieux. L'absence d'alimentation jusqu'à la fièvre

de lait me paraît, en conséquence, tout-à-fait illogique. C'est assez dire que je m'élèverais de toutes mes forces contre les saignées, dites préventives, qu'on se hâte quelquefois de pratiquer à la moindre sensibilité du ventre, quoiqu'une foule de causes, benignes d'ailleurs, puissent la produire.

La peur est la plus énergique de toutes les impressions déprimantes. Si donc une idée fixe s'est emparée de votre malade, si elle prétend être certaine qu'elle mourra en couches, attachez-vous, avec le plus grand soin, à relever son courage, et, par parenthèse, à côté des moyens moraux, n'oubliez pas les toniques et reconstituants. — En pareil cas, un bon consommé est souvent plus persuasif qu'un bon conseil. — Si quelques faits malheureux sont venus à sa connaissance, et l'ont profondément impressionnée, ne lui laissez pas croire à une cause générale, ne prononcez jamais le mot *épidémie*; vous donneriez un auxiliaire terrible au mal! On vous disait, à la dernière séance, qu'il fallait être extrêmement réservé, vis-à-vis du public, au sujet de la réalité de la contagion; les mêmes motifs ou des motifs analogues ne contraignent-ils pas le médecin à n'avouer l'épidémie que lorsqu'elle est entièrement évidente?

Que sera-ce si la peur gagne le médecin lui-même? si, aveuglé par la crainte du développement de la formidable affection qu'il appréhende, il voit la nécessité d'un traitement énergique, mal approprié d'ailleurs, dans quelques-uns des accidents auxquels nous faisons allusion tout-à-l'heure? Que sera-ce si à la moindre douleur abdominale, au moindre météorisme, au moindre état saburral de la langue, aux plus légères nausées, il croit devoir opposer l'énormité de 80 sangsues? Que sera-ce si, l'état ne s'améliorant pas, comme on le pense bien, il réitère et à plusieurs reprises?... Qui empêchera l'absorption fatale de se faire alors? Est-ce le mercure sous forme d'onguent napolitain? Et, cependant, il sait que la grossesse, dans ses derniers moments surtout, a troublé et parfois empêché le cours des matières fécales, et qu'un engorgement stercoral peut donner lieu à tous les symptômes qui se sont présentés à son observation; il le sait, mais il peut l'oublier. Et d'ailleurs, l'entourage de la malade répète

un mot qui est échappé à sa timidité... il a parlé de *grave danger* ; l'écho lui renvoie ses propres paroles pour le terrifier de plus en plus ; sa responsabilité l'égare ; il veut au moins la mettre à couvert ; il emploiera les moyens dits *héroïques*... — Situation bien cruelle , Messieurs, quand on songe à tous les malheurs qu'elle comporte !

Le rhumatisme utérin compliquant l'engorgement stercoral plus ou moins prononcé , est, de tous les états pathologiques, celui qui est le plus fait pour en imposer au praticien timide. Il est, en effet, des cas dans lesquels la sensibilité du ventre est extrême. — Il n'est pas d'ailleurs jusqu'à la simple rétention des urines dans la vessie qui ne puisse donner lieu à des méprises funestes.

On voit ainsi comment un traitement anti-phlogistique énergique, par anticipation, peut devenir la cause d'une absorption putride, en enrayant profondément le travail éliminatoire naturel, et rendant inévitable l'absorption plus ou moins virulente. Il est inutile de dire ici qu'un traitement convenable fait d'ailleurs promptement justice des accidents que je viens d'énumérer.

Tous les auteurs sont d'accord pour compter au nombre des causes de la maladie puerpérale les manœuvres intempestives de l'accouchement ou de la délivrance : le déchirement du col , l'arrachement du placenta laissant des surfaces saignantes en contact avec un liquide muqueux , très-disposé à se transformer en virus à la moindre circonstance favorable.

Enfin, Messieurs, il est un dernier ordre de causes sur lequel je désirais appeler votre attention. Je veux parler des causes qui, résultant de la présence des miasmes plus ou moins délétères, et qui peuvent reproduire ou même produire d'emblée la fièvre puerpérale. Je ne rappellerai pas les faits qui sont relatés partout. J'examinerai la question au point de vue de la transmission, par l'intermédiaire de la personne du médecin.

M. Voillemier, dans un excellent mémoire, rapporte, d'après M. Paul Dubois, le fait d'un élève qui, « au milieu d'une épidémie désastreuse, appelé en ville auprès d'une femme en travail, au moment où il venait de terminer l'autopsie d'une femme morte

à la Maternité, vit la nouvelle accouchée prise de la fièvre puerpérale à laquelle elle succomba rapidement. »

M. Moreau professe que lorsqu'une épidémie sévit dans un hôpital, les accidents qui se manifestent en même temps dans la ville peuvent aussi bien reconnaître pour cause la contagion transmise au-dehors par les médecins que l'influence épidémique.

M. Chailly (Honoré) dit lui-même qu'étant à la Clinique, il était rare, lorsqu'une épidémie sévissait, qu'il n'eût pas quelques malades en ville, et que, depuis qu'il a cessé ces fonctions, il n'a rencontré que deux cas de métrô-péritonites; encore les regarde-t-il comme sporadiques. Il ajoute: « Ce qu'il y a de certain, c'est que des accoucheurs étrangers aux hospices, qui depuis longues années ont fait un très-grand nombre d'accouchements, n'ont jamais rencontré la fièvre puerpérale. » Mais il y a plus, car ce qui précède suppose ou au moins paraît supposer l'existence d'une épidémie dans un hôpital d'accouchement. Permettez-moi de vous lire ici un fragment d'un article publié par M. le docteur E. Beaugrand, dans le *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, et qui est, ce me semble, de la dernière importance.

« M. Arneth, ancien chef de clinique à l'hospice de la Maternité de Vienne, a communiqué, à l'Académie de médecine, un fait qui n'est pas sans importance dans l'histoire de la fièvre puerpérale. Cet hospice étant encombré par les femmes en couches, il lui fut donné plus d'étendue en 1833. De nouvelles salles furent ajoutées aux premières et l'on créa deux divisions qui servirent toutes deux à l'enseignement clinique. Ces deux divisions étaient contiguës et séparées seulement par une porte en bois. La mortalité, dans ces deux cliniques, fut d'abord à peu près égale; de 1833 à 1839, le nombre des morts se balança; mais, à cette époque, on arrêta que tous les élèves en médecine feraient leurs études dans la première clinique, tandis que les élèves sage-femmes ne seraient plus admises que dans la seconde. Or, à partir de ce moment, la mortalité devint infiniment et constamment plus grande dans la première que dans la seconde clinique.

« L'administration, frappée de ce résultat, dut en rechercher la cause. Après avoir suspecté tour à tour diverses circonstances, elle constata l'impuissance de ses recherches. Mais, en 1847, M. Semmelweis ayant été nommé chef de la première clinique, se livra avec ardeur à l'investigation de la cause déterminante de la péritonite dans l'établissement qu'il surveillait, et crut enfin l'avoir trouvée. Il remarqua que les élèves, fort nombreux dans la première division, se livraient tous à l'étude de l'anatomie; chaque matin ils assistaient à l'ouverture des cadavres, y procédaient eux-mêmes, conservaient dans leurs mains les pièces anatomiques, et enfin, lorsque leurs vêtements et leurs mains étaient imprégnés de miasmes putrides, ils venaient, dans l'établissement de la Maternité, examiner les femmes, pratiquer le toucher, et leurs communiquaient, sans aucun doute, une maladie qui faisait tant de ravages dans ces salles. Rien de semblable ne se passait dans la partie de l'établissement servant à l'instruction des sage-femmes.

« Pour prévenir l'action de cette cause ainsi découverte, l'indication la plus naturelle était donc de recourir à des soins de propreté trop négligés dans cet établissement. Il fut arrêté, vers la fin de mai 1847, que personne ne serait admis dans les salles de la Maternité, qu'il vint ou non des autopsies, sans avoir trempé, dans la salle d'accouchements même, les mains dans une solution de chlorure de chaux, *et sans avoir fait usage de brosses à ongles*. Immédiatement, la mortalité diminua et se mit au niveau de celle de la seconde clinique.

« Depuis cette époque, ce résultat, vraiment remarquable, ne s'est point démenti. M. Semmelweis a pu même constater que ce n'étaient pas seulement les atômes cadavériques qui produisaient la fièvre puerpérale : la même transmission s'opère par tous les liquides en putréfaction. Ainsi, une femme atteinte d'un cancer utérin très-avancé se présenta dans les salles pour accoucher. Le travail fut long et pénible, et les élèves, attirés par ce cas assez curieux, la touchèrent un grand nombre de fois. Malheureusement, ils négligèrent les précautions hygiéniques habituelles. Quatorze femmes, accouchées dans cet intervalle, fu-

rent touchées par les élèves et succombèrent toutes à la fièvre puerpérale.

« Cet exemple et quelques autres, recueillis par M. Arneth, ne laissent aucun doute, dans son esprit, sur l'influence des miasmes putrides, provenant des amphithéâtres, sur le développement de la fièvre puerpérale, qui ne règne pas, aujourd'hui, avec plus d'intensité dans la première que dans la seconde division de l'hospice de la Maternité de Vienne. »

Ainsi, il serait démontré que le médecin qui se livre aux travaux anatomiques, ou même, qui fait de simples autopsies, fait courir à ses malades, *et cela pour la plus petite négligence dans les soins de propreté*, les dangers les plus graves !... Je regrette, Messieurs, que le temps ne m'ait pas permis de donner à mon travail plus d'extension, surtout eu égard à ce dernier ordre de considérations qui me paraît devoir dominer l'étiologie de la fièvre puerpérale.

Je dirai en me résumant : Tout ce qui peut affaiblir la malade, tout ce qui peut favoriser la putridité des lochies, voilà le danger. La fièvre puerpérale est d'autant plus fréquente qu'on évite moins cet ensemble de causes. J'ajoute, enfin, qu'un traitement anti-phlogistique énergique ne me paraît nullement indiqué dans cette maladie proprement dite, et que ses dangers sont d'ailleurs évidents.

DE LA CONTAGION,

DE SES DIVERSES NATURES, DE SON MÉCANISME

ET DES MESURES SANITAIRES QU'ELLE RÉCLAME.

PAR M. LE D^r C. LEROY.

Des diverses questions débattues dans ces derniers temps, une des plus ardues, je dirais presque une des plus envenimées, est certainement celle de la contagion. Il n'en est aucune, peut-être, qui ait donné lieu à plus d'écrits et de disputes; non-seulement elle a excité des luttes sérieuses entre les médecins chargés de l'éclairer, mais encore entre les législateurs appelés à prendre des mesures dans l'intérêt de la santé publique; elle vaut donc la peine, comme vous l'avez pensé, d'être posée et discutée.

Je n'aurais pas osé vous entretenir d'un pareil sujet si, il y a un certain nombre d'années, je n'avais été appelé à formuler mon opinion sur la contagion des maladies, à l'occasion d'un mémoire qui fut adressé à l'une de nos sociétés savantes, sur la non-contagion de la peste. Ayant ainsi avancé quelques idées qui datent déjà de loin, je prends la liberté de les soumettre aujourd'hui à votre savante et supérieure appréciation, et cela sans changer les termes mêmes du rapport dans lequel je les énonçais alors.

Je commencerai par faire remarquer qu'une équivoque plane

sur la valeur des mots, sur ce qu'on doit entendre par la chose même. Qu'est-ce qu'une maladie contagieuse? Rien ne semble, au premier abord, plus simple à déterminer, et c'est sur quoi, cependant, on est encore loin d'être d'accord, les uns voulant distinguer l'infection qui peut se produire auprès des malades, ou au sein des foyers épidémiques, de la contagion que d'autres confondent avec elles, et certains n'admettant celle-ci qu'autant qu'une maladie est transmissible par le toucher, ou par une espèce d'inoculation, tandis que d'autres l'admettent, pourvu qu'elle jouisse du pouvoir de se communiquer d'une manière quelconque. Nous ne terminerons pas ces considérations sans vous donner la preuve des singularités d'opinions où peuvent conduire ces différentes manières de voir; certains écrivains, par exemple, l'auteur entre autres, s'inscrivant contre l'existence de la contagion prise dans un sens, mais la reconnaissant entendue dans un autre. Pour nous, car dans une discussion de ce genre il faut fixer les termes, nous dirons qu'une maladie doit être réputée contagieuse dès qu'elle peut manifester, ne fût-ce que dans un certain nombre de circonstances, la propriété de se transmettre d'un individu à un autre, n'importe par quel moyen. Distinguant ensuite ces moyens de transmission, nous ajouterons qu'on doit en reconnaître de deux genres, se présentant tantôt distincts, tantôt combinés: l'un constituant ce qu'on peut appeler la contagion virulente; il se rencontre dans une maladie, lorsqu'elle marche accompagnée de la sécrétion d'une espèce d'humeur nommée *virus*, humeur capable d'agir par l'inoculation ou le contact immédiat; l'autre constituant ce qu'on peut appeler la contagion miasmatique, ce qu'on désigne plus ordinairement par le mot *infection*; il existe dans une maladie, lorsqu'elle s'accompagne de dégagements d'émanations capables de la faire naître, en agissant sur les individus par l'intermédiaire de l'air ou des divers objets qui peuvent s'en trouver imprégnés.

Que ces deux modes de transmission soient réels, c'est ce qu'on ne peut mettre en doute; une foule d'affections nous offrent l'exemple, tantôt de l'un ou de l'autre pris isolément, tantôt de tous les deux réunis. C'est ainsi que la syphilis et la vaccine,

existant sans émanations ni miasmes, mais avec un virus, nous présentent des cas de contagion du premier genre ; que le typhus, la rougeole, la scarlatine, dépourvus de virus, mais accompagnés d'effluves miasmatiques, nous offrent des cas de contagion du second genre, tandis que nous les trouvons combinés dans la petite-vérole, susceptible de se communiquer par virus comme par miasme. Qu'il y ait à chercher en quoi diffèrent ou en quoi se rapprochent ces deux ordres de phénomènes, ce n'est pas ce que nous voulons examiner ; mais, de ces divers moyens, quel que soit celui à l'aide duquel une maladie peut se transmettre, dès qu'elle en manifestera le pouvoir par l'un ou par l'autre, ce qui rend seulement les conditions et les circonstances de cette transmissibilité différentes, nous disons qu'elle doit être regardée comme étant ou pouvant être contagieuse, sauf à énoncer ensuite, d'après les distinctions que nous venons d'établir, par quelle voie elle le devient.

Ceci entendu, la peste est-elle contagieuse, c'est-à-dire jouit-elle de la funeste propriété de s'étendre des personnes malades aux personnes saines par l'un ou l'autre des moyens indiqués, ou par tous les deux à la fois ? Je ne connais, à cet égard, aucun fait qui y signale la contagion virulente, qui puisse y faire supposer, par conséquent, la présence d'un virus. C'est inutilement, en effet, qu'on paraît en avoir tenté l'inoculation, quoiqu'il ne soit pas sûr, cependant, que l'injection du sang d'un individu infecté dans les veines d'un individu sain ne puisse produire la maladie, dès qu'une semblable injection de pus ou du sang des personnes atteintes de fièvres graves détermine chez les animaux des affections de mauvais caractère. Mais si l'idée d'une pareille contagion peut ainsi être écartée ou reste problématique, je vois, au contraire, les plus fortes raisons pour y admettre, dans certaines circonstances données, la contagion miasmatique, la possibilité de se communiquer par infection. Les malades doivent alors être regardés comme autant de foyers desquels se dégagent, soit des matières des déjections, soit avec l'air expiré, soit par la perspiration cutanée, soit après leur mort, au milieu des produits de leur décomposition, des effluves pouvant contenir le

germe de leur affection, et capables, en agissant avec plus ou moins d'efficacité sur les individus en rapport avec eux, de la développer par un mécanisme à peu près semblable à celui par lequel une infection première est venue se produire chez les personnes primitivement atteintes. Pour tirer cette conclusion, il me suffit des faits de transmission allégués par les contagionistes et qui sont trop nombreux, trop divers, pour oser prétendre qu'ils sont tous faux ou mal observés.

Ce sont justement ces faits que contestent les non-contagionistes, au milieu cependant, du moins de la part de quelques-uns, d'aveux fort remarquables et que nous relèverons tout-à-l'heure. Mais comment les contestent-ils ? Est-ce en prouvant leur non existence ou l'erreur de ceux qui les invoquent ? Non ; mais en en citant de contraires, en alléguant une foule de cas où, malgré les rapports les plus intimes, les communications les plus fréquentes entre les personnes malades et les personnes saines, l'affection ne s'est pas propagée des premières aux secondes. Ces faits, différents des précédents, tous les médecins les connaissent, les avouent ; mais peuvent-ils détruire la valeur des autres ? Qu'on le remarque bien, pour avoir raison dans une pareille matière, il ne doit pas suffire aux non-contagionistes de citer des faits négatifs, il faut encore qu'ils détruisent tous ceux d'affirmation contraire. Est-ce que la petite-vérole, la rougeole, la syphilis se transmettent toujours ? N'y a-t-il pas des individus qui sont restés vainement soumis à d'étroits rapports avec ceux qui s'en trouvaient atteints sans les contracter. S'il est, dit Parent du Châtelet, dans son remarquable *Traité de la prostitution*, des filles assez malheureuses pour ne pouvoir faire un pas dans leur honteux métier sans être la proie de cette dernière maladie, il en est d'autres, au contraire, qui résistent constamment à l'infection, tout en vivant au milieu d'elle. Prétendra-t-on, en s'appuyant sur de pareils résultats, que ces maladies ne sont pas contagieuses ou transmissibles ? Il en est de même d'une maladie épidémique ; la cause en est générale, tout le monde en subit l'impression, et cependant, soit qu'elle n'agisse pas sur chacun avec le même degré d'énergie, soit que les individus lui opposent des forces

inégales de résistance ou des aptitudes différentes, elle n'est pas féconde pour tous, beaucoup échappent à son pouvoir : niera-t-on pour cela l'existence de cette cause ? contestera-t-on ce caractère épidémique ? Il faut donc conclure que l'absence de contagion, dans un certain nombre de cas, n'implique pas sa non-existence d'une manière absolue. Pour admettre qu'une maladie est contagieuse, il suffit dès lors de la rencontrer telle quelquefois, au lieu de prétendre que, pour justifier cet attribut, nul individu, mis en rapport avec ceux qui en sont affectés, ne devrait échapper à son influence. La reconnaissance de cette funeste propriété n'en suppose pas, en effet, la manifestation constante, nécessaire : la nullité de transmission, constatée sur un plus ou moins grand nombre d'individus, n'est point la négation de sa possibilité ; elle prouve seulement que cette propriété est contingente, accidentelle, qu'elle dépend d'une foule de circonstances dont les unes l'atténuent et les autres la favorisent ; qu'en raison de ces circonstances, qui se rattachent certainement ou à l'intensité de la cause, ou au degré d'aptitude ou de résistance des individus, tantôt cette propriété se manifeste, tantôt elle se cache ou se déguise ; qu'ainsi, à proprement parler, une même maladie, selon toutes les modifications qu'elle reçoit de ces circonstances, peut se montrer contagieuse ou non ; mais que pour mériter le premier titre, il n'est pas nécessaire qu'elle se présente toujours telle, mais seulement qu'elle le soit quelquefois.

C'est justement ce milieu, ce moyen terme dont il vient d'être question, qu'on n'a pas songé à admettre. On a cru que toute maladie devait être ou non contagieuse d'une manière absolue ; de là, la difficulté de s'entendre et des prétentions contraires, préférant se livrer aux disputes les plus vives et à la négation, chacun dans son sens, des allégations de ses adversaires, plutôt que de discuter la vérité des faits respectivement allégués et de reconnaître cette vérité quand il y avait lieu, en cherchant à ces faits des moyens de conciliation. Eh bien ! c'est ce milieu, ce moyen terme que j'admets, auquel je crois, non-seulement pour la peste, mais encore pour le typhus, la fièvre jaune, les fièvres éruptives ; étant dans la persuasion qu'une même affection peut,

selon les circonstances, manifester ou non la propriété contagieuse, propriété qu'il ne faut dès lors regarder que comme un accident de certains de ses degrés, une possibilité et non une fatale nécessité. Prenons pour exemple une de ces maladies, contagieuses selon nous, en ce sens qu'elles peuvent quelquefois le devenir, et supposons-la exister à deux degrés très-différents d'intensité, et, de plus, sporadique dans un cas, épidémique dans un autre. Eprouve-t-on de la difficulté à concevoir que, tant qu'elle sera modérée ou produite par des causes qui ne commencent pas à créer chez les individus une disposition prochaine à la contracter, elle ne donnera lieu qu'à des affections isolées, tandis que la propriété contagieuse s'y développera là où elle existera dans sa plus grande force, au centre des foyers; là où les malades étant nombreux ou entassés, les miasmes dégagés seront eux-mêmes plus nombreux, plus condensés, plus virulents peut-être, et où les individus encore sains en subiront l'action d'une manière plus constante, plus soutenue, sans aucune espèce d'atténuation, et d'autant plus efficace à produire la maladie, que l'influence générale régnante y crée une prédisposition favorable? N'est-ce pas ainsi qu'on peut concevoir des effluves plus ou moins actifs, des impressions morbides plus ou moins fortes, des personnes plus ou moins bien disposées, et, par conséquent, une affection plus ou moins apte à gagner, s'étendre et à se communiquer? En effet, dans une semblable question, il y a, d'une part, à tenir compte des doses du poison, de son activité, et à reconnaître, d'autre part, chez les individus, des degrés divers de résistance, ou plus ou moins d'aptitude à en subir le pouvoir. Est-ce autrement que, non-seulement pour les maladies contagieuses, mais encore pour toute épidémie, nous pouvons concevoir comment il se fait que certaines personnes sont préservées, lorsque d'autres se trouvent atteintes; comment encore il se fait que, parmi ces dernières, l'affection se présente avec tant de degrés, les unes l'offrant dans sa plus grande gravité, quand d'autres s'en ressentent à peine? N'est-ce pas en raison de ces principes que s'explique l'influence exercée sur le développement, la marche et le caractère de ces maladies par les lieux,

les temps, les saisons, les changements de température, les heures du jour, le régime, les passions, le plus ou moins de peur ou de courage, les habitudes, etc. ? En quoi, d'ailleurs, consiste le mérite des moyens de préservation, si ce n'est dans le pouvoir qu'ils ont de modifier avantageusement ces circonstances, et par là, de nous permettre d'atteindre, en définitive, le but qu'on se propose en y recourant, savoir : Atténuer les causes de production du mal, les neutraliser autant que possible, et doter les personnes d'une force répulsive plus ou moins prononcée contre l'agent délétère qui les menace.

Telle est la manière dont nous entendons la contagion. Ce qui porte un certain nombre d'esprits à s'élever contre elle, c'est la difficulté d'en concevoir le mécanisme ; cependant, en bien y réfléchissant, on trouve qu'elle ne constitue pas un fait sans analogue et dont on ait peine à se rendre compte. Remarquons cette circonstance caractéristique, c'est que toutes les maladies dans lesquelles on la soupçonne ont pour source un virus ou une infection particulière ; c'est ainsi que les fièvres éruptives, la peste, le typhus, la fièvre jaune, la vaccine, la syphilis, la rage, la pustule maligne arrivent à l'homme provoqués par ce virus ou cette infection, au lieu de s'y développer spontanément. Or, que suppose une semblable origine ? L'existence d'une matière particulière, d'une espèce de ferment qui, en s'introduisant en nous, y produit, ou par voie d'impression, ou par voie d'altération, ou par voie de combinaison, et après un temps plus ou moins long d'incubation, l'état morbide. Ainsi suscité, est-il étrange de concevoir que cet état, parmi les phénomènes qui le constituent, ne doive reproduire le principe qui l'occasionne, lequel, sécrété ou exhalé, se trouve capable d'exciter chez d'autres individus, mis en rapport avec lui, le même ordre de mouvement, la même série d'effets ? C'est l'histoire de la fermentation qui, excitée dans les corps par un levain quelconque, reproduit ce levain avec le pouvoir de la déterminer de nouveau. La cause infectante ou virulente qui produit la maladie agirait de même, et il n'y a rien d'étrange à ce que, formée de nouveau au milieu des phénomènes de la maladie, elle ne puisse la reproduire comme

l'agent primitif l'avait déterminée chez les individus soumis, en premier lieu, à son influence. Les malades, à proprement parler, seraient de véritables appareils sécréteurs de cette cause morbifique ; et, ainsi que nous l'avons dit, ils devraient être regardés comme autant de foyers desquels se dégagent des effluves pouvant contenir le germe de leur affection et capables, selon les circonstances, de la développer plus ou moins facilement.

Diverses objections sont faites aux contagionistes par leurs adversaires. Si la peste est contagieuse, disent-ils, comment se fait-il qu'une foule de personnes, sans cesse en rapport avec les pestiférés, ne la contractent pas, et que la plupart des localités environnant les pays infectés restent exemptes de la maladie, malgré la liberté des communications? « Si la peste était de nature contagieuse, dit le docteur *Mac-Lean*, cité par l'auteur dont j'examine le travail, elle n'aurait pas de prédilection pour certains pays; tandis qu'il y a des localités où l'air est si pur qu'elle ne se manifeste jamais, et que les personnes attaquées qui s'y rendent guérissent ou meurent sans la communiquer aux personnes du pays. » En admettant la vérité de ces faits, que prouvent-ils? Ils ne font que confirmer les raisonnements que nous avons présentés pour démontrer qu'une maladie contagieuse ne l'est pas nécessairement, fatalement; qu'elle n'en manifeste, au contraire, la propriété que dans certains cas, selon l'influence avantageuse ou nuisible d'une foule de circonstances des temps, des lieux, des dispositions, des habitudes; diverses choses qui, comme nous l'avons déjà dit, modifient la dose ou l'activité du poison, ainsi que les degrés de résistance des individus. Les objections adressées par les non-contagionistes reposent, en effet, toutes sur cet argument déjà combattu, que, pour être réputée contagieuse, une maladie devrait toujours en offrir le caractère, tandis que ce caractère ne constitue qu'un fait accidentel qui, pour se produire, réclame un certain ensemble de conditions que des conditions contraires peuvent détruire. Remarquons-le, avec cette objection, il n'y aurait point de maladie contagieuse, pas même la petite-vérole et la syphilis; car elles sont loin de se transmettre toujours. Les non-contagionistes disent que la peste, ainsi que la fièvre

jaune et les typhus, sont seulement épidémiques ; que lorsqu'on croit que ces maladies se communiquent de certains individus à d'autres on prend le change, en mettant sur le compte de la contagion ce qui est le fait de l'influence commune et générale que tous ont à subir. Sans doute, cela est souvent vrai, et cette méprise se conçoit facilement : néanmoins, il est des exemples de contagion trop bien établis pour pouvoir les détruire à l'aide de ce raisonnement. Les non-contagionistes ne conçoivent pas qu'il y ait des individus préservés, si les prétentions de leurs adversaires sont fondées ; mais ils admettent le caractère épidémique, l'existence d'une infection générale ; alors comment conçoivent-ils qu'un grand nombre d'individus échappent à la maladie ? Il est, en effet, facile de les combattre avec leurs propres armes, en montrant que l'objection dont ils se servent tourne contre eux ; car le fait bien réel de la résistance à une influence épidémique est aussi difficile à concevoir que la résistance à la contagion. Pour être conséquents, ils ne devraient donc pas même reconnaître d'affection épidémique, et, au milieu de la constitution médicale la plus évidente et la plus manifeste, ne jamais voir que des cas sporadiques.

Prenons, au reste, les idées de quelques non-contagionistes et examinons s'ils le sont sérieusement. Nous avons dit, en effet, qu'ils nous fourniraient des aveux remarquables. Commençons par notre auteur. Son mémoire est dirigé contre la contagion de la peste et il s'exprime ainsi, page 48 : « Pour moi, mon opinion est qu'il faut nécessairement que la maladie pestilentielle soit parvenue à un certain degré d'intensité pour être communiquée, et qu'alors elle ne se transmet que par infection et dans certaines circonstances, telles, par exemple, qu'un séjour fréquent et prolongé auprès des malades, ou en se saturant de leur halitus dans un lieu où l'air n'est pas renouvelé, et si, toutefois encore, l'individu se trouve dans des conditions favorables pour la contracter. » Je le demande, avec de pareils aveux peut-on se dire non-contagioniste ? n'est-on pas, au contraire, contagioniste aussi bien et dans les mêmes termes que nous ? Ne

donne-t-on pas raison à tous les principes que nous avons établis, tout en s'inscrivant en apparence contre eux ?

L'auteur, pour fortifier son système, cherche à s'appuyer sur plusieurs autorités. Il désigne, entre autres, Broussais et Dupuytren. Que disent donc ces hommes célèbres ? Citons, pour le savoir, les propres passages du mémoire où leur nom est invoqué :

« Depuis plusieurs années, dit M. C..., l'immortel auteur de la doctrine physiologique manifeste avec indépendance ses idées sur la non-contagion ; voici de quelle manière il s'exprime : « La contagion de la peste était regardée autrefois comme incontestable : pour moi, je pense que tous les typhus, même celui de notre pays, quand ils sont très-violents, peuvent se communiquer aux personnes saines et prédisposées qui approchent des malades réunis dans des espaces resserrés, dans des édifices encombrés et malpropres ; mais je ne pense pas que des typhus, même la peste, puissent marcher et se répandre dans la société par une vertu contagieuse, indépendante des agglomérations d'hommes et des causes atmosphériques qui les produisent. Ils ne se développent que chez les personnes qui respirent l'air des foyers où ils règnent et qui sont dans des dispositions favorables pour s'infecter. Un seul pestiféré, un seul typhosé, s'il est enfermé dans un espace trop étroit, peut infecter une personne prédisposée, qui se saturera de son halitus ; mais cela ne peut s'étendre à un grand nombre, ni arriver dans un air libre et sain. » Tel est donc le langage de Broussais présenté comme non-contagioniste, et qui, ailleurs, dit encore : « *Le typhus dépend uniquement de l'impression faite sur l'économie par un miasme, produit de la décomposition des corps organisés, ou par celui qui s'exhale d'une personne affectée de la maladie qui en est le résultat.* » Je n'examinerai pas si toutes ces assertions se lient parfaitement entre elles, je ne ferai aucune observation. Je demanderai seulement si on peut s'inscrire contre les idées de contagion, lorsqu'on reconnaît d'une manière aussi explicite la transmission possible de la maladie ; lorsqu'on avoue qu'il est

un certain nombre de cas où cette transmission a positivement lieu?

Quant à la pensée de Dupuytren, on la trouve dans ce passage aussi remarquable que le précédent par son caractère significatif, non en faveur de l'opinion soutenue par notre auteur, mais en faveur de la nôtre. M. C.... vient de parler de l'inutilité de l'isolement qui n'empêche pas la maladie d'atteindre les personnes qui se séquestrent chez elles, et il ajoute : « Il en est de même des réclusions et des cordons sanitaires, qui, loin d'être avantageux, sont des plus nuisibles, parce qu'en produisant l'encombrement, ils peuvent rendre la maladie contagieuse (*rendre la maladie contagieuse*), ainsi que l'a observé en 1814, à l'égard du typhus, le célèbre Dupuytren, qui vit, à plusieurs reprises, les accidents de la contagion paraître et disparaître, dans une salle destinée à contenir deux cents malades, sitôt que le nombre était porté à deux cent vingt, ou réduit proportionnellement à la capacité du local. »

Après ces citations, que penser de la plupart des médecins qui s'inscrivent contre la contagion? Qu'ils suivent une bannière sans en avoir observé la couleur ou sans se piquer d'y être fidèles; qu'ils tranchent une question sans s'en être rendu compte ou l'avoir pesée; que, par esprit de système, ils se disent être ce qu'ils ne sont pas. Que résulte-t-il, en effet, de leur doctrine? Que la contagion n'est pas constante, absolue; qu'elle ne se déclare que dans certaines circonstances données, ce qui doit infiniment diminuer l'effroi qu'elle inspire; mais c'est justement ce que nous disons, nous autres contagionistes, en la présentant comme un accident, une possibilité qui ne se rencontre que dans un certain nombre de cas, résultat toutefois suffisant pour pouvoir donner le nom de contagieuses aux maladies capables de l'offrir; car la contagion n'est jamais que cela, une possibilité, une particularité accidentelle dans toutes les affections réputées telles d'un commun accord.

Ces idées émises, passons aux conséquences pratiques qui découlent des doctrines de la contagion ou de la non-contagion, diversement entendues ou interprétées.

Ce qui est positif, c'est que les idées de contagion propagées parmi les peuples, admises sans restriction, d'une manière absolue et en regardant cette contagion comme une conséquence nécessaire de l'existence de la maladie, ont causé les plus grands maux à l'humanité. Je ne parle pas seulement de la terreur qui s'éveille, sous l'influence de son nom, dans tous les esprits, terreur qui est une condition si favorable au développement de l'affection redoutée, mais des mesures ruineuses, terribles, cruelles, prises souvent, par suite de cet effroi, contre les populations atteintes. Attribuant au mal le funeste privilège de se propager, de se répandre par le moyen des individus infectés comme des objets mis en rapport avec eux regardant cette propriété comme étant d'une manifestation fatale et lui imputant tous les progrès de l'épidémie, ne devait-il pas s'ensuivre, comme moyens propres à la restreindre, l'isolement et la séquestration des malades ? De là, ce soin pris dans tous les temps, pour confiner la maladie dans ses foyers primitifs, d'interrompre toute communication entre les lieux sains et les lieux atteints ou suspects, d'isoler ces derniers, de séquestrer enfin les individus, ce qui était, en quelque sorte, dévouer les populations malades ou soupçonnées de l'être à tous les ravages du mal, en les forçant de rester au sein de l'infection au milieu de laquelle on les abandonnait sans leur permettre de fuir ; contrainte et délaisement cruels qui rendaient la mort plus sûre, et surtout plus douloureuse, par le sentiment de sa certitude et par l'abandon auquel étaient livrés ceux qu'elle menaçait. Sous tous ces rapports, on doit le dire, le but poursuivi par les non-contagionistes a été des plus louables : relever le courage des malheureux malades, les rendre un objet de pitié et non d'horreur, proscrire des mesures trop sévères par lesquelles on les éloignait de tout secours et de toute consolation, rassurer les populations alarmées à l'idée de contagion, et rappeler les individus aux sentiments de bienveillance et de charité que cette idée n'était propre qu'à éteindre.

Si on a suivi nos raisonnements, on a pu voir comment nous entendons la contagion. Loin de la regarder comme une propriété nécessaire, d'une manifestation fatale, elle n'est, selon nous,

qu'un accident possible, que certaines circonstances tendent à produire et que d'autres peuvent conjurer. Quelles sont les premières de ces circonstances? Tout ce qui peut donner à la maladie plus de force et d'intensité; tout ce qui tend à accumuler les émanations dans des espaces restreints, à augmenter leur condensation ou à leur faire acquérir plus de virulence; tout ce qui, en un mot, peut concourir à accroître d'un côté l'énergie du poison miasmatique, la force du levain morbifique, et à diminuer d'un autre la résistance des individus. Les circonstances contraires sont donc tout ce qui peut augmenter cette résistance, neutraliser l'infection ou la rendre la plus nulle possible. Or, que faut-il faire pour atteindre ce dernier et double but? séquestrer les populations, les confiner dans le foyer du mal, les entasser dans des lieux étroits, éloigner d'elles tout ce qui peut ranimer leur espoir et leur fournir du bien-être? Non, sans doute, car ce serait prononcer contre elles la plus cruelle des proscriptions, ce serait les forcer de subir, sans atténuation aucune, cette impression délétère, cause première de la maladie, cette infection qui la développe et la propage; ce qu'il importe, au contraire, c'est de disperser les malades, de permettre les émigrations, de laisser les individus aller chercher ailleurs les impressions correctrices, neutralisantes de l'impression morbide; c'est de fournir à ceux qui restent, comme à ceux qui souffrent, toutes sortes de consolations et de secours. Alors leur malheur se trouvera atténué autant que possible; alors sera évité cet encombrement si funesté, et le mal n'atteindra peut-être pas ce degré de virulence qui est justement ce qui le rend éminemment contagieux.

Mais, dira-t-on, les populations saines, les individus qui se mettront en contact avec les malades, les contrées qui avoisineront la contrée infectée, que deviendront-ils avec de semblables mesures, avec de telles communications? n'est-ce pas les exposer à la maladie, n'est-ce pas porter ailleurs celle-ci et lui fournir les moyens de s'étendre?

Beaucoup moins qu'on ne le croit. Remarquons d'abord que la maladie est primitivement épidémique avant d'être contagieuse, et que, comme telle, il n'est pas rare qu'elle ne s'étende

par voie de miasmes atmosphériques, même à ceux qui croient s'y soustraire par l'absence de toute relation suspecte; c'est ainsi que vainement on croit échapper en fuyant tout contact. L'influence morbide existe généralement répandue, l'air semble lui servir de véhicule, et c'est par son moyen que l'affection, se propageant, gagne des lieux qui sembleraient devoir en être exempts comme étant à l'abri de toute relation et de tout contact. Tel est le résultat de ce caractère épidémique, résultat qui, ordinairement mis sur le compte de la contagion, a fait attribuer à celle-ci beaucoup plus de pouvoir qu'elle n'en a réellement. Remarquons ensuite que la maladie n'est jamais contagieuse que conditionnellement, et que, par la conduite dont nous avons parlé, on détruit la plupart des circonstances favorables à cette propriété, en tendant à rendre la maladie moins active, moins virulente, et en affaiblissant l'intensité de ses foyers. Aussi peut-on dire que, grâce aux progrès de la civilisation, et tout en prenant des mesures bien moins rigoureuses qu'autrefois, mais par l'effet du bien-être général et de soins mieux entendus, on ne voit plus les maladies épidémiques faire autant de ravages et être si à craindre. Peu à peu, elles semblent perdre de leur qualité contagieuse et expirer au-delà d'un certain rayon, malgré la continuité des communications. Je ne doute pas que le choléra, malgré les mesures sévères qui auraient été prises s'il se fût déclaré durant les siècles de barbarie, n'eût fait plus de mal que de notre temps, où on a laissé les populations libres de tous leurs mouvements. La peur, l'encombrement, le défaut de secours, les fausses mesures dictées par des idées erronées ou superstitieuses, auraient nécessairement plus étendu le mal que ne l'auraient jamais restreint les cordons sanitaires et la séquestration des individus.

• Ce n'est pas à dire cependant qu'il n'y ait point de précautions à prendre. Loin de là : toujours faut-il, en approchant des malades, en vivant au sein de l'épidémie, user des moyens hygiéniques que réclame la situation; ne pas multiplier à l'excès ses relations; éviter les abus du régime comme les excès de tout genre; revenir de temps en temps à l'aspiration d'un air libre;

conserver ce calme, ce courage qui permettent de surmonter tant d'obstacles devant lesquels la crainte succombe. Si on peut permettre aux populations voisines des lieux infectés de porter dans ceux-ci leurs secours, il faut que ce soit avec prudence; si on laisse les populations atteintes émigrer, sortir, changer de résidence, il faut que ce soit sans créer des agglomérations nouvelles capables de reproduire les dangers de l'encombrement. Alors, on peut l'espérer, il n'y a pas à craindre un mal plus grand que celui que comporte la nature des choses réduites à leur plus extrême simplification.

Quant aux lazarets et aux quarantaines, il est hors de doute que le régime qui y préside est vicieux, empreint de pratiques surannées, en opposition avec l'esprit du temps, de sorte qu'on ne peut nier qu'il ne réclame de grandes améliorations. L'auteur, à cet égard, en fait ressortir les défauts, et propose de les réformer, mais sans abandonner, comme il le dit avec raison, certaines règles de précaution, certaines mesures de prudence que, selon moi, on ne pourrait négliger sans crime, dans l'incertitude où l'on est encore sur le fond de la question que nous venons d'examiner.

SUR LA FIÈVRE TYPHOÏDE,

PAR M. LE D^r CHARPIGNON.

(*Extrait d'un Mémoire lu par l'auteur au Congrès.*)

Pour me renfermer dans la question posée dans le programme, j'extraurai de mon mémoire ce qui se rattache à la contagion de la fièvre typhoïde.

Dans le chapitre où j'examinais la maladie dite typhoïde dans sa physionomie, dans sa marche, j'ai décrit minutieusement trente et une observations; puis, dans le chapitre qui traite des causes de la maladie, j'ai classé ces trente et un cas en cinq catégories.

Ces divers groupes se relient entre eux par un même principe d'action, action altérante et déprimante. Quand nous serons arrivés à étudier la nature de la maladie, nous rechercherons sur quels éléments de l'organisme portent cette action. Ici, je constate seulement que la cause du développement de la fièvre typhoïde a sa source dans la réunion de plusieurs genres d'actions, toutes capables de vicier le sang et d'enlever en même temps à l'organisme sa force réactionnelle.

Des pathologistes éminents ont étudié ces diverses causes que je viens de signaler et un grand nombre les a rejetées comme incapables de servir à la pathogénie typhoïde; cette dissidence vient assurément de ce qu'ils ont fait porter leur statistique sur cha-

cune de ces causes prise isolément en considération. Assurément l'habitation dans des lieux bas, humides, l'excès du travail, la fatigue à la chaleur, les privations ou la mauvaise qualité de la nourriture, les chagrins, agissant isolément, ne sont pas capables d'engendrer la fièvre typhoïde, mais la réunion de plusieurs de ces causes morbigènes peuvent la produire et la produisent en effet fréquemment. La preuve que l'on est d'accord en semblant ne pas l'être, c'est que le séjour récent dans une grande ville est admis comme une des causes prédisposantes les mieux déterminées. Or, quelle action a donc sur l'organisme le séjour dans une grande ville? C'est d'abord de faire respirer un air plus chargé d'émanations animales, un air d'encombrement, puis d'affaiblir sans cesse, et malgré soi, les forces de l'organisme, et cela par l'incessante activité du système nerveux, par la marche, par la diminution d'un sommeil réparateur, par une nourriture soit plus abondante, soit moindre, mais toujours changée en quantité, en nature, en qualité. Ceux qui ne savent pas s'habituer progressivement au genre de vie des grandes villes et qui, n'étant pas d'une constitution riche, se livrent trop vite à l'activité dévorante de Paris, par exemple, sont très-exposés à contracter la fièvre typhoïde.

On est encore d'accord sur la plus grande fréquence de cette maladie sur les individus jeunes ayant de vingt à trente-cinq ans. Cette remarque est fondée, et trouve son explication dans les mêmes principes que j'ai émis. En effet, c'est bien de vingt à trente-cinq ans que l'ardeur entraîne à dépasser les limites des forces dans tous les travaux, dans les fatigues, dans les plaisirs; c'est dans cette période de la vie où la vivacité des préoccupations morales n'a pas le frein de l'expérience; à cet âge aussi le corps n'est pas encore rompu, habitué, cuirassé, si j'ose ainsi parler, aux influences de toute nature, et l'homme, par cela même, se trouve bien plus exposé à ressentir l'action des diverses causes morbigènes que j'ai signalées comme susceptibles de déterminer la maladie dite typhoïde.

Quant au sexe, il est certain que le désavantage est du côté des hommes; cependant la proportion est peu sensible. Cette progres-

sion masculine semblerait devoir être plus grande quand on réfléchit que les hommes sont exposés à des fatigues plus nombreuses, plus continues, plus diverses que les femmes, mais si la femme en général dépense moins de force par ses muscles, si elle est exposée à moins de fatigues, à moins d'insalubrité, elle dépense plus par le système nerveux et elle répare moins par l'alimentation; aussi, chez elle, quand la maladie typhoïde se manifeste, observe-t-on plus de désordres du système nerveux, plus de perversion que d'abattement ou d'oppression des forces.

Parmi les causes que j'ai énoncées, il est nécessaire de m'appesantir sur une d'elles : c'est la contagion. Admise et rejetée, la contagion a pour elle des faits probants, mais elle ne peut être regardée comme cause constante; elle n'a pas plus de valeur que les autres causes dont il vient d'être parlé, et pourtant il est manifeste que dans beaucoup de cas la contagion a lieu. C'est donc l'appréciation juste de l'influence de cette cause qui a manqué dans certaines circonstances, et l'abus d'une systématisation qui a pu faire renier la réalité de la contagion. Avant de pénétrer dans l'étude physiologique de la contagion, je dois rappeler ici quelques faits.

Dans la catégorie que j'ai faite pour les cas de fièvre typhoïde, reconnaissant, suivant moi, la contagion pour cause, je comptais dix cas. Voyons un peu jusqu'à quel point mes prétentions sont fondées.

Le premier cas, détaillé à la deuxième observation, est celui d'un enfant contractant la fièvre typhoïde, pendant que sa sœur est atteinte de la même maladie à un degré très-intense.

Le deuxième cas, faisant la neuvième observation, est celui d'une jeune domestique soignant sa maîtresse dans une fièvre typhoïde grave. Elle est prise de cette maladie et tombe dans une adynamie extrême; elle manque de mourir.

Au troisième cas, observation dixième, c'est un jeune garçon ayant concouru, comme la fille dont il vient d'être mention, à soigner la même malade, qui était sa tante. Chez lui, la maladie éclate une quinzaine plus tard que chez Aurélie, mais elle est aussi grave.

Le quatrième cas, observation dix-septième, c'est une jeune fille prenant une fièvre typhoïde ataxique de la plus haute gravité quelques jours après la mort d'un de ses frères, ayant succombé à la même maladie.

Au cinquième cas, observation dix-huitième, c'est une mère tombant frappée d'une fièvre typhoïde ataxique, dont elle meurt en prodiguant ses soins à son fils, malade de la même maladie, sans ataxie toutefois.

A l'appui du principe que je soutiens, relativement aux émanations délétères sortant des individus atteints de la fièvre typhoïde et pouvant être contagieux *pour certains individus*, je dirai que la mère de la malade portée au quatrième cas, femme robuste, ayant déjà soigné son fils, mort, et donnant encore ses soins à sa fille, tombe malade vers le vingtième jour de la maladie de sa fille et présente les symptômes d'une fièvre typhoïde légère dont elle se remet au quinzième jour. Son autre fils, jeune vigneron plein de vigueur, qui, pendant que sa mère gardait le lit, fut obligé d'être constamment de sa mère à sa sœur, fut pris de malaise et de fièvre qui finissent en quelques jours par faire une fièvre pernicieuse; il y eut deux accès des plus violents par la force de la céphalalgie et du stade de chaleur accompagné de vomissements bilieux; le sulfate de quinine, administré convenablement, jugea cette fièvre, et peut-être une fièvre typhoïde fut-elle détournée par cette violente perturbation.

A ces faits, j'ajouterai celui de la sœur de la malade qui fait le sujet de la vingt-quatrième observation. Cette demoiselle, âgée de vingt-cinq ans, grande, forte, pleine de santé, soigna assidûment sa sœur dans sa fièvre typhoïde, dont elle mourut. La chambre était petite, peu aérée. Tout le temps de la maladie et pendant une huitaine après, M^{lle} X... ne se plaignit que d'une lassitude très-naturellement expliquée, et le changement de local qu'elle opéra alors semblait éloigner la probabilité de la même maladie. Cependant, vingt jours après la mort de sa sœur, M^{lle} X. est prise de fièvre typhoïde, sous forme adynamique avec délire tranquille. Le médecin la soigna vingt jours à Orléans, puis la fit transporter, dans un moment de mieux, dans un village où était sa famille.

Elle y mourut le troisième ou le quatrième jour de son arrivée.

Septième cas, observation vingt-sixième, X. perd son beau-père de la fièvre typhoïde ; le soir de l'enterrement, il se couche dans le lit où le mort avait fait sa maladie et sur lequel il avait demeuré vingt-quatre heures à l'état de cadavre. Les draps, bien entendu, avaient été changés, mais le lit de plume n'avait-il pas été imprégné de miasmes putrides ? X. était déjà malade depuis quelques jours, et ce fut pour le changer de lit et le mettre plus à portée des gens qui devaient le soigner qu'on le transporta dans la chambre et dans le lit de son beau-père. Il ne quitta plus ce lit que pour aller dans la tombe. Il fut, en effet, impossible de le changer de chambre et de lit, car, quelques jours après, son fils, observation vingt-septième, et c'est mon huitième cas, fut pris de la même maladie, puis son autre enfant, observation vingt-huitième, puis sa femme, observation vingt-neuvième ; ces trois guérèrent, du reste.

Ces faits se sont passés sous mes yeux ; j'ai pu les étudier dans leur apparition, dans leur marche, et pour moi il n'y a pas de doute sur leur cause : la contagion par infection ou par contact les a bien déterminés.

Mais si la fièvre typhoïde est contagieuse, pourquoi voit-on si souvent ce mode de production manquer et faillir à sa loi ? Car il est réel que le plus souvent la maladie qui nous occupe n'est point le fait de la contagion, et que le plus grand nombre des personnes qui approchent et sont en rapport avec ses victimes ne la contractent pas. Assurément la fièvre typhoïde ne peut être considérée comme une maladie virulente, et elle se comporte tout différemment, comme je l'exposerai bientôt.

Cette opinion en faveur de la contagion a quelque chose de si grave, au point de vue de la science et de la pratique, qu'on ne saurait trop l'étayer de preuves ; aussi vais-je encore citer quelques faits à l'appui.

En août et en septembre 1849, un petit village à 16 kilomètres d'Orléans fut presque décimé par la fièvre typhoïde. Ce bourg a 630 habitants ; il est sur le bord de la Loire, très-sain ; ceux qui l'habitent vivent dans l'aisance. Dans les quarante à cinquante

jours que dura cette sorte d'épidémie, il y eut dix-sept à dix-huit malades de la fièvre typhoïde bien caractérisée, sur lesquels dix moururent.

Voici comment l'analyse des faits peut-être reproduite :

Une femme de trente-quatre ans meurt à la suite de cette maladie ; son mari, âgé de trente-cinq ans, tombe aussi gravement malade, il guérit.

La mère est prise, son autre fille également, elles guérissent.

Une belle-sœur, (trente-cinq ans), tombe malade et meurt ; son mari guérit.

Deux voisins, une femme de trente-quatre ans et un enfant de sept ans ont la fièvre typhoïde, la mère meurt, l'enfant guérit.

Dans une autre maison, le mari, de cinquante-six ans, la femme, de cinquante-deux, et la fille, de dix-neuf ans, sont atteints ; la fille seule succombe.

A côté, c'est une jeune fille de quinze ans qui succombe ; plus loin, c'est un jeune homme de vingt-cinq ans qui meurt aussi. Ailleurs, un jeune homme de quinze ans, gravement atteint, guérit ; ailleurs encore, les trois enfants de la maison tombent frappés de la maladie : le plus jeune, de neuf ans, guérit ; ses frères, l'un de quinze ans, l'autre de dix-huit, succombent.

Ainsi, sur dix-sept malades, tous à peu près aussi gravement pris, dix sont morts. Parmi eux on compte huit femmes, dont sept mortes.

Presque tous parents, ces malades se sont trouvés en rapports et en contacts fréquents pendant la durée de cette sorte d'épidémie. Il est difficile de rattacher à une cause non contagieuse le développement de cette maladie, bien qu'on puisse la présenter comme une épidémie, et qui dit épidémie ne dit pas maladie contagieuse. Isolée, cette épidémie typhoïde perdrait assurément de sa valeur au point de vue où je la place, mais rattachée aux faits que j'ai consignés plus haut, elle devient un élément de plus en faveur de la contagion.

L'interprétation rigoureuse des faits démontre que la contagion dans la fièvre typhoïde a une action bien différente des maladies reconnues comme contagieuses, et c'est bien pourquoi la contro-

verse existe sur ce point d'étiologie. La fièvre typhoïde n'engendre pas un virus spécifique qui se reproduise, comme le font la variole, la rougeole, la syphilis, la rage; non, ce n'est pas cela. La fièvre typhoïde, maladie *totius substantiæ*, suivant le juste langage des anciens, produit des miasmes qui empruntent leurs qualités à l'état d'altération plus ou moins complète du sang et des sécrétions intestinales; ces miasmes agissent à la manière des poisons animaux tirés de la putréfaction, et introduits dans l'organisme, ils y apportent d'abord plus ou moins de trouble, selon l'état de force et de santé, selon, en d'autres termes, la prédisposition. Quand, par toute cause déprimante de la vitalité, les miasmes typhoïdes rencontrent un organisme impuissant à réagir contre eux, ils altèrent le sang, et par une affinité particulière et une loi encore mal connue, ils sont portés vers la muqueuse intestinale, comme par voie d'expulsion.

L'état pathologique, si caractéristique des follicules intestinaux, n'est donc, suivant moi, que secondaire dans la plupart des fièvres typhoïdes; je dis la plupart, car il est certain que des fièvres typhoïdes commencent par l'affection de la muqueuse intestinale.

Cette loi, qui dans la fièvre typhoïde porte sur l'intestin la crise d'élimination, plutôt que sur telle autre partie, n'est certes pas arbitraire et supposée, car dans la variole et les autres fièvres éruptives, n'est-il pas reconnu que le sang est altéré? et alors pourquoi ce sang qui circule aussi bien dans les membranes muqueuses que dans l'appareil tégumentaire, pourquoi ce sang fait-il son épuration dans la peau?

Dans les maladies pour lesquelles le principe de la contagion est bien reconnu, il suffit d'être quelque temps dans l'atmosphère où gît un malade, pour que, si l'organisme y est disposé, la maladie soit contractée. Mais la science n'en est pas encore à son dernier mot sur les puissances morbigènes des émanations produites dans beaucoup de maladies. N'est-il pas probable, j'oserais même dire certain, que dans les fièvres typhoïdes les qualités des miasmes dégagés par les malades peuvent être assimilées à celles des poisons animaux, et en possèdent de toutes particulières? Le miasme, assurément, n'est pas une abstraction, et ces molécules

animales en décomposition, espèce de ferment à qualité spécifique selon certaines conditions d'élaboration, étant absorbées par un organisme sain, vicient le sang et l'empoisonnent en quelque sorte. N'est-ce pas ainsi que les choses se passent dans le typhus des armées, et cette maladie n'est-elle pas le type, la souche de la fièvre typhoïde? N'en est-il pas ainsi encore dans ces cas d'empoisonnement par le *botulinum*, cas récemment étudiés et vieux dans la pratique? Et quoi de plus semblable à la fièvre typhoïde que les symptômes de la maladie résultant de l'assimilation dans le sang de ces viandes gâtées à ce degré particulier?

Je dis donc que quand le sang est altéré par les miasmes provenant de la viciation de la sécrétion folliculaire intestinale, il y a fièvre typhoïde; que cette viciation de sécrétion soit primitive ou secondaire à l'altération du sang, peu importe ici, c'est en traitant de la nature de la maladie que j'examinerai cette question. Je dis ensuite que tout individu atteint d'une semblable maladie exhale des miasmes qui, absorbés par d'autres individus, déterminent chez beaucoup des maladies diverses, et chez quelques autres une véritable fièvre typhoïde; quelques autres ne ressentent absolument rien.

NATURE DE LA MALADIE.

L'usage a consacré le nom de typhoïde à cette pyrexie que j'ai étudiée dans des chapitres spéciaux. Ce nom exprime la similitude qu'on trouve entre cette maladie et celle que depuis des siècles on a regardé comme un empoisonnement miasmatique donnant lieu à un ensemble de phénomènes morbides dont la physionomie caractéristique est la stupeur et l'abolition des fonctions de relation. Ne devrait-on pas changer ce nom pour un autre qui exprimerait le siège et la nature de la maladie, et dans ce cas la dénomination *ileo septicémie* ne serait-elle pas la meilleure?

Nul doute n'existait pour nos ancêtres dans la science, relativement à la nature septique du typhus d'Europe, et la nature de ces miasmes était bien regardée comme animale. Mais à côté

du typhus qui sévissait épidémiquement et avec un cortège de symptômes intenses, les anciens observaient des maladies dont la physionomie ressemblait au typhus, quoique moins violentes dans la marche et moins souvent funestes dans les résultats, maladie naissant isolément. Ces maladies furent naturellement rapprochées du typhus et attribuées à la même cause par le plus grand nombre. C'est ainsi que pensèrent Sydenham, Pringle, Stoll; d'autres, saisissant certains points d'opposition, firent de ces maladies des affections spéciales: ainsi Hildenbrand et Franck prêtèrent l'autorité de leur nom à cette séparation des deux maladies. Quant aux modernes, ils forment aussi deux écoles: les uns concluent à l'identité des deux maladies, s'appuyant sur la conformité des symptômes et des désordres anatomiques. D'autres, moins nombreux, ne voient dans la fièvre typhoïde qu'une affection particulière de la muqueuse des intestins grèles et réagissant sympathiquement sur les autres systèmes. Parmi ces localisateurs de la fièvre typhoïde, les uns croient simplement à une inflammation et expliquent l'intensité et la variété des désordres par la vive sensibilité physiologique des parties lésées. Les autres prennent aussi leur point de départ dans l'inflammation de la muqueuse intestinale, et admettent une absorption septique de la matière morbide des follicules quand ceux-ci arrivent à la période d'ulcération.

Il est une réflexion qui favorise singulièrement la solution du problème. Dans le typhus proprement dit, les altérations des follicules isolés et agminés de l'intestin ne sont certainement pas un effet de l'inflammation qui se développerait spontanément dans ces parties, et les symptômes morbides ne sont pas le résultat de l'absorption de la matière produite par l'ulcération intestinale. Assurément la cause est externe; les miasmes putrides et contagieux infectent le sang des individus avant que les désordres intestinaux n'apparaissent et viennent agir comme cause seconde et par *consensus*. Or, pourquoi vouloir que dans la fièvre typhoïde, où les symptômes sont les mêmes, moins peut-être l'intensité, où les désordres anatomiques sont pareils, pourquoi vouloir ici que

l'inflammation de la muqueuse intestinale soit la cause, toujours la cause, de la maladie? Pourquoi nier une altération du sang primitive?

La constance des désordres anatomiques, qu'on regarde comme caractérisée, n'a pas la valeur que beaucoup de pathologistes veulent lui reconnaître; il faudrait pour cela que ces désordres ne se montrassent qu'avec le groupe symptomatique de la fièvre typhoïde, et jamais sans eux. Or, l'observation clinique d'abord, et l'anatomie pathologique ensuite, démontrent que dans beaucoup d'affections du tube digestif on a des symptômes différents de ceux qui caractérisent la fièvre typhoïde, et quand les ouvertures cadavériques ont lieu dans ces cas, les altérations des follicules existent cependant. Faut-il donc rayer du cadre nosologique les fièvres muqueuses et bilieuses pour les rattacher à l'affection typhoïde et ne faire de ces états morbides qu'une forme de la même affection? N'est-il pas évident, pour tout observateur dégagé de préventions systématiques, que les fonctions des follicules intestinaux sont perverties, que ces organes sécrètent leur produit en plus ou en moins grande quantité, que ce mucus est parfois altéré, et que les symptômes déterminés par ces désordres ont une grande analogie avec ce que nous appelons fièvre typhoïde, et pourtant que ce n'est là qu'une maladie des tissus, des parties constitutives d'un appareil, et nullement une affection générale? Et ces maladies propres aux follicules intestinaux ne présentent-elles pas à l'investigation anatomique l'injection de la muqueuse, le boursoufflement des follicules, des plaques gauffrées, ulcérées, enfin tous les états anatomiques qui sont constatés dans le typhus et dans la fièvre typhoïde? Mais, en vérité, il ne faut pas exclure les autres résultats anatomiques et même symptomatiques pour ne voir que celui qui en effet est le plus constant, le plus saisissable, mais, après tout, qui n'est pas pathognomonique.

Les divers états pathologiques des follicules intestinaux déterminent un ensemble de symptômes et de signes anatomiques qui forment un groupe, un genre nosologique, et dans ce groupe viennent se rapprocher les maladies saburrales, les fièvres muqueuse, bilieuse, typhoïde, le typhus, les empoisonnements par

aliments putréfiés ; mais ces liens symptomatiques et anatomiques qui unissent ces diverses affections n'établissent qu'une analogie de rapports et nullement une identité de nature.

Une profonde démarcation, une démarcation de nature doit exister entre la fièvre typhoïde et les autres affections des follicules intestinaux. Pour qu'il y ait fièvre typhoïde, je veux qu'à l'altération organique et fonctionnelle des follicules il s'ajoute une altération septique du sang.

Sans cette double condition pathologique, il n'y a pas fièvre typhoïde : sans l'altération du sang, vous avez les fièvres muqueuses, bilieuses, ataxiques, inflammatoires, à forme typhoïde, mais non à fond, à essence typhoïde. Ces maladies, par leur nature et bien aussi par la lésion des follicules de l'intestin, revêtent seulement la forme de stupeur, et quelques autres symptômes de l'état typhoïde, et cela d'autant plus naturellement que les affections inflammatoires et non inflammatoires de la muqueuse intestinale portent aux forces de réaction de l'organisme une atteinte puissante qui jette les malades dans l'accablement. Les plus légères affections nées de la muqueuse intestinale donnent un sentiment de courbature si prononcé que les malades sont anéantis et comme brisés ; l'énergie morale a de la peine à surmonter cette prostration dont la cause n'est pourtant point grave, puisque là il n'y a pas encore de profondes lésions dans les follicules sécréteurs.

On comprend donc très-bien le rapport symptomatique qui lie l'affection folliculaire simple, n'importe son degré, à l'affection folliculaire typhoïde. Ce rapport n'est en effet que symptomatique ; il n'est nullement foncier, si je puis m'exprimer ainsi.

Il est une objection qu'on peut faire à l'opinion que je viens d'émettre ; je vais au-devant. La fièvre typhoïde peut naître spontanément, sans infection préalable ; il faut donc pour cela que l'organisme puise en lui-même les causes d'altération du sang ; et cette cause, où se développe-t-elle ? Le sang lui-même s'altère-t-il indépendamment de la maladie de la muqueuse intestinale, ou bien est-ce dans les sécrétions viciées des follicules qu'il trouve la cause d'altération ? Si c'est dans les follicules que se forme la

cause délétère, la maladie typhoïde est donc au moins, dans certains cas, tout entière dans l'affection de la muqueuse intestinale, et ainsi je reviens à l'opinion des pathologistes localisateurs.

Sans aucun doute il est des cas où l'affection folliculaire existe seule, où cette maladie parcourt ses diverses périodes avant que le sang soit altéré, et à cette époque on ne peut dire qu'il y a fièvre typhoïde. L'affection folliculaire peut, et cela a lieu souvent, marcher et traverser toutes ses phases sans que le sang s'altère, et la guérison a lieu sans qu'on ait eu affaire à une fièvre typhoïde ; mais il arrive aussi, quand l'organisme est débilité, quand des causes débilitantes agissent durant la maladie intestinale, que l'absorption des produits des plaques de Peyer et de Brünner a lieu et transforme dès lors la maladie. Quand une phlébite a lieu a-t-on à traiter une infection purulente ? Non certes, à cette période de la maladie et qui le plus souvent fait toute la maladie, il ne s'agit pas d'infection purulente, mais plus tard, quand le sang s'est altéré, ce n'est plus une phlébite, mais bien une maladie d'infection générale.

Les affections folliculaires des intestins sont donc toujours graves, parce qu'il n'est pas toujours possible de fixer les limites qu'elles atteindront, et de prévoir si elles ne deviendront pas maladies typhoïdes, maladies septicémiques.

Quelques médecins, en admettant que la fièvre typhoïde est une altération du sang et en voyant la constance de la turgescence folliculaire, ont été portés à faire de cette maladie une nouvelle fièvre éruptive dont le lieu d'élection pour l'élimination morbide est la muqueuse intestinale, de même que la peau est l'émonctoire de la variole. Idée ingénieuse, suggérée par la similitude apparente de certains phénomènes symptomatiques et de celle que semble présenter l'éruption cutanée dans la variole avec la prétendue éruption intestinale.

L'étude comparative que j'ai signalée a montré que cette apparition des glandes de Peyer et de Brünner n'était nullement propre à la fièvre thyphoïde. Ainsi, toute maladie qui affecte la muqueuse intestinale dans ses éléments sécréteurs, dans son ap-

pareil folliculaire, en un mot, détermine une même modification dans la turgescence des follicules, et dès lors les plaques apparaissent, et la muqueuse, dans les endroits où ses follicules sont en plus grand nombre, prend l'apparence d'une éruption miliaire et pustuleuse.

C'est donc une erreur de vouloir établir entre la variole et la fièvre typhoïde une analogie de cause virulente fondée sur le caractère de la présence des plaques de Peyer et sur l'altération du sang.

Cette assimilation forcée a nécessairement amené à penser que la vaccination, en arrêtant une épuration humorale naturelle, laissait dans l'organisme des matériaux qui très-souvent déterminaient cet autre genre de fièvre éruptive intestinale, dite typhoïde. Mais l'observation de l'histoire médicale eût empêché d'éclore cette opinion paradoxale et si dangereuse, si elle pouvait se généraliser.

Avant la vaccination, qui ne date que de 1798, la fièvre typhoïde faisait autant de ravages que de notre temps, et les bons observateurs qui ont décrit cette maladie, non pas sous ce nom, mais sous des noms divers, ne laissent aucun doute à cet égard. Il est très-important de constater que dès le XVI^e siècle le typhus était bien connu ; la peste de Hongrie de 1536 n'est pas autre chose. En 1676, Sydenham croyait à l'identité du typhus et des fièvres malignes ; or, dans ces siècles-là, il y avait donc bien réellement notre fièvre typhoïde, car les symptômes et les caractères anatomiques sont les mêmes. D'un autre côté, la variole sévissait avec toute sa puissance : cette maladie n'empêchait donc pas les fièvres adynamiques, putrides, malignes ou typhoïdes. Et alors, quelle conséquence tirer de l'extinction presque complète de la variole par la vaccine ? La vaccine n'a pas rendu les fièvres typhoïdes plus fréquentes, et c'est une erreur de croire que des entérites varioleuses aient remplacé la variole cutanée et que la fièvre typhoïde soit cette entérite varioleuse.

Pour me résumer, je dirai : La maladie typhoïde est une affection des follicules intestinaux avec altération du sang.

Elle se développe spontanément de deux manières : 1^o altéra-

tion du sang par nourriture malsaine, insuffisante, respiration d'un air chargé d'émanations animales viciées, par excès de fatigue, de chaleur, d'humidité, &c. ;

2° Maladie des follicules intestinaux et résorption consécutive de matière septique.

La maladie typhoïde se développe aussi par contagion infectante; mais dans tous les cas où la fièvre typhoïde s'établit, il est une manière d'être qui domine l'organisme, c'est l'abaissement de ses forces vives au-dessous de leur type normal. Cette modification intime, insaisissable à l'analyse, n'en est pas moins réelle, et c'est elle qui imprime à la fièvre typhoïde son véritable cachet. Il est impossible, dans les grandes perturbations de l'organisme, d'isoler une de ses parties, et toute la substance est affectée. Toutes les fonctions de chaque appareil cessent de réagir harmoniquement, et dans la maladie qui nous occupe, les systèmes nerveux cérébrospinal et trisplanchnique ont reçu une perturbation profonde qui les enraie dans leurs fonctions spéciales. L'altération du sang n'est pas tout, en effet, autrement l'absorption des miasmes typhoïdes suffirait pour déterminer l'affection, tandis que nous voyons très-souvent des individus les recevoir impunément; c'est que ces individus trouvent dans la force de réaction de leur organisme l'antidote neutralisateur, et certainement il est d'autres poisons miasmatiques à l'action desquels très-peu d'hommes résistent. Il faut, pour que le miasme typhoïde agisse, un abaissement de la force de réaction de la puissance vitale. C'est cette même disposition de l'organisme, du reste, qui le protège dans toutes les circonstances où il est soumis à des influences délétères. Comment expliquer autrement la résistance de certains individus aux miasmes varioliques, rubéoliques, aux épidémies diverses, et même aux virus vaccin et syphilitique, à *certaines doses* de poisons ?

Cette considération de l'importance des forces nerveuses (et il ne faut pas confondre la force stable avec le délire de la force), est capitale dans la thérapeutique de la fièvre typhoïde.

Il est une autre particularité de la fièvre typhoïde qui vient corroborer l'opinion qui regarde cette maladie comme étant de

nature septique. Cette particularité, c'est l'extrême rareté d'une récidive. Il est de fait qu'un individu ayant eu une véritable fièvre typhoïde ne la contracte pas de nouveau; n'est-ce pas ainsi que se comportent les maladies éruptives? et l'habitude de vivre dans l'atmosphère des émanations animales viciées n'émousse-t-elle pas la réceptivité de l'organisme? Toutefois, cette particularité est encore mal connue dans ses lois, et l'attention des observateurs a besoin de se fixer sur ce point.

Le défaut d'espace me force à laisser de côté le chapitre qui répondait à la question du programme demandant d'exposer le traitement de la fièvre typhoïde.

DE L'USAGE DES PRÉPARATIONS ARSÉNIQUES

DANS LE TRAITEMENT

DES FIÈVRES INTERMITTENTES,

PAR M. LE D^r LEBLOND.

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE LU PAR L'AUTEUR AU CONGRÈS (1).

J'ai partagé pendant long-temps l'effroi qu'inspire à beaucoup de médecins cette substance vénéneuse. Les crimes nombreux qu'elle a servi à accomplir, l'horreur que le public a conçu pour elle, et les erreurs fatales qui peuvent être la suite de son usage inopportun ou mal entendu, me la faisaient justement redouter; mais les précieux travaux des docteurs Boudin, Masselot et autres auteurs que j'ai été heureux de mettre à profit, ont dû dissiper les craintes de tous ceux qui s'en sont occupés d'une manière sérieuse.

(1) Dans ce long et important travail, l'auteur établissait l'état actuel de la science sur la question, tant par ses recherches que par les observations qu'il a recueillies dans son service aux prisons d'Orléans, où, depuis plus de dix mois, il a abandonné le sulfate de quinine, d'une manière, pour ainsi dire absolue. Nous avons vivement regretté que le défaut d'espace nous ait forcé à engager l'auteur à n'en donner qu'un simple extrait.

(Note du Secrétaire général).

L'arsenic ne coûte rien ou presque rien, tandis que le sulfate de quinine coûte de 17 à 20 francs les trente grammes, et nous sommes menacés d'en manquer sous peu.

J'ai vu des malades, en Sologne, garder leur fièvre toute l'année, faute de pouvoir acheter du sulfate de quinine.

L'acide arsénieux partage avec le quinquina la propriété de guérir les fièvres intermittentes.

L'acide arsénieux présente des applications thérapeutiques dans lesquelles il ne saurait être remplacé, ni par la quinine, ni par aucun autre médicament; le quinquina échouant très-souvent, et étant d'un prix trop élevé pour la classe indigente, il y a, dans ces circonstances, devoir pour le médecin d'administrer l'acide arsénieux et de s'élever au-dessus des préjugés qui, d'ailleurs, n'ont épargné aucun des agents de la matière médicale vraiment dignes du nom de médicament.

L'acide arsénieux, manié avec les précautions ordinaires dont on entoure l'administration de tout médicament énergique, journellement prescrit, est d'une innocuité complète (Boudin). La durée du traitement par l'acide arsénieux est moins longue que par le sulfate de quinine, les récidives infiniment plus rares.

Il y a économie très-considérable, pour les diverses administrations et pour les individus peu aisés, à substituer l'arsenic au quinquina.

En général, les malades traités antérieurement par l'une et l'autre médication demandent, si le besoin se présente, la médication arsénicale.

L'acide arsénieux peut, dans la grande majorité des cas, triompher des fièvres intermittentes, même rebelles au quinquina. Depuis plus de dix mois que j'ai substitué, dans mon service, l'acide arsénieux au quinquina, je n'ai pas encore été obligé de revenir une seule fois à ce dernier.

Le sulfate de quinine cause souvent des gastralgies, surtout quand il n'est pas associé aux préparations d'opium; sa saveur est d'une amertume extrême.

L'acide arsénieux est sans saveur et sans odeur; on l'emploie, avec succès, dans les gastralgies intenses qui ont résisté aux

préparations de morphine, aux anti-spasmodiques, à la noix vomique, etc ; il a cette propriété singulière de stimuler l'appétit et de faciliter les digestions, tout en diminuant la sensibilité de l'estomac.

On peut également employer l'acide arsénieux, avec succès, dans les névralgies intermittentes, et, comme on sait, dans un grand nombre d'affections cutanées, rebelles aux autres moyens.

Il n'y a aucun médicament infailible : l'acide arsénieux paraît contre-indiqué dans les fièvres intermittentes d'un caractère inflammatoire.

Les cas de fièvres intermittentes pernicieuses étant rares, et l'expérience n'ayant pas encore prononcé, le médecin consciencieux et prudent devra employer de préférence le sulfate de quinine, et attendre l'occasion d'une fièvre intermittente pernicieuse, pour le traitement de laquelle il sera dans l'impossibilité de se procurer du sulfate de quinine.

De 1840 à 1846, le docteur Boudin a traité, par l'acide arsénieux, 2,947 malades, avec un succès complet, et sans un accident à signaler ; depuis cette époque, 1846, un grand nombre de médecins ont suivi son exemple et les cas sont devenus innombrables.

La préparation arsénicale, généralement adoptée en France, est la solution du docteur Boudin (dix centigrammes d'acide arsénieux par litre d'eau distillée.)

Pour n'avoir rien à redouter du médicament, à quelle dose doit-on employer cette solution ? La lecture des anciens et des modernes nous apprend qu'on a pu administrer sans le moindre accident (Massetot), dix centigrammes d'acide arsénieux (deux grains) en solution dans les 24 heures et par doses fractionnées, ce qui représente un litre de la solution ci-dessus ; mais dans le traitement des fièvres intermittentes, il est toujours inutile d'avoir recours à des doses aussi fortes ; 60 à 100 grammes de la solution, administrés trois ou quatre heures avant le moment présumé de l'accès, suffisent ordinairement, et souvent il n'est même pas nécessaire de dépasser 50 grammes, un dixième de grain d'acide arsénieux ; dans les cas de fièvre opi-

nière, on peut répéter deux ou trois fois cette dose, dans la journée, en ayant soin de laisser deux heures d'intervalle entre chaque prise.

J'ai lu quelque part que dans les pays marécageux, où la fièvre intermittente règne endémiquement, il suffisait, pour en être épargné, de faire usage d'acide arsénieux pendant quelques jours, trois ou quatre fois durant le cours de l'année.

On a dit que l'arsenic pouvait s'accumuler dans l'économie. Cette objection constitue un solécisme physiologique, surtout depuis les récents travaux du savant chimiste Orfila, touchant l'élimination des poisons.

Quatre ou cinq jours de l'administration de l'acide arsénieux suffisent ordinairement pour guérir la fièvre quelquefois une seule dose suffit; il est bon de terminer le traitement en le donnant à doses décroissantes.

L'embarras des voies digestives accompagne le plus souvent la fièvre intermittente; il faut commencer son traitement par l'administration d'un vomitif; il y a même souvent indication de le répéter plusieurs fois pendant la durée de la maladie. C'est en négligeant cette médication auxiliaire que l'on expose les malades à des rechutes fréquentes.

L'alimentation est d'une haute importance; elle doit être substantielle et réparatrice, et l'usage du bon vin doit être mis au nombre des moyens les plus précieux et les plus certains pour guérir les fièvres intermittentes et en prévenir le retour.

Suivant cette assertion, émise par M. Masselot dans un savant travail sur l'arsenic (comme le sulfate de quinine, l'arsenic fait disparaître l'engorgement de la rate en guérissant la fièvre intermittente), M. le docteur Ancelon, médecin en chef de l'hôpital de Dieuze, présent à la séance du Congrès, nous a dit qu'ayant expérimenté, avec succès, sur une vaste échelle, dans un pays très-marécageux, il n'avait pas vu l'engorgement de la rate disparaître sous l'influence de l'arsenic, mais qu'un vésicatoire, ou quelques frictions irritantes, l'avaient fait disparaître; ce qui, toutefois, si cette assertion, opposée à celle de M. Masselot était juste, ne diminuerait pas de

beaucoup la valeur de l'arsenic. Pour moi, il est plus à croire que le retrait de la rate tient plutôt à la cessation des accès de fièvre intermittente par l'arsenic, et qu'il suffirait, le plus souvent, d'une médication expectante; pourtant le vésicatoire peut ne pas être inutile comme moyen auxiliaire.

Cette médication est appelée à rendre de grands services, surtout dans les localités où la belle institution des médecins cantonaux est déjà établie (1); et c'est en vue principalement d'être utile aux habitants de la Sologne, affligés par l'endémicité des fièvres intermittentes, que m'est venue la première idée de faire ce travail.

(1) J'avais terminé mon travail par cette phrase: « On a dit au Conseil général du Loiret, cette année, qu'il serait bon d'avoir des dépôts de sulfate de quinine dans les divers cantons du département; je pense qu'il serait au moins aussi utile et infiniment moins dispendieux d'avoir des dépôts d'acide arsénieux, etc. » Un médecin qui faisait partie de la section, et qui n'avait probablement pas saisi ma pensée, a objecté « qu'il ne serait peut-être pas prudent de confier un médicament aussi énergique entre les mains des habitants de la campagne. » D'abord, les dépôts dont j'ai parlé seraient placés chez les médecins cantonaux; ensuite, ces derniers ne livreraient point à leurs malades le médicament en substance, mais en solution et par petites quantités, puisque nous avons vu qu'avec un litre de solution on peut guérir quatre ou cinq fièvres intermittentes, souvent beaucoup plus; nous avons vu aussi qu'il résulte de la lecture des auteurs et des expériences nouvelles qu'on a pu administrer, sans causer le moindre accident, deux grains d'acide arsénieux dans les 24 heures, ce qui représente un litre de la solution. Au reste, cette réputation de poison semble être le baptême obligé de tous les plus héroïques médicaments; elle n'a manqué ni au mercure, ni à l'émétique, ni au quinquina; l'arsenic n'a donc point à la redouter: lui aussi fera justice des frayeurs qu'entretiennent l'ignorance et surtout l'esprit de routine.

(Note de l'auteur.)

QUELQUES APERÇUS

SUR LA RAGE ET SON TRAITEMENT,

PAR M. LE Dr CYPRIEN CZAJEWSKI (1).

Parmi les maladies qui affligent l'espèce humaine, il y en a quelques-unes en présence desquelles le médecin est désarmé, et la thérapeutique à peu près impuissante pour les combattre. Au nombre de ces maladies, on peut compter, sans contredit, la rage, sur laquelle je désire fixer votre attention. — Mais avant de vous communiquer mes idées, qu'il me soit permis de vous exposer en résumé l'état actuel de la science, sous ce rapport, et de reproduire l'opinion particulière de quelques auteurs recommandables qui s'en sont occupés, en y intercalant mes propres remarques.

La rage est assez commune chez certains animaux, chez lesquels elle se développe spontanément, ayant pour caractère un sentiment d'ardeur et de constriction à la gorge, l'horreur des liqui-

(1) Obligé de traiter un sujet aussi vaste que difficile, et de m'exprimer dans une langue qui n'est pas la mienne, je réclame, sous ce double rapport, l'indulgence du lecteur.

(Note de l'auteur.)

des , une vive exaltation des organes des sens, des convulsions ; symptômes revenant par accès et amenant toujours une fin tragique.

Cette maladie était connue chez les Grecs sous le nom de *λυσσα*, et sous celui de *rabies* chez les Latins ; on la nomme aussi, quoique improprement , *hydrophobia* , *acquistuga* , *phobodipsia* , *cynantropie* , *cynolisson* , *toxicose rabique* , *tétanos rabique*.

On ne connaît pas , jusqu'à présent , la cause de son développement spontané chez les chiens, les loups, les renards, les chats et autres animaux du genre *canis*, et du genre *felis*, chez lesquels seuls la rage spontanée a été observée jusqu'à ce jour.

Les uns supposent que la faim , et surtout le manque de boisson l'engendrent chez ces animaux. — Il faut croire que cette opinion est basée sur l'expérience faite par Rossi, de Turin, qui affirme avoir rendu des chats enragés par la séquestration dans une chambre sans nourriture et sans boisson. — Les expériences faites par Bourgelot , Dupuytren , MM. Brechet et Magendie, semblent détruire cette opinion, les animaux sur lesquels ils avaient expérimenté étant morts de faim et de soif sans être devenus enragés.

D'autres croient que les froids rigoureux et les fortes chaleurs sont les causes essentielles du développement spontané de cette maladie ; eh bien ! à Archangel , Tobolsk et autres provinces glaciales de la Russie , ainsi que dans les régions méridionales , telles que, par exemple, l'Égypte, la Syrie et les Antilles, la rage est inconnue, ou du moins très-rare. En outre, les relevés statistiques faits par M. Trolhier (*Nouveau Traité de la rage* , p. 271), relatifs aux époques où la rage se développe , démontrent qu'il y a beaucoup de chiens enragés pendant les mois de *mai* et de *septembre*, et beaucoup de loups pendant les mois de *mars* et d'*avril*, tandis qu'aux mois de *janvier* et *février*, époque de l'année où le froid est le plus intense , et dans les mois de *juillet* et *août*, qui sont les plus chauds, il n'y a que fort peu de cas de rage ; d'où l'on peut conclure que la température n'influe en aucune manière sur son développement. — On en peut dire autant de l'influence de la passion et de l'irascibilité des animaux pendant la durée du rut.

La rage véritable peut-elle se développer spontanément chez l'homme ? En général, les médecins ne l'admettent pas (sauf la rage désignée sous le nom d'hydrophobie rabiforme, laquelle accompagne parfois les maladies nerveuses, et peut quelquefois aussi se déclarer spontanément). Quelques-uns, cependant, comme Béclard, Boisseau, MM. Saint-Martin, Roche, Gorsy, Guérin de Mamers, Joly, etc., soutiennent le contraire. Heureusement pour l'homme, il n'y a pas de faits suffisants pour amener la conviction qu'un individu de l'espèce humaine puisse être atteint de cette cruelle maladie sans une cause déterminée et matérielle. Généralement, elle est transmise à l'homme par l'inoculation d'un principe délétère, *sui generis*, principe qui, malheureusement, jusqu'ici, n'a pu être apprécié par la science, que l'on désigne sous le nom de *virus rabique*, et qui, selon l'opinion presque généralement admise, existe dans la bave des sujets enragés. Trollier ajoute que cette bave des animaux enragés est plutôt sécrétée par les vésicules bronchiques que par les glandes salivaires.

Les auteurs recommandables qui supposent que le siège du virus rabique est dans la bave et non dans les autres parties de l'économie animale, se sont basés sur la double observation des faits d'expérimentation et des faits accidentels. En fait, l'expérience prouve que la viande des animaux enragés jetée en pâture aux chiens bien portants, et même mangée par les hommes; que le sang artériel ou veineux des animaux atteints de la rage confirmée, injecté dans le torrent de la circulation d'autres animaux sains, n'ont jamais produit la maladie en question.

Combien de médecins ne se sont-ils pas blessés en faisant l'autopsie cadavérique de sujets enragés, sans qu'il en soit rien résulté ! M. Bally, notre illustre président, a eu lui-même le malheur de se blesser en disséquant une femme morte de la rage, sans qu'il en ait éprouvé de suites fâcheuses, tandis que les inoculations de la bave, pratiquées par MM. Clifton, J. Hunter, Zincke, Magendie et Brechet, ont constamment reproduit la rage apte à être communiquée à d'autres sujets. Ces faits prouvent l'existence du virus dans la salive (bave).

Il serait à désirer que ceux de nos honorables confrères qui

pourraient se trouver placés dans des circonstances favorables à cette expérimentation, pussent répéter les inoculations avec le mucus des vésicules bronchiques, avec la muqueuse des bronches, la substance cérébrale prise à la naissance des nerfs optique et pneumogastrique, avec la masse cérébelleuse, la moëlle rachidienne et les plexus qui en proviennent, enfin avec les membranes qui recouvrent le centre nerveux, afin d'être bien convaincus que la bave seule peut communiquer la maladie.

Cette inoculation pourrait être faite au moyen d'une lancette, ou en appliquant la matière dont on voudra se servir, par lames bien minces, sur des animaux sains; choisissant, à cet effet, la région la plus riche en vaisseaux absorbants, qu'on aurait préalablement dénudée de son épiderme. Je ne pense pas qu'on ait jamais tenté des expériences de cette nature, quoique l'autopsie cadavérique indique presque constamment des lésions (*injections sensibles*) dans les organes dont je propose d'expérimenter la substance.

Il y a d'autres auteurs qui n'admettent nullement l'existence du virus; Bosquillon est de ce nombre. Il attribue tout simplement l'ensemble des symptômes de la rage à l'imagination et à la crainte; mais Vaughan et Brechet ont réfuté cette opinion en citant de jeunes enfants à la mamelle qui, ayant été mordus par un animal hydrophobe, et ne pouvant avoir ni crainte ni même aucune idée du danger, succombèrent cependant à la rage confirmée.

Tous les animaux, une fois atteints de la rage, peuvent la communiquer à d'autres animaux et à l'homme. On prétend pourtant (M. Huzard, entre autres, et M. Dupuy) que les herbivores font exception; la conformation de leurs mâchoires et de leurs dents ne permettant pas de faire une morsure, et par conséquent de produire l'inoculation. M. Dupuy affirme qu'il n'a jamais pu parvenir à communiquer la rage à des vaches ni à des moutons en faisant frictionner une plaie avec une éponge imbibée de la salive d'animaux enragés de la même espèce, tandis qu'il a pu la communiquer quand il faisait mordre la même éponge par un chien. Doit-on conclure de là que les herbivores ne peuvent aucunement

propager le mal entre eux? Le temps et des expériences ultérieures pourront seuls fixer l'opinion à cet égard. Quant à présent, malgré l'autorité de M. Dupuy, il est permis de rester dans le doute.

La salive, ou plutôt la bave de l'homme atteint de cette maladie est-elle capable de produire l'affection rabique chez son semblable, ou chez les animaux?

Les expériences tentées à cet égard sur des chiens par Vaughan, Babington, en Angleterre; Giraud, Girard, Paroisse, en France, n'ayant pas produit la rage, faisaient croire que la salive écumeuse de l'homme n'était pas contagieuse. Mais MM. Magendie et Brechet entreprirent de nouveaux essais le 19 juin 1813, à l'Hôtel-Dieu de Paris, par lesquels ils sont parvenus à inoculer la rage à deux chiens bien portants; l'un d'eux devint enragé le 27 juillet, c'est-à-dire 38 jours après l'inoculation; on lui fit mordre ensuite d'autres chiens qui, à leur tour, furent pris de rage. L'intervalle de 38 jours, entre l'essai et le résultat, dépassant l'époque ordinairement désignée de 7 à 9 jours, entre l'inoculation et l'accès, pour la race canine, cette expérience me donne à penser que, chez le chien expérimenté, la rage pouvait bien être le résultat de la spontanéité, et non l'effet de l'inoculation. C'est une expérience à recommencer.

Quant à la transmission du virus de l'homme à l'homme, les opinions ne sont pas unanimes. Elle est regardée comme possible et soutenue comme telle par quelques médecins allemands qui prennent pour base de leur assertion le penchant des malheureux hydrophobes, pendant leurs accès, à mordre les personnes qui les environnent ou à cracher sur elles. (M. Bayle a fait remarquer que ce penchant est rarement observé chez les malades des villes.)

Pour que la rage puisse être communiquée d'un animal à un autre, dans la même espèce ou dans des espèces différentes, il faut qu'il y ait solution de continuité dans l'épiderme, ou dans l'épithélium de la membrane muqueuse; car l'expérience a démontré que la bave, apposée sur la peau intacte ou introduite dans l'estomac, n'engendre pas la maladie. Bosquillon se permit

d'introduire le doigt dans la bouche de personnes hydrophobes ; et, moi-même, j'ai été léché à la main par une chienne enragée sans avoir éprouvé le moindre symptôme de cette maladie. — Pourtant les auteurs citent quelques cas isolés où les membranes ci-dessus mentionnées ne paraissent pas faire un obstacle suffisant. C'est ainsi que des hommes dignes de foi, comme Eaux et Chaussier, racontent que plusieurs personnes ont été prises de rage pour s'être mouchées avec des linges infectés par la bave d'un animal enragé.

« On m'a assuré, dit Portal, que deux chiens qui avaient léché la gueule d'un autre chien qui était enragé, furent pris de la même maladie sept ou huit jours après. »

T. Percival assure qu'un homme endormi fut léché par un chien enragé et succomba à la rage. D'autres observateurs n'hésitent pas à soutenir que des solipèdes et des ruminants, chez lesquels la rage n'avait pas paru s'être déclarée spontanément, ont été atteints d'hydrophobie après avoir mangé la paille sur laquelle avaient couché des cochons enragés. L'expérience de M. Dupuy, qui rendait les chiens enragés en leur faisant mordre une éponge imbibée de la bave des animaux ruminants, fait aussi exception à l'opinion généralement admise. Mais qui peut assurer que, dans les citations indiquées, les animaux devenus enragés par le simple contact de la bave avaient l'épithélium dans l'état physiologique normal ?

Le virus, une fois inoculé, agit-il localement, ou porte-t-il ses effets délétères dans toute l'économie ? Et, dans ce dernier cas, peut-on admettre l'opinion de Christ Nugent, de M. Girard et d'autres, qui nient l'absorption, en disant que les symptômes de la rage confirmée sont le résultat d'irradiations nerveuses produites par l'irritation de la blessure, absolument comme dans le tétanos traumatique ?

S'ils trouvent de la ressemblance dans le mode d'action de ces deux maladies, comment se fait-il que dans les climats chauds, comme aux Antilles, par exemple, le tétanos suive quelquefois immédiatement une blessure ou une piqûre, et que les symptômes de la rage, sous aucun climat, ne se déclarent qu'au bout

d'un laps de temps plus ou moins long après la morsure, et qui varie suivant les espèces d'animaux. On voit, par conséquent, que l'opinion ci-dessus serait difficile à admettre.

A toutes les opinions émises relativement à la cause de la rage, on peut ajouter encore celle de M. Capello, professeur distingué de Rome. (Cette opinion, ou plutôt cette idée, a été publiée par M. Toffoli, pharmacien dans l'état de Venise, comme lui étant propre.)

M. Capello fut étonné de voir très-souvent la rage se déclarer spontanément chez les petits chiens qu'on rencontre ordinairement, en Italie, chez les personnes riches, où ils sont surveillés, bien nourris, bien soignés, mais seulement privés de leur liberté. Ne sachant à quoi l'attribuer, il pensa que l'abstinence des rapports sexuels, à laquelle ces petits êtres étaient condamnés, pouvait occasionner une surexcitation dans le système nerveux, et probablement en être la cause essentielle. — C'est, sans doute, pour appuyer son opinion, que M. Capello entre dans le développement des fonctions physiologiques concernant l'acte de la copulation dans la race canine, et cite la ville de Constantinople, où les chiens parcourent librement les places et les rues, à toutes les époques de l'année, sans que les cas d'hydrophobie s'y fassent presque jamais remarquer.

C'est d'après cette opinion, que notre honorable vice-président, M. Bertini, membre du conseil municipal de Turin, a proposé à ce conseil, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'imposer un droit sur les chiens, en général, et de prélever une taxe plus forte sur les chiens de luxe. — La proposition fut adoptée à l'unanimité par le conseil. Il serait à désirer que notre administration voulût bien suivre l'exemple de nos voisins.

En résumé, considérant les opinions émises sur le mode d'action du principe vénéneux, je dirai que, pour mon compte, je m'associe à celle de ceux qui croient à l'existence du virus; et je pense que celui-ci, une fois déposé dans la plaie, est porté par les vaisseaux absorbants dans la circulation générale (les vésicules lyssiques sublinguales, observées par MM. Salvatori, Marochetti et autres, viennent à l'appui de cette opinion, et

forcent, pour ainsi dire, à croire qu'elles se produisent en vertu de l'absorption et de la circulation), laquelle, à son tour, vivifiant tous les systèmes de l'économie de l'individu blessé, charie une partie du virus à chacun de ces systèmes qui, en raison de sa structure physique, de son degré de sensibilité et de son affinité pour le miasme, se trouve plus ou moins imprégné. Le système nerveux en recevant sa part, en vertu de cette loi, paraît supporter plus difficilement la présence du virus, et tout me porte à croire qu'au moment de l'inoculation le fluide nerveux se trouve modifié dans son état normal. Si le trouble de ce système ne se manifeste pas immédiatement avec le cortège de symptômes qui accompagnent ordinairement l'apparition des accès de la rage, je crois que l'action du venin au commencement, c'est-à-dire pendant l'inoculation et l'incubation, se trouve à l'état latent; que, consécutivement, le centre nerveux, plus irritable que les autres systèmes de l'économie, étant déjà contrarié par le contact du principe rabique, et, de plus, surexcité chez l'homme par l'impression morale, laisse après un certain laps de temps, déborder son fluide, et conduit le malheureux patient au tombeau (1).

Après ce court aperçu sur la rage, j'aborde la question la plus essentielle pour l'humanité, je veux dire la thérapeutique de cette maladie. Je mentionnerai seulement ici les moyens qu'on a employés depuis les temps les plus reculés et qui, peut-être, sont encore ceux qui méritent le plus de confiance.

La rage ne se développant que 15 à 30 jours, et même plusieurs mois ou plusieurs années après la morsure, comme l'indiquent les exemples cités par Galien, Coelius Aurelianus, Forthergill, Vaughan, Mead, Mathey, Morgan et Chirac (ce dernier parle d'un marchand de Montpellier qui devint enragé dix ans après avoir été mordu; et je puis citer, dans ma pratique, Rose Ranché, fille de 32 ans, de la commune de Chanteau (Loiret), qui, mordue au sein par une louve, en 1829, conduite le lendemain à l'Hôtel-Dieu d'Orléans, et guérie en apparence, succomba

(1) Opinion de l'auteur du Mémoire.

à la rage au bout de 13 mois), exige deux modes de traitement : l'un prophylactique, l'autre pour la rage confirmée. Dans le premier, qui est local, les conseils de Celse sont en usage depuis dix-neuf siècles. Ils consistent à laver la plaie, à y appliquer des ventouses, et ensuite à la cautériser. Ils ont pour but de nettoyer cette plaie en entraînant la bave, de pomper le virus, de le détruire, ou de s'opposer à son absorption par la désorganisation des parties ambiantes.

Je passe sous silence les moyens curatifs employés de nos jours, dans les périodes d'incubation, d'invasion et d'accès; chacun de vous, Messieurs, les connaît bien; mais seulement, et malgré qu'on trouve dans la monographie de saint Martin une liste de remèdes prétendus efficaces, qui est déjà bien longue, je prendrai pourtant la liberté de proposer à mes honorables confrères, à titre d'essai, un nouveau moyen pour conjurer cette terrible maladie.

La réalité de l'existence d'un virus rabique étant pour moi incontestable, et convaincu, d'ailleurs, que c'est par absorption qu'il agit sur l'économie animale, je suis forcément porté à penser que tout moyen tendant à l'en éliminer pourrait devenir efficace en l'en débarrassant complètement. C'est dans cette conviction que je vous demande, Messieurs, s'il ne serait pas rationnel, dans le traitement d'une morsure plus ou moins récente, faite par un animal atteint de la rage confirmée, de tenter, aussitôt après la cautérisation, des saignées jusqu'à défaillance, et qui seraient réitérées selon les cas et le besoin, en remédiant immédiatement par la transfusion du sang, aux lypothymies qui ne manqueraient pas d'en résulter. Vous comprenez, Messieurs, dans quel intérêt cette transfusion; ce n'est pas seulement dans le but de remplacer le sang soustrait : le véritable but de la transfusion serait de changer la masse de sang du sujet mordu, laquelle, ainsi modifiée, pourrait diminuer l'influence du virus rabique sur l'économie.

Pour que ma pensée soit mieux saisie, je dois ajouter quelques explications :

1° La saignée me paraît superflue lorsque la blessure a pu

être cautérisée immédiatement après l'accident. — Car on est unanimement d'accord que ce moyen seul, suffit pour détruire l'action du virus. — Pour complément de la cautérisation, on se contentera de faire usage de boissons sudorifiques, entremêlées avec des infusions ou décoctions de plantes anti-spasmodiques; et pour l'alimentation, on suivra, de préférence, un régime doux, végétal, qui se rapprochera de la nourriture des herbivores, chez lesquels, selon l'opinion de MM. Huzard et Dupuy, la rage paraît être moins intense.

2° Si la cautérisation peut être appliquée dans l'espace de 5, 10 ou 15 heures après la morsure, elle peut encore suffire seule pour préserver le sujet. Mais plus tard, et dans une période de 30 jours, période approximative de l'incubation, les saignées que je propose, pratiquées tous les 6, 8, 10 ou 12 jours (selon la constitution du sujet), pourraient, selon moi, conjurer la contagion, ou tout au moins la réduire au degré d'une hydrophobie rabiforme.

3° Au moment même de l'explosion des symptômes de la rage, cette opération me paraîtrait moins rationnelle; pourtant, si malheureusement j'étais appelé pour un hydrophobe dans des conditions déjà aussi défavorables, je tenterais encore ce moyen comme une planche de salut, attendu que toutes les tentatives faites jusqu'à ce jour, pendant la période de l'accès, n'ont jamais donné de résultats satisfaisants.

En vous soumettant, Messieurs, cette méthode, peut-être irrationnelle, je n'ai pas d'autre vue que l'intérêt de l'humanité. C'est constamment vers ce but que doivent tendre tous nos efforts, et je serais heureux de vous voir chercher à éclaircir cette question par vos propres expériences; car pour mon compte, je n'ai pas eu jusqu'ici l'occasion de faire aucun essai sur personne, pas même sur des animaux.

Je demande la permission de terminer cet aperçu par une observation: Il est fâcheux, sans doute, que notre art ne possède pas de remèdes plus efficaces pour guérir la maladie en question. Il est bien plus triste qu'au XIX^e siècle on trouve encore des esprits assez faibles pour croire plutôt à la superstition, aux paro-

les cabalistiques des charlatans et aux prétendus guérisseurs de maux qu'aux hommes spéciaux. Faisons donc nos efforts pour désabuser ces esprits, et souhaitons que l'autorité fasse appliquer sévèrement les peines portées par la loi contre cette pratique illégale, homicide, et qui est une véritable plaie pour l'humanité. Combien de malheureux ne succombent-ils pas pour ne s'être adressés à l'homme de l'art qu'après avoir épuisé les remèdes imaginaires indiqués par cette sorte d'individus ! car la médecine, si pauvre qu'elle soit en moyens efficaces, trouvera cependant toujours plus de ressources que ces gens qui, dans un intérêt purement matériel, ne cherchent qu'à exploiter leurs semblables.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Note préliminaire.....	Page	V
Arrêté relatif à la tenue de la xviii ^e session.....		1
Première circulaire du Secrétaire général.....		5
Deuxième circulaire.....		7
Commission d'organisation.....		9
Règlement provisoire pour la xviii ^e session.....		13
Programme des questions.....		16
Programme des fêtes.....		26

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES GÉNÉRALES.

Séance du 12 septembre.....	27
— du 15.....	37
— du 14.....	38
— du 15.....	59
— du 16.....	59
— du 17.....	45
— du 18.....	44
— du 19.....	45
— du 20.....	46
— du 21.....	48

SÉANCES DES SECTIONS.

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES. — SCIENCES NATURELLES, PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Séance du 15 septembre.....	50
— du 14.....	52
— du 15.....	58

Séance du 16	63
— du 17	65
— du 18	67
— du 19	71
— du 20	75

DEUXIÈME SECTION. — AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Séance du matin du 13 septembre	76
— — du 14	77
— — du 15	80
— du soir du 15	82
— du matin du 16	85
— — du 17	88
— du soir du 17	91
— du matin du 19	95
— — du 20	97
— — du 21	100
— du soir du 21	102

TROISIÈME SECTION. — SCIENCES MÉDICALES.

Séance du 13 septembre	104
— du 14	108
— du 15	111
— du 16	115
— du 17	120
— du 18	122
— du 19	124
— du 20	151
— du 21	158
— du 22	142

QUATRIÈME SECTION. — ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

Séance du 13 septembre	146
— du 14	148
— du 15	150
— du 16	155
— du 17	157

Séance du 19.....	164
— du 20.....	170
— du 21.....	172

CINQUIÈME SECTION. — LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Séance du 13 septembre.....	175
— du 15.....	176
— du 16.....	179
— du 17.....	188
— du 18.....	189
— du 19.....	189
— du 20.....	191

Compte-rendu des recettes et dépenses de la XVII ^e session du Congrès scientifique.....	196
Désignation des villes où se tiendront les Congrès de 1852 et 1853.	199

EXPOSITIONS ET FÊTES.

Exposition et fête de la Société d'horticulture d'Orléans.....	205
Fête agricole de l'arrondissement d'Orléans.....	212
Exposition d'objets d'art.....	216
Soirées littéraires et musicales.....	222
Excursion archéologique à Saint-Benoît-sur-Loire.....	224

MÉMOIRES.

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES. — SCIENCES NATURELLES,
PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Quel est le système chimique et physiologique de l'alimentation des végétaux, par M. F. S. de Sussex.....	251
Recherches sur l'importance de quelques nouveaux caractères spé- cifiques dans les genres <i>Pinus</i> et <i>Quercus</i> , par M. le comte de Tristan.....	254
Rapport sur la maladie du raisin, par M. Charles des Moulins....	284
Aperçu théorique sur la chaleur latente, par M. Boutet de Monvel.	295
Note sur les applications du chloroforme, par M. Rabourdin.....	502
De l'iode et de son emploi en médecine, par M. Émile Bessy....	505
Faits géologiques et minéralogiques, par M. Bertrand de Lom....	509

Note sur un cours d'eau trouvé entre la Loire et le Loiret, par M. Gaucheron.....	311
---	-----

DEUXIÈME SECTION. — AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

Mémoire sur les meilleurs moyens pratiques pour inculquer aux enfants des campagnes l'amour et les premières notions de l'agriculture, par M. de Buzonnière.....	317
Rapport sur l'œuvre des orphelins de Nazareth d'Orléans, par M. l'abbé Tabouret.....	325
Visite aux établissements de charité fondés par M. l'abbé Tabouret, par M. Chauveau.....	337
De l'aménagement des pins, par M. de Buzonnière.....	342
Quelques considérations sur l'engraissement des bestiaux, par M. de Béhague.....	351
Traitement des vidanges, par M. de Sussex.....	356
Rapport sur la visite au Jardin des Plantes, par M. Charles des Moulins.....	361

TROISIÈME SECTION. — SCIENCES MÉDICALES.

Mémoire sur la fièvre puerpérale, par M. le Dr Bertini.....	369
Quelques considérations sur la fièvre puerpérale, par M. le Dr Brière.....	380
De la contagion, par M. le Dr C. Leroy.....	387
Sur la fièvre typhoïde, par M. le Dr Charpignon.....	402
De l'usage des préparations arsénicales dans le traitement des fièvres intermittentes, par M. le Dr Leblond.....	417
Quelques aperçus sur la rage et son traitement, par M. le Dr Cyprien Czajewsky.....	422

ERRATA.

Page 271, ligne 18, après les mots *strobilifère mâle*, ajoutez le passage suivant :

Elle est ordinairement formée d'une seule génération et porte les chatons mâles à sa base, comme dans le premier mode de végétation; quelquefois, mais rarement, elle se complique comme les bourgeons femelles, alors...

Page 275, ligne, 5, supprimez les mots *mâles ou*.

— ligne 11, supprimez les mots *masculin aut.*

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE.

DIX-HUITIÈME SESSION.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB.

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE.

DIX-HUITIÈME SESSION,

TENUE A ORLÉANS EN SEPTEMBRE 1851.

TOME SECOND.

A PARIS, CHEZ DERACHE, LIBRAIRE,
Rue de Bouloy, 7.

A ORLÉANS, CHEZ GATINEAU, LIBRAIRE,
Rue Jeanne-d'Arc, 41.

1852.

THE
MAGAZINE

SCIENCE-FICTION

OF THE

AMERICAN SCIENCE-FICTION SOCIETY

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

XVIII^e SESSION.

QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

MÉMOIRE

SUR LA PREMIÈRE QUESTION DU PROGRAMME

AINSI CONÇUE :

L'AQUIS SEGESTE DE LA CARTE DE PEUTINGER ÉTAIT-IL DÉCIDÉMENT A MONTBOUY? — RÉSUMER LES MOTIFS QUI PEUVENT FAIRE PENCHER POUR L'AFFIRMATIVE? — QUELLES SONT LES VOIES ROMAINES QUI CONDUISAIENT A CETTE LOCALITÉ?

PAR M. F. DUPUIS.

On trouve sur la carte de Peutinger un lieu désigné par le nom d'*Aquis segeste*. Il est dans la Gaule lyonnaise, sur la voie qui, partant de Lyon, va d'*Agetincum* à *Cenabo*, à 22 lieues du premier, à 37 du second.

Aucun point intermédiaire ne se rencontre entre *Agetincum* et *Aquæ segeste*; entre *Aquæ segeste* et *Cenabum* existe une station qui est à 22 lieues d'*Aquæ* et à 15 de *Cenabum*; elle est portée sous le nom de *Fines*.

Le lieu d'*Aquæ segeste* est indiqué par un de ces bâtiments carrés, signe ordinaire des établissements de bains, plus habituellement, mais toutefois non exclusivement, de bains minéraux.

Cette carte offre donc deux moyens de retrouver la position d'*Aquæ segeste*. Il s'agit de savoir quel est le lieu placé entre *Agetincum* et *Cenabum*, à 22 lieues du premier, à 32 du second, en passant par l'intermédiaire de *Fines*.

Il faut ensuite que ce lieu offre la preuve qu'il a possédé un établissement thermal important.

Nous pensons que ce lieu est Montbouy, ou plutôt la localité de cette commune nommée *Craon* ou *Cron*, et qui est éloignée du bourg d'un kilomètre environ à l'est.

Nous espérons arriver à le démontrer.

Étudions d'abord la question des distances.

L'itinéraire d'Antonin, contrôle naturel de la carte théodosienne, ne peut nous être d'aucun secours en ce qui touche le lieu même d'*Aquæ segeste*, car il ne le nomme point, non plus qu'*Agetincum*; il ne signale même pas le chemin qui va de cette dernière ville à *Cenabum*, et ne porte *Cenabum* que sur la voie qui va d'*Augustodunum* (Autun) à *Lutetia*, passant par *Brivodurum* (Briare), et se continue depuis cette ville jusqu'à *Cenabum*, en suivant le cours de la Loire.

Ce n'est donc que d'après la carte théodosienne seule que peuvent être appréciées les distances que nous recherchons.

Pour se livrer utilement à cette étude, il faut, avant tout, être bien fixé sur la position d'*Agetincum* et sur celle de *Cenabum*.

Il n'existe plus aucun doute sur ce qui regarde la première de ces villes qu'on nomme également *Agredicum* et plus communément *Agendicum*: on prétendit y placer Provins; tout le monde y reconnaît Sens aujourd'hui, sans aucune contestation.

Quant à la position de *Cenabum*, elle a été plus disputée. Nous ne pensons pas, toutefois, qu'il reste maintenant de doutes sérieux sur ce point et qu'on ne tombe pas d'accord qu'il faille y placer Orléans. C'est l'opinion de Danville, de Lancelot, de Sanson,

d'Had. de Valois, de Polluche et, en dernier lieu, de M. Jollois, qui, dans son mémoire sur les antiquités du département du Loiret, a ajouté de nouveaux arguments à ceux de ces divers auteurs, et, à l'aide de découvertes récentes, a combattu avec force l'opinion de l'abbé Lebeuf, de M. le colonel Paultre et de ceux qui voyaient *Genabum*, soit à Gien-le-Vieux, soit à Chenou, près d'Auxerre.

De nouvelles découvertes, faites à Orléans depuis M. Jollois, sont venues confirmer son opinion, en prouvant combien le sol de cette ville est riche en antiquités romaines et même gauloises qui constatent son origine.

Résumons en peu de mots les preuves nécessaires pour fixer une question qui doit être l'un de nos points de départ.

Une objection, qui a paru importante, se tire des *Commentaires* de César : il prit par *Genabum* pour aller d'*Agendicum* à Gergovie, à un moment où il devait être pressé d'agir. Or, si *Genabum* est Orléans, César a considérablement augmenté son chemin.

César, en passant par Orléans pour aller de Sens à Gergovie, au pays des Boïens, alongeait, il est vrai, sa route; mais Gien n'eût pas été non plus son chemin le plus court, — c'était à Nevers ou Decize qu'il devait traverser la Loire; — et le désir de châtier la révolte, qui pouvait être contagieuse, des Carnutes, celui de ne pas laisser un ennemi important derrière lui, l'effet moral que devait produire et que produisit, en effet, le sac de *Genabum*, étaient des motifs suffisants pour lui faire faire quelques lieues de plus.

Genabum était au pays des Carnutes; il était leur marché (*emporium*) sur la Loire; ils ont dû le mettre sur leur territoire et à l'endroit où le fleuve est le plus rapproché de leur cité. Placé à Gien, il eût été chez les Sénonais et éloigné d'*Autricum* (Chartres) de 12 lieues de plus qu'à Orléans.

De Chartres à Orléans, on retrouve le tracé et les restes d'une voie romaine : on n'en trouve pas de Chartres à Gien.

De nombreuses preuves du séjour prolongé des Romains sur l'emplacement d'Orléans, des médailles, des poteries, des ustens-

siles, des tombeaux, les restes d'un amphithéâtre, d'un pont, des débris de temples y ont été trouvés.

On ne voit rien de semblable à Gien.

D'Orléans, comme du centre d'une population importante, rayonnent des voies romaines se dirigeant sur Tours, Châteauroux, Bourges, Briare, Auxerre, Sens, Chartres, Paris. On ne trouve de trace, à Gien, que de celle qui va de Briare à Orléans.

A quelque époque reculée que remontent des titres de Gien, on ne le voit désigné que sous le nom de *Gienum*, *Giemacum*, et jamais par aucun nom qui se rapproche de *Genabum*.

L'étymologie toute celtique de ce mot, *Gen*, courbure, — *genou*, — indique que, comme Gènes, comme Genève, la ville à laquelle il s'applique doit être située à l'endroit où le fleuve fait une courbure, un coude, ce qui se rapporte à Orléans et non encore à Gien.

Sur la carte de Peutinger, comme dans l'itinéraire d'Antonin, *Brivodurum*, qui, sans conteste, est Briare, est éloigné de 37 lieues ou 37,000 pas de *Genabum*, ce qui se rapporte à la distance de Briare à Orléans et ne saurait se rapporter à celle de Briare à Gien, qui sont à deux lieues l'un de l'autre : bien plus, entre les deux se trouve, sur la carte et l'itinéraire, la station de *Belca*, ce qui évidemment n'a pas lieu pour Gien.

Enfin, les distances indiquées entre *Genabum* et *Lutetia*, entre *Genabum* et *Cæsarodunum*, sont exactement celles d'Orléans à Paris et à Tours, et ne sont en aucune façon celle de Gien à l'une et à l'autre de ces deux villes.

Concluons donc qu'Orléans occupe évidemment l'emplacement de *Genabum*, et partons de ce fait comme d'un point certain.

Aque segeste doit donc se trouver à 22 lieues de Sens et à 37 d'Orléans.

Il est bien entendu, et l'opinion de Danville, établie avec tant d'autorité dans le traité des mesures itinéraires qu'il a mis en tête de ses éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule, ne laisse aucun doute à cet égard, que les lieues de la carte théodosienne, quand il s'agit de la Gaule lyonnaise, sont des lieues

gauloises, et que cette lieue équivaut à 1,500 pas romains ou 1,133 $\frac{1}{2}$ de nos toises anciennes.

Ces bases admises, il se trouve entre *Agendicum* et *Aquæ* 24,931 toises ou 12 lieues $\frac{1}{4}$, à 2,000 toises par lieue. Aujourd'hui, en suivant la route qui passe par Châteaurenard et Courtenay, ligne qui semble moins droite que celle qu'a dû suivre la voie romaine, on trouve 16 lieues.

De *Genabum* à *Aquæ segeste*, il y avait 37 lieues gauloises ou 41,930 toises, ce qui équivaut à 18 lieues $\frac{3}{4}$.

Pour arriver à retrouver la distance actuelle corrélative à celle qui séparait *Genabum* d'*Aquæ*, il faut, avant tout, connaître l'emplacement de *Fines*, puisque la ligne de la voie doit passer par ce point.

Danville et M. Jollois le mettent à Sury-aux-Bois, mais uniquement, ils en conviennent, parce que Sury se trouve aux confins du territoire des Carnutes et de celui des Sénonais — plus tard à ceux des diocèses d'Orléans et de Sens, — et parce qu'il est à la distance voulue d'Orléans et de Craon, en passant par Lorris.

Mais il n'existe aucun rapport entre le nom de *Fines* et celui de *Sury*; aucun vestige d'occupation romaine n'a été trouvé dans ce lieu. *Fines* n'était peut-être qu'un simple gîte, une simple mansion destinée à abriter le soir les voyageurs et surtout les courriers parcourant les lignes de poste. Ses ruines alors auraient laissé peu ou peut-être point de trace.

Dans ce cas, ne pourrait-ce point-être *Vieilles-Maisons*, qui se trouve à peu près dans les mêmes conditions de distance que *Sury* et dont le nom indique une étymologie romaine, car souvent ce mot, si fréquent dans nos pays, dérive de *mansio*.

Il est difficile de rien retrouver de certain, à cet égard, dans une contrée que recouvre la forêt d'Orléans; mais des tronçons de voie romaine, observés dans cette forêt et qui permettent d'en constater la direction, donnent la certitude qu'un chemin la traversait, qui se dirigeait vers le lieu où est aujourd'hui Lorris.

Des constructions romaines et des monnaies trouvées récem-

ment à Varennes peuvent faire penser que ce chemin passait vers ce village et allait de là à Nogent-sur-Vernisson.

Ce qui rend cette présomption vraisemblable, c'est que dans la plaine située entre Nogent, Pressigny, Montbouy et Monteresson, on rencontre des traces d'habitation romaine et qu'on a retrouvé des tronçons de chemin romain dans la direction de Nogent à Craon. D'autres débris de route se voient ensuite de Craon à Châteaurenard, et de là à Courtenay pour aller à Sens.

Il n'est donc pas douteux qu'un chemin passait par Craon se dirigeant vers Orléans à l'est, vers Sens à l'ouest. Il était parallèle à celui qui allait en droite ligne d'Orléans à Sens en passant par *Vellaunodunum*, et la courbure assez prononcée qu'il fait vers le sud semble avoir pour but d'atteindre Craon, peut-être d'y retrouver une route se dirigeant de là, en droite ligne, vers Autun (*Autissodurum*).

Quoi qu'il en soit, si l'on additionne, comme l'a fait M. Jollois, la somme de toutes les distances qui séparent *Genabum* d'*Agendicum*, on trouve 33 lieues modernes; et la distance actuelle de Sens à Orléans par les lieux indiquées, Sury, Lorris, Nogent, Craon, Courtenay, est de 34 lieues $1/2$.

Si on divise cette distance totale en tronçons, et que l'on continue ces comparaisons à leur égard, *Aquæ segeste* était à 20 lieues $3/4$ de *Genabum*; Craon est à 18 lieues $1/2$ d'Orléans: *Aquæ* était à 12 lieues $1/4$ d'*Agendicum*; Craon est à 16 lieues de Sens.

Ces différences sont bien minimes, surtout lorsqu'il reste de l'incertitude sur quelques lieux intermédiaires et sur la direction d'une certaine étendue de la route.

Il y a donc grande présomption, alors même qu'on ne se fonderait que sur les considérations qui précèdent qu'*Aquæ segeste* se trouvait à Craon.

Cette présomption s'accroît quand il est certain que dans ce lieu se trouvait un établissement romain important; et, à cet égard, il ne reste aucun doute. De tous côtés, aux environs, on rencontre des débris de vastes constructions antiques et des sé-

pultures. Le cirque de Chenevières, qui est à 900 mètres de Craon, suffirait seul à témoigner de l'habitation prolongée d'une colonie ou d'une légion romaine : son état remarquable de conservation laisse apprécier qu'il était destiné à recevoir au moins deux mille spectateurs.

Chaque jour, des recherches, et surtout le hasard, amènent autour de Montbouy de nouvelles découvertes, et il est peu de propriétaires voisins qui n'aient une collection plus ou moins nombreuse de médailles et d'objets romains trouvés dans les environs. L'an dernier, un maçon, en fouillant sa carrière, a découvert, à cent pas du village de Montbouy, un squelette près duquel étaient un vase funéraire contenant encore du charbon, et une grande quantité de fragments de poterie rouge ornée de figures et d'arabesques. J'ai pu en recueillir quelques-uns, ainsi que le vase funéraire.

J'ai moi-même retrouvé dans le canal de Briare, tout près de Craon, un pavé en mosaïque brisé lors du creusement du canal, et dont ce qui reste intact s'enfonce sous sa levée. C'est un encadrement de plusieurs couleurs qui annonce une habitation luxueuse.

Les présomptions tirées de ces circonstances ne se changeront-elles pas en certitude, si nous acquérons la preuve qu'un grand établissement de bains existait dans ce lieu? Rappelons-nous, en effet, que Danville, après avoir placé *Aquæ segeste* à Craon, inclina à le mettre à Ferrières, par cette unique raison qu'à Ferrières se trouvait une source d'eau ferrugineuse, et que rien, excepté une tradition vague, n'annonçait que Montbouy eût possédé des bains.

Mais jamais aucune construction n'a été trouvée à Ferrières, pas même auprès de sa fontaine, et rien ne fait soupçonner que cette source peu abondante, et qui ne semble pas avoir de vertu, ait été connue des Romains.

Des fouilles récentes, opérées à Craon, y ont révélé l'existence de thermes fort importants.

Elles ont été opérées par mes soins, et vous voudrez bien me

pardonnez si je me trouve forcé de vous parler à cette occasion des travaux auxquels je me suis livré.

La ferme de Craon est bâtie sur des fondations romaines ; il en dépend une pâture située entre le canal et la rivière de Loing, dans une sorte d'île où se trouvaient presque entièrement cachées, sous l'herbe et les buissons, de nombreuses lignes de murailles. M. Jollois, dans son travail sur les antiquités du Loiret, en a relevé le plan, et, traçant des rues entre les lignes de ces murailles, il y avait placé la ville ou du moins une partie de la ville d'*Aquæ segeste*. Il mettait les thermes à un endroit voisin où se voient des restes d'habitation connus dans le pays sous le nom de *bains romains*.

M. Jollois n'a consacré que peu de temps à cette exploration et n'a pu la faire qu'imparfaitement, sur un terrain tout vêtu de ronces et de buissons, où souvent les restes de murs étaient cachés sous un mètre et plus de terre amoncelée pendant des siècles.

Il est devenu évident qu'il s'est trompé, et que ce qu'il prenait pour une partie de la ville n'est autre chose qu'un vaste établissement dont le plan complet est mis au jour et que tout, aujourd'hui, annonce avoir servi à des bains.

Une circonstance fortuite appela mon attention, il y a deux ans, et vint confirmer la tradition qui plaçait d'anciens thermes dans ces environs : une marnière, creusée près de la ferme, s'éboula et mit à découvert, parmi les débris entraînés par la terre qui la recouvrait, des caniveaux en pierre et des tronçons de conduites d'eau en ciment rouge. Ces tronçons formaient des blocs offrant au milieu un ruisseau carré ; ils avaient évidemment servi à faire couler de l'eau. Je pensai d'abord qu'ils avaient pu être des égoûts se dirigeant de la ville vers la rivière.

Je pris des renseignements et je sus que des conduites pareilles avaient été trouvées dans la plaine, qu'elles la traversaient en entier, se dirigeant vers une source connue sous le nom de Fontaine-de-Saint-Germain, située sur la commune de Sainte-Geneviève, à 6 kilomètres environ de Craon. Des ouvriers qui,

il y a dix ans, ont travaillé à faire sur le canal un chemin de contre-hâlage me dirent avoir, dans le voisinage de cette fontaine, mis à nu, pendant l'espace de plus de 150 mètres, un conduit en ciment tout pareil à celui de mon éboulement. J'allai sur les lieux et je vérifiai l'exactitude du fait. Ce conduit existe à fleur de terre, sur le chemin de contre-hâlage, pendant près de deux cents pas; puis, il s'enfonce dans les terres en longeant une petite côte pour aller probablement rejoindre la fontaine.

Les ouvriers ajoutèrent que, quand ils ont découvert ce conduit, il était vide et recouvert de grandes pierres plates dont les joints étaient bouchés avec de la mousse.

Voulant connaître la construction et la dimension exacte de ce conduit, j'en ai fait dégager un tronçon au milieu d'un champ. Sa largeur et sa hauteur sont d'un mètre; il est fondé sur un lit de béton large et profond, et est construit en chaux et en ciment mêlé de petits morceaux de brique. Le passage, creusé au milieu et destiné à l'eau, a 40 centimètres de largeur et autant de profondeur. Les canivaux en pierre, qui, à cet endroit, semblent avoir alterné avec les massifs de ciment, ont 60 centimètres de large; la rigole creusée au milieu de ces pierres a 30 centimètres de large sur 10 de profondeur.

Ce conduit s'avance vers la rivière, et, sur les deux berges du canal, on en retrouve deux tronçons qui annoncent qu'il a été coupé par le creusement de ce canal; le dernier de ces tronçons s'enfonce dans la levée, de l'autre côté de laquelle se trouvent les restes de bâtiments connus sous le nom de *bains romains*. Ce conduit est à deux mètres au-dessus du sol actuel de la prairie où coule le Loing; il devient probable que l'eau qu'il contenait ne tombait pas de cette hauteur sur le sol, et était versée dans un réservoir dont les ruines toutes proches seraient les restes.

Quoi qu'il en soit, il devenait évident que les eaux de la fontaine Saint-Germain avaient été jadis amenées dans ce lieu; il n'était pas probable que ce fût pour le seul motif de fournir d'eau une ville assise sur le bord d'une rivière abondante que de tels travaux eussent été entrepris. Le désir d'alimenter des bains d'une

eau toujours pure et qui pouvait avoir quelque qualité particulière en avait peut-être été la cause, et cette idée avait beaucoup de force pour quiconque connaît le besoin de bains, devenu une passion, qu'éprouvaient les Romains.

Engagé donc de plus en plus à rechercher le lieu où ces thermes avaient pu être construits, je résolus de fouiller l'emplacement que M. Jollois avait déjà rapidement exploré.

C'est un carré de 50 ares environ. Je le purgeai de ses broussailles et de quelques-uns de ses arbres, et le terrain ainsi débarrassé fit voir en plusieurs endroits des murs saillants de quelques décimètres; dans plusieurs autres, il laissa deviner qu'il en existait sous le sol où se dessinaient des monticules. Je fis fouiller, en dégagant les murs jusqu'à leurs fondations, et parvins ainsi à retrouver le tracé entier des murailles et à m'assurer que ces ruines étaient celles non d'une portion de ville, mais d'un établissement isolé, complet et régulier dans l'ensemble de sa construction.

Au début de l'opération, je rencontrai un obstacle fort imprévu. Permettez-moi de vous en parler; il se rattache à une sorte de légende sur ce monument. Je voyais les ouvriers inquiets; ils parlaient bas entre eux; les coups de pioche se donnaient mollement; presque tous répugnaient à porter leurs travaux vers le centre de l'établissement: évidemment, il y avait là un motif de crainte; j'en demandai la cause, on me la donna.

Ils ont peur, me dit l'un d'eux, que le bœuf ne se fâche. — Le bœuf! qu'est-ce que le bœuf? — Mais le bœuf qui garde les cloches. — Et quelles sont ces cloches? — On m'expliqua alors que sous les ruines de Craon était caché un trésor et que ce trésor était placé dans trois cloches, l'une pleine d'or, l'autre d'argent et la troisième de *sous marqués*; que la garde de ce trésor était confiée à un bœuf enchanté, et que toutes les fois qu'un imprudent approchait du dépôt qu'il était chargé de défendre, le bœuf irrité poussait des mugissements; que si l'on n'obéissait pas à cet avertissement, il jetait des flammes de son naseau et foulait l'audacieux meurtri sous ses pieds d'airain. Les attesta-

tations ne manquèrent pas à l'appui de ce récit. L'un, en traversant la pâture par une nuit d'été, avait vu des flammes s'élever du fond des ruines et courir en tous sens ; d'autres avaient entendu, et toujours la nuit, un fracas plus fort que celui d'une tempête ordinaire, passant au travers des grands arbres de la prairie. Le fermier voisin affirmait que, parfois, il était réveillé par un bruit semblable à celui d'un troupeau de bœufs en émoi ; qu'il se rendait à son étable où tout dormait dans le calme ; mais que le lendemain on voyait dans la pâture des traces de lutte, des herbes foulées, des buissons rompus : c'était le bœuf qui avait renouvelé ses menaces.

Une autre croyance encore me fut révélée à ce propos. A minuit, quand la lune se trouve dans de certaines conditions, apparaît et se dresse au milieu des ruines un prêtre de haute taille, tout vêtu de blanc ; sa barbe est longue et blanche : une sorte d'autel est placé devant lui ; il élève les bras et semble bénir. Il prononce des paroles que personne ne comprend et célèbre un office tout-à-fait étrange ; au bout de quelques instants, la vision s'évanouit dans le même silence qui a présidé à son apparition.

Si je vous ai parlé, Messieurs, de ces deux légendes, qui, du reste, se rattachent à la connaissance des croyances et des mœurs locales, ce n'est pas, comme vous le pensez bien, pour occuper de ces contes d'enfants vos esprits habitués à de graves méditations. C'est qu'il y a là quelque chose qui se rapporte à un point de science, à l'origine latine du nom de Montbouy. On a discuté pour savoir si ce mot dérivait de *mons bovis*, la montagne du bœuf, ou de *mons jovis*, la montagne de Jupiter. On trouve dans ces croyances des arguments pour l'une et l'autre opinion. Le bœuf de Craon appuie les partisans de *mons bovis*. Si l'on tient pour *mons jovis*, on peut faire du prêtre des ruines un flamen de Jupiter, un druide si l'on veut, un ministre du Tanaris gaulois ; et l'on peut faire remarquer que tout près de notre établissement sont les restes d'un temple, d'un édifice qui, dès lors, se trouvait hors de la ville, et que c'était ainsi que se plaçaient quelquefois les temples de Jupiter, Jupiter protecteur des villes,

πολιευς, comme le nommaient les Grecs, ερυστιπολις, ainsi que parle Homère, le *Jupiter custos* des Romains.

Pardon, Messieurs, de cette digression et revenons à notre établissement.

Un mur continu l'environne et forme un grand carré presque parfait, car il a 71 mètres sur deux de ses côtés et 61 sur les deux autres; ce qui lui donne plus d'un quart de kilomètre de tour.

Il n'offre qu'une seule entrée placée à l'est. Sur la façade ouest se trouvent trois tours carrées, l'une au milieu, les deux autres à chaque extrémité, sortes de cabinets qui, par leur base restant seule aujourd'hui, n'ont aucune communication ni avec l'intérieur ni avec l'extérieur.

Cette vaste enceinte est divisée en deux parties égales, carrés longs, entourés eux-mêmes de murs et que sépare une allée de 4 mètres 40 centimètres de largeur. Tout autour de ces deux carrés, — entre eux et le mur d'enceinte — règne une allée, sorte de chemin de ronde, ayant cette même largeur de 4 mètres 40 centimètres.

Dans le carré qui se présente le premier, en venant du côté du nord, en face de l'entrée générale, se trouve une entrée particulière donnant issue dans une chambre de dix mètres sur toutes faces. Elle était pavée en mosaïque composée de cubes noirs et blancs, reposant sur un bain de ciment rose qui forme croûte. Dans un angle existe encore un petit fragment de cette mosaïque présentant le coin d'un encadrement. Les dés blancs, qui ont quelquefois une teinte un peu rosée, proviennent de cailloux du pays; ils sont taillés sur toutes leurs faces et paraissent avoir été clivés ou fendus, comme nous faisons nos ardoises: les dés noirs sont de l'ampélite ou pierre à charpentier.

A l'extérieur, les murs de cette chambre sont ornés de pilastres assez larges tout unis et engagés dans le mur.

J'ai crevé la croûte qui lui sert de plancher: elle a environ dix centimètres d'épaisseur; au-dessous se trouvent des pierres assez fortes, pour la plupart, que rien n'annonce avoir été réunies en

forme de voûte; elles sont toutes noires de l'action du feu et contiennent encore dans leurs parties rentrantes des flocons de suie; la terre qui les environne en est elle-même imprégnée. Évidemment, un fourneau a existé dans cet endroit, et si cet établissement a contenu des bains, l'hypocauste était voisin.

Il ne m'a pas été possible de m'en assurer en poussant les fouilles plus profondément, car ces ruines sont situées entre la rivière et le canal. Dès qu'on atteint le niveau des eaux de l'une ou de l'autre, l'eau arrive et ne permet pas de pénétrer plus avant; le canal étant par sa position supérieur à la prairie, ce ne peut être que pendant le chômage, c'est-à-dire pendant six semaines, et cela dans les années où le canal est mis bas, que des fouilles soient faites utilement.

Et qu'on ne s'étonne pas qu'un tel monument se trouve placé dans des conditions où l'eau du Loing le pénètre ainsi. Cette rivière qui en baigne le pied maintenant, coulait jadis au bas du coteau à plus de cent mètres de ses murs; le creusement du canal a changé tout l'aspect du pays; et qui ne sait que le lit des rivières et surtout des rivières vaseuses comme le Loing, tend continuellement à s'exhausser?

↘ Vers le milieu du grand carré, à l'entrée duquel est située la chambre dont nous venons de parler, le terrain s'abaisse circulairement et cet abaissement semble indiquer que là existait un bassin ou un creux quelconque; je n'ai pu encore l'explorer. J'avais commencé à fouiller l'angle sud-ouest et j'avais l'intention, une fois arrivé à un dallage ou à un plancher quelconque, de m'avancer, par une tranchée diagonale, jusqu'à l'angle nord-est, mais à un mètre et demi l'eau est venue m'arrêter.

Le carré sud est en tout semblable au premier; seulement, le chemin de ronde du sud donne entrée dans une chambre ou bassin octogone de vingt-cinq mètres de diamètre, dont moitié rentre dans le carré et moitié ressort en dehors du mur général de l'établissement. Deux tours carrées ou cabinets, sans issue d'aucun côté dans ce qui est conservé d'eux, se voient en dehors aux côtés sud et nord. Quel a été leur usage? J'ai pensé un instant que ç'avait pu être des escaliers; mais après le déblai total

opéré, cette idée a dû être écartée: aucune trace n'existe qui puisse la confirmer.

Des fouilles faites vers l'angle nord-ouest ont mis à nu le plancher de ce bassin. Il consiste en une aire en coulis blanc de plâtre ou de chaux, sorte de stuc ayant cinquante centimètres d'épaisseur et reposant sur un lit de béton; il est très-uni et d'une grande dureté. Les murs sont revêtus intérieurement d'un enduit de ciment rose colorié par bandes en rouge, en bleu, en vert; ces couleurs ont même encore une certaine vivacité. Au centre, comme dans le premier carré, le terrain se déprime en forme circulaire et semble indiquer l'emplacement d'un bassin: l'eau s'y trouve presque à fleur de terre et y entretient la végétation de plantes et d'arbres aquatiques.

Les murs sont ornés extérieurement de colonnettes à demi-engagées, formées de briques demi-circulaires et de pierres plates taillées en demi-cercles. Elles étaient probablement revêtues de stuc.

Au milieu du mur ouest, à l'extérieur, existe un mouvement de terre de forme demi-circulaire: il offre une sorte de talus dont l'intérieur, plus creux que le sol environnant, présente un enfoncement humide et plein de roseaux.

Cette élévation semblait annoncer un éboulement de constructions et je pensai que ce pouvait être un hémicycle destiné aux entretiens des philosophes ou encore un réservoir recevant les eaux à leur sortie de l'établissement. Cette douve, creusée à plusieurs endroits, n'a offert trace d'aucune construction, et j'y ai rencontré de larges pierres appareillées et des débris de colonnes et de chapiteaux sculptés qui annoncent qu'elle est postérieure à la ruine du bâtiment.

En dehors de l'établissement, au sud et sous ses murs même, dont elle n'est séparée que par un espace de deux mètres, se trouve une construction isolée, complète, de treize mètres carrés. Extérieurement, ce bâtiment est orné de colonnettes engagées, formées de briques rondes et de pierres taillées. Le mur offre quatre entrées, deux à l'est, deux à l'ouest. Dans cette première enceinte est contenu un bâtiment ayant six ouvertures, deux au

sud et deux au nord se correspondant, une à l'est et une à l'ouest également en face l'une de l'autre. Le milieu est complètement vide ; elle était dallée de larges pierres dont quelques-unes restent encore. De grandes pierres de taille carrées et reposant l'une sur l'autre, comme les marches d'un escalier, fondent les panneaux du mur extérieur, dont l'appareil est d'une régularité et d'une élégance parfaites. La solidité en est telle que bien que ces murs soient depuis bien des siècles à l'état de ruines, la trace de la truelle qui a poli le mortier entre les joints est encore aussi nette que le premier jour.

La forme de ce bâtiment est assez semblable à celle de l'*atrium* d'une grande maison : mais, complètement isolée de toute construction, il est difficile d'y voir autre chose qu'un temple, le plus simple de tous, un temple à entes, sans colonnes et n'ayant que des pilastres angulaires.

Sa construction, pareille à celle de l'établissement, sa décoration de colonnettes, complètement semblables à celles du bassin octogone auquel il touche, font voir qu'il faisait partie, qu'il était une dépendance, un accessoire de cet établissement.

Il est probable qu'il était consacré à l'une des divinités dont les temples se plaçaient de préférence en dehors des villes, Jupiter, Cérès, ou Vénus, peut-être même à la déesse *Segecia* ou *Segesta*, qui présidait aux moissons.

Quelques fragments de statuettes, *ex-voto*, images de Vénus trouvés dans les fouilles du bassin voisin, pourraient porter à croire que c'était plutôt à Vénus qu'était dédié ce *sacellum*.

Ces *ex-voto* ne se suspendaient guère dans les bains qu'à la suite de guérisons obtenues par l'effet des eaux. Celles d'*Aquæ-segeste* auraient-elles eu des vertus curatives ? Rien dans l'eau de la fontaine Saint-Germain ne semble l'annoncer : mais quinze siècles changent bien des choses ; d'ailleurs, la fontaine Saint-Germain n'est pas dépourvue de légendes sur son antique vertu. L'usage de son eau est regardé comme très-salutaire par les habitants du pays ; ils s'y baignent, et avec succès, affirment-ils, dans de certaines maladies, et, coïncidence assez singulière, on assure,

dans ses environs, qu'un bœuf mystérieux préside à sa garde comme à celle des ruines de Craon.

De toutes parts, dans ces fouilles, on trouve des débris qui révèlent l'origine de ce monument, des briques à large rebord, d'autres briques arrondies qui recouvraient les joints des premières et semblent en quelques endroits avoir servi de rigoles et de conduits à l'eau, des briques striées de dessins divers et destinées à l'ornementation, des enduits de ciment revêtus de peinture, des fragments de marbre de placage, des pierres sculptées ayant été des soubassements, des entablements, ou ayant fait partie de chapiteaux, de vases, &c. Tout cela est brisé, confondu avec des moellons noircis souvent par la fumée : car dans ces ruines, de toutes parts, on rencontre des traces d'incendie, du charbon, du plomb fondu et comme en scories ; la terre parfois est grise et légère comme de la cendre. Dans de certains endroits, dans le petit temple, par exemple, des pans de mur renversés d'un seul bloc et couchés par terre, semblent indiquer une destruction systématique.

Le sol est rempli de débris de poterie de toute couleur, notamment de poterie rouge fine. Des restes d'une poterie blanche assez semblable à notre terre de pipe se rencontrent aussi. J'ai recueilli, parmi les fragments de celle-ci, le masque d'une petite tête de faune, deux dos de femme, ayant fait partie probablement de statuette de Vénus callipige ; ils portent dans le flanc, de chaque côté, un trou fait pour recevoir un fil destiné à les suspendre en *ex-voto*. Ces statuette étaient creuses, faites au moule ; l'empreinte des doigts qui ont pressé la pâte se voit encore à l'intérieur. Ces fragments sont coupés net dans le sens de leur longueur. L'image était destinée à être plaquée contre un mur ou bien la moitié de la statuette dont ces fragments font partie devait être réunie et soudée à une seconde moitié qui la complétait.

D'autres tessons, faits de matière analogue, paraissent avoir formé une sorte de flacon allongé, sur lequel étaient moulés des ornements et des figures. Au bas de l'un d'eux, sur le socle, se lisent ces lettres : PIS... Ce flacon était-il destiné à contenir un

onguent pour le bain, dans la composition duquel entrait la poix dont il aurait pris son nom ?

Au milieu de ces débris se rencontrent des ferrements, des clous, dont quelques-uns ont jusqu'à trente centimètres de longueur. J'y ai recueilli des ciseaux en forme de petites forces, une clef antique, des restes d'ornements en cuivre; j'y ai recueilli également quelques médailles en bronze d'Auguste, de Claude, de Commode, de Marc-Aurèle, d'Antonin, d'Adrien, de Constantin, Valens, Gordien, de Claude-le-Gothique, de Tetricus.

Les fragments d'ornements ont été trouvés surtout près de l'entrée générale de l'établissement: on y remarque des parties de chapiteaux corinthiens. Cette entrée paraît avoir été plus richement décorée que le reste; la sculpture, toutefois, est assez grossière et la pierre est commune.

Les murs, dans cet endroit, comme dans tout le pourtour et dans plusieurs parties de l'intérieur, présentent à quelque hauteur de terre un retrait de vingt-cinq centimètres. Ce retrait est souvent couvert de petites briques à plat; quelquefois on y trouve de petits enfaîteaux le creux en haut, comme s'ils devaient servir à conduire de l'eau.

Au-dessus du retrait on voit encore parfois une couche de ciment rose de deux centimètres d'épaisseur peint en rouge et en bleu par zones, appuyée elle-même sur une forte couche de ciment blanc très-friable.

Tel est, Messieurs, ce monument, autant que des fouilles encore incomplètes ont pu le faire connaître: mais si beaucoup de détails restent encore à retrouver, au moins il se dessine complet dans son ensemble.

Or, quel a été son usage ?

Évidemment c'était un établissement public: son étendue, l'espace consacré aux passages et à la circulation l'annoncent d'une manière certaine, et tout se réunit pour faire croire que cet établissement était consacré à des thermes. L'usage constant que faisaient les Romains de ce moyen de propreté et de santé qui était devenu pour eux une nécessité de la vie; la preuve d'une importante agglomération d'habitants dans ce lieu, preuve que

l'existence d'un amphithéâtre voisin suffirait seule à apporter ; la découverte d'un aqueduc se dirigeant vers ce lieu ; dans le bâtiment même une pièce où a existé un fourneau, des salles avec une aire en coulis de matière propre à maintenir l'eau et sur laquelle des pieds nus pouvaient marcher sans se blesser : toutes ces circonstances, d'accord avec la tradition constante qui place des bains dans ces environs, se réunissent pour faire adopter cette idée.

Cela admis, il serait probable que les ruines qui sont à quatre-vingts mètres de l'établissement, toutes voisines de la fin de l'aqueduc, et que les gens du pays montraient comme les restes des bains romains, eussent été un réservoir destiné à recevoir l'eau de la fontaine et à la laisser se purifier ou à lui faire subir quelque préparation.

Maintenant, Messieurs, permettez-moi d'examiner en peu de mots si l'on peut se rendre compte de l'époque de la construction de ce monument et de celle où il a été détruit.

L'état dans lequel se trouvent ces ruines, qui ne dépassent guère le sol de plus d'un mètre dans les endroits le mieux conservés, ne permet pas de connaître le style du bâtiment et de juger par là de l'époque de son architecture. Les colonnettes en briques et en pierres demi-circulaires, les enduits de ciment peint appartiennent à plusieurs âges. Mais la manière assez grossière dont sont traités les divers fragments des ornements qui ont été déterrés ferait penser qu'au moment où ces sculptures ont été faites, l'art avait dégénéré et qu'il est bien postérieur au temps qui a vu s'élever dans les Gaules les élégants monuments de Nîmes, d'Arles, de Sens, d'Autun, &c.

Regardant comme admis ce qui me semble prouvé, que Craon soit *Aquæ segeste*, cette ville existait encore au moment où la carte de Peutinger a été dressée, puisqu'on la trouve portée sur l'itinéraire avec la représentation de ses bains : or, cette carte est attribuée selon les uns à Septime-Sévère, selon le plus grand nombre à Théodose. Sa destruction est donc postérieure à cette époque.

Les médailles qu'on rencontre dans le pays, et surtout aux environs du cirque et de nos ruines, commencent à Auguste et fi-

nissent à Anastase I^{er}, mort en 518. Ce serait donc vers la fin du V^e siècle ou au commencement du VI^e que cette station aurait cessé d'être habitée et qu'on pourrait reporter la destruction d'*Aquæ segeste* et de ses monuments. On peut donc l'attribuer aux ravages des Goths, sous Alaric II : ils ont, en effet, à plusieurs fois parcouru ces contrées.

Quoique j'aie resserré le plus qu'il m'a été possible ce qui regardait la découverte de ces ruines et que j'en aie écarté presque tous les détails, je crains, Messieurs, de vous en avoir parlé trop longuement, car ce n'est ici qu'une des preuves de ma thèse, qu'un accessoire de mon sujet, et j'ai peur qu'il ne soit devenu le principal. Mais vous m'excuserez, je l'espère. Cette découverte, sur laquelle, du reste, je compte un jour faire un travail plus sérieux, lorsque mes recherches auront été plus complètes, m'a semblé mériter votre intérêt. Il n'est pas sans importance de restituer un établissement romain à la France, à nos contrées centrales, en particulier, et surtout un établissement du genre de celui-ci. Presque toujours les thermes, placés à la portée des grands centres de population, se trouvent au milieu des villes actuelles qui ont pris l'emplacement des villes anciennes ; ils reposent sous des maisons, sous des monuments, et quand on les a retrouvés, on n'a pu les reconnaître et les étudier qu'en partie : ainsi, à Paris, à Saintes et dans tant de lieux. Ici, cet établissement se retrouve isolé, complet, et quoique moins important que beaucoup d'autres, il a cet avantage de pouvoir être étudié dans son ensemble.

Quoi qu'il en soit, revenons à la question posée par le Congrès et dont nous cherchons la solution : *L'Aquæ segeste de la carte de Peutinger était-il à Montbouy ?*

Nous croyons pouvoir maintenant répondre affirmativement.

Résumons les preuves.

Aquæ segeste se trouve entre *Agendicum* et *Cenabum*, à 22 lieues gauloises du premier, à 37 du second ou 12 lieues 1/4 actuelles du premier, 18 lieues 3/4 du second.

Agendicum est Sens ;

Cenabum ou *Genabum* est Orléans.

Craon, lieu de la commune de Montbouy où se trouvent des ruines importantes et un cirque, est à 16 lieues de Sens, à 18 lieues $1/2$ d'Orléans.

La distance totale d'*Agendicum* à *Genabum*, en passant par *Aquæ segeste*, était de 33 lieues modernes; celle de Sens à Orléans, en passant par Montbouy, est de 34 lieues $1/2$, différence insignifiante, si l'on songe que les routes nouvelles ne sont pas partout établies sur le tracé des anciennes, tracé en partie inconnu aujourd'hui.

Il est donc difficile de voir un accord plus exact de distances.

Dans ce lieu qui a un rapport si frappant avec celui qu'indique la carte théodosienne, il est certain qu'une ville ou au moins qu'une station romaine importante a existé. Tout ce qui prouve un séjour prolongé, un établissement fixe, s'y rencontre, médailles, poteries, tombeaux, ruines d'habitation, amphithéâtre.

La carte de Peutinger indique à *Aquæ segeste* un établissement de bains; la tradition en plaçait un à Craon. Cet établissement vient d'être découvert: il est complet dans ses restes; son usage est plus que probable.

Toutes les conditions réclamées par la carte se trouvent donc remplies, et pour compléter cette démonstration, ajoutons qu'aucune autre localité entre Sens et Orléans ne satisfait aussi exactement aux conditions de distance, qu'aucune d'elles surtout ne présente d'établissement thermal.

Nous nous croyons donc fondé à affirmer que l'*Aquæ segeste* de la carte théodosienne était à Montbouy, près de la ferme appelée Craon aujourd'hui. Heureux de marcher appuyé de l'autorité de Sanson, de Valois, de Danville, de Lancelot, de Polluche, de Jollois, plus heureux d'avoir pu ajouter un argument nouveau et qui nous semble décisif à ceux qu'ont fait valoir jadis ces illustres érudits!

Nous aimons aussi à penser que notre département, que l'arrondissement de Montargis, pour nous ce second pays natal, va posséder un monument curieux de plus, Montargis, qui déjà peut offrir aux amis de l'art et de l'antiquité de curieux sujets d'étude; Dordives et son pont de César, Cepoy et ses restes romains,

Sceaux, où Jollois a replacé l'antique *Vellaunodunum*, Chenovières avec son amphithéâtre, Lorris à la délicieuse collégiale, et de toutes parts ses églises si fréquemment ornées de portails élégants ; arrondissement que ses hommes illustres recommandent à la reconnaissance publique, qui a vu Guillaume de Lorris débrouiller l'art de nos vieux romanciers, qui a donné aux arts Girodet et Lantara, l'ardente amie de Fénelon à la rêverie mystique, Mirabeau à l'éloquence, Gudin à la gloire des armes ; contrée aux sites si gracieux, frais pays coupé de tant de canaux, fertilisé de tant de rivières aux riantes vallées, prairies dominées jadis par tant de magnifiques donjons ; Bellegarde, avec les souvenirs de l'ami de Henri IV ; Châtillon, patrie de Coligny, dont les restes sont en ce moment pieusement rapportés au lieu de sa naissance ; Montargis, séjour aimé des reines de France, qui vit autrefois le premier triomphe de la patrie sur l'Anglais ; Courtenay, berceau des races royales ; Châteaurenard et ses ruines féodales ; Fontaine-Jean, Ferrières, avec les débris de leurs vieilles abbayes ; des débris ! des ruines ! fatale condition de notre inconstant pays ! Les nôtres, du moins, ne rappellent pas de ces tristes souvenirs : l'antiquaire en gémit, mais personne ne rougit devant elles.

NOTES

SUR LES VILLES GALLO-ROMAINES,

PAR M. DE FONTENAY.

La 4^e question du programme est ainsi conçue : *Est-il prouvé que les villes gallo-romaines aient eu, dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, des plans réguliers et des rues se croisant à angle droit?*

Cette question me paraît trop restreinte, car, selon moi, on peut la résoudre affirmativement, non-seulement pour les villes dont l'enceinte, comme celle d'Autun, appartient au I^{er} siècle, mais encore pour celles dont les murailles présentent des cordons de briques et qui, conséquemment, ont été rebâties au III^e siècle.

Si cette vérité était admise, on comprend de prime-abord quel parti on pourrait en tirer pour rendre aux cités antiques leur physionomie, retrouver les rues, les monuments, les aqueducs, etc. ; alors, une besogne qui, jusqu'à ce jour, a paru si difficile, se simplifierait singulièrement.

C'est avec regret que je me vois dans l'impossibilité d'éclaircir à fond un point si important de l'archéologie monumentale, car je manque de tous les éléments indispensables. On a trop négligé la détermination exacte des enceintes gallo-romaines et surtout des rues qui traversaient les cités bâties au moment de la con-

quête, ou reconstruites après les invasions ou les révoltes. Heureusement ces cités laissent encore dans leur état actuel des indications suffisantes pour retrouver, sans grand effort, le plan de leur distribution primitive.

Le tracé d'une enceinte et quelques données intérieures suffisent pour que, du premier coup d'œil, on puisse dire si une ville dont on ne connaît pas même le nom est d'origine gallo-romaine.

Commençons nos recherches par une cité dont l'histoire n'est pas douteuse, dont les murailles, revêtues du petit appareil sans cordons de briques, sont encore entières, dont deux des principales portes sont encore debout et dont l'emplacement des deux autres est connu.

Augustodunum est, en quelque sorte, toujours existant, l'Ostun du moyen-âge n'en a pas tellement bouleversé l'aspect qu'à l'heure qu'il est l'habitant d'Autun ne reconnaisse les pavés que foulèrent les légions romaines, les autels élevés aux dieux du paganisme, les aqueducs immenses amenant des montagnes les eaux limpides nécessaires au luxe d'un peuple venu des climats chauds, &c., &c.

Cela posé, on me permettra d'entrer en matière. Dans *Augustodunum*, la rue que j'appellerai Impériale, faisant partie de la grande voie d'Agrippa, avait été reconnue sur plusieurs points qui tous se trouvèrent appartenir à la ligne droite tendant de la porte de Rome à celle d'Arroux.

De la porte Saint-André, j'abaissai une perpendiculaire sur cette première direction, et des fouilles exécutées sur son tracé amenèrent partout la découverte d'une seconde voie principale. Utilisant ensuite d'autres indications, mettant même à profit les directions des plus vieilles rues actuelles, j'établis un système de lignes parallèles ou perpendiculaires, soit à l'une, soit à l'autre des deux voies reconnues.

De cette sorte, j'arrivai à un réseau de massifs carrés, les uns entiers, les autres tronqués; ces derniers se complétant l'un par l'autre, de façon à donner un total de quatre-vingts quartiers ayant chacun quatre-vingts toises de côté. En outre de cette ré-

gularité remarquable, il est impossible de ne pas reconnaître une idée génératrice en rapport avec des nombres sur lesquels devaient s'appuyer les dimensions des édifices.

Jusqu'ici, à part les données premières, tout n'était qu'hypothèse, et il fallait vérifier les lignes du réseau. Des excavations entreprises sur les points du tracé où la chose était possible, c'est-à-dire dans des jardins, des caves, et même sous les rues, amenèrent constamment la découverte soit du pavé, soit du *rudus* ou du *stratumen*. Toutes les tentatives ayant ainsi réussi, je ne jugeai pas urgent de pousser l'exploration plus loin, le fait me parut démontré.

Ce fait existe-t-il dans toutes les villes ou seulement dans celles qui ont été reconstruites après une destruction? Je l'ignore; mais si les plans exacts d'autres villes que l'on avait eu la bonté de me promettre me fussent arrivés, peut-être aurais-je réussi à lever tous les doutes. Faute de mieux, je vais donner, sur un croquis de la ville de Sens, une idée de la manière dont je procéderais.

Dans les temps anciens, et jusqu'à nos grands ingénieurs modernes, le besoin de renfermer le plus d'espace possible dans le moindre développement d'enceinte possible, afin de faciliter la défense, faisait préférer la ligne circulaire ou la ligne elliptique. Les murs de Sens se rapprochent de cette dernière figure, dans laquelle il faut choisir une base pour point de départ. A défaut de tout renseignement, je prendrai la ligne passant par les portes Saint-Dizier et Saint-Rémi, pour deux raisons : la première, c'est qu'elle me semble devoir être parallèle au petit axe de l'ellipse; la seconde, c'est qu'à ses extrémités on peut supposer qu'il y avait deux portes antiques, attendu que ces portes étaient ordinairement flanquées de basiliques, soit temples, soit corps-de-garde, qui devinrent pour la plupart des chapelles, dont le patron finit souvent par laisser son nom à la porte même. Partant de là, l'inspection des rues actuelles indique qu'on peut diviser la ligne choisie en quatre parties égales. Sur chaque point de division, j'élève des perpendiculaires; menant ensuite, à des distances égales à l'écartement des perpendiculaires, des parallèles

à la base, j'obtiens le système de carreaux cherché. Leur nombre est de quarante-six, dont vingt-huit entiers et dix-huit tronqués. Complétant ces derniers les uns pas les autres, il est probable qu'ils en formeraient douze entiers; par conséquent leur nombre se réduirait à quarante. Par analogie avec Autun, ils devraient avoir quarante toises de côté, ce qui reste à vérifier, mais que je crois avoir des raisons d'admettre.

Si mon point de départ est bon, ma division doit être bonne, à l'exception peut-être de quelques modifications apportées accidentellement sur un ou deux points, par de grands édifices publics dépassant quarante toises en dimensions. La question serait facilement résolue par des fouilles pratiquées au hasard sur les diverses lignes tracées sur le plan. Si l'on était disposé à faire la vérification que je propose, il faudrait s'assurer si une ou plusieurs portes antiques ne peuvent pas être déterminées rigoureusement, soit par des vestiges, soit par la direction des voies romaines. Supposons qu'on en connaisse deux, ou elles se feront face, et c'est le cas le plus défavorable, puisqu'elles ne donneront qu'une ligne droite, ou elles ne seront pas opposées l'une à l'autre, et alors en tirant par chacune d'elles une ligne dont l'intersection se fera à angle droit, ce qui sera toujours possible, si elles ne sont pas sur le même côté, on aura les éléments les plus favorables, c'est-à-dire qu'avec cela un seul indice peut et doit même amener la découverte de tout le système.

Châlon, qui avait un port, qui s'appuyait sur la Saône par une large base, présente une difficulté qu'on pourrait, à la rigueur, surmonter par l'emploi combiné de lignes droites et de lignes courbes symétriques. Cependant le système rectiligne me paraît encore applicable, et je trouverais quarante-sept compartiments, dont trente-deux complets. Si on admet que les quinze incomplets en produisent huit complets, ce qui donne quarante, et que leur côté soit de quatre-vingts toises, ce que je ne puis vérifier, on arrivera à une surface moitié de celle d'Autun, chose assez probable, puisque l'enceinte n'est qu'une demi-ellipse.

Je demande bien pardon au Congrès de lui adresser un travail aussi incomplet et qui semble être le fruit de l'imagination; mais

j'espère qu'il voudra bien m'excuser en songeant que pour entreprendre une étude sérieuse, complète et minutieuse, il faudrait avant tout être sûr de l'exactitude des plans sur lesquels on opérerait, et des indications sur lesquelles on se baserait (1).

(1) Qu'il nous soit permis, à notre tour, de demander pardon à M. de Fontenay d'avoir livré à l'impression un travail qui, dans sa pensée, ne semble pas avoir eu cette destination. Malgré la réserve par trop modeste avec laquelle l'auteur l'a présenté, le bureau a pensé qu'il devait trouver sa place parmi les discussions et les recherches que soulève maintenant de toutes parts, dans le monde savant, la question de la régularité des villes gallo-romaines.

(Note du Secrétaire général.)

L'ABBAYE

DE SAINT - MESMIN - DE - MIXI,

PAR M. L'ABBÉ ROCHER.

Il appartenait à notre époque , si féconde en hommes instruits et amis de la vérité , de faire justice des préjugés qui amenèrent, à la fin du dernier siècle, la chute de nos antiques abbayes de France. La religion et la science se sont données le baiser de réconciliation sur des ruines , et gémissant ensemble sur les excès du vandalisme aveugle et impie qui renversa tant de monuments, détruisit tant de chefs-d'œuvre, ensemble elles essaieront de faire revivre au moins la mémoire de ces grandes institutions monastiques auxquelles la patrie doit sa civilisation, ses richesses agricoles, sa haute réputation littéraire et cette aménité de mœurs, cette distinction qui ont fait de la farouche nation des Francs, unis après la conquête aux Gaulois barbares, la plus douce, la plus polie, la plus aimable nation du monde.

L'Orléanais, privilégié entre beaucoup d'autres provinces de France , posséda, pendant des siècles, de puissantes et célèbres abbayes dont les origines et les progrès, la prospérité et les réformes enrichissent nos annales de faits précieux pour notre histoire locale, et dont les ruines offrent encore, sur plusieurs points, un intérêt réel aux investigations de l'archéologie.

Or, quelle fut, dans l'ordre des temps, la première abbaye de l'Orléanais connue pour avoir exercé sur nos contrées cette influence religieuse et civilisatrice que répandirent, sous la domination romaine et aux temps primitifs de la monarchie, ces institutions dues aux saintes et fécondes inspirations du christianisme ?

L'abbaye de Mixi-Saint-Mesmin, fondée par saint Euspice et dotée par Clovis I^{er}, vers 504, peut, à juste titre, revendiquer l'honneur de la plus haute antiquité.

Cependant, à cette époque déjà, la Gaule avait produit plusieurs établissements religieux d'une haute importance. Ainsi, le Laboureur fait remonter la fondation de l'abbaye de l'île Barbe-lès-Lyon au III^e siècle (240). Saint Martin, au IV^e siècle, de concert avec saint Hilaire, avait construit le monastère de Ligugé, près de Poitiers, et un peu plus tard celui de Marmoutiers, quand il fut évêque de Tours. Au V^e siècle, vers 410, Cassien fondait à Marseille l'abbaye de Saint-Victor, et saint Honorat celle de Lerins ; mais aucune abbaye d'une importance réelle n'avait encore été établie dans notre province, lorsque saint Euspice et saint Maximin ou Mesmin, son neveu, fondèrent celle de Mixi, près d'Orléans, vers 504.

Toutefois, les annales de l'Eglise d'Orléans mentionnent un monastère dans lequel se retirèrent d'abord saint Euspice et saint Mesmin quand ils arrivèrent de Verdun dans nos contrées, à la suite de Clovis, et à la conduite duquel saint Euverte, dès l'année 380 (vingt-quatre avant la fondation de Mixi), avait préposé comme abbé saint Aignan, venu d'Arles, en Dauphiné, pour se mettre sous sa direction. Ce monastère, connu sous le nom de Saint-Laurent-des-Orgerils, était situé à l'ouest de la ville, au-delà du bourg d'*Avenum*, sur les bords de la Loire.

Mais était-ce là une abbaye proprement dite, c'est-à-dire un de ces établissements importants fondés dans des conditions de nature à exercer, au sein de la société naissante, comme une triple action civilisatrice, en unissant aux pieux exercices de la prière chrétienne, et à l'étude des belles-lettres, le défrichement et l'exploitation des terrains incultes ? On ferait cette supposition très-

gratuitement, car l'histoire est muette à cet égard; aucune ruine n'a jamais témoigné de l'importance des bâtiments détruits. Saint-Laurent-des-Orgerils ne fut qu'une sorte de maison de retraite dans laquelle se préparaient à l'exercice du ministère sacré les prêtres chargés de desservir les différentes églises d'Orléans et des environs, peut-être même une simple réunion de religieux contemplatifs.

Le monastère de Saint-Mesmin-de-Mixi ne fut point précisé-ment la première maison religieuse établie dans nos contrées régénérées par le christianisme, mais la première abbaye d'une importance appréciable comme *centre de doctrine religieuse et civilisatrice et comme principe de fondation monastique*.

L'exposé des faits va servir de preuve à cette assertion. Cet exposé n'est qu'un résumé rapide de différents auteurs qui ont écrit la vie des principaux personnages de l'abbaye de Saint-Mesmin-de-Mixi. Ces auteurs sont, entre autres, Aimoin, Baronius, Mabillon, Lemaire, La Saussaye, Symphorien Guyon, la chronique de Verdun, la charte de Clovis I^{er}, conservée dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Mesmin et citée par La Saussaye et D. Mabillon.

Poursuivant le cours des conquêtes des rois, ses prédécesseurs, Clovis s'était définitivement emparé d'Orléans vers 498, et cette ville, détachée de l'empire romain, était devenue une cité importante du royaume naissant. Le roi franc, politique aussi habile que chrétien éclairé, était intimement persuadé de la haute influence que la religion pourrait exercer sur ses nouveaux sujets et sur ses soldats vainqueurs pour dompter l'activité belliqueuse et inquiète des uns et pour maintenir le caractère farouche et indépendant des autres sous un joug dont ils étaient impatients. Il fallait d'ailleurs une puissance plus qu'humaine pour réunir des éléments aussi profondément divisés, pour donner à de pareils hommes l'unité de vue et d'affection indispensables aux prospérités futures de leur commune patrie.

Aussi fut-ce dans un but de civilisation par le christianisme que Clovis accorda à saint Euspice et à saint Mesmin, son neveu, hommes vénérables qu'il avait fixés à sa suite comme des conseillers éclairés, une vaste étendue de terrain situé entre la Loire

et le Loïret, ainsi que le coteau de la Loire vis-à-vis cette possession, plusieurs domaines dans la Sologne, le droit de *salage* sur les bateaux de sel passant en Loire, le droit de pêche, des privilèges enfin et des immunités de toute sorte.

Vers l'extrémité occidentale de la presqu'île formée par la Loire et le Loïret (qui se jette dans la Loire à une demi-lieue plus loin), s'éleva bientôt, au milieu d'un champ inculte et jusque-là stérile, un monastère. Ce ne fut d'abord qu'une réunion d'étroites et bien pauvres cellules construites autour d'une petite église. Eusèbe, évêque d'Orléans, vint bénir cette humble maison et consacra l'oratoire sous le vocable de saint Etienne, premier martyr.

Saint Euspice, dans la prévision des infirmités prochaines qui menaçaient sa vieillesse, fit, dans la même circonstance, ordonner prêtre saint Maximin ou Mesmin, son neveu, afin de lui donner, dès son vivant, toute autorité dans le monastère dont il fut aussi immédiatement consacré abbé. Il fallait plus que la piété et la prudence d'un vieillard ; une âme encore jeune et généreuse, une main ferme, une activité sans bornes, un zèle ardent étaient indispensables pour former cet établissement civilisateur, lui donner une impulsion puissante et diriger vers un même but toutes les pensées de ceux qui viendraient en aide aux fondateurs.

L'assainissement des lieux fut l'objet des premières sollicitudes de saint Mesmin, premier abbé de Mixi : la chose était bien nécessaire. Sur la rive droite de la Loire, une épaisse forêt descendait jusqu'aux rives escarpées du fleuve, et, se prolongeant au loin, environnait de ses ombres et de ses dangers les murs mêmes d'Orléans. Sur la rive gauche se développaient, aux regards attristés des habitants de la cité, des terrains sablonneux, improductifs, couverts de saules, d'oseraies, de flasques d'eau infectes ; puis, le Loïret errant à l'aventure sans direction et sans digues, dans des prairies périodiquement inondées d'où s'élevaient fréquemment d'humides brouillards imprégnés parfois des miasmes homicides que le vent du sud apportait des marécages de la Sologne, augmentait encore l'insalubrité de cette région.

Le chroniqueur, pour consacrer la mémoire du bienfait des as-

sainisements opérés par saint Mesmin, nous raconte qu'un jour, aux acclamations de tout un peuple reconnaissant, il fit périr, au fond de l'une des nombreuses cavernes béantes sur les rives de la Loire, un monstre horrible, fléau de toutes les contrées voisines, qu'il infectait de son souffle empoisonné et qu'il ravageait au loin.

Le lieu où la chronique place le théâtre de ce fait prodigieux ou symbolique domine, par sa position élevée, toutes les possessions de l'abbaye; saint Mesmin le choisit pour sa sépulture. Un oratoire fut d'abord construit sur son tombeau, puis une église dont il reste encore des portions fort remarquables : c'est l'église de La Chapelle-Saint-Mesmin.

Les terres qu'exploitaient les premières, comme champs labourables, la sainte colonie de Mixi, furent les terres de Chaingy; il fallut un temps bien long pour canaliser le Loiret, opposer des digues aux crues périodiques de la Loire et rendre les terrains intermédiaires propres à la culture. Du reste, peu de temps après la fondation du monastère, la rive droite de la Loire se couvrit de riches moissons. Un fait cité par l'historien de l'Église d'Orléans appuie cette assertion. C'était un soir d'été, les nuages amoncelés étaient gros d'orage, le vent tourbillonnait dans les cours du monastère; saint Mesmin, avec une partie de ses frères, priait dans l'oratoire : tout-à-coup un cri de terreur se fait entendre, un religieux, occupé au dehors, vient d'apercevoir la troupe des moissonneurs en détresse sur la Loire dont la tempête agitait violemment les flots; les infortunés religieux, à la vue du danger, invoquaient le ciel et leur père : navigateurs inexpérimentés, ils ont surchargé de gerbes amoncelées la frêle embarcation, ils vont être submergés. Saint Mesmin accourt sur la rive avec le reste de la communauté, il lève ses yeux au ciel et prie; puis, encourageant du geste et de la voix les moissonneurs effrayés, il dirige du bord leur navigation périlleuse, leur ordonne de céder à la rapidité du courant, et la barque, providentiellement préservée d'un naufrage certain, vient aborder au-dessus de l'embouchure du Loiret, au port de Mareau : la riche récolte fut sauvée.

Le même historien rapporte que, dans un temps de famine, les habitants d'Orléans vinrent à Saint-Mesmin comme à un grenier d'abondance.

La réputation du monastère s'étendit bientôt au loin et, de jour en jour, les religieux de Mixi étaient plus nombreux ; la Providence permit que ce lieu béni devint comme un centre de lumière et d'action destiné à régénérer par le christianisme les populations encore à demi-sauvages, et à féconder, par une intelligente exploitation, de vastes régions encore incultes. En effet, de Mixi partaient sans cesse des apôtres d'un nouveau genre qui, poussés de l'esprit de Dieu, s'en allaient former, dans les solitudes les plus profondes de la Sologne, du Perche, du Maine, de la Beauce, du pays Chartrain, de nouveaux centres d'où rayonnaient, sur des peuples abandonnés, la foi et la civilisation. Des monastères, des villes, des bourgades, qui s'élevèrent dans la succession des temps, doivent leur première origine à ce monastère.

Ainsi, partis de Mixi avec la résolution de vivre à la manière des solitaires de la Thébéïde, dans un isolement absolu, saint Lyé, saint Viatre et saint Avit se dirigent vers des points divers. Saint Lyé s'enfonce dans la forêt d'*Inatoire* ou Forêt-aux-Loges, au nord-est d'Orléans. La sainteté de sa vie attire vers sa cellule les peuples édifiés qu'il instruit. Telle fut l'origine du *bourg de Saint-Lyé*.

Saint Viatre forme de la même manière le bourg de Tremblevif, en Sologne, et saint Avit celui de Mézières, près de Cléry.

Venu également à Mixi pour se sanctifier, saint Dulcar retourne vivre et mourir dans les solitudes du Berri et donne naissance au village d'Ambly, près Vierzon.

Saint Calais, attiré par la réputation de saint Mesmin, avait quitté le monastère de Menat-sur-Sioule, près de Clermont ; puis, après s'être formé à Mixi à la pratique des vertus religieuses, il s'en alla, accompagné d'un autre saint Avit, de saint Daumer et de saint Gal, fonder, avec la haute protection de Childébert, près de la petite rivière d'Anille, un monastère appelé

plus tard Anisole, et procura ainsi aux solitudes du Maine le bienfait d'une civilisation chrétienne. Ce monastère fut l'origine de la ville de Saint-Calais.

Courtisan de la suite de Childeberrt, saint Frambault vint également des extrémités de l'Auvergne à Mixi, auprès de saint Mesmin; puis, quelque temps après, prit, lui aussi, le chemin du Maine, se retira dans une forêt située entre la Sarthe et la Mayenne, fut ordonné prêtre par saint Innocent, évêque du Mans, évangélisa les peuples de ces campagnes sauvages... Après sa mort, le village de Saint-Frambault-les-Prières s'élevait sur son tombeau vénéré.

Saint Avit (différent de saint Avit, troisième abbé de Mixi) avait accompagné saint Calais, et du monastère de Menat, en Auvergne, il était venu à Mixi. Comme lui, plus tard, animé du même esprit, il part pour évangéliser le Mans, forme d'abord le village de Vibraye; puis, venant se fixer dans le pays Dunois, il élève un monastère en un lieu désert où fut construit Châteaudun.

Dans nos contrées, un religieux de Mixi, saint Liphard, natif d'Orléans, se retire près des ruines d'un vieux château, sur les bords de la Loire, évangélise les populations voisines, et avec saint Urbice, son compagnon, élève un monastère. Ce fut l'origine de la ville de Meung-sur-Loire.

Saint Léonard, frère de saint Liphard, né à Ormes, dans le domaine de Courvoy, se fait, comme son frère, religieux de Mixi, et en sort pour évangéliser l'Aquitaine, où il meurt en 559.

Un autre saint Léonard, de la suite de Clovis I^{er}, ayant quitté le monde pour se retirer dans le monastère de Mixi, y puisa le même esprit de prosélytisme, et prenant le chemin du Berri, vint dans la forêt de Pave, à quatre lieues de Limoges, où il construisit un monastère appelé d'abord *Nobilix*, puis Nouailles; aujourd'hui, c'est une petite ville sur la Vienne, du nom de *Saint-Léonard-le-Noblat*.

Des recherches plus éclairées et plus constantes pourraient en

core surabondamment démontrer l'importance du monastère de saint Mesmin comme *centre de doctrines religieuses et civilisatrices, et comme principe de fondations monastiques.*

Maintenant, *le mode d'action de cette institution religieuse avait-il quelque rapport avec l'influence exercée aux siècles suivants par l'abbaye de Saint-Benoît.*

Une différence notable dans les règles d'un monastère doit naturellement occasionner une différence dans son mode d'action. D'ailleurs, la différence des temps, des lieux, modifie singulièrement le genre d'influence exercée par les institutions religieuses.

La règle adoptée à Mixi fut celle de saint Antoine, car ce monastère fut fondé vers 504, et ce ne fut que l'an 543, suivant les savantes dissertations de D. Ruinart et de D. Mabillon, que saint Maur, disciple de saint Benoît, apporta en France la règle que ce saint patriarche avait donnée au mont Cassin, en 529.

Toutefois, malgré cette différence de règle, le mode d'action du monastère de Saint-Mesmin eut quelque chose de cette puissance civilisatrice qui distingua plus tard les abbayes où la règle de Saint-Benoît fut admise et fidèlement observée.

Pourtant, il faut avouer que l'influence civilisatrice de Mixi s'exerça à un degré inférieur.

Sans rejeter précisément les arts libéraux, les religieux de Mixi se livrèrent, dans le principe, plus exclusivement aux défrichements et à la culture des terres.

Les Bénédictins, sans dédaigner l'agriculture, dans notre province principalement, eu égard aux circonstances qui présidèrent à leur établissement, cultivèrent et enseignèrent plus particulièrement les belles-lettres.

L'une et l'autre institution avait évidemment un même but qu'elles s'efforcèrent d'atteindre par des moyens divers, à raison de la différence des époques. Ce but, c'était d'éclairer, de moraliser et d'ennoblir les peuples par la foi chrétienne, le travail des champs et les beaux-arts.

Le monastère de Saint-Mesmin n'existe plus, mais *cette insti-*

tution s'est-elle perpétuée, au moins par ses annexes, jusqu'à ses derniers temps? Nous ne le pensons pas.

L'abbaye de Saint-Mesmin eut, dans le cours de son existence de près de treize siècles, trois grandes époques successives et bien distinctes.

Depuis 504, époque de sa fondation par saint Euspice, sous Clovis I^{er}, jusqu'en 800, ce monastère semble avoir suivi la règle qu'avaient primitivement admise ses fondateurs. Dans les dernières années de cette période, dégénérés de la ferveur première de leurs prédécesseurs, les religieux de Mixi étaient tombés dans une sorte de dépérissement moral; alors Théodulphe, d'abbé de Fleury-Saint-Benoit devenu évêque d'Orléans, se préoccupant de reformer cette communauté à son origine si importante, fit venir du monastère de Saint-Benoit d'Aniane des moines édifiants qui, mêlés aux anciens religieux, donnèrent à la communauté une impulsion nouvelle et y introduisirent la règle de Saint-Benoit.

Dans la seconde période, depuis 800 jusqu'en 1608, comme presque toutes les abbayes de France, celle de St-Mesmin, après avoir été gouvernée par des abbés régulièrement élus par les religieux et religieux eux-mêmes, le fut par des abbés commendataires. L'un d'eux, le cardinal de La Rochefoucault, considérant que le monastère, par le malheur des temps et à la suite des guerres de religion, était tombé dans un état complet de décadence, sollicita et obtint du pape un bref qui l'autorisa à remplacer les Bénédictins de Saint-Mesmin par des religieux Feuillants de l'ordre de Citeaux.

Les Feuillants furent installés à Saint-Mesmin en 1608, et les anciens religieux furent envoyés à Orléans, au monastère de *Bonne-Nouvelle*.

Cette dernière période, qui fut de cent quatre-vingt-un ans, non plus que la seconde, qui ne dura pas moins de huit siècles, n'offrent rien de remarquable au point de vue où nous nous sommes placés pour nos appréciations.

Le monastère de Saint-Mesmin fut vendu, de 1790 à 1791, et

détruit ; il ne reste plus que la maison abbatiale transformée en villa.

Cette abbaye, ne dût-elle plus exister qu'à l'état de souvenir, on en lirait avec intérêt l'histoire. Du reste, sans avoir la prétention de m'en constituer l'auteur, ma pensée est de faire des recherches sérieuses et suivies, de recueillir des documents, car cette institution fut apparemment une des gloires de l'antiquité religieuse de l'Orléanais.

RÉPONSE A LA QUATORZIÈME QUESTION,

AINSI CONÇUE :

A QUELLE ÉPOQUE PRÉCISE LES ROIS ACQUIRENT-ILS LE DROIT ABSOLU DE CONFÉRER LA NOBLESSE? — COMMENT LES PAIRIES ET LES GRANDS DUCHÉS DU ROYAUME PERDIRENT-ILS CE PRIVILÈGE?

PAR M. ED. DE BARTHÉLEMY.

Il faut dire tout d'abord que résoudre cette question d'une manière précise est chose très-difficile; les auteurs, sur ce point, sont extrêmement divisés, les preuves manquent, et je doute que jamais on parvienne à découvrir une date positive. J'ai recueilli quelques notes qui, sans répandre un jour bien nouveau peut-être sur cette matière, peuvent cependant donner une réponse à peu près satisfaisante, en jetant quelques jalons que d'autres plus habiles fixeront avec une plus grande certitude.

Dès les premiers temps de la race capétienne, la noblesse était divisée en trois grandes classes : les barons, vassaux immédiats de la couronne ; les vassaux de ces puissants seigneurs, et enfin les chevaliers qui constituaient la principale force militaire du royaume, et étaient eux-mêmes répartis en trois ordres : d'abord les chevaliers bannerets qui devaient mettre sur pied cinquante gentilshommes, leurs vassaux et cent cinquante che-

vaux ; les bacheliers qui marchaient sous la bannière des précédents ou commandaient des compagnies de gens d'armes, et enfin les écuyers. Tous ces nobles, qui descendaient des Francs, des anciens Gaulois ou Romains, ou des races élevées sous les carlovingiens à la qualité de leude ou de fidèle (ce qui était déjà, remarquons-le bien, une sorte d'anoblissement), disparurent peu à peu, soit par les guerres extérieures, soit dans les combats qu'ils se livrèrent entre eux, soit enfin par l'extinction naturelle des familles ; c'est cet anéantissement qui conduisit à la pensée de créer de nouveaux nobles par la voie de l'anoblissement. Il y avait dans ce fait tout une révolution : jusqu'alors la terre seule faisait la noblesse ; c'était la base, le principal rempart de la féodalité : les rois capétiens n'étaient nobles qu'au même titre que leurs barons, puisque leur puissance avait la même date, la même origine et qu'ils ne devaient leur élévation souveraine qu'à un heureux coup du hasard : se donner le droit d'instituer des gentilshommes, c'était créer un pouvoir, pour ainsi dire, surhumain, se constituer créateur ; l'anoblissement levait, en réalité, la séparation entre des castes jusque-là insurmontablement divisées ; on pouvait, par le courage, les talents, la richesse, franchir cette barrière ; c'était, en un mot, malgré l'apparence paradoxale peut-être de cette pensée, un acte admettant le principe de l'égalité entre les hommes, non plus seulement en fait, mais en droit, non plus seulement par la loi religieuse, mais encore par la loi civile. Chacun des grands feudataires de la couronne, — à ce moment où les états de quelques-uns étaient plus étendus que ceux du roi de France, — s'empara de ce droit et se mit à instituer des nobles : l'établissement de cet usage paraît remonter au XII^e siècle au plus tard. Henri-le-Libéral, comte de Champagne (1155-1181), est regardé comme un des premiers qui aient fait valoir ce privilège, et l'on trouve, dans le livre des *Droits et coutumes du comté de Champagne en 1224*, à l'article 20^e : « Il est coustume en ce pays que se enfans noble (*sic*) « demeurent de père et de mère soient noble, ou de père ou de « mère : se il y a hoir aîné, il doit avoir l'avouerie de ceaulx

« qui sont soubz aagiez, etc. » Cette mesure fut admise dans la coutume de Troyes, puis adoptée par les ducs de Lorraine, les comtes de Bar et d'Artois. Mais sur la cause qui amena cette résolution, les avis sont très-partagés : l'opinion la plus vraisemblable, cependant, est qu'une grande partie des gentils-hommes champenois ayant péri à la bataille des Fosses-de-Jaulnes, près de Bray, le souverain voulut trouver un moyen de reconstituer sa noblesse. La date de ce combat est demeurée inconnue, mais la date du livre des coutumes que je viens de citer est incontestable, et établit positivement qu'en 1224 ce droit d'anoblir *par le ventre* était reconnu depuis long-temps.

De leur côté, les autres barons concédaient des lettres d'anoblissement et reconstituaient la noblesse dans leurs provinces. Au dire de certains historiens, Robert est le premier de nos rois qui ait usé lui-même de ce droit; d'autres citent Philippe I^{er} et disent qu'il anoblit Eudes, le maire, en reconnaissance de ce qu'il exécuta pour son souverain le vœu que celui-ci avait fait d'aller visiter le saint sépulcre de Jérusalem; mais la plupart se réunissent pour considérer ces lettres comme supposées et attribuent à Philippe-le-Hardi la première lettre royale d'anoblissement, en même temps que la pensée d'enlever à ses barons le droit d'en accorder. Cette opinion, du reste, est la plus rationnelle, car c'est à Philippe, en effet, qu'appartient l'honneur d'avoir le premier travaillé sérieusement à l'élévation du pouvoir royal aux dépens de la puissance féodale, et c'était un moyen d'arriver à ce résultat que de priver les seigneurs de la plus distinguée de leurs prérogatives, celle par laquelle ils étaient à même de se créer le plus grand nombre de partisans dévoués. Quoi qu'il en soit, c'est bien Philippe-le-Hardi qui enleva le droit d'anoblissement aux pairs et aux grands feudataires et qui consacra la maxime : « *Ad regem solum pertinet nobilitare in regno suo.* » On en trouve la preuve dans un arrêt du parlement de Paris, de l'année 1281, par lequel il est défendu à Robert III, comte de Flandre, et à Guy comte de Nevers, qui venaient de créer deux roturiers chevaliers, d'anoblir à l'avenir : « *Non obstante, dit l'arrêt, usu*

« *contrario ex parte comitis Flandrensis proposito, dictum et pronunciatum fuit contra comitem quod non poterat nec debebat facere de villano militem sine auctoritate regis.* »

On prétend que les premières lettres-patentes d'anoblissement concédées par Philippe-le-Hardi le furent à Raoul l'orfèvre, mais je crois que c'est encore un de ces faits difficiles à prouver. Dans tous les cas, c'est bien à cette époque que les lettres de noblesse commencèrent à devenir fréquentes : dans le siècle suivant, leur nombre s'augmenta considérablement, mouvement qui s'accrut toujours graduellement, et bientôt elles devinrent un des moyens employés par nos rois pour remplir les coffres épuisés de l'Etat. Ce fut une des principales causes de la déchéance de notre noblesse jusqu'alors si pure et si intacte, et un nouveau coup lui fut porté, quand les rois eurent accordé à certains offices de robe la prérogative d'anoblir leurs titulaires. Cette noblesse (qui était appelée noblesse de robe, de cloche, d'échevinage, de coutume, de grade, etc.), d'abord personnelle, devint bientôt héréditaire et fut tellement prodiguée que la barrière qui séparait la noblesse et la roture n'existait vraiment plus au siècle dernier, puisque l'argent à lui seul suffisait pour la faire baisser.

DÉVELOPPEMENT DES BIENS DE ROTURE

ET ORIGINE

DE LA PETITE PROPRIÉTÉ DANS LES CAMPAGNES,

PAR M. ED. DE BARTHÉLEMY.

MESSIEURS ,

Dans la question qui figure avant celle-ci dans votre programme, j'ai essayé d'établir à quelle époque l'usage d'anoblir avait pris naissance et à quelle époque aussi nos rois avaient déclaré ce droit prérogative de la couronne ; j'ai cherché à montrer quel enchaînement de faits avait amené à user de l'anoblissement et avec quelle déplorable prodigalité on en avait abusé. C'est encore presque aux mêmes sources qu'il faut chercher les causes du développement des biens roture ; c'est à cette seule partie de votre 15^e question que je veux m'arrêter ici.

Les fiefs, sous les carlovingiens, ne pouvaient être possédés que par des nobles ; c'était alors que la terre avait seule le privilège d'anoblir ; mais sous la race des capétiens cet état de choses changea. Beaumanoir, à la fin du quarante-huitième chapitre de ses *Coutumes du Beauvoisis*, explique avec beaucoup de détail et de clarté qu'à cette époque la faculté de posséder des fiefs appartenait indifféremment aux nobles et aux non nobles : « *Nobilibus et innobilibus vel ignobilibus*, » par suite des dépenses cau-

sées par les croisades aux seigneurs qui se virent obligés d'engager leurs patrimoines ; un certain nombre de ces possesseurs de seigneuries profitèrent du désordre amené par ces événements pour proscrire la noblesse et s'élever au rang des gentilshommes de race. Cet usage déplut à nos rois, et saint Louis décida, par l'ordonnance de 1270, qu'à l'avenir les roturiers, propriétaires de fiefs, paieraient de temps en temps une certaine finance pour empêcher cette prescription de pouvoir s'établir. Voici comment Bouteiller, dans sa *Somme rurale*, en 1402, s'exprime à ce sujet :

« Appartient au roi la connoissance des acquestes faites des
« terres et possessions tenues en fief, acquises et acquestées par
« non nobles, à renouveler de quarante en quarante ans commis-
« saires sur ce. A savoir que en dedans icelui temps, en est acquis
« et acquesté par non nobles, et de prendre finance sur ce, de
« la value de l'acqueste ou selon qu'elle vaut, et enseigne à faire.
« Et la raison si est que nul ne se peut anoblir sans l'autorité du
« roi en son royaume, qui ne vient de noble extraction. Et par
« acquerre nobles tenemens, il semble qu'ils s'anobliraient par
« long-temps les tenir et l'acqueste qui noble serait envieilli en-
« tre leurs mains (Livre II, chap. 1^{er}, pages 654, 657, etc.) »
Ce droit portait le nom de *franc fief*. En dépit des ordonnances et de ces précautions, la possession des fiefs conférait la noblesse par l'usage, et chaque jour on voyait de nouvelles familles prétendre à ce rang. « Les fils des marchands, dit Poggio, au XV^e siècle, ou de tous autres moins puissants par leurs richesses, ou bien achetant un domaine et abandonnant la ville, se retirent à la campagne et vivent du produit de leurs terres, deviennent de quasi-nobles et transmettent la noblesse à leur postérité, ou bien ces fils se mettent au service des princes et joignent à cela un domaine : ils sont honorés comme des nobles. De sorte que la campagne et les bois valent mieux que les villes pour conférer la noblesse. » Cette possession d'un fief à *terce-foi* donnait ainsi la noblesse aux descendants du premier propriétaire au troisième hommage, c'est-à-dire qu'à la troisième génération ils partageaient la terre comme nobles. Dès lors, les ro-

turiers tenant fief firent souche, et l'on comprend aisément quelle quantité de familles se virent élevées par ce moyen à la noblesse. Louis XI développa encore davantage ce système en accordant, dans toute la Normandie, un amortissement général pour les nouveaux acquêts faits par les gens de main-morte et pour les fiefs acquis par les roturiers et possédés depuis plus de quarante ans. Cette mesure fut adoptée dans toute la France et y forma le droit commun jusqu'à l'ordonnance de Blois qui la supprima, déclara de nouveau que la possession de fiefs n'anoblissait pas et exigea certaines finances pour arriver à ce résultat (mai 1579). Cette jurisprudence fut désormais suivie et confirmée par de nombreuses ordonnances, notamment celles de mars 1600, janvier 1629, février 1661, février 1665, décembre 1699, qui toutes portaient des peines sévères contre ceux qui prenaient, sans en avoir le droit, les qualifications de messire, de noble ou d'écuyer. Néanmoins, l'usage subsista et la possession de fiefs fut toujours, pour arriver à l'anoblissement, une voie plus commode et en quelque sorte autorisée, grâce à la facilité avec laquelle nos rois créaient des gentilshommes. Au XVII^e siècle, il était même admis que quiconque possédait une terre titrée, baronie, comté ou marquisat, pouvait s'en qualifier. Or, il fallut un arrêt du parlement de Paris et une amende de quinze cents livres pour faire cesser ce nouvel abus (13 août 1663). Nous sommes bien loin de ce temps !

En présence de ces faits et de ces fréquentes usurpations, on comprendra le développement que prirent les biens de roture et les prétentions des non-nobles à se faire passer pour de vrais gentilshommes ; de là vinrent de nombreux procès jugés en réalité contre les roturiers, mais qui s'oublèrent, amenèrent le résultat contraire à celui qu'ils devaient produire et servirent dans la suite à autoriser des prétentions plus ou moins bizarres.

SUR LA PETITE PROPRIÉTÉ ,

PAR M. E. PILLON.

On trouve tous les jours dans le monde un grand nombre d'hommes étrangers aux études historiques qui croient naïvement que la petite propriété, en France, date d'hier seulement, et qu'avant 89 tout était fief ou apanage et bien mainmortable. Cette erreur est si généralement répandue qu'on ne saurait trop vivement convier les hommes de science et de loisir à s'occuper de l'histoire de la petite propriété en France. Quand on rencontre une de ces convictions confuses, une promenade aux champs est le meilleur moyen de l'ébranler ; on n'a qu'à se laisser conduire par ces instincts d'observation minutieuse, qui sont le privilège des chasseurs et des campagnards. Il n'est pas que l'on ne tarde à découvrir les vieux témoins de la haie d'une petite closerie, quelques murs de très-ancienne et très-chétive habitation, quelque date curieuse mal gravée sur une porte, des indices et un mot propre à convaincre les plus intrépides. Plusieurs même de ces échantillons d'ancienne propriété subsistent encore tout entiers. Ils ont traversé tout doucement la révolution, en offrant à la patrie quelques dents de fer de leur petite grille prétentieuse, et en ornant leur girouette de tous les emblèmes propres à satisfaire les exigences publiques.

Comme en toutes choses, pour arriver à la petite propriété, il

faut, après la grande, avoir créé la moyenne ; c'est cette terre de moyenne contenance qui, l'histoire à la main, est la plus difficile à fonder. Dès l'origine, il ne suffit pas à la propriété, pour se soutenir, d'être étendue et possédée par des forts, il faut que ces forts trouvent eux-mêmes la protection des puissants. Etichon, frère de l'impératrice Judith, ne voulut jamais revoir son fils parce qu'il s'était avili en recevant comme fiefs, de Louis-le-Débonnaire, un certain nombre de ses terres propres situées dans la haute Bavière. Ce que fit le fils d'Etichon, tout le monde fut obligé de le faire, et il n'y eut dans toute l'Europe que des manses féodales entourées de *vassi* ou *vassali*, habitant les *casas dominicatas* bâties et entretenues par les seigneurs. On trouve bien aussi quelques *vassi casati*, gens qui semblent avoir leur maison à eux ; mais il est probable que ceux-là étaient plutôt des artisans que des laboureurs, et très-certainement ce n'est pas là qu'il faut chercher la moyenne propriété.

Les origines sont multiples et confuses : au premier rang figure l'affranchissement. Dès 1296, Philippe-le-Bel, dans son parlement de la Toussaint, supprime la servitude en Languedoc ; Louis X, le Hutin, déclare, par son célèbre édit, que chacun de ses sujets doit naître franc, que son royaume est le royaume de France, qu'il veut que la chose soit, accordante ou non ; Philippe-le-Long le renouvelle en 1318 ; le pape Alexandre III ratifia. Nous trouvons ensuite, à de longs intervalles, les arrêts du parlement de Toulouse, sous Charles VII, et enfin les édits de Henri II, qui assurent pleine franchise à tous ses sujets.

Les bourgeois des villes avaient été réellement affranchis en tous lieux sous Charles VII, mais les habitants des campagnes, les gens de la charrue, les roturiers ne le furent que long-temps après. Comment pénétrer dans les mille conventions locales des seigneurs et des vassaux ? Avant de fonder les droits en redevances, il fallait briser des habitudes réciproques dès long-temps contractées par la nécessité de la défense et de la culture ; le vieux baron était le seigneur de sa terre et le défenseur de ses vassaux, au même titre qu'un comte l'était d'une ville et de ses habitants, un marquis d'une frontière, un duc d'un des grands fiefs de la

couronne; il fallut que tous ces degrés élevés fussent descendus par l'affranchissement avant que le seigneur du fief simple suivit la loi commune (*Regium munus est et monarchâ dignum servos manumittere*). Les barons n'adoptèrent cette maxime que le plus tard possible, alors qu'il n'était plus temps de résister aux entreprises du roi, armé de toutes les forces viriles ou communes, aidé des ressources produites par les capitations des villes franches.

Dès lors, quand le monarque put étendre sa main puissante sur le dernier des vavasseurs, la vassalité ne vit plus au château sa défense suprême et son protecteur naturel, et tourna les yeux vers le trône; dès lors l'ancien donjon trembla sur sa base, un levier puissant et nouveau fut confié aux mains royales, ce fut l'anoblissement. L'argentier Raoul, anobli par Philippe-le-Hardi, fut une des premières entreprises de ce genre. Il y a loin de ce timide essai au règlement des tailles de Henri II, qui dit que ceux qui ont servi le public en charges honorables peuvent donner commencement de noblesse à la postérité. Les clercs du secret d'abord, puis les officiers de justice, puis la noblesse acquise par patente et soumise au simple droit de capitation, voilà la série d'entreprises qui se développent en quelque sorte parallèlement à l'affranchissement des serfs; le souverain suivait la voie la plus large et la plus directe; il savait qu'avec les croisades deux ennemis secrets s'étaient entés dans le château-fort des barons. En créant les droits de lods et ventes, il détruisit les longues traditions féodales, il déplaça les familles seigneuriales, même leur influence, et établit au profit de la couronne des droits bien supérieurs en profit au rachat perçu jadis à chaque mutation d'héritiers.

Ainsi, d'une part, les hommes de pote, *homines potentie*, long-temps soumis au seigneur après les édits d'affranchissement, s'habituaient à payer la taille aux officiers des justices royales; de l'autre, une nuée de gentilhommes se rua sur les propriétés obérées de la vieille noblesse: ce mouvement était donné dès que l'anobli put trouver l'importance et l'exemption des taxes du vrai noble; quand l'affranchi des villes vit régner la liberté dans

les campagnes, on déserta les villes pour courir aux champs; une masse de laboureurs achetèrent à l'anobli des parcelles de terrain et s'y établirent. Ce grand mouvement commença peu de temps après la taille générale de 1426 accordée au roi Charles VII; les campagnards achetèrent la protection du roi et ne versèrent plus qu'à regret leurs deniers aux seigneurs. Déjà la petite propriété avait jeté de profondes racines au sol, quand, sous prétexte de religion, les grands seigneurs voulurent s'affranchir du roi sous Henri II et sous Louis XIII, et devenir eux-mêmes rois de leurs gouvernements; il leur fallut fouler le peuple à la tête de la noblesse pauvre qu'ils cherchaient, à force de faveur, à retenir dans leur parti. Ce fut là leur perte: Richelieu trouva dans les campagnes et dans les villes des haines et des rancunes qui grossirent ses armées, et l'on vit tomber à La Rochelle cette dernière résistance de la noblesse féodale. Dès lors, le développement de la moyenne et de la petite propriété, vivement encouragée par la politique royale, créa cette force nouvelle qui s'est appelée le tiers, et qui se hâta d'oublier la reconnaissance pour que rien ne troublât le profond sentiment de sa force.

NOTE

SUR LA RÉUNION, AU CHEF-LIEU DE CHAQUE DÉPARTEMENT,

DES ANCIENNES MINUTES DE NOTAIRES,

PAR M. DE VASSAL.

MESSIEURS,

A l'une de vos dernières réunions et à propos des Congrès régionaux, M. de Caumont disait que *l'on pouvait toujours ce que l'on voulait bien*. J'ai été charmé d'entendre proclamer aussi haut une vérité dont j'ai fait la règle de mes actions. Sans entrer dans des détails personnels et par conséquent déplacés, je dirai seulement que si j'ai réussi dans mes tentatives en faveur des archives départementales du Loiret (1), j'ai fait faire peu de progrès à la question de la réunion des minutes de notaires au chef-lieu de département. Toutefois, mon insuccès ne m'a pas découragé, et bien m'en a pris, puisque le Congrès a mis à l'étude mon idée, et de stérile qu'elle était, la rendra, je l'espère, féconde.

(1) M. de Vassal, archiviste du département du Loiret, a réussi, après seize ans d'un travail intelligent et assidu, à établir un ordre parfait dans un amas de plus de 1,500,000 pièces qui jusqu'alors gisaient pêle-mêle, au risque de se perdre et de se détériorer.

(Note du Secrétaire général).

Les avantages qu'offrirait la centralisation des anciennes minutes ne sauraient être rendus évidents, si préalablement les inconvénients de l'état actuel ne vous étaient signalés.

Chez tel notaire, les actes qui remontent à deux siècles sont considérés comme papiers inutiles, que l'on ne vend pas, parce que la loi s'y oppose, mais que l'on relègue au grenier et que l'on abandonne aux rats.

Chez tel autre notaire, les anciennes minutes, toujours incommodes, sont entassées dans des cabinets obscurs et livrées à l'humidité.

Dans l'un et l'autre cas, l'altération, sinon la destruction des actes, est certaine.

Quelques optimistes me diront peut-être : Vous voyez tout en noir et les choses ne se passent pas ainsi ; sans doute les vices que vous signalez existent partiellement : dans certaines études même, il peut arriver que le petit clerc, ou la cuisinière, prenne parfois des feuillets de vieux papier jauni et couvert d'hyéroglyphes, afin d'allumer le feu du poêle ou de la cheminée ; mais ce sont des exceptions, et, en général, les anciennes minutes sont conservées avec soin.

Je voudrais pouvoir convenir, Messieurs, que je me suis trompé : mais, en conscience, je ne le dois pas.

Je dois, au contraire, demander aux partisans du *statu quo* ce qui arrive lorsqu'ils se présentent chez un notaire pour avoir expédition d'un acte du XVI^e ou même du XVII^e siècle ; ils l'ignorent sans doute. Le notaire donne l'ordre de fouiller dans le cabinet noir ou sous les combles. Un vieux registre, ou bien une liasse de feuillets volants est apporté : le maître clerc et le patron réunissent tout leur savoir paléographique afin de lire, sinon en détail, du moins en gros, l'écriture abrégée et informe de l'ancien tabellion. Mais tous leurs efforts sont inutiles. Que se passe-t-il alors ? On met le grimoire sous le bras et l'on va frapper à la porte de quelque antiquaire connu pour aimer à déchiffrer les écritures. On le prie de transcrire l'acte. L'antiquaire en sait parfois autant que le notaire, mais il tient à sa réputation et ne veut pas la perdre en avouant son ignorance. Il transcrit l'acte

bravement et remet sa traduction libre au notaire, lequel, non moins bravement, copie sur timbre et certifie l'authenticité.

En cas de procès l'acte certifié est produit en justice et sert de base au jugement.

En présence de ces faits, on ne saurait se dissimuler que le mal est grand ; mais il n'est pas sans remèdes. J'en connais deux.

Le premier consisterait à ne recevoir pour notaires que les personnes qui, dans un examen sérieux, auraient fait preuve de connaissances paléographiques suffisantes.

Le dernier remède serait celui que votre programme indique. Il consisterait à réunir au chef-lieu de département et dans un dépôt commun les minutes qui auraient plus de deux cents ans de date.

Cette limite de deux cents ans est posée afin de sauvegarder les intérêts des notaires, intérêts qui seraient lésés, peut-être, si on ne laissait entre leurs mains que les actes passés depuis soixante ans.

Permettez-moi, Messieurs, de descendre dans quelques détails qui me paraissent essentiels pour vous faire apprécier les avantages qui résulteraient de la centralisation demandée.

Tous les actes, une fois réunis, seraient divisés par études et classés chronologiquement. Des tables annuelles, particulières, seraient dressées et serviraient à la formation de trois tables générales relatives, l'une *aux propriétés immobilières*, l'autre *aux propriétés mobilières* et la dernière *aux familles* (mariages, reconnaissances et adoptions, tutelles, assemblées de familles, successions, donations entre vifs, testaments, ports de foi, hommages....)

La table des propriétés immobilières comprendrait :

- 1° La province, l'élection (situation administrative) ;
- 2° Le baillage, la prévôté (situation judiciaire) ;
- 3° Le diocèse, l'archidiaconé (situation ecclésiastique) ;
- 4° La paroisse, le quartier, la rue (situation communale) ;
- 5° La propriété, sa désignation ;
- 6° Les noms, prénoms, qualités, professions et demeures des saisissants (le vendeur, ou donateur, ou bailleur) ;

7° Les noms, prénoms, qualités, professions et demeures des saisis (l'acheteur, ou donataire, ou fermier) ;

8° La date de l'acte de transmission ou de jouissance de la propriété ;

9° La nature de l'acte ;

10° Les clauses de la transmission ou de la jouissance de la propriété ;

11° Les rentes et servitudes actives ;

12° Les rentes et servitudes passives ;

13° Les avantages féodaux ;

14° Les charges féodales ;

15° Folio du registre ;

16° Nom et résidence du notaire.

Les tables des propriétés mobilières et celles des familles présenteraient également tous les renseignements utiles qui se trouveraient dans les actes dont elles seraient l'analyse.

Vos esprits sont trop éclairés, Messieurs, pour ne pas saisir tout d'abord quels avantages les propriétaires, les familles et l'histoire retireraient de cette centralisation par département, organisée dans toute la France.

En ce qui touche les propriétaires : la conservation de leurs titres serait assurée ; les renseignements les plus variés et les plus précis seraient en tout temps à leur disposition et, pour ainsi dire, sous leurs mains, puisqu'en réponse à une demande formulée dans une lettre et adressée au chef de l'administration supérieure les détails les plus minutieux leur seraient donnés. Les tables annuelles par études et les tables générales seraient d'ailleurs à la disposition permanente des parties intéressées.

En ce qui touche les familles : quels renseignements précieux ne puiserait-on pas dans les actes de mariages, de reconnaissances, d'adoptions, dans les testaments, dans les donations entre vifs, dans les actes d'assemblées de familles et de tutelles ! Ce travail servirait surtout à l'établissement des généalogies, souvent si nécessaires dans les liquidations, pour régler d'une manière équitable les droits de chaque héritier.

En ce qui touche l'histoire : la centralisation des anciennes

minutes aiderait puissamment à reconstituer la carte de chaque province; à suivre pas à pas la marche de la grande, de la moyenne et de la petite propriété; à rendre saisissable pour tous ce système féodal si simple dans son principe, mais si multiple dans ses conséquences.

Je crois avoir démontré l'utilité d'une mesure qui assurerait la conservation des minutes, la reproduction fidèle des *actes* et la mise en relief de tous les renseignements qu'ils contiennent.

Si vous êtes convaincus, Messieurs, adoptez ma proposition et appuyez-la auprès du gouvernement.

NOTE

SUR LA RÉUNION, AU CHEF-LIEU DE CHAQUE DÉPARTEMENT,

DES

TITRES ANCIENS QUI EXISTENT DANS LES GREFFES,

PAR M. RAIMOND BORDEAUX (1).

MESSIEURS,

La 16^e question de votre programme doit amener la discussion sur l'état actuel des minutes des notaires remontant à plus de deux cents ans de date, et sur l'utilité qu'il y aurait pour les études historiques à réunir en un seul dépôt public ces matériaux si précieux pour l'histoire et pourtant si souvent livrés à l'abandon.

Permettez-moi de rattacher à cette question une observation sur un point tout-à-fait analogue, je veux parler des dépôts de titres anciens qui existent dans la plupart des greffes. Ces mi-

(1) M. Raymond Bordeaux, retenu à Évreux par des affaires importantes, n'a pas pu assister en personne aux travaux du Congrès. Il a voulu cependant y prendre part par l'envoi de la note qu'on va lire.

(Note du Secrétaire général.)

minutes, comme celles des notaires, sont devenues la propriété d'officiers ministériels, et comme elles, elles sont dérobées aux investigations des amis de l'histoire.

Mais plus qu'elles encore elles sont exposées à périr, car la plupart des greffiers ne voyant dans les minutes confiées à leur garde qu'une propriété susceptible de revenu, professent le plus profond mépris pour toutes celles qu'on n'invoque plus dans les affaires d'intérêt matériel, et qui ne procurent plus d'expéditions à lever, de grosses à délivrer, ou de droits de recherches à percevoir.

Il résulte de ce mépris que les minutes antérieures à la révolution sont exposées à toutes sortes de hasards, et que, parmi ces anciens dépôts, les registres de baptêmes, mariages et décès des paroisses sont les seuls qui soient l'objet de quelques soins, en vue des recherches intéressées que les gens d'affaires y font fréquemment. Encore, dans la plupart des greffes, un grand nombre de ces registres, apportés pêle-mêle à l'époque de la révolution, gisent en monceaux, sans avoir reçu aucun classement.

C'est sur ces dépôts que je viens vous prier d'attirer l'attention du monde savant, des conseils généraux et du gouvernement. Quoique tous ces dépôts soient à peu près inconnus, parce qu'ils sont sans inventaires et relégués pour la plupart dans des cabinets obscurs et impénétrables, voici cependant un aperçu des richesses qu'on peut espérer d'y rencontrer.

Il est de ces amas de papiers anciens qui sont aussi considérables que les archives de certains départements; ils contiennent des documents de toute espèce, non-seulement des jugements et minutes venant des bailliages et autres juridictions supprimées, mais encore des titres de notaires déposés là provisoirement lors de la bagarre révolutionnaire. Dans certains greffes d'arrondissement, il est resté des cartulaires, des terriers, jusqu'à des lots de livres, débris d'anciennes bibliothèques de châteaux ou de monastères, confisquées révolutionnairement et qu'on oublie d'envoyer au chef-lieu de département. Tout cela git d'ordinaire dans un grenier du tribunal, livré à la dent des rats, aux infiltrations qui viennent des toits ou des fenêtres mal jointes. Les

pièces en parchemin ont souvent été l'objet de spéculations ou servent à relier les plunitifs et les registres modernes.

Il est même étonnant comment ces immenses dépôts n'ont pas encore entièrement disparu, et ce qui en reste peut faire apprécier tout ce qui a été perdu, quand on considère que chaque année des paquets entiers de documents sont anéantis. Dans un greffe de chef-lieu de département que je pourrais citer, une caisse énorme engloutit des masses d'anciens papiers réputés inutiles. Pendant deux ans, les dossiers de l'ancienne officialité du diocèse ont servi à allumer les poêles du greffe et à des usages non moins destructeurs. Or, depuis trente ans, peut-être, on a ainsi puisé au monceau des *paperasses* dites inutiles. A la vente des meubles de la veuve d'un ancien juge de paix, le commissaire-priseur a adjugé à un marchand de chiffons et de vieux papiers plusieurs ballots d'écritures où j'ai reconnu les minutes des greffes des justices seigneuriales remplacées par la justice de paix de ***. Le juge de paix les avait recueillies chez lui sans scrupule aucun, et ses héritiers les ont ainsi livrées à l'encan. La plupart de ces pièces avaient beaucoup d'intérêt pour l'histoire des anciennes juridictions du département que j'habite.

Il est incroyable que le gouvernement laisse les possesseurs d'offices transmettre leurs charges sans s'inquiéter des minutes qui sont la dépendance de ces charges, sans qu'aucun état soit dressé des papiers transmis avec le titre de l'office. J'affirme qu'un greffier pourrait anéantir toutes les anciennes minutes de son greffe sans s'exposer à aucun reproche justifiable, car aucun inventaire n'a constaté à son entrée en charge en quoi consistaient les pièces que la loi confiait à sa garde. Aussi, je le répète, les officiers ministériels se considèrent-ils comme les maîtres absolus des titres qui font partie de leurs greffes, et comme les arbitres de la question de savoir quelles pièces, quels documents ils sont dans l'obligation de conserver. Ils se croient parfaitement le droit d'anéantir tous les papiers qu'ils jugent inutiles ou sans utilité présente. C'est là un abus qui exige un prompt remède, et sur lequel je prie les membres du Congrès d'insister.

Il faudrait qu'à chaque mutation de titulaire le gouvernement

exigeât , pour autoriser la cession de la charge , un inventaire complet des titres et minutes qui en sont la dépendance, afin que le nouveau titulaire devînt responsable des dépôts ainsi remis entre ses mains.

Il faudrait imposer dès à présent aux greffiers des tribunaux d'arrondissement et de cour d'appel l'obligation de classer dans un certain délai les minutes anciennes qui dépendent de leurs greffes. Je sais que ces officiers s'y refusent à cause des frais que ce classement leur imposerait : mais l'État a le droit de les y contraindre, car l'État les salarie pour la garde de ces documents, et en outre, il leur a conféré avec leur office une propriété dont les revenus sont certes assez beaux.

Aussi, à mes yeux, les conseils généraux qui ont refusé d'accorder des allocations pour la mise en ordre des anciennes archives dépendant des greffes ont sagement agi , car la dépense de cette mise en ordre doit rester à la charge des possesseurs des greffes. Mais ceux-ci ne remplissent pas les devoirs de leurs offices vis-à-vis des anciens titres. Conservateurs salariés de ces titres, ils ne veillent à la garde que des minutes modernes dont ils retirent un revenu. Il faudrait donc imposer aux greffiers l'accomplissement exact de leurs devoirs sur ce point.

Cette exigence amènerait certainement à un résultat qui serait très-désirable, je veux parler de la formation, dans chaque département, d'un dépôt public de toutes les anciennes minutes des greffes. Le gouvernement pourrait autoriser les greffiers à déposer leurs anciennes minutes, dont le classement serait onéreux pour eux, dans les dépôts publics d'archives. Les greffiers n'auraient plus alors qu'à remplir leurs fonctions d'officiers ministériels, et, d'une autre part, des documents précieux pour l'histoire seraient mis en lumière et garantis contre tous les périls qui les menacent actuellement.

MÉMOIRE

SUR LES ANCIENS IMPÔTS DIRECTS

DE LA GÉNÉRALITÉ D'ORLÉANS,

PAR M. A. DUPRÉ.

Autrefois, comme de nos jours, les impôts *directs* étaient de différentes natures. Chacun d'eux fera l'objet d'un paragraphe spécial. Ainsi se trouve établie d'avance la division du mémoire que nous allons consacrer à l'historique de l'une des branches du revenu public dans nos contrées.

§ 1^{er}. LA TAILLE.

Saint Louis fut le premier de nos rois qui régularisa la levée des tailles, impôt d'origine romaine. Son ordonnance de 1270 contient des principes certains sur le mode d'application de cette taxe (1). On y voit que la taille était un *impôt de répartition*, c'est-à-dire qu'elle consistait en une somme fixée à l'avance par le gouvernement, et distribuée ensuite sur les contribuables à proportion des facultés individuelles.

(1) GUÉNOIS, *Conférence des ordonnances*, t. II, p. 1157. — *Dictionnaire de Jurisprudence et de l'Encyclopédie méthodique*, aux mots *Election* et *Taille*.

Long-temps les tailles, et même les *aides* (1), furent des levées extraordinaires justifiées seulement par les besoins pressants de l'État. Les rois de l'époque féodale n'auraient pas été assez puissants pour rendre ces tributs annuels; il fallait qu'une cause nationale en fit comprendre l'impérieuse nécessité et subir la rigueur exceptionnelle.

Charles VII voulant, après l'expulsion des Anglais, assurer la tranquillité du royaume et prévenir le retour de l'invasion étrangère, ne vit pas de meilleur moyen, pour atteindre ce but, que l'établissement d'une armée régulière et permanente, au lieu de ces milices momentanées qui rentraient dans leurs foyers à chaque conclusion de paix ou de trêves.

Les tailles devinrent dès lors le fonds ordinaire du budget de l'armée.

Le clergé s'en rédima par d'autres contributions équivalentes. La haute position que ce corps occupait dans l'État parut incompatible avec l'assujettissement à l'impôt des classes inférieures, car la taille ne frappait en principe que les gens du tiers-état.

Les nobles furent aussi exemptés, non point à cause de leur seule qualité, mais en considération du service militaire qu'ils devaient au roi, et de leur obligation féodale de conduire à la guerre leurs vassaux tout armés et équipés.

Le savant jurisconsulte de Châteaudun, Antoine Loyseau, en son *Traité des ordres* (Chap. IV, n° 36), déduit les raisons historiques et légales de ce privilège :

« Les gentilshommes, dit-il, sont, de tout temps, francs et
« exempts de tailles, parce qu'ils sont employés à chose plus
« utile et importante à l'État, à savoir : à le défendre contre ses
« ennemis; de sorte que ceux dont les ancêtres ont toujours fait
« profession de porter les armes et qui se sont maintenus en
« l'exercice des charges populaires, se peuvent comparer aux
« *ingénus* de l'ancienne Rome. »

Les nécessités publiques ajoutèrent successivement, sous le

(1) Impôts indirects établis sur les marchandises.

nom de *crues*, des sommes considérables au chiffre primitif de l'impôt des roturiers.

N'ayant pas assez de la taille et des *crues*, Henri II établit, en 1549, le *taillon*, accessoire destiné à augmenter la solde de la *gendarmerie* (cavalerie) française; « de manière, dit l'ordon-
« nance (1), que les capitaines, lieutenants et gens d'armes vi-
« vront et entretiendront eux, leurs varlets et chevaux, de tous
« vivres qui leur seront nécessaires, sans que notre peuple soit
« tenu en aucune manière des dits vivres et entretien. »

Les pilleries continues des gens de guerre aux XVI^e et XVII^e siècles, l'effroi que leur approche causait dans les villes, et plus encore dans les campagnes, enfin les doléances consignées tant sur les cahiers des Etats-Généraux que sur les registres municipaux de nos cités, d'Orléans en particulier, prouvent assez que l'édit de 1549 fut mal observé et fut, comme tant d'autres dispositions législatives, une garantie à peu près illusoire.

Les mêmes documents retentissent de plaintes incessantes contre l'énormité de l'impôt et contre les vices de sa répartition. En faisant la part de l'exagération, bien naturelle à ceux qui souffrent, et surtout à ceux qui paient, il restera encore une somme assez légitime de griefs fondés en droit comme en fait. Ainsi, le judicieux Loyseau eut sans doute raison, sous certains rapports, de tracer ces lignes caractéristiques qui s'appliquaient spécialement à nos contrées de Beauce et de Sologne :

« L'excès des tailles contraint les gens de labour d'aimer
« mieux tout quitter et se rendre vagabonds et gueux pour vi-
« vre en oisiveté et sans souci aux dépens d'autrui, que de tra-
« vailler continuellement sans rien profiter et amasser que pour
« payer leur taille (2). »

Ceci s'imprimait en l'année 1600, et nous verrons plus loin qu'en 1787 les notables de l'Orléanais, réunis en assemblée provinciale, reproduisirent les mêmes doléances, tant il est de la nature des abus de se maintenir et de se perpétuer !

(1) GUÉNOIS, t. III, p. 465.

(2) *Traité des ordres*, ch. VIII, n° 55.

En 1705, les dépenses toujours croissantes de la guerre firent établir le dixième de la taille, en sus du principal appelé *gros*. En 1720, la solde des maréchaussées, en 1727, les frais des étapes militaires, donnèrent lieu à de nouvelles augmentations qui furent également surchargées d'un dixième.

Ces divers accessoires formèrent, avec le principal, un contingent qui devint invariable à dater de l'année 1768. Le conseil du roi avait fixé à la somme de 2,353,892 livres la part de la généralité d'Orléans dans le contingent total du royaume.

Notre généralité payait en outre, sous le titre d'*accessoires de la taille*, une somme de 1,256,125 livres applicable à certaines dépenses déterminées, dont les unes concernaient le service de l'Etat et les autres intéressaient plus particulièrement la province orléanaise. Parmi ces dernières, on remarque un fonds spécial de 154,204 livres pour les ponts et chaussées, et une allocation de 62,208 livres pour les turcies et levées de la Loire.

Les autorités préposées à l'administration des finances, dans l'Orléanais, étaient un *intendant* et un *bureau des finances* composé de deux présidents, vingt-cinq trésoriers généraux et autres officiers (1).

La généralité d'Orléans se composait de douze élections dont les chefs-lieux étaient : Orléans, Pithiviers, Gien, Clamecy, Montargis, Beaugency, Blois, Chartres, Châteaudun, Dourdan, Vendôme et Romorantin. Dans chaque election, un *subdélégué* de l'intendant et une juridiction spéciale appelée *election* agissaient sous les ordres et le contrôle des autorités supérieures d'Orléans.

En 1787, le ressort de la généralité comprenait onze cent quarante-sept paroisses, dont la population était évaluée à six cent quatre-vingt-quinze mille âmes (1).

Nous arrivons maintenant à la répartition et au recouvrement

(1) L'établissement de l'intendance d'Orléans datait de l'année 1550; le bureau des finances remontait à l'année 1575.

(1) Procès-verbal de l'Assemblée provinciale de l'Orléanais, p. 101 et 109. Je dois à ce document officiel une partie de mes renseignements et de mes chiffres.

de l'impôt sur les taillables. La France sous ce rapport, se divisait en deux zones bien distinctes.

Certaines provinces, telles que la Bourgogne, la Provence, le Languedoc, la Bretagne, la Normandie avaient, malgré les empiètements de la centralisation, conservé leurs états particuliers qui se composaient de trois ordres, à l'instar des États-Généraux du royaume. Un des attributs essentiels de ces assemblées délibérantes était le libre vote de l'impôt; le roi pouvait bien leur demander une contribution, mais il n'avait le droit de rien exiger.

Les *pays d'élection* (1), l'Orléanais, par exemple, ne jouissaient pas des mêmes franchises. Un simple arrêt du conseil royal suffisait pour les soumettre à l'impôt, et tout s'y faisait par le ministère obligé des officiers du roi, intendant, trésorier, élus, etc.

L'absence d'institutions représentatives dans l'Orléanais s'explique parfaitement, si l'on considère que cette province fut réunie à la couronne dès le commencement de la troisième race, époque où ces institutions n'existaient encore nulle part en France. Les pays d'Etats, dont l'accession eut lieu plus tard, se maintinrent en possession de leurs privilèges locaux. Le respect des droits acquis était même une des clauses expresses de la réunion. Notre province, un des premiers domaines de la monarchie capétienne, ne se trouva point en position de stipuler ces sortes de réserves et de garanties. D'ailleurs, elle fut réunie avant l'établissement des États provinciaux qui sortirent, comme toutes les institutions de ce genre, du grand mouvement communal des XI^e et XII^e siècles.

Un édit de 1787, œuvre morte-née du ministre Necker, créa des assemblées provinciales dans les pays d'*élection*, notamment dans l'Orléanais. Toutefois ces assemblées n'obtinrent pas, à

(1) On les appelait ainsi, à cause du corps d'officiers qui, dans ces pays, était préposé à l'administration financière. Primitivement, les emplois de *élection* furent, en effet, déferés par le suffrage populaire; mais ensuite ils furent érigés en titre d'offices, ce qui ne les empêcha pas de conserver leur dénomination originaire.

beaucoup près, les mêmes privilèges que les États provinciaux ; elles votaient seulement les impositions concernant leurs généralités respectives, mais non celles qui étaient, comme la taille, affectées aux dépenses de l'État et perçues pour le compte du gouvernement ; ces dernières continuaient, comme par le passé, d'être assises et perçues en vertu de la seule autorité du roi.

Voyons à présent comment s'opéraient les divers degrés de répartition pour arriver du contingent général aux cotisations individuelles, de l'État aux particuliers, en passant par la *généralité*, par l'*élection* et par la paroisse.

Le contingent de la généralité d'Orléans était réparti entre les douze élections par le conseil royal, sur la proposition de l'intendant et du bureau des finances.

Les élus répartissaient ensuite sur les paroisses du ressort le contingent assigné à chaque election.

L'édit de 1787, qui institua dans les pays privés d'États provinciaux trois degrés d'assemblées représentatives : l'assemblée provinciale, les assemblées de département et les assemblées municipales, ôta aux officiers des élections la répartition de l'impôt sur les paroisses, pour l'attribuer aux assemblées départementales. Cette organisation éphémère, essai transitoire de refonte administrative, avait divisé l'Orléanais en six départements, composés chacun de deux élections : par exemple, les élections de Blois et de Romorantin formaient une de ces nouvelles circonscriptions.

La répartition individuelle, la confection des rôles et le recouvrement étaient confiés, en chaque paroisse, à de simples particuliers choisis soit par election, soit à tour de rôle, sur un tableau de service, parmi les habitants qui payaient la taille.

Les répartiteurs étaient en même temps collecteurs. Ce cumul forcé les engageait à mettre plus de soin et d'impartialité dans la fixation des cotes individuelles ; car la perception les exposait aux plaintes et aux reproches de ceux qu'ils auraient surtaxés par mégarde ou sciemment.

L'édit de 1787, déjà mentionné, fut la première loi qui sépara ces deux fonctions jusque-là réunies, en transportant aux assem-

blées municipales le travail difficile et délicat de la répartition individuelle.

La charge de collecteur était obligatoire ; nul taillable ne pouvait s'y soustraire que dans les cas prévus par les règlements. Le grand nombre d'enfants était une des causes légales d'exemption.

Le nombre des collecteurs de chaque paroisse variait de deux à cinq, suivant l'importance des localités.

Les rôles étaient mis en recouvrement le 1^{er} octobre, époque ou l'année financière commençait, suivant les principes de l'ancienne comptabilité.

Les réclamations étaient portées devant le tribunal de l'élection qui jugeait, sauf appel à la cour des aides de Paris.

Les collecteurs versaient le montant de leurs rôles dans la caisse du receveur de l'élection, celui-ci versait au receveur de la généralité, lequel versait enfin au trésor royal, à Paris.

Le salaire des collecteurs était de six deniers pour livre. Ces six deniers s'imposaient en sus de la somme portée au rôle. Le receveur de l'élection et celui de la généralité avaient chacun une remise de trois deniers pour livre qu'ils touchaient par voie de retenue sur leurs versements.

La répartition du contingent assigné à chaque paroisse se faisait à proportion des *facultés* de chaque contribuable.

L'incertitude et l'élasticité de cette base des *facultés* était un des inconvénients de la taille *personnelle*. C'est ce qui avait lieu, par exemple, dans l'Orléanais, où la taille était personnelle, comme dans toutes les provinces du centre.

Dans les pays de taille *réelle*, tels que le Languedoc et le Dauphiné, la répartition était beaucoup moins arbitraire. Comme cette taille frappait les biens-fonds seulement, et non les *facultés* en général, elle se répartissait au marc la livre des valeurs assignées d'avance, soit au fonds même de la propriété, soit au revenu foncier. Des registres de cadastre garantissaient la régularité et la fixité de ces évaluations.

Plusieurs pays de taille personnelle, notamment la généralité de Paris, eurent recours à ces estimations préalables de la matière imposable pour corriger les abus du système beaucoup trop

vague des *facultés*. Cette réforme salutaire n'eut point lieu dans l'Orléanais, et pourtant on la réclamait avec instance. Un rapport présenté à notre assemblée provinciale par le bureau du *bien public* contient d'amères doléances sur les injustices d'une répartition qui grevait principalement les classes pauvres. Voici quelques passages de ce document empreint d'une douloureuse sollicitude pour les souffrances du peuple (1) :

« *Le nom seul de taille* rappelle des idées affligeantes. Cette
« imposition arbitraire, qui varie du double au simple, d'une
« province, d'une élection à une autre, et qui croît dans une
« proportion quelquefois plus forte que les *facultés* du contri-
« buable, est incompatible avec une agriculture florissante,
« parce qu'elle est l'*amende de l'industrie*, qu'elle est une prime
« en raison inverse, une véritable *prime de découragement*....
« L'effroi causé par la taille a concentré dans les villes tous les
« talents et tous les capitaux.... »

Plus loin (p. 383), nous lisons ces détails non moins affligeants :

« La taille n'a point de base fixe, point de proportion de pa-
« roisse à paroisse, ni d'élection à élection. Le bureau a reconnu
« qu'il y a des paroisses rurales où la taille et ses accessoires s'é-
« lèvent jusqu'à dix sous pour livre du prix de ferme, tandis
« que dans d'autres elle ne s'élève que de quatre à six sous....
« Les collecteurs n'ont jamais, ou n'ont que très-rarement
« énoncé dans leurs rôles les exploitations, tenures et facultés
« de chaque contribuable, en sorte qu'il était impossible de ju-
« ger si l'imposition était bien ou mal assise. »

La taille réelle frappait uniquement les biens tenus en roture, mais aussi sans égard à la condition sociale des propriétaires. C'était tout le contraire pour la taille personnelle : les gens de condition roturière étaient les seuls qui en supportassent le fardeau ; ceux-ci, du reste, la devaient pour leurs fiefs comme pour leurs rotures. L'assiette de cet impôt dépendait de la qualité des possesseurs et non de la nature des possessions.

Les nobles, les ecclésiastiques et les titulaires d'un grand

(1) P. 225 du Procès-Verbal imprimé.

nombre d'offices de cour, de justice ou de finance étaient exempts de la taille personnelle, ainsi que les habitants des villes déclarées *franches* par lettres-patentes du roi. Dans l'Orléanais, quatre cités : Orléans, Montargis, Chartres et Blois jouissaient de ce privilège. Blois, ville natale de Louis XII, l'avait obtenu, en 1498, de la bienveillance du Père du peuple (1); l'ordonnance rendue *ad hoc* énonce expressément le motif de cette exemption toute locale, qui, dans la pensée du bon roi, fut un hommage à son pays.

Le privilège des villes franches ne s'étendait pas au-delà de l'enceinte de leurs murs; par conséquent, les habitants des faubourgs payaient la taille, à moins qu'ils n'eussent une cause personnelle de dispense.

Dans les occasions critiques, nos rois ne se firent aucun scrupule d'imposer les villes franches : au lieu de tailles, ce furent des *subventions*; le mot semblait plus doux, mais la chose n'était guère moins onéreuse. Ces appels de fonds variaient suivant les besoins de l'Etat. En dernier lieu, la subvention était peu considérable pour les villes franches de notre généralité. Blois payait 2,750 livres; Montargis, 1,100; Orléans et Chartres ne payaient plus rien.

En résumé, la généralité payait en 1787, pour la taille, y compris tous les accessoires et les frais de recouvrement, une somme de 3,671,086 livres, savoir (2) :

Principal de la taille, y compris le produit de la subvention des villes franches.	2,353,892 liv.
Droit de quittance au profit des receveurs d'élection, à raison de deux livres par chaque rôle.	2,318
Produit des six deniers pour livre alloués aux collecteurs.	58,751
Impositions accessoires de la taille.	1,256,125
TOTAL.	3,671,086

(1) BERNIER, *Histoire de Blois*, p. XXVII, des preuves.

(2) Tableau annexé à la page 108 du Procès-Verbal de l'Assemblée provinciale.

§ 2. LA CAPITATION.

Cet impôt, établi par Louis XIV en 1695, fut dans l'origine, comme son nom seul l'indique, une taxe de tant par tête. La taxe n'était pas la même pour tous les contribuables; elle se graduait sur un tarif qui comprenait vingt-deux classes.

La capitation, supprimée en 1698, reparut en 1701 sous la forme nouvelle d'impôt de répartition. Les contingents assignés aux généralités, aux élections et aux paroisses furent alors imposés au marc la livre de la taille; cependant, des différences notables continuèrent d'exister entre ces deux sortes de contributions directes; voici les plus saillantes :

Les nobles, les officiers de justice, les privilégiés et les habitants des villes franches, quoique exempts de taille, payaient la capitation; le clergé seul s'en rédimait, moyennant certaines sommes une fois données.

Les contingents de capitation se divisaient en deux parts : la capitation des taillables et celle des non-taillables.

Depuis 1781, ces contingents devinrent invariables comme ceux de la taille; la capitation de la généralité d'Orléans fut dès lors fixée (y compris les quatre sous pour livre surimposés pour frais de recouvrement et les autres accessoires) au chiffre de 1,690,392 livres, dont 1,485,730 livres sur les taillables, et 204,662 livres sur les non-taillables. La première de ces deux sommes s'imposait comme accessoire de la taille. La seconde se décomposait, ainsi qu'il suit, entre les cinq classes de non-taillables (1) :

Pour les nobles.....	29,558 liv.
Pour les officiers de justice.....	22,599
Pour les <i>priviliégiés</i> (2).....	6,009
Pour les employés des fermes et régies.....	5,482
Pour les villes franches de tailles.....	141,014 (3)
TOTAL.....	<u>204,662</u>

(1) Procès-Verbal de l'assemblée provinciale de 1787, p. 94.

(2) On appelait ainsi les titulaires de charges ou de commissions qui exemptaient de la taille.

(3) Dans cette somme, Orléans payait 86,508 liv.; Blois, 14,191 liv.; Montargis, 7,296 liv.; Chartres, 52,779 liv.; Chambord, 240 liv.

Dans la répartition individuelle de ces cinq catégories, on suivait certaines règles particulières : les nobles et les *privilegiés* étaient taxés au centième de leurs revenus ; les officiers de justice payaient une cotisation fixée d'après l'importance de leurs fonctions, et qui variait de 45 livres à 150 livres ; la capitation avait conservé à leur égard sa nature primitive d'impôt de quotité ; les employés des fermes et régies étaient taxés à proportion de leurs appointements ; enfin, la somme assignée à chaque ville franche était répartie sur les habitants par les officiers municipaux ; les bases de cette dernière répartition différaient dans chaque ville.

La capitation, comme la taille, excita les doléances de l'assemblée provinciale de l'Orléanais. Les villes franches surtout se plaignirent d'être surchargées (p. 386 et suivantes du Procès-Verbal). En se reportant aux chiffres assignés à chacune de ces villes, on est frappé de l'énorme disproportion qui existe entre le contingent de Chartres, 32,779 livres, et celui de Blois, 14,190 livres. Comment Chartres pouvait-il payer plus du double de ce que payait Blois ? La différence de population et d'importance des deux cités n'était pas à beaucoup près aussi considérable.

§ 3. VINGTIÈMES.

En 1710, le gouvernement de Louis XIV, pour subvenir aux dépenses de guerres ruineuses, leva le *dixième* sur les revenus de tous les biens-fonds. D'après l'édit de création, cet impôt ne devait être que momentané. Pendant les quarante années qui suivirent, il fut successivement supprimé ou rétabli, suivant les besoins de l'Etat. En 1750, le dixième fut remplacé par un *vingtième*, augmenté de quatre sous pour livre, pour frais de perception. En 1756, il y eut un second vingtième, en 1760, un troisième.

Le vingtième des profits industriels, établi en 1750, disparut en 1777 ; le troisième vingtième des biens-fonds, après différentes vicissitudes, cessa en 1786 ; dès lors, l'impôt demeura fixé à deux vingtièmes, plus quatre sous pour livre du premier.

Le vingtième n'était pas, comme la taille et la capitation, un impôt de répartition, puisqu'il ne se levait point par contingents; c'était le prélèvement d'une certaine quotité du revenu annuel. Les Anglais ont conservé quelque chose de semblable dans leur *income-tax*.

En 1772, on commença à *vérifier* les paroisses, c'est-à-dire à réviser les évaluations très-fautives qui avaient jusque-là servi de base. En 1787, cette opération était terminée pour neuf cent trente-deux paroisses de notre généralité (1). Du reste, les plaintes de l'Assemblée provinciale démontrent assez combien la vérification elle-même laissait encore à désirer sous le rapport de l'exactitude.

Les biens de l'Eglise étaient exempts des vingtièmes, par suite d'un *don gratuit* que le clergé avait fait au gouvernement : tel fut toujours son système de participation aux charges publiques. Ce corps nombreux et riche, quoique légalement affranchi des impôts ordinaires, payait, par le fait, à peu près autant que les autres ordres de l'Etat. Ce point de statistique financière serait facile à justifier en compulsant les procès-verbaux des assemblées du clergé de France : on y verrait que, chaque année, le clergé versait des sommes considérables dans les caisses du gouvernement. Son principal privilège consistait à s'imposer soi-même et à n'avoir rien à démêler avec l'autorité civile, ni pour l'assiette, ni pour le recouvrement de ses impôts particuliers ; il voulait bien payer le tribut à César, mais d'une manière qui lui fût propre et qui le distinguât des autres classes de citoyens.

Les biens-fonds des nobles supportaient, comme ceux des roturiers, la charge des vingtièmes : cet impôt n'était pas, comme la taille personnelle, attaché à la condition sociale des possesseurs ; il frappait la propriété en quelques mains qu'elle se trouvât.

En 1787, les vingtièmes de la généralité d'Orléans produisaient une somme de 1,899,653 livres (2).

(1) P. 100 du Procès-Verbal imprimé de l'Assemblée provinciale.

(2) P. 189 du même Procès-Verbal.

Outre la taille, la capitation et les vingtièmes, on voit figurer dans les derniers états des impositions directes de la généralité deux autres articles que nous ne devons point passer sous silence; ce sont :

1° Le produit de la prestation pécuniaire qui avait remplacé la corvée abolie en 1776; cet équivalent, fixé au quart du principal de la taille, était de 610,818 livres, y compris les frais de recouvrement;

2° Les impositions supportées par quelques paroisses pour l'entretien des curés, des vicaires et des maîtres d'école, pour les reconstructions ou réparations d'églises et de presbytères. Ces charges locales ne dépassaient pas, en 1787, le modeste chiffre de 4,080 livres, y compris les frais de recouvrement; elles s'imposaient au marc la livre de la taille.

RÉSUMÉ.

Voici, pour finir, la récapitulation des sommes d'impôts directs que la généralité d'Orléans payait en l'année 1787 (1).

Taille et accessoires.....	3,671,086 liv.
Capitations et accessoires.....	1,690,392
Vingtièmes.....	1,899,653
Impositions locales.....	4,080
Prestation représentative de la corvée.....	610,818
TOTAL.....	7,876,029

Le programme du Congrès demandait un aperçu purement historique et statistique des anciennes contributions directes de l'Orléanais. Pour répondre à cette question, j'ai exposé rapidement l'origine, les phases successives et le mécanisme des différentes formes d'imposition nominale avec les chiffres officiels à l'appui de ces notions. Quant au système, je m'abstiendrai de le juger,

(1) C'est le résumé du tableau annexé à la p. 108 du Procès-Verbal de l'Assemblée provinciale.

ce serait sortir des limites tracées par le programme. D'ailleurs, le temps a fait justice des abus de l'ancienne fiscalité : toute récrimination rétrospective ne serait plus aujourd'hui qu'un hors-d'œuvre déclamatoire. Les descendants des *taillables et corvéables à merci* ont obtenu des adoucissements auxquels leurs pères songeaient à peine ; l'*égalité proportionnelle*, la seule qui soit réalisable en matière d'impôt, a été définitivement conquise ; il y aurait pour le moment témérité et péril à vouloir aller plus loin. Les sources du revenu public coulent en abondance à travers les canaux des perceptions actuellement établies ; gardons-nous de les tarir par d'imprudentes déviations, par des expériences prématurées ; perfectionnons, s'il est possible, mais ne détruisons pas. Aujourd'hui, grâce aux progrès de nos institutions financières, il n'est plus besoin, comme à d'autres époques, de pousser les esprits dans la voie des réformes : le moment serait plutôt venu de les retenir sur la pente fatale des innovations aventureuses et des utopies insensées.

ESQUISSE HISTORIQUE

SUR LES ANCIENS PÉAGES ABOLIS EN 1790,

PAR M. COTELLE.

Les voies de communication par terre et par eau sont d'un si grand intérêt pour la prospérité des États qu'on jugera sans peine du degré de civilisation et de bien-être dont un peuple a joui à une certaine époque, si l'on connaît la nature et l'importance des ressources consacrées à l'amélioration et à l'entretien de ses routes et voies navigables.

Il serait désirable, sans contredit, que dans les sociétés civiles, la liberté naturelle d'aller et de venir, par terre et par eau, principalement pour faire le commerce, ne fût point sujette à des taxes plus ou moins lourdes, qui sont toujours des entraves.

Mais, chez les peuples anciens, comme de nos jours, les mêmes besoins du trésor public ont occasionné les mêmes exigences. Dans tous les ports de l'ancienne Grèce, il existait des droits d'entrée et un tarif des douanes.

Les Romains les ont imités à cet égard. Les villes municipales avaient aussi leurs octrois.

Ces taxes, une fois établies, n'ont-elles pas dû dégénérer en abus vexatoires dans les provinces qui furent livrées aux exactions des

proconsuls romains? Les péages furent, en effet, un sujet de plaintes éloquentes dans les homélies des premiers orateurs chrétiens. Tout est vénal! s'écrie l'un d'eux; les chemins sont tributaires, la locomotion se paie. *Via vectigales sunt; aer venalis* (1).

Après la chute de l'empire romain, tous les droits du fisc passèrent dans les mains des chefs de tant de peuples venus du nord de l'Europe qui se sont établis sur ses ruines.

Cependant, du sein de la barbarie même, il va poindre une civilisation nouvelle, éclairée et adoucie par le christianisme. Déjà elle avait jeté d'assez vives lueurs pour la France, dans les capitulaires de Charlemagne.

En essayant de régler les péages sur les chemins et les rivières, ce puissant législateur avait mis le doigt sur une des plaies de la société. Souvent un audacieux usurpateur arrêtait le commerce des transports en plaçant des chaînes ou des barrages en travers des rivières et des chemins, sans même avoir le prétexte d'entretenir aucun ouvrage d'art pour faciliter la navigation et le roulage.

Charlemagne déclare, dans sa loi, que les péages fondés sur des titres anciens pourront seuls exister; dans sa haute sagesse, il affranchit de tous péages les cultivateurs, à raison des récoltes et fruits qu'ils feront conduire dans leurs granges, magasins et lieux d'habitation; il en déclare aussi exempts les approvisionnements de sa maison royale et de ses armées.

Mais les lois si sages de Charlemagne ne lui ont guère survécu.

Sous ses faibles successeurs, l'autorité du roi succombe de plus en plus; l'oligarchie féodale s'organise et la restreint dans les limites étroites de ses propres domaines. La monarchie française n'est plus que nominale.

Pendant plusieurs siècles d'ignorance et de barbarie, le peuple est livré à la plus cruelle oppression; il est soumis à des corvées accablantes et aux traitements les plus ignominieux. Partout le

(1) Saint CHRYSOSTÔME.

pauvre cultivateur est déclaré *taillable et corvéable à merci et miséricorde*.

Le territoire de France était morcelé en une multitude de petites seigneuries, et chaque chef s'enfermait dans son territoire par des barrières, des lignes de douanes et des péages qui ne laissaient au commerce aucune sûreté, ni par terre ni par eau.

Dans ces temps de vandalisme et d'oppression, les droits féodaux passèrent en partie dans les mains des évêques, des chapitres et des moines ; la misère du peuple n'en fut pas moins grande. Maintefois, les moines, profitant de l'ignorance des seigneurs, ont fait établir à leur profit des taxes oppressives. Par exemple, dans les lois romaines, le mot *pulveraticum* désignait le salaire, la vacation d'un arpenteur, d'un agent du cadastre, chargé de mesurer les terres conquises qui étaient distribuées aux soldats, selon qu'il avait plus ou moins remué la poussière des champs par ses pas et en traînant ses chaînes sur le sol. De là cette expression *pulveraticum*.

Eh bien ! au nombre des abus du régime féodal qui ont été abolis en 1790, on voit figurer le *pulvérage*, droit qu'en plusieurs lieux les moines s'étaient fait concéder par les seigneurs sous le titre usurpé de *pulveraticum*, droit perçu sur les moutons que les villages envoyaient à la pâture commune, usurpée par le seigneur.

Au XII^e siècle, l'abaissement de l'autorité royale fut tel en France, que l'archevêque de Lyon s'était fait attribuer un péage sur la Saône qui a subsisté jusqu'au XVIII^e siècle, de l'autorité de l'empereur d'Allemagne, Frédéric Barberousse, et qui fut confirmé en 1173, par la médiation du pape Alexandre III.

Les péages, formant ainsi des barrières au détriment de l'agriculture et du commerce des transports, se produisaient en mille formes et sous autant de noms barbares, soit latins, soit français : le *pedagium*, péage ; le *rotagium*, rouage ; le *thelonum*, tonlieu, droit de douane ; le *pulveraticum*, droit de passage des bestiaux.

Ainsi, le savant et spirituel auteur de l'histoire, encore inédite, de l'*Université ès-lois d'Orléans*. M. Bimbenet, nous a appris que le seigneur du château de Beaugency prenait, en 1149, le titre de *seigneur du rouage*, à cause du droit qu'il percevait sur les voi-

tures de roulage ou charriots passant par cette ville, et du droit de la dime sur les marchandises transportées aux portes de Blois et de Bonneval.

Une autre cause d'oppression, non moins accablante que les *péages* pour les peuples, c'était le nombre et la continuité des *corvées* auxquelles ils étaient assujettis. Les seigneurs, non moins despotes que les Pharaons d'Égypte, lorsqu'ils bâtirent leurs pyramides, forçaient les paysans à leur élever des murailles à créneaux et des donjons propres à mettre en sûreté les dépouilles enlevées sur leurs voisins ou sur les grands chemins, en attaquant les convois de marchandises les mieux défendus.

Ceux de nos touristes qui ont navigué sur le Rhin, ont vu sur plusieurs points les débris fameux de ces forteresses qui, en facilitant les exactions du seigneur péager sur le fleuve même, lui permettait de s'assurer qu'on ne déjouait pas sa cupidité par des détours, et au moyen des voies de terre, puisque, du haut de son donjon, il embrassait toute la vallée.

A cette époque, l'architecture civile n'était pas dirigée vers la création des routes et ponts, ni des travaux de rivière utiles aux navigateurs. Après les grandes murailles et les manoirs féodaux, la corvée servait encore à construire des monastères, des collèges, des hospices, et surtout ces antiques cathédrales dont la vaste étendue révèle assez l'importance politique et sociale.

Au milieu du morcellement indéfini des principautés, l'Église formait au moins une république des âmes, une commune patrie qui embrassait tous les peuples chrétiens. Elle les convoquait, parfois, et les voyait se confondre dans l'oubli de leurs plus vieilles rancunes ou de leurs plus récentes dissensions, sous les voûtes de ses imposantes basiliques. Là se tenaient les conciles, congrès nationaux d'alors ; là se décrétaient les croisades, non pas seulement contre les Sarrazins, mais contre le comte de Toulouse et ses Albigeois ; là se célébraient les sacres des empereurs et des rois. Mais malheur à ceux qui encourageaient la rigueur de l'interdit, qui, dégageant les peuples du devoir de l'obéissance, jetait un si grand trouble dans les états ! là, enfin, les populations affluaient aux jubilés, ces solennités expiatoires et touchantes où les caractères

les plus hautains et les plus durs venaient rendre hommage à la foi et gagner des indulgences.

Les noms des villes d'Aix-la-Chapelle, de Spire, de Milan, de Clermont-Ferrand, Vézelay, Reims, Chartres, Orléans même, signalent des services rendus pendant cinq siècles par l'Église, tantôt à l'autorité des rois, tantôt à la liberté des peuples, toujours à la civilisation de l'Europe.

Si l'époque de la corvée a joué son rôle pour la construction des grands édifices religieux du XI^e aux XIV^e et XV^e siècles, il serait trop rigoureux d'en faire un sujet de reproches contre le clergé. Le peuple s'y portait en foule spontanément, et les basiliques s'élevaient d'elles-mêmes par le seul effet de la ferveur religieuse.

En 1145, au retour d'un voyage dans le pays chartrain, Hugues, archevêque de Rouen, écrivait à Thierry, évêque d'Amiens, que tous les habitants de la province, hommes, femmes, enfants, se livraient avec une incroyable ardeur à la reconstruction de la cathédrale de Chartres qui avait été incendiée (1).

On sait l'influence soudaine qu'ont eue les croisades dans toute l'Europe, en affaiblissant les vassaux et relevant l'autorité des rois.

D'abord de la fusion qui s'est faite entre les sentiments d'une ardente piété et le désir de la gloire, sont nés la chevalerie et les ordres religieux-militaires, les hospitaliers de Saint-Jean et les Templiers.

Au temps où l'empereur Frédéric se faisait couronner *roi de Provence* à Arles (1178), un jeune berger appelé *Bénezet* eut une de ces apparitions si fréquentes à cette époque. Un ange lui prescrivit, de la part de Dieu, de faire construire un pont à Avignon ; il prouva sa mission par des miracles : une bulle du pape l'autorisa à fonder un hospice pour recevoir les pèlerins, à construire un pont à Avignon et à *faire des quêtes dans toute la chrétienté pour le soutien de ces œuvres* ; il en résulta l'ordre de Saint-

(1) Remarques de l'abbé Lebœuf, sur le tome VI des *Annales bénédictines* du P. Mabillon. (*Mercure de France*, juin 1739.)

Bénézet, ou des *Frères du Pont, des Pontifes*. C'est le même ordre religieux qui a fait construire aussi le pont du Saint-Esprit, et qui resta préposé à son entretien jusqu'à la fin du XVI^e siècle; à cette époque, son hôpital fut détruit pour bâtir une citadelle (1).

Au XII^e siècle, on construisit des forteresses d'une nouvelle destination; au lieu de s'élever pour opprimer et dépouiller les marchands et les voyageurs, elles eurent, au contraire, pour objet de les protéger contre la spoliation et les mauvais traitements et de leur offrir un refuge où ils pussent se reposer de leurs fatigues en lieu de sûreté.

En 1108, Philippe I^{er}, pendant le règne duquel a eu lieu la première croisade, étant mort à Melun, on porta son corps à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, où il avait choisi sa sépulture. Suivant Mézeray, Louis VI, son fils, dit *le Gros*, accompagnait la pompe funèbre et prêtait son épaule pour porter le cercueil. Huit jours après, il se faisait sacrer à Orléans, à cause d'un schisme qui régnait à Reims.

Bientôt, Henri I^{er}, roi d'Angleterre, fils de Guillaume-le-Conquérant, cherche à profiter de l'inexpérience du jeune roi pour soulever contre lui ses vassaux. Les seigneurs de Corbeil, de Crécy, de Montlhéry, inquiets et remuants, voulaient resserrer le domaine du roi dans des limites de plus en plus étroites.

Louis-le-Gros se procura une puissante alliance en affranchissant les communes. Les villes libres de Beauvais, de Noyon et autres se liguèrent avec la couronne contre les seigneurs.

C'est dans cette nouvelle politique qu'une ordonnance du roi, de 1120, proclama pour la première fois l'abolition des péages qui seraient reconnus abusifs par le roi, grand justicier de la nation.

Mais ce beau titre fut bien plus mérité par le roi saint Louis, à cause de ses établissements et des appels qu'il a institués au-dessus des justices seigneuriales.

A cette époque, les négociants les plus hardis, les plus entreprenants, et qui tenaient en France le sceptre du commerce et de

(1) *Histoire du Languedoc*, t. III, p. 505.

la navigation, étaient les bourgeois de la Rochelle. Ils pénétraient dans tout le royaume par la Gironde, la Loire et la Seine.

Par ses lettres patentes de 1227, le roi Louis IX leur garantit un libre transit dans les terres de son domaine et dans tous les pays soumis à son obéissance ; il les exempte de tous les péages qui pourraient être établis, *per terram nostram et potestates nostras*, défendant à tous et à chacun qu'ils fussent inquiétés, molestés, ni même taxés en quelque manière et sous quelque prétexte que ce fût : *Ne molestias vel gravamen nullatenus eis inficiant*.

Mais la grande exaction des péages abusifs ne devait pas s'éteindre facilement ; pour en triompher, il a fallu que la nation usât d'une longue patience.

D'abord, les lumières de la science des lois ont commencé à faire ouvrir les yeux sur l'iniquité de la plupart des péages et ont soulevé contre eux l'indignation publique.

L'autorité royale, voulant se montrer secourable au peuple, a, elle-même, accusé hautement les déprédations commises par les seigneurs péagers.

Il a fallu, enfin, de la part du pouvoir, une fermeté de résolution qui ne fléchit pas, afin que les sévérités de la loi fussent efficaces.

Dès le XIV^e siècle, la science vient en aide à la cause du droit et de l'ordre, celle des princes aussi bien que du peuple. Les écoles de droit de l'Italie jettent alors un grand éclat. A Orléans, une école non moins digne de renom obtient, la première en France, le titre d'*Université des lois*, du roi Philippe-le-Bel ; elle le dut à l'effet de la reconnaissance du pape Clément V ; né français, il déclarait devoir son élévation aux études de droit qu'il y avait faites. *Nos ipsum, lui fait dire Pasquier, Aurelianense studium legendi et docendi in legibus scientiâ decoravit*.

En 1340 et 1350, l'abus des péages était vivement attaqué dans les ouvrages des jurisconsultes J. André et Barthole. Ils enseignaient que les péages étant essentiellement du domaine public, ils ne pouvaient appartenir qu'aux princes ; qu'en outre les péagers étaient tenus de garantir la sûreté des chemins et de répondre

des attentats qui s'y commettaient contre les personnes et les propriétés (1).

Le parlement de Paris ne tarda pas à consacrer par sa jurisprudence des maximes si favorables à l'autorité royale ainsi qu'au peuple.

Par exemple, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon, pendant qu'ils se faisaient la guerre, avaient institué l'un et l'autre un droit de péage sur le Rhône et s'en disputaient le fief; mais le parlement de Paris déclara que leurs droits de fief et d'hommage étaient éteints; que la guerre les ayant mis hors d'état d'assurer les personnes et les biens des tributaires du péage, le droit du péage avait péri pour eux et s'était réuni au domaine du roi (2).

On voit ici comment la justice des parlements a élevé et confirmé l'autorité des rois sur les ruines du pouvoir des grands vassaux de la couronne, œuvre de plusieurs siècles et de la plus habile politique.

Dans une assemblée des grands de l'État, tenue à Amiens le 5 décembre 1363, le roi Jean, dit *le Bon*, signale encore l'usurpation audacieuse de certains de ses sujets qui ont établi de nouveaux péages sans titres. Il rend une ordonnance qui en prononce la suppression.

Par lettres-patentes du 14 décembre 1367, Charles V, dit *le Sage*, ordonne d'ajourner au parlement de Paris ceux qui auront taxé sans droit les marchandises transportées soit par terre, soit par eau, pour y répondre sur leurs désobéissances et exactions. L'expédition insérée dans les ordonnances du Louvre porte la signature d'Aubriot, ce célèbre prévôt de Paris qui était chargé de l'exécution.

Dans son ordonnance du 13 décembre 1380, Charles VI passe en revue les nombreux droits que les seigneurs percevaient abusivement et de leur propre autorité, sous les noms de *péages*, *tra-*

(1) J. ANDRÉ, *De l'usage de la Propriété et de la Possession*; BARTHOLE, *Traité des impôts*.

(2) GUYPAPE, *de flumine Rhodano* (arrêts de 1480, 1485, nos 487 et 565).

vers, châteaux, pôrts, ponts, passages, seigneuries, trues et aides. Il envisage que les marchands sont *grevés et dommagés à tel point qu'ils sont obligés de délaissier leurs marchandises.*

Cependant le monarque se borne, dans cette ordonnance, à vouloir que les marchands du royaume soient gardés contre *les indues oppressions et telles nouveautés*, lesquelles, dit-il, nous voulons être *ôtées et abattues* ; mais ces paroles d'indignation ne sont, pour ainsi dire, que comminatoires et dénuées de sanction pénale.

Il n'en est pas ainsi, à la vérité, d'un édit du même roi, de 1408 ; cette fois, en signalant les mêmes abus comme n'ayant fait que s'accroître, *pour le contemnement de la justice, l'oppression et la destruction des marchands*, il enjoignit à ses gens de justice d'*informer secrètement et de punir par les peines et emprisonnement des personnes, suivant l'échéance des cas.*

Charles VI y prend les titres de *roi de France, dauphin du Viennois, vicair impérial*. Cette déclaration concernant le Dauphiné est adressée au maréchal Boucicault, qui en était le gouverneur, fils d'un autre maréchal de France illustré par les croisades. Le dernier, compagnon d'armes du brave Dunois, a su, par l'austérité de ses mœurs et la considération de sa personne, faire rentrer et maintenir les Français dans Gênes, d'où le comte de Saint-Pol s'était fait chasser pour avoir trop su plaire aux dames.

Il a encore été rendu sous ce règne une grande et belle ordonnance sur la police et la justice, dont les articles 244 et 245 signalent d'abord l'abus criant des péages usurpés ; elle révèle en outre la prévarication des baillis et sénéchaux : ils avaient eux-mêmes exigé des sujets du roi *plusieurs grandes sommes, sous le prétexte de commissions pour faire les nettoiyements et réparations des rivières*, ou pour visites des travaux là où on n'en a fait aucun, *bien joyeux d'y retourner une autre fois pour la même cause.* Le roi ordonne qu'une peine exemplaire soit infligée aux coupables pour contenir ses officiers dans le devoir.

Mais la France est encore une fois au comble du malheur ; elle a été envahie par les Anglais. On voit le roi Charles VII errer

sans couronne et sans espoir, jusqu'à la levée du siège d'Orléans par Jeanne d'Arc, qui le fit sacrer à Reims, en l'année 1428.

Dans deux ordonnances de 1431 et 1432, qui avaient pour but d'affranchir le cours de la Loire des *nouveaux aides, subsides, péages* et *travers* établis sans titres, nous voyons que, soit pour le fait de la guerre, soit pour ses autres nécessités, le roi Charles VII avait mis une traite de 20 sous sur chaque muid de vin qui serait mené de quelque pays que ce fût par la Loire.

Une autre ordonnance du 13 juin 1438 est signée Dominique Budé. Ce conseiller d'État était le grand-père de Guillaume Budé, l'ami de Lascaris : de Budé, le fondateur de la bibliothèque royale, celui qui a rendu de grands services aux lettres grecques et latines et à la science du droit romain, au témoignage de Dumoulin.

Ainsi commencent à germer ces générations de jurisconsultes et d'hommes d'État qui ont jeté tant d'éclat sur la France au XVI^e siècle.

Cette ordonnance du 13 juin 1438 fut délibérée dans les États assemblés à Saumur, puis au grand conseil. On y voit un progrès sensible de l'autorité royale vers la fin d'un règne dont les commencements avaient été si malheureux.

Le roi prononce, cette fois, contre les seigneurs qui auront grevé le commerce par des péages usurpés, la peine de *confiscation de leurs seigneuries, droits et privilèges*, en leur enjoignant de restituer aux marchands les sommes induement exigées ; afin que *certaines grandes et grosses peines* leur soient appliquées, ils auront à comparaître au Parlement, à certain et compétent jour, ordinaire et extraordinaire.

Enfin, un dernier édit du même roi, à la date du 27 mai 1443, est ici d'un intérêt local : d'abord le grand conseil où il a été délibéré fut tenu dans la ville d'Orléans ; il avait pour but de faire cesser des exactions commises sur la Loire au moyen de taxes connues sous les noms de *cloison d'Angers, trépas de Loire, cloison de Saumur, navalités sur les ponts d'Orléans et de Jargeau, quarantième de la charité*, « toutes exactions très-grandes et que les « suppliants ne pouvaient bonnement supporter. »

L'austérité de langage et la sévérité des peines édictées par ces

ordonnances forme comme une transition au règne de Louis XI, cet allié de la démocratie contre les vassaux dont le peuple avait à se plaindre.

On se rappellera que Louis XI a fondé le premier en France les relais de poste à l'usage de sa diplomatie et de ses courriers. De là l'autorité royale devait naturellement être conduite à s'occuper des routes, si les guerres civiles ou étrangères n'avaient par trop long-temps arrêté ce progrès. Mais sous le règne de Louis XI et les deux règnes suivants, la législation devient muette à l'égard de l'abus des péages.

Au XVI^e siècle, les croisades, la découverte de l'imprimerie, celle du Nouveau-Monde et de la poudre à canon avaient produit chez tous les peuples de l'Europe une révolution dans le commerce, les sciences et les arts civils et militaires. Sous le rapport de la religion, la réforme commençait à ébranler tous les États, et Charles V marchait contre les princes protestants pour le soutien de l'Église romaine.

François I^{er}, ce roi chevaleresque, guerrier non moins malheureux que brillant, s'est signalé surtout comme l'ami des lettres et des beaux-arts et le protecteur des inventions utiles.

Léonard de Vinci, qu'il appela en France, grand peintre, grand architecte, auquel on doit les plus belles parties de nos châteaux royaux de Fontainebleau, du Louvre, de Chambord, avait aussi un goût particulier pour les canaux et professait l'art de construire les écluses.

Cinquante ans avant que Riquet conçut l'idée de la construction du canal du Midi en 1613, Charles Bernard, auteur de l'écrit intitulé *Conjonction des deux mers*, disait : « Le roi François I^{er}, le premier roi de France qui se soit hautement signalé « par la multitude et la magnificence des beaux et grands ouvrages, les superbes et hardis édifices qu'on voit de lui, fut « conseillé, sur la fin de son règne, de joindre l'océan atlantique « avec la mer de Narbonne. Cette entreprise n'était pas de grands « frais ; tout y était préparé et il n'y a pas de doute que cet ouvrage eût été achevé sans sa mort et les guerres civiles. »

Les premiers canaux de la Bretagne furent entrepris sous ce

règne. Par des lettres-patentes de 1539, François I^{er} autorisa la ville de Rennes à canaliser à ses frais la Vilaine de Cesson à Rhedon : on s'adressa à des architectes d'Italie et de Flandre et les essais durèrent pendant un demi-siècle.

Si les péages de navigation figurent dans les lois de ce règne, ce n'est pas comme des abus oppresseurs que l'autorité royale poursuit à outrance ; elle les suppose établis avec justice, en sorte que l'autorité doive y tenir la main pour subvenir à l'entretien des passages, ponts, chaussées et chemins publics, sans lesquels, porte l'édit du 1^{er} septembre 1535, *ne peuvent bonnement les humains être nourris et substantés*. Cet édit est daté de *Fontaine-Française*, en Bourgogne, lieu déjà célèbre par la naissance de saint Bernard, et qui le sera bientôt par l'une des victoires de Henri IV.

Ce n'est pas que, de fait, l'abus des péages excessifs et établis sans titres eût été extirpé sous le règne précédent, le contraire n'est que trop bien démontré par le *Traité des Péages*, publié en 1550, par *Matthieu de Vauzelles*, docteur ès-droit, avocat au parlement de Dombes et sénéchaussée de Lyon.

J'appelle l'attention sympathique du Congrès sur les circonstances auxquelles nous devons ce petit volume, sorti de la plume d'un vertueux magistrat, sous le règne de Henri II :

« Puisqu'il a plu à notre roi T. C., Henri II, dit l'auteur, de
« soulager son peuple à son heureux avènement, d'adresser com-
« mission à MM. du parlement et dernier ressort de Dombes,
« assis à Lyon, pour la réformation des péages qui se lèvent sur
« les rivières du Rhône, Saône et Isère, on peut connaître qu'il
« n'est chose qui fût plus louable et plus profitable au bien pu-
« blic, à cause *des abus vexatoires et indues exactions, qu'aucuns*
« *péagers font journellement sur le pauvre peuple.*

« Depuis Pontalier jusqu'à Aigues-Mortes, continue l'auteur,
« les péagers vectigaux *montent plus que le prix du blé et des mar-*
« *chandises qui se conduisent sur lesdites rivières,* étant AU NOMBRE
« DE PLUS DE SOIXANTE. »

De Vauzelles, avocat du roi auprès du parlement de Dombes, était d'abord plein d'ardeur et de dévouement pour faire vérifier

les titres des péages et supprimer ceux qui seraient reconnus abusifs. Mais il se trouva « que les péagers des autres parlements, « dit-il, n'ont voulu obéir, ni moins lesdits parlements bailler « lettres de placet ; ceux qui avaient fait l'entreprise et pour- « suite, tant les marchands que voituriers, se refroidirent, en « sorte que je me vis, dit toujours de *Vauzelles*, paralysé, anéanti ; « à cette cause, j'avais tout laissé de désespoir. »

Cependant, lorsque nous avons approfondi une matière toute neuve, lorsque nous nous sentons étayés sur des principes inébranlables, et que pourtant l'occasion de les appliquer nous échappe, il nous en coûte que l'étude que nous avons faite soit entièrement sans fruit. Il en a été ainsi de *Vauzelles*, mais il a voulu que le public pût profiter plus tard de ses recherches savantes. Il a écrit un livre, développement plein d'intérêt et de science : il y fait un appel public à la conscience même des exacteurs qui ruinaient le commerce de la France, et il les foudroie de cet anathème tiré de Pline : *Mors certè exæquabit quos pecunia superaverit* ; c'est à peu près la pensée de ces beaux vers de Delille :

Lâches oppresseurs de la terre,
Tremblez, vous êtes immortels.

« Durant les vacances de ces vendanges, dit l'auteur en terminant, étant à Millery, j'ai délibéré de parfaire ce petit *Traité des Péages* en LANGUE VULGAIRE, afin que chacun entende ce qu'il doit payer et de quelles marchandises, pour retenir les péageurs à ce qu'ils en fassent abus. »

Voilà, Messieurs, chose remarquable, l'un des premiers écrits qui aient été publiés en langue vulgaire par un jurisconsulte français ; petit traité inspiré par l'amour le plus pur du bien public, et qui méritait, en effet, d'être mis à la portée de tout le monde ; l'auteur y a consacré ses vacances de magistrat ; c'est un titre de plus à l'estime de la postérité.

La fin du règne des Valois fut signalée par tous les malheurs de la guerre civile. Seul, le chancelier de L'HOPITAL, ce sénateur digne des beaux temps de Rome, militait courageusement pour le

maintien des lois, et par d'utiles réformes dans l'ordre civil, il devait se survivre à lui-même dans nos codes actuels.

Les belles ordonnances de Moulins, d'Orléans et de Blois sont son ouvrage. Elles ont renouvelé l'abolition des péages abusifs, *sous les peines portées par les précédents édits et plus grièves s'il y échet.*

Le règne de Charles IX tient sa place dans l'histoire de la navigation et du commerce. A cette époque, les négociants de Saint-Malo se dirigèrent vers divers ports de l'Amérique ; ils instituèrent nos grandes pêches, dont les produits, remontant par la Loire, firent de la ville d'Orléans un riche entrepôt du commerce maritime et des salaisons, particulièrement pour l'approvisionnement de la capitale et de toute la France.

L'amiral Coligny, dirigé par Calvin, voulait coloniser la Floride et y envoyer des familles protestantes ; la couronne favorisait leur sortie de France. C'est ainsi que les deux *Carolines* des États-Unis ont dû leur nom au roi de la Saint-Barthélemi.

Cette époque est signalée par les expéditions de marins célèbres, tels que *Cartier*, de Saint-Malo : il entra le premier dans Saint-Laurent, qui lui doit son nom, et il bâtit dans le Canada le premier fort français sous le nom d'*Orléans* ; tel encore Samuel *Champlain*, dont le nom immortel reste à l'un des lacs importants de la même partie des États-Unis.

Sous le règne de Henri IV, toutes les parties de l'administration publique ont un commencement d'organisation régulière dans un esprit d'unité. Ainsi le duc de Bourbon est institué *grand maître des mines*, la charge de *grand-voyer* est créée par le duc de Sully, l'ingénieur hollandais Bradeley reçoit le titre de *grand maître des digues et des dessèchements de France*. L'autorité gravitait ainsi vers la centralisation ; on sait que c'est le duc de Sully qui a introduit le premier l'usage des registres et des écritures régulières dans la comptabilité.

On retrouve son esprit d'ordre dans l'arrêt du conseil du 2 avril 1605, par lequel il était ordonné aux trésoriers généraux de France d'informer et dresser état des péages qui se levaient sur les habitants de leurs paroisses pour l'entretien et la répara-

tion des ponts, pavés, chemins, chaussées et autres ouvrages publics.

Le plus beau monument qui reste de cette administration, c'est le canal de Briare, le premier canal à point de partage qui ait été construit et que nous avons offert à l'admiration de l'Europe.

Mais le grand règne s'ouvre enfin, celui de Louis XIV ; la féodalité était vaincue définitivement par la monarchie et soumise à une inévitable obéissance aux lois du royaume.

Le cardinal Mazarin avait légué au roi l'immense fortune qu'il devait à ses bontés. Cependant, en lui présentant Colbert pour le remplacer, il lui déclara encore que c'était le plus beau présent qu'il pût lui faire pour s'acquitter de ses bienfaits.

Colbert fut le principal auteur de cette centralisation qui a fait depuis deux cents ans la force et la gloire de la France ; il avait acquis de ses propres deniers divers offices répartis entre les secrétaires du roi, tels que la marine de Levant, la marine de Ponent, le commerce, tant du dedans que du dehors, et le contrôle général des finances ; mais tous ces départements étant réunis dans ses mains, il s'imposa un travail inoui, une responsabilité telle qu'il n'en avait jamais pesé de semblable sur la tête d'un ministre.

Cependant son génie patient et vaste suffit à tout. Il ouvre de nouvelles voies au commerce maritime ; il rend le Levant tributaire de la France et même de l'industrie orléanaise ; il supprime les douanes de province à province ; il crée des ports et des routes, et il encourage une foule d'entreprises nouvelles, brevetées, sous le titre de *manufactures royales*.

Afin d'y attirer les capitaux, bien loin que le travail doive déroger à la noblesse, les canaux concédés sont érigés en hauts fiefs et leurs propriétaires sont qualifiés *seigneurs* ; les enfants de Riquet vont devenir les *princes de Caraman* ; ceux qui élèveront des verreries, des hauts fourneaux, seront anoblis ; enfin, la noblesse d'échevinage couronnera le plus souvent le génie industriel et commercial.

Le canal du Midi fut pour l'administration de Colbert ce qu'était le canal de Briare pour celle du duc de Sully, son plus beau

titre de gloire. En 1663, Colbert avait encouragé les premiers travaux de Riquet : plus heureux que celui-ci, il en a vu la fin ; en 1683, l'ouverture du canal des deux mers a eu lieu sous ses auspices.

Colbert, le père du commerce maritime et commercial de la France, fit, tout d'abord, une guerre opiniâtre à l'abus des péages. La célèbre ordonnance de 1663 qui lui est due n'était pas comminatoire, comme les précédentes ; les résultats en furent immédiats et bienfaisants. Le seul exemple que nous en donnerons concernera la Loire.

Il existait dans tout son cours, pour les pays des généralités de Riom, Lyon, Moulins, Orléans et Tours, une taxe désignée sous le nom de *Droit de boîte*, pour laquelle il y avait des bureaux établis dans toutes les villes de la Loire. La communauté des marchands et marinière fréquentant cette rivière devait employer le produit annuel à son balisage et à l'entretien des chemins de halage et des digues sur ses deux rives.

Les fonds étaient versés au receveur de la communauté résidant à Orléans, sous le contrôle des syndics du commerce dans des assemblées annuelles.

Mais Colbert ne se contente pas de vérifier les titres de ces péages, il porte un examen sévère sur l'emploi qui est fait de son produit pour l'utilité publique. Or, il reconnaît que la communauté des marchands de la Loire se livre à un gaspillage fâcheux, que le produit du Droit de boîte est en grande partie dissipé en frais de voyage, dans d'abusifs et somptueux festins.

Pour y mettre ordre, Colbert établit que le receveur rendra ses comptes dorénavant en présence du lieutenant-général et du procureur et avocat du roi de la généralité d'Orléans ; de plus, l'intendant de l'Orléanais est chargé de faire dresser par un ingénieur du roi les devis des réparations qui seront à faire ; enfin, défense est faite au receveur de faire aucuns paiements que sur les ordonnances de l'intendant. C'est précisément ainsi que se paient aujourd'hui les dépenses publiques.

Pour couper dans sa racine l'abus des procès relatifs au Droit de boîte, Colbert en fait évoquer le connaissement par le conseil

du roi ; mais au moment où il en désaisit MM. du parlement, il ordonne que leurs épices continuent de leur être remises. « Donnez vos ordres, écrivait-il à l'intendant d'Orléans, pour que la dis- tribution du COTIGNAT et du VIN se fasse à MM. du parlement ainsi qu'il est accoutumé. »

Les voies de terre ne fixèrent pas moins l'attention de Colbert que les voies navigables.

En 1670, au milieu du règne de Louis XIV, il n'existait encore qu'un tronçon de route pavée, c'était de Paris à Étampes. Pour continuer la route d'Étampes à Orléans, en économisant le transport des matériaux, un arrêt du conseil, d'avril 1671, imposa au commerce du roulage pour les vins d'Orléans une charge particulière et locale. Il fut ordonné que les voituriers qui, ayant transporté des vins d'Orléans à Paris, reviendraient à vide, fussent chargés à Étampes de deux douzaines de gros pavés ou de deux poinçons de sable, pour les décharger aux endroits qui seraient indiqués.

Dans le lieu où était le chantier de construction, les conducteurs recevaient les pavés ou le sable qui était remis dans des sacs au voiturier par les gardes de l'hôtel ou prévôté de France à Étampes.

En 1682, onze ans après l'arrêt du conseil dont il s'agit, les travaux de la route n'étaient encore qu'à six lieues de distance d'Orléans, et cette charge continuait d'être imposée au roulage.

Le principal effort du gouvernement de Louis XIV en faveur des routes s'est porté vers celles qui se dirigeaient sur les frontières pour le transport des armées et de leurs approvisionnements de guerre. Les intendants des provinces y appliquaient la corvée, c'est-à-dire qu'ils mettaient en réquisition les habitants des villages et de la campagne à trois ou quatre lieues de distance des routes, en les forçant à y appliquer le travail de leurs bras, ainsi que les voitures, chevaux, outils et ustensiles qui étaient en leur possession.

A l'intérieur du royaume, les grands chemins étaient à peine tracés et le plus souvent impraticables ; lorsque le roi devait tra-

verser une province et lorsque les princes se rendaient aux eaux de Baréges ou de Vichy, les intendants recevaient l'ordre de visiter les chemins et de faire remplir les trous dans les plus mauvais passages, avec des cailloux et des pierres ou avec du bois et des broussailles, et si le chemin était absolument défoncé, ils faisaient ouvrir les haies et combler les fossés pour que le passage pût être pris sur les terrains bordant la route.

« Ce sont là, écrivait Colbert aux intendants, en 1672, les « expédients dont on s'est toujours servi *pour faciliter les voyages du roi par toutes les provinces où Sa Majesté veut se rendre.* »

Après la mort de Colbert, son héritage administratif fut partagé entre beaucoup de mains ; mais ses successeurs, qu'on appela la *monnaie de Colbert*, ne le remplacèrent pas par le nombre. Dès lors la gloire de Louis XIV ne fait plus que décroître, et sa vieillesse est attristée par des revers.

Il laissait à son petit-fils de grandes charges à liquider et peu de ressources.

Le conseil de la régence, sous Louis XV, tentant de remédier au désordre des finances, adopte de brillantes utopies sur le crédit public et le crédit privé ; mais les systèmes de Law et de l'abbé Terray ne produisent que la banqueroute du trésor et la ruine des familles.

Une expérience bien désastreuse fait reconnaître enfin que la France tient du sol même sa véritable richesse, et qu'au lieu d'aller chercher la fortune au Mississipi, il fallait la demander à la terre ; mais que pour accroître ses forces productives, il fallait multiplier les voies de communication par terre et par eau, et faciliter par là le commerce du dedans et du dehors. Sous l'empire de ces principes, le conseil de régence conçut et embrassa avec ferveur le projet d'un vaste système de routes royales pour relier Paris avec les ports de commerce, les villes frontières, les capitales de toutes nos provinces et rattacher ces villes les unes aux autres par un vaste réseau d'une étendue de 12,000 lieues.

Ce magnifique plan fut poursuivi avec une louable persévérance, depuis l'année 1737 jusqu'à 1787, et les routes royales

bien pavées, régulièrement plantées, que nous avons dues à Louis XV, sont sans contredit ce qu'il y a de plus glorieux et de plus utile dans son règne.

Au milieu du XVIII^e siècle, l'économiste Adam Smith avait passé plusieurs années à Paris et y avait sucé les principes d'une science nouvelle dans l'école du docteur Quesnay. Dans son beau livre de la *Richesse des nations*, il est écrit qu'à cette époque la France commençait à posséder des routes dignes d'admiration ; cependant, selon l'auteur, les travaux publics n'auraient jamais sur son territoire l'avenir qui leur était assuré en Angleterre. En effet, disait avec fierté l'Anglais Smith, nous avons pour nos chemins et les *barrières* que les Français n'ont jamais supportées, et *nos sept jours de corvée*, impôt réparti également entre tous les propriétaires, tandis qu'il forme en France une taxe tyrannique et odieuse qui, pesant sur la partie la plus pauvre de la population, ne pourra pas subsister long-temps. Mais surtout l'Angleterre jouit de la liberté municipale ; l'administration élective des paroisses vote et recueille avec facilité des taxes abondantes qu'elle consacre à l'entretien des chemins publics.

En France, au contraire, la royauté s'est chargée trop imprudemment de pourvoir seule à tout ce qui intéresse la prospérité publique. Le trésor, épuisé par les dépenses des grands armements de terre et de mer, est loin de pouvoir suffire à tout ; et cependant le roi y travaille aveuglément et tous les jours à faire tomber les *barrières* et à remplacer les *corvées* par des taxes illusoire, ayant absorbé au profit de ses intendants toutes les libertés locales et les pouvoirs électifs ; ce pays n'aura bientôt plus pour l'esprit d'association et pour les grandes industries les encouragements sérieux et gratuits qui résultaient de l'anoblissement et des droits de fief, constituant à perpétuité les familles sur la base du droit d'aînesse.

A la même époque, les meilleurs esprits demandaient que la *corvée* en nature fût maintenue avec un bon système de répartition, plutôt que de la convertir en une imposition en argent. Ils se fondaient sur l'importance du bon état des routes pour le pays. Or, une ressource spéciale, limitative, qui demeurerait essentiel-

lement appliquée à leur entretien, leur semblait fort précieuse ; si elle était convertie en un impôt additionnel, l'État, dans les grandes nécessités publiques, ne pourrait pas s'abstenir d'appliquer cet impôt au besoin du moment, et dès lors, tout comme auparavant, les habitants des campagnes seraient mis en réquisition pour la réparation des chemins dont ils seraient les premiers à profiter.

Malgré ces objections si sérieuses, en 1787, la seconde assemblée des notables réclama unanimement, par l'organe de tous ses bureaux, l'abolition de la corvée. Elle fut convertie en une taxe additionnée à la taille et aux autres contributions, de manière à atteindre les privilégiés comme les non privilégiés, sans pouvoir excéder le sixième de tous les impôts directs ou personnels.

Cette loi était le prélude des grandes réformes qui furent bientôt opérées sur une plus large échelle par l'assemblée constituante.

Tout en faisant la guerre aux péages usurpés, la royauté avait toujours ménagé les péages, dont les titres, quels qu'ils fussent, remontaient à plus de cent ans.

Vers la fin du règne de Louis XV, par arrêt du conseil du 10 mai 1771, il avait été formé une commission de conseillers d'État, présidée par M. d'Aguesseau, fils du feu chancelier, pour vérifier les titres des péages qui se percevaient dans la seule généralité de Paris. Sur cent péages établis par terre, la commission en avait supprimé les deux tiers, en maintenant l'autre tiers. Les péages par eau sur les rivières de Seine, de Marne, de Yonne, ont été maintenus au nombre de trente et un, vingt-quatre seulement furent supprimés.

Il en était de même dans toute la France.

En 1788, le ministre Necker, dans son compte-rendu, évaluait à deux millions, au moins, le produit annuel des péages qui subsistaient encore. De Gray sur la Saône jusqu'à Avignon sur le Rhône, la marchandise transportée était grevée de péages s'élevant ensemble à 50 p. 0/0 de la valeur. Évidemment cet état de chose était intolérable pour une assemblée nationale réformatrice.

De là le décret du 28 mars 1790, qui a aboli sans indemnité :

Par son article 10, « les droits de pulvérage levés sur les troupeaux passant dans les chemins publics des seigneuries. »

Par son article 13, « les droits de péage de long et de travers, « halage, pontonnage, barrage, chômage, grande et petite coutume, tonlieu et autres droits de ce genre, ou qui en seraient « représentatifs, sous quelque dénomination qu'ils pussent être « perçus, par terre et par eau, soit en nature soit en argent. »

Ce décret a soigneusement excepté de la suppression : 1^o les octrois de navigation établis, soit au profit du trésor public, soit au profit des provinces, villes ou communautés d'habitants et des hôpitaux ; 2^o les droits de bacs et voitures d'eau ; 3^o ceux des droits qui auraient été concédés pour dédommagements de frais de construction de ponts, canaux et autres ouvrages d'art construits sous cette même condition.

De ces sages réserves, il résulte que l'assemblée constituante n'a nullement entendu affranchir le peuple français de toute entrave à la liberté d'aller et de venir, de toutes barrières sur les chemins, de tous octrois de navigations, de tous tarifs pour droits de passage ; au contraire, les tarifs rémunérateurs établis au profit du trésor, des villes, des communes ou des hôpitaux, étaient maintenus formellement.

Il était réservé au gouvernement de pouvoir recouvrer, par des tarifs, les avances qu'il aurait faites au commerce en ouvrant des communications avantageuses. Il fallait qu'il pût concéder à l'industrie la jouissance des péages rémunérateurs, et laisser un libre essor aux entreprises d'utilité publique qui seraient dirigées par les localités à leur profit, au moyen d'emprunts remboursables à l'aide de péages.

Au lieu de se laisser aller à l'utopie d'une liberté absolue d'aller et venir, comme formant un droit antérieur aux sociétés et imprescriptible, préjugé qui n'a été que trop répandu dans les masses, la raison et l'expérience enseignaient que les tarifs des voies publiques, perfectionnées par l'art, pesaient naturellement sur le commerce ; que les négociants s'en faisaient rembourser sur le prix des marchandises par les consommateurs ; qu'il était juste

que les localités qui tiraient le plus d'avantage de certaines voies de communication et des ouvrages d'art en dépendant fussent tributaires des frais de leur établissement et de leur entretien, à la décharge des autres contribuables de l'État qui n'étaient pas à même d'en faire usage et qui n'en retiraient aucune utilité.

Tels sont les principes et les limites raisonnables dans lesquelles l'antique abus des péages, ayant la féodalité pour origine et pour seule cause, a disparu aux applaudissements de la nation et avec l'assentiment intime de la conscience publique.

DÉCOUVERTE MONÉTAIRE

A CHATEAUNEUF - SUR - CHER,

PAR M. BERRY.

En lisant le vaste programme de ce Congrès, j'ai été étonné qu'au milieu de la foule de questions à résoudre sur tant de matières diverses il ne s'en trouvât pas une seule qui intéressât la numismatique. J'avais pensé que, s'occupant de l'archéologie en général, une réunion scientifique qui conviait toutes les intelligences ne pouvait oublier une des parties notables de cette science, trop long-temps négligée, je dirai même dédaignée, jusqu'au moment où le fondateur de la Société Française pour la conservation des monuments est venu, par sa puissante inspiration et son incroyable activité, lui rendre le rang qu'elle devait occuper dans la série des connaissances humaines.

Un honorable membre de cette assemblée, rendant compte, dans un journal scientifique, des travaux littéraires des sociétés de province, exprimait le regret de ce que ces sociétés ne s'occupaient pas assez sérieusement de la numismatique. Il avait raison. Qu'est-ce, en effet, que la numismatique, sinon l'histoire contemporaine du passé écrite sur le bronze, l'argent et l'or, comme elle est écrite sur les marbres capitolains, sur les arcs

trionphaux élevés par les bons comme par les mauvais empereurs qui ont tenu le sceptre du monde, comme elle est écrite sur le papyrus et sur le parchemin que le temps et la dévastation des hommes, plus cruelle encore que le temps, ont épargné. Présentez au numismate une pièce de monnaie et demandez-lui *cujus est imago hæc et superscriptio?* il vous dira à quelle époque, à quel règne elle appartient, si c'est un Tibère, un Néron, un Antonin; de même qu'à la seule inspection d'un monument l'archéologue vous dira à quel siècle, à quelle école on doit l'attribuer.

N'est-ce pas, en effet, aussi bien l'histoire des peuples et des rois que celle que nous ont transmis les historiens, avec cette différence néanmoins que la monnaie de Tibère et de Néron nous retrace sans passion l'effigie de ces princes que tous les historiens nous dépeignent comme des monstres couronnés?

La numismatique fait plus : elle vient apporter l'autorité des faits matériels à l'appui du récit plus ou moins véridique des chroniqueurs qui ont écrit sous l'influence des passions de leur époque et des événements dont ils retracent l'histoire, et confirmer l'authenticité des faits suivant la chronologie. Mais elle a encore un autre avantage : elle est encore l'histoire de l'art dont elle permet de suivre les progrès ou la dégénérescence, selon qu'on avance plus ou moins dans la civilisation européenne ou qu'on s'éloigne plus ou moins de ces grands événements qui ont si puissamment influé sur cette civilisation.

La numismatique et l'archéologie ont donc des rapports trop intimes pour les séparer l'une de l'autre ; et c'est dans l'intérêt de la science même, qui compte parmi vous tant et de si zélés apôtres, que je crois devoir réclamer contre l'oubli dans lequel le programme a laissé la science numismatique. Il est trop tard, sans doute, pour réparer cette omission et pour poser d'office des questions sur lesquelles personne n'a pu se préparer ; mais permettez-moi du moins d'y suppléer en quelque sorte en portant à votre connaissance une découverte monétaire qui a eu lieu dans le cours de cette année et qui n'est pas sans importance, puisqu'elle peut servir à éclaircir un point d'histoire et de numismatique resté douteux jusqu'à ce jour.

Au mois de mai dernier, des maçons creusant les fondations d'une maison à Châteauneuf-sur-Cher, trouvèrent, à moins d'un mètre de profondeur, un pot en terre rougeâtre et grossière qu'ils se hâtèrent de briser, pensant qu'il contenait quelque chose de précieux. Ce pot était rempli de monnaies très-minces, d'un très-petit module, en grande partie oxidées, et que, dans leur ignorance, les ouvriers prirent pour des sols marqués ou pièces de six liards, aujourd'hui démonétisées. Le propriétaire du terrain, partageant l'erreur commune, dédaigna de prendre part à la découverte de ce trésor, dont il était loin de prévoir l'importance, et l'abandonna entièrement aux ouvriers qui, ne faisant nul cas de leur trouvaille, laissèrent emporter à qui en voulut ces pièces sans valeur pour eux. Mais le lendemain un chaudronnier ambulancier se rendit acquéreur à vil prix de la majeure partie de ces monnaies dédaignées, dont il espéra tirer parti à la fonte, après s'être assuré qu'elles contenaient de l'argent. Présentées chez différents bijoutiers de Bourges, elles eussent été promptement dévorées par le creuset, si, prévenu à temps et ayant pu inventorier le bloc vendu par le chaudronnier, je n'eusse éclairé le bijoutier sur la valeur conventionnelle de ces monnaies et sur leur importance numismatique.

Un journal de Bourges rendit compte de cette trouvaille et prétendit que parmi les monnaies en provenant se trouvaient des Charlemagne, des Louis-le-Débonnaire, des Charles-le-Chauve et des Lothaire, faisant ainsi remonter au commencement du IX^e siècle et à la première période carlovingienne les monnaies dont il s'agit. Je crus devoir rectifier cette erreur en publiant un article dans lequel je démontrerais, par l'analyse des monnaies trouvées, qu'elles devaient appartenir à la fin du IX^e siècle et à la première moitié du X^e; que le rédacteur du journal, induit en erreur par la similitude des noms et faute d'avoir lu les pièces, avait attribué à Charlemagne, Louis-le-Débonnaire et Lothaire, fils de ce dernier, des monnaies frappées par Charles-le-Simple, Louis IV et Lothaire son fils.

En effet, suivant l'inventaire que j'avais fait de cette trouvaille, ou pour mieux dire des huit cents pièces présentées à la fonte par

le chaudronnier qui s'en était rendu acquéreur, la monnaie la plus ancienne remontait au roi Eudes (888-898), et la plus moderne à Hubert, dit Éveille-Chien, comte du Mans, mort en 1010, et à Eudes-l'Ancien, de Déols, mort en 1037.

Voici, Messieurs, de quelles monnaies se composait le trésor de Châteauneuf-sur-Cher :

Monnaies royales :

Eudes, de Limoges,	888-898.
Charles-le-Simple, de Melle,	893-929.
Louis IV, de Nevers,	936-954.
Lothaire, de Bourges,	954-986.

Monnaies seigneuriales signées :

Hubert, du Mans,	995-1010.
Eudes, de Déols,	1012-1037.

Monnaies non signées :

- Anonymes de Blois.
- Anonymes d'Auxerre.
- Anonymes normandes.

J'ai autographié en deux planches toutes ces monnaies, afin que vous puissiez en apprécier le caractère. J'ai conservé un spécimen de chacune d'elles.

Le point d'histoire et de numismatique que je crois devoir faire ressortir de la trouvaille de Châteauneuf-sur-Cher est l'attribution à Louis IV, dit d'Outre-Mer, des deniers frappés à Nevers, et qui portent sur quelques-uns *LVDVICVS*, sur d'autres *LODVICVS*, et au revers *NIVERNIS*, et *NEVERNIS* ou peut-être *NEVERCIS CIVT*, car la forme de la lettre *N* permet la double lecture.

Les oboles et deniers de Nevers au nom de Louis avaient été jusqu'à ce jour considérés comme monnaies baronales. On les attribuait à Guillaume IV, comte de Nevers (1089-1148), qui les aurait frappés à charge d'y mettre le nom du roi Louis VI. Ces deniers n'avaient jamais été supposés pouvoir appartenir à Louis IV,

dit d'Outre-Mer, et la forme des lettres, fort en usage sous Louis VI, rendait cette attribution assez plausible. La découverte de Châteauneuf-sur-Cher vient détruire complètement cette attribution à Louis VI.

Et d'abord la présence dans un même enfouissement de monnaies d'époques différentes établit incontestablement leur circulation contemporaine. Celui qui enfouit son trésor par suite d'une calamité quelconque, enfouit tout ce qu'il possède de numéraire : or, en nous reportant à la plus ancienne des monnaies que contenait l'enfouissement de Châteauneuf, celle de Eudes, frappée à Limoges avec la légende GRATIA D-I IE, il faut remonter au moins à 898 et même un peu après cette époque, car on regarde généralement les deniers de Eudes frappés à Limoges comme émis après la mort de ce prince.

Sur le denier de Limoges on voit déjà apparaître les lettres cunéiformes.

Les deniers de Charles-le-Simple, frappés à Melle en Poitou, ville qui faisait, ainsi que Limoges, partie du duché d'Aquitaine, durent circuler de 893 à 929, en même temps que ceux de Eudes, son compétiteur. Les deux règnes sont promiscus, et l'on remarque également les lettres cunéiformes sur les deniers de Melle. La fabrication est à peu près la même que celle de Limoges : peu de relief et une médiocre conformation des lettres.

On ne trouve pas, il est vrai, dans le trésor de Châteauneuf des monnaies de Robert, autre compétiteur de Charles-le-Simple (922-923), ni de Raoul, qui succéda à Robert (923-936). La raison en est peut-être de ce que Robert ne fut considéré que comme un usurpateur éphémère de la couronne de France, et que Raoul, qui vint après lui, malgré que son règne se prolongeât davantage, ne fut pas reconnu comme roi dans toute l'étendue du royaume, et notamment dans l'Aquitaine. Les légitimistes d'alors, qui tenaient pour roi Charles-le-Simple et son fils, ne voulaient peut-être pas recevoir la monnaie d'un prince dont ils contestaient la souveraineté de fait. De là sans doute l'absence des monnaies de Robert et de Raoul, lorsqu'on trouve en abondance celles de Charles-le-Simple et de Louis IV, son fils.

Sur les deniers et oboles au nom de Louis, et qui sont frappés à Nevers, pays qui relevait du duché d'Aquitaine, le nom du roi est diversement écrit : tantôt *LVDOVICVS*, tantôt *LODVICVS*. Ces monnaies offrent toutes le type nivernais, la faucille, le pal et la croix. Ce sont ces deniers qu'on attribuait à Guillaume IV, comte de Nevers, et qui fut aussi comte d'Auxerre et de Tonnerre, comme ayant succédé à Guillaume III, son aïeul. On reportait donc la fabrication de ces deniers à l'époque de Louis VI, en raison précisément des lettres cunéiformes des légendes. Mais on vient de voir ces mêmes lettres cunéiformes sur des deniers de Eudes et de Charles-le-Simple : on peut donc, on doit même sans hésitation les attribuer à Louis IV, dit d'Outre-Mer, ou tout au moins à Louis V le Fainéant, ce dernier roi de la maison de Charlemagne. J'en tire la preuve de la matérialité des faits.

Pour qu'ils pussent être attribués à Louis IV, il faudrait qu'on eût rencontré dans l'enfouissement de Châteauneuf des monnaies contemporaines de ce règne, soit de Hugues-Capet (987-996), soit de Robert-le-Pieux (996-1033), soit de Henri I^{er} (1033-1060), soit enfin de Philippe 1^{er} (1060-1108) ; il ne s'en trouve aucune ; au contraire, toutes les monnaies à nom royal sont de 898, date de la mort de Eudes, à 954, date de la mort de Louis IV. C'est donc dans cette période de près de cent années qu'il faut placer nécessairement les deniers de Nevers au nom de Louis. Ce ne peut donc être que de Louis IV, de 936 à 954, ou tout au plus de Louis V, de 986 à 987, qu'ils peuvent émaner ; et toutes les présomptions se réunissent en faveur de Louis IV ; on voit en effet réunies, et sans interruption, les monnaies de quatre règnes successifs reconnus dans l'Aquitaine.

En examinant maintenant le synchronisme des seigneurs qui vivaient à cette époque ou dans un temps à peu près contemporain, et dont les monnaies faisaient partie de l'enfouissement de Châteauneuf, on en tire encore une preuve de plus à l'appui de l'opinion que je viens d'émettre. En effet, Hubert, dit Éveille-Chien, dont on trouve la monnaie marquée de son monogramme entier avec la légende *COMES CENOMANNIS*, vivait de 995 à 1010. La seconde monnaie seigneuriale signée *VDO*, qui porte l'étoile,

type de Déols, ne peut être que de Eudes-l'Ancien, qui vivait de 1012 à 1037. En suivant le même synchronisme pour les monnaies non signées, le denier anonyme de Blois pourrait avoir été frappé soit par Eudes I^{er}, qui vivait de 973 à 996, soit par Thibault III, qui vivait de 996 à 1004, soit enfin par Eudes II, qui vivait de 1004 à 1037. Aucun de ces seigneurs n'était contemporain de Louis VI. Il y a même cela de particulier que Eudes I^{er}, comte de Blois, avait épousé la fille de Richard I^{er}, duc de Normandie, et cette circonstance expliquerait en quelque sorte la présence de monnaies normandes dans l'enfouissement de Châteauneuf. Des seigneurs normands ont pu, dans les conflits fréquents qui avaient lieu alors entre les grands vassaux de la couronne, prendre part aux guerres privées du comte de Blois et laisser dans le pays qui était le théâtre de la guerre une partie du numéraire qu'ils avaient apporté de Normandie.

Ces monnaies, à type presque barbare, peuvent être ou de Rolon, chef des pirates normands, qui se fit chrétien en épousant la fille de Charles-le-Simple, ou de Guillaume-Longue-Épée, son fils, qui lui succéda en 917 et mourut en 943, ou enfin de Richard I^{er}, son successeur, qui vivait de 943 à 996.

La planche spéciale où j'ai reproduit les vingt et un types de monnaies normandes qui faisaient partie de l'enfouissement de Châteauneuf, donne une idée de ce premier monnayage des Normands; je les ai placés dans l'ordre suivant lequel je pense qu'ils ont paru. D'abord l'imitation assez régulière, quoiqu'inexacte, du temple usité sous Charles-le-Simple, puis la dégénérescence de ce type depuis le n^o 11 jusqu'au n^o 21. Sur les onze premiers numéros le style du temple se rapproche beaucoup de celui qu'on rencontre sur un denier d'argent au nom de Théodoric ou Thierry, évêque de Metz, mort en 984. C'était donc un type déjà usité à cette époque. Les n^{os} 11, 12, 13, 14 et 17, offrent, au contraire, beaucoup plus d'analogie avec les monnaies normandes frappées à Rouen, sous Richard I^{er} et Richard II.

Je crains, Messieurs, d'avoir abusé de votre bienveillante attention. Cependant j'ai encore deux observations à faire : l'une sur les types assez variés des deniers de Lothaire, l'autre sur l'é-

poque probable de l'enfouissement de Châteauneuf ; je serai bref autant que possible.

En jetant les yeux sur les nos 6, 7, 8, 9 et 10 des monnaies royales, planche 1^{re}, vous reconnaîtrez cinq variétés dans les monnaies de Lothaire, ce qui implique l'emploi, sous ce règne, de cinq coins différents dans la seule ville de Bourges. Quatre, il est vrai, n'offrent entre eux qu'une différence peu sensible, mais ces différences, si légères qu'elles soient, n'en ont pas moins exigé une modification du coin original.

La première variété, n° 6, offre au droit, dans le champ, la croix et le nom du roi en légende : LOTERIVS REX ; au revers, le monogramme carlovingien de Charles-le-Simple, avec la légende BITVRICES CIVIT. Ce denier est presque à fleur de coin.

La seconde variété principale, n° 7, présente au droit, dans le champ, la croix différemment conformée ; les branches sont plus courtes, plus larges, plus fortement pattées que sur le n° 6. La légende porte, comme sur le denier au monogramme, LOTERIVS REX, mais l'*x* final est cunéiforme, au lieu d'être terminé par des boules. Au revers, on voit, dans le champ, le temple usité encore sous Charles-le-Simple, sur les deniers d'Orléans, de Reims, de Sens, de Laon ; la légende porte : BITVRICES CIVITAS ; les lettres sont cunéiformes, comme sur le denier au monogramme.

La troisième variété, n° 8, ne diffère qu'en un seul point du n° 7, dont le type se reproduit également sur ce denier et sur les suivants. La légende du revers porte : BITVRICES CIVIT.

La quatrième variété, n° 9, porte : BITVRICES CIVI.

La cinquième variété, n° 10, consiste principalement dans la manière dont le nom du roi se trouve écrit : au lieu de LOTERIVS, comme sur les deniers précédents, on lit LOERIVS. Je ne parle pas d'une sixième variété qu'offre la lettre *o* du mot LOTERIVS, formant un disque plein au lieu d'un disque évidé.

Quel motif a pu nécessiter l'emploi de cinq coins différents, au moins en quelque partie, pour la fabrication d'une même monnaie, frappée au nom du même souverain, dans un même atelier ? Cela s'expliquerait naturellement si la fabrication avait eu lieu dans des villes différentes, car chaque atelier avait son coin, son

type local, sa manière d'écrire. Mais, sans parler de la différence totale du coin au monogramme, n° 6, au coin qui offre le temple, n° 7, pourquoi ces quatre variétés de coin à ce dernier type ? pourquoi CIVITAS, CIVIT, CIVI sur des deniers à type identique quant au surplus ? Ces variétés indiqueraient-elles des différences dans le titre de la monnaie ? Non, car un essai que j'ai fait faire donne un résultat identique pour tous ; seraient-elles le résultat d'une contrefaçon ? cela est peu probable ; les peines édictées contre les faux-monnoyeurs étaient si terribles qu'elles devaient arrêter leur coupable industrie. Il faut, je crois, expliquer cette diversité de coins par la facilité qu'on avait à établir, à peu de frais, un coin pour remplacer celui que l'usage avait mis promptement hors de service par suite de l'imperfection de la matière qui servait à les fabriquer.

On se demande comment des monnaies royales et seigneuriales qui embrassent une période de cent trente-neuf années ont pu se trouver enfouies ensemble. Un fait historique va nous mettre sur la voie.

Les seigneurs du temps de la féodalité, d'accord le plus souvent pour opprimer leurs vasseaux et pour se soustraire à l'obéissance envers le souverain, n'étaient pas toujours d'accord entre eux, et la moindre querelle entre voisins les faisait recourir aux armes. Suivant la chronique de Déols, Geoffroi-le-Noble, vicomte de Bourges, qui vivait de 1012 à 1038, aurait eu de longs démêlés avec Eudes-l'Ancien, qui se qualifiait prince de Déols, et leurs armées se seraient rencontrées en 1037, sur les bords du Cher, près de Châteauneuf. Ebbes, fils de Eudes de Déols, aurait perdu la vie dans ce combat. Cette même année, Raoul III, dit le Prudent, fils et successeur de Eudes-l'Ancien, aurait pris la ville et le château de Châteauneuf, devant lequel son frère Ebbes avait été tué peu auparavant. Ce serait donc à l'occasion de la prise et du pillage de Châteauneuf que, dans l'appréhension d'une catastrophe imminente, le possesseur du trésor l'aurait confié à la terre, sauf à le reprendre s'il survivait à la bataille. Il n'aura pas eu ce bonheur, et son trésor n'a été retrouvé en 1851 que par l'effet du hasard.

La baronnie de Châteauneuf appartenait à la maison de Culan, qui a fourni Louis de Culan, amiral de France en 1422, Philippe de Culan, maréchal de France en 1441, et Charles de Culan, grand-maître des arbalétriers en 1449.

Si l'on désire se rendre compte de l'importance du trésor de Châteauneuf, le nombre des pièces était, dit-on, de 2,000. En supposant tous les deniers du même poids de 23 grains, comme ceux de Lothaire, chaque pièce vaut intrinsèquement 0 fr. 24 c., et le trésor représenterait 480 francs ; comme valeur relative il représenterait 4,800 francs.

La mise dans le commerce de ces différentes monnaies en a fait sensiblement baisser le prix. Le Lothaire, notamment, que son excessive rareté avait fait coter jusqu'à cent francs par M. Combrousse, se trouve maintenant communément au prix de cinq francs, différence notable pour les amateurs de numismatique et les collectionneurs.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA CRYPTÉ DE LÉRÉ ,

DÉPARTEMENT DU CHER ,

PAR M. MARCHAND.

Le département du Cher possède une église collégiale sous laquelle se trouve une crypte antique dont l'existence n'a pas encore été signalée au gouvernement ni aux comités historiques : c'est l'église de Léré, arrondissement de Sancerre (1).

Cette crypte présente une longueur de 14 mètres 30 centimètres. Elle est, à un mètre près, aussi étendue que celle de la cathédrale de Bayeux, et plus considérable que celles de Sainte-Trinité de Caen, de Saint-Florent de Saumur, de Cunault, de la Couture du Mans, et que tant d'autres depuis long-temps explorées.

(1) Pour éviter la violation des tombeaux, la crypte avait été, en 1795, ensevelie sous des remblais extérieurs qui n'ont été enlevés qu'au mois de mars 1851. Personne n'y avait pénétré depuis soixante ans.

Malgré les siècles et les guerres dont il a été témoin, ce monument souterrain a conservé jusqu'à ce jour presque toutes ses dispositions primitives, et sa simplicité touchante rappelle encore les beaux jours du christianisme au berceau.

On reconnaît dans la crypte trois parties distinctes :

L'*atrium* se trouve sous le chœur de l'église actuelle. Il avait autrefois deux issues latérales aboutissant à la porte d'entrée ouverte sous une arcade plein-cintre. Mais ces issues ont été en partie détruites lors de l'édification de la collégiale. Le surplus du monument est intact.

A partir de l'entrée, la seconde partie représente en plan le profil d'une *calotte*. Le plus grand axe a 6^m 75, et l'axe transversal 6^m 50. Au centre, deux piliers en forme de croix grecque, distants d'un mètre cinquante centimètres l'un de l'autre, reçoivent les arceaux plein-cintre qui supportent la voûte ; ces arceaux prennent naissance le long des murs sur huit autres piliers carrés. La voûte a 3^m d'élévation sous clef et 2^m 55 sous les claveaux des cintres. Cette partie centrale est éclairée par quatre fenêtres semi-circulaires de 0^m 20 de largeur sur le double de hauteur. C'est là que se tenaient jadis les pèlerins et les fidèles.

De ce point, on pénètre, en montant une marche, dans la troisième partie qui forme, pour ainsi dire, l'abside ou le sanctuaire. C'est un parallélogramme de 4^m 60 sur 3^m 05 de largeur, éclairé par quatre petites fenêtres semblables à celles qui précèdent. Ici la voûte conserve encore des vestiges de fresques grossièrement exécutées, et dont il serait difficile d'expliquer le sujet. On y reconnaît un évêque ; c'est très-probablement saint Martin, patron de ce monument. Ces peintures sont évidemment postérieures à la construction de la crypte, car on voit à l'intersection des arêtes de la voûte des *quatre-feuilles* qui accusent le genre d'ornementation du XIII^e siècle.

Dans toute la crypte, on retrouve çà et là des parties de carrelage en terre cuite. Sous ce carrelage, il existe une couche générale de béton très-dur, qui paraît descendre jusqu'au bas des fondations. C'est une précaution contre l'humidité que le voisinage de la Loire commandait.

Des travaux de consolidation exécutés pendant le siècle dernier aux piliers qui soutiennent la voûte ont fait disparaître une partie des tailloirs ; il est facile de reconnaître ces reprises en sous-œuvre à la couleur et à la nature de la pierre.

Le plein-cintre, la forte dimension des claveaux, la coupe des tailloirs, la disposition des lieux, et surtout l'*atrium*, tout, en un mot, annonce que cette crypte est antérieure de plusieurs siècles à la construction de l'église collégiale. En effet, la crypte accuse le style *roman primitif* dans toute sa pesante exécution, tandis que la partie la plus ancienne de l'église (l'abside) ne remonte qu'au XII^e siècle (1). Le chœur date du XIII^e siècle et la nef est plus récente encore (2). Les arcades du chœur et les armoiries du chapitre sculptées sur les clés de la voûte justifient cette dernière date (XIII^e siècle).

Notons, en passant, la déviation de 0^m 25 vers la gauche que présente l'abside, comparativement à l'arc du chœur et de la nef, déviation admise aujourd'hui comme l'expression d'une pensée mystique.

D'après les remarques qui précèdent, il nous semble positif que la crypte a été construite isolément, et qu'elle n'a pas été disposée dans l'origine pour servir de substruction à l'église collégiale.

A l'appui de notre opinion, nous citerons les deux particularités suivantes, qui nous paraissent d'un grand poids dans la circonstance :

Dans l'issue du côté droit de l'*atrium*, il existe une fenêtre plein-cintre de 0^m 80 de largeur, destinée à éclairer cette partie du monument. Or, cette fenêtre prenait autrefois son jour sur l'espace vide qu'occupe aujourd'hui le chœur de l'église. Elle se trouve sous le dallage du chœur, à 2^m du mur méridional, et son revêtement extérieur sous l'église est rendu. C'était donc une partie vue. Évidemment il n'y avait pas de construction sur cette fenêtre, ni devant elle, lorsqu'elle a été pratiquée. L'architecte

(1) Les arceaux qui supportent la voûte de l'abside sont surbaissés.

(2) Le chœur a 14 mètres de longueur sur 10 mètres 50 centimètres de largeur. La nef a 21 mètres de longueur. Elle n'est pas voûtée.

n'aurait pas cherché à prendre un jour qui n'existe plus depuis l'édification de l'église.

Près de cette fenêtre, une petite porte latérale communiquait jadis de la crypte au couvent. Lors de la construction du chœur de l'église, cette porte a été masquée par une colonne qui, en prenant son point d'appui sur le sol de l'*atrium*, s'élève justement devant la porte de manière à ne pas laisser le passage d'une personne, et après avoir traversé la voûte de la crypte, elle va recevoir les arceaux de la voûte du chœur de l'église. Cette dernière remarque prouve clairement que la crypte est une œuvre antérieure, indépendante, et, pour ainsi dire, étrangère à l'église.

A quelle époque et dans quelle pensée nos pères auraient-ils érigé la chapelle souterraine de Léré ?

Nous allons essayer, en nous appuyant sur l'histoire, la tradition et l'étude du monument, de résoudre cette question.

Les cryptes bâties en Occident, durant le moyen-âge, étaient généralement destinées à recevoir des reliques ou des tombeaux. Or, il est prouvé par la tradition et par l'inspection des lieux que cette crypte n'a pas été affectée aux sépultures ecclésiastiques avant 1789, bien qu'elle eût alors huit à neuf siècles d'existence. Sa destination primitive était donc d'honorer la mémoire d'un saint.

La crypte de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire a été dépositaire des dépouilles mortelles de l'abbé du Mont-Cassin (saint Benoît), depuis sa construction jusqu'en 1107, et elle n'a servi de sépulture aux bénédictins qu'en 1781. L'épithaphe d'un religieux décédé à cette époque (dom Sebelon) porte la mention suivante :

.... *Primus ex ætatum memoria in hac crypta sepultus.*

A Léré, le chanoine Desouches a été aussi, en 1789, le premier, de mémoire d'homme, inhumé dans cette crypte. Ce lieu n'était donc pas affecté originairement aux sépultures du chapitre. D'ailleurs, la construction même vient corroborer nos assertions :

la couche de béton dont il a été fait mention dans la description qui précède présente une telle force de cohésion que le cercueil du chanoine n'a pu y trouver place. Il a été recouvert avec des terres apportées du dehors. Le même procédé a été employé, on le reconnaît facilement encore, pour les quatre autres prêtres qui y furent enterrés deux ans plus tard.

Après cette analyse chronologique, examinons l'histoire, peut-être celle-ci viendra-t-elle éclairer les recherches de l'art.

Nous l'avons déjà dit, la crypte est dédiée à saint Martin. Au IX^e siècle, les reliques du saint évêque de Tours furent transportées en Bourgogne et rapportées au siège de Tours en 887. Pendant cette translation, les dépouilles de saint Martin firent une courte station sur le territoire de Léré, que baigne la Loire (1). A cette époque, le culte public et particulier que l'église latine s'était empressée de rendre à l'illustre apôtre de Touraine était en grande vénération sur les bords de la Loire. Aussi, depuis Tours jusqu'à Chably, tous les points de station qui eurent l'heureux privilège de recevoir pendant quelques heures les reliques de l'immortel prélat furent marqués successivement par la construction d'une chapelle ou d'un oratoire dédié à saint Martin : *Oratorium sancti Martini*. Plus tard, les églises élevées sur ces oratoires perpétuèrent ce vocable, et les anciennes chartes portent encore cette désignation : *Ecclesiam de oratorio*.

On compte, dans le diocèse d'Orléans, quarante-deux églises dédiées à saint Martin, et le plus grand nombre se trouve sur les deux rives de la Loire. En admettant une distance moyenne de trente kilomètres, *représentant le trajet d'une journée, il est facile de rétablir les points de station fixés au IX^e siècle.*

Ce point historique établi, nous avons de bonnes raisons pour classer la crypte de Léré au nombre de ces antiques oratoires de saint Martin, et d'après les observations architectoniques qui précèdent, il y a tout lieu de croire que des reliques du saint évêque

(1) Dom LUC D'ACHÉRY, *Spicilege*, t. III, *Histoire maritime des Normands*, par Depping.

ont été déposées à Léré par les soins et sous la garde de ses disciples de Marmoutiers. D'ailleurs, on voit encore dans le fond de la chapelle souterraine la pierre sur laquelle était placée la lampe sépulcrale qui, autrefois, brûlait jour et nuit devant le corps des saints. C'était, dit-on, au moyen-âge, la traduction de ces paroles du Psalmiste : *Lucerna pedibus meis verbum tuum, lumen semitis meis* (Ps. 118). Quoi qu'il en soit, l'histoire et la tradition ont conservé le nom de *couvent* à l'emplacement qu'occupait au IX^e siècle le local de l'abbé gardien, *abbas custos*. Aussitôt que l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours fut convertie en chapitre royal, l'oratoire de Léré devint chapelle succursale de ce chapitre et en partagea promptement le crédit et l'influence (1). Là, comme à Tours, le peuple venait, dans toutes les calamités, invoquer le saint évêque avec une extrême confiance (2). C'est à cette profonde vénération, bien plus qu'à la fertilité de son sol et à la beauté de son site, que la petite ville de Léré dut son accroissement (3) ; sa neutralité dans les luttes féodales fut bien marquée. Ici les dépositaires de l'autorité religieuse n'eurent pas de démêlés sérieux avec les possesseurs du pouvoir territorial qui les environnaient. Nous remarquons seulement que la maison de Champagne, cette ancienne rivale des rois, était jalouse, au XIII^e siècle, de l'influence spirituelle qu'exerçait le chapitre de Léré dans le voisinage de Sancerre. Une transaction intervint entre le comte Louis de Sancerre et le chapitre, mais le comte voulut qu'il fût stipulé dans l'acte que le chapitre n'aurait à l'avenir ni *avoué*, ni *hommes d'armes*, pour soutenir ses droits particuliers, et que les monnaies frappées par les comtes de Sancerre auraient cours forcé sur les terres du chapitre. Saint Louis confirma cette

(1) Hugues Capet était abbé de Saint-Martin-de-Tours ; il unit ce titre à la couronne, en 987.

(2) Au moyen-âge, l'église où reposait saint Martin était considérée comme l'asile le plus sûr de la France.

(3) Le val de Léré est la contrée la plus fertile du département du Cher. Le canal latéral longe la ville, et la Loire n'en est distante que de 1,500 mètres. C'est un chef-lieu de canton.

transaction en 1256, et par ce fait, il consacra implicitement, en faveur de Louis de Sancerre, le droit de battre monnaie.

Quant à l'avoué du chapitre, dont les fonctions furent supprimées par la transaction dont il s'agit, il paraît que c'était un seigneur féodal disposé à changer son protectorat en usurpation. Cet avoué recevait une somme d'argent pour la défense de l'église de Léré et des biens du chapitre ; son gonfanon pendait sur l'autel et sa place était marquée dans le chœur à côté des chanoines.

Revenons à l'église : si la crypte est remarquable par sa construction et ses souvenirs, l'église n'offre rien d'intéressant sous le rapport architectural ; elle n'a ni transepts, ni collatéraux ; sa longueur est de 43^m sur 12^m de largeur. Le portail de l'ouest est flanqué de chaque côté de cinq petites colonnes dont les chapiteaux, à feuilles de chêne, soutiennent l'archivolte ogivale qui couronne ce portail. Un bas-relief placé sous l'archivolte représente saint Martin à cheval, l'épée à la main, se disposant à couper son manteau pour couvrir un pauvre à demi-nu, assis près de lui. C'est la scène qui, d'après Sulpice-Sévère, aurait eu lieu à Amiens, vers l'an 350, époque à laquelle saint Martin portait les armées dans une légion de l'empereur Constance II. Le clocher s'élève au-dessus de ce portail et se termine par un dôme en pierre de taille. A partir de la moitié de sa hauteur, le clocher a été reconstruit à la suite des guerres de religion. Les calvinistes ont, plus d'une fois, marqué leur passage sur l'église de Léré (1). Placés sous la direction des chanoines, les habitants de Léré sont restés fidèles à la religion catholique. Nous les voyons fidèles encore à leur roi dans les guerres de la Ligue. Aussi, dès que La Châtre, gouverneur du Berri, eut levé l'étendard de la révolte dans la province même que Henri III lui avait confiée, il résolut d'attaquer Léré et de livrer cette ville aux ligueurs. Il sortit de Bourges, le 6 avril 1589, à la tête d'un corps de cavalerie, et se porta sur Léré ; mais les troupes de La Châtre furent repous-

(1) Sancerre, qu'on appelait *le nid d'hérétiques*, n'est qu'à quatre lieues de Léré.

sées par les armes (1). C'est particulièrement à ce mouvement sur Léré que ce gouverneur dut sa révocation (2).

Le chapitre ne comptait plus que sept chanoines lorsque le décret du 6 avril 1792 vint le supprimer. Les bâtiments du chapitre, les fortifications, les fossés, sont remplacés aujourd'hui par une place publique et de belles plantations.

(1) *Histoires de Sancerre*, DE LA THAUMASSIÈRE, JEAN DE LÉRI, &c.

(2) Lettres-patentes données à Tours par Henri III, le 30 avril 1589.

NOTICE

SUR L'HERMÈS TRICÉPHALE ,

MONUMENT GALLO-ROMAIN DE LA CÔTE-D'OR ,

PAR M. J.-F.-J. PAUTET (1).

La Bourgogne est riche en souvenirs gallo-romains qui témoignent de la puissance et de la civilisation du peuple-roi, duquel nous avons reçu, en échange de notre indépendance, sa langue, ses mœurs, ses habitudes, ses arts, ses lettres, et, pendant de longs siècles, sa théogonie même.

Mais comment expliquer l'existence de monuments essentiellement pantheïstiques, là où le christianisme fit de rapides progrès et détruisit partout les images des faux-dieux pour leur substituer la croix, cet admirable symbole de l'affranchissement du monde asservi jusqu'alors par les doctrines du matérialisme ? C'est que dans notre pays éduen, couvert de forêts, le culte druidique d'abord résista long-temps à l'invasion des dieux de Rome, de

(1) M. Pautet, empêché par ses occupations d'assister au Congrès, a voulu témoigner sa sympathie par l'envoi de l'intéressant mémoire qu'on va lire.

(Note du Secrétaire général.)

la Grèce et de l'Égypte, et que plus tard les dieux de Rome, de l'Égypte et de la Grèce purent long-temps, à leur tour, résister à la douce et bienfaisante action du christianisme.

Dans ce pays des Éduens se cachait, dans les forêts, un *pagus*, que l'on appelait le *pagus Arebrignus*. Il avait pour capitale la cité de Minerve, *castrum Minerviæ*, Minervie, où le culte du panthéisme put se perpétuer long-temps. Minervie avait une divinité topique, c'était *Belenus*, Belène, de *βελος* flèche, c'est-à-dire le soleil ascendant, jeune et vigoureux. Bientôt Minervie changea son nom et prit celui de sa divinité topique, d'où lui est venu le nom de *Belna*, Beaulne, avec un *l*, qui se conserva dans le nom jusqu'au XVII^e siècle.

En dehors de la cité de *Belenus*, se trouvaient plusieurs établissements ruraux, où les dieux de Rome étaient adorés. On plaçait sous la protection de ces divinités païennes les demeures et les récoltes. L'un de ces établissements existait incontestablement à un kilomètre du *castrum*, au sud ; il fut détruit et ruiné par le feu, dont on voit encore les traces ; il avait une habitation dont j'ai pu voir les murs renversés, les tuiles et les différents débris calcinés, un puits de construction évidemment romaine et un *sacellum* heureusement conservé.

Ce *sacellum* offrait dans sa partie principale un monolithe de 80 centimètres de hauteur sur 50 de largeur (1), représentant, au triangle du fronton, le dieu LUNUS ou MEN, qui fut honoré spécialement en Mésopotamie, et dont le culte eut beaucoup d'importance à Palmyre, ainsi que l'atteste une inscription publiée par Grüter. Ce dieu avait plusieurs temples ou autels dans nos pays éduens, et en particulier au Vaux-de-Lugny, près d'Avallon.

La première question que l'on s'adresse est celle-ci : Comment le culte du dieu LUNUS a-t-il pu venir dans nos contrées ? n'y aurait-il pas été introduit par les soldats d'Aurélien, qui furent, comme l'on sait, établis à Beaune et à Dijon ? Les armées de cet empereur avaient été envoyées à Palmyre et elles rapportèrent plusieurs usages de ce lointain empire.

(1) Voir la lithographie à la fin du volume.

Au-dessous du fronton, dans la partie principale du bas-relief, on remarque trois figures, dont deux sont assises ; celle du milieu est l'*Hermès tricéphale*, *Τρικέφαλος*, dont parlent Lycophron et d'autres auteurs. On sait que les Gaulois honoraient trois Mercures, César n'en parle pas, mais son silence n'infirme pas cette vérité. Ici les trois Mercures gaulois se trouvent réunis en un seul dans le *Τρικέφαλος*, c'est une sorte de trinité celtique réunissant le Mercure au négoce, le Mercure ognus et le Mercure infernal. Cet Hermès trinitaire est assis : tient-il quelque attribut, ou a-t-il les mains liées ? L'état du très-précieux monument ne permet pas de le constater d'une manière précise ; s'il avait les mains liées, ce serait un Protée.

La figure qui occupe la gauche du spectateur, la droite du monument, doit être le *Belenus*, le dieu soleil, Apollon, dont nous avons parlé plus haut : c'est la divinité topique de Beaulne.

Ces deux figures, dont les torsos sont d'une assez bonne époque de sculpture, sont assises ; elles sont, pour ainsi dire, chez elles : ce sont les divinités du lieu.

A la gauche de l'*Hermès* se trouve le dieu PAN, le dieu tout, le dieu qui manifeste le tout. Il est debout, bien reconnaissable à ses pieds de bouc et à son corps *hirsutus*, &c. Il présidait à la végétation et se trouve dans un *sacellum* rural. Il est debout, avons-nous dit, parce qu'il arrive ; il arrive de Rome avec la conquête, et les divinités assises le reçoivent et l'admettent comme participant à la divine puissance : c'est une conciliation, c'est une fusion, comme on dirait aujourd'hui.

On le voit, ce remarquable monument, le plus beau de la contrée après la *colonne de Cussy*, est postérieur à l'invasion romaine et rappelle néanmoins la phase celtique. Il était resté debout vraisemblablement jusqu'au V^e siècle, lors du débordement des Barbares, dont il ne faut pas dire trop de mal, car un peu de leur sang coule dans nos veines. A cette terrible époque, les Gallo-Romains qui avaient élevé ce monument coururent se renfermer dans le *castrum Minervæ*, ou allèrent même jusqu'à *Bibracte*, *Augustodunum*, Autun, dans l'espoir de revenir un jour relever leurs dieux, dont ils avaient renversé les images sur les puits ;

mais les destins et les flots sont changeants; ils ne revinrent pas, et, de longs siècles après, les travaux du chemin de fer mirent en lumière ces intéressantes images, afin de les rendre, pour ainsi dire, témoins des gigantesques œuvres de nos jours et leur montrer que les Romains sont dépassés.

MÉMOIRE

SUR

L'ÉGLISE DE SAINT-AGNAN DE COSNE,

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE,

PAR M. MARCHAND.

Condате est une vieille cité sénonaise de la celtique que remplace aujourd'hui la petite ville de Cosne.

Six cents ans avant l'ère chrétienne, quatre nations puissantes et belliqueuses se disputaient la prééminence dans l'association celtique. Or, la nature semblait, en mère prudente, avoir étendu entre elles une barrière infranchissable : la Loire. Deux de ces nations, les Éduens et les Sénonés, habitaient la rive droite du fleuve, tandis que les Bituriges et les Arvernes occupaient le côté opposé.

Condате, dont le nom celtique exprime la configuration des lieux, formait l'angle méridional du pays sénonais, et occupait l'emplacement angulaire que forme la rivière de Nohain (*Noda-*

amnis) en se jetant dans la Loire (1). Cette ville eut autrefois son règne de gloire et ses jours de triomphe; elle concourut à former les premières phalanges gauloises qui peuplèrent l'Italie septentrionale et les forêts germaniques (2). Brennus, qui porta le fer et le feu jusqu'au pied du Capitole, qui réduisit l'orgueilleuse Rome à racheter sa liberté au poids de l'or, Brennus comptait dans ses légions d'intrépides guerriers sortis des murs de Condate (3).

Les descendants de ces fiers Gaulois qui écrasèrent les Romains dans la journée d'Allia furent obligés, trois siècles plus tard, de se courber sous la puissance de César et de Labienus. Le conquérant des Gaules aurait pu alors s'écrier à son tour : *Malheur aux vaincus!* César se contenta d'utiliser Condate comme point de station stratégique.

L'itinéraire d'Antonin place la cité de Condate sur la route d'*Augustodunum* à *Lutèce*, entre *Noviodunum* (Nevers) et *Brivodurum* (Briare).

La carte théodosienne, ou de Peutinger, ne fait pas mention de *Condate* (Cosne). L'absence de cette indication est facile à expliquer. Le géographe *Aticus*, auteur de la carte de Peutinger, était chargé de reconnaître et de désigner les lieux qui lui paraîtraient les plus propres au campement des troupes romaines. Il n'a pas cru devoir, sans doute, indiquer exactement les mêmes

(1) La dénomination de Condate a été donnée par les Celtes à beaucoup de cités placées, ainsi que Cosne, sur l'angle que forme le confluent de deux rivières: Condé (Condate) au confluent de l'Escaut et de la Hayne; Condé-sur-Noireau, Condat près de Louhans, Cande, &c.; Condat (Saint-Claude), entre le Bienne et le Taçon.

(2) Trogne-Pompée, historien romain, rapporte que ce sont les Sénonais (*Galli Senones*) qui ont bâti Milan, Crémone, Bresse, Trente, Bergame, Sienne, Côme, &c.

(3) En mémoire du cri de l'oie qui réveilla la sentinelle du Capitole, lors de l'attaque dirigée par Brennus, les habitants de Condate et de tout le Sénonais frappaient tous les ans, à coups de bâton, une oie attachée entre deux pieus, la tête en bas. L'oiseau, meurtri de coups, était servi, comme plat d'honneur, dans le repas-des combattants.

points qu'Antonin, car s'il a omis *Condate*, il a porté *Massava* (Mesves, près de Cosne), dont Antouin ne parle pas. Celui-ci, à son tour, désigne *Salioclitia* (en Beauce), qui ne figure point sur la table théodosienne.

La position géographique de *Condate* par rapport à *Nevirnum* est donnée dans l'itinéraire d'Antonin, édition Wesselingue, par le chiffre M. P. XXIV. D'après l'évaluation de Danville, ces vingt-quatre lieues gauloises équivalent à 27,198 toises, c'est-à-dire treize lieues françaises. Or, cette distance coïncide parfaitement avec celle de 26,300 toises donnée par Cassini. Il est donc mathématiquement démontré aujourd'hui que la ville de Cosne est assise sur l'emplacement de l'antique *Condate*.

Au surplus, nous dirons, à l'appui de ce qui précède, qu'on découvre à chaque pas, sous la ville de Cosne, des fondations gauloises et romaines, des tombeaux, des médailles, de nombreuses briques, des fragments de poteries peintes et mille objets qui rappellent l'origine celtique et l'occupation romaine. On reconnaît encore, dans la rue de la Pêcherie, l'emplacement des thermes, avec ses conduits en ciment et une partie du bassin.

Tour à tour les Visigoths, les Suèves, les Alains et autres nations barbares des forêts du nord, ont détruit ou mutilé les établissements romains de *Condate*. Cependant, au VI^e siècle, cette ancienne cité était encore assez populeuse pour figurer au nombre des trente-sept paroisses de l'Auxerrois : saint Aunaire, évêque de cette province, mentionnait alors dans ses statuts le clergé de Cosne... *Condida cum suis* (1).

En 760, pendant l'une de ces expéditions contre les Vascons, Pépin-le-Bref séjourna quelque temps à Cosne avec la reine Berthe. De là ils firent ensemble un pèlerinage à l'abbaye de Saint-Satur, près de Sancerre. Puis Berthe vint au château de la Celle, tandis que Pépin, avec ses guerriers francs, traversait la

(1) En passant par les divers idiomes de la basse latinité, le nom de *Condate* s'est altéré au point ne plus laisser reconnaître son origine; nous voyons qu'au VI^e siècle on écrit *Condida*; nous verrons ensuite au VIII^e siècle *Coneda*; au XII^e, *Cona*; au XIII^e, *Conada*.

Loire à Mesves pour repousser les intrépides Vascons, toujours disposés à lui disputer sa puissance et ses possessions.

Au commencement du IX^e siècle, Cosne n'avait pour tout monument religieux qu'un simple oratoire dédié à saint Front (1).

C'est à l'ombre des antiques murailles de cet oratoire que Nithard, abbé de Saint-Riquier et petit-fils de Charlemagne, avait fixé sa demeure. Là, lorsque des ruisseaux de sang coulaient encore dans les plaines de Fontenay, Nithard écrivait, avec le calme monastique, les détails de cette sanglante bataille et les cruelles dissensions des trois enfants de Louis-le-Débonnaire. Après avoir dressé d'un seul trait de plume l'acte mortuaire de cent mille français, le pieux solitaire suspend son récit pour nous apprendre qu'une éclipse de soleil le force à déposer la plume :

Dum hæc super Ligerim juxta sanctum fludualdum consistens scriberem, eclipsis solis, horâ primâ, primâ feriâ, XVkal. novembris in scorpione contigit ...

La bataille de Fontenay, décrite par Nithard, a eu lieu le 25 juin 842, et le prince historien mourut en 858. Entre ces deux dates il n'y a eu qu'une éclipse de soleil ; le P. Labbe, dans son *Chronologie française*, la fixe en 845. C'est donc à cette époque que l'abbé Nithard résidait à Cosne et qu'il y écrivit son histoire. L'éclipse dont il parle devait l'impressionner, car il se rappelait que la précédente éclipse, celle de 840, avait hâté la mort de Louis-le-Débonnaire, son oncle.

Dans ses annales bénédictines, dom Mabillon rapporte que le roi Eudes séjourna à Cosne en 892 et qu'il y signa une charte : *Actum Coneda*. Le monarque descendit sans doute dans la maison de plaisance des évêques d'Auxerre, car celle-ci et une cinquantaine d'habitations en dépendant formaient alors l'humble *villa* dont parle Hérivalde dans une charte de 850 : *Conditam villam super fluvium sitam*.

Vers cette époque, l'évêque Wala fit construire près de sa maison de plaisance de Cosne la chapelle de Notre-Dame-de-

(1) L'église de Saint-Agnan occupe l'emplacement de l'oratoire de Saint-Front.

Galles. Jean Baillet, l'un de ses successeurs, la fit reconstruire entièrement en 1490. C'est l'œuvre de celui-ci que nous retrouvons aujourd'hui servant d'écurie. Les vitraux peints qui décoraient autrefois cette magnifique chapelle ont été détruits pendant les guerres de religion, à l'exception d'un seul panneau, représentant l'arbre de Jessé, qui orne aujourd'hui la jolie petite église de Saint-Père-aux-Trépas, près de Cosne.

On sait qu'à l'approche de l'an 1000 les esprits étaient frappés de l'idée de la fin du monde, et que presque partout les grands projets de construction furent suspendus. Cette crainte ne fut pas de longue durée; bientôt un élan se manifesta en faveur des monuments religieux et des établissements monastiques, jusque-là peu nombreux. A cette époque les ressources de l'abbaye de Cluny, déjà immenses, s'accroissaient sans relâche. Le comte de Châlons s'associa avec Hugues, abbé de Cluny, pour établir à Cosne un prieuré de Bénédictins sur les lieux mêmes où le prince Nithard avait résidé deux siècles auparavant. Mais tandis que des négociations étaient entamées avec l'abbé Hugues, pour qu'une partie des nombreuses donations qu'il recevait fût affectée à Cosne, les comtes de Nevers et de la Marche demandaient, de leur côté, le rétablissement de l'ancienne abbaye de la Charité-sur-Loire, ruinée par les Vascons, en 771. L'abbé Hugues donna la préférence, on le conçoit, à l'ancien établissement de la Charité. Il y envoya, en 1056, une colonie de Bénédictins, et peu de temps après, c'est-à-dire vers 1060, une autre colonie fut dirigée sur Cosne, sous la conduite d'un prieur (1).

C'est alors que le modeste et antique oratoire de Saint-Front, dans lequel avait prié Nithard, fit place à l'église abbatiale de Saint-Aignan.

L'abbé Hugues, dont cette église nous révèle la piété et l'éru-

(1) Pour conserver l'unité de régime, de statuts et de discipline, le pape Pascal II rendit un décret portant que toutes les abbayes relevant de Cluny n'auraient que des *prieurs* dépendant du chef de l'abbaye-mère. Voilà pourquoi la communauté de Cosne, bien qu'importante, prenait la dénomination de *prieuré*.

dition, était l'un des hommes les plus influents du XI^e siècle. Il jouissait, à juste titre, d'un grand crédit auprès des puissances civiles et religieuses de l'Europe. Plus d'une fois le roi de France, l'empereur d'Allemagne et le souverain pontife le nomment arbitre et juge d'importante contestation. Le pape Étienne IX veut qu'il l'assiste à son lit de mort. Nicolas II, son successeur, le choisit, comme légat, pour présider le concile d'Avignon ; Grégoire VII, ami et condisciple de l'abbé Hugues, accepte sa médiation pour se réconcilier avec Henri IV, après cette longue et terrible lutte entre le saint-siège et la cour d'Allemagne. Deux de ses élèves de Cluny, qu'il envoie à Rome, sont appelés, de son vivant, à porter la tiare, et vont s'asseoir sur la chaire de Saint-Pierre sous les noms de Urbain II et Pascal II. Le premier de ces souverains pontifes vient lui-même le chercher à Cluny pour assister au concile de Clermont, où devait être décidé l'un des plus grands événements des temps modernes : la première croisade.

Enfin, pendant soixante ans (de 1049 à 1109), le fondateur de l'église de Saint-Agnan de Cosne mit le comble à toutes les grandeurs morales et monumentales de son abbaye et de ses dépendances. On prévoit déjà qu'elle devait être la rivalité des évêques de Mâcon avec l'abbé Hugues. Nous trouvons une scène de cette rivalité représentée sur le principal chapiteau de l'église dont nous allons faire la description.

Il ne reste plus aujourd'hui de la construction primitive que l'abside centrale, le portail et quelques parties de murailles. Le surplus a été réédifié en 1745, après la ruine du clocher qui, le 3 mars 1738, avait entraîné dans sa chute les voûtes et les piliers. Un procès-verbal constate ce fait, et mentionne qu'en vingt ans (de 1718 à 1738), une somme de *dix mille livres* avait été employée pour consolider ce vieux monument.

Dans le collatéral du sud, on reconnaît les travaux de restauration exécutés par Guillaume de Seigneley en 1486, époque à laquelle le prieuré fut remplacé par un chapitre.

Malgré les modifications qu'a éprouvées ce monument, il est facile d'en reproduire le plan primitif, les deux extrémités étant

encore intactes. La nef principale avait, y compris le sanctuaire, 100 pieds de long sur 20 de large, et les nefs collatérales 90 pieds sur 12 de large. Ces trois nefs étaient terminées par des absides circulaires. Le clocher s'élevait entre la nef et le sanctuaire.

Durant huit siècles, le temps et la main des hommes ont respecté l'abside centrale à un tel point que nous la trouvons aujourd'hui vierge de restauration. C'est un type du XI^e siècle dans toute sa pesante exécution. Cette partie est éclairée par cinq fenêtres régulièrement espacées et séparées l'une de l'autre, à l'intérieur par une colonne, à l'extérieur par un pilastre grêle qui s'élève jusqu'à un mètre au-dessus des fenêtres; arrivé à ce point, le pilastre s'arrondit pour former la base d'un fût de colonne qui va se perdre dans l'entablement. Trois de ces fenêtres ont conservé leurs caractères primitifs; elles ont en hauteur le double de la largeur, et se terminent par la double arcade romane plein-cintre. Les deux fenêtres les plus rapprochées de la nef ont été ouvertes ou modifiées après coup.

Dans l'étage supérieur on distingue une série de quinze petites colonnes cylindriques, divisées, au nombre de trois, en cinq parties égales. Chaque groupe forme deux fausses fenêtres terminées par un plein-cintre à claveaux massifs.

Le couronnement de l'édifice est formé de pierres plates et arrondies. Il est supporté par des corbeaux cubiques, dépourvus d'ornement et légèrement échancrés à la partie inférieure. C'est bien là le type des couronnements les plus anciens.

Les chapiteaux des quinze petites colonnes dont nous venons de parler sont tous de même forme, sauf l'évasement du tailloir; les corbeilles sont cylindriques, elles varient d'ornementation, ainsi que cela s'observe toujours dans les monuments du XI^e siècle; trois d'entre elles sont historiées, quatre sont symboliques et les huit autres appartiennent au règne végétal, imité de l'antique (1).

(1) Nous avons remarqué dans le sanctuaire de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, qui appartient à la même époque que Saint-Agnan, une série de soixante-quatre petites colonnes en tout point semblables à celles de Cosne. On en voit aussi de pareilles à Saint-Étienne de Nevers.

Sur le chapiteau placé au-dessus de la fenêtre centrale de l'abside, on distingue en première ligne, et comme principal sujet, un abbé debout, revêtu de ses insignes. Il est appuyé sur sa crosse, qu'il tient de la main gauche; de la main droite, il porte un volumineux cartulaire. Un personnage nu, placé devant l'abbé, saisit sa crosse avec violence et fait de vigoureux efforts pour la lui arracher; il porte de longs cheveux divisés en deux tresses. Un troisième personnage, à figure diabolique, tient par les cheveux l'adversaire de l'abbé et cherche à l'attirer vers lui. Derrière l'abbé, deux autres personnages, qui n'appartiennent pas à la même scène, soutiennent et contemplant une *tête de mort*.

L'église qui nous occupe ayant été construite sous la direction de Hugues, abbé de Cluny, et destinée aux religieux de cette maison; il nous semble que c'est dans l'histoire de Cluny qu'il faut chercher l'explication du sujet que nous venons de décrire. Assurément ce sujet n'a pas été emprunté à la vie de saint Benoît (et encore moins à la Bible), pourtant il doit avoir une signification monastique (1).

Voyons donc ce qui se passait au XI^e siècle à l'égard de Cluny.

Cluny n'avait guère alors à craindre que les violences privées; l'autorité civile ou papale ne s'opposait nullement à l'essor monastique. La Bourgogne n'appartenait pas à un pouvoir général et ne faisait pas encore partie de la France. La papauté, bien qu'aspirant à son indépendance spirituelle et civile, était encore en bute aux mille violences de la féodalité italienne. Du reste, la grande querelle était sur le point d'éclater entre le sacerdoce et l'empire, et le pontificat romain avait autre chose à faire que d'entraver le rapide développement des rejetons de Cluny, dont la tige remontait déjà à plus d'un siècle.

Il n'en était pas de même des évêques de Mâcon, dans le diocèse desquels se trouvait Cluny. L'épiscopat était alors presque l'u-

(1) Nous avons sous les yeux la vie de saint Benoît par le pape Grégoire-le-Grand. Aucun des actes de l'abbé du Mont-Cassin n'est représenté à Saint-Agnan de Cosne. D'ailleurs, ici l'abbé n'a pas d'auréole, ce n'est pas un saint.

nique puissance des églises provinciales. C'était à l'évêque qu'appartenait la distribution, et pour ainsi dire la possession de toutes les richesses ecclésiastiques du diocèse; c'était lui qui d'abord répartissait les prêtres et les biens cléricaux, librement et sans contrôle, sur toute la surface de son territoire épiscopal. Les synodes, les conciles locaux, fortifiaient incessamment la puissance des évêques. Les traditions de l'église primitive, les faveurs même de l'empire romain à ses derniers moments, puis les complaisances nouvelles et les largesses des dynasties conquérantes, tout avait habitué l'épiscopat français à se croire le représentant de l'opinion publique et religieuse, et le protecteur de toute la partie non militaire du pays. La faiblesse et la confiance des vaincus s'étaient placées à l'abri du pouvoir moral et modérateur de l'église cathédrale, et les héritiers des vainqueurs eux-mêmes ne tardèrent pas à sentir la nécessité de plier le genou devant les chefs de la religion chrétienne. Les débiles descendants de Charlemagne en firent plus d'une fois l'éclatante preuve, et les discordes mérovingiennes elles-mêmes, fréquemment dominées par la prépondérance épiscopale, annonçaient déjà de quel poids politique pèseraient les évêques français dans la balance des royaumes et des nations.

Mais à côté de cette puissance religieuse se trouvaient les abbayes. Celles-ci envoyaient alors d'importantes colonies de religieux dans presque tous les lieux de l'Europe, et jusque sous les murs des cathédrales. Elles disputaient, avec avantage, au clergé, la jeunesse et les princes eux-mêmes. Aussi Gaulenus, évêque de Mâcon, voyant croître en nombre, en réputation, en richesses territoriales, en développements de toutes sortes, les moines de Cluny, tenta d'arrêter l'essor de cette prospérité. C'était pour lui un terrible rival de puissance et de popularité que le monastère de Cluny, situé à quatre lieues seulement de sa ville épiscopale. Cluny avait alors pour abbé Odilon, l'un des hommes les plus vénérables et les plus éminents de son siècle (1). Après de longues querelles, l'évêque Gaulenus fit citer l'abbé Odilon devant

(1) Odilon était le cinquième abbé de Cluny. Il avait eu pour prédécesseurs : Maieul, Aymard, Odon et Bernon.

le concile provincial de la ville d'Anse, en 1025. Il y réclama impérieusement la souveraineté spirituelle sur ce monastère, souveraineté qui ne lui était pas déparée par les bulles apostoliques. C'était purement un acte de rébellion contre les décisions du saint-siège, car les moines de Cluny étaient exempts de la juridiction de tous évêques, quelque part qu'ils fussent établis. Aussi, l'abbé Odilon, fort des privilèges que renfermait son cartulaire, fit valoir ses droits, et ne céda point aux prétentions de l'évêque de Mâcon.

Évidemment c'est cette lutte entre l'abbé de Cluny et l'évêque de Mâcon que l'artiste de l'église de Saint-Agnan de Cosne a gravé sur le chapiteau en question, sous la direction de Hugues, successeur et disciple bien-aimé d'Odilon (1).

L'abbé y est représenté avec les attributs qui caractérisent sa puissance (voir la description qui précède). Le cartulaire qu'il tient à la main renferme les bulles apostoliques menaçant d'excommunication « tout évêque qui empiéterait sur les droits concédés à Cluny par le saint siège (2). » L'évêque Gaulenus ayant méconnu l'esprit de ces bulles devait être représenté dépourvu des insignes épiscopales : c'est-à-dire que dans la pensée de l'artiste, le prélat avait, spirituellement parlant, déposé son pallium, sous lequel son serment ne lui permettait pas de s'élever contre les décisions des souverains pontifes. Le démon, instigateur de la désobéissance de Gaulenus, accompagne l'évêque et le saisit par les cheveux, comme une proie qui lui appartient. C'est le sens figuré de l'excommunication que l'évêque avait encourue.

La tête de mort que contemplant les deux personnages placés derrière l'abbé rappelle, selon nous, l'origine de l'*office des morts*, commémoration touchante instituée par l'abbé Odilon dans ses monastères, et adoptée ensuite par toute l'Église. Le cardinal Pierre Damien rapporte dans ses écrits que c'est à la prière

(1) L'abbé Odilon mourut dix ans avant la construction de l'église de Saint-Agnan.

(2) Les vingt-six papes qui se sont succédé depuis la fondation de Cluny, en 912, jusqu'à l'époque de cette querelle, ont confirmé le privilège d'exemption de juridiction de tous évêques sur le monastère de Cluny.

d'Odilon que le pape Jean XVI ordonna dans toute la chrétienté la célébration de l'office des morts et l'usage des oblations, pratiqué depuis long-temps à Cluny. Les deux personnages qui soutiennent la tête de mort ne représenteraient-ils pas Judas Machabée et Tertullien ?

Le deuxième chapiteau historié est placé du côté de l'évangile ; il représente cinq personnages au milieu desquels on reconnaît un abbé mitré, assis sur son siège abbatial ; il a les yeux et la main gauche élevés vers le ciel. Un ange, les ailes déployées, se pose devant l'abbé et lui montre du doigt un laïque qui amène un troupeau à l'abbaye. Derrière l'abbé, deux religieux à longue robe paraissent se féliciter de la scène dont ils sont témoins.

Ce sujet rappelle encore un acte sublime du vénérable Odilon. Nous venons de dire que l'abbé de Cluny avait pressé le souverain pontife de faire prier pour *les morts*. Ici est représentée l'intercession de l'abbé pour *les vivants*. Voici à quelle occasion :

En 1030, une disette affreuse vint décimer les Bourguignons. La famine fit commettre des crimes horribles. Pendant cette calamité publique, Odilon, le père des pauvres, avait chaque jour à la porte de son monastère des milliers de malheureux qui venaient lui réclamer des vivres. Ayant épuisé toutes les ressources de l'abbaye, il vendit ses ornements et une couronne d'or qu'il avait reçue en présent de l'empereur d'Allemagne, puis il en appliqua le prix à acheter des subsistances aux pauvres. A bout de ressources, il fit comme le fondateur du Mont-Cassin, lors de la famine de Campanie (en 553), il supplia le Seigneur de lui donner les moyens d'arracher ses religieux et ses pauvres à la mort qui les poursuivait de près (1).

Ici, comme pour l'abbé du Mont-Cassin, comme pour Daniel dans la fosse aux lions, Dieu envoie son ange à la recherche des vivres qui manquent à ses fidèles serviteurs (2). Les deux moines

(1) *Histoire de Cluny*.

(2) *Vie de saint Benoît*, par Grégoire-le-Grand, chap. XXI. Voir *Daniel*, chapitre XXXII-XXXIII. L'ange du Seigneur dit à Habacuc : Portez à Babylone le dîner que vous avez préparé pour vos moissonneurs et donnez-le à Daniel, qui est dans la fosse aux lions

placés derrière l'abbé représentent la communauté se félicitant de l'arrivée imprévue de nouvelles subsistances.

Le troisième chapiteau historié est contigu vers l'est à celui qui rappelle la lutte entre l'évêque Gaulenus et l'abbé Odilon; on reconnaît facilement la pensée qui en a dicté le sujet. C'est un homme représenté entre le bien et le mal. Le mauvais génie, désigné par des cornes, le saisit par le bras droit et s'efforce de l'amener à lui, tandis que le bon génie le retient par le bras gauche. On remarque dans le mouvement des bras le dédain que l'homme témoigne au bon génie et la facilité avec laquelle il se laisse diriger par le démon.

A-t-on voulu, ici encore, faire allusion aux actes de Gaulenus?

Nous n'oserions pas l'affirmer, car on rencontre souvent ce sujet sur les monuments du moyen-âge (1).

Nous venons de dire que le chapiteau qui précède se trouve à l'est de celui qui rappelle la lutte entre Gaulenus et Odilon; sur le chapiteau de l'ouest on distingue deux animaux fantastiques se disputant une *brebis*. Ces animaux ont des *patte de lion* par devant et des *pièds de bouc* par derrière. L'artiste a emprunté au lion le symbole de sa force et de son adresse; il a pris les pieds du bouc pour expliquer sa pensée à l'égard des démons que représentent ces deux animaux fantastiques et symboliques.

C'est le combat que nous avons à soutenir ici-bas et dont parle le Psalmiste (2).

Le chapiteau suivant représente une figure humaine placée entre deux lions. C'est encore le même sujet sous un symbole moins compliqué.

Plus loin, six lions dressés debout ornent un autre chapiteau.

Le pélican, emblème de tout temps si chrétien, ne devait pas

(1) Sur le péristyle de l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, l'âme de l'homme, représentée par un enfant, est placée entre le bon et le mauvais génie, qui se la disputent.

(2) Mabillon, dans ses *Annales*, tome III, page 594, rapporte que les religieux s'effrayaient des récits sur les monstres à *pièds de bouc*, sur les lions, &c. Aussi, ils les représentaient comme les emblèmes des démons.

être omis dans cette série de symboles. Nous le voyons, en effet, garnissant à lui seul la corbeille d'un chapiteau.

Les mêmes symboles se répètent à l'intérieur de l'abside. Ici, un pélican se dispose à se déchirer les flancs : *In me mors, in me vita.*

Là, deux pélicans enlacent leur cou pour protéger une figure humaine.

Plus loin, deux lions attaquent un homme debout.

Les sculptures et les six colonnes qui décorent l'intérieur de l'abside appartiennent au même style et au même ciseau que celles de l'extérieur. Celles-ci et celles-là sont couvertes d'un épais badigeon qui les dénature singulièrement, et qu'il importe d'enlever au plus tôt, avec toutes les précautions que ce travail exige.

L'abside de Saint-Agnan, comme celles de toutes les églises romanes, se rattache au vaisseau principal par une voûte en cul-de-four, surmontée d'un toit plus bas que celui du chœur.

Le portail appartient en entier à la construction primitive. Il est formé par quatre arcades (*plein-cintre*) superposées en formant retraite. La première et la dernière arcade prennent naissance sur des piliers pourvus d'un large tailloir découpé en *damier*. Les deux autres arcades reposent sur des colonnes cylindriques dont les tailloirs sont aussi découpés en *damier*. Les chapiteaux des deux colonnes de droite sont ornés de feuilles imitées de l'antique; ceux des colonnes placées à gauche sont symboliques.

On sait que le sujet traité de préférence par les abbés de Cluny était la lutte du bien contre le mal. A Saint-Agnan, de même qu'à Vezelay, à Autun et dans plusieurs églises abbatiales de Cluny, on en trouve la preuve évidente.

Nous avons remarqué à l'abside deux lions attaquant un homme debout. Nous voyons sur l'un des chapiteaux du portail deux lions contemplant une ébauche de forme humaine dont la tête touche le sol. C'est l'homme terrestre dominé par ses passions; c'est l'expression de l'âme assujettie. Mais à côté de *la défaite* nous trouvons *la victoire*. Sur le chapiteau voisin, le démon, repré-

senté sous la forme d'un licn et d'un dragon, est terrassé par l'homme vertueux : *Conculcabis leonem et draconem.* (Ps. 90.)

L'arcade supérieure du portail offre une série de vingt-cinq sujets représentés par des animaux symboliques et des personnages. Une guirlande de roses à cinq lobes forme l'encadrement de ce portail.

Il semble que l'interprétation des sujets doit commencer par ceux qui sont au bas de l'archivolte. On remarque de chaque côté deux têtes humaines sur des corps d'animaux. C'est la traduction des paroles de David : « L'homme a méconnu la dignité à laquelle Dieu l'avait élevé; il s'est mis au niveau de la bête et en a pris la ressemblance. »

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE ET BEAUX - ARTS.

MÉMOIRE

SUR LA QUATRIÈME QUESTION DU PROGRAMME

AINSI CONÇUE :

LE BEAU, DANS LA LITTÉRATURE ET DANS LES ARTS, REPOSE-T-IL
UNIQUEMENT SUR LE BEAU MORAL ?

PAR M. LE C^{te} DE MELLET.

Ainsi posée, Messieurs, cette question est excellente et suppose un véritable retour des esprits vers un ordre d'idées bien sain. Le temps n'est pas encore loin de nous où l'on n'eût point tenu compte du beau moral dans l'appréciation d'une œuvre littéraire et artistique surtout. Peut-être eût-on, par concession, accordé que le beau moral est souhaitable, quoiqu'en rien nécessaire, et la question du programme se fût probablement ainsi formulée dans ses meilleurs termes : *Le beau, dans la littérature et*

dans les arts, repose-t-il uniquement sur le beau matériel ? Quoi qu'il en soit, applaudissons aux termes dans lesquels la question se présente aujourd'hui, et entrons par quelques considérations rapides dans le vif du sujet.

Il est certain qu'il existe un beau matériel, une supériorité de la forme, indépendants de la beauté morale; il est certain qu'un beau vers peut rendre une pensée mauvaise, et qu'un tableau peut offrir, bien exécuté, un sujet condamnable moralement; il est également vrai que le contraire peut avoir lieu, et qu'une pensée profonde, qu'un sentiment élevé peuvent n'être exprimés que dans une prose médiocre ou dans une basse poésie, de même que les traits d'un personnage illustre ou une action héroïque peuvent être tombés sous la main d'un artiste sans talent. Dans ces diverses phases, il n'y a point concours, mais exclusion des deux genres de beauté, et tout le monde devra convenir qu'en définitive là où l'accord des deux beautés existera, là sera le but auquel le littérateur et l'artiste devront s'efforcer d'arriver. Cependant la balance n'est point égale entre deux mérites si différents d'origine : leur rencontre, bien qu'infiniment souhaitable, n'est point nécessaire au même degré partout. La prééminence de la beauté morale sur la beauté matérielle est si grande, du reste, qu'on peut avancer, d'une manière générale, que sans elle il n'y a point de beau réel, tandis que dans le plus grand nombre des cas où manque la beauté matérielle, le beau n'est pas absolument détruit, si la beauté du fond existe.

Ajoutons cependant que dans l'application on doit distinguer les natures diverses des œuvres, et je suis loin de penser qu'on doive apprécier à la même mesure les œuvres littéraires et les produits des arts, et encore, dans ceux-ci, les travaux de l'architecte et ceux du peintre et du sculpteur. Les œuvres littéraires sont certainement celles dans lesquelles l'harmonie, entre la forme et le fond, est le plus nécessaire; on sent très-bien que les sentiments les plus nobles, que les actions les plus admirables, que les vérités les plus élevées, rendus dans une prose barbare ou dans une plate poésie ne feront jamais sur l'esprit l'impression qui résulte de la présence du beau, et que la pen-

sée, habillée d'une aussi misérable enveloppe, s'en trouvera comme absorbée et dénaturée : on peut donc dire sans erreur qu'en littérature le beau ne repose point uniquement sur le beau moral, mais qu'il y faut aussi, jusqu'à un certain degré, le concours du beau matériel. Ce que nous venons d'observer, au sujet de la littérature, est vrai jusqu'à un certain point des travaux de l'architecture, de ce grand art qui doit pourtant tellement à l'inspiration, que là où elle ne se fait point sentir, l'esprit reste indifférent et l'effet intellectuel est nul. Cependant il est difficile de concevoir la beauté intellectuelle indépendante d'un ensemble de proportions matérielles et définies coordonnant d'une manière harmonique toutes les parties d'un tout, et l'on sent encore que la beauté de l'ensemble résulte de la rencontre de l'inspiration avec des conditions d'exécution matérielle.

Qu'il me soit permis à ce sujet, Messieurs, de venger l'architecture du moyen-âge et l'art ogival spécialement des accusations injustes dont ils ont été l'objet, alors que la vogue étant ailleurs et personne ne se donnant la peine de les étudier, ignorants et savants répétaient à l'envi que l'architecture gothique n'était que le produit d'une imagination plus ou moins capricieusement heureuse, et qu'elle ne devait son attrait qu'à l'effet produit dans des temps barbares sur des esprits incorrects, inhabiles et ne possédant point le sentiment de l'art. Dieu merci, on revient aujourd'hui de ces jugements inacceptables pour quiconque s'est donné la peine de réfléchir et d'étudier, et dont il faut mettre l'adoption momentanée sur le compte de la légèreté des individus et même des nations. De nos jours, on les étudie, ces monuments de l'art ogival, on les approfondit, on leur demande le secret de leur solidité prodigieuse, de leur magique impression ; et les investigations des hommes les plus compétents prouvent, d'une manière irréfragable et authentique, que les édifices de ces temps, et ceux du XIII^e siècle surtout, sont établis d'après des règles et des proportions aussi rigoureuses que tout ce que l'art antique nous a laissé de plus pur en ce genre, sans préjudice de l'inspiration éminemment religieuse qui, dans nos églises go-

thiques, ne peut être en rien approchée par celle qu'on peut rechercher dans les temples d'Athènes et de Rome.

Un grand publiciste de nos jours, M. Donoso Cortès, vient d'imprimer dans un ouvrage récent : « Devant une cathédrale gothique, voyant tant de majesté unie à tant de grâce, une si « sévère unité dans une si riche variété, tant de mesure et tant « de hardiesse, des contours si suaves, des lignes si pures, une « si merveilleuse harmonie entre le silence et la lumière, entre « les ombres et les couleurs; voyant tout cela, les hommes « diront : Il a passé ici le peuple le plus grand de l'histoire « et la plus prodigieuse des civilisations humaines : ce peuple « devait avoir le grandiose de l'Egyptien, le brillant du « Grec, la force du Romain, et par dessus cette force, ce brillant et ce grandiose, quelque chose qui vaut mieux, l'immortel « et le parfait. »

Si dans les œuvres littéraires et dans certains arts, comme l'architecture, on est forcé d'admettre que la beauté d'ensemble est presque totalement annihilée, là où la convenance de la forme manque, il n'en est point ainsi pour la peinture et la sculpture, lorsque ces arts sont employés à reproduire les traits de l'homme et la figure d'un être doué d'intelligence et de raison. Ici, la beauté matérielle est utile, mais la beauté morale suffit; elle peut suppléer la première et la remplacer complètement pour constituer le beau. Il ne faudra, pour s'en convaincre, que se reporter à l'effet produit sur nous par des figures différentes de physionomie et de correction physique. Nous voyons une belle tête, des traits nobles, réguliers, des contours heureux, un ensemble irréprochable; malheureusement cette tête manque d'expression; nous la trouvons froide et insignifiante; il semble qu'il n'y ait rien là-dessous; nous disons : Cette tête est belle, mais elle ne dit rien; nous passons outre; elle est jugée. Plus loin, nos yeux rencontrent une figure plutôt mal que bien, plutôt laide qu'agréable ou indifférente; les traits sont irréguliers et l'ensemble est décousu; cependant les yeux sont vifs, une physionomie mobile et animée fait pressentir la vie, l'esprit, les moyens; l'impression

reque reste favorable , et nous convenons que cette figure n'est pas belle , mais qu'elle parle et qu'elle nous plaît. Ici , le physique eût semblé devoir effacer le reste , et le contraire a lieu ; la prééminence intellectuelle domine et reste maîtresse. Enfin , pour troisième épreuve , entrons dans une église ou dans un musée ; observons-y des portraits de divers personnages ; nous en verrons beaucoup et avec des sensations variées. Bientôt nous nous arrêtons devant une figure dont nous ne pouvons détourner la vue ; nous la contemplons et notre âme s'y attache. Cette figure est laide pourtant , et physiquement parlant désagréable , quel sentiment donc peut nous fixer et nous captiver ainsi ? Ce qui nous captive , Messieurs , ce qui nous fixe , ce qui nous fascine , c'est la beauté morale , c'est la sainteté qui rayonne dans tous ces traits ; c'est l'ineffable bonté qui perce à travers ces enveloppes ; c'est le feu presque divin qui de ces yeux va pénétrer nos cœurs , captiver nos sens et nous prouver d'une manière péremptoire que , chez l'homme et dans les arts qui le représentent , le beau physique n'est point nécessaire et que le beau moral suffit.

Ces réflexions que je viens de faire devant vous , Messieurs , pour répondre au programme , m'amènent à vous offrir encore quelques considérations qui ressortent naturellement du sujet. Je veux témoigner ici que si nous devons nous féliciter du retour qui se fait sentir depuis quelques années vers une appréciation plus juste du beau dans les arts , nous devons déplorer néanmoins , et peut-être aurons-nous encore trop long-temps à le faire , tout ce qui se produit dans un sens tout différent de la part du plus grand nombre des artistes , et nous regretterons amèrement que la plupart des statues et des tableaux religieux modernes ne soient traités que dans les conditions les plus absolues de la beauté matérielle ; comme si la beauté morale n'était qu'une spéculation , bonne à rejeter dans le domaine des chimères ; comme si les appréciateurs les moins rigoureux ne devaient pas admettre au moins le concours de la beauté morale et de la perfection de la forme.

Depuis la renaissance , en descendant jusqu'à nous , les études

anatomiques, la précision des formes et tout ce qui fait le mérite du naturalisme ont beaucoup gagné, et nous ne voudrions point établir de comparaison entre certains détails d'exécution de nos anciens peintres chrétiens et de leurs successeurs actuels. Mais cette supériorité relative des œuvres modernes ne leur assurera jamais la palme sur les travaux de leurs devanciers; il manque, et tant qu'ils ne puiseront pas aux mêmes sources que les premiers, il manquera toujours aux modernes une chose essentielle et que rien ne peut remplacer. Quelle est la cause qui fait que, moralement et religieusement parlant, nous restons froids et indifférents devant les tableaux modernes? C'est qu'ils sont privés d'inspiration, c'est qu'on ne retrouve pas sur les figures créées par ces pinceaux la beauté intellectuelle et surnaturelle qui resplendit dans les tableaux de l'ancienne école chrétienne, beauté qui n'est que le voile et la traduction de cette beauté de l'âme, de cette pureté, de cette sainteté, de cette douceur qui animent des êtres tout voués à Dieu. Aussi, dans les peintures de ces époques, et malgré leurs défauts, nous voyons des saints, des vierges, des héros dont les physionomies sont comme une émanation du ciel et de cette beauté supérieure sans laquelle le reste est peu de chose, ou même rien. Nous nous agenouillons devant ces images, et nous nous unissons pour prier aux sentiments qu'elles nous inspirent. Les inégalités, les fautes de l'artiste ont disparu, l'expression seule du visage a parlé et nous avons compris que là est la beauté réelle et la perfection dans son essence; nos cœurs se sont fondus et le chrétien a perdu de vue la main qui a fait l'œuvre. Si nous envisageons les tableaux sortis d'un autre pinceau, si nous examinons ces saintes familles, ces scènes du Nouveau-Testament si nombreuses et si souvent belles matériellement que nous ont léguées tant de maîtres depuis la renaissance jusqu'à nos jours, nous y trouvons du fini, du coloris, du naturel, des détails qui nous représentent, dans leur humaine et triviale vérité, les actes de la vie privée, tels que nous les rencontrons tous les jours: nous voyons de beaux visages et des types gracieux; mais de la gravité, de la sainteté, mais de la per-

fection angélique telles que nous savons qu'elles se sont réalisées dans la vie d'augustes personnages et telles que nous les concevons dans les rapports de l'homme avec Dieu, il n'y en a point. Nous admirons des toiles, nous louons des peintures; mais nous sentir entraînés à une pensée d'amour vers Dieu, la Sainte-Vierge ou l'Enfant divin, le pourrions-nous, quand nous n'avons affaire qu'à des types muets d'inspiration, quand nous ne retrouvons que des modèles d'ateliers ou de jolis visages, semblables à ceux que les lieux publics nous offrent à tous les instants, et que nos yeux ne voient reproduites que des scènes de mères et d'enfants dans les conditions les plus puérilement familières du foyer domestique? Ce qui manque dans ces œuvres, certes, ce n'est point la beauté physique; ces femmes et ces enfants sont charmants: ce qui manque, c'est la beauté morale, c'est la convenance du lieu, de la scène et des personnages.

Cherchons, Messieurs, la beauté matérielle; ne la négligeons point; regardons-là comme un auxiliaire très-important, comme un accompagnement de la plus haute valeur dans toutes nos œuvres; mais cherchons par dessus tout et surtout la beauté morale qui peut suffire, qui donne sa sanction à l'autre, et dont celle-ci ne saurait jamais se passer.

MÉMOIRE

SUR LA CINQUIÈME QUESTION

AINSI CONÇUE :

QUELLE EST L'IMPORTANCE DES ŒUVRES DE THÉODULPHE, ABBÉ DE FLEURY ET ÉVÊQUE D'ORLÉANS, AU POINT DE VUE DE LA LITTÉRATURE ET DES MŒURS DE SON ÉPOQUE (1)?

PAR M. DUPRÉ.

Un de nos plus anciens chroniqueurs, le moine Frédégaire, contemporain de Charles Martel, attribuait à la vieillesse du monde l'extrême décadence des études et même de l'esprit hu-

(1) Parmi les travaux antérieurs que j'ai consultés pour la composition de cette notice, je dois mentionner particulièrement les articles consacrés à Théodulphe dans l'*Histoire littéraire de France* de dom Rivet et autres bénédictins (t. IV, p. 459), et dans l'*Histoire des auteurs ecclésiastiques* de dom Ceillier (t. XVIII, p. 459); un fragment de la vingt-troisième leçon du cours de M. Guizot, sur l'histoire de la civilisation. Pour le texte des écrits de Théodulphe, je me suis servi de l'édition qu'en a donnée le père Sirmond, dans le tome II de ses œuvres (imprimerie royale, 1696); c'est celle-là que je citerai toujours.

main, au VIII^e siècle (1). Le règne de Charlemagne démontra bientôt qu'il ne fallait pas désespérer de cette prétendue décrépitude. Ce grand homme, après avoir étendu son empire plus qu'aucun de ses prédécesseurs, essaya de rendre à ses états, et particulièrement aux Gaules, l'éclat littéraire dont ces pays avaient brillé sous la domination romaine. Vainqueur de ses ennemis, il ne songea plus qu'à déclarer la guerre à l'ignorance. Dans ce but, il rassembla autour de lui une milice intellectuelle, pleine de savoir et de zèle. Des écoles publiques s'ouvrirent dans les églises cathédrales et dans les grandes abbayes. L'empereur fit composer divers ouvrages destinés à éclairer son siècle. Ses encouragements ranimèrent de toutes parts le goût des sciences et des lettres ; son palais même devint le siège d'une sorte d'académie, que plusieurs historiens considèrent, non sans vraisemblance, comme le berceau de l'Université de Paris.

Les pays voisins, l'Italie, notamment, lui fournirent les sujets qu'il ne trouvait point en France. Trois hommes, entre autres, secondèrent ses vues et ses efforts, Alcuin, Théodulpe et Leidrade, tous trois étrangers. Je me propose ici d'étudier la participation de l'un de ces personnages au mouvement intellectuel du règne de Charlemagne ; mais auparavant il convient de donner un aperçu de la vie épiscopale et politique de celui sur lequel se sont concentrées mes recherches et mes appréciations.

Une des gloires de Charlemagne fut de relever l'épiscopat de la faiblesse et de l'opprobre où l'avaient fait tomber les désordres des règnes précédents. Le laisser-aller des *rois fainéants* de la première race et la funeste domination des maires du palais avaient infecté ce corps auguste de membres indignes : le scandale fut porté au comble, lorsque l'on vit des laïques, des gens de guerre, des femmes même, usurper sinon les fonctions, du moins les revenus et les émoluments attachés à une si éminente

(1) *Mundus jam senescit, ideoque prudentiæ acumen in nobis tepescit, nec quisquam potest hujus temporis nec præsumit oratoribus præcedentibus esse consimilis.* (Collection Duchesne, t. I, p. 741.)

dignité... « Dieu s'en mêla, dit Bossuet, et Charlemagne régna « pour le bien de toute l'Église (1). » Grâce à son intelligente et sage dispensation, les évêchés soustraits à la faveur devinrent le prix de services réels rendus à la religion, à la patrie, aux lettres. L'avènement de Théodulphe au siège d'Orléans nous offre un exemple de ces choix irréprochables qui devaient effacer pour un temps la mémoire des anciennes humiliations.

Ce digne pasteur des âmes naquit en Italie, d'une famille illustre parmi les Goths (2). Il fut d'abord engagé dans les liens du mariage et eut une fille nommée *Gisla* (Gisèle). Charlemagne, juste appréciateur de son mérite, le fit venir en France vers l'année 781. Théodulphe, qui était alors veuf, entra dans les ordres sacrés. L'évêché d'Orléans et la célèbre abbaye de *Fleury* (*Saint-Benoît-sur-Loire*) récompensèrent presque aussitôt sa nouvelle vocation.

A peine installé dans ses fonctions épiscopales, Théodulphe instruisit son clergé par un capitulaire divisé en quarante-six articles.

L'empereur l'honora de diverses missions en rapport avec les devoirs de son ministère ; il le chargea spécialement de réfuter les erreurs naissantes de Félix, évêque d'Urgel, en Espagne, sur la divinité de Jésus-Christ.

Théodulphe était ami des lettres et les cultivait assidûment,

(1) Discours sur l'unité de l'Église.

(2) Quelques auteurs le font naître en Espagne, sur la foi de ce passage de son épitaphe, donnée par Mabillon (*Analecta*, t. III, p. 377):

*Non noster genitus, noster habeatur alumnus ;
Protulit hunc SPERIA, Gallia sed nutrit.*

A ce texte embarrassant, on pourrait en opposer d'autres qui seraient décisifs en faveur de l'Italie. D'ailleurs, il est douteux que dans le langage de l'époque, et surtout dans le langage poétique, le mot *Speria* s'appliquât exclusivement à l'Espagne : une note de Mabillon semble dire qu'il conviendrait tout aussi bien à l'Italie. — Voyez aussi une note de Sirmond, p. 1128.

comme l'attestent plusieurs inscriptions qu'il composa pour sa bibliothèque (*page 1123 de ses œuvres*). Dans un de ces distiques familiers, il fait dire à sa chère collection :

*Me quicumque vides, Theodulphi sis memor, oro ;
Cujus me studium condidit, aptat, amat.*

Outre cette indication générale, on trouve une épigraphe particulière pour chaque tablette, ce qui dénote un assez volumineux dépôt.

Jaloux de contribuer au progrès des études, le savant évêque institua des écoles dans la cathédrale Sainte-Croix, dans les célèbres abbayes de Saint-Aignan d'Orléans, de Fleury et de Saint-Liphard, à Meung ; il rétablit le monastère non moins illustre de *Mici* (Saint-Mesmin), ruiné par les guerres, et obtint de saint Benoît d'Aniane quatre pieux cénobites qui devinrent le noyau d'une nouvelle communauté.

Les arts lui durent aussi, dans l'Orléanais, une construction fort intéressante, celle de l'église de Germigny, près de Fleury, bâtie, dit-on, sur le plan raccourci de la fameuse cathédrale d'Aix-la-Chapelle (1). Il composa pour cet édifice quasi-impérial l'inscription suivante :

*Hæc in honore dei Theodulphus templa sacravi
Quæ dum quisquis adis, oro, memento mei.*

« Moi, Théodulphe, ai consacré ce temple en l'honneur de
« Dieu : qui que tu sois qui le visites, je t'en prie, souviens-toi
« de moi. »

Notre personnage appartenait à la célèbre école du palais de Charlemagne. De ce foyer de lumières sortit une phalange d'hommes remarquables qui, répandus dans les églises et les monastères, rendirent aux études une vie nouvelle. L'impulsion venue

(1) LA SAUSSAYE, *Annales ecclesiæ Aurelianensis*, p. 282 ; MABILLON, *De re diplomatica*, p. 284.

d'en haut se communiqua, de proche en proche, aux différentes classes de la société; le goût des lettres devint général; les femmes même abordèrent résolument les questions les plus ardues. La correspondance de plusieurs princesses et religieuses avec les docteurs de l'époque fait foi d'une rare aptitude aux travaux scientifiques. La théologie, la dialectique, l'interprétation des saintes écritures, l'astronomie même, étaient également familières à ce sexe intelligent, que nous aimons trop à accuser de frivolité (1). Il n'y avait plus de femmes et bientôt plus d'enfants pour l'érudition.

Le pieux évêque sut concilier les œuvres de charité avec la culture des lettres et des arts. Un de ses distiques nous apprend qu'il avait fondé un petit hôpital pour les pauvres malades (2) :

*En patet ista domus mediocri exacta paratu,
Utrumquè humanis usibus apta tamen.*

En 811, Théodulphe souscrivit, avec d'autres évêques, au testament de Charlemagne, son bienfaiteur. Louis-le-Débonnaire continua d'abord la même bienveillance à l'évêque d'Orléans; il le choisit même pour aller au-devant du pape Étienne IV, qui se rendait à Reims: cette manifestation lui valut les honneurs du pallium et le titre personnel d'*archevêque*. Toutefois, sa faveur ne dura pas long-temps sous le nouveau règne. Il eut l'imprudence de s'engager dans les dissensions de l'empire et de prendre parti pour Bernard, roi d'Italie, révolté contre un malheureux roi, que ses fils et ses neveux abreuyaient d'amertume.

Tout en blâmant cette immixtion déplorable dans les intérêts de ce monde, il faut faire un peu la part de l'époque et des entraînements inévitables attachés à certaines positions. L'évêque

(1) LEBŒUF, *Dissertation sur l'état des sciences sous Charlemagne*, p. 17, 18 et 19; *Histoire littéraire*, t. IV, p. 507.

(2) Nous regrettons que le poète n'ait pas nommé le lieu de cet établissement secourable, dont il reste peut-être encore quelques traces dans l'Orléanais.

n'était pas alors un administrateur purement spirituel ; les besoins du temps , plus encore que l'ambition inhérente au cœur de l'homme, en faisaient une puissance politique. Grand propriétaire par l'étendue de ses domaines, le revenu de ses dîmes et le nombre de ses esclaves, homme d'État par son entrée aux conseils de la royauté, législateur par ses capitulaires publiés à l'instar de ceux du roi, guerrier par les troupes qu'il avait le droit de lever dans son diocèse, et même de commander en personne, il devenait à son gré, ou suivant les circonstances, tantôt auxiliaire et tantôt ennemi du pouvoir légitime. Théodulphe n'eut pas à s'applaudir d'avoir assumé un rôle d'hostilité : Bernard, vaincu dans sa révolte, nomma ses complices, Théodulphe entre autres. Le prélat, jugé comme rebelle, subit la déposition de son évêché et de ses abbayes et fut exilé dans un monastère de la ville d'Angers, où il demeura quatre ans captif et solitaire, jusqu'à sa mort, arrivée en 821. Quelques jours plus tard, il eût profité de l'amnistie générale de Thionville (1).

Malgré sa solennelle condamnation, il protesta constamment de son innocence, comme on le voit dans plusieurs de ses poèmes, adressés à d'autres évêques. Par exemple, il écrivait à Aigulphe, archevêque de Bourges, ces vers énergiques (p. 1085) :

*Hoc ego clamavi, clamo, clamabo per ævum,
Hæc donec animæ membra liquor vegetat ;
Qui modo non credit, cogetur credere tandem,
Ventum erit ut magni judicis ante thronum.*

« Je l'ai crié, je le crie et je le crierai toujours, tant que la vie n'aura pas abandonné mon corps ni mon âme : quiconque ne me croit pas maintenant sera bien forcé de me croire devant le trône du grand Juge. »

Il serait difficile de ne pas sentir dans ces plaintes le cri d'une conscience sincèrement indignée.

Dans une autre pièce de vers adressée à Moduin, évêque d'Au-

(1) ANQUETIL, *Histoire de France*, année 821 ; DOM CEILLIER, t. XVIII, p. 441 ; DENINA, *Revoluzioni d'Italia*, libro VIII, capo 7.

un (1), il fait de son injure personnelle la cause de l'épiscopat tout entier (p. 1086) :

*Unus ego quamvis sim, non est unius hæc res ;
Quod factum est hodie, cras, erit alterius.*

« Quoique je sois seul, ce n'est pourtant pas l'affaire d'un seul évêque ; le traitement que l'on m'a fait subir aujourd'hui on « pourra demain l'infliger à un autre. »

La vivacité et la franchise de ces protestations opiniâtres ont fait naître dans l'esprit de plusieurs historiens des doutes sérieux sur la culpabilité de Théodulphe (2). Quant à moi, je n'oserais me prononcer ni pour ni contre. La question, d'ailleurs, intéresse peu le point de vue, plus littéraire que biographique, où je me suis placé (3).

(1) Cet évêque rend également témoignage à l'innocence de son ami dans une pièce de vers insérée parmi celles de Théodulphe (p. 1090) ; on y remarque les passages suivants :

*Sapè queror, casum defendo insontis amici...
Exilium innocuus pateris pertriste, sacerdos....*

(2) LECOINTE, *Annales ecclesiastici Francorum*, t. VII, p. 485.

(3) Les auteurs contemporains sont d'accord pour accuser Théodulphe de complicité avec Bernard. Tel est, par exemple, le sentiment d'Eginhard (*anno 817, collection Duchesne*, t. II, p. 261) ; de Thégan (*idem*, p. 280) ; du biographe anonyme de Louis-le-Débonnaire (*idem*, p. 299) ; de la chronique de Moissac (*idem*, t. III, p. 148). Ce dernier document porte que Théodulphe et les autres membres du clergé incriminés comme lui furent solennellement déposés dans une assemblée ecclésiastique tenue à Aix-la-Chapelle. Voici le texte du passage qui concerne notre évêque : *Theodulphum vero episcopum Aurelianensem, qui et ipse auctor prædicti maligni consilii fuit, synodo facto episcoporum, vel abbatum nec non et aliorum sacerdotum judicaverunt tam ipsum quam omnes de ordine ecclesiastico, &c.*

De tous les textes de l'époque, celui-ci est le plus directement accusateur.

Nous n'oserions attaquer le témoignage unanime d'historiens si rapprochés des événements ; et néanmoins, il nous semble que leur position

Les ouvrages de Théodulphe, en prose, sont des capitulaires épiscopaux et des traités théologiques.

Le premier capitulaire (1), adressé sous forme d'instruction aux prêtres du diocèse d'Orléans, présente des renseignements pleins d'intérêt sur la discipline ecclésiastique, sur l'administration des paroisses, les mœurs du clergé et même l'état général de la société. Plusieurs dispositions de circonstance nous révèlent les abus qui s'étaient introduits dans certaines parties du culte et dans l'usage des choses saintes. Voici quelques exemples de ces données historiques :

« Les femmes n'approcheront point de l'autel pendant la célébration de la messe.

« A défaut de bâtiments ruraux, les églises servaient souvent de granges pour les blés et les foins ; Théodulphe défend d'y déposer autre chose que les ornements, les vases sacrés et les livres.

« Les prêtres et les laïcs distingués par leurs vertus auront seuls droit d'être inhumés dans les églises.

« Les vases sacrés ne seront employés à aucun usage profane.

« Il est défendu aux prêtres de loger avec des femmes, fussent-elles leurs mères, leurs tantes ou leurs sœurs ; de boire ou manger dans les tavernes. »

Les prières du matin et du soir étaient courtes et simples ; elles ne se composaient guère que de l'Oraison dominicale et du Symbole des Apôtres.

La pénitence publique s'appliquait rigoureusement aux parjures, aux faux témoins, aux adultères, aux fornicateurs.

Les excommuniés n'étaient pas seulement exclus des églises, personne ne pouvait les recevoir ni manger avec eux.

personnelle auprès de Louis le-Débonnaire a pu jusqu'à un certain point troubler l'impartialité de leurs appréciations. N'auraient-ils pas un peu chargé le prélat pour faire leur cour au roi ?..

Du reste, ce n'est là qu'un simple doute : en pareille matière, il serait difficile de nier ou d'affirmer positivement. Remarquons aussi que, malgré sa déposition, Théodulphe ne fut remplacé qu'après sa mort sur le siège d'Orléans (*Gallia christiana*, t. VIII, col. 1421).

(1) SIRMOND, p. 923.

Le jeûne du carême était obligatoire tous les jours, excepté le dimanche. Les malades et les enfants jouissaient seuls de l'exemption. Le jeûne devait se prolonger jusqu'après les vêpres (1).

Les personnes mariées devaient garder la continence pendant tout le carême, afin, disait le capitulaire, de ne pas perdre le fruit spirituel de leurs jeûnes.

Pour satisfaire aux obligations du dimanche, il ne suffisait pas d'entendre une messe basse, les fidèles devaient assister aux offices de leurs paroisses, et ne point manger avant la fin de ces offices.

La rigueur de ces prescriptions fut évidemment, dans la pensée de Théodulphe, une réaction contre le relâchement de la période mérovingienne, un retour de droit, sinon de fait, à la sainte sévérité des temps apostoliques. Nous ignorons si toutes furent observées à la lettre dans l'Orléanais ; elles indiquent du moins une volonté bien arrêté de serrer le frein aux passions et de faire rentrer le siècle dans les voies ardues de la perfection et du salut.

L'instruction publique est un des objets qui paraît surtout préoccuper le savant évêque. Ses vues et son style s'élèvent, lorsqu'il vient à tracer aux coopérateurs de son ministère les instructions suivantes (p. 919 et 20) :

« Que les prêtres tiennent des écoles dans les bourgs et les
« campagnes, et si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses
« petits enfants pour leur faire étudier les lettres, qu'ils ne re-
« fusent point de les recevoir et de les instruire, mais qu'au con-
« traire ils les enseignent avec une parfaite charité, se souvenant
« qu'il a été écrit : « Ceux qui auront été savants brilleront
« comme les étoiles du firmament, et ceux qui en auront instruit
« d'autres dans la voie de la justice luiront comme des étoiles

(1) C'est-à-dire vers quatre heures de l'après-midi. Cette rigueur subsista plus long-temps qu'on ne pense, car elle fut de nouveau consacrée en 1072 par un canon du concile de Rouen (*Collection des Conciles du père Hardouin*, t. VI, 1^{re} partie, p. 1191). L'heure de l'unique repas fut ensuite avancée à none (trois heures), jusqu'à ce qu'un dernier tempérament, établi depuis environ cinq siècles, eût permis de rompre le jeûne à midi.

« dans toute l'éternité (*Daniel*, chapitre XII, v. 3); et qu'en
« instruisant les enfants ils n'exigent pour cela aucun salaire et
« ne reçoivent rien, excepté ce que les parents leur offriront vo-
« lontairement et par reconnaissance. »

« Cette disposition, dit M. Guizot (1), est presque le seul mo-
« nument de l'époque qui institue positivement un enseignement
« destiné à d'autres qu'à des clercs. Toutes les mesures, soit
« d'Alcuin, soit de Charlemagne, ont l'éducation littéraire des
« clercs pour objet; ici il s'agit des fidèles en général, du peuple,
« et non-seulement du peuple des villes, mais du peuple des cam-
« pagnes, bien plus négligé en fait d'instruction. »

Cette sollicitude pour les classes pauvres et illétrées était digne
d'un évêque de Jésus-Christ.

Dans le même passage, il recommande ses écoles de Sainte-
Croix, de Saint-Aignan, de Fleury et de Saint-Liphard aux prê-
tres qui auront des neveux ou des cousins à faire instruire.

Il ne faut pas croire pourtant que ces institutions eussent un
caractère exclusivement ecclésiastique : « Les écoles des cathé-
« drales, dit Mabillon (2), étaient alors ouvertes aux clercs
« comme aux séculiers. Dans les monastères, il y en eut de deux
« sortes, les unes intérieures pour les religieux, les autres exté-
« rieures pour les séculiers, afin qu'ils ne fussent pas mêlés.

L'une de ces écoles, celle de la cathédrale Sainte-Croix, paraît
avoir été le berceau de l'Université d'Orléans (3). Il en fut de
même à Paris, à Reims et dans les autres villes où les écoles
ecclésiastiques donnèrent vraisemblablement naissance aux uni-
versités (4). Théodulphe peut donc à juste titre être considéré
comme le premier fondateur d'une institution qui honora long-
temps notre province.

Une autre instruction pastorale, également adressée aux clercs

(1) XXIII^e leçon sur l'*Histoire de la Civilisation en France*.

(2) *Études monastiques*, partie 1^{re}, chap. IX.

(3) J'ai traité plus au long cette question dans un travail particulier
sur l'Université d'Orléans.

(4) FLEURY, 5^e discours sur l'*Histoire ecclésiastique*, n^o 1.

de son diocèse, renferme les conseils les plus édifiants et les plus paternels; on y trouve aussi des renseignements indirects sur quelques désordres de mœurs et sur les rapports hiérarchiques de l'évêque avec son clergé (1).

Charlemagne, dont la vaste intelligence embrassait tous les détails de l'empire, ordonna aux évêques de composer divers ouvrages théologiques pour l'instruction des fidèles, pour la solution de certaines difficultés de liturgie et la réfutation d'erreurs accréditées. Théodulphe satisfit à ce programme officiel en publiant un *Traité sur les cérémonies du baptême par immersion* (2), (le seul qui fût alors en usage, sauf les cas extraordinaires); un autre sur la divine *procession* du Saint-Esprit, que les hérétiques prétendaient séparer de la personne du Fils de Dieu, en retranchant du symbole les mots *filioque* (3). Cette seconde dissertation est dédiée à Charlemagne lui-même; dans les vers qu'il adresse à ce monarque, l'auteur le félicite de son amour pour les lettres :

Has et amas et amare jubes, recreasque fovesque.

« Vous les aimez et les faites aimer; vous les ranimez et les
« entretenez. »

Deux fragments de sermons terminent la série des ouvrages en prose.

Le style de ces écrits est naturel, clair et sobre d'ornements; la nature des sujets exigeait plus de simplicité que d'élégance. Cependant la facture des phrases est d'une bonne latinité; on y reconnaît l'étude des grands modèles. Voici, par exemple, un court spécimen de cet heureux agencement des mots qui relève la pensée et polit le discours :

Amanda est pulchritudo castitatis cujus gustata delectatio dulcior invenitur quàm carnis (4).

(1) *Opera*, p. 1123, de l'édition Sirmond.

(2) Page 943 de l'édition Sirmond.

(3) Page 967. — L'addition de ces mots au texte primitif du symbole de Nicée ne datait que de la fin du VI^e siècle (DOM CEILLIER, t. XVIII, p. 162).

(4) *Opera*, p. 1021.

Essayez de traduire littéralement cette sentence, et vous verrez aussitôt combien le français, avec son inévitable soudure de propositions, d'articles et de pronoms relatifs, est éloigné de la précision aisée et du tour harmonieux de l'idiome latin. Pour éviter les embarras de langage, il vaudrait mieux dire tout simplement, en abrégant le texte : « Les douceurs de la chasteté sont préférables aux plaisirs de la chair. »

On peut exprimer le sens approximatif, mais le charme et la distinction du style disparaissent sous la plume du traducteur.

La partie brillante de Théodulphe, ce sont ses poésies; elles entrent d'ailleurs pour une proportion considérable dans le recueil de ses œuvres (1).

Ne sera-t-on pas quelque peu surpris de voir ces loisirs littéraires, assez futiles en apparence, occuper tant de place dans la vie studieuse et dans les écrits d'un personnage aussi grave, aussi élevé en dignité ?.... Mais les grands esprits savent tout concilier. Les délassements de la poésie ne nuisent point aux côtés sérieux d'une existence remplie de travaux utiles. Théodulphe sut être évêque d'abord, puis homme d'état et théologien en même temps qu'agréable versificateur. La théologie n'était pas, dans ce siècle, aussi aride ni aussi abstraite qu'elle le devint ensuite sous l'influence des scolastiques : blâmerons-nous Théodulphe d'avoir mêlé quelques fleurs aux épines de la dialectique ?

La variété d'inscriptions qui se trouvent parmi ses œuvres annonce un poète de circonstance et d'à-propos. Les reliques de Saint-Quentin, en Vermandois, le tombeau de saint Nazaire, l'inauguration de différents édifices, les mausolées du pape Adrien I^{er} (2), de l'évêque Helmengaud, de l'impératrice Falstrade, troisième femme de Charlemagne, défraient successivement sa verve toujours prête. Il varie ses tons, chante ou pleure,

(1) Ces poésies, distribuées en six livres, comprennent environ 4,440 vers, sans compter un appendix.

(2) Charlemagne composa lui-même une épitaphe en l'honneur de ce pape qu'il affectionnait particulièrement. (Dom CEILLIER, tome XVIII, page 238).

s'élève ou redescend, plane dans les cieux ou voltige terre à terre, suivant la nature de ces sujets primitifs. Tout, jusqu'aux détails de la vie usuelle, lui inspire d'heureux distiques. Sur sa porte, il grave une charitable invitation au pauvre passant (p. 1124) :

*Pauperibus pateat, præsul, tua janua semper :
Cum miseris Christus intrat et ipse simul,
Deque tuis epulis pascatur pauper egenus,
Ut conviva queas lectus adesse Deo.*

« Que ta porte, ô prélat, soit toujours ouverte au pauvre,
« car Jésus-Christ entre chez toi avec les malheureux. Partage
« ton repas avec l'indigent affamé, si tu veux qu'un jour Dieu
« t'admette au banquet de ses élus ! »

Il n'est pas jusqu'à la salle à boire (*propinatorium*) qui n'arrête un instant le caprice de sa muse (p. 1124) :

*Qui latices quondam vini convertit in usum
Et fontis speciem fecit habere vini,
Ipse piis manibus benedical pocula nostra
Et lætum faciat nos habere diem.*

« Que celui qui jadis changea l'eau en vin bénisse notre bois-
« son et nous fasse passer heureusement ce jour. »

Ces jeux d'esprit portent, comme on voit, sur une pensée religieuse et morale qui soutient les plus futiles choses et relève les plus petites.

Le temps était à la poésie. Cette culture d'agrément pouvait fleurir sans orages sous l'abri d'un règne calme et fort ; la paix intérieure laissait une entière liberté d'esprit (le *solutus curiis* d'Horace) aux littérateurs et aux poètes, tandis que les expéditions du dehors lui apportaient sans cesse de nouveaux triomphes à célébrer. La gloire de nos armes était une source jaillissante de lyrisme (1).

(1) C'est ainsi que, dans un de ses poèmes, Théodulphe félicite Charlemagne de la défaite toute récente des Huns et des Avars, et de leur conversion à la foi catholique (page 1065).

De nos jours, le règne du moderne Charlemagne fit aussi éclore bon nombre de versificateurs. Les deux époques, comme les puissantes organisations des deux hommes qui les dominèrent, offriraient plus d'un genre d'analogies. Faut-il s'étonner d'apercevoir également quelques similitudes dans les allures littéraires des deux *empires*? L'évêque d'Orléans, chantre officiel des gloires et des vertus de la famille de Charlemagne, aura été (si vous me permettez cette comparaison) le Bernier (1), le Fontanes ou le Jouy de l'époque. Les héros n'ont jamais manqué de courtisans ni de panégyristes, en vers ou en prose.

Théodulphe, par exemple, épuise, à l'endroit de son empereur, toutes les formules de l'hyberbole; il en parle comme d'un merveilleux ensemble de toutes les perfections physiques et morales: le voir seulement, c'est un bonheur digne d'envie, un charme indicible (p. 1062).

*O facies, facies ter cocto clarior auro,
Felix qui potis est semper adesse tibi!*

« O visage plus éclatant que l'or trois fois affiné, heureux qui peut te regarder toujours! »

Précédemment le poète avait loué Charlemagne de son zèle pour la religion et la justice (p. 970).

*Qui decus es mundi, lux regni, tutor et æqui,
Catholicæ fidei murus et arma simul!*

« O vous qui êtes la gloire du monde, la lumière du royaume, le protecteur de l'équité, le rempart et le bouclier de la foi catholique! »

Le passage suivant de l'introduction au *Traité du baptême* n'était pas moins flatteur (p. 946) :

Ille virorum optimus, Deo sibi propitio, sanctæ Ecclesiæ fasti-

(1) M. Bernier, ancien aumônier des régiments vendéens, fut nommé évêque d'Orléans après le concordat de 1801. Ses mandements se distinguaient par l'emphase des éloges adressés au premier consul, puis à l'empereur.

gium adcumulare non cessat, et admirabili in rerum ecclesiasticarum sive civilium administratione strenuus, et sapientiæ fonte redundat et virtutis exhibitione triumphat.

« Ce prince, le meilleur des hommes, ne cesse, avec l'aide de Dieu, d'étendre la gloire de la sainte Eglise : plein d'ardeur pour l'administration religieuse et civile de son empire, il se répand comme une source bienfaisante par la sagesse de ses conseils, et triomphe par l'éclat de son courage. »

La reprise intellectuelle au milieu de laquelle nous nous sommes placés ne porta pas uniquement sur les études ecclésiastiques. Sans doute, à cette époque de foi vive, la religion fut le principal objet du mouvement scientifique. Avant tout, on cherchait à ressaisir le flambeau qui pût éclairer les croyances, et, sous ce rapport, Bossuet eut raison de dire, en parlant de Charlemagne :

« Si ce grand prince rétablit les lettres, ce fut pour faire mieux entendre les saintes Ecritures et l'ancienne tradition par ce secours (1). »

Toutefois, à côté des études de la Bible et des Pères de l'Eglise, les lettres profanes vinrent se juxta-poser comme ornement de l'intelligence, comme passe-temps agréable. Les copistes se mirent avec une nouvelle ardeur à reproduire sur le vélin les chefs-d'œuvre littéraires d'Athènes et de Rome. Ces immortels écrits, en se multipliant, trouvèrent, non pas seulement des lecteurs sympathiques, mais encore d'ingénieux imitateurs. Les nouveaux favoris des Muses eurent l'idée assez présomptueuse de se donner entre eux les noms des grands poètes qu'ils prenaient plus particulièrement pour leurs modèles. Dans ce Parnasse d'imitation, l'évêque d'Orléans obtint de ses confrères ou se décerna peut-être à lui-même le titre magnifique de *Pindare*. Ses poésies respirent une prédilection marquée pour les fables mythologiques ; Théodulphe aimait les auteurs païens et ne s'en cachait point :

Legimus et crebro gentilia scripta sophorum.

(1) Discours sur l'unité de l'Eglise.

Ailleurs, il loue l'abbé Alcuin d'avoir su joindre le rythme d'Horace aux graves enseignements de la sagesse antique (p. 1065).

..... *Flaccus nostrorum gloria vatam,*
Qui potes est lyrico multa boare pede,
Quique sophista potens est, quique poeta melodus (1).

« Horace, gloire de notre poésie, lui qui est capable de chanter tant de choses sur la lyre, qui est tout ensemble profond philosophe et poète mélodieux. »

Ainsi, d'après les idées du temps, la versification faisait partie essentielle d'une vie savante. L'homme d'étude, le théologien même n'eût pas paru complet, s'il ne s'était essayé à moduler sa pensée en tons harmonieux.

Le sentiment chrétien avait alors assez de puissance pour dominer, et, au besoin, pour retenir cette fantaisie littéraire que l'absence de foi religieuse jette parfois dans les plus déplorables écarts. Théodulphe reconnaît lui-même la vanité de ses œuvres poétiques et rattache à des vues toutes chrétiennes, à des préoccupations épiscopales, le compte sévère que le souverain pasteur des âmes doit lui demander de l'emploi de son temps (page 1061).

Non amor ipse meus Christus mea carmina quæret,
Sed mage (2) commissi grandia lucra gregis,

« Le Christ, mon amour, ne me demandera pas quels poèmes j'aurai composés, mais plutôt si j'aurai tiré bon parti du troupeau qu'il m'a confié. »

Le poète-évêque ne semble pas toujours s'être souvenu de ces graves et pieuses considérations, puisque la plupart de ses pièces de vers roulent sur des sujets profanes. Le seul morceau qui pré-

(1) Alcuin avait pris le surnom de *Flaccus*, par allusion à son poète favori; il était l'Horace de la cour carlovingienne, comme Théodulphe en était le Pindare, comme un autre poète nommé Engilbert en était l'Homère (page 1069).

(2) Pour *mageis* (locution de basse latinité).

sente un caractère exclusivement religieux est l'hymne en distiques, *Gloria, laus et honor* (p. 1054). L'auteur la composa, pendant sa captivité d'Angers, pour la procession du dimanche des Rameaux; elle contient plusieurs souvenirs qui intéressent les anciennes églises de cette ville, notamment la cathédrale, dédiée alors, comme aujourd'hui, à saint Maurice. La liturgie catholique a conservé dans l'office du même jour un fragment de cette pièce; tous les ans, au retour de la procession extérieure des Rameaux, on chante les douze premiers vers devant la porte de l'église.

La suite de l'hymne contient cette naïve allusion à l'une des plus touchantes circonstances de l'entrée de Notre-Seigneur dans Jérusalem :

Tu pius ascensor, tuus et nos simus asellus!

« O toi, pieux *ascenseur*, puissions-nous être aussi ton petit « âne (1)! »

La foi simple et sans prétention des fidèles de l'époque ne trouvait rien à redire à cette image d'humilité et de soumission parfaite.

Ce que l'on aimerait surtout à puiser dans les vers du prélat carlovingien, ce seraient des renseignements historiques sur les faits contemporains et, en particulier, sur les localités orléanaises. Nous devons dire que, sous ce rapport, la déception est grande, Théodulphe ne paraît point s'être adonné à l'histoire (2). Au lieu de faits précis, il n'apporte guère que des généralités et des lieux communs; la rhétorique forme le fond principal de sa composition. Le peu de données ou plutôt d'allusions que contien-

(1) *Sous-entendez* : Pour monter avec toi au ciel.

(2) Le compilateur Canisius, dans son *Thesaurus monumentorum*, édité par Basnage (t. II, p. 48), a publié, sous le nom de Théodulphe, un extrait intitulé : *Fragmentum annalium Francorum*; mais ni Duchesne, ni les Bollandistes, ni les Bénédictins, ni les autres collectionneurs, ni aucun des biographes de Théodulphe, n'ont adopté cette attribution que nous sommes en droit de regarder comme le résultat d'une erreur.

ment ses œuvres poétiques est enveloppé de périphrases, de figures et d'allégories difficiles à entendre ; ces ornements peuvent embellir la vérité, mais ils ont le grave inconvénient de l'altérer ou du moins de la déguiser. Les caprices de l'imagination, les exigences du rythme et la recherche de l'effet ne permettent pas au versificateur de conserver l'exactitude et la précision de l'historien ; raconter et peindre, dire et chanter, sont deux rôles tout différents. Ainsi, la réception de Louis-le-Débonnaire, à Orléans, fournit au poète la matière, non pas d'un récit circonstancié, mais bien d'une ode pompeuse, dans le genre de Pindare ou d'Horace. Le début est tout-à-fait lyrique (p. 1126) :

*En adest Cæsar pius et benignus ,
Orbe qui toto rutilat coruscus ,
Atque præ cunctis bonitate pollet ,
Munere Christi.*

Tout le reste du morceau est monté au diapason d'enthousiasme. Pour notre compte, nous préférierions un peu moins de lyrisme et plus d'histoire ; mais le poète avait d'autres vues en écrivant ses vers que nous en les lisant ; il ne se proposa pas de renseigner la postérité, il voulut seulement rendre hommage au jeune empereur qui honorait Orléans de sa présence ; il faisait alors acte de fidèle sujet, sans prévoir que de malheureuses influences l'entraîneraient bientôt dans le parti de la révolte.

Le IX^e siècle aimait singulièrement l'étrange et le merveilleux. Théodulphe, pour condescendre à cette faiblesse, rapporte plusieurs particularités dont l'in vraisemblance était un élément presque assuré d'intérêt et de vogue. C'est ainsi qu'il raconte le dessèchement complet de la Sarthe (le 8 février 820) et la stupéfaction des Manceaux à la vue d'un pareil prodige (p. 1086). Quant à lui, sa seule impression est un souvenir mythologique :

*Si olim tale vadum juvenis Læandrus haberet
Non foret insignis tam tibi luctus, Ero.*

« Si le jeune Léandre avait rencontré jadis un semblable gué,
« tu n'aurais pas, Ero, senti tant de chagrin. »

On ne s'attendait guère à cette réminiscence de collège; il fallait vraiment que les métamorphoses d'Ovide fussent bien présentes à l'esprit du poète, pour lui suggérer cette réflexion hors d'œuvre.

Un combat d'oiseaux qui eut lieu aux environs de Toulouse, une autre sur les bords du Rhône, font le sujet de deux petits poèmes (page 1088). Ces anecdotes singulières avaient été rapportées à Théodulphe dans sa prison d'Angers; il les versifia pour charmer les ennuis de sa captivité. S'il faut l'en croire, une de ces batailles de la gent ailée, celle de Toulouse, fut un véritable carnage; la terre était jonchée de morts et de mourants :

*Ipsè Tolosanâ præsul quoque venit ab urbe
Mantio, plebs rogat hæc ales an esca fiat?
Inlicitis spretis licitas adsumite, dixit;
Plaustra onerant avibus; in sua quisque redit.*

« Mantio, évêque de Toulouse, accourt lui-même de sa ville; le peuple lui demande si l'on peut manger ces oiseaux. Laissez, dit le prélat, ceux qui sont prohibés et prenez ceux qui sont permis (1). Alors tous chargent les chariots d'oiseaux et s'en retournent chacun chez soi. »

On remarquera ici l'intervention constante de la puissance épiscopale dans tout ce qui arrive. L'évêque est le conseil familial, le guide sympathique des populations : la soumission et la confiance générale lui sont assurées; il préside à tous les actes de la vie, aux moindres comme aux plus importants. Les dociles Toulousains n'oseraient pas même ramasser des oiseaux morts sans obtenir son assentiment préalable.

Théodulphe partagea, du moins en tant que poète, les préjugés de son siècle. La pièce *Quod multis iudiciis finis proximus esse monstratur* était l'expression d'une croyance populaire très-

(1) Ce passage assez obscur me paraît être une allusion à quelque impureté canonique, par exemple, aux intentions de l'Eglise primitive, qui, par imitation de la loi mosaïque, défendait aux fidèles de manger des chairs étouffées et du sang. (*Actes des Apôtres*, chap. XV, verset 20.)

répandue (p. 1114). Les signes précurseurs qui lui paraissent annoncer cette terrible catastrophe de la fin du monde sont le renversement des saisons, la corruption des mœurs, l'affaissement général des intelligences et de la nature physique; il va jusqu'à prétendre que les astres déclinent et perdent de leur éclat :

*Dal sol ima petens radios splendore minore ,
Luna que decrescens cornua fusca gerit.*

« Le soleil descendu au plus bas de sa course répand moins de lumière, et la lune qui décroît ne montre plus qu'un pâle croissant. »

Fiction poétique, ou bien allusion à quelque éclipse de soleil, voilà probablement toute la portée de ce passage. Le cours des astres n'étant pas bien connu à cette époque, on prenait facilement pour des prodiges les révolutions périodiques du système sidéral.

Qui sait, d'ailleurs, si, dans la pensée de Théodulphe et des écrivains contemporains, la menace du dernier jour ne fut pas un moyen assuré de conversion religieuse? En persuadant aux masses qu'elles étaient à la veille du dénoûment suprême, on avait beaucoup de chances de ramener à de meilleurs sentiments les pécheurs les plus endurcis. Tel procédé qui échouerait devant le scepticisme moderne a pu réussir parfaitement aux vieux âges de foi et de respect.

Les censures que ce sujet donne occasion à l'auteur de lancer contre les vices de son temps viendraient à l'appui de cette interprétation plus digne, en effet, de la haute raison du savant et disert évêque.

La conduite des juges tient surtout une grande place dans ses préoccupations de moralité publique. Une mission officielle lui fit voir de près les dangers et les abus d'un ministère auguste qui, pour être complètement irréprochable, demanderait des anges plutôt que des hommes.

Théodulphe fut envoyé par Charlemagne, avec Leidrade, dans les deux Narbonnaises, pour inspecter et réformer l'administra-

tion judiciaire. A son retour, il publia un poëme de neuf cent cinquante-six vers, intitulé : *Parænesis ad judices* (Exhortation aux juges). C'est la plus longue de ses compositions ; elle m'a semblé aussi la plus intéressante, comme peinture de mœurs et comme pièce historique (1). J'en donnerai quelques extraits qui se rattachent à ce double point de vue.

Après un préambule de conseils religieux et moraux, l'envoyé du roi décrit son itinéraire officiel ; et ici nous ne saurions nous empêcher de regretter que sa mission n'ait pas eu lieu dans les provinces du centre, dans l'Orléanais, par exemple ; elle nous aurait valu des renseignements précieux sur la physionomie et sur l'état social de notre province pendant la période carlovingienne ; mais l'attention du pouvoir se porta de préférence sur un point plus éloigné, sur une région tout récemment incorporée à la monarchie franque et qu'agitait encore l'esprit de liberté. A défaut d'excursions locales, force sera bien de nous contenter des parages inconnus de la Gaule narbonnaise.

En arrivant à Narbonne, Théodulphe voit accourir à lui des gens de diverses nations, quoique citoyens de la même ville.

*Mox sedes, Narbona, tuas, urbemque decoram
Tangimus, occurrit qui mihi læta cohors,
Reliquiæ Getici populi, simul hespera turba
Me consanguineo fit duce læta sibi.*

« Nous arrivons bientôt à la belle ville de Narbonne, où se présente à moi une foule joyeuse, reste du peuple Goth, avec une troupe d'Italiens qui se réjouissent à l'idée de recevoir les ordres d'un homme de leur nation. »

Ce passage caractérise bien la différence de races qui se perpétuait, malgré tous les efforts de Charlemagne, pour réaliser la fusion de l'unité. Arrêtons-nous un instant à cette rapide esquisse de la population narbonnaise : d'abord l'élément romain y domine ; cela devait être, puisque *Narbo-Martius* fut une des premières colonies que le peuple-roi fonda dans la Gaule méridionale.

(1) Page 1029, édition Sirmond.

dionale. Théodulphe se trouve en famille au milieu des Narbonnais-Italiens, ses compatriotes et ses parents.

..... *Simul hespera* (1) *turba*
Me consangineo fit duce læta sibi.

Outre les Romains, il y a aussi un reste de Goths (*reliquiæ Gethici* (2) *populi*). Ce peuple avait, en effet, conquis sur les Romains la province narbonnaise et lui avait imposé le nom de *Gothie*. A l'époque de la tournée de notre évêque, Narbonne dépendait de la Gaule franque (3); mais on remarquera combien cette réunion était encore fictive, puisqu'aucun signe germanique n'apparaît dans le personnel des habitants. (Théodulphe ne fait point mention de *Francs-Narbonnais*.)

Le représentant de la puissance royale se voit aussitôt entouré de solliciteurs qui cherchent à le corrompre par des promesses et par des dons. Le récit de leurs obsessions et de leurs offrandes présente un vif croquis des mœurs de cette époque ou plutôt des mœurs de tous les temps et de tous les lieux, car il est dans la nature même de l'humanité que le peuple s'attache à capter la faveur des grands; cela, dit Voltaire, s'est toujours vu et se verra toujours,

Chez les républicains comme à la cour des rois.

« La foule s'empresse autour de nous, sans distinction d'âge
« ni de sexe. Le peuple entier nous promet des dons et pense
« qu'à ce prix ce qu'il désire est comme fait: c'est la machine
« de guerre avec laquelle tous s'efforcent d'abattre le mur de

(1) Ainsi que je l'ai déjà fait observer (*suprà*, page 3), je me fonde sur l'autorité de Mabillon pour appliquer à l'Italie cette dénomination assez vague. Ducange est d'avis semblable.

(2) *Gethici* est employé ici pour *Gothici*, suivant Ducange.

(3) Dom VAISSETTE, *Histoire du Languedoc*, t. 1^{er}, p. 698, note 85 (édition in-folio). Les prédécesseurs de Charlemagne conquièrent à main armée la Gaule narbonnaise. La guerre et l'exil avaient décimé la population romano-gothique de cette province. L'expression *reliquiæ* se rapporte vraisemblablement au souvenir des malheurs passés.

« l'âme, le bélier dont ils veulent le frapper pour s'en em-
« parer. »

*Hoc animi murum tormento frangere certant
Arietæ quo tali mens malè pulsa ruat.*

« Celui-ci m'offre les cristaux et les pierres précieuses de l'Orient
« si je le rends maître des domaines d'autrui ; celui-là apporte
« une grande quantité de monnaies d'or chargées d'inscriptions
« en caractères arabes ou latins ; un autre appelle en secret un
« de mes serviteurs, et lui dit à voix basse ces paroles qui doi-
« vent m'être répétées : « Je possède un vase remarquable par
« sa ciselure et son antiquité ; il est d'un métal pur et d'un poids
« considérable ; on y voit gravée l'histoire des crimes de Cacus,
« les visages des bergers fracassés à coups de massues de fer et
« souillés de sang, etc. »

Viennent ensuite d'autres détails dont l'interlocuteur avait cal-
culé d'avance l'effet oratoire. Le vase était fort ancien ; car, au
dire du même importun, un fréquent usage avait effacé presque
complètement plusieurs figures ciselées. Ces objets de luxe ne
devaient pas être rares, dans une cité que la domination et les
mœurs romaines assimilaient depuis long-temps aux villes d'Italie.

« Il y a, dit le même personnage, un grand nombre d'hommes,
« de femmes, de jeunes gens, d'enfants des deux sexes, à qui
« mon père et ma mère ont accordé la liberté ; mais en altérant
« leurs chartes d'affranchissement, nous jouirons, ton maître
« de ce vase antique, moi de tous ces gens-là, et toi de mes
« dons. »

Un autre dit : « J'ai des manteaux teints en diverses couleurs
« qui viennent des Arabes (1) ; j'ai des draps propices à couvrir
« de brillants lits ou de beaux vases : je les donnerai, si on
« m'accorde le domaine de mon voisin, objet de mes plus ar-
« dentes convoitises.

(1) Il ne faut pas ici s'étonner de voir les arts de l'Arabie unis à ceux de l'Italie, car les Sarrasins avaient momentanément occupé la Gaule narbonnaise, d'où ils furent chassés par Pépin-le-Bref.

« Ainsi agissent les riches. Les pauvres ne sont pas moins
« pressants ; au lieu de grands dons, ils en offrent de petits. En
« voici qui étalent des peaux de Cordoue, celui-ci offre de belles
« toiles, celui-là des étoffes de laine pour me couvrir la tête,
« les pieds ou les mains. Il en est même qui, d'un air de triom-
« phe, exhibent des bougies de cire rondes. »

Toute cette énumération ne manque pas d'intérêt au point de vue de l'étude des mœurs domestiques et de la vie usuelle.

Le cynisme de pareilles propositions ne faisait pas l'élégé des précédents commissaires ; car, ainsi que Théodulphe en fait la judicieuse remarque, « les solliciteurs ne m'auraient point ap-
« proché avec tant de confiance, s'ils n'eussent déjà trouvé des
« gens capables de recevoir leurs dons. »

On pense bien que le pieux commissaire résiste aux séductions des Narbonnais. Toutefois, en homme de tact et d'expérience, en politique circonspect, il ne s'indigne pas ; il refuse doucement plutôt qu'il ne repousse ; il croit même devoir pactiser avec certains précédents peu honorables, et se résout à accepter quelques petits cadeaux sans conséquence : « Pour ne pas manquer de dis-
« crétion et de mesure, pour que notre condition n'étonnât pas
« trop par sa nouveauté, et qu'un mal si récent ne fit pas hair le
« bien, j'ai évité de refuser ce que m'offrait une bienveillance
« réelle, celle qui, unissant les esprits, fait qu'on prend et re-
« çoit volontiers. J'ai donc accepté de bonne grâce les petits pré-
« sents que me faisait, non pas la main de la colère, mais celle
« de l'amitié ; les fruits des arbres, les légumes des jardins,
« des œufs, du vin, des pains, du foin, des jeunes poulets et
« des oiseaux. »

A l'aide de ce sage tempérament, l'honneur est sauf, sans que le succès de la mission soit compromis par une raideur intempes- tive. Cette adroite concession fera mieux passer les remon- trances que Théodulphe apporte aux juges et aux administrateurs de la Narbonnaise. Par dessus toute chose, il leur recommande d'être humains envers les pauvres et les faibles. A ce langage, on reconnaît le rôle de mansuétude et de protection que l'épis- copat avait pris dans la société gallo-franque.

Il touche, en passant, l'éternelle question de l'inégalité des conditions et de la soumission de l'homme à l'homme ; mais lorsqu'on parle à des chrétiens, ces problèmes, si redoutables aux époques de scepticisme, peuvent être abordés de front, sans passion ni péril. La foi religieuse des masses répond de tout ; le péché originel explique et justifie les prétendues injustices d'un ordre social où l'incrédulité n'aperçoit que matière à récrimination et prétexte à la révolte.

Non hos conditio libimet, sed culpa subegit.

Quæ dedit ut homini subditus esset homo (p. 1045).

« Ce n'est pas le hasard des positions, mais bien la faute de
« notre premier père, qui a placé ces subalternes sous votre dé-
« pendance ; cette faute a seule établi, comme conséquence pé-
« nale, la distinction des maîtres et des sujets. »

Le miséricordieux pasteur ne prêche que les riches et les puissants. Tel était, en effet, le devoir essentiel du ministère évangélique sous l'empire d'un pouvoir absolu et d'un régime de bon plaisir. Alors les classes inférieures se laissaient volontiers opprimer ; on n'avait pas besoin de les rappeler au respect ni à la soumission, il fallait plutôt empêcher que le joug ne s'appesantît trop sur leur aveugle obéissance. Il est douteux, d'ailleurs, que les vers de Théodulphe, faits pour les grands, arrivassent jusqu'à la multitude illettrée.

Les traits vifs abondent dans cette verte censure des passions et des vices de l'humanité. Le sévère inspecteur de la Narbonnaise traite sans ménagement les officiers prévaricateurs, par exemple, les juges trop avides (p. 1036) :

Vidi ego censores ad juris munia tardos,

Munera, nam fateor, ad capienda citos.

« J'ai vu des magistrats lents à rendre la justice, mais qui, en
« retour, étaient fort empressés à recevoir les présents des plai-
« deurs.

Il a vu aussi la corruption régner dans tous les détours du

temple de Thémis, depuis la loge du portier jusqu'au sanctuaire du juge (p. 1037) :

*Est scelus à populo pretium sperare quærenti ;
Me miserum ! scelus hoc janitor omnis amat ;
Janitor omnis amat ; non tamen arbiter odit.*

« C'est un crime de faire payer au public l'entrée du prétoire.
« Tout portier aime assez ce genre d'iniquité, et malheureuse-
« ment les juges ne les haïssent guère non plus. »

La cupidité se rencontre à tous les degrés de l'échelle sociale ; elle ne change que de proportions :

*Musio mure facit quod leo torvus ove :
Magna velut magni cupiunt, sic parvula parvi.*

« Le chat fait de la souris ce que le lion fait de la brebis. Les
« grands convoitent de grandes proies, et les petits des petites. »

La police des audiences n'est pas oubliée dans cette large instruction sur l'ordre judiciaire :

*Janitor interea turbam compescat hiantem ;
Ne anat interiùs plebs sine lege furens.*

« Le portier contiendra la foule impatiente, pour l'empêcher
« de se ruer avec fureur au-dedans du prétoire. »

Il paraît aussi que la fougue des avocats avait besoin d'être retenue par d'opportuns rappels à la modération et même au silence (p. 1041) :

*Cùm perplexa forum resonabit causa per omne,
Lasses ut ambiguo teque suosque suo,
Indic cauidicis ab utràque silentia parte,
Ne jus perturbent dùm sua quisque boât.*

« Lorsque la plaidoierie deviendra bruyante et confuse, au point
« de fatiguer l'orateur et l'auditoire, vous imposerez silence aux
« avocats des deux parties, de manière qu'ils ne troublent plus

« le cours de la justice par le tumulte de leurs beuglements
« respectifs. »

Tels sont les traits les plus saillants de cette longue *parænesis ad iudices*. M. Guizot, après en avoir reproduit quelques fragments, ajoute que les autres poèmes du même auteur offrent peu d'intérêt : cependant ils ne nous semblent pas indifférents pour l'intelligence des mœurs et de la littérature. Les citations suivantes prouvent que, malgré l'assertion du savant professeur, tout n'est pas à dédaigner dans ce fatras poétique.

Arrêtons-nous d'abord à la première pièce du troisième livre (page 1062) : c'est un tableau d'intérieur de la famille impériale. Les portraits, sans doute, sont quelque peu flattés, mais le fonds est d'une vérité instructive. Si le poète vous fatigue du détail des perfections de princes et princesses à peine connus, en revanche il amuse beaucoup, lorsqu'oubliant sa gravité pontificale, il se met à décrire minutieusement, et presque en femme de l'art, la toilette des filles de Charlemagne :

*Ista nitet gemmis, auro illa splendet et ostro,
Hæc gemmâ viridi, prænitel illa rubra.
Fibula componit hanc ; illam limbus adornat
Armille hanc ornant, hanque monile decet ;
Huic ferruginea est apta, huic quoque lutea vestis,
Lactecolum strophium hæc vehit, illa rubrum.*

« L'une d'elles étale des pierres précieuses, l'autre des étoffes
« de pourpre ; celle-ci porte des diamants verts, l'autre en a
« de rouges. Les agrafes, les bordures de robe, les bracelets, les
« colliers, les robes brunes ou jaunes, les ceintures traînantes,
« blanches ou rouges, varient l'ajustement de chacune d'elles. »

Il y aurait là plus d'un renseignement curieux à recueillir pour l'histoire du costume en France.

Les mets servis à la table impériale obtiennent aussi leur petit mot de poésie :

*Este procùl pulves, et lactis massa coacti
Sed pigmentati sis propè mensa cibi*

« Loin d'ici la purée et le caillé ! A moi cet excellent composé
« de lait, de miel et d'autres épices (1) !

Après le repas, et tandis que la foule fait retentir au dehors
ses cris d'allégresse, Théodulphe, le poète intime, reste avec sa
famille pour lire ou chanter ses vers, qui charment un auditoire
d'élite :

*His benè patratis, mensis dapibusque remotis,
Pergat lætitiâ plebs comitante foràs,
Hâcque intûs remanente sonet Theodulphica musa
Quæ foveat reges, mulceat et proceres.*

La cour carlovingienne aimait assez les satires personnelles,
les *charges*, comme nous dirions aujourd'hui ; car cette même
pièce, destinée probablement à récréer les après-dîners de l'au-
guste amphytrion, trace de singuliers profils : c'est une série com-
plète de grotesques au premier chef. Voici, entre autres origi-
naux, un avare qui garde son meilleur vin d'Espagne et qui remplit
ses greniers de récoltes inutiles :

*Hispani potûs Hardberd (2) servator avarus
Armatus cerere totus in œde sua.*

Il y avait alors quelques eunuques attachés à la domesticité du
palais (3) ; Théodulphe raille sans pitié ces malheureux *que les
jeunes filles détestent, qui ne peuvent livrer aucun combat avec leurs
armes inutiles et qui tous ensemble ne font pas un homme :*

*Græculus et Putiphar, invisus fortè puellis,
Armatus frustrâ, prælia nulla gerens,
Quem socii parites Bagas comitantur et Egens,
Ex tribus his truncis non erit unus homo.*

(1) C'est ainsi que Ducange interprète le mot *pigmentati*.

(2) Nom germanique.

(3) Cet emprunt aux mœurs de l'Orient s'explique par les relations de
Charlemagne avec les cours de Constantinople et de Perse. Nous voyons,
en effet, que l'impératrice Irène et le *roi des rois* lui envoyèrent plusieurs
ambassades (DANIEL, *Histoire de France*, édition Griffet, années 780 et
799).

Plus loin, la démarche chancelante d'un ivrogne est dessinée d'après nature : « Il marche de travers ; son ventre, tout gonflé, « paraît avant sa poitrine ; avec un pied de Vulcain, il possède « une voix de Jupiter-Stentor :

*Gressu eat obliquo vel titubante genu,
Et sua præcedat tumefactus pectora venter,
Et pede Vulcanum, voce Jovem referat.*

Théodulphe passe de même en revue tous les personnages ridicules de la cour, et décoche à chacun quelque flèche de son carquois satirique. Le plus souvent, il les attaque sous des pseudonymes de fantaisie empruntés à la fable ou à la bible. Les contemporains saisissaient parfaitement ces allusions, devenues presque inexplicables pour nous.

Parmi les plastrons ordinaires de sa verve railleuse, il en est un que le poète n'a pas pris la peine de déguiser ; c'est l'astronome écossais, chargé d'instruire les jeunes seigneurs de la cour (1) : son nom même lui fournit l'occasion d'un jeu de mots qu'il serait difficile de rendre en français (p. 4070) :

Hic Scottus, sottus (2) cottus (3) trinomen habebit.

Ailleurs, c'est une page tout entière d'invectives et d'imprécations contre l'Écossais, qu'il appelle :

*Res dira, hostis atrox, hebes horror, pestis acerba,
Liliginosa lues, res fera, grande nefas ;
Res fera, res turpis, res segnis, resque nefanda,
Res infesta piis, resque nefanda bonis.*

J'en passe, et des meilleures. Il fallait que l'astronome écossais eût bien grièvement offensé le poète, pour mériter un pareil débordement d'injures : peut-être avait-il eu le tort impardon-

(1) LEBŒUF, page 34 de la *Dissertation*.

(2) Sot.

(3) Ce mot, sans doute peu flatteur, ne se trouve dans aucun glossaire.

nable de ne pas admirer ses vers. En général, les calculateurs goûtent peu les délices de la poésie, et leurs dédains ont provoqué plus d'une fois le ressentiment du *genus irritabile vatum*.

Ces mauvaises plaisanteries, ces personnalités blessantes, sont, il faut l'avouer, peu dignes de la plume d'un évêque. Nous préférons l'entendre adresser à ses collègues, sous le titre de *Parænesis ad episcopos* (p. 1101), des exhortations pleines de zèle et de force. Tout en rendant justice aux vertus, il n'épargne pas les vices, et flétrit l'égoïsme des pontifes oublieux de leurs devoirs.

*Qui sua non populi perquirant commoda, tantùm
Dici pastores, non tamen esse volunt.*

Il lance aussi l'anathème à ceux qui tondent leurs brebis pour se vêtir eux-mêmes :

Lanaque, deducto vellere, vestis erat.

L'Église, telle que Théodulphe la voit (sous deux couleurs différentes, j'imagine), lui représente le mauvais larron placé à gauche du Sauveur :

*Nam tua, Christe, potens hujus plerumque sinistra
Vitæ præsentis innuit Ecclesiam.*

La piété même avait ses illusions dans cet âge de foi peu éclairée : aussi Théodulphe dissuade-t-il les fidèles de leur trop grande confiance dans certaines dévotions alors très-répandues, telles que le voyage à Rome (1) (page 1106) :

(1) De tout temps les maîtres de la vie spirituelle ont blâmé l'abus de ces lointaines excursions, auxquelles des motifs purement humains ôtent souvent leur mérite et leur efficacité : ainsi, l'auteur de *l'Imitation* a dit quelque part (livre IV, chapitre 1er, verset 9) : « Souvent c'est la curiosité, le désir de voir des choses nouvelles, qui fait entreprendre ces pèlerinages, et de là vient que, guidé par ce motif frivole, sans véritable contrition, on en tire peu de fruit pour la réforme des mœurs. »

*Non tantùm isse juvat Romam, benè vivere quantùm
Vel Romæ vel ubi vita agitur hominis;
Non via, credo, pedum, sed morum, ducit ad astra.*

Jusqu'ici je me suis attaché particulièrement à rechercher dans les œuvres poétiques de Théodulphe des renseignements épars sur les mœurs de l'époque. Il me reste à les examiner au point de vue scientifique et littéraire. Je suppose, bien entendu, que mes lecteurs connaissent l'état intellectuel du pays sous Charlemagne, la nature et le degré d'avancement des études : si quelques-uns ne se croyaient pas suffisamment instruits sur ces divers points, je les renverrais à la consciencieuse dissertation de l'abbé Leboeuf, qui a traité ce sujet sous toutes les faces (1).

Laissant donc de côté les faits généraux et les vues d'ensemble, je me contenterai d'indiquer les détails personnels à notre illustre évêque.

On sait que Charlemagne apporta un grand soin à la reproduction fidèle des textes bibliques (2), et que lui-même corrigea un exemplaire des *Quatre-Évangiles* (3). Pour répondre aux intentions du maître, les évêques et les abbés dirigèrent avec une attention toute nouvelle les travaux des copistes placés sous leur surveillance.

Théodulphe ne resta pas en arrière ; nous trouvons dans plusieurs endroits de ses poésies la preuve de son goût pour la calligraphie et pour *l'illustration* des vélin.

La première pièce du second livre ornaît, en lettres d'or, le frontispice d'une Bible qu'il fit exécuter avec magnificence (4).

(1) *De l'état des sciences dans la monarchie française, sous Charlemagne* (1754).

(2) Art. 72 d'un capitulaire de l'an 789.

(3) LEBŒUF, page 11.

(4) Le père Sirmond, dans une note à la page 1046, assure que, de son temps, ce précieux manuscrit était conservé dans la bibliothèque du président de Mesmes. Le Père Lelong (*Bibliotheca sacra*, tome I., p. 251) affirme également l'avoir vu dans le même cabinet ; il ajoute que le préambule versifié était écrit en lettres d'or sur vélin pourpre.

Tout ce morceau est écrit élégamment et d'un tour poétique. Il commence par un exposé rapide des différentes parties de l'Ancien et du Nouveau Testament, après quoi viennent d'excellents conseils sur le fruit qu'une âme chrétienne peut retirer de ces saints livres.

L'Église permettait sans restriction la lecture de la Bible; elle ne soupçonnait pas qu'un jour l'esprit d'orgueil et de schisme en ferait le plus pernicieux usage (1). Du reste, Théodulphe, suivant la doctrine des Pères, ne sépare point ce pieux exercice de l'humilité et de la prière qui préviennent les interprétations superbes (p. 1072):

*Assidue si ores, tibi sit lectio crebra:
Ipsa Deo loqueris et Deus ipse tibi.*

« Pourvu que vous soyez assidu à la prière, vous pourrez lire
« souvent : alors vous parlerez à Dieu et Dieu vous parlera. »

Ces deux vers sont extraits de l'épître dédicatoire d'un Psautier en lettres d'or et d'argent que Théodulphe envoyait à Gisla, sa

Après la mort du président de Mesmes, arrivée en 1751, une partie de ses manuscrits échet à la bibliothèque du roi (*Notice des Manuscrits français*, par Paulin, Paris, t. I, p. 16). La Bible de Théodulphe fut-elle comprise dans cette acquisition? Ce serait une recherche à faire. Le catalogue imprimé peu de temps après n'en fait pas mention; mais elle pourrait exister nonobstant cette omission, et dans ce cas, la Bible de Charles-le-Chauve ne serait plus la première en date, celle de Théodulphe la précéderait au moins d'un demi-siècle, et serait, en fait de manuscrits bibliques, le plus ancien monument de notre grande collection nationale.

(1) On comprend aussi que, sous ce rapport, il n'y ait aucune comparaison à établir entre l'époque où de rares manuscrits concentraient dans l'enceinte des églises, des monastères ou des cours, la lecture de la Bible et les temps postérieurs à l'invention de l'imprimerie. Lorsqu'en effet nos livres saints se furent répandus par milliers d'exemplaires dans toutes les classes de la société, l'Église dut nécessairement revenir sur une tolérance qui mettait en danger la foi et la piété des masses.

filles (1). La description des beautés de ces manuscrits doit nous en faire vivement regretter la perte. On ne les retrouve nulle part, non plus que l'exemplaire de la Bible ci-dessus mentionnée. Nous avons vainement cherché quelques spécimens de ces deux chefs-d'œuvre de l'art dans la magnifique et récente publication de M. de Bastard, sur les *Peintures des manuscrits français*.

Tout en recommandant l'étude à sa fille, le sage pontife ne veut pas que le goût des lettres, voire même des saintes lettres, la détourne de l'accomplissement de ses devoirs domestiques; il l'avertit donc qu'avant tout elle se doit à son ménage et à sa quenouille :

Sit lanæ studium, sit cura domestica semper.

Lanæ studium! on reconaît à ce conseil pratique l'heureux temps où la reine Berthe et les grandes dames filaient.

Parmi les sciences que Théodulphe aimait à cultiver, nous remarquerons la géographie. Il avait fait peindre dans une des salles de sa demeure un globe terrestre. Malheureusement la description versifiée qu'il en donne (p. 1082) est d'une obscurité rebutante; tantôt il semble adopter le système de Ptolémée sur l'immobilité de la terre, et tantôt le système opposé. Il attribue à l'univers l'épithète de *teres*, exacte pour ce temps-là, où l'on ne connaissait encore que les trois parties du monde ancien (p. 1079).

La description d'un arbre scientifique nous a paru plus compréhensible et plus intéressante. Ce tableau encyclopédique présente la synoptie des connaissances humaines à l'époque carlovingienne. La grammaire forme naturellement la racine de l'arbre;

(1) La filiation que j'énonce résulte bien évidemment de ces deux vers de l'envoi (p. 1071) :

*Gisla, favente Deo, venerabile suscipe donum,
Quod tibi Teudulphus dat pater ecce tuus.*

Nous savons que Théodulphe s'était marié avant de prendre les ordres sacrés.

d'un côté sortent, comme autant de rameaux, la rhétorique, la dialectique et les sciences qui en dépendent; de l'autre côté jaillissent la musique, la géométrie et l'astronomie. Chacune de ces personnifications apparaît successivement avec ses attributs distinctifs.

La musique occupe une place d'élite dans cet harmonieux ensemble : « On la voit tantôt faire vibrer les cordes de la lyre, « tantôt animer de son souffle les *sept* chalumeaux de la flûte (1), « nombre qui fut toujours célèbre dans les mystères religieux : »

*Arte videbatur fila movere lyræ,
Et cui disparibus calamis est fistula septem,
Qui numorus celebris mystica multa gerit.*

Dans une autre composition (déjà citée plus haut), le poète nous représente Charlemagne, sous le nom de David, retiré dans l'intérieur de son palais avec un petit nombre de jeunes filles qui chantent des vers et jouent de divers instruments, tels que la trompette des muses et la lyre à trois cordes (p. 1070) :

*David in arce manet paucis cum fortè puellis,
Pieriam sufflat carmina quæque tubam.*

.....
*Delia treiciam jam pangit pollice cordam
Floribus atque ornat tempora sacra novis.*

Cette Délia, déguisée en Muse, était probablement une dame bien connue de la cour, qu'il suffisait d'indiquer par son talent.

Ailleurs (p. 1072), Théodulphe passe en revue les instruments à la mode; il décrit, par exemple, une espèce de luth à l'usage des dames :

*Organum hoc in gremio, modulamina mente teneto;
Hoc plectro, his sistris sit tua plena manus.*

« Tenez cet instrument sur vos genoux, tandis que vous aurez

(1) Le père Bonanni décrit cette flûte compliquée dans son *Traité des instruments antiques*, page 78.

« les mélodies présentes à la pensée : que cet archet, que ces « *sistres* (1), remplissent votre main. »

Ces fragments et autres semblables peuvent servir à éclairer certains points des antiquités de l'art musical.

J'ai déjà signalé la tendance prononcée de Théodulphe aux traits acerbes et aux personnalités. D'ordinaire, le cœur s'émousse à ces jeux d'imagination. On a remarqué qu'en général l'esprit satirique étouffait le sentiment, témoin notre classique Boileau, dont la verve mordante ne s'est jamais attendrie sur quoi que ce soit. Cet inévitable effet se produit dans Théodulphe : lui si vif et si heureusement inspiré, quand il s'agit de peindre un ridicule ou de flétrir un vice, devient traînant, monotone et lourd dans les sujets de bienveillance et d'affection. Ainsi, pour consoler un ami de la mort de son frère, il raconte toute la Bible et passe en revue les personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament qui successivement ont payé leur dette à la nature (p. 1093). Cette longue amplification de rhéteur ne vaut pas une simple larme de vraie sympathie. Le rude censeur de la société carlovingienne ne s'entendait guère, ce semble, à faire vibrer les cordes intimes de l'âme : on dirait que sa lyre, habituée à jeter les notes stridentes du reproche et du sarcasme, se refuse aux doux accents de la consolation.

Si quelques-uns de ces défauts tiennent à la nature de l'auteur et à son genre habituel de composition, d'autres, moins personnels, accusent plutôt le siècle et la situation générale des esprits. Le style, par exemple, se ressent du mauvais goût de la décadence. Théodulphe, comme tous ses contemporains, manque de correction et de naturel ; il recherche les antithèses, les néologismes et les jeux de mots, abuse de la métaphore et tombe dans l'affectation. Ainsi, au lieu de dire simplement que sa Bible est accompagnée d'un dictionnaire destiné à éclaircir les passages obscurs, il compare le livre de la loi à un fleuve, les

(1) Le sistre était un petit instrument de percussion dans le genre du tambour de basque.

difficultés linguistiques à des poissons, et le lexique à une lanterne de pêcheur.

*His fluvium legis poterit lustrare lucernis
Quærere qui pisces legis in amne cupit.*

Les licences poétiques, les inversions outrées, les incorrections et les demi-barbarismes reviennent assez fréquemment. Les coupures de mots sont aussi une de ces libertés réprouvées par la prosodie régulière :

Suaveque, Gisla (1) tuo feliciter utere erico (p. 1072).

Il faut vraiment savoir que le mari de Gisla s'appelait *Suavericus* pour comprendre ce singulier vers (2).

Le latin dégénérait, tandis que la langue romane n'était pas encore formée. Cette transition de l'antiquité au moyen-âge, de la diction classique à l'idiome *vulgaire* apparaît dans Théodulphe. En songeant combien il était éloigné des beaux jours du siècle d'Auguste, combien les invasions des barbares avaient dû corrompre la saine latinité, on ne s'étonnera pas de le voir hasarder tant d'expressions douteuses, tant de tournures embarrassées. Le mélange du latin avec le celtique et le tudesque se révèle dans maintes irrégularités; les désinences même des verbes font sentir l'avènement prochain d'une nouvelle conjugaison : les infinitifs en *ier*, *facier* pour *facere*, *venier* pour *venire*, annoncent la transformation qui s'opère (3).

(1) Gisla, fille de Théodulphe, était mariée à Suavéricus.

(2) Il paraît que, malgré les irrégularités de son rythme, Théodulphe avait acquis parmi ses contemporains beaucoup d'autorité; car nous voyons le docte Loup, abbé de Ferrières, citer un de ses vers à propos d'une question de prosodie. (*Lettre XX, scriptores franciæ*, DUCHESNE, t. II, p. 740.)

(3) Dans l'envoi du Psautier adressé à Gisla, *scribier* pour *scribi* :

*Nam tibi psalterium præcepi scribier istud,
Argento atque auro quod radiare vides.*

Précédemment nous avons vu *isse* pour *irç*.

Ces critiques de détail ne nous empêchent pas d'estimer et de louer l'ensemble des poésies du *Pindare* carlovingien. Dans le déclin général de la bonne latinité et des traditions classiques, Théodulphic reste encore, malgré ses imperfections, un des versificateurs les plus supportables de l'époque.

Nourri de la lecture des anciens poètes latins, il a fait passer dans ses écrits quelques-unes de leurs beautés. Son style, malgré des défauts et des taches très-visibles, vaut généralement mieux que celui de ses contemporains. On lui trouve, par exemple, plus d'élégance et d'agrément qu'à l'Anglais Alcuin. En le lisant, vous croyez sentir les derniers reflets de la patrie de Virgile et d'Horace. Ce n'est pas encore la dialectique dure et raboteuse des scolastiques ; le *molle et facetum* se retrouve dans une certaine mesure chez l'Italien Théodulphe ; toutefois, à cette native influence d'un doux ciel, il se mêle quelque peu de rudesse germanique. La langue accuse quelque chose d'indécis et de tourmenté ; le latin s'embarrasse d'expressions et de tournures demi-barbares ; l'idiome *vulgaire*, type de notre vieux français, fait invasion, bon gré mal gré, dans le domaine de la littérature : aussi les dictionnaires ne suffisent pas pour comprendre Théodulphe, et souvent il faut recourir aux glossateurs. Ducange, entre autres, est la clef indispensable d'une foule de passages obscurs.

On s'étonnera peut-être de ne pas trouver plus de couleur religieuse, plus d'inspiration chrétienne dans les écrits de l'évêque d'Orléans..... Ses goûts personnels, ses études de prédilection, les exigences de sa position de poète à la mode et d'homme du monde, enfin les brusques allures d'un gouvernement plus militaire que théocratique, nous expliquent cette tendance légèrement profane. Un mysticisme austère n'avait pas encore subjugué les imaginations, comme cela se vit bientôt après ; la société, quoique fortement catholique, ne se faisait aucun scrupule de jouer avec les fleurs de la littérature grecque et romaine.

Il faut considérer, d'ailleurs, qu'à cette époque les esprits n'étaient pas aussi profondément religieux (ni surtout ascétiques) qu'ils le devinrent par la suite. Entre le siècle d'Alcuin et

celui de saint Bernard, on remarque une nuance très-sensible ; l'un et l'autre avaient sans doute la même solidité de foi, le même respect des choses saintes ; mais le second déploya plus d'ardeur dans la piété, et comprit mieux les sublimes dévouements de l'amour de Dieu. Le premier fit des conquêtes politiques, le second fit les croisades. La littérature, expression fidèle du milieu social, devait donc se montrer moins exclusivement religieuse dans l'un que dans l'autre. Sous Charlemagne, elle aspire à former une nouvelle Athènes (1), elle conserve un reste de traditions païennes que le zèle des grands saints ne tardera pas à lui enlever, et qui ne reparaitra qu'à la Renaissance du XVI^e siècle.

La tolérance pour les fables et les poésies du paganisme n'était cependant pas générale au VIII^e siècle. Alcuin, entre autres, avait pris, dès l'âge de onze ans, la pieuse résolution de ne jamais préférer les œuvres de Virgile aux psaumes de David (2).

Conséquent avec cette espèce de vœu, il détourna ses disciples de la lecture des poètes latins. « *Nec egetis, leur disait-il, luxuriosa sermonis Virgilio vos pollui facundiâ* (3). » Il reprochait aussi à l'évêque de Trèves sa prédilection pour les chants du cygne de Mantoue (4).

Théodulphe, moins scrupuleux et d'ailleurs doué d'une imagination plus vive, se laissait plus volontiers aller aux douceurs de la muse profane ; il convenait lui-même du penchant qui l'entraînait à l'étude et à l'imitation des grands modèles (5).

Quant au profit historique à tirer de ses écrits, je résumerai en peu de mots les côtés intéressants de cette lecture. Absence de faits précis, tels que les annalistes les donnent, allusions indirectes aux épisodes contemporains, à la chronique du jour,

(1) *Forsân Athenæ novæ perficeretur in Franciâ* (*Opera Alcuini*, p. 1500), lettre à Charlemagne.

(2) *Vita B. Alcuini*, en tête de ses œuvres, édition de Duchesne.

(3) Texte cité par Lebœuf, p. 53.

(4) *Opera Alc.*, p. 1549.

(5) Voir ce que j'ai dit précédemment.

traits de mœurs, censures et satires tempérées d'éloges qui les pallient et les font passer auprès des grands, tel nous a semblé le caractère général de ces compositions plus ingénieuses que profondes, plus spirituelles que savantes, plus incisives que rigoureusement exactes. A part ses traités théologiques, le poète Théodulphe ne fut guère, à proprement parler, qu'un bel-esprit et un critique : vivacité d'aperçus, finesse d'expressions, malice de personnalités, mais en même temps légèreté d'appréciation, forme écourtée, négligence de style, manque d'élévation et de vues d'ensemble, il eut les qualités et les défauts de cette littérature de circonstance. Rhéteur à la mode, poète de cour, il sacrifia parfois au mauvais goût et à la barbarie de son siècle ; ce fut encore là un entraînement inséparable de l'emploi littéraire qu'il s'était choisi.

Somme toute, ses poésies sont utiles à qui veut étudier sous certains aspects la physionomie de la période carlovingienne. Nous reconnaissons leur intérêt, sans cependant nous exagérer leur portée sérieuse. La perte de ce recueil serait assurément regrettable, mais on s'en consolerait comme de toutes les privations du second ordre.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas un médiocre honneur d'avoir pris place dans le mouvement intellectuel dont Charlemagne fut un instant le centre et la principale force, et surtout d'avoir compris et secondé les vues avancées du grand empereur sur l'instruction publique. On peut dire que Théodulphe fut un de ses plus actifs coopérateurs dans la province orléanaise, de même qu'Alcuin dans la Touraine et Leidrade dans le Lyonnais. Sans doute cette nouvelle aurore des sciences et des lettres ne fut pas sans nuages. L'érudition fit tort au goût, les subtilités obscurcèrent le raisonnement, et les rêveries métaphysiques absorbèrent un temps que les études positives et les applications pratiques auraient beaucoup mieux employé ; mais, après tout, ce n'était qu'une aurore, ou, si l'on veut, un crépuscule. La nuit du X^e siècle retomba bientôt plus épaisse sur cette clarté passagère dont l'évêque d'Orléans fut, pour ainsi dire, une des étoiles filantes.

Il ne faut pas demander à une époque ce qu'elle ne saurait donner. Le IX^e siècle était incapable de vraies lumières, de bon goût et de saine critique. Si Théodulphe pêche par ces côtés, nous devons nous en prendre surtout au milieu où les circonstances le jetèrent. En des temps plus policés, il aurait pu devenir l'égal de Claudien, d'Ausone ou de Sidoine; mais la lyre mélodieuse des classiques latins était brisée : les lettres et les Muses périssaient, tout effort pour les ranimer devait être nécessairement pénible et incomplet. Enfin, et ce fut là son plus grand tort, Théodulphe comme Charlemagne, le satellite comme l'astre dominateur, vint à la fois trop tard et trop tôt, trop tard pour Rome qui s'éteignait, trop tôt pour Paris qu'enveloppait encore une épaisse couche d'ignorance. Vouloir recommencer une civilisation finie ou devancer la naissance d'une civilisation nouvelle sont deux tentatives également impossibles. Le règne de Charlemagne nous offre un exemple glorieux de cette vérité d'expérience. Le concours d'hommes remarquables dont il s'entoura, leur zèle pour l'enseignement, leurs travaux et leurs écrits ne firent que retarder la catastrophe d'obscurcissement universel; ce fut une courte et stérile halte dans la barbarie. Après ce résultat momentané d'une impulsion toute personnelle, la décadence n'en continua pas moins; elle devint même plus profonde jusqu'à ce qu'ensuite, par une de ces transformations merveilleuses que Dieu réserve aux nations déchues, l'ordre dissipa le chaos, et la lumière reparut du sein des ténèbres.

MÉMOIRE

SUR

L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS,

PAR M. DUPRÉ.

1^o RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES (1).

La ville d'Orléans fut très-anciennement le siège d'une école de droit. Les vicissitudes de cette institution durent correspondre aux destinées même de la législation; il serait donc impossible de donner une idée exacte de l'enseignement qu'elle communi-

(1) Je ne prétends point faire ici l'histoire complète de l'Université d'Orléans. L'insuffisance et le peu de suite des documents que j'avais à ma disposition m'interdisaient cette prétention. Aucun des ouvrages spéciaux indiqués par le père Lelong (*Bibliothèque historique de France*, t. IV, p. 44) ne m'est parvenu. Les ouvrages dont j'ai pu me servir ne traitent qu'indirectement du sujet; mon travail se ressentira nécessairement de cette pénurie de matériaux. On jugera de mon dénuement en fait de publications locales, quand on saura que je n'ai pas même pu consulter les histoires de Guyon et de Lemaire, qui manquent à la bibliothèque communale de Blois, mon unique ressource en ce moment.

quait à ses élèves, sans rappeler d'abord les phases successives du droit romain, base première, objet essentiel de cet enseignement.

Sous la domination romaine, les principales villes de la Gaule, au dire d'Ausone, possédèrent des écoles de grammaire, de littérature et d'éloquence; mais il ne paraît pas que, dans aucun de ces centres intellectuels, on enseignât la jurisprudence : *Igitur nulli per Galliorum academias juris romani professores fuere*, dit le savant Jacques Godefroy, en son commentaire du *Code théodosien* (p. 48, t. V, de l'édition de 1741). La jeunesse gauloise allait étudier le droit à Rome, témoin Rutilius-Numantius qui, dans son *Itinéraire de la Gaule*, écrit sous le règne d'Honorius (de 395 à à 421), parle ainsi de lui-même et de ses études juridiques :

*Facundus Juvenis Gallorum nuper ab arvis
Missus Romani discere jura fori* (1).

Un écrivain du même siècle, Sidoine-Apollinaire, confirme ce témoignage dans une de ses lettres :

Scimus etiam à multo tempore Romam. legum domicilium, copiose adïisse quotquot ex provincialibus jurisprudentiâ imbui cupiebant (2).

« Nous savons que depuis long-temps tous les jeunes gens des provinces (gauloises) qui désiraient s'instruire de la jurisprudence affluaient à Rome, la patrie des lois.

Le code théodosien, promulgué en l'année 438, devint le droit commun de tout l'empire romain, et par conséquent celui des Gaules, qui dépendaient alors de cette vaste domination (3).

Après l'invasion franque, ce code continua de régir la Gaule, en se mêlant aux lois barbares des tribus germaniques, notamment à la loi salique, que les Francs-Saliens avaient apportée

(1) *Itinerarium, liber I, versus 209.*

(2) Texte cité par Godefroy, t. I, page CCXXVI de l'introduction au commentaire.

(3) MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, livre XXVIII, chapitre IV.

dans les provinces du nord et du centre (1). Toutefois le code théodosien, encore nouveau, avait jeté trop peu de racines dans ces provinces pour y jouir d'une grande autorité, puisque cinquante ans à peine s'étaient écoulés entre sa promulgation (438) et les victoires décisives de Clovis (485).

Il n'en fut pas de même au midi. La domination romaine commença plus tôt et se prolongea plus tard dans cette zone bien distincte. D'ailleurs, le voisinage de l'Italie avait créé entre les deux pays des affinités de mœurs et d'idées qui ne se rencontraient guère au-delà d'un certain rayon. Les populations du Languedoc et de la Provence devinrent bien plus tôt romaines que celles du Berri et de l'Orléanais, où l'élément gaulois persista long-temps, en dépit de la prétendue fusion gallo-romaine. Les provinces méridionales, autant par sympathie que par habitude, demeurèrent donc soumises au code théodosien après leur annexion à la monarchie franque, et si (ce qui nous paraît douteux) le droit romain fut enseigné quelque part en Gaule antérieurement au IX^e siècle, ce ne put être que dans ces provinces, presque étrangères à la loi salique.

Charlemagne, dont le génie avait formé pour son vaste empire le dessein prématuré d'une renaissance intellectuelle, essaya d'y ranimer les études, celle du droit en particulier, à laquelle ses capitulaires venaient d'ajouter une nouvelle branche. Entre autres grandes idées, il conçut le projet d'établir une législation uniforme (2). La connaissance et l'usage du droit romain lui semblèrent le meilleur moyen d'arriver à cette uniformité : il résolut, en conséquence, d'introduire cet enseignement dans les écoles épiscopales ou monastiques ouvertes aux jeunes clercs, qui alors constituaient la partie la plus studieuse de la nation.

Plusieurs hommes distingués secondèrent les vues avancées de Charlemagne sur l'instruction publique. Théodulphe, évêque

(1) Jusqu'à la complète fusion des races, les Romains continuèrent d'être jugés d'après la loi romaine, les Francs d'après la loi salique, les Bourguignons d'après la loi gombette, les Visigoths d'après la loi gothique. (MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, livre XXVIII, chapitre II).

(2) GUIZOT, *Histoire de la Civilisation*, 21^e leçon.

d'Orléans, fut un de ses plus zélés coopérateurs. Des écrivains dignes de foi, tels que le savant de Launoy (1), lui attribuent l'établissement de l'école Sainte-Croix. Cette institution, où le droit fut d'abord professé concurremment avec les matières classiques, peut, ce me semble, être considéré comme le véritable berceau de l'Université orléanaise. Quelques écrivains la font remonter plus haut encore. M. Colas de la Noue, dans son excellente *Introduction à la Jurisprudence de la cour d'Orléans* (p. 50), cite, à l'appui de cette opinion qu'il adopte, un passage de Grégoire de Tours (livre VIII, chapitre I) ; mais ce texte ne dit rien de semblable : le seul fait qui en résulte, c'est que, lors de la venue du roi Gontran à Orléans, la ville renfermait un certain nombre d'hommes studieux, versés dans la connaissance des langues anciennes.

La législation romaine, œuvre des empereurs chrétiens, fut adoptée avec sympathie par l'Église. D'ailleurs, l'épiscopat gaulois, presque toujours composé de personnages indigènes, repoussa constamment l'application de la loi des peuples barbares. Malgré l'invasion des coutumes germaniques, le clergé continua donc de suivre le droit romain (2). Cette législation, en se mêlant aux décrétales, aux actes des conciles et aux décisions des évêques, forma le *droit canonique*.

Une chronique écrite du temps de Charles-le-Chauve, par Adrevalde, moine de Saint-Benoît-sur-Loire (3), confirme le double fait de la coexistence de loi salique avec la loi romaine dans l'Orléanais et de l'attachement fidèle du clergé à cette dernière loi. Les abbayes de Saint-Denis, près Paris, et de Saint-Benoît-sur-Loire étaient en désaccord au sujet de la possession de quelques serfs. Pour terminer ce différend, les envoyés du roi, *missi dominici*, tinrent à Château-Landon, en Gâtinais, un plaid (*placitum*) où comparurent les défenseurs et les témoins des deux parties ad-

(1) *De scholis celebrioribus, caput 24.*

(2) MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, livre XXVIII, chapitre IV.

(3) *Liber de miraculis, Sancti Benedicti*, dans la collection des Bollandistes, 21 mars, t. III, p. 308.

verses ; mais, comme les juges royaux, habitués à décider suivant la loi salique, ne pouvaient statuer en connaissance de cause sur des intérêts régis par la loi romaine, un autre plaid fut assigné à Orléans : à cette seconde audience on appela, outre les premiers juges, plusieurs docteurs ès-lois, tant de l'Orléanais que du Gâtinais : le tribunal se trouva dès lors composé de manière à répondre convenablement aux exigences d'une cause ecclésiastique (1).

Ces docteurs avaient probablement puisé l'instruction juridique dans l'école de Sainte-Croix ou dans celles de Saint-Benoît et de Saint-Mesmin, toutes trois fondées par l'évêque Théodulphe.

La suite du texte d'Adrevalde nous montre les témoins des deux abbayes sur le point d'engager le *combat judiciaire*. Ainsi ce mode barbare de preuve négative était en usage même dans les affaires du clergé. Plusieurs évêques, entre autres Agobard, évêque de Lyon (2), avaient protesté contre cet abus anti-chrétien, mais l'ignorance, la superstition et l'habitude l'emportaient sur la voix des saints pasteurs.

Jusqu'ici je n'ai parlé, en fait de droit romain, que du code théodosien. Les Gaules ne reconnaissaient pas d'autre expression de la loi romaine ; les compilations de Justinien, postérieures à la conquête des Francs, n'avaient pu acquérir force de loi dans un pays déjà détaché de l'empire d'Occident à l'époque de leur promulgation officielle. La substitution légale de ce recueil à celui de Théodose n'eut lieu que dans l'empire Grec et dans quelques provinces de l'Italie ; elle ne s'étendit point aux Gaules ni à l'Espagne. Le code théodosien, base première de la législation

(1) *Sed cum litim in placito Nandonis finire nequirent, eo quod salicæ legis iudices ecclesiasticas res sub Romanâ constitutas lege discernere perfectè non possent, visum est missis dominicis placitum Aurelianis mutare. Venientes itaque ad condictum locum magistri et iudices ex utràque parte acerrimè decertabant ; aderant namque legum doctores tam ex Aurelianense quàm ex Wastinense provinciâ.*

(2) Dom CEILLIER, *Histoire des auteurs ecclésiastiques*, tome XVIII, page 607.

gallo-romaine, fut donc vraisemblablement l'objet le plus ancien des études de droit civil en France.

Ces études, que Charlemagne avait essayé de propager, se perdirent presque complètement au milieu des désordres et des ténèbres des X^e et XI^e siècles. Le droit romain fut alors entraîné dans la décadence universelle des institutions politiques. Mal enseigné et mal appliqué, il dut perdre peu à peu son autorité et subir de fâcheuses altérations.

Le démembrement de l'empire, le fractionnement des pouvoirs locaux, la naissance du régime féodal, introduisirent un autre élément législatif : les coutumes. Elles s'établirent facilement, et acquirent tout d'abord une importance considérable au nord et au centre, pays où le droit romain était moins connu et moins accrédité. Le midi, par un motif contraire, résista davantage à l'envahissement des usages non écrits, et continua de suivre le droit romain, malgré l'exemple des autres provinces. De là cette vieille distinction des *pays de droit écrit et de droit coutumier*, qui jusqu'en 1789 sépara la France en deux zones législatives : il est inutile d'ajouter que l'Orléanais appartenait à la seconde (1).

Jusqu'à la constitution régulière de notre université, l'étude du droit à Orléans ne forma, je le répète, qu'une classe de l'école de la cathédrale Sainte-Croix. Voici, sur ce premier état des choses, quelques renseignements épars ; je les produis, décousus et tronqués, tels que le hasard des recherches me les a fait découvrir.

Le chroniqueur Raoul Glaber fait mention d'un nommé Hérilbert, qui dirigeait les études juridiques à Orléans, sous le règne de Robert-le-Pieux (2).

(1) Les pays de *droit écrit* avaient bien aussi leurs coutumes particulières, mais beaucoup moins étendues : de plus, et c'est en cela que consistait la différence essentielle des deux zones, le droit romain y conservait *force de loi* dans tous les cas non prévus par les coutumes ; il était, à proprement à parler, le *droit commun* de ces provinces, tandis que la région coutumière ne le reconnaissait qu'à titre de *raison écrite*. (FERRIÈRES, *Histoire du Droit romain*, chap. XXVIII).

(2) *Heribertus capitale scholæ tenebat dominium.*

Au XII^e siècle, disent les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire* (t. IX, p. 60), on recherchait Orléans pour l'enseignement du droit canon, comme Bologne, en Italie, pour le droit civil. Cette comparaison est assez flatteuse, car Bologne fut une des écoles les plus renommées du moyen-âge.

Avant de quitter le XII^e siècle, remarquons avec le docte Crévier (1) que le décret de Gratien fut dès son apparition enseigné à Orléans. Cette compilation de droit canonique, due au labeur de Gratien, moine bénédictin de Bologne, remplaça les précédents recueils et devint le texte ordinaire des gloses, des commentaires et des traités *ex-professo*. Les docteurs s'accordèrent pour l'enseigner à leurs élèves; le mot même de décret devint synonyme de droit-canon.

La renaissance du droit romain commença dans Bologne sous le professorat d'Irnérius, vers le milieu de ce même siècle. Les jurisconsultes français vinrent puiser à cette source la science des lois de Justinien. Ces lois, après plusieurs siècles d'éclipse, reparurent pour briller d'un nouvel éclat.

On a prétendu que le corps de droit Justinien s'était complètement perdu en Italie dans les désastres de l'invasion des Lombards, cela est difficile à croire. La fameuse trouvaille d'un manuscrit des Pandectes, lors de la prise d'Amalfi, en 1137, est une de ces versions qui s'accréditent malgré leur invraisemblance, peut-être même à cause de leur caractère d'étrangeté. Les lois romaines traversèrent, comme toutes choses, une période d'obscurcissement. Supposera-t-on qu'elles fussent tombées dans un oubli complet, et surtout que leur exhumation ait été le résultat fortuit d'un fait militaire? Cette coïncidence tiendrait du merveilleux.

Bon nombre de documents attestent d'ailleurs la continuité des notions de droit romain aux époques où la légende des pandectes florentines (2) nous le représente comme entièrement aboli et

(1) *Historiæ, lib. III, cap. VIII*, collection Duchesne, t. IV, p. 55.

(2) Ce précieux manuscrit passa de la bibliothèque de Pise dans celle de Florence, puis dans celle du Vatican, qui le possède encore aujourd'hui.

perdu. Pour n'en rapporter qu'un exemple presque local, Yves de Chartres, dans son *décret*, compilé au commencement du XII^e siècle, cite expressément le Digeste (1). Or, cet évêque mourut en 1115, c'est-à-dire plus de vingt années avant la découverte d'Amalfi, d'où il résulte que les lois de Justinien étaient connues en France antérieurement à leur introduction dans nos écoles.

L'enseignement public du droit Justinien ne tarda pas à effacer les traces du code théodosien, même dans les pays de droit écrit où ce code avait acquis force de loi (2). Nos provinces centrales, qui ne lui avaient jamais accordé qu'une simple autorité de raison, l'abandonnèrent plus facilement encore.

Par suite des fréquentes relations de la France avec l'Italie, le nouvel enseignement de Bologne exerça une influence marquée sur nos écoles nationales, notamment sur celle d'Orléans. Le droit Justinien prit bientôt dans les chaires françaises, comme dans celles d'Italie, la place du code théodosien, relégué dès lors parmi les curiosités de la science.

Au moment où, grâce à l'impulsion cisalpine, l'étude du droit civil commençait à renaître en France, le pape Honorius, par une bulle datée de 1220, défendit de l'enseigner dans la capitale du royaume. Son but était de prévenir la concurrence que cet enseignement eût pu faire aux cours de théologie et de droit canonique, professés dans l'Université de Paris. Cette prohibition fut bornée à la capitale et aux villes environnantes ; elle ne s'étendit point aux universités de province, où le droit civil continua d'être enseigné concurremment avec le droit ecclésiastique.

Le coup porté à l'enseignement parisien eut pour conséquence immédiate d'accroître le nombre des élèves d'Orléans, surtout en droit civil romain.

La jurisprudence canonique n'était pas moins cultivée, puisqu'en 1298 nous voyons le pape Boniface envoyer aux régents

(1) FERRIÈRES, *Histoire du Droit romain*, fin du chap. XXVII.

(2) *Histoire du Droit français*, par Fleury, n^o XXI ; *Histoire de la Jurisprudence romaine*, par Terrasson, p. 440.

et écoliers de cette université un manuscrit contenant le sixième livre des décrétales (1).

L'école d'Orléans était déjà connue au XIII^e siècle sous le nom imposant d'*Université ès-lois*. Elle avait remplacé l'école de la cathédrale Sainte-Croix, qui n'existait plus depuis la fin du XII^e siècle. D'abord simple rameau détaché du vieil arbre, elle vécut bientôt de sa propre sève et forma une institution spéciale, tandis qu'auparavant c'était seulement une division du cours d'études de Sainte-Croix.

En 1305, le pape français Clément V (Bertrand Got) accorda à l'école orléanaise une bulle de privilèges; on y lit que cette institution était depuis long-temps renommée, et que le souverain pontife lui-même y avait, dans sa jeunesse, suivi les cours de droit (2). Ce souvenir personnel fut un des motifs déterminants de la concession pontificale.

La bulle de 1305 ne créa pas l'enseignement du droit à Orléans, puisqu'on l'y trouve établi plusieurs siècles auparavant. L'autorité du pape ne fit guère que confirmer l'existence et les prérogatives d'une corporation bien antérieure; elle consumma aussi la séparation des études juridiques d'avec les autres branches de l'instruction (3).

Notre université avait conservé ses chaires de droit romain par préférence à celle de Paris, qui ne pouvait, d'après la décrétale d'Honorius, enseigner ni graduer qu'en droit canon. Des lettres-patentes du roi Philippe-le-Bel (1312) introduisirent une sorte de compensation à ce privilège, en défendant aux collèges d'Orléans d'enseigner la théologie (4). Cette exclusion fut une des causes

(1) LA SAUSSAYE, *Annales Aurelianensis ecclesiæ*, livre XI, n^o 66.

(2) *Nos ipsum Aurelianense studium quod nos olim legendi et docendi in legibus scientiâ decoravit...* (Bulle de Clément V, dans les *Mémoires du clergé*, t. I, p. 886.)

(3) *Cùm igitur in Aurelianense civitate litterarum studium in utroque jure, et præsertim in jure civili laudabiliter viguerit ab antiquo.* (Texte de la bulle)

(4) *Mémoires du Clergé*, t. I, p. 891.

qui restreignirent l'Université orléanaise à la faculté de droit. En effet, elle n'eut point, comme la plupart des autres universités de province, les facultés des arts, de théologie, ni de médecine; la jurisprudence lui demeura seule, comme une spécialité toute locale. « Si les papes, dit Terrasson (1), éloignèrent de Paris « l'école de droit dans l'intérêt des études théologiques, les rois « éloignèrent d'Orléans toute école de théologie, de manière que « les deux enseignements ne pussent point se nuire l'un à l'autre. »

La bulle et l'ordonnance précitées soulevèrent de violents orages. Une collision eut lieu entre les habitants et les écoliers; un parent du pape Jean XXII périt dans la mêlée. Le souverain pontife indigné, jeta l'interdit sur l'Université (2), ce qui obligea les professeurs de se retirer à Nevers, mais ils n'y trouvèrent pas un meilleur accueil: « Comme le peuple de Nevers est assez mal « endurant, et qu'entre les écoliers souvent se trouvent plusieurs « *mal complexionnés*, ils n'arrêtèrent guère à avoir débat, et à « certain jour, plusieurs particuliers en colère prirent la chaise « du docteur et la jetèrent en Loyre, disant qu'elle retournast à « Orléans, d'où elle estoit venue (3). »

Ces sortes de collisions reviennent assez fréquemment dans les annales des villes d'universités; ce n'était pas le meilleur côté de l'institution.

Les leçons de droit ne furent reprises à Orléans que vers l'année 1320, les troubles étant apaisés.

Pour continuer la série de mes renseignements historiques, je me vois obligé de transcrire des assertions peu flatteuses.

D'après une opinion répandue au XIV^e siècle et consignée dans les commentaires du jurisconsulte Belleperche (4), la glose d'Orléans était beaucoup moins estimée que le texte; les docteurs ne

(1) *Histoire de la Jurisprudence romaine*, p. 442.

(2) On trouvera plus de détails sur cette sédition dans le père Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, livre XXXV.

(3) GUI COQUILLE, *Histoire du Nivernois*, p. 375.

(4) *Instituta, liber IV*, de actionibus.

la citaient même qu'avec une sorte de dédain : dans leur bouche, *glossa Aurelianensis* était un terme de dénigrement, un proverbe presque dérisoire.

Ce Belleperche, qui fut évêque d'Auxerre, avait, dans sa jeunesse, enseigné le droit à Orléans. Le roi Philippe-le-Bel lui confia une négociation auprès du saint-siège : en passant à Bologne, il se ressouvint de ses premières études, et visita l'Université ; Barthole ajoute qu'en présence d'un nombreux auditoire il expliqua parfaitement un des passages les plus difficiles du code de Justinien « d'où l'on peut conjecturer, remarque Chopin (1), qu'il « fit honte aux docteurs et jurisconsultes de delà les Alpes, et « diminua beaucoup la réputation des *Tramontains*. » Cette anecdote enlèverait beaucoup de son importance à la boutade que Belleperche s'était permis de lancer contre l'enseignement orléanais :

Jean Favre, jurisconsulte du même siècle, blâme aussi (2) les professeurs orléanais d'avoir, dans leurs leçons, abandonné le latin pour le français, innovation qui dut alors paraître excessivement hardie.

Peut-être dans cet injurieux décri de la méthode orléanaise ne faut-il voir que l'effet d'une jalousie d'universités rivales. Il ne serait pas invraisemblable de supposer, par exemple, que les écoles d'Italie cherchassent à dénigrer systématiquement celles de France : Bologne, entre autres, dut s'indigner que les régents de nos universités partageassent avec les successeurs d'Irnérius l'honneur d'un enseignement dont ses chaires avaient long-temps exercé le monopole.

Guillaume Cunio (*Cunæus*), contemporain de Belleperche et de Favre, enseigna avec distinction le droit à Orléans pendant plusieurs années : on a conservé de lui un commentaire sur le digeste et sur le code (3).

En 1419, l'Université d'Orléans reçut un précieux gage de la

(1) *Traité du domaine de la couronne*, livre III, titre 27.

(2) *In titulum instit. de excusationibus*.

(3) TERRASSON, *Histoire de la Jurisprudence romaine*, p. 450.

bienveillance d'un de ses anciens élèves, devenu prince de l'Église. Amédée, cardinal de Saluces, y fonda, par son testament, une bibliothèque à l'usage des écoliers en droit (1).

Dans le siècle suivant, elle fut appelée à se prononcer sur une question qui remua toute l'Europe. Henri VIII, roi d'Angleterre, entraîné par sa fatale passion pour Anne de Boleyn, poursuivait activement la rupture de son mariage avec Catherine d'Aragon. Cette union avait eu lieu en vertu des dispenses de la cour de Rome, dispenses nécessaires, puisque Catherine était veuve en premières noces d'Arthur, prince de Galles, frère de Henri, dont elle se trouvait être par conséquent la belle-sœur. Après vingt ans de silence, le monarque anglais éleva tout-à-coup des doutes intéressés sur la validité de ces dispenses (2) et feignit des scrupules de conscience qui trompèrent d'abord les jurisconsultes et les casuistes. A l'appui de sa requête au pape, il se flattait d'obtenir les suffrages de tous les docteurs de l'Europe. Dans ce but, il députa aux universités d'Angleterre, d'Allemagne, de France, d'Italie et d'Espagne, un choix d'hommes instruits autant qu'habiles, chargés de solliciter instamment des avis favorables. Plusieurs vinrent à Orléans pour provoquer une délibération qui fût favorable aux intentions de leur maître. La Faculté, mise en demeure d'exprimer son avis, décida, en thèse générale, qu'il n'était pas permis à un frère d'épouser la veuve de son frère, même avec la permission du souverain pontife (3). Le Père Longueval, en rapportant cette décision, ajoute (4) que probablement les docteurs orléanais comprirent mal la question; mais, au lieu d'accuser ainsi leurs lumières, je supposerais plutôt qu'ils cédèrent, comme tant d'autres corps savants, à cet esprit de gal-

(1) Le Père JACOB, *Traité des plus belles bibliothèques*, p. 108.

(2) Elles étaient d'autant plus inattaquables que, suivant toute vraisemblance, le premier mariage n'avait jamais été consommé, le jeune prince de Galles étant mort à l'âge de treize ans.

(3) Le texte de cet avis a été inséré dans la collection des *Acta publica* de Rymer, deuxième partie du tome VI, p. 115.

(4) *Histoire de l'Église anglicane*, livre LII, année 1529.

licanisme ombrageux qui travaillait déjà les universités de France. D'ailleurs, François I^{er} était alors en bien meilleurs termes avec Henri VIII qu'avec la cour de Rome, et les universités crurent peut-être faire acte de patriotisme en soutenant les prétentions d'un allié du roi de France (1).

Après avoir épuisé les moyens de conciliation, Clément VII prit le parti d'évoquer la cause à son tribunal, et cita devant lui un prince qui naguères avait mérité le titre de *défenseur de la foi*. Henri VIII consulta encore les universités sur la validité de cet ajournement personnel; celle d'Orléans émit, comme la première fois, une opinion contraire à la cour de Rome. Le texte de cette seconde délibération, datée du 22 juin 1531 (2), donne à notre université le titre pompeux de *antiqua studiorum parens*: au bas sont transcrites les signatures des sept docteurs en exercice, c'étaient maîtres *Touller-Bruneari, Peleostilien-Stexier, L. Mymer, L. Mesdan, Moreau, Robert, Board*.

Cette digression m'a paru convenable pour établir la part de notre université aux discussions prolongées qui amenèrent un divorce tristement mémorable. Je reprends maintenant la suite de mes investigations.

Les critiques de la malveillance (3), tout amères qu'elles fussent, ne découragèrent point les professeurs d'Orléans: « Dedans « cette ville, dit Pasquier (4), l'opiniâtreté se logea principale-
« ment pour enseigner le droit romain, par-dessus toutes les
« villes de notre pays coutumier. »

Cette continuité ne souffrit d'interruption qu'à l'époque des guerres de religion. La Faculté de Paris fut alors autorisée à enseigner provisoirement le droit civil. Un des motifs allégués à l'appui de cette dérogation momentanée aux défenses d'Honorius

(1) Plusieurs historiens vont même jusqu'à prétendre que les universités de France reçurent de l'argent pour prix de leur condescendance: cela serait plus grave (SISMONDI, *Histoire des Français*, t. XVI, p. 348).

(2) RYMER, *Loc. cit.*, p. 164.

(3) Voir ci-dessus, page 14.

(4) *Recherches sur la France*, livre IX, chapitre XXXVII.

était « qu'il n'y a aucune sécurité sur les chemins, en sorte que « les jeunes gens allant de Paris à Orléans sont en péril d'être « enlevés par les partis qui courent la campagne (1). »

Après la pacification, notre université se plaignit de cette concurrence, et le parlement, par arrêt solennel, donna une nouvelle consécration à la bulle du pape (2).

Les défenses d'Honorius furent réitérées par l'article 69 de l'ordonnance de Blois. Le chancelier de Cheverny fit insérer cette prohibition dans l'intérêt d'Orléans, dont il était gouverneur (3). Cet article et l'arrêt du parlement déjà cité firent rentrer l'Université orléanaise dans la possession de tous ses avantages, puisqu'elle n'eut plus à craindre la concurrence des chaires parisiennes.

Au XVI^e siècle, l'enseignement du droit commence à se dégager de la barbarie des anciens glossateurs et à revêtir une forme plus littéraire ; aussi Pasquier (4) appelle-t-il avec raison cette époque *l'âge des jurisconsultes humanistes*. Le docte et disert Cujas nous apparaît comme l'expression la plus complète de ce mouvement intellectuel.

L'université d'Orléans participa au progrès général et répandit alors un éclat qu'il serait injuste de méconnaître. Pasquier (5) cite en ce siècle neuf de ses docteurs-régents qui devinrent membres de cours souveraines, entre autres Pierre de l'Étoile, conseiller au parlement de Paris. Ce savant homme compta parmi ses élèves Charles Dumoulin, dont les ouvrages jouissent encore d'une autorité considérable (6).

(1) CREVIER, *Histoire de l'Université*, t. VI, p. 250.

(2) *Idem*, p. 256.

(3) FERRIÈRES, *Histoire du droit romain*, chap. 30. Cet auteur prétend démontrer que la fameuse décrétale *super specula* ne reçut pas une entière exécution, et que l'enseignement du droit civil continua toujours d'avoir lieu à Paris (chapitre XXIX). Terrasson est d'avis contraire.

(4) *Recherches*, livre IX, chap. XXXVIII.

(5) *Idem*, chap. XXXIX.

(6) TAISAND, *Vie des Jurisconsultes*, p. 540.

M. de Thou, président au même parlement, auteur de la volumineuse *Histoire de son temps*, étudia dans cette université sous Antoine Leconte (*Contius*) (1), qui avait occupé précédemment une chaire à Bourges. Ce Leconte, que Cujas appelait *vir doctissimus et acutissimus*, était de Noyon. Un de ses compatriotes, le fameux hérésiarque Jean Calvin, était venu, quelque temps auparavant, s'asseoir sur les bancs de la même école.

Le savant Hotoman, auteur du livre hardi de *Franco-Gallia*, avait étudié à Orléans, sous François Baudouin, jurisconsulte et politique habile, que Charles IX employa dans plusieurs négociations. Un autre élève d'Orléans, de la même génération, Jean du Feu (*Ignæus*), composa divers ouvrages de droit (2).

La réputation de notre Université attirait alors un grand nombre d'Allemands. Un de ces studieux étrangers, Hubert Van-Giffen, reçu docteur en droit en 1567, fonda, pour les écoliers de sa nation, une bibliothèque de droit. Cette collection s'accrut successivement des dons multipliés que lui firent les étudiants allemands (3). Depuis la révolution, elle a été réunie à la bibliothèque communale (4).

Citons encore quelques noms distingués de la même époque.

Jean-Mathieu Legrand, né à Gaillardon, au pays chartrain, mort au commencement du XVII^e siècle, fut professeur de droit canon à Orléans; il a laissé un commentaire manuscrit sur les décrétales (5).

Anne du Bourg occupa une chaire de la même école, avant de devenir conseiller-clerc au parlement de Paris (6); heureux s'il

(1) Aïeul des Leconte de Roujou, magistrats de Blois.

(2) TERRASSON, p. 152.

(3) *Notice des Manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, par l'abbé Septier, p. 15.

(4) On n'oubliera pas que ce précieux dépôt doit sa première origine aux libéralités bibliographiques et pécuniaires d'une illustration de la même université, de Guillaume Prousteau, docteur-régent, mort en 1715. (Voir l'introduction au catalogue de cette bibliothèque, imprimé en 1777.)

(5) Catalogue de l'abbé Septier, p. 120.

(6) *Idem*, p. 124.

se fût renfermé toujours dans les modestes et paisibles fonctions de l'enseignement !

Théodore de Bèze et du Prat, qui fut chancelier de France, sont d'autres étudiants à citer (1).

Le plus ancien commentateur des coutumes de l'Orléanais, Jacques Delalande, professa depuis 1653 jusqu'à sa mort, arrivée en 1703. Il fut le premier qui enseigna publiquement, à Orléans, le *droit français*, c'est-à-dire la conférence des coutumes, des ordonnances et des arrêts. Cette branche, jusque-là négligée, méprisée même, prit dès lors place dans le programme universitaire. Un des successeurs de Lalande, M. Prévost de la Jannès, disait à ce sujet : « Il semble que ce fût de l'université d'Orléans « que devait sortir la lumière destinée à éclairer notre droit mu- « nicipal, comme si les ministres de la jurisprudence romaine « eussent voulu par là faire une espèce de satisfaction à notre « droit coutumier, qu'ils avaient autrefois traité avec tant de « hauteur (2).

Charles Goullu, collègue de Lalande, a laissé en manuscrit les *Principes du droit français*, qu'il dictait à ses élèves (3).

En 1679, une ordonnance de Louis XIV rétablit à Paris l'enseignement du droit civil romain (4). Cette innovation porta un coup sensible à l'université d'Orléans, qui vit diminuer le nombre de ses élèves. Le personnel de ses docteurs-régents fut réduit de huit à six, jusqu'à ce qu'une dernière réduction, opérée en 1719, l'eût définitivement fixé à cinq, quatre pour le droit civil et un pour le droit français : telle était sa composition en 1789.

S'il m'était donné de pouvoir parcourir sans interruption les fastes de cette antique université, je trouverais, à toutes les phases de son existence, des maîtres et des élèves qui honorèrent l'ins-

(1) COLAS DELANQUE, *Introduction*, p. 51 et 52.

(2) Discours historique en tête des *Coutumes d'Orléans*, annotées par Fournier.

(3) Catalogue de Septier, p. 185.

(4) Jusqu'alors la Faculté de Paris n'avait pu conférer de grades qu'en *décret* (droit canonique) : l'ordonnance de Louis XIV lui permit désormais de graduer *in utroque jure*.

titution ; mais, en l'absence de matériaux suffisants pour reconstruire la série complète des docteurs Orléanais, je me contenterai de faire observer qu'elle se termine dignement par le grand nom de Pothier. Peu d'établissements scientifiques furent couronnés d'une plus glorieuse auréole.

2° RÉFLEXIONS HISTORIQUES (1) SUR L'ENSEIGNEMENT JURIDIQUE DES ANCIENNES UNIVERSITÉS.

L'institution des facultés de droit eut pour avantages principaux de grouper dans certains centres communs les lumières et les travaux des jurisconsultes, d'établir une sorte de solidarité entre les membres, élèves et maîtres, de ces corporations intellectuelles, d'opposer à l'éparpillement des forces individuelles la puissance collective de l'association, de soumettre les étudiants à une surveillance plus directe, enfin de perpétuer dans les jeunes générations de juristes ces traditions d'honneur et de vertu qui distinguèrent toujours la magistrature et le barreau français. Ce sont là d'incontestables bienfaits.

L'établissement et la collation des grades universitaires, la considération morale et les privilèges positifs attachés à ces titres que les universités pouvaient seules accorder, contribuèrent à encourager, à répandre et à perfectionner les études de droit.

Les grades remontaient par leur origine aux institutions de

(1) Je dis *réflexions historiques*, n'ayant point entendu traiter la question à un autre point de vue que celui des faits constatés. Ici encore je regrette de n'avoir pas eu à ma disposition les documents nécessaires. J'aurais désiré pouvoir citer de siècle en siècle les opinions des grands jurisconsultes de chaque époque sur l'enseignement du droit dans les différentes universités de France, et particulièrement dans celle d'Orléans ; mais il en est bien peu qui aient consigné leurs observations à cet égard. Pothier, par exemple, qui professa si long-temps à Orléans, n'a pas, dans tout le cours de ses volumineux ouvrages, dit un seul mot de cette université. Ce silence absolu des juges les plus compétents m'obligera de me renfermer dans un cercle très-restreint d'appréciations générales.

l'ancienne féodalité; leurs noms même exprimaient cette filiation historique : ainsi le premier degré, celui de *bachelier* (*bas-chevalier*), représentait l'entrée du jeune lauréat dans une sorte de chevalerie savante, formée à l'instar de la milice guerrière des preux. Les solennités des examens et des réceptions académiques rappelaient aussi par plus d'un côté le cérémonial des promotions chevaleresques.

Les privilèges effectifs étaient nombreux et variés. Anciennement, comme aujourd'hui, le grade de licencié en droit était de rigueur pour l'exercice de la profession d'avocat et des charges de judicature ; par conséquent on n'entrait dans ces carrières libérales qu'en passant par les universités.

En outre, l'Église réservait aux gradués une portion des bénéfices vacants. Ainsi, les diplômes n'étaient pas de vains et improductifs parchemins ; ils servaient, non-seulement à prouver la capacité, mais encore à obtenir des moyens d'existence pris sur le fonds commun du patrimoine ecclésiastique.

A côté de ces avantages honorifiques et pécuniaires se trouvait l'inévitable cortège d'inconvénients et d'abus que la vérité historique m'oblige de signaler.

L'obstination à maintenir un enseignement aussi arriéré qu'inutile, l'engouement pour des subtilités indignes d'esprits sérieux, enfin la décadence des études, sont des souvenirs qui pèsent de tout le poids de la vérité sur les annales de nos anciennes facultés.

Et d'abord, il est prouvé que l'enseignement du droit romain prédomina toujours dans les universités. Or, cette préférence exclusive était devenue une choquante anomalie, puisque la moitié de la France ne suivait le droit romain qu'à titre de raison écrite, et que dans l'autre moitié on trouvait une juxtaposition de coutumes et de statuts locaux qui modifiaient sensiblement l'application des lois de Justinien.

L'enseignement du droit romain n'était plus en rapport avec la pratique des affaires. Les jurisconsultes français continuaient de professer comme auraient pu le faire ceux de Rome, de Béryte,

de Constantinople (1), aux temps de Théodose et de Justinien. Il existait cependant un *droit français*, composé de coutumes, d'ordonnances royales et d'arrêts de parlement. La magistrature et le barreau faisaient un usage journalier de ces monuments législatifs et judiciaires, surtout dans nos pays de droit coutumier où le droit romain était plutôt consulté que suivi à la lettre, et tandis que les hommes de loi et les juges ne cessaient d'invoquer les coutumes, les ordonnances et les arrêts, nos universités ne leur accordaient qu'une médiocre attention. Celle d'Orléans, notamment, située au centre du droit coutumier et dans le ressort du parlement de Paris, dont la jurisprudence jouissait d'une si grande autorité, n'enseigna long-temps que les théories du droit romain et du droit canonique.

Ce fut seulement à la fin du XVII^e siècle que l'institution d'une chaire de droit français vint donner aux élèves des notions plus usuelles et leur inculquer les éléments d'études indispensables pour bien plaider, conseiller et juger. Du reste, cette innovation ne porta pas tous les fruits espérés, précisément à cause de l'infériorité relative dans laquelle le droit national fut toujours tenu et du peu de place qu'il continua d'occuper dans le programme et dans la durée des études. Malgré son avènement officiel, les docteurs accrédités persistèrent à le mettre bien au-dessous du droit romain. Ferrières, entre autres, soutenait que l'étude des lois de Justinien *l'emportait sur toutes les sciences humaines*, et proclamait hautement leur excellence sur le droit français (2).

La préférence des universités pour le droit romain eut d'assez tristes résultats. L'esprit de corps, en perpétuant cette docte anomalie, marchait à rebours de la nationalité et de l'intérêt public, car les subtilités d'un pareil enseignement tendaient à compliquer les affaires, à obscurcir les notions de l'équité, à éterniser

(1) Voltaire dit, en parlant de cette heureuse pensée de Louis XIV : « Il semble qu'il ne devrait pas y avoir dans les universités d'autres « professeurs que pour le droit français. » (*Siècle de Louis XIV*, chapitre XXXI.)

(2) *Histoire du Droit romain*, chap. XXX.

les procédures ; il semblait que l'école eût fait un pacte avec les combinaisons mercantiles du palais. Les jeunes générations s'embarrassaient d'une masse de connaissances inutiles et n'apprenaient rien de ce qu'il fallait savoir pour gérer les moindres intérêts, pour résoudre les plus simples questions : elles pouvaient raisonner savamment d'*institutes*, de *digeste*, de *code* et de *novelles* ; le préteur de Rome eût volontiers applaudi à leur érudition rétrospective, mais elles n'auraient pas su éclairer la religion du moindre juge de village. Au sortir de l'université, force était de tout recommencer et de quitter les abstractions pour entrer dans la réalité du droit. « Ce qu'on apprend dans les écoles, disait le grave « d'Aguesseau (1), est plutôt une préparation à l'étude qu'une « véritable étude. »

Il n'en fut pas toujours ainsi. A travers beaucoup d'inutilités et de riens prétentieux, l'enseignement universitaire nous offre çà et là de louables efforts pour concilier autant que possible le droit et le fait, la théorie et la pratique, le programme de l'école et la manutention des affaires. Au XVI^e siècle, par exemple, les chaires de droit étaient pour beaucoup d'occupants plutôt un stage qu'une profession définitive. Les jeunes juristes se préparaient par l'enseignement soit aux devoirs de la magistrature, soit aux luttes du barreau ou de la vie publique. La parole de ces débutants inculquait à l'auditoire moins de science, mais, par compensation, elle jetait moins de doutes et d'obscurités que les leçons des docteurs inamovibles, dont la vie se passait, en dehors du monde réel, à creuser les profondeurs de textes incompris, à scruter les abîmes de l'interprétation.

Le cumul de l'enseignement avec la profession d'avocat était, à la même époque, un avantage qui s'est perdu depuis. Dans celles de nos facultés de province où cette simultanéité se rencontre encore, nous pouvons apprécier l'action salutaire de l'expérience du praticien sur les leçons du professeur. Ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple moderne, quel docteur parisien a jamais

(1) *Quatrième instruction sur les études qui peuvent préparer aux fonctions d'avocat.*

mieux enseigné la procédure que le Poitevin Boncenne, cet homme si profond théoricien et à la fois si rompu aux affaires?

Pour l'immense majorité des étudiants, les matières canoniques ne présentaient guère plus d'utilité positive que le droit romain. Cette partie de la science aurait dû demeurer toujours à l'état de spécialité: pourquoi l'imposer sans discernement ni mesure à tous les étudiants, clercs ou laïcs, théoriciens ou praticiens? Fallait-il donc tant de canonistes en France?

Ce reproche d'inopportunité ne s'adresse, bien entendu, qu'aux temps modernes, car, à l'époque où presque tous les étudiants étaient *clercs*, le droit, comme les autres branches des connaissances humaines, dut nécessairement prendre une teinte ecclésiastique (1). Comment des universités, où maîtres et élèves appartenaient au clergé, eussent-elles pu concevoir la pensée d'un enseignement laïc? La séparation des études religieuses d'avec les études profanes ne s'est opérée que bien plus tard, sous l'empire d'idées toutes différentes de celles qui régnaient au moyen-âge. Le gallicanisme, et plus tard le jansénisme, naquirent dans les universités, à l'ombre des chaires de droit canon; c'est encore là un bien triste souvenir.

Subtilité de l'enseignement, longueur du temps d'étude, théories inutiles au lieu de notions pratiques, tenacité de traditions et de routines, esprit de système, de monopole et d'exclusion, tels sont les griefs qui de tout temps furent formulés contre les universités, et qui aujourd'hui encore poursuivent les facultés de droit.

Nous regrettons d'avoir à signaler dans les anciens statuts d'Orléans une preuve trop visible de l'exagération du sentiment local et de l'esprit de corps. Certaine disposition, confirmée par arrêt du parlement du 1^{er} février 1502, voulait que nul docteur

(1) *Imo et hoc notandum, quod penè soli clerici, sive ecclesiastici, eo tempore studio juris se darent, ut inter nobiles et sæculares vix reperirentur qui aliquam, vel modicam, juris scientiam haberent, adeo quidem ut clerici dicerentur omnes generatim viri litterati et docti.* (VAN-ESPEN, *Jus ecclesiasticum universale*, pars III, tit VII, n° 9.)

d'autre université ne vint professer à Orléans, à moins qu'il n'y eût pris ses degrés. Cette mesure d'exclusion était-elle, nous le demandons, bien favorable au progrès de l'enseignement ?

La réaction contre ces abus fut tardive, mais énergique. Le XVIII^e siècle, avec sa vigoureuse armure, trempée de bon sens et de sarcasme, battit en brèche le vain savoir *in utroque jure*, et ramena les études de droit à des vues plus pratiques. Toutefois, si l'on n'y met bon ordre, il est à craindre que les subtilités d'un autre âge ne renaissent au sein de nos écoles. Ce serait à la raison et plus encore au ridicule à prévenir le retour de ces *nugæ difficiles*.

Une foule d'écrits du dernier siècle attestent que les facultés de droit avaient singulièrement dégénéré ; les élèves s'étaient bien relâchés de leur assistance aux cours, les professeurs ne prenaient plus leur mission au sérieux, les épreuves orales ou écrites étaient devenues d'insignifiants simulacres, les grades s'obtenaient sans travail, au moyen de quelques démarches de politesse et de tributs pécuniaires aussi honteux pour les payeurs que pour les parties prenantes. Enfin, les concours aux chaires avaient beaucoup perdu de leur sévérité et de leur impartialité ; l'intrigue commençait un régent et la faveur l'achevait.

Une publication anonyme, intitulée : *Lettres d'un magistrat de Paris à un magistrat de province, sur le droit romain et la manière dont on l'enseigne en France*, imprimées à Genève en 1782 (1), fait ressortir avec vivacité ces signes manifestes de décadence : « Les thèses, dit l'auteur (p. 35), ont quelque chose de plus risible encore ; c'est une espèce de farce que jouent les professeurs, et dans laquelle ils donnent un rôle au récipiendaire. « C'est le sort, il est vrai, qui désigne la matière de la thèse, « mais, aussitôt qu'elle est connue de l'aspirant, il court chez « son agrégé, il est sûr d'y trouver des arguments et des solutions de toute espèce, à peu près comme on voit chez un mar-

(1) Le bibliographe Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes* (t. II, p. 282), attribue ces lettres à Boucher-d'Argis, le fils, conseiller au châtelet de Paris.

« chand bien assorti tout ce qui peut satisfaire les différents
« caprices. L'écolier, pour être jugé capable, fait un nouvel ef-
« fort de mémoire : il apprend, du mieux qu'il peut, sept ou huit
« arguments tant sur le droit civil que sur le droit canon, et, le
« jour de sa thèse, l'agrégé, instituteur du candidat, se rend aux
« écoles avant les professeurs, va poser à leur place le petit
« cahier d'arguments sur lesquels son élève est uniquement pré-
« paré; ce sont des limites qu'un usage constant interdit aux
« examinateurs la liberté de franchir. »

Le mordant épistolaire attribue le déclin des études au relâchement qui s'était introduit dans les facultés de province, et dont la capitale avait ressenti le contre-coup forcé (p. 38).

« Quelque capables que soient les professeurs de Paris, ils
« sentent bien que la rigueur qu'ils apporteraient dans leurs
« examens nuirait singulièrement à leurs intérêts; ils verraient
« bientôt désertier leur école, et tous ceux qui auraient pu venir
« s'asseoir sur leurs bancs, aller couvrir ceux de Reims, de
« Bourges, &c. »

Pour extirper la cause du mal, l'auteur des *Lettres* veut « que
« l'on supprime ces facultés de province, ou tout au moins qu'on
« les rappelle à leur ancienne discipline; car, ajoute-t-il, la
« scandaleuse condescendance des professeurs qui les composent
« introduit ou dans le barreau ou dans la société une foule
« d'hommes qui n'y apportent aucunes lumières et qui, décorés
« d'un titre honorable, abusent souvent de la confiance pu-
« blique. » (p. 41.)

On voit que déjà en ce temps notre pauvre France commençait à regorger d'avocats sans causes. Dieu sait jusqu'à quel point la plaie s'est aggravée depuis 1782 !

« Cette multitude, dit encore le judicieux anonyme (p. 39),
« est certainement un des abus attachés à l'existence des facultés
« de province. Tout le monde, par exemple, connaît la singulière
« facilité avec laquelle on admet indifféremment dans la faculté
« de Reims tous ceux qui s'y présentent. C'est d'elle, entre autres,
« que les voitures publiques nous amenèrent, en 1771, cent avo-
« cats qui, huit jours auparavant, étaient sortis de Paris ex-pro-

« cureurs. Il suffit qu'on acquitte dans cette faculté les droits
« dus aux professeurs ; on est réputé capable, et on reçoit en
« quatre ou cinq jours de temps les degrés qu'on n'obtient dans
« aucune autre faculté qu'après un cours de trois années. Je ne
« sais si les professeurs en rougissent, mais il est certain qu'ils
« en plaisantent eux-mêmes. »

Le nom de notre université orléanaise ne se trouve nulle part prononcé dans ces plaintes amères, dans ces révélations incisives. Toutefois, il est difficile de supposer qu'elle n'ait pas participé à la décadence générale des études de droit. Par quel privilège aurait-elle donc échappé à la fatalité commune ? Tous les établissements humains n'ont-ils pas leurs phases nécessaires de splendeur et d'obscurissement, d'élévation et de chute ?

Enfin elle est tombée, probablement pour ne jamais se relever, cette université si fameuse.... Respect à ses cendres ! Qu'elle repose en paix à côté des lois romaines et canoniques, dont elle a partagé l'éclat et subi l'irrévocable disgrâce !

ÉTUDE

SUR LE

LANGAGE DES RIVERAINS DE LA LOIRE MOYENNE,

PAR M. PAUL HUOT (1)

.... Ces gens-là parlent trop français pour nous, et depuis Rabelais et Montaigne, les progrès de la langue nous ont fait perdre bien des vieilles richesses.

(G. SAND, *Les Noces de campagne.*)

I.

On a souvent répété que le français le plus pur, le plus correct, le plus dénué de toute espèce d'accent, se parle sur les bords de la Loire, notamment dans les trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire qui forment le ressort de la cour d'appel d'Orléans.

(1) En réponse à la 9^e question du programme de la 5^e section du Congrès : « Est-il vrai que dans les contrées riveraines de la Loire comprises entre Gien et Saumur, la langue française ait conservé, mieux que dans le reste de la France, sa pureté, son originalité natives? — Rechercher les causes de cette particularité. Le langage vulgaire de nos contrées renferme-t-il certains mots qui ont disparu de la langue littéraire de nos jours, mais qui se retrouvent dans les écrivains des XV^e et XVI^e siècles? »

Pour ma part, je l'avoue humblement, j'ai long-temps regardé cet adage comme un de ces dictons qui se transmettent de bouche en bouche, sans examen, et qui se trouvent, un beau jour, passés en force de chose jugée, sans que nul puisse dire pourquoi ni comment. Je supposais volontiers qu'un touriste quelconque, ayant rencontré sur son passage un paysan causeur, ayant lié conversation avec lui, ayant remarqué qu'il n'employait pas de termes impropres, qu'il n'avait pas d'accent et qu'il ne faisait pas de liaisons hasardées, en avait conclu que tous les gens du pays parlaient de la sorte, tandis qu'en réalité son interlocuteur était peut-être une exception, avait peut-être reçu quelque instruction, avait peut-être fréquenté des gens bien élevés dont la conversation avait déteint sur lui, que mon touriste enfin avait colporté sa prétendue découverte comme une preuve de son esprit d'observation, et que le paradoxe avait fait son chemin comme tous les paradoxes du monde.

Aujourd'hui, après un séjour d'un an à Tours, de deux ans à Orléans, je reconnais que l'adage est vrai; je reconnais que l'on parle, sur les bords de la Loire moyenne, un français beaucoup plus pur, beaucoup plus correct que dans les environs de Paris, et je fonde mon opinion sur une observation de tous les jours, dont chacun pourra apprécier la valeur. Ce n'est pas dans les villes, ce n'est même pas dans la campagne, ce n'est pas dans des conversations isolées, si fréquentes qu'on le suppose, que cette question peut être utilement étudiée; il faudrait alors y consacrer sa vie et séjourner successivement dans tous les cantons du pays; mais, au palais, aux audiences de police correctionnelle et d'assises, au parquet, nous arrivons à un résultat beaucoup plus sûr, sans changer de place; il ne nous faut pour cela qu'un peu d'observation, un peu de mémoire et quelques notes recueillies rapidement. Au palais, en effet, il nous vient chaque jour, comme inculpés, comme témoins, comme parents ou amis des parties, une foule d'individus de tout âge, de tout sexe, de toute condition, appartenant à toutes les communes du ressort, et si l'immense majorité de ces personnes avec lesquelles nous sommes en contact journalier parlent un français correct, sans accent, sans

trace de patois local, il y a là, évidemment, un fait acquis à la philologie, et qui mérite d'être étudié en lui-même et dans ses causes.

Or, dans l'exercice de mes fonctions, depuis trois ans que je suis dans le ressort, j'ai entendu, soit à Tours, soit à Orléans, soit dans les communes où j'étais appelé pour des transports de justice, environ trois mille personnes, dont les $\frac{4}{5}$ ^{es} au moins étaient du pays, et j'ai remarqué, et mes collègues de Blois remarquent aussi chaque jour que tous ces paysans en blouse, aux cheveux incultes, aux mains calleuses, s'expriment, non pas avec élégance, non pas avec recherche, mais avec une incontestable correction; leur phrase est bien construite, leur expression est généralement appropriée à l'idée, et si parfois nous ne les comprenons pas, ce n'est pas toujours leur ignorance que nous devons en accuser, c'est bien souvent la nôtre, ainsi que je l'établirai en traitant la seconde partie de la question.

Mes observations, je le répète, ont surtout porté sur les habitants des campagnes; la même remarque peut être faite aussi sur les habitants des villes; mais là, elle est moins concluante, et cela se conçoit. D'abord, en ce qui concerne les gens du monde, la langue des salons est exactement la même à Tours, à Blois, à Orléans, qu'à Paris; les relations entre ces villes sont depuis longtemps trop faciles, trop fréquentes, pour que l'on retrouve aucun caractère local dans le langage ou dans les manières des personnes appartenant à la bonne compagnie, dont un grand nombre, du reste, a été élevé dans les collèges ou les pensionnats de Paris, et en ce qui concerne le peuple des villes et des communes les plus rapprochées de ces grands centres de population, si l'on ne trouve pas dans son langage les mêmes caractères que chez le véritable campagnard, cela ne contredit en rien l'observation générale; en effet, il faut remarquer que le citadin de la classe inférieure a souvent reçu une demi-instruction dont il n'a pas toujours profité, qu'il est en contact journalier avec des gens d'une éducation plus complète et dont il cherche parfois à reproduire le langage sans le comprendre; de là, des impropriétés d'expression, des tournures de phrase irrégulières, des liai-

sons de consonnes et de voyelles choquantes à l'oreille ; mais tous ces défauts proviennent, ici comme partout, de la prétention bien plus sujette à l'erreur que l'ignorance complète. C'est pourquoi, lorsque je parle de paysans, j'en excepte les maires et adjoints qui, lorsqu'ils sont paysans eux-mêmes, parlent plus mal que leurs administrés, du moins sur le théâtre où je les ai observés, au parquet et à l'audience, et probablement aussi dans leur commune lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions; alors ils emploient, pour la plupart, les tournures de phrase les plus prétentieuses, les expressions les plus étranges, ce qui ne les empêche pas, aux champs, au foyer domestique, au seuil de leur maisonnette, lorsqu'ils ne représentent pas, lorsqu'ils sont eux-mêmes, de parler simplement et correctement; c'est une remarque qui a été faite souvent. Des gens qui disent tout bonnement et très-régulièrement : *au lieu de et un tube de cuivre*, s'ils se trouvent en face d'une personne qu'ils supposent instruite, ou à laquelle ils veulent paraître instruits eux-mêmes, diront : *au lieu de et un tubre de cuivre*; ils modifieront leur langage de tous les jours qui est correct, pour en prendre un d'apparat qui est vicieux. De même pour l'orthographe, si vous faites une dictée à un ignorant qui lise peu, il fera des fautes, et en grand nombre, mais elles consisteront plutôt dans des lettres omises que dans des lettres ajoutées; au contraire, celui qui lit beaucoup, mais qui ne sait pas les principes de la grammaire, ajoutera, à tort et à travers, des *h*, des *t*, des *s*, des *z* et des *x* avec une extrême profusion, comme s'il voulait racheter la qualité par la quantité.

Cette prétention de langage et d'orthographe se rencontre rarement chez le paysan livré à lui-même; celui qui ne sait que la langue de son village emploiera des expressions familières, triviales, mais justes; celui qui a un mauvais vernis de style puisé dans le commerce des gens mieux élevés que lui emploiera, au contraire, des mots impropres ou qu'il détournera de leur véritable acception; ainsi, je retrouve dans mes souvenirs d'audience cet exemple :

A Tours, dans une affaire où il s'agissait d'apprécier la situa-

tion mentale d'un prévenu, un témoin déposait en ces termes : « C'est un rêveur, il laisse souvent son imagination s'égarer en « *dé vains projectiles.* »

A coup sûr, ce témoin n'avait jamais ouvert le dictionnaire au mot *projectile* ; le mot *projet* ne rendait pas exactement sa pensée, il avait cherché dans son esprit un analogue, et il l'avait trouvé, non dans son esprit, mais dans son oreille ; *projet, projectile*. Les idées représentées par ces deux mots n'ont aucune analogie, mais leur consonnance en a une qui lui paraissait suffisante ; je n'ai pas besoin d'ajouter que ce témoin n'était pas un paysan ; c'était un garçon coiffeur ; un autre, déposant sur le même point (celui-ci était vigneron), disait tout simplement, en parlant du même prévenu : « C'est un homme drôle, il a quelquefois « *comme des lubies.* »

La différence est sensible et n'a pas besoin de commentaires.

En résumé, ce défaut de langage, qui provient de la prétention et de l'ignorance, vous le trouvez partout, dans certaines circonstances données ; vous le trouvez aussi bien sur les rives de la Loire que sur celles de la Seine ; mais dans la plupart de nos provinces, même lorsqu'il parle simplement, le paysan emploie un français corrompu, mêlé de patois, prononcé avec un accent plus ou moins sensible. Chez le paysan du centre seul vous entendez parler un français, non pas élégant, non pas littéraire, mais pur et correct, sans aucun accent, sans aucun mélange de patois.

II.

Quelle est la cause de cette particularité ?

On a voulu l'attribuer au long séjour de la cour dans ces contrées, depuis Louis XI jusqu'à Henri IV. Quelques personnes soutiennent, par exemple, que le français le plus pur se parle à Blois, dont le château fut long-temps la résidence des derniers Valois. A une certaine époque, l'observation a pu être juste, fondée, surtout en l'appliquant à la langue des salons ; il est possible, il est

probable que, pendant long-temps, la haute société de Blois a dû parler un langage différent, par sa pureté, par sa correction, de celui qu'on employait dans les salons des autres villes de province, où l'on sentait toujours un certain *goût de terroir*, mais, depuis long-temps, nous l'avons déjà dit, le langage des gens bien élevés est devenu à peu près uniforme par toute la France; c'est le langage de Paris qui s'est propagé partout, même avec ses nuances passagères et accidentelles, même avec ces locutions, heureusement éphémères, qui sentent parfois l'argot, même avec ce grassement, naturel chez le Parisien, et que la province imite sans s'en apercevoir; mais, je le répète, nous étudions la question surtout dans le langage du peuple, et là, je crois que l'influence de la cour a été peu sensible. C'est bien à la cour, plus encore qu'à l'Académie, que se formait le beau langage, ainsi que l'a dit Vaugelas, qui ajoute : « Quand je dis la cour, « j'y comprends les femmes comme les hommes, et plusieurs per-
« sonnes de la ville où le prince réside, qui, par la communi-
« cation qu'elles ont avec les gens de la cour, participent à sa poli-
« tesse. Il est certain que la cour est comme un magasin d'où
« notre langue tire quantité de beaux termes pour exprimer nos
« pensées, et que l'éloquence de la chaire ni du barreau n'au-
« rait pas les grâces qu'elle demande, si elle ne les empruntait
« presque toutes à la cour. » Et plus loin : « Il ne faut pas s'i-
« maginer que de faire de temps en temps quelque voyage à la
« cour et quelque connaissance avec ceux qui sont consommés
« dans la langue puisse suffire à ce dessein. Il faut estre assidu
« dans la cour et dans la fréquentation de ces sortes de per-
« sonnes pour se prévaloir de l'un et de l'autre, et il ne faut
« pas insensiblement se laisser corrompre par la contagion des
« provinces en y faisant un trop long séjour. »

Vaugelas, on le voit, ne parle ni des gens du peuple ni des paysans; selon lui, l'influence de la cour n'est sensible qu'à la condition de la fréquenter assiduellement. Or, le nombre des personnes placées dans cette condition a toujours été extrêmement restreint; même en admettant qu'à l'époque dont on parle il y eût des rapports directs entre la cour et le peuple, si l'observa-

tion que j'ai présentée plus haut est juste, elle l'est pour tous les temps ; si l'on peut dire que, de nos jours, l'ignorant, au contact de gens plus instruits que lui, perd la naïveté de son langage sans acquérir la correction du leur, on peut le dire également en parlant du XVI^e siècle ; mais à cette époque y avait-il réellement contact entre la cour et les *manans* (comme on disait alors) des environs de Plessis-les-Tours, de Chenonceaux, d'Amboise, de Chambord, de Blois ou d'Orléans ? Evidemment non, pas de contact direct, immédiat. Tout au plus, quelquefois, un grand seigneur, une grande dame, le roi peut-être ou celle qui était plus que la reine, Diane de Poitiers ou la duchesse d'Étampes, à la chasse, à la promenade ou sur le seuil du château, tout au plus, une fois par hasard, ces grands personnages se seront arrêtés un instant auprès d'un laboureur ou d'une paysanne et lui auront adressé quelque bienveillante parole, et ceux à qui cette parole s'adressait se seront retirés confus et fiers à la fois, après une réponse timidement balbutiée. Dans cette entrevue si courte et si passagère, ils auront puisé peut-être un peu d'orgueil ; mais, à coup sûr, ils n'en auront pas rapporté au village, dans leur chaumière, une leçon de beau langage. — L'influence indirecte de la cour, par l'intermédiaire des archers, des valets ou des chambrières est plus admissible ; mais alors se représente l'objection de Vaugelas : Le langage de la cour, en passant par la bouche de ceux qui ne pouvaient en recueillir que de vagues lambeaux, aurait eu plutôt pour effet de corrompre celui des paysans que de le polir ou de lui conserver ce cachet original que nous y remarquons encore après trois siècles écoulés.

Je crois donc qu'il faut chercher ailleurs la cause de la particularité que nous étudions ; je crois qu'on la trouverait plutôt dans les dissidences religieuses si prononcées dans ces contrées au XVI^e siècle. Ceci demande explication, et l'on conçoit que je ne prétends pas que les protestants et les catholiques se soient appris réciproquement le français à coups d'arquebuse ou de pertuisane ; mais les dissidences de religion présentent partout une observation qui n'est pas sans valeur ici. On a remarqué, par exemple, et l'on remarque encore tous les jours dans nos dé-

partemens de l'est et du midi que, dans les communes où les deux cultes sont en présence, les sectateurs de l'un et de l'autre sont beaucoup plus assidus aux cérémonies de chacun que dans les communes où un seul culte domine. Dans le premier cas, il n'y a pas de tièdes, tous sont fervents catholiques ou protestants zélés ; dans le second, au contraire, le lieu consacré au culte sans rival, ce lieu qui s'appelle l'église, le temple ou la synagogue, est trop souvent désert.

Or, ce que nous voyons aujourd'hui dans nos départements de l'est et du midi se voyait alors dans la Touraine, dans le Blésois, dans l'Orléanais plus que partout ailleurs. Si les catholiques affluaient à la messe et au sermon, les protestants affluaient au prêche ; les uns et les autres étaient avides d'entendre de la bouche de leurs pasteurs respectifs la parole de Dieu, et cette parole de Dieu, du sermon ou du prêche, c'était déjà le français depuis long-temps formé, depuis long-temps correct, depuis long-temps littéraire, quoiqu'il n'eût pas encore ce degré de perfection qu'il atteint plus tard. Et au sortir du prêche, et au sortir de la messe, c'étaient des entretiens personnels et familiers, par groupes, chacun à son tour, avec le curé, avec le pasteur, tous deux lettrés, tous deux érudits, mais s'efforçant de mettre leur langage à la portée de leurs auditeurs, sans lui faire rien perdre de sa pureté et de sa correction ; et dans ces entretiens, qui n'étaient pas exclusivement religieux, où ils recueillaient de salutaires préceptes de morale, et aussi, il faut bien le dire, d'ardentes excitations ou des nouvelles plus ou moins exactes sur les progrès de *ceux de la ligue* ou de *ceux de la religion*, dans ces entretiens, ils apprenaient leur langue comme nous l'avons tous apprise, comme les enfants l'apprennent, sans s'en apercevoir. Et qu'on ne m'objecte pas que dans les provinces où les deux cultes sont restés en présence, aujourd'hui encore, on parle mal le français ; cette objection serait un argument *pour* et non pas *contre* la thèse que je soutiens. En effet, dans nos provinces de l'est et du midi, excepté lorsqu'ils s'adressent à un auditoire d'élite, les ministres des deux cultes ont toujours prêché comme ils prêchent encore, non pas en français, mais en patois alsacien, provençal ou gas-

con ; et c'est pour cela qu'après plusieurs siècles de domination, après plusieurs édits de nos rois , après plusieurs décrets de la Convention, la langue française n'a pénétré que d'une manière incomplète au milieu de ces contrées, tandis que dans nos provinces centrales, où il n'y a jamais eu de patois, on prêchait en français, même avant le XVI^e siècle ; et, plus tard, quand, avec les dissidences, la ferveur vint à tiédir, lorsque le temple et l'église ne furent plus fréquentés que le dimanche (et encore pas toujours, pas par tous), la langue du prêche, la langue du sermon, s'était conservée, s'était transmise de génération en génération et avait gardé, non-seulement sa correction, mais encore, jusqu'à un certain point, le cachet de l'époque où les pères la recueillaient avidement de la bouche des pasteurs pour la transmettre à leurs fils.

Et ceci nous amène à la dernière partie de la question qui se lie intimement à la première.

III.

« Est-il vrai que le langage de ces contrées renferme un grand nombre de mots et de locutions qui ont disparu de la langue littéraire moderne, mais qui se retrouvent dans les écrivains du XVI^e siècle et des époques antérieures? »

On pourrait faire un livre sur cette question, et nous espérons bien qu'il se fera quelque jour. Un de nos collègues, le savant M. Leber, dont le nom est connu de tous les bibliographes et philologues, a recueilli les éléments d'un vocabulaire local qui, s'il est publié, fournira de précieux documents à ceux qui s'occupent de l'histoire de notre langue. En attendant, M. Leber a bien voulu me permettre de puiser dans ses richesses ; je l'ai fait avec discrétion ; j'ai réuni mon butin à quelques observations beaucoup moins complètes, beaucoup moins savantes que j'avais faites de mon côté, et je viens en offrir au Congrès le modeste résultat.

Nous examinerons d'abord quelques locutions vulgaires rapportées et redressées, pour la plupart, dans un livre que nous

avons tous eu entre les mains dans notre enfance, le recueil des *locutions vicieuses*. Disons-le tout de suite, beaucoup de ces locutions sont devenues vicieuses et ne l'étaient pas autrefois, ce qui a fait dire à quelques fanatiques du vieux temps que c'est l'expression moderne qui est vicieuse et l'ancienne qui est correcte; nous n'irons pas si loin : nous reconnaissons que l'usage est un tyran dont les décrets ne se discutent pas, l'Académie un *comité de salut public* en matière de langage, qui exclut, maintient ou modifie les mots sans que nul ait rien à y voir; seulement, lorsque l'usage et l'Académie ont ainsi rayé de la langue officielle et littéraire un mot ou une locution que nous retrouvons dans le langage du peuple, ne nous hâtons pas trop d'accueillir avec un sourire de dédain cette locution ou ce mot devenu trivial, mais qui jadis avait ses grandes entrées dans les salons et peut-être à la cour.

Et pour commencer, nous tous qui sommes ici, nous disons : *du poison, un poison violent*; le peuple dit : *de la poison*; il a tort : l'usage et l'Académie le condamnent. Depuis le XVII^e siècle, jamais un homme bien élevé, jamais une femme du monde n'a dit *de la poison*; mais il n'en fut pas toujours ainsi. Au XIV^e siècle, dans le *Roman de la Rose*, Jehan de Meung disait, en parlant de Médée, qu'elle avait facilité à Jason la conquête de la toison d'or *par son art et par sa poison*; et, à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, le poète Malherbe disait encore :

D'où s'est coulée en moi *cette lâche poison*.

Demandez à un académicien pourquoi l'on dit *du poison*; il vous répondra : Parce que *poison* est du masculin; ce qui est la question par la question. Demandez à un paysan pourquoi il dit *de la poison*; il vous répondra : Parce que mon père et mon grand-père parlaient ainsi; et ses aïeux, illettrés comme lui sans doute, parlaient comme les lettrés de leur temps.

Du reste, quand on y réfléchit, on trouve à cela une raison toute simple : à mesure qu'on se rapproche du temps où le latin était la langue officielle, on reconnaît que les mots français dé-

rivés du latin ont long-temps, et quelquefois jusqu'à nos jours, conservé le genre qu'ils avaient dans la langue latine, avec cette modification que le français n'ayant pas de *neutre*, les mots neutres en latin sont devenus masculins en français. Ainsi, *poison*, ne vient pas de *venenum*, c'est *venin* qui en est le dérivé direct; *venin*, masculin, *venenum*, neutre; *poison* vient de *potio* qui est du féminin.

Art est depuis long-temps du masculin dans les livres et dans le monde; mais le peuple dira, en parlant de la peinture : *C'est une art bien avantageuse*; il n'a pourtant pas lu Montaigne, qui dit quelque part : La rhétorique est *une art mensongère et pipe-resse*, et en latin *ars* est du féminin.

Abîme est du masculin comme gouffre; mais le peuple dit souvent : *une abîme profonde*, comme Molinet, poète et prosateur du XVI^e siècle, qui a écrit : Des mers et abîmes *lointaines*. Or, *abîme* vient du grec *αβυσσός* dont les agiographes ont fait en latin *abyssus*; *αβυσσός* et *abyssus* féminins tous les deux.

Quand nous ne disons pas : une voiture, nous disons : *un carrosse*. Dans la rue et dans les champs on dit : *une carrosse*, et le poète Théophile (XVI^e siècle) parle d'un seigneur qui s'en allait

Du bruit de *sa* carrosse importunant le Louvre.

Carrosse, en latin, *carruca*, féminin.

Coche est un mot que nous n'employons plus guère, et quand nous nous en servons nous le faisons du masculin, et déjà au siècle dernier, nos pères, pour aller de Paris en Bourgogne, prenaient *le coche* d'Auxerre. Le peuple, moins dédaigneux que nous, se sert encore assez souvent du mot *coche*; mais il le fait du féminin comme Henri IV, qui écrivait à Sully : « Je comptais aller « vous voir, mais je ne le pourray, attendu que ma femme se sert « de *ma coche*. » Ce qui prouve d'abord qu'à cette époque *coche* était du féminin et ensuite que le roi n'en avait qu'une.

Coche, en latin, *concha*, féminin.

Comète, qui est du féminin pour les astronomes et pour ceux qui les lisent, est restée du masculin pour l'homme des champs. Il

l'était pour tout le monde au XVI^e siècle, et même encore pour quelques-uns vers la moitié du XVII^e, puisque Brebeuf, traducteur de la *Pharsale de Lucain*, écrivait à cette époque :

Et d'un sombre ascendant l'influence secrète
Fait d'un feu lumineux un sinistre comète.

Et malgré sa terminaison féminine, le mot latin *cometa* est du masculin.

Dans les salons, on dit d'une personne à marier qu'elle aura *une belle dot*; au village, on dit de la meunière du *moulin là-bas* qu'elle a apporté à son meunier *un gros dot*, et Montaigne dit également : « Allez chercher une femme qui se charge d'un *grand dot*. » Nous trouvons aussi, dans les archives de la cour des comptes de Lorraine et de Bar, en tête de l'état des paiements faits pour l'acquit de la dot d'Anne de Lorraine, fille du duc Antoine, mariée en 1540 à René de Châlons, prince d'Orange : « Payements faits, en Lorraine, en tant moins *du dot* de mariage de M^{me} la duchesse douairière. »

Quand nous hésitons à croire quelque chose, nous avons des doutes sérieux; le paysan a des doutes ou même une *doutance sérieuse*, comme Malherbe qui disait, au XVI^e siècle :

Nos doutes seront éclaircies
Et mentiront les prophéties.

L'*étude* est représentée, par les peintres et les sculpteurs, sous la figure d'une femme, et, en cela, l'art et la grammaire moderne sont d'accord; mais l'enfant du peuple, en allant à l'école, dit que l'étude est *ennuyeux*, et il s'éloigne moins que nous du dérivatif latin *studium*, neutre, et il a pour lui Montaigne dans ce passage : *O le vilain et sot estude d'estudier son argent!*

Huile, neutre en latin (*oleum*) est également devenu féminin dans le dictionnaire et resté masculin dans le langage du peuple, qui dit volontiers de *l'huile bouillant*, ni plus ni moins que M. Daru dans sa traduction d'Horace :

Que l'huile sur le feu rissole en pétillant,
S'élève en pyramide et soit servi brûlant

Les bateliers disent encore *le voile* d'un bateau, comme Rabelais : Il tendait *le voile*, montait aux mâts, &c. — Voile, en latin, *velum*, neutre ; nous en rions, et pourtant nous disons : *le voile* de la mariée, et les deux mots ont la même origine, et les deux objets ne diffèrent entre eux que par leur dimension et par leur tissu. Ne semble-t-il pas au moins qu'en leur donnant un genre différent l'usage moderne aurait pu être plus logique ? Ne semble-t-il pas que c'est le voile du navire au rude tissu, à la vaste envergure qui devrait être du masculin, tandis que le voile de la mariée, au tissu diaphane et que le moindre souffle agite, devrait être du féminin comme celle qui le porte ?

Idole, neutre en latin et en grec (*εἶδωλον*, *idolum*), est devenu féminin ; les paysans ont continué à le faire masculin, comme le père Garrasse, qui écrivait à la fin du XVI^e siècle : « Il aperçut *un vieux idole* d'Hercule. »

Quand nous entendons employer le mot insulte au masculin, nous croyons qu'on le confond avec son synonyme, outrage, pas plus que Boileau qui dit, au chant VI du *Lutrin* :

A mes sacrés autels font *un profane insulte*.

Minuit est du masculin dans le monde et à l'Académie ; pourtant *nuit* est du féminin, aussi le peuple dit-il : *A la minuit*, avec Laurent Joubert, médecin du roi de France et chancelier de l'Université de Montpellier, qui écrivait, en 1570 : « Ceux auxquels on donne quelque chose à *la minuit*. » Et l'on continua à parler ainsi jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Témoin ce passage de Vaugelas :

Sur le minuit.

« C'est ainsi que depuis neuf ou dix anstoute la cour parle et tous
« les bons auteurs écrivent. C'est pourquoy il n'y a plus à déli-
« bérer ; il faut dire et écrire : *sur le minuit* et non pas *sur la mi-
« nuit*, bien qu'une infinité de gens trouvent cette façon de par-
« ler insupportable. Il est certain que *sur la minuit* est comme la
« raison veut que l'on dise, parce que nuit étant féminin, l'article
« qui va devant doit estre féminin aussi, sans que l'addition de

« *mi* puisse changer le genre. Ainsi, on dit sur *le midy*, parce que *dy*, signifiant *jour*, est masculin, comme si l'on disait *mi-jour*. »

On le voit, Vaugelas se soumet à l'usage, mais il proteste. Le peuple n'a pas protesté, mais il est resté fidèle au langage de ses pères, à l'étymologie et à *la raison*, comme dit le grammairien du XVII^e siècle.

Une paysanne qui a une ombrelle (c'était rare autrefois, c'est fréquent aujourd'hui), dit volontiers : Mon ombrelle *vert*, comme André Félibien, qui écrivait au XVII^e siècle : « Dans ce tableau, le pape était représenté au milieu de l'empereur et du doge auxquels il donnait à chacun *un* ombrelle ou parasol, après en avoir réservé deux pour lui. » Aujourd'hui, la femme du monde dit : Mon ombrelle verte, et sa petite fille, qui en a une aussi, dit comme sa mère, quand elle ne dit pas *ma-t-ombrelle*, ce qui arrive assez souvent. En effet, dans sa petite tête, le substantif féminin ombrelle ne va pas avec le possessif à désinence masculine *mon* ; elle dit : *mon pain*, *ma tartine*, et, partant de là, et par euphémisme : *ma t'ombrelle*, *ma t'orange*, *ma t'image*, intercalant un *t* entre les deux voyelles pour éviter l'hiatus, comme dans la chanson populaire : *Malborough s'en va-t-en guerre*, comme dans cette locution : *Où va-t-on ?* consacrée par l'usage et par la grammaire, bien qu'il n'y ait pas de *t* à la fin du mot va lorsqu'il est employé seul ; mais cette tendance à l'euphémisme chez les enfants et les gens du peuple nous entraînerait trop loin, si nous nous y appesantissions plus long-temps.

Passant des inversions de genre aux mots soi-disant corrompus, nous trouvons, par exemple, *balyer*, qui est souvent employé dans la rue et dans les antichambres, au lieu de *balayer*. Or, Pasquier, dans ses *Lettres à Ramus*, dit qu'il ne faut pas confondre trois mots qui se ressemblent :

Baller (danser),

Bélier (mâle de la brebis),

et *balyer* (nettoyer).

Plus tard, Ménage qui, certes, se piquait de beau langage, disait

encore que le premier devoir d'un valet, quand son maître est levé, est de faire le lit, *balyer* la chambre, etc.

Ménage emploie également le mot *ostiné*, et ce n'est pas par inadvertance, car il ajoute : On dit objet, obscur, observation ; on dit, au contraire, *ostiné, ostination*.

Un charretier qui fait reculer son cheval ne lui dit pas : *En arrière!* ni même *arrière!* il lui dit : *Rière!* Cette abréviation était assez fréquemment employée au XVI^e siècle; on la trouve plusieurs fois répétée dans un pamphlet protestant intitulé : *Le cabinet du roy de France, dans lequel il y a trois perles précieuses d'incalculable valeur, par le moyen desquelles S. M. s'en va le premier monarque du monde et ses sujets du tout soulagés* (1581).

Nous n'en citerons que ce passage : « En ce nombre sont compris plusieurs estangs situés et assis *rière* l'obéissance du duc de Savoye, pays de Bresse, et touttefois de l'archevêché de Lyon, qui appartiennent aux chanoines de Saint-Paul de Lyon, *rière* le territoire de Saint-Paul-de-Varatz. »

A ce matin, ne se dit plus dans le monde, ne s'écrit plus nulle part ; mais Louis XI, dans une lettre au grand-maître de Tavanne, lui dit : « J'ay eu à *ce matin* des lettres du maréchal de Beaucaire. »

C'est vous tout craché, en parlant d'un portrait ressemblant, est d'une expression triviale qui ne s'emploie plus que dans le langage familier ; au XVI^e siècle on l'imprimait, témoins ces vers :

Quiconque vous aurait
Craché tous deux encontre la paroy
D'une matière et d'un arroy
Si seriez-vous sans différence.

Les gens du peuple disent encore la *temple*, pour désigner cette partie de la tête qui est entre le front et l'oreille, tandis que les médecins et les gens du monde disent *la tempe* sans *l*. Au XVII^e siècle, cette dernière prononciation était déclarée vicieuse par Vaugelas, qui dit dans ses remarques : « Cette partie de la tête s'appelle *temple* et non pas *tempe*, sans *l*, comme le prononcent et

« l'écrivent quelques-uns , trompez par le mot latin *tempus* d'où il est pris, qui signifie la mesme chose. »

Ils disent aussi *un péril éminent* au lieu d'un *péril imminent* ; et ici, il est certain que la locution consacrée par l'usage moderne est plus conforme à la raison et à l'étymologie ; mais au XVII^e siècle il en était autrement, témoin cette remarque de Vaugelas :

« Voici un exemple de ce que l'usage fait souvent contre la raison ; car personne ne doute, j'entends de ceux qui sçavent la langue latine, que *péril éminent* ne soit pris du latin qui dit : *Periculum imminens* pour signifier la mesme chose , et toute-fois, nous ne disons pas *péril imminent*, pour éviter, comme je crois, le mauvais son des trois *i* ; mais éminent qui ne veut nullement dire cela, ny mesme il n'est pas possible de concevoir comment on peut donner cette épithète au péril , au lieu qu'imminent voulant dire chose preste à tomber sur une autre, l'épithète convient fort bien au péril qui est sur le point d'accabler une personne. Pour cette raison, j'ai veu un grand personnage qui n'a jamais voulu dire autrement que *péril imminent*, mais avec le respect qui est deu à sa mémoire, il en est repris, non-seulement comme d'un mot qui n'est pas français, mais comme d'une erreur qui n'est pardonnable à qui que ce soit de vouloir, en matière de langues vivantes , s'opiniâtrer pour la raison contre l'usage. »

Toutes ces prétendues irrégularités, fortifiées par un usage antérieur et par des citations incontestables, se rencontrent dans le langage du peuple sur les bords de la Loire ; mais elles se retrouvent aussi, pour la plupart, dans celui du peuple de Paris et des environs : nous arrivons à des idiotismes plus caractérisés et que l'on ne rencontre guère que dans ce pays-ci.

Les ouvriers du port, à Orléans, à Beaugency, à Tours, disent qu'un bateau est bien ou mal *guidronné*, au lieu de *goudronné*. L'homme que nous appelons équarrisseur ou écorcheur, ils l'appellent *écourcheur* ; enfin, ils disent *égousser* des pois, tandis qu'à Paris on dit *écosser*.

Ces trois locutions se trouvent dans Rabelais ; Epistémon ressuscité raconte qu'aux enfers Lancelot Dulac est *escourcheur* de

chevaux morts, Jules-César et Pompée *guildronneurs* de navire, et Marcellus *esgousseur* de fèves; et, quant à cette dernière expression, le mot de Rabelais, conservé par nos riverains, est plus conforme à l'étymologie que celui d'*écosser*. En effet, si vous consultez les botanistes, ils vous diront que l'enveloppe des pois et des fèves s'appelle plus proprement une *gousse* qu'une *cosse*. Dans le même passage, Epistémon dit encore que Matabrune était *lavandière de buées*; dans ce pays-ci, on dit plus souvent *buée* que lessive, et si ce mot a disparu de la langue du monde, où il avait droit de cité du temps de Rabelais, il y a laissé sa trace dans le mot *buanderie*, qui s'emploie encore partout.

Même observation pour le mot suivant. A Orléans, quand le temps est couvert, menaçant, on dit : Il va y avoir une *hargne*; ce substantif nous semble fort hétéroclyte, à nous autres, Parisiens, et je ne l'ai trouvé dans aucun auteur. M. Leber lui-même ne l'a pas encore rencontré; mais il faut bien admettre qu'il a eu aussi son droit de cité dans la république des lettres, puisque nous y trouvons son dérivé, l'adjectif *hargneux*.

A l'inverse, nous avons conservé le substantif *angoisse*, et nous avons proscrit son adjectif : *angoisseux*, que les riverains de la Loire emploient encore, mais qui ne se retrouve imprimé que dans les écrivains du XIV^e au XVII^e siècle, notamment dans deux pamphlets huguenots du temps de la Ligue : *Le tocsin des massacreurs* et le *Cabinet du roi de France*.

De même que *hargne*, le mot *soubhaster* a, jusqu'à ce jour, échappé à mes recherches, mais il doit se trouver dans quelque ancien formulaire du palais : quoi qu'il en soit, il mérite d'être noté; nos paysans disent parfois : « Un tel est ruiné, on va *soubhaster* ses meubles. » Or, ce mot *soubhaster* n'est pas seulement la traduction, c'est la reproduction textuelle de la phrase latine *sub hastà vendere*, vendre à l'encan; il est même probable que dans le latin vulgaire le peuple employait le verbe *subhastare*, comme *montare*, qui serait un barbarisme dans un thème, mais qui se disait déjà dans les carrefours de Rome au temps de Cicéron.

Nos riverains disent encore, en parlant de quelqu'un qui a été

mis à mort : *Il a été fait mourir*. L'historien Coeffeteau, qui écrivait dans la première moitié du XVII^e siècle, en a usé toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, et Vaugelas constate qu'à cette époque *cette façon de parler était commune le long de la rivière de Loire et dans les provinces voisines, d'où la noblesse du pays l'a apportée à la cour où plusieurs le disent aussi*.

Ils disent *une évêché*, au féminin, comme Ronsard :

Et le dos empêché
Par le pesant fardeau d'*une bonne évêché*.

Ils disent *quantefois pour combien de fois*, comme Malherbe :

Quantefois, lorsque sur les ondes
Ce nouveau miracle flottait.

Un autre mot orléanais, c'est celui de *cotignac*, friandise locale qui jouit d'une certaine réputation. Nous le citons ici, parce qu'il nous paraît n'avoir pas toujours été exclusivement orléanais. Rabelais en parle en plusieurs endroits, notamment dans ce passage de *Gargantua* :

« Maître Janotus, tondu à la césarine, vestu de son liripion à l'antique et bien antidoté l'estomac de *condignac*, &c. » Et dans cet autre : « Ils parachevaient leur repas par quelque confection de *cotoniac*. » Il ne dit pas *cotoniac* ou *condignac* d'Orléans, et comme la scène se passe à Paris, il est probable qu'à cette époque la conserve de coing (car ce n'est pas autre chose) s'appelait *cotignac* à Paris comme ici.

S'il pouvait y avoir quelque doute sur l'identité du mot actuel avec celui employé par Rabelais, nous ajouterions que dans les comptes de ville pour l'année 1576, parmi les dépenses faites à l'occasion de l'entrée de Henri III à Orléans, figure un article ainsi conçu : 216 livres pour trente-huit douzaines de *boestes de condignac* offertes à LL. MM. et gens de la cour.

L'épithète de *juste*, appliquée aux hommes et non aux actions, ne s'emploie plus que dans le style d'apparat. On dit que *la mort du juste est édifiante*; mais dans la conversation, en parlant d'un homme qui a toujours suivi les lois de l'honneur et de la pro-

bité, on dira : c'est un *honnête homme*, ou plus familièrement un *brave homme*. Devant les tribunaux du ressort d'Orléans, les témoins à décharge disent souvent, en parlant de l'inculpé : Je l'ai toujours connu pour un *homme juste*. Dans ce cas, c'est le langage du peuple qui a conservé son caractère d'élévation, tandis que celui des gens du monde est devenu plus trivial.

Ici, l'on dit souvent *aloigner*, au lieu de *éloigner*, et dans le roman de Guillot de Nanteuil nous trouvons ce vers :

Ce fu el mois de may que le temps *s'aloigna*.

Nos paysans disent encore *allowy* pour *affamé* (comme un loup), et, dans Rabelais, Panurge, après l'orage, après cette belle frayeur qui lui fait vouer à Dieu, s'il en réchappe, une *belle grande petite chapelle ou deux entre Quande et Monsorreau*, Panurge, qui sent son assurance revenue avec le beau temps, veut aider les matelots et leur dit : Je suis allowy de bien faire et travailler comme quatre bœufs. »

Ils disent aussi *affiner* pour *tromper*. Ce mot est employé dans ce sens par tous les écrivains français du XIV^e au XVII^e siècle; et même dans ce dernier, La Fontaine, qui était, il est vrai, nourri de ces vieux contes au naïf langage, disait encore dans une de ses fables :

Nôtre maître Mitis,
Pour la seconde fois les trompe et les *affine*,
Blanchit sa robe et s'enfarine.

Le coffre au pain, qui s'appelle une huche dans les environs de Paris, se nomme encore ici une *mait*, comme au XVI^e siècle : « Mon nez y enfondroit comme en beurre et là s'eslevoit et crois-
« soit comme la pâte dedans *la mait*, » dit Ponoocrates, au chapitre XLI de *Gargantua*.

Les médecins et pharmaciens disent un *catharre*; nos paysans un *cataire*, comme dans ce quatrain du XVI^e siècle :

L'aurore, dans ces temps d'hiver,
Gardant ses fleurs pour d'autres terres,
Ne sème plus à son lever
Que des rhumes et des *catères*.

Ils disent *brave* pour *paré* : « Comme vous voilà brave, à ce « matin, ma voisine ! on voit bien que c'est aujourd'hui di- « manche. »

Nous lisons dans le même sens, à l'année 1588, du *Journal de Henri III* : « Le lundy sixième jour des roys, la damoiselle de « Pons, reyne de la Fève, par le roy desespérément *brave, frisé* « et gauderonné, fut menée du château du Louvre à la messe en « la chapelle de *Bourbon*, estant le roy suivy de ses jeunes mi- « gnons, autant ou plus *braves* que lui. » Et dans l'*Isle des Her- maphrodites*, pamphlet du XVI^e siècle, qui trace le tableau sati- rique de la cour de Henri III : « Permettons aux plus galands « d'entre les nôtres de se faire *braves* et s'ajoliver aux despens « d'autrui. »

Ils disent *pénache*, au lieu de *panache*, et, dans le pamphlet que nous venons de citer, nous lisons : « A côté du chapeau il y « avait un *pennache*, non de plumes, comme nous les portons « ordinairement, mais de forces pierreries agencées en forme « d'aigrette ; » et l'expression du XVI^e siècle, comme celle de nos riverains, a, sur celle de notre langage moderne, l'avantage de faire saisir beaucoup mieux l'étymologie : *penna*, plume.

Et, puisque nous parlons toilette, ajoutons tout de suite que nos paysans disent encore *brodure* pour *broderie*, et dans la *Vigile de Charles VII*, nous lisons : *Une brodure aux armes du roy..... la brodure de son chapel*. Avant le XVI^e siècle, on disait *brodure*, comme nous disons encore *brochure* et *dorure*. *Brodure* désignait le produit d'un art qui s'appelait la *broderie* ; mais il paraît qu'au temps de Rabelais on commençait à employer indistinctement les deux mots ; car au milieu de la description du costume de l'abbaye de Thélème, nous les trouvons réunis dans la même phrase : « Une cotte de taffetas d'argent fait à *broderie* de fin or... bordée « de canetille de *brodure*, selon les fêtes. »

Dans notre langue moderne, le verbe *plaindre* est un verbe irrégulier qui fait, au participe, *plaignant*, et au pluriel de l'indicatif : *nous plaignons, vous plaignez*. Nos riverains ont continué de conjuguer, comme nos pères, le verbe *plaindre* sur le verbe *rendre*, et disent, par exemple : Nous les *plaindons* et ils ne nous

plaignent pas. Molinet, que nous avons déjà cité, disait également, au XVI^e siècle :

Les autres balafrés
Plaindant leurs grands passions.

Ils disent encore *basme* pour *baume*, comme Jehan de Meung dans ce vers du *Roman de la Rose* :

Dont le tombeau ne sent que *basme* ;

comme Rabelais dans ce passage où Panurge, mourant de faim, s'écrie : « Ce sera *basme* de me voir briber, » et dans vingt autres.

Pour dire *en même temps que moi, en même temps que vous*, ils disent : *quant et moi, quant et vous*, locution généralement employée jusqu'au XVII^e siècle. A cette époque, on commence à la contester, témoin cette remarque de Vaugelas :

« *On le dit ordinairement* ; mais les bons auteurs ne l'écrivent « point, quoique M. de Malherbe s'en soit servy d'une façon « encore moins approuvée : *La volonté, dit-il, doit aller quant « et la chose, et la chose quant et la volonté.* »

Quand ils sont fatigués, nos paysans disent : Je suis *éreiné*, comme Rabelais, en parlant de frère Jean des Entomeures : « Si « quelqu'un se voulait cacher entre les seps plus espès, à icelui « froissoit toute l'areste du dos et l'esrenoît comme un chien. » Et ici encore, le langage du peuple, comme celui de Rabelais, indique mieux que le nôtre l'étymologie de ce verbe, son substantif *rein*, qui ne s'est jamais écrit avec un *t*, ce qui ne nous empêche pas de dire, dans le langage familier : Je suis *éreiné*.

Aujourd'hui, nous nous servons du mot *tous* : Comment vous portez-vous, tous ? Au moyen-âge, on disait *tretous*.

Tretous à cette hart se pendent,

a dit Jehan de Meung, au XIV^e siècle ; et Rabelais, au XVI^e, fait dire à Panurge : « Bonjour, Messieurs, bonjour, *tretous* ; vous « vous portez bien, *tretous* ? » Ce mot s'employait encore au com-

mencement du XVII^e siècle, car nous trouvons dans une lettre de Henri IV : « Nos lacquais estoient *très tous* devant avec nos « hardes. »

Sur les bords de la Loire, on dit encore *tretous* au XIX^e siècle, comme au XVI^e, comme au XIV^e.

On dit aussi *le bonhomme, la bonne femme*, comme à Paris, *le père* un tel, *la mère* une telle, et, en plaisantant, on étend le sens de ce mot, on dit, par exemple : Il est tombé sur *son bonhomme de nez*, sur *sa bonne femme de tête*, et Noël Dufay, écrivain du XVI^e siècle, parle quelque part, dans ses *Contes de Trappel*, de quelqu'un qui reçoit des coups de bâton *sur sa bonne femme d'échine*. Rabelais, qui ne respecte rien, dit également : « Ce « *bonhomme* concile de Trente avec son chapeau rouge et la « *bonne femme* pragmatique sanction. » Le pamphlet déjà cité, *l'Île des Hermaphrodites*, l'emploie sérieusement en parlant de la douceur et de la patience; il ajoute : « Le bonhomme saint Augustin « les fait discourir ensemble fort à propos et religieusement dans « son conflit des vertus et des vices. »

Dans nos campagnes, on appelle encore les grenouilles des *reines* (*roynes*, dans le *Roman de la Rose*; *reine* et *rainette* dans tous nos vieux auteurs, du latin *rana*).

On y dit aussi : *Ne plus ne moins, ne vous ne moi*, pour *ni plus ni moins, ni vous ni moi*. Avant le XVII^e siècle, on disait *ne* et non pas *ni*, et Vaugelas, en le constatant, a constaté également la fidélité de nos riverains au vieux langage : « Aujourd'hui, dit-il, la négative se nomme *ny* et non pas *ne*, qui est « un vieux mot, qui n'est plus en usage que le long de la rivière « de Loire. »

On y emploie encore le mot *débagouler*, pour *parler avec volubilité*; et, dans une traduction des Évangiles faite au XVI^e siècle, cette phrase latine : *Dicteria jaculabant*, en parlant des Juifs qui insultaient le Christ sur la croix, est traduite en ces termes : « Ils « lui débagouloient des pouilles. »

Nos paysans appellent aussi une *poche*, ce que ceux des environs de Paris nomment *un sac* : *une poche de blé, une poche de sel*, c'était le mot général au XVI^e siècle. Aussi, à cette époque

eût-il été ridicule de dire , comme aujourd'hui , les *poches* d'un habit , on disait *les pochettes d'un habit* , parce qu'en effet ce sont de petits sacs adaptés au vêtement. On disait encore *pochette* au XVII^e siècle, car Tallemand des Réaux l'emploie ; mais au XVI^e siècle tous les auteurs s'en servent sans exception ; nous pourrions en citer cent exemples ; nous nous bornons à celui-ci , tiré des *Mémoires de M. d'Angoulême pour servir à l'histoire de Henri III*, etc.

« Le sieur Bélin, maréchal-de-camp, qui fut pris, avoit l'ordre
« que je dis dans *sa pochette* (1).

Mais ce n'est pas seulement dans le langage du peuple qu'on trouve ces traces si frappantes de la langue d'autrefois , c'est aussi parmi les enfans , au milieu de leurs jeux. Dans ces jeux, il en est deux notamment, dont le nom offre un cachet incontestable d'ancienneté : Jouer à la *combrecelle* , jouer à *faire des couards*.

Faire la *combrecelle* (ils disent souvent *cobicelle* , *cobecelle* ,

(1) Ce M. d'Angoulême était le fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, frère utérin, par conséquent, de Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, et maîtresse de Henri IV. Il s'attacha au parti du Béarnais aussitôt après la mort de Henri III , et quoiqu'il n'eût alors que seize ans, il se distingua à la bataille d'Arques. Voici comment il raconte le rôle qu'il y joua :

« Avec vingt gentilshommes, qui estoient tous mes domestiques ou
« mes amis, le tout faisant six vingt chevaux, je chargeai Sagonne, lequel
« je reconnus, monté sur un cheval ture nommé le Mosquat, armes ar-
« gentées, à bain, et un petit manteau d'écarlate. L'appelant au combat,
« il me cria : *Du fouet, du fouet, petit garçon*, et venant à moy, il
« perça mon cheval, qui était d'Espagne, depuis l'épaule droite jusque sous
« la bande gauche de la selle , de sorte que ne pouvant retirer son épée
« qui étoit un estoc que j'ay encore, il fut contraint d'arrêter quelque
« temps, ce qui me donna le moyen de luy tirer mon pistolet à la cuisse
« droite. »

Et il ajoute plus loin : « M. le comte m'honora de grandes caresses avec
« quelques mots de louanges, M. de Longueville de même ; mais le maré-
« chal d'Aumont, lequel avoit esté mon premier capitaine, ne pouvait se
« souler de m'embrasser, me disant qu'il m'avait fait préparer une cham-
« bre en son logis, et qu'il me fesseroit si je ne la prenois pas. »

cobrecelle, mais le vrai mot, c'est *combrecelle*) ; c'est faire la culbute, et nous trouvons dans Pantagruel certain rondeau attribué à Panurge et se terminant par ces vers :

Car rien n'y quiers, sinon qu'en vostre tour
Me faciez debait la *combrecelle*
Pour ceste fois.

Faire des couards, c'est faire des tours de force ou d'agilité, comme, par exemple, s'avancer à une certaine hauteur le long des parois d'un édifice, en s'aidant des saillies de la construction ou de la sculpture ; ordinairement, dans une bande d'enfants, quelques-uns seulement s'y hasardent, les autres n'osent les imiter, ils sont trop poltrons, trop *couards*, comme on disait au XVI^e siècle.

Les enfants de ce pays-ci disent aussi : *crouller* des noix, des pommes ou des châtaignes, pour les faire tomber en secouant l'arbre, comme dans ce passage de Rabelais : « Abattant les noix, « vendangeant les vignes, emportant les seps, *croullant* tous les « fruits des arbres. » Ces fruits des arbres, nos paysans les appellent du *fruitage*, de même qu'ils appellent *légumage* le produit de leurs potagers (nous disons bien encore du *laitage*), et l'auteur de *Gargantua* disait au XVI^e siècle « qu'en automne les hu- « mains plus copieusement usent *fruitage* qu'en autre saison ; » et ailleurs : « Pommes, poires, orge, touzelle, brief, toutes espèces « de fruits et *légumages*. » Ils disent aussi comme lui qu'un cheval *hannit*, qu'un chien *abaye* : « *Abayent* les chiens, *ulent* les « loups, *hannissent* les chevaux, » dit Pantagruel ; ils disent du *fain*, de *l'avenne*, des *meures*, au lieu de *foin*, *avoine*, *mâres* ; et ces trois mots se trouvent tels qu'ils les prononcent dans une fable de Dom Guérin, poète du XIV^e siècle, intitulée : *Du provoire qui mangea les mores* (du prêtre qui mangea des mâres) ; ils disent *anhui* pour *aujourd'hui*, comme dans ce vers du *Lai de Narcissus* :

Anhui sont moit en itel guise.

Ici, les servantes et les nourrices appellent souvent leur nour-

risson : « mon petit *dorelot*, » vieux substantif dont nous n'avons plus que le verbe *dorcloter*, et qu'emploie Panurge lorsqu'il énumère les joies du mariage et dit que dans son rêve sa femme le traitait et entretenait mignonnement comme un *petit dorelot*.

Enfin, les enfants disent entre eux, et on leur dit souvent d'une voix caressante : *ta menette*, *ta menine*, pour *ta petite main* (*menotte* dans le langage parisien). Le diminutif *menine* indique, par sa terminaison, l'influence italienne, si sensible au XVI^e siècle ; en effet, les Italiens forment le diminutif d'un mot en y ajoutant la désinence *ino* pour le masculin, *ina* pour le féminin ; aussi, dans l'*Ile des Hermaphrodites*, outre les citations italiennes qui se rencontrent à chaque page, trouvons-nous le diminutif *ventolin*, dont l'origine est évidemment italienne et dont le sens est facile à saisir dans le passage suivant :

« Il vint un page luy dire qu'il meit un linge à la fenestre
« pour voir s'il ne faisoit point de vent ; je luy demanday pour-
« quoy s'observait ceste cérémonie, il me dist que c'estoit de
« peur que le hasle ne gastast la délicatesse du teint ; je me pris
« à rire à bon escient de leur effémiation ; mais au contraire,
« dit-il, ces choses-là sont icy grandement estimées comme
« marques essentielles de la vertu ; à lors mettant ce linge à la
« fenestre, il vit qu'il n'y avoit qu'un petit *ventolin* qui le faisoit
« légèrement bransler. »

La terminaison *ette* (au masculin *et*), appartient au diminutif français, témoins ces mots masculins : *châtelet*, *coffret*, *osselet* ; et ces autres féminins : *clochette*, *fossette*, *fourchette*.

Petits gants, petites menettes,

dit Coquillard, dans le *Monologue de la Botte de Foin*.

Ces diminutifs, dont quelques-uns se sont conservés jusqu'à nous, ainsi que nous venons de le voir, étaient beaucoup plus multipliés au XVI^e siècle et aux époques antérieures, ce qui fait dire à Henri Estienne, dans son ouvrage intitulé : *De la précellence du langage françois* :

« Nostre langage est tellement ployable à toutes sortes de mi-

« gnardises que nous en faisons tout ce que bon nous semble, »
et il cite pour exemple ces jolis vers de Rémi Bellay, poète du
XVI^e siècle :

Pendant que les *arondelettes* (petites hirondelles)
De leurs gorges *mignardelettes*
Rappellent le plus beau de l'an,

Et que les brebis *camusettes*
Tondent les herbes *nouvellettes*.

Jehan de Meung fourmille de ces gracieux diminutifs :

Quand *valetons* et *pucelettes*,
S'en vont cueillir les *fleurettes*
Parmi les herbes *nouvellettes*.

Et, dans ses préceptes à la femme qui veut plaire, il dit qu'elle
ne doit pas rire *la bouche estendue*, mais, au contraire, de façon à
laisser voir

Deux *fossettes*
Des deux côtés de ses *jouettes*.

Nous pourrions, aidés de nos souvenirs personnels, et plus
encore des notes si précieuses de M. Leber, nous appesantir sur
un grand nombre d'autres mots ; nous ne ferons qu'en indiquer
quelques-uns, pour ne pas prolonger davantage cette nomenclature
qui n'est, après tout, qu'une page de lexique ; nous citerons
bonnes gens, qui s'intercale en manière d'interjection au milieu
d'une phrase, comme *bon Dieu!* comme *bone Deus* en latin,
povero en italien, *povre* dans nos départements du midi ; la *bonne*
Dame pour la *sainte Vierge*, et la même locution pour indiquer
ses fêtes : la *bonne Dame d'août*, la *bonne Dame de septembre* ; *gars*
pour *garçon*, *quérir* pour *chercher*, *dévaler* pour *descendre*, un
transon de pain et un *casson* de sucre, parce que l'un se tranche
et l'autre se casse ; un *arsenac* pour un *arsenal*, une *galimafrée*,
mot de gourmand expliqué dans les œuvres de Taillevant, maître-
queux du roi Charles VI ; *engouler* pour *aval*, *mitan* pour *milieu*,
gargotter pour *barbotter*, et cent autres mots et locutions qui se

rencontrent à chaque page de nos vieux auteurs. Mais les citations qui précèdent nous paraissent suffisantes pour résoudre affirmativement la seconde partie de la question comme la première.

Quoi qu'il en soit, il résulte pour nous, des observations qui précèdent et d'autres qui ne sont pas consignées ici, que, non-seulement la langue du moyen-âge a laissé de nombreuses traces sur les rives de la Loire moyenne, mais qu'en général, *partout*, le peuple, loin de corrompre la langue, la conserve au contraire ; et c'est là une opinion qui ne nous est pas personnelle, et que nous sommes heureux de pouvoir placer sous le patronage de notre savant collègue, M. Leber, sous le patronage plus imposant encore d'Henri Estienne et de Ronsart. Daubigné raconte, en effet, que *le bonhomme Ronsart*, dans sa vieillesse, disait quelquefois à lui et à d'autres, en parlant de la langue française : « Mes enfants, « défendez votre mère de ceux qui veulent faire servante une « demoiselle de bonne maison ; il y a des vocables qui sont fran- « çais naturels, qui sentent le vieux, mais le libre et le français. « Je vous recommande par testament que vous ne laissiez pas « perdre ces vieux termes, que vous les employiez et défendiez « hardiment contre des marauds qui ne tiennent pas pour élé- « gant ce qui n'est point écorché du latin et de l'italien, et qui « aiment mieux dire : *collauder*, *contemner*, *blasonner*, que : « *louer*, *mépriser*, *blâmer*. Tout cela est pour l'écolier limousin. »

Par ces derniers mots, Ronsard faisait allusion à l'un des plus plaisants chapitres de Pantagruel, qu'il est doublement à propos de rappeler ici, car la scène se passe à Orléans, et nous fournit des documents sur notre ancienne université ; Maître François prétend que Pantagruel y vint étudier, « et là trouva force rustres « écoliers qui luy firent grant chère à sa venue, et en peu de « temps apprit avec eux à jouer à la paulme, si bien qu'il en es- « toit maître, car les estudiants en font bel exercice.... Et quel- « que jour que l'on passa licencié en loix quelqu'un des écoliers « de sa connoissance qui de science n'avoit pas plus que sa portée, « mais en récompense savoit fort bien danser et jouer à la paulme, « il fit la devise et blason des licenciés en ladite université d'Or- « léans, disant :.... en la main un raquette, une loy en la cor-

« nette, une basse danse au talon. » Passant ensuite à l'épisode de l'écolier limousin, il ajoute : « Quelque jour, je ne say quand, « Pantagruel, se promenant après souper avecques ses compa-
« gnons par la porte dont l'on va à Paris (l'ancienne porte Parisis, « qui s'élevait au seuil de cette enceinte), rencontre un écolier « à qui il demande, entre autres choses : « A quoy passez-vous « le temps, vous autres, Messieurs estudiants, audit Paris ? » et « l'autre répond : « Nous transfrétons la séquane au dilucule et « au crépuscule et nous déambulons par les quadrives et com-
« pites de l'urbe ; » ce qui veut dire : Nous passons la Seine matin et soir et nous promenons par les rues et carrefours de la ville. Et pendant une page l'écolier continue sur ce ton, ce qui fait dire à Pantagruel : « Je crois qu'il nous forge ici quelque « langage diabolique ; » à quoi dit un de ses gens : « Seigneur, « sans doute ce galant veut contrefaire la langue des Parisiens, « mais il ne fait qu'escorcher le latin et cuide ainsi Pindariser « et luy semble bien qu'il est quelque grand orateur en françois « parce qu'il dédaigne l'usance commune de parler... Ça, d'où « es-tu ? » l'écolier répond : « L'origine première de mes aves « et ataves fut aux régions Lémoviques, où requiesce le corpore « de l'agiotate saint Martial. — J'entends bien, dit Pantagruel, « tu es Limosin pour tout potage ! » Voilà ce qui faisait dire à Ronsard : « C'est bon pour l'écolier limousin. »

Et Ronsard avait raison : nous en avons bien vu de ces Limousins-là torturer à l'envi cette pauvre langue française, qui est restée malgré eux et qui restera, nous l'espérons bien, la langue claire, précise, logique par excellence ; et en effet, elle est si franche de race et d'allure, qu'un œil attentif sait toujours retrouver son type gaulois, même sous la plume des plus limousins, même sous les oripeaux greco-romains dont ils l'ont trop souvent affublée.

C'est pourquoi tous ceux de nos écrivains qui ont un style vraiment original, loin de dédaigner le langage du peuple, s'y sont retrempés, pour ainsi dire, cherchant à oublier avec lui leur érudition académique ; c'est ainsi que Malherbe allait, comme il le dit lui-même, *chercher tout son français au marché aux veaux* ;

c'est ainsi que Camille Desmoulins et Paul-Louis Courier aiguisaient leurs sarcasmes, l'un au carrefour de l'Odéon, l'autre parmi les vigneron de Veretz et les bûcherons de Larçay ; c'est ainsi que, de nos jours, nous avons vu George Sand, quittant la plume qui avait écrit *Lélia*, abandonnant *Magnus* et *Trenmor* pour la *petite Fadette* et *François-le-Champi*, oublier ses fiévreuses ardeurs au bord de la *Mare-au-Diable* et puiser ses plus heureuses inspirations au milieu des mœurs patriarcales, des coutumes primitives et du langage naïf des métayers du Berri.

Ne rougissons pas de suivre de pareils exemples, étudions le langage du peuple, nous ne pourrons qu'y gagner ; étudions-le souvent, imitons-le quelquefois dans son énergie, dans sa concision et n'oublions jamais que l'on risque moins de fatiguer son auditoire en parlant comme un paysan qu'en parlant comme un livre.

MÉMOIRE

SUR LA DIXIÈME QUESTION DU PROGRAMME

AINSI CONÇUE :

LA CENTRALISATION EST-ELLE UN AVANTAGE POUR L'ART EN GÉNÉRAL, ET SPÉCIALEMENT POUR L'ARCHITECTURE ?

PAR M. E. PILLON.

En essayant de résoudre l'importante question qui nous est adressée, on aperçoit au départ les barrières posées par la sage prévoyance de notre programme ; elles servent à contenir l'impatience d'intérêts irritants, à nous garder des chocs prévus entre les partisans des deux écoles diamétralement opposées. Nous tâcherons d'en approcher avec toutes les précautions possibles, et de rester constamment dans les termes précis de l'art, seule carrière où l'on puisse aujourd'hui se passionner sans emportement.

Il est évident que la centralisation des œuvres de l'art, enlevant ici, là-bas, partout, ce qu'elle trouve à son gré pour s'en servir à sa guise, commet un de ces actes qu'un grand but d'utilité générale peut seul excuser : la province, dépouillée des merveilles créées par ses labeurs, au prix de ses deniers, et violem-

ment arrachées à ses monuments, à ses communautés, à ses temples, la province, pour n'avoir point à se plaindre, doit évidemment aussi avoir de larges indemnités jetées à sa douleur et à son humiliation. Nous allons peser ces largesses et apprécier la munificence de ces consolations.

Centraliser, c'est donc contracter une dette immense ; hâtons-nous de dire que cette dette fut loyalement reconnue par deux gouvernements de nature et de race opposée : Louis XIV et la Convention. Tous les deux sentirent que ce n'était pas pour le vain plaisir de concentrer le luxe d'une nation, de tenir bazar de chefs-d'œuvre qu'on entassait dans un seul lieu ce que les anciens âges se plaisaient à répandre sur tous les points de la France. Louis XIV centralisa parce qu'il voulut l'unité dans l'art, l'unité dans l'enseignement, l'unité, cachet de son siècle, et que l'art docile grava au front de tous ses monuments.

Pour mettre en mouvement tous les grands ouvriers ou artisans de son temps (le nom d'artiste n'était pas encore prodigué), les préférences de Louis-le-Grand devaient choisir l'homme au talent pompeux, à l'exécution théâtrale, à la volonté de fer : Charles Lebrun se trouva sous sa main.

Muni de la haute confiance du roi, Lebrun ne fut arrêté par rien ; il enseigna, dirigea, ordonna du même ton, celui du maître ; il posa les principes absolus d'une école centrale et brisa comme verre tout ce qui fit le moindre effort pour sortir du cercle qu'il avait tracé. Voulait-on, je n'ose dire protester, mais voir autrement que le premier peintre du roi, c'était vouloir succomber à la peine comme le pauvre Eustache Lesueur. Ainsi, Messieurs, dès le temps de Louis XIV on n'avait pas encore tout appris et on tenait déjà à tout enseigner.

Chose bizarre, lorsqu'on crut plus tard avoir jeté bas tout souvenir de l'art monarchique, le même besoin d'enseignement dogmatique se produisit, et les lois de l'école furent tout aussi sévères et plus absolues peut-être. On était à cette époque douloureuse où les ruines du passé couvraient le sol, c'était toute une moisson de chefs-d'œuvre. Quelques hommes de cœur eurent l'heureuse

idée de glaner parmi ces débris. Les représentants Lakanal, Deleyre, Grégoire, M. Lenoir, concurent le projet de réunir aux Augustins les restes de la vieille France ; c'était le seul moyen de les sauver. Des quatre points de l'horizon on vit arriver les tableaux, les statues, les vitraux qui étaient l'orgueil des provinces. On dut aussi balayer toute cette poussière du passé pour élever à la hauteur du trône le fauteuil académique de M. David. Des élèves soumis, courbés aux pieds du maître, écoutaient ses leçons sur Rome et sur la Grèce, sur la ligne droite et le cercle, sur la sobriété dans la couleur et son application dans le sens du muscle.

Quand la République devint l'Empire, le royaume des arts n'en fut point ébranlé. Seulement le maître devint un peu plus solennel ; on crut voir renaître feu Lebrun de despotique mémoire, quand David, oubliant ses tribuns et ses licteurs, vint recevoir devant le tableau du Sacre le laurier du prix décennal.

Ainsi, les deux époques de centralisation, parties de deux points différents, se rencontrèrent dans un commun effort de conscience ; elles crurent qu'on devait écouler au reste de la France privée de moyens d'enseignement. On eut soin d'y établir cette sage discipline où l'obéissance est le fruit du respect et sans laquelle il n'y aura jamais ni maîtres ni disciples.

Nous trouvons sur ce terrain de l'art tous les pouvoirs d'accord ; qu'ils s'appellent monarchie, république, empire, tous agissent uniformément ; tous professent, tous s'efforcent de créer des doctrines.

Toutes ces grandes traditions de l'Académie vécurent encore sous d'autres règnes. Les élèves, les héritiers des vues élevées de David, toute cette pléiade de grands hommes, Girodet, Gros, Gérard, Prudhon et tant d'autres illustres, eurent soin d'ouvrir leurs ateliers à la foule dévouée des jeunes peintres et d'y maintenir le culte du beau. Seul, en dehors du mouvement académique, Vernet, notre Vernet, le plus français de tous les peintres, peignait au bruit du canon. Sa pensée rapide suivait l'homme des batailles ; c'est le peintre de notre Iliade, c'est encore le père du

conscrit, le compagnon du vieux brave ; il aime l'armée, et voilà pourquoi tout le monde aime Vernet en France.

Aujourd'hui la scène a changé, l'école a disparu, l'individualité commence. Seul contre tous, M. Ingres, avec un héroïque courage, a lutté pour le beau classique et les grands principes d'autrefois. Son immense talent lui avait trouvé mille adeptes ; on dut croire un instant que les croyances de l'art allaient renaître ; la foi des disciples paraissait sans bornes ; les sceptiques s'étonnaient d'entendre encore *jurare in verba magistri* ; qu'ils se tranquillisent. Tout est rentré prudemment dans l'éclectisme ; les enfants du doute auront à l'avenir l'hospitalité du Louvre, une carte aux Beaux-Arts et le pavé de Paris pour bercer leurs rêves ; c'est tout ce que la centralisation doit aux provinces. Que les jeunes amis de l'art arrivent des chaudes contrées de la Provence, ou des poétiques montagnes du Midi, ou des mélancoliques rivages de la Bretagne, qu'ils aient une passion, une espérance, une croyance, un cœur, laissez faire, laissez passer.

« Viens à Paris, jeune homme, la centralisation t'attend ; viens à Paris, l'éducation pratique est là ; laisse ton bagage de province, voilà le marchand qui achète, tâche de lui vendre ; voilà le peintre en faveur, contrefais-le ; sois vulgaire, tu plairas ; parle aux sens, naturalise, matérialise, tu feras ton chemin peut-être. Envierais-tu ces efforts d'outre-Rhin pour ramener l'idéal ? est-ce qu'il te plaît de voir qu'un Cornélius y poétise l'histoire de son pays, qu'un Owerbeçk y divinise ses modèles ? tu es libre, Paris admet tout, n'enseigne plus rien. Va chez le maître qui te conviendra, fais de l'art comme tu voudras, comme tu pourras, de l'art pour de l'art, de l'art pour toi surtout. Paris voit des milliers d'enfants comme toi périr d'abandon et de douleur ; je ne te parle pas de ceux que le vice dévore, cela ne me regarde pas. » Ainsi s'exprime aujourd'hui la grande voix de la centralisation ; voilà sa charité, telle est sa poésie. Ah ! je ne le sais que trop, je suis mille fois au-dessous du vrai ; et voilà comment se paie cette dette redoutable dont je parlais tout-à-l'heure ; voilà comment on a brisé sans pitié la chaîne traditionnelle de l'enseignement.

Mais était-ce donc ainsi qu'agissaient de grandes familles d'artistes qui, suivant respectueusement des maîtres chéris, parcouraient autrefois les rues de Rome, de Naples, de Florence, de Bologne, de Venise ? Avaient-ils une centralisation avare au temps du vrai beau ? L'or suffisait-il à ces jeunes cœurs pleins de vie et de croyance ?

Et ces bonnes gens de la Hollande et des Flandres, si paternels avec leurs élèves, ces vieux maîtres aux grands chapeaux, aux larges barbes, au teint vermeil, est-ce qu'à Leyde, à Bruges, à Amsterdam, à Bruxelles, à Harlem, à Anvers, à Gand, ils avaient besoin de centralisation ? Est-ce que l'art alors n'était pas partout, à la ville, au château, au village, au salon, à la noce du bourguemestre, à la kermesse, au cabaret ? Ah ! le cabaret, je ne voulais pas le dire, mais le mot est tombé.

Comment, après cela, parler de l'architecture ; c'est pourtant une des phrases de la question qui nous est posée. Et d'abord est-on bien sûr qu'il existe aujourd'hui une architecture nationale ? L'art a-t-il aujourd'hui autre chose à faire que réparer les ravages du temps, que soutenir, étayer, faire revivre nos vieux édifices ? L'époque a-t-elle un caractère qui se traduit par l'art monumental, miroir fidèle des grands siècles ?

Trouvez-vous l'art inscrit au front des temples de l'industrie ? Ces machines sont puissantes sans doute, mais leur laideur est incomparable. Le bon Achille Allier, d'immortelle mémoire, cet ami sincère de l'art en province, aurait voulu qu'on s'ingéniât à parer toutes ces vilaines choses, qu'on les revêtît d'un beau masque ; on lui a bravement répondu : Cela coûterait trop cher.

Au demeurant, l'architecture étant, selon moi, la plus haute expression de l'art, le plus puissant symbole de l'idée chez un peuple, l'architecture ne peut naître de conceptions perpétuellement flottantes. On ne peut enseigner ce qui n'existe pas, l'architecture nationale. Bornons-nous modestement à apprendre à bâtir, ce qui est bien différent. S'il y a d'ailleurs un art qui ait besoin de voyages et de comparaisons continuelles entre les monuments des différents âges, des différents peuples, des différents climats, cet art, c'est l'architecture, et vous voulez centraliser !

Je me résume. La centralisation qui enseigne et qui croit peut être un grand bien ; la centralisation qui doute, la centralisation sans doctrines est, selon moi, un mal qui tue. Je joins à cet exposé l'expression d'un vœu qui sera, je crois, partagé : puisse le Louvre inventorier au plus tôt ses greniers ! puisse la pauvre province y trouver au moins une grasse aumône !

MÉMOIRE

SUR LA TREIZIÈME QUESTION DU PROGRAMME,

AINSI CONÇUE :

LE MONDE LITTÉRAIRE, POÉTIQUE ET ARTISTIQUE A-T-IL DES LOIS
COMME LE MONDE MATÉRIEL ?

PAR M. ROUMAIN DE LA RALLAYE.

Le monde littéraire, artistique et poétique a-t-il ses lois comme le monde matériel ? Cette question, qui paraît au premier coup d'œil se restreindre dans le champ de l'esthétique, se rattache par bien des points aux théories les plus élevées de la politique et de la morale. On en voit, en effet, aisément la corrélation avec ces redoutables problèmes qui s'agitent, à l'heure qu'il est, au sein de la société, et dont la solution, encore inconnue, peut opérer sa ruine ou sa résurrection. Mais des sujets aussi graves ne sont pas de notre compétence, et nous nous empressons de nous renfermer dans le cadre, fort large d'ailleurs, tracé par les rédacteurs du programme scientifique. Considérée au point de vue de la littérature, l'opportunité de la discussion dont il s'agit ne saurait, du reste, être contestée ; le temps d'arrêt qui se fait remarquer dans la production des œuvres de l'esprit offre une heureuse occasion d'aborder l'examen de systèmes déjà mis à l'épreuve et dont l'insuffisance paraît constatée par ce calme plat auquel nous faisons allusion. Quoi qu'il en soit, l'importance de

la question nous engage à présenter quelques considérations préliminaires propres à éclairer le débat.

Il est trois moyens d'arriver à la connaissance de la *vérité* : l'instinct, la science et la foi ; ces trois choses n'étant, après tout, que des modes différents de la révélation divine et s'appuyant, mais à des titres divers, sur son autorité sacrée (1). La foi n'a guère envisagé que la grande question de la doctrine humaine, question qui, par sa haute gravité, avait droit à une solution infaillible. C'est incidemment que des aperçus lumineux ont été par elle jetés sur le monde physique et notamment sur l'ordre des diverses créations. Mais dans le domaine de l'esthétique, les saintes Ecritures sont muettes, bien qu'on y trouve, sans contredit, les plus belles applications des lois qui régissent le beau. Restent donc la science et l'instinct : l'instinct qui prend ainsi les noms de conscience morale, de bon sens. Suivant le genre de phénomènes auxquels il s'applique, l'instinct devient le *goût*, quand il s'agit d'arts et de littérature. Mais le goût est individuel, il peut errer ; il y a bon goût et mauvais goût, comme il y a conscience droite et conscience fautive ; le sens intime, loin d'être toujours le bon sens, est quelquefois le mauvais sens ; et *jusque dans les choses de la nature matérielle, l'instinct n'est pas un guide constamment sûr ; il faut donc en appeler à la science.* Méconnaître l'autorité de celle-ci, sous prétexte de respecter le vieil adage, qu'il ne faut pas disputer des goûts, c'est comme si, arguant de l'inviolabilité de la conscience individuelle, *on osait nier qu'il existât une théorie des devoirs ou que l'on fût en droit de promulguer une législation civile ou criminelle.* Ajoutons que partout où a surgi une littérature, et on en peut dire autant de l'architecture et des arts plastiques, il y a eu enseignement dogmatique, production de préceptes posi-

(1) L'auteur de ce mémoire n'a nullement l'intention d'égaliser l'instinct et la science à la foi, ni d'attribuer aux deux premiers de ces modes de connaissance une valeur que l'on puisse opposer à celle de la foi ; il a voulu seulement dire que *c'est de Dieu, médiatement ou immédiatement, que dérive toute notion.*

tifs. La légitimité de l'intervention scientifique une fois admise, nous concluons immédiatement à l'existence de lois dans le monde artistique et littéraire. Qu'est-ce, en effet, que la science, sinon un enchaînement de principes se déduisant rigoureusement les uns des autres? Au reste, si, renonçant purement à ces considérations purement métaphysiques, on aborde l'examen intrinsèque de la matière soumise à nos méditations, on arrivera encore à un résultat identique; mais pour cela il faut grandement étendre le champ de l'observation. *Le domaine du beau est si vaste*, — il embrasse toute la création, création physique, création spirituelle, — qu'il est nécessaire de s'élever tout d'abord dans une région sublime où l'on puisse planer en pleine liberté, et d'où plonge un regard assez pénétrant pour que l'ensemble et tous ses détails se retracent avec une netteté et une précision suffisantes.

Tout a ses lois dans l'univers et une ineffable harmonie préside à l'accomplissement de ses destinées inconnues. Depuis le ruisseau sans nom, mince filet d'eau qui mouille à peine les prairies ignorées où il borne son cours, jusqu'au fleuve impétueux qui, après avoir dévoré en fuyant maintes rivières, se précipite dans l'Océan, bouche immense toujours ouverte pour l'engloutir lui-même; depuis la feuille légère détachée de l'arbre nourricier qui, d'abord jouet des vents, finit par se poser sur la terre et par lui restituer ces sucres fécondants dont elle avait épaissi son tissu, jusqu'à ces astres errants dont la course vagabonde, si l'on en croit les conjectures de la science, après s'être dessinée plusieurs fois en orbites presque concentriques, se terminera un jour à ce foyer de lumière et de chaleur qui donne la vie à tant de globes; depuis ce ver industriel, dont la prison soyeuse prend la forme précise de l'ellipse, jusqu'à cette planète presque invisible, ce pâle Neptune qui s'avance majestueusement, d'un pas lent mais sûr, dans la voie également elliptique que lui a tracée la prévision presque divinatrice de l'astronome; depuis cet humble *fungus* dont le développement spontané étonne le savant et suit pourtant des lois secrètes, — courte existence resserrée dans l'espace de quelques jours, — jusqu'à ces nébuleuses pleines de mystère, immense amas de lumière palpable, qui exi-

gera des milliards de siècles pour devenir une terre, un soleil comme ceux que nous connaissons ; tout, dans ce vaste ensemble qui compose la création, obéit aux prescriptions sacrées que dicta dès l'origine la sagesse du Maître suprême. Et qu'on ne pense pas que les êtres physiques soient seuls soumis à une règle invariable ; dans l'ordre moral, il est des lois encore plus saintes, parce qu'elles s'adressent à des créatures plus élevées en dignité, douées de liberté et d'intelligence. L'esprit, pas plus que le cœur, n'est affranchi de tout principe coercitif, et les procédés de la logique sont là pour en faire foi. *Si tout dans l'univers est soumis à des lois certaines*, le domaine de l'art et de la littérature n'en reconnaîtra-t-il aucun ? Cette heureuse patrie du beau, de l'accord harmonieux relèvera-t-elle des seuls caprices du hasard, des folles imaginations de la fantaisie ? N'y règne-t-il pas des principes sacrés, éternels, immuables ? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire d'analyser la substance des productions littéraires et artistiques, et de voir quels éléments entrent dans leur composition.

Quel que soit l'objet des travaux, des méditations du poète ou de l'artiste : statue, tableau, chant lyrique ou autre, la première chose que nous y découvrons et qui fait comme le fond de cette œuvre, c'est une *idée*. *Pensée* pure ou *sentiment*, partout nous trouvons *l'idée*, ou, pour mieux dire, ces deux modes coexistent toujours, aucun d'eux ne pouvant être totalement éliminé, bien que cédant quelquefois à l'autre la prééminence. Considérez, par exemple, l'Apollon du Belvédère. Est-ce du marbre, est-ce de la pierre seulement que vous avez sous les yeux ? Non ! Il y a là quelque chose de vivant, de vivifiant, un élément spirituel, l'empreinte d'une pensée humaine ; le souffle fécondateur a passé par là et il y a laissé une trace. La confiance de la jeunesse, l'orgueil du triomphe, le coup d'œil prophétique, la conscience d'une nature supérieure à l'humanité (et chez la mythologie antique, l'idée du divin ne s'élevait pas plus haut), tout cela, est-ce matière?... Mais que dire après Winckelmann ?

Qu'un poème, qu'un discours révèlent une *pensée* première, personne ne songera à nier une telle assertion : on ne contestera

pas davantage que l'architecture ne s'appuie sur une base analogue. Entrons dans une église gothique : l'élévation des voûtes, la délicatesse des nervures, la richesse des rosaces, le demi-jour qui pénètre avec peine sous les sombres arceaux, ces saints de pierre, évocation des vieux âges, ces monstres énigmatiques, bizarre image des passions dévorantes domptées par la foi, tout, jusqu'à la flèche qui s'élance vers le ciel comme la flamme ardente de l'holocauste, tout n'a-t-il pas une signification secrète, un sens profond? Que rappellent ces trèfles mystérieux qui couronnent la haute croisée ogivale? Que veut dire cette forme en croix donnée à l'édifice entier? Pourquoi l'autel toujours tourné vers l'orient? Voici maintenant Saint-Pierre de Rome qui se présente à nos regards : à coup sûr, ce n'est pas tout-à-fait la même pensée qui a présidé à l'érection de ce vaste monument; aussi l'impression est-elle différente. Il y a plus de lumière, plus d'espace, plus d'ampleur, — la joie au lieu de la tristesse, la plénitude de la félicité conquise au lieu de l'angoisse de la lutte; partout où s'arrête la vue on n'aperçoit que lignes harmonieuses, que formes où la grâce s'unit à la majesté, — régularité parfaite, symétrie irréprochable, — sans doute il y a ressemblance, mais il y a aussi diversité: le dôme, aussi bien que la flèche, aspire vers l'infini, mais avec plus de splendeur, avec moins de mélancolie. Si la cathédrale gothique rappelle le pèlerinage de cette vie semé de tant d'épines et accompli avec tant de douleurs, le temple-renaissance nous est comme une intuition, une vue prophétique du contentement sans bornes, de la placidité inaltérable qui règnent dans la Jérusalem céleste. Le germanisme rêveur, encore puissant dans les Gaules dans les siècles intermédiaires, époque où s'élevèrent les édifices du style gothique (1), a considéré sous une face particulière la grande, l'éternelle

(1) Il est à remarquer que c'est sur les rives mêmes du Rhin, dans une contrée qui est toujours restée allemande, que l'on rencontre le type le plus parfait de ce style, — la cathédrale de Cologne. — Strasbourg et Reims, deux magnifiques spécimens du même genre, n'en sont pas très-éloignés.

religion (le catholicisme); la joie naïve et l'expansion heureuse de l'art italien l'ont envisagée sous un autre aspect, et deux pensées diverses ont engendré deux ordres d'architecture bien différents. Voici un exemple d'une divergence encore plus grande. Apercevez-vous là-bas, sur une colline de médiocre élévation, qu'on appelle l'*Acropolis*, apercevez-vous ce magique édifice dont la vue, que dis-je? dont le nom seul vous transporte d'admiration et excite votre enthousiasme, le *Parthénon*? Eh bien! tout y est beau, tout est fini, tout est harmonieux sans doute; mais est-ce grand? est-ce sublime? cela fait-il penser à l'Éternel, au grand mystère de la destinée humaine? Peut-être nous trompons-nous; mais il nous semble que dans ce temple... faut-il le dire..... dans ce temple un peu terre-à-terre, on aperçoit l'empreinte de cette religion sensuelle, *jolie*, nous passera-t-on le mot? de cette religion qui ne fit pas l'homme à l'image de Dieu, mais qui fit Dieu à l'image de l'homme, et qui, par la bouche de ses philosophes les plus aimables et les plus séduisants, déclara que la divinité devait avoir la forme humaine, parce qu'il n'y en avait pas de plus belle. Qu'est-ce, en un mot, que le Parthénon? Un palais élégant, une *maison dorée* à l'usage d'une jeune princesse habile à toutes sortes d'ouvrages, devenue déesse par la grâce de son père, Jupiter, roi de l'Olympe thessalien et dieu du ciel tout à la fois, on ne sait trop comment. Les temples colossaux de l'Égypte et les pagodes aux mille et mille formes également bizarres de l'Inde antique fourniraient matière à de semblables appréciations.

Les édifices consacrés au culte de la divinité ne sont pas les seuls à garder les vestiges de la pensée qui les a conçus : des monuments d'un ordre inférieur en offrent également la trace ; et sans aller bien loin, on peut en avoir la preuve en visitant la grande salle des écoles de cette cité, Orléans, si riche en souvenirs historiques. Nous ne saurions mieux faire, pour la décrire, que d'emprunter quelques lignes au savant ouvrage que le Secrétaire-général du Congrès a publié sur les antiquités de sa patrie, et nous sommes heureux d'y rencontrer un témoignage favorable à notre dire. L'auteur de l'*Histoire architecturale de la ville d'Or-*

léans, cet exact et ingénieux observateur nous introduit dans une enceinte destinée à l'enseignement professoral, où des pensées graves sont exprimées par des symboles austères. Puis il s'exprime ainsi :

« On s'aperçoit que là, comme dans la plupart des monuments de cette époque, l'art et l'ornementation ne sont que l'expression matérielle de la pensée. Ce lieu doit inspirer le recueillement..... le droit ecclésiastique y a des interprètes, sa forme se rapprochera de celle d'une église; une foule d'écoliers s'y livrent à l'étude; toute distraction est interdite, la lumière viendra des parties supérieures de la salle éclairant ainsi les objets d'un jour religieux, etc. »

Il ne reste rien à dire après une telle analyse.

Si nous nous sommes un peu étendu sur l'architecture, c'est qu'au premier coup d'œil cet art paraît plus matériel que les autres, et que le lien qui l'unit à ceux-ci n'a pas été jusqu'à présent l'objet d'une étude approfondie. Nous croyons avoir montré que dans l'architecture, — comme, au reste, dans la peinture, la sculpture et la poésie, — il y a toujours au fond une *idée* où la pensée pure se mêle au sentiment et constitue ainsi un élément primordial qu'il faut bien se garder de négliger.

Toutefois, *l'idée* suffit-elle ! Elle suffit à Dieu, pur esprit, être infini qui, selon les enseignements du dogme chrétien, se complait éternellement dans sa *pensée*, dans son *verbe* glorieux, dont la manifestation extérieure n'importait aucunement à sa félicité ; mais il n'en est pas ainsi de l'homme, de cette créature finie, de cette âme unie à un corps ; il faut quelque chose de palpable, de matériel, pour faire impression sur sa double nature. La parole humaine n'a-t-elle pas, elle aussi, un élément corporel ? De là l'erreur capitale de cette école d'esthétique qui ne voit rien au-delà de *l'idée* et qui nie audacieusement la *forme*, comme si l'homme était un pur esprit et que les conceptions simples de l'intelligence fussent le satisfaire pleinement : de là encore la nécessité d'admettre un second élément, que nous venons de nommer, la *forme*, vêtement, disons mieux, parure de *l'idée* ; et *l'idée*, femme et un peu coquette, — on peut bien le lui pardon-

ner, en vérité, — tient beaucoup à cette parure et ne veut pas s'en passer.

Voilà donc deux principes du beau, parfaitement distincts, inséparables toutefois : l'*idée* et la *forme*, et dont aucun ne doit absorber l'autre. Une pareille assertion nous paraît éminemment justifiable, et nous avons sans doute consacré trop de temps à l'établir ; mais, vous ne l'ignorez pas, il y a des opposants, et lorsqu'il s'agit de fonder solidement les bases du plus humble édifice, il faut se résoudre à bien déblayer le terrain.

Or, maintenant, voici que tout découle aisément des principes que nous avons émis : *Si toute œuvre d'art ou de littérature se compose d'un élément spirituel et d'un élément matériel, ne s'ensuit-il pas que chacun de ces deux éléments doit obéir aux lois qui régissent l'ordre de choses auquel il appartient : lois des esprits, lois de la matière?* Ainsi, les pensées s'enchaîneront suivant les règles de la logique et les sentiments s'accorderont avec les prescriptions de la morale. Quant à l'enveloppe de ces sentiments et de ces pensées, qu'elle soit de pierre, de marbre, ou de ces sons légers qui viennent expirer dans l'air, cette enveloppe, toute matérielle, disons-nous, ne doit-elle pas suivre les lois de la matière, lois du mouvement, de la pesanteur, de la sonorité, de l'harmonie et une foule d'autres que la contemplation de la nature nous apprend à connaître et dont un si grand nombre sont encore cachées à notre curiosité inquiète ? Tâchons d'éclaircir ceci par quelques exemples. Nous prendrons encore le premier dans l'architecture.

L'artiste a long-temps mûri dans sa tête le type de tel monument, temple ou palais, peu importe. Il s'agit maintenant d'en venir à la réalisation de ce type, d'exprimer l'*idée* en lui donnant une *forme*. Qui ne voit que pour mettre en mouvement ces blocs immenses, épars, dont il faut faire un tout harmonieux et durable, il est nécessaire de connaître les lois de la mécanique comme celles de la statique ? Grâce à ces deux sciences, en effet, les prodiges de la fable se renouvellent : les pierres se meuvent, les arbres se dépouillent de leurs feuillages, descendent de leurs collines ; des rocs factices supportent des assises plus légères ; des

colonnes s'élancent gracieuses ou massives, suivant le poids qu'elles doivent soutenir ; des voûtes hardies se dessinent dans les airs, tout est calculé, mesuré, fûts, piédestaux, architrave, force de la poussée, puissance des contreforts, tout suit des lois précises, invariables. Quant à la beauté des lignes, à la pureté des contours, les règles sont moins invariables ; elles existent cependant, et sans elles il n'y aurait ni proportions heureuses, ni effets satisfaisants ; elles se règlent, en général, sur la nature. Ces chapiteaux, terminaison indispensable de la colonne, si lourds en Egypte, si gracieux en Grèce, si bizarres dans l'Occident au moyen-âge, représentent les fleurs, les feuilles, quelquefois les animaux vivant dans les contrées où ils ont pris naissance, ou dont les images s'offraient spontanément à l'esprit. Perdu au milieu de ces piliers et de ces colonnettes qui surgissent innombrables dans une antique cathédrale, vous vous croyez au sein d'une de ces forêts qui s'étendaient sur nos régions jadis sauvages. Un mot pittoresque, dû à un littérateur contemporain, mot qu'il n'est pas besoin de répéter, consacre cette impression. Dans un autre style d'architecture, le dôme italien, tel que le conçut Michel-Ange, eut sans doute son type originel dans la voûte azurée où l'armée des cieux promène avec tant de régularité des bataillons étincelants. Il n'est pas jusqu'à l'obscurité du *secos*, ou sanctuaire égyptien qui ne rappelle, avec les temples-grottes de l'Inde, ces cavernes, abris naturels contre l'inclémence des saisons, les premiers que se soit appropriés l'humanité déposée sur la terre. Oui, partout, l'homme a imité, rien ne procède de sa pure intelligence dépourvue d'une matière première, et puisque les objets de cette imitation sont tous soumis à des lois, ainsi que nous l'avons établi en commençant, il faut donc qu'il obéisse aussi à ces mêmes lois s'il veut approcher de la perfection.

La sculpture nous fournira un autre exemple pour l'application du même principe. Faut-il suivre des règles dans la représentation de la face humaine ? Eh quoi ! cette noble face qui regarde le ciel et qui rayonne parfois de la splendide illumination du génie, cette face auguste serait-elle donc un bizarre produit de lignes incorrectes tracées au hasard et pouvant donner une in-

finité de résultats différents sans aucune espèce d'harmonie ? Tous les visages, on le sait de reste, ne se ressemblent pas ; mais il existe, même entre les plus divers, un certain air d'affinité. Eh bien ! prenez-en la moyenne, et vous avez les proportions, ces belles proportions qu'ont *inventées*, c'est-à-dire *trouvées*, les artistes de cette admirable Grèce à laquelle il faut toujours en revenir ; ils les ont, à la vérité, quelquefois agrandies, mais c'est quand ils voulaient représenter les dieux, et ici nous retombons dans les observations que nous avons déjà faites à propos de la religion hellénique et des arts qui dérivait de l'inspiration religieuse. Ces dieux qu'adorait Athènes ou Olympie, quelque grands, quelque majestueux qu'ils vous paraissent, ne sont que des hommes, devenus immortels, à la vérité, et devenus en même temps immortellement beaux ; mais ils ne sont, après tout, que des hommes. Regardez-les attentivement, ils n'ont que des proportions humaines, légèrement modifiées. Dans l'art chrétien, au contraire, voyez ce que deviennent les images de la divinité. A l'origine, la plupart sont purement symboliques : c'est le poisson mystérieux, c'est l'agneau sans tache, c'est le triangle divin ; plus tard, si le peintre fait usage de traits empruntés à la terre, c'est pour représenter l'*humanité* du Rédempteur du monde, et dans ce cas la *forme* est peu de chose, l'artiste ne s'en est guère préoccupé ; mais l'*idée*, mais le *sentiment*, c'est là ce qui fait de son œuvre une œuvre tout-à-fait à part, une œuvre profondément chrétienne. En voyant cette tête vénérable, entourée d'une auréole lumineuse, les petits enfants s'inclinent, joignent les mains et disent : *Voilà le bon Dieu !* Les images de la Vierge elle-même, quoique plus *humaines*, brillent d'un reflet de la gloire céleste et respirent comme un parfum d'immortalité ; on les dirait dessinées dans la région de l'infini. Objectera-t-on que parfois le génie s'abaissa jusqu'à aller chercher dans des créatures avilies des types indignes de la pureté ineffable, il faudra déplorer une telle aberration et confesser qu'à l'époque où Raphaël, prenant pour modèle la *Fornarina*, déshonorait ainsi son pinceau, il était devenu plus qu'à moitié païen, sinon pour la croyance, du moins par les mœurs et que son incontestable talent dut profondément

s'en ressentir. Au reste, la renaissance presque entière se laissa souiller de ce venin caché, et cette tache ne fut pas sans doute étrangère à la réaction puritaine et iconoclaste qui fut si funeste aux beaux-arts. Nous demandons grâce pour cette digression.

Afin de terminer ce qui regarde les lois matérielles applicables à la *forme*, jetons un coup d'œil rapide sur ces règles nombreuses qui remplissent nos traités de littérature, relativement à la construction des phrases, à l'équilibre des membres d'une période, aux cadences finales, &c. ; ces règles sont-elles puisées dans la nature ? Evidemment, oui ! Ne voyons-nous pas autour de nous des principes analogues prédominer : l'unité, la juste pondération entre les parties d'un même ensemble, l'harmonie, la douceur des sons, ou bien, par une agréable diversité, des oppositions tranchées, par exemple, d'ombres et de lumières, de régions montueuses et de plaines à perte de vue ; ailleurs, d'heureuses dissonances dans le fracas des torrents qui se précipitent, dans les vents qui mugissent à travers les forêts séculaires, dans les cris sourds et rauques des animaux effrayés : il y a quelque chose de vrai dans cette idée qu'on peut retrouver toutes les figures de rhétorique dans le spectacle de la nature. Malheureusement, quelques écrivains de notre temps n'y ont guère découvert que l'antithèse et l'hyperbole ; c'est qu'ils se sont égarés dans des régions sauvages et qu'ils n'ont pas visité toutes les espèces de sites que présente le globe dans son inépuisable variété ; mais nous croyons que celui qui pourrait embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de la création physique, ou seulement d'une de ses parties, comme d'un arbre, d'un fleuve, etc., y reconnaîtrait les mêmes éléments qui donnent la vie à une belle prose ou à une poésie animée.

Quant aux règles qui président aux développements de l'*idée*, nous nous contenterons de dire qu'elles consistent essentiellement à ne produire que des pensées justes, à les enchaîner méthodiquement, et à ne provoquer que des sentiments vrais, avoués par la sainte morale et fondés sur la nature du cœur humain. L'homme vraiment digne de ce nom ne peut se plaire à ce qui

n'est ni conforme à la vérité, reine des esprits, ni conforme à la morale, reine des cœurs. On ne saurait trop s'élever contre ces théories au moins imprudentes qui prétendent séparer le *beau* du *bon* et du *vrai*, alors que ces trois choses n'en sont réellement qu'une présentée avec ses développements successifs et sous ses divers aspects, dans le triple domaine de la *pensée*, du *sentiment* et de la *forme*. *Faire de l'art pour l'art*, telle est la devise des prôneurs de ces théories que nous combattons; mais jamais, selon nous, l'art isolé ne pourra prétendre à une influence légitime, ni s'élever à la hauteur de la morale et de la religion.

Il faut abrégé, et nous ne pouvons qu'indiquer une grave objection avec la réponse que nous essayons d'y faire. « *Si le monde* « *artistique et littéraire, dit-on, est soumis à des lois, quelles sont* « *ces lois, et de quelles formules les revêtir? D'où vient qu'on* « *n'est jamais parvenu à en trouver qui aient réuni tous les suf-* « *frages et concilié toutes les écoles?* » Eh ! mon Dieu ! n'y a-t-il pas aussi une grande divergence entre les lois civiles et politiques des différents peuples et des différents âges ? On ne songe pourtant pas à en nier la nécessité et l'effet salutaire. La vérité absolue et complète est cachée à nos regards impuissants, et nous n'avons vers elle qu'une vague aspiration. Dans les sciences naturelles, par exemple, il n'est pas d'homme un peu initié à leurs tendances qui ne confesse que la plupart des lois sur la chaleur, sur l'électricité, &c., des classifications de botanique ou de zoologie ne sont que des *à-peu-près*, ou du moins ne reposent que sur des hypothèses, et que le progrès incessant des connaissances humaines renversera les théories les plus solidement assises en apparence, pour en substituer de nouvelles, destinées, elles aussi, à se retirer devant des découvertes plus récentes. Il en est de même dans le domaine des arts : ce domaine est soumis à des règles, à des principes absolus, qui ne peuvent être précisés par le langage humain ; mais à force de consciencieuses observations sur les faits, de méditations sérieuses sur l'essence des choses, essayons de nous élever de plus en plus vers ce sommet inaccessible, et nous arriverons à fonder, peut-être sur les dé

bris des anciens préceptes, une rhétorique et une poétique nouvelles, à bases plus larges, et partant plus solides, mais qui cependant ne seront pas inébranlables.

Nous terminerons par quelques brèves considérations sur la littérature contemporaine. Envisagée à un certain point de vue, ce qu'on y remarque de plus frappant, c'est l'absence du sentiment du devoir, de la *loi* dans son expression la plus générale. Entraînés par ce mouvement universel d'indépendance qui est un des caractères significatifs de notre époque, les écrivains de la jeune école ont trop souvent rejeté loin d'eux le frein de la règle et du convenu : véritable socialisme dans l'empire du beau, négation funeste qui a infecté de son venin chacun des éléments que nous avons représentés comme parties intégrantes de toute œuvre littéraire ! Et d'abord, dans la pensée pure, dévergondage, absence d'enchaînement logique, utopie, pyrrhonisme effrayant et audacieux ; parfois, mais plus rarement, dogmatisme plus effrayant et plus audacieux encore. C'est chose commune que de voir mettre en question les notions religieuses et morales les plus fondamentales ; on ne les attaque pas toujours de front, mais on les mine sourdement par une sorte de laissez-faire, laissez-passer, une manière de libre échange des conceptions intellectuelles, acceptant et renvoyant au même titre erreurs et vérités, se glorifiant même et se félicitant de cette indifférence suprême, comme d'une heureuse conquête qui serait le sceau du génie. Le sentiment n'obéit plus aux injonctions austères de la morale ; une expansion sans limites de toutes nos facultés, une satisfaction entière accordée à nos passions, voilà le seul régime auquel on veuille soumettre l'humanité. Quant au domaine de la *forme* proprement dite, la même anarchie y règne ; les anciens préceptes sont mis de côté, des licences quelquefois heureuses, le plus souvent déplorables, ôtent toute correction au style et le privent de nerf et de vigueur ; l'antithétique, le trivial, le dur, le heurté prennent la place de l'harmonieux, du noble, de l'élégant ; çà et là, des effets de couleur, comme on dit, péniblement recherchés. Y a-t-il lieu de s'étonner si, en dépit de traits brillants, de pensées sublimes, de sentiments qui vont jus-

qu'au fond de notre âme en faire vibrer les cordes les plus secrètes, y a-t-il lieu de s'étonner si l'ensemble est incohérent, pénible, manque de nombre, si l'on n'y trouve pas surtout cette unité qui ne peut naître que de l'obéissance à la loi? Personne ne songe à nier qu'il ne se rencontre autour de nous des penseurs et des écrivains de la plus haute valeur, capables d'exercer sur leur siècle une bienfaisante influence; mais grâce à cette absence de principes convenus, on les voit, je parle des esprits les plus sains et les plus vigoureux, on les voit dévier du droit sentier dans lequel ils avaient d'abord marché avec tant de puissance, et, comme emportés par une inclinaison fatale, s'égarer dans les routes perdues d'une imagination délirante. Cette chaleur intime qu'ils recèlent dans leur sein, au lieu d'animer également toutes leurs productions, s'échappe en jets brûlants, en gerbes dévorantes, par accès irréguliers et maladifs, semblable à ce feu central qui, au lieu d'échauffer le globe, s'élance impétueux du cratère enflammé du Vésuve ou de l'Etna, et va, lave ardente, dévaster les campagnes au milieu desquelles il aurait dû entretenir la vie et la fécondité.

MÉMOIRE

SUR LA QUATORZIÈME QUESTION,

AINSI CONÇUE :

FAIRE CONNAÎTRE ET APPRÉCIER LES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET
ARTISTIQUES INSPIRÉES PAR JEANNE D'ARC,

PAR M. F. A. PERNOT.

Il y a dans l'histoire conduite jusqu'à
nos jours de grandes erreurs à dissiper,
de grandes vérités à établir, de grandes
justices à faire.

(QUATRAUBRIAND, *Études historiques*).

MESSIEURS,

Rappeler solennellement le souvenir de Jeanne d'Arc sur le théâtre d'un de ses plus grands exploits, de Jeanne, cette héroïne, cette martyre qui montra des vertus et un courage surnaturels, puisés dans le plus pur patriotisme et la croyance la plus sincère en notre vraie et sainte religion, c'est un moyen sûr d'intéresser le Congrès et tout ce qui respire noblement dans la ville si historique qui porte le beau nom d'Orléans.

Qu'il me soit permis, tout en approuvant du fond de mon âme l'idée de la question du programme, de témoigner cependant un désir : j'aurais voulu d'abord plus d'une question sur ce beau

et grand sujet. Cette figure de Jeanne, si connue historiquement sous le nom de *Pucelle d'Orléans*, doit tout dominer ici ; c'est ici et au moment du Congrès qu'il faut faire cesser ces erreurs, ces incertitudes dont l'histoire nationale est souvent entachée.

Je ne viens pas cependant faire le panégyrique : des plumes éloquents s'en sont chargées (1) depuis long-temps et s'en chargeront encore dans cette ville même ; je ne ferai pas non plus la *nomenclature* sèche, louangeuse et critique de tous les ouvrages littéraires et artistiques inspirés par Jeanne d'Arc ; leur nombre est immense, puisqu'ils approchent le chiffre de quatre cents, si l'on y comprend les œuvres partielles de ceux qui célébrèrent, soit en prose, soit en vers, le grand événement qui donna tout-à-coup à la patrie l'héroïne française, l'austère fille qui, à l'âge de dix-neuf ans, sacrifia sa vie pour sauver son pays et son roi.

Honneur donc à ces nombreux auteurs qui ont eu assez d'amour de leur histoire nationale, à différentes époques, depuis le XV^e siècle, pour comprendre le patriotisme si dévoué de Jeanne, cette fille des champs, à laquelle on peut bien appliquer ces belles paroles : *Virtute firmata Dei...* (2) ! et honte, oui, honte à un seul homme.... j'aurais dit à un des grands génies de notre nation, s'il ne l'avait profané, son génie, par la production littéraire la plus anti-française, la plus indigne, la plus injuste et même la plus impolitique du monde !

Mais ne faisons point de récrimination.... les temps ne se ressemblent plus : nous adorons aujourd'hui ce que nous voulions briser hier, et nous devons cette heureuse et pacifique révolution à l'étude archéologique que les Congrès répandent, à la conscience patriotique et à la passion pour la vérité.

(1) On remarqua surtout à différentes époques : 1^o le *panégyrique* prononcé par M^{sr} Parisis, ancien évêque de Langres et actuellement d'Arras, en 1827 ; 2^o celui de M^{sr} Frayssinous, évêque d'Hermopolis, en 1819 ; 3^o celui de M^{sr} Feutrier, évêque de Beauvais, en 1821 ; 4^o celui de M. Lecourtier, chanoine honoraire de Paris, en 1850, et celui de M. Deguerry, Curé de la Madeleine.

(2) *Forté de la force de Dieu*, devise héraldique de la famille de Jeanne d'Arc qui fut anoblie.

Ce succès, Messieurs, peut s'expliquer par l'intérêt qui se rattache à tout ce qui est grand et à tout ce qu'inspire l'histoire, à la poésie, aux monuments enfantés par les arts, au souvenir de cette France, admirable domaine où se trouvent les plus belles ruines et les plus nobles intelligences, les plus généreux courages et les plus beaux exemples.

Aussi, Messieurs, je puis répéter avec quelque justesse ce que je disais dans une des cités les plus voisines qui, comme Orléans, a eu l'honneur, il y a quatre ans, d'avoir une réunion semblable à celle-ci. En 1847, je disais, à Tours :

« Le culte des temps anciens (1) a fait un pas immense depuis
« la fondation des Congrès scientifiques; c'est un des bienfaits
« que ces grandes réunions portent avec elles et répandent si
« glorieusement pour notre époque. Nulle part les souvenirs his-
« toriques qu'on aime à évoquer dans son imagination, je ne dirai
« pas de poète seulement, d'artiste ou d'antiquaire, mais de Fran-
« çais; nulle part ces souvenirs ne sont plus palpitants, plus
« curieux que dans cette ville de Tours, qui se serait mon-
« trée, j'ose le dire, inattentive, ingrate même, en répudiant un
« passé entouré d'une auréole de gloire, si, en un mot, on eût
« oublié Louis XI et son époque. »

Il en eût été de même aussi pour Orléans, si le grand nom de Jeanne d'Arc, la vierge austère, ne s'était pas trouvé, au moins une fois, dans le programme de son Congrès.

Qui oserait nier maintenant que celle qui reçut le beau nom de *Pucelle d'Orléans* est une des plus grandes et des plus belles figures de nos annales, cette jeune héroïne qui releva la France abattue sous les coups de l'envieuse Angleterre et qui eut pour récompense les tourments d'une longue prison, puis la mort... la mort la plus cruelle, celle du bûcher? A-t-elle été assez vengée de l'ingratitude momentanée de son époque et des siècles suivants, et les travaux des historiens, des poètes, des artistes

(1) Fragment d'un mémoire lu au Congrès de Tours sur cette question : *Le caractère politique de Louis XI a-t-il été jusqu'à ce jour apprécié par les historiens?*

plus ou moins inspirés, sont-ils en harmonie avec l'état actuel de notre littérature, de nos beaux-arts et du goût archéologique de notre époque? Voilà la question qu'on ne peut s'empêcher de se faire quand on évoque ces souvenirs dans la ville même qui les a si religieusement conservés depuis 1429.

« Pour ne parler, dit le dernier auteur (1) qui s'est occupé
« avec bonheur et talent de Jeanne d'Arc, pour ne parler que
« des historiens Symphorien Guyon, Lenglet du Fresnoy, Le-
« maire, Edmond Richer, Chaussart, Berriat Saint-Prix, Roy,
« Alexandre Dumas et tant d'autres..., ils ont tellement vieilli,
« ou restreint, ou brodé la matière, que ce n'est plus là qu'on
« peut aller chercher la véritable histoire de l'héroïne de Dom-
« rémy. Gærrhés, Allemand, ferait exception; mais il n'a ni
« la physionomie française, ni la couleur locale. Lebrun des
« Charmettes serait, sans contredit, le meilleur de tous, s'il était
« moins long et moins diffus; d'ailleurs il n'a pu profiter des
« découvertes que l'on a faites depuis sa publication; il n'a
« connu ni Jean Rogier, ni Perceval de Cagny, qui jettent un si
« grand jour sur les événements qui ont précédé et suivi le
« sacre de Charles VII, ni Thomassin, ni Pie II, ni une foule de
« chroniqueurs contemporains (2). »

Pourquoi, Messieurs, ne peut-on pas trouver dans tous ces travaux, très-intéressants, du reste, la couleur locale qui est si nécessaire à la vérité? C'est que pendant trop long-temps on méprisa ces matériaux si précieux que renfermaient des chroniques appréciées aujourd'hui et qu'à de certaines époques on nommait *barbares* ou *inintelligibles*. « On croyait avoir tout dit quand on
« laissait tomber (il y a encore peu de temps) du haut d'une

(1) M. l'abbé Barthélemy de Beauregard, chanoine honoraire de Reims, *Histoire de Jeanne d'Arc, d'après les chroniques contemporaines, etc.*

(2) Un des meilleurs ouvrages et des plus complets, sans contredit, est celui de feu M. Jollois, ancien ingénieur en chef, qui fut chargé du *monument* élevé à Domremy, et de la restauration de la maison où naquit la Pucelle d'Orléans.

« prétendue grandeur, sur le moyen-âge, ces mots stéréotypés :
« *Ignorance et superstition.* »

Pour ces œuvres qui nous occupent, il faut que l'historien ait foi en lui-même; il faut qu'il croie à la mission qu'il se donne pour instruire les peuples; il faut, en un mot, avoir à un haut degré cet esprit vraiment national qui assure l'effet que produit une grande chose sur les masses.

Mais, plus inspirés des beautés peu constestables, il est vrai, de l'histoire des Grecs et des Romains, on oubliait celles qui sont si sublimes du pays qui nous vit naître.

Ainsi des siècles historiques s'écoulèrent pendant lesquels, malgré quelques efforts honorables, rien n'était devenu populaire pour la noble fille qui avait ceint la triple couronne du martyr, de la victoire et de la virginité.

Nous venons de le dire, le goût archéologique n'avait pas encore surgi, et quoique celle qui délivra Orléans portât un de ces noms qu'on ne peut prononcer sans réveiller les plus grands, les plus nobles souvenirs, quoiqu'elle eût conquis une renommée impérissable comme celle de la Grèce et de Rome, que l'on aimait tant, le temps n'était pas arrivé pour comprendre ni sa mission, ni son passage, ni ce qu'elle était venue faire en si peu de jours (1). Cette époque si poétique du XV^e siècle, oubliée, méprisée, remplacée tout-à-coup par l'engouement mythologique du XVI^e siècle, était pour les fanatiques de l'antiquité *un livre fermé*.

Avant d'entrer dans le récit de quelques faits principaux et du plus grand intérêt, il est indispensable, Messieurs, de faire cesser d'abord cette erreur si répandue, qui fait croire que Jeanne d'Arc était *Lorraine* et qu'elle était née à Vaucouleurs.

Permettez-moi donc quelques citations que nous réfuterons avec des documents plus authentiques que des vers plus ou moins bien faits.

Voici un vieil auteur qui dit dans son naïf langage :

(1) Tout se fit en six jours, le 8 mai 1429 était un dimanche; le lendemain de la bataille le siège fut levé par les Anglais.

En ceste saison de douleur
Vint au roy une bergerette
Du villaige de *Vaucouleur*
Qu'on nommait Jehanne la Pucelle (1).

Un autre s'écrie :

Dites moi où ne quel pays
Est Flora la belle romaine?...
Où est la très-sage Héloïs,
La reine Blanche comme un lys,
Qui chantoit à voix de sereine....
Et Jehanne la *bonne Lorraine*
Que Angloys bruslèrent à Rouen?
Où sont-ils, vierge souveraine?
Où sont les neiges d'Autan (2).

Un historien s'écrie aussi :

« Jeanne de *Vaucouleurs*..., généreuse fille, noble héroïne,
« être magnanime et dévoué ! où sont les autels élevés à ta
« mémoire (3) ? »

Deux poètes, à la vérité, moins forcés qu'un historien à être
dans le vrai, disent :

S'il est un noble nom qui soit cher à la France,
Et qui fasse au pays un éternel honneur,
C'est celui de l'enfant dont le glaive vainqueur
Brisa de l'étranger l'orgueilleuse puissance.
Lorraine aux brunes mains, aux traits pleins d'innocence.
Qui fis si grande chose avec tant de candeur (4).

Enfin, on trouva un jour dans cette ville les vers suivants que

(1) *Comment la Pucelle vint devant le Roy*... Pièce de vers du temps.

(2) VILLON, poète français.

(3) GRILLE, *Introduction aux Mémoires de la Révolution française, etc.*, 1825.

(4) AUGUSTE BARBIER.

je me plais à vous redire ; ils étaient tracés au crayon et attachés au bas de la statue élevée sur la principale place d'Orléans :

*Vierge de Vaucouleurs, dont le dieu des combats,
Pour sauver ma patrie, armait jadis le bras,
Vainqueur du fier Breton, Jehanne, je te salue !
Étranger dans ces murs, au pied de ta statue
J'ai crayonné mon nom et béni tes hauts faits :
Ce tribut te plaira, c'est celui des Français (1).*

Il serait trop long, Messieurs, de faire ici toutes les citations à notre connaissance, entachées de cette erreur de croire Jeanne d'Arc Lorraine et née à *Vaucouleurs*. Voici la vérité :

Jeanne naquit en 1410 ; son père, né à Ceffonds, près de Montier-en-Der, se nommait Jacques d'Arc, et sa mère Isabelle Romée. Ils étaient de pauvres paysans cultivateurs, craignant Dieu, aimant la France et ne pouvant supporter les Bourguignons et les Anglais, causes à cette époque des malheurs de la patrie ; ils habitaient Domremy (2), hameau séparé par un faible intervalle du village de Greux et dépendant de la prévôté d'Andelot, du bailliage de Chaumont-en-Bassigny, de l'élection de Langres.

La paroisse de Domremy était soumise, quant au spirituel, au diocèse de Toul, dont la juridiction ecclésiastique seulement s'étendait sur Vaucouleurs et quelques autres endroits de la Champagne ; voilà en partie d'où est venue l'erreur que nous venons de signaler. Mais, ainsi que Greux, Vaucouleurs, Andelot, Chaumont et Langres, Domremy ne faisait pas moins partie de cette province de Champagne oubliée par les historiens et les biographes. « Dès l'an 1335, c'est-à-dire près d'un siècle avant
« la naissance de Jeanne, la seigneurie de Vaucouleurs, dans
« laquelle était compris Greux et Domremy, avait été achetée à
« Jean de Joinville par Philippe de Valois, et en 1365,

(1) IVEL, 1825.

(2) Domremy-sur-Meuse se trouve dans la liste alphabétique des villes, bourgs et villages régis par la coutume de Chaumont et le bailliage de Langres ; il en est de même pour Greux et Vaucouleurs.

« Charles V l'avait de nouveau unie à la couronne et attachée
« au gouvernement de la Champagne. C'est un fait établi par
« l'histoire, et il suffit de consulter toutes les cartes géogra-
« phiques de l'ancienne France pour s'en convaincre (1). »

Ce pays était sur les *marches* (vieux mot qui veut dire fron-
tières) de la Bourgogne, de la Lorraine et de la Champagne (2).
Jeanne, en allant à Reims avec le roi et en passant dans sa pro-
vince, disait : « Voicy un bon peuple... plust à Dieu que je fusse
« assez heureuse pour estre ensevelie dans ceste terre de Cham-
« paigne ! » C'était un désir bien simple et bien patriotique...
Hélas ! elle était loin, dans ce moment, de prévoir ses malheurs.

Écoutez maintenant un fragment de son interrogatoire, au
moment de son injuste procès.

Requise par l'évêque de Beauvais de dire la vérité, il lui parle
en ces termes :

Demande. Dites vos noms et surnoms ?

Réponse. Jeannette on m'appelait dans mon pays ; Jeanne on
m'appela depuis que je suis venue en France ; de mon surnom
je ne sçais.

D. Où êtes-vous née ?

R. Au village de Domremy qui ne fait qu'un avec le village de
Greux.

D. Quel est votre âge ?

R. Presque dix-neuf ans, me semble.

D. Que savez-vous de votre religion ?

R. J'ai appris de ma mère *Pater noster*, *Ave Maria*, *Credo*,
et n'ai rien appris que d'elle touchant ma créance.

D. Récitez le *Pater noster* devant nous ?

(1) M. DE MOUTROL, *Histoire abrégée de Champagne*.

(2) Voici un passage curieux d'un historien ancien et estimé qui se
trompe sur plusieurs points ; il dit : « Advint au roy en 1427, en son
« camp, une pucelle du nom de Jeanne ; ses père et mère estoient
« Jacques d'Arc et *Isabeau Gautier* (pour Isabelle Romée) ; le lieu de
« sa naissance, *une ferme* au village de *Danremy* (au lieu de Domremy),
« tout proche Vaucouleurs (et il y a 10 lieues).

R. Je ne le dirai à nul que s'il veut m'entendre en confession (1).

Cette dernière réponse, qui a quelque fierté, peint Jeanne d'Arc tout entière.

Elle avait beaucoup d'esprit naturel, toujours de l'à-propos, du jugement, et elle déconcerta plus d'une fois, pendant son procès inique, ses juges, ou plutôt ses bourreaux.

Rien ne la faisait varier dans ses réponses, c'était toujours la même simplicité et la même assurance.

« Je ne sçais ne A, ne B, disait-elle, mais je viens de la part « du Roi du ciel ! » Et lorsqu'on lui citait des livres pour prouver qu'on ne la devait pas croire : « Il y a plus au livre de mes- « sire Dieu qu'aux vôtres, répondait-elle (2). »

On lui demande si elle se croit dans la grâce de Dieu, et elle dit : « Si je n'y suis pas, je prie Dieu de m'y mettre; si j'y suis, « je prie Dieu de m'y conserver. »

L'infortunée prisonnière continuait à être soumise à des interrogatoires dont ses perfides ennemis se promettaient de tirer parti; « mais elle les déconcertait par des réponses pleines de « sens et de sagesse, ou par des mots sublimes (3). » Tous les manuscrits, toutes les chroniques en font foi, et ce fut ainsi que la jeune fille si Française, et non pas *Lorraine*, si chrétienne, si patriote, « après être passée de la foi à l'héroïsme, passa de « l'héroïsme au martyre (4). » Il arriva ce martyre, la honte des Anglais et de ses juges... et ses dernières paroles furent : « Oh ! « Rouen, est-ce ici que je dois mourir ? j'ai bien peur que tu « ne souffres de ma mort ! » Puis elle monta courageusement sur le bûcher.... Quelques instants après les flammes succédèrent à la fumée, et le dernier mot qu'on lui entendit prononcer fut

(1) MEZERAY, *Histoire de France*, page 250.

(2) *Chroniques de Jeanne d'Arc*, ouvrage paru en 1840 (BOULLAND et BABEL), chez J. Renouard, rue de Tournon.

(3) Ouvrage de M. JOLLOIS, déjà cité.

(4) Voir l'ouvrage de QUICHERAT, *Procès de la Pucelle*, paru récemment, et celui d'ALEXANDRE DUMAS.

celui de Jésus, « et ces choses se passèrent le trentième jour de « mai 1431 (1). »

« Adieu, vierge inspirée ! Tu vins parmi nous, et dans cette « ville même, comme un ange protecteur ; Dieu, qui te destinait « à devenir un Messie de liberté, *te fit sortir de l'humble hameau « aujourd'hui aussi célèbre que les plus grandes cités de l'anti- « quité !*... Devant toi tombèrent les citadelles, s'enfuirent les « soldats couverts d'armures de fer et d'airain ; tu passas pure, « modeste, à travers les enivremens de la fortune et de la « gloire, et quand la délivrance fut accomplie, tu la scellas de « ton sang (2) ! » Voilà, Messieurs, celle qui ne fut pas assez connue, assez appréciée par les écrivains de différentes époques ; leur goût n'était pas pour cette simplicité si admirable, ce dévouement si chrétien, ce courage si sublime : ils ne purent exalter ce qu'ils ne comprenaient pas.

Voyons maintenant si les beaux-arts ou ceux qui les cultivent, et qui doivent par les monuments conserver les grands souvenirs de la patrie, ont été plus heureux, et rentrons pour cela dans le texte même du programme.

La justice qui avait été refusée à Jeanne d'Arc pendant sa vie devait lui être accordée après sa mort : l'histoire reproche peut-être un peu trop vite et trop légèrement au roi qu'elle remit si miraculeusement sur son trône et qu'elle fit sacrer à Reims, de l'avoir oubliée. Il ne fit que négliger trop long-temps, il est vrai, et au moment de son procès, ce devoir sacré ; mais aussitôt que la ville de Rouen (3) fut remise au pouvoir des Français, Charles VII y fit son entrée, et l'on porta à côté de lui son *étendard d'accompagnement*, usage que nous retrouvons dans ces temps voisins du moyen-âge, et cet étendard, qui avait été rouge à

(1) ALEXANDRE DUMAS.

(2) Souvenir de l'ouvrage intitulé : *Orléans au XV^e siècle, ou la France sauvée* : M. FOUSSETTE.

(3) Rouen, la capitale de la Normandie, fut reprise en 1451, après trente et un ans d'occupation anglaise ; le roi y fit de suite son entrée, etc. MEZERAY, page 263.

Reims, avec des flammes d'or et la devise : *Espérance en Dieu!* fut, en signe de deuil et en souvenir du martyr de Jeanne, formé de *damas noir* avec les mêmes flammes et la même devise (1).

Encontinent, le roi (disent les chroniques) ordonna l'enquête pour la révision du procès, et elle fut conduite avec tant de conscience et une si sévère impartialité, qu'il ne s'est trouvé personne qui ait osé l'attaquer.

Le 17 novembre 1455, la mère de Jeanne d'Arc, accompagnée des frères et de plusieurs parents de la victime, se présenta; les yeux en larmes, devant les juges, demandant humblement justice pour son enfant innocente qu'elle avait élevée dans la crainte de Dieu, et que les ennemis, par haine du roi, avaient condamnée et exécutée comme hérétique, contrairement à la conscience et à l'équité. Alors commença l'enquête.

Les dépositions, au nombre de 144, conservées jusqu'à ce jour, proviennent des plus nobles princes, des plus célèbres capitaines et des plus braves chevaliers de France, aussi bien que des pauvres paysans de Domrémy; puis, dans une assemblée solennelle, en présence de la mère et des frères de Jeanne, dans le palais épiscopal de Rouen... de Rouen, qui avait reçu le dernier soupir et les derniers adieux de l'héroïne, l'archevêque de Reims (2) prononça la sentence de réhabilitation.

Un des articles du jugement disait qu'une croix serait placée au lieu de l'exécution en souvenir perpétuel de ce terrible événement. Voilà donc le *premier monument* élevé à Jeanne d'Arc. Elle rappela cette simple croix, celle que baisa la victime au moment du supplice, et qu'un soldat avait formée avec deux morceaux de bois. Enfin un monument en pierre vint remplacer cette croix qu'on eût dû conserver. On voulut, en 1792, détruire ce

(1) Le dessin ou *fac-simile* de ces étendards fait partie de la collection faite par M. Pernot, auteur de ce Mémoire, des 1,500 dessins des bannières, drapeaux et étendards de la monarchie française, ouvrage vraiment national, placé aux Invalides, où on peut le voir facilement tous les jours, vers une heure après-midi.

(2) L'archevêque de Reims était de ceux qui, dans le commencement, combattaient la mission de Jeanne d'Arc; cependant il entra à Reims sous la protection de celle-ci, le 16 juillet 1429.

souvenir si historique ; mais le maire de Rouen le sauva par une présence d'esprit (qui trouvera, je le pense, l'approbation du Congrès), en disant « que Jeanne d'Arc était du *tiers-état* et « qu'à ce titre on devait honorer sa mémoire. »

La ville au sein de laquelle nous avons le bonheur de prononcer ces paroles voulut aussi être reconnaissante, avoir son monument et ses souvenirs (1) ; ils existent encore, Messieurs, dans la fondation religieuse du 8 mai, fête anniversaire de la délivrance d'Orléans, cérémonie trop patriotique pour qu'elle disparaisse jamais.

N'oublions pas non plus de dire que cette cité posséda longtemps sur le pont (2) un monument en bronze placé sur le lieu même qui vit fuir les Anglais pour toujours. Il est trop connu dans ces lieux pour que nous vous en entretenions. Moins heureux que celui de Rouen, il disparut dans la tempête ; il en fut de même pour un autre monument plus modeste, mais de la même forme et en pierre que l'on vit long-temps dans nos contrées, sur le pont d'une rivière qui séparait la Lorraine de la Champagne, la Champagne, si fière et si heureuse, je le répète, d'avoir donné le jour à Jeanne d'Arc.

Enfin, les sentiments de cette tardive reconnaissance universelle qui se conserve malgré les révolutions trop empressées quelquefois à déchirer les belles pages de notre histoire, ces sentiments légitimes se manifestèrent d'une manière bien éclatante et bien honorable, lorsque le roi Louis XVIII dota le pauvre village de Domremy d'un monument.

On vit, le 10 septembre 1820, accourir à son inauguration une

(1) En 1460, on fit la fondation de la procession aux *Tournelles*. Les détails de cette fête, dont nous parlons dans la note suivante, sont très-bien rendus dans l'ouvrage de M. Jollois.

(2) Jeanne d'Arc, après la victoire, rentra à Orléans par le *pont*, comme elle l'avait prédit le matin. Ce fut sur ce pont qu'on plaça un monument en bronze, et la procession du 8 mai s'y arrêta ; cette cérémonie fut supprimée en 1790 et à l'époque de la terreur. Rétablie en 1803, avec la noble autorisation de Bonaparte, premier Consul, elle fut honteusement abandonnée en 1830 ; reprise en partie en 1839, on espère la voir incessamment rétablie.

députation composée des premiers magistrats d'Orléans. Enfant du pays où sont situés Domremy et Greux, nous fûmes témoin de l'enthousiasme des populations des Vosges, de la Meuse et de la Haute-Marne, en voyant arriver de si loin les dignes représentants d'une ville reconnaissante encore après quatre siècles écoulés.

Peut-être que le monument patriotique qu'on venait inaugurer, saluer (et qu'on eût dû bénir au nom de la religion), peut-être, dis-je, qu'il laissait beaucoup à désirer.

Le savant ingénieur en chef des Vosges, chargé d'en donner le dessin et les plans, se rappela trop les monuments de l'Égypte qu'il avait visités avec nos armées triomphantes, et il ne pensa pas assez à la belle époque du XV^e siècle, où l'ogive gracieuse et ses ornements délicats enfantaient des merveilles.

Mais, Messieurs, le plus beau monument, le plus grand, le plus saisissant (si nous pouvons nous exprimer ainsi) fut, à notre avis, *la maison même où naquit Jeanne d'Arc*; précieuse relique que le vrai patriotisme et le plus pur désintéressement conservèrent (1), et où, après une restauration faite avec goût et intelligence, on plaça les deux inscriptions suivantes. Voici la première :

EN 1410
NAQUIT EN CE LIEU JEANNE D'ARC, SURNOMMÉE
LA PUCELLE D'ORLÉANS,
FILLE DE JACQUES D'ARC ET D'ISABELLE ROMÉE.
POUR HONORER SA MÉMOIRE,
LE CONSEIL GÉNÉRAL DES VOSGES A ACQUIS CETTE MAISON,
LE ROI LOUIS 18 EN A ORDONNÉ LA RESTAURATION
ET Y A FONDÉ UNE ÉCOLE D'INSTRUCTION GRATUITE
EN FAVEUR DES JEUNES FILLES DE DOMREMY, DE GREUX
ET AUTRES COMMUNES,

(1) Ce fut un nommé Gerardin (que nous avons connu), ancien militaire, à qui appartenait *la maison* par succession, qui la vendit un prix modéré au Conseil général des Vosges; il en avait refusé un prix deux fois plus élevé offert par un prince allemand un an ou deux après l'invasion. Aussi, ce brave, qui la méritait par ses bons et loyaux services sous les drapeaux, reçut de Louis XVIII la croix de la Légion-d'Honneur.

ET A VOULU QU'UNE FONTAINE ORNÉE DU BUSTE DE L'HÉROÏNE
PERPÉTUAT SON IMAGE ET L'EXPRESSION DE LA RECONNAISSANCE PUBLIQUE.

Voici la seconde inscription ; elle ne doit pas être oubliée dans
le lieu où nous prononçons ces paroles :

HOMMAGE A JEANNE D'ARC DE LA DÉPUTATION DE LA VILLE
D'ORLÉANS A DOMREMY,
POUR L'INAUGURATION DU MONUMENT ÉRIGÉ A LA MÉMOIRE
DE CETTE HÉROÏNE, 10 SEPTEMBRE 1820.

Puis sont gravés les noms de MM. de Rocheplatte, maire d'Orléans, de Grémion, premier adjoint, de Noury, membre du conseil municipal, et Rabelleau, conseiller de préfecture, délégué de M. de Riccé, préfet du Loiret.

Plus tard, une statue en bronze d'une moyenne dimension fut envoyée à Domremy par un prince qui aimait les arts et *toutes les gloires de la France* (1).

Il avait alors pour fille ce beau talent qui marcha de pair avec les plus célèbres statuaires de notre époque..., talent qui fit pour les galeries historiques de Versailles une *statue* admirable de pensée et d'exécution, pure et noble image, où l'héroïne d'Orléans, revêtue à la fois de son armure et de sa pudeur, forte dans sa douceur et son calme de l'inspiration religieuse..., nous apparaît comme le complément de la reconnaissance universelle de la France ! Au pied de cette statue on lit encore ces mots en lettres d'or :

JEANNE D'ARC,
PAR LA PRINCESSE MARIE D'ORLÉANS, DONNÉE PAR LE ROI,
SON PÈRE, AU DÉPARTEMENT DES VOSGES
POUR ÊTRE PLACÉE A DOMREMY DANS LA MAISON OU NAQUIT JEANNE D'ARC.

Qu'il soit accordé à celui qui a copié très récemment cette inscription de dire avec quelque fierté que ce fut par ses démarches et par une réclamation légitime faite à propos, que ce petit

(1) Inscription du palais de Versailles, devenu le Musée historique de France.

monument, souvenir triste d'une princesse qui n'est plus, vint orner la chaumière de la bergère champenoise.

Quittons cette vallée si pittoresque et devenue si historique (1) de la Meuse; rentrons dans Orléans et cherchons le monument élevé sous le Consulat et l'Empire à celle qui fut si patriote, si dévouée et si guerrière.

Que pouvons-nous en dire, quoique le programme nous invite à l'apprécier? L'intention fut bonne: la science que nous aimons tous, que nous vous avons vantée en commençant (l'archéologie) n'était pas connue, sans cela elle eût fait justice d'un costume de convention, d'une pose académique outrée et maniérée dans sa simplicité gréco-romaine, en un mot, de son aspect grêle et peu monumental.

Au lieu de prolonger notre juste critique, nous aimons mieux, Messieurs, annoncer une bonne nouvelle, connue déjà, nous le savons, dans la ville d'Orléans; mais le moment du Congrès nous paraît très-convenable pour la répandre encore.

(1) Depuis quatre ans, on a découvert sur le territoire de Greux, à la distance de 2 kilomètres de Domremy, les restes d'une chapelle connue sous le nom de chapelle de *Bermont*. On la fait remonter au XIII^e siècle, et la chronique du pays dit que Jeanne d'Arc allait habituellement les samedis en pèlerinage à cette chapelle dédiée à Notre-Dame, pour laquelle elle avait une grande vénération, que même elle y a eu des inspirations. Ce petit monument historique, restauré par son propriétaire (M. Saincère, de Bar-le-Duc), possède une cloche fort ancienne sur laquelle est cette inscription, ne présentant que les lettres initiales de chaque mot; elle est ainsi: A. V. E. M. P. E. I. A. † D. E. A. A. P. M. † A. N. G. T. † *Ad virginem e manibus populi extrahentem imperium anglicani † dedicatum est apud agrum post mortem † ab nominis gloriam tintinnabulum.* † « Cette petite cloche a été dédiée, « après sa mort, pour la gloire de son nom, à la vierge qui a arraché le gouvernement des mains du peuple anglais. » On attend depuis long-temps dans le pays que M. le Ministre de l'intérieur, prévenu depuis cinq ans, décide que cette chapelle soit classée (comme la maison de Domremy), parmi les monuments historiques, et que pour cela elle soit visitée par M. l'Inspecteur général dans une de ses tournées. (Note communiquée à M. Pernot par M. Durand, curé de Domremy et chanoine honoraire d'Orléans.

Un jour (et bientôt sans doute) nous contemplerons les traits, la stature imposante, la pose toute martiale et inspirée à la fois de celle qui entra dans vos murs en libératrice et qui sauva la patrie; nous admirerons la production historique d'un confrère, d'un ami (1), d'un homme qui aime les beaux souvenirs de nos annales autant que son art, dans lequel il excelle.... et nous pourrons tous nous écrier, sur cette même place qui vit la jeune vierge triomphante il y a quatre cents ans :

Salut ! noble image digne de cette grande monarchie française de toutes les époques et à laquelle nous devons toujours tout ce que nous serons!...

« Salut ! toi qui apparus au moment le plus désespéré pour « remplir une sainte mission (2). » Salut et bénédiction encore à toi qui relevas les courages abattus, qui ranimas la vieille gloire nationale qui s'enchaînait si bien depuis Clovis, Charlemagne, jusqu'à l'éclat chevaleresque des croisades et même de ces guerres malheureuses que tu vins terminer d'une manière miraculeuse, en chassant devant toi l'étranger comme le vent chasse les feuilles desséchées !

Malheur à la France, si elle oubliait, dans un délire même passager, ces vieux souvenirs, puis sa vieille gloire qui, loin de la diminuer, ennoblit et grandit la nouvelle!...

O Jeanne !

« Voici plus de quatre siècles que tu as contribué par ta vaillance au salut d'*Orléans*, au salut de la France... Et depuis « cette époque, la religion avait gardé ta mémoire avec un « amour, je dirais presque un orgueil maternel.... Enfin elle n'a « cessé de répéter en toute manière, pendant le cours des générations, les paroles reconnaissantes que la ville de Béthulie « adressait à sa libératrice :

(1) M. Foyatier, chevalier de la Légion-d'Honneur, auteur de la belle statue de Spartacus, placée dans le jardin des Tuileries.

(2) Paroles du prince Louis-Napoléon, président de la République française, prononcées à Beauvais en 1851, à l'époque de l'inauguration de la statue de Jeanne Hachette.

« Vous êtes, après les saints de Dieu, la gloire, la joie et
« l'honneur de votre peuple (1). »

Oui, élevons ce monument majestueux et digne de la reconnaissance d'une grande nation et d'une cité célèbre. O Jeanne !

Puisse-t-il, consacrant ta popularité,
Prouver long-temps du moins à la postérité
Qu'aussi bien que la Grèce et l'antique Ausonie,
La France honore, excite, enfante le génie !
Eh ! qui ne sentirait à ton grand souvenir
Fermenter dans son âme un fécond avenir,
Et d'un divin transport la lyre réchauffée,
Frémir d'enthousiasme en touchant ton trophée (2) ?

(1) Ce passage de l'éloquent discours de M^{gr} l'évêque de Beauvais au moment de la bénédiction de la statue de Jeanne Hachette a été trouvé si admirable par nous, et pouvant s'appliquer si bien à celle qui s'appelait *Jeanne* aussi, que nous l'avons conservé en entier en ne changeant que le nom de la ville.

(2) BIGNAN, lauréat de l'Académie française en 1840.

MÉMOIRE

SUR LES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

INSPIRÉES PAR JEANNE DARC,

PAR M. F. DUPUIS.

Parmi les grandes figures de notre histoire, il en est peu qui attirent l'attention au même degré que Jeanne Darc (1). Qui jamais a uni plus de grandeur à plus de simplicité? quelle pureté et quel éclat! où trouver un plus véritable héroïsme? où sont de plus grands services rendus, et avec quelle abnégation? quel inconcevable événement! disons le vrai mot, quel miracle (2)!

La France, déchirée de factions, périssait; l'Anglais, vainqueur partout, occupait le pays: quelques villes à peine se défendaient encore, assiégées au cœur du royaume, et le roi, sans soldats, sans argent (3), cédant à la fortune, s'apprêtait à fuir devant elle: un autre occupait son trône dans sa capitale.

Une femme paraît, une jeune fille (4), une bergère; étrangère aux armes, ignorante de toute science (5), elle retrouve une

(1) Voir les Notes à la fin du Mémoire.

armée, la guide aux combats (6) ; l'espoir renaît aux Français, le découragement et la crainte s'emparent des ennemis (7) ; en quelques mois la France est triomphante et partout victorieuse, le roi est sacré, la patrie est sauvée. Puis la vierge est prisonnière : plus grande, plus admirable dans sa captivité que dans son triomphe, elle meurt ; et aucune gloire, pas même celle du martyre, ne lui manquera.

Si la mission des arts est de rappeler les grands services, les nobles exploits, de les offrir à l'admiration et à l'exemple des hommes, quel sujet plus digne d'eux leur fut jamais offert !

L'enfance, la vie, la mission, la mort de la Pucelle, quel champ pour la poésie ! Que de scènes qui semblent appeler le pinceau du peintre et la lyre du poète ! qui mérite mieux que Jeanne Darc cette consécration que le ciseau du statuaire sait donner à la gloire ?

Comment les arts ont-ils répondu à cet appel ?

C'est ce qu'on nous demande d'examiner. Tâche difficile, ingrate même parfois ; car, il faut le dire, le plus souvent l'inspiration n'a pas répondu à la grandeur du sujet : trop souvent aussi la passion et les idées du siècle ou du moment ont dénaturé le talent et altéré le génie lui-même.

Je n'en veux pour premier exemple que Shakespeare. Dans son drame de Henri VI, il met en scène Jeanne Darc ; mais avec quelle infidélité historique, et avec quel peu de convenance il la fait agir et parler !

C'est en se battant avec Charles VII qu'elle lui fait reconnaître sa mission, et le roi, vaincu par elle, lui offre d'être son amant. Elle attaque Talbot en combat singulier et bientôt après elle fait assaut de quolibets avec lui et le duc de Bourgogne. C'est surtout comme sorcière que Shakespeare aime à représenter Jeanne Darc : on la voit évoquer les esprits infernaux, qui apparaissent à sa voix, et leur promettre son corps, puis son âme. Quand elle est prise, elle accuse et maudit le roi : son père se présente devant elle, elle le renie comme de basse naissance : Arrière ! paysan, s'écrie-t-elle ; et son père indigné la renonce et la quitte en disant aux Anglais : Brûlez-la ! brûlez-la ! Enfin pour dernier outrage à

la vérité, elle avoue, en marchant au supplice, qu'elle a été la maîtresse du roi, du duc d'Alençon, du roi René, et se déclare enceinte. Shakespeare n'est ici qu'un Anglais acharné contre la vierge d'Orléans et de Patay : ce n'est plus, comme trop souvent, son génie qui sommeille pour se relever plus puissant, c'est une haine grossière qui l'abuse et qui l'égare.

Schiller a plus d'art, plus de respect pour les convenances ; toutefois, il en a aussi peu pour l'histoire. Dans sa tragédie on compte quatre personnes amoureuses de Jeanne Darc : un paysan de son village, Dunois, Lahire et un chevalier anglais, Lionnel : et ce qui devient plus extraordinaire encore, Jeanne est éprise de Lionnel. A la suite d'un combat singulier où les deux casques ont roulé à terre, elle se sent subitement atteinte d'une passion à laquelle elle ne peut se soustraire, quelque reproche qu'elle se fasse. Peut-on pousser plus loin la méconnaissance du caractère de Jeanne Darc ? mais ces données, quelles qu'elles soient, amènent dans leurs combinaisons des situations d'un extrême intérêt. La scène surtout où le père de Jeanne Darc qui doute si le pouvoir de sa fille lui vient de Dieu ou de l'enfer, et l'adjure de déclarer si son cœur est pur (réponse que Jeanne Darc, épouvantée de son amour, n'ose faire), offre de grandes beautés qui sont toutefois un peu mélodramatiques ; le dénouement est bien encore autrement entaché de ce défaut. De sa prison, Jeanne entend le bruit d'un combat dont Isabeau lui explique les chances diverses ; Dunois succombe : le roi va être pris : à ce moment, Jeanne adresse à Dieu sa prière : ses fers se brisent, les murs s'ouvrent : elle s'élance dans la plaine, ramène la victoire aux Français et tombe morte au milieu de son triomphe. N'oublions pas de signaler une longue et belle scène politique, la scène capitale de la pièce, où Jeanne Darc ramène le duc de Bourgogne sous le drapeau de la France, mensonge historique sans doute, mais magnifique dialogue.

Voilà comme le caractère de Jeanne Darc a été traité par les deux grands poètes tragiques de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Le nombre des pièces qu'elle a inspirées au théâtre français est presque infini : leur simple énoncé remplirait une partie de

cette séance, et vous me saurez gré, Messieurs, de vous l'épargner. Vous y verriez des mystères, des tragédies latines écrites pour les colléges, avec chœurs, à l'imitation de Sénèque; des tragédies françaises, en prose, en vers, œuvres oubliées et dignes de l'être de poètes pour la plupart aussi inconnus que leurs ouvrages, parmi lesquels toutefois se trouvent les noms de Benserade et de l'abbé d'Aubignac.

Mentionnons, mais par reconnaissance locale seulement, la tragédie que Dumolard dédia aux citoyens d'Orléans et fit représenter, en 1805, sur le théâtre de leur ville, et hâtons-nous de quitter une scène où rien n'a été épargné à Jeanne Darc, ni l'opéra comique, ni le mélodrame et la pantomime, ni même le vaudeville.

Distinguons cependant deux tragédies modernes : l'une de Davigny, l'autre de Soumet, toutes deux restées à la scène et dignes d'y être vues plus souvent; l'une plus classique, procédant par récits; l'autre s'inspirant davantage de Schiller et contenant plus d'action: toutes deux pleines d'intérêt, de nobles sentiments, prêtant à leurs personnages un langage digne d'eux et s'exprimant en beaux vers.

Abandonnons le théâtre et recherchons quels poèmes a inspirés Jeanne Darc. Il va s'en offrir un grand nombre à nos regards; mais combien peu seront dignes d'elle!

Qui ne sait de quel ridicule resta accablé, sous les coups du législateur de notre Parnasse, l'œuvre de Chapelain, si exaltée avant de voir le jour, si décriée depuis, œuvre sage et bien conduite, mais froide, et que la barbarie du style a tuée; poème, d'ailleurs, dont Jeanne Darc est moins le héros que Dunois, de la famille duquel était pensionné *le mieux renté de tous les beaux esprits*.

Jetons un voile sur le poème de Voltaire, déplorable chef-d'œuvre, produit d'un siècle et d'un homme sans croyances, que l'esprit absoudrait en faveur du charme du style et de la grâce des détails, si rien jamais pouvait faire absoudre ce qui outrage le patriotisme et blesse la pudeur, triste erreur d'un poète qui

n'a su faire taire sa raillerie impie ni devant l'héroïsme sans tache, ni devant le malheur. Plaignons Voltaire et détournons les yeux.

Sans les arrêter sur une foule d'ouvrages que désavouent également et la muse latine et la muse française, sans parler de celui de Lebrun des Charmettes, plus heureux comme historien, mentionnons les beaux vers dans lesquels Valeran Varanius a célébré et trop souvent dénaturé l'histoire de Jeanne Darc, et arrêtons-nous à l'œuvre de Soumet, œuvre vraiment remarquable, mais qui, en dépit, de son titre, n'est pas une épopée. C'est une suite d'élégies, de tableaux, de scènes attachantes revêtues toujours d'un style plein, souvent trop plein d'images, mais qui ne forment pas cet ensemble majestueux ayant un même but, une même action, cette variété harmonieuse de caractères divers qui font des poèmes épiques les rares chefs-d'œuvre de l'esprit humain.

Nous ne saurions oublier ici un poème doublement remarquable et par son mérite réel et parce qu'il est l'ouvrage d'un enfant de l'Angleterre, Robert Southey. Jeanne Darc a reçu peu d'hommages plus éclatants. Southey proclame, en effet, qu'il vient défendre une cause juste et sainte, et il le fait avec une noblesse de sentiments, une magnificence de descriptions, une richesse de style, une variété de détails qui ont contribué, plus que ses autres œuvres, à l'élever au rang des poètes éminents de son pays. Il suit l'histoire exactement, depuis le moment où Jeanne quitte Vaucouleurs jusqu'au sacre de Reims, et s'arrêtant là, où sa mission divine peut sembler terminée, il élude habilement la difficulté que lui eussent offerte le procès et le supplice de l'héroïne. Il ne laisse pas Jeanne Darc étrangère au sentiment de l'amour; mais ce n'est pas, comme Schiller, la passion qu'il lui en fait éprouver, c'est le souvenir d'une affection vaincue qui n'a rien d'incompatible avec la sainteté de son caractère. Par une singulière préoccupation d'esprit, Southey mêle à la peinture des événements du XV^e siècle l'expression des idées et des opinions de l'époque où il écrivait; et Jeanne, dans l'allocution prophétique

qui termine le poëme, fait l'apologie de la révolution et l'éloge de Lafayette et de M^{me} Rolland (8).

Parmi les poëmes de moindre étendue, le premier, en date du moins, est celui qu'écrivit, en stances régulières, Christine de Pisan, du vivant même de Jeanne Darc et peu de jours après le sacre de Reims; elle avait alors soixante-sept ans, et ce sont les derniers accents de sa lyre.

Puis vient un poëme latin d'auteur inconnu qui célèbre les hauts faits de la Pucelle et les vers français de Martin écrits à la louange et à la défense de Jeanne avant son procès de réhabilitation, deux poëmes précieux surtout en ce qu'ils prouvent qu'à cette époque l'opinion n'était pas si indifférente qu'on l'a pensé à l'égard de la Pucelle.

Nous trouvons ensuite, parmi les poètes qui ont consacré des rimes à Jeanne, Martial d'Auvergne, Saint-Gelais et un souvenir de Villon.

C'est ici le lieu de nous étonner que le nom de Jeanne Darc ne soit même pas prononcé dans les vers de Charles d'Orléans. Comment ce poète éminent, qui, avant Villon, et mieux que lui, avait su débrouiller l'art de nos vieux romanciers, lui qui se plaignit si souvent de son sort, qui chanta tant de femmes, a-t-il oublié celle qui lui avait rendu son duché et faisait entrer sa délivrance au nombre des actes qu'elle devait accomplir? On en est d'autant plus surpris quand on voit Charles en commerce poétique avec le duc d'Alençon, ce *gentil duc*, compagnon d'armes chéri de Jeanne.

Un recueil de 1628, dont le but est de rassembler les inscriptions destinées au monument d'Orléans qui venait d'être refait et diverses poésies consacrées à la mémoire de Jeanne Darc, contient un assez grand nombre de petites pièces de vers latins et français faits au commencement du XVI^e siècle. On en trouve de Scaliger, de Nicolas Bourbon, de Sainte-Marthe, de d'Aceilly, de Pasquier, &c.; ce sont, en général, ou d'insignifiantes épi grammes ou des *concelli* de mauvais goût. Qu'on en juge par ce que notre héroïne a inspiré à Malherbe lui-même :

L'Anglais, tout droit violant,
Belle amazone, en vous brûlant,
Montra bien son âme perfide;
Mais le destin n'eut point de tort :
Celle qui vivait comme Alcide
Devait mourir comme il est mort.

M^{lle} de Gournay, plus heureuse dans un simple quatrain, a trouvé, pour célébrer Jeanne Darc, des accents plus convenables :

Peux-tu bien accorder, vierge du ciel chérie,
Cet œil plein de douceur et ce glaive irrité :
— Mon regard attendri caresse ma patrie,
Et ce glaive en fureur lui rend la liberté.

(*Historiettes de Tallemant des Réaux.*)

Dans le XVII^e siècle, la muse, qui s'était tue devant Chapelain, après lui resta muette et comme confuse. Une autre honte l'enchaîne encore au XVIII^e.

Ce n'est qu'à la fin de ce siècle, et surtout de notre temps, lorsque les études historiques renaissent, que le caractère de Jeanne Darc est mieux connu, que la poésie se réveille et fait entendre des accents plus dignes d'elle. Ainsi le jeune poète, à l'entrée de sa brillante carrière, qui venait de chanter aux applaudissements de la France les malheurs de la patrie, consacre deux messéniennes à la vie et à la mort de la Pucelle. Ainsi, en célébrant les gloires nouvelles de Versailles, M^{me} Louise Collet chante noblement notre héroïne.

Ce n'est que de nos jours également que la peinture a cherché ses inspirations dans un sujet si propre à lui en fournir d'élevées. Les demandant à la seule antiquité, alors même que par de rares exceptions elle abordait un sujet moderne, c'est d'hier, en quelque sorte, qu'elle a osé, comme la poésie, célébrer les faits domestiques; et l'enfance de Jeanne Darc, sa mission, sa prison, sa mort s'offrent déjà de toutes parts à nos yeux. Parmi ces nombreuses toiles de genre et d'histoire, rappelons seulement celles

de Révoil, de Richard, de Roqueplan, de Vinchon, celles de Fragonard, de Saint-Evre, de Scheffer, de Schnetz, d'Ingre, de Paul Delaroche.

Dans l'expression de ces divers talents, on sent partout le progrès que les études historiques ont fait faire dans les arts à la vérité du costume.

Entre les personnages, en effet, auxquels le goût moderne pour les savantes recherches s'est attaché récemment, il en est peu qui aient été plus étudiés que Jeanne Darc.

Nos historiens n'avaient pas donné à ce fait immense de nos annales toute son importance : habitués qu'ils étaient à tout rapporter au prince régnant, à ne faire que grouper autour de lui les événements et les hommes de son époque, ils ont traité Jeanne Darc avec trop peu de soin et d'étendue.

Laissons de côté du Haillan, qui, le premier, eut le triste courage de verser le blâme sur le caractère et les mœurs de Jeanne.

Pasquier, dans son inexactitude, parle de la Pucelle avec élévation, avec enthousiasme ; on sent en lui l'indépendance et le patriotisme du vieux barreau et de l'antique magistrature.

Mézerai est tout aussi peu exact. Il regarde Jeanne comme inspirée, mais joint à ses récits une grande exagération.

Daniel, écrivain religieux, adopte l'idée de la mission divine ; mais trop préoccupé de la part que le clergé a prise à la mort de Jeanne Darc, il est embarrassé dans sa marche et quelquefois farde la vérité : on dirait qu'il n'ose pas rendre une justice complète à l'héroïque martyre de Rouen.

Villaret admire franchement, mais il s'efforce de tout expliquer par des motifs humains.

L'Anglais Hume, avec la hauteur de sa raison et cet amour de la vérité qui le distingue, parle sans passion, sans haine ; il déclare que Jeanne Darc était pure et sans tache, qu'elle obéit toujours aux vertus de son sexe, aux devoirs de son état : il flétrit Bedford, qui se montra, dit-il, aussi vil que barbare.

Lingard n'a pas imité cette loyale indépendance : il a pris à

tâche d'excuser les Anglais et ne craint pas de charger la mémoire de Jeanne des plus fausses accusations.

Langlet-Dufresnoy et Laverdy avaient présumé, vers le milieu et à la fin du dernier siècle, au mouvement historique qui s'est opéré de nos jours. Ils avaient recherché les textes, puisé aux sources mêmes, et, au lieu de fables d'un roman convenu, appris aux historiens où ils trouveraient les traits réels du caractère de l'héroïne. Trop souvent, en effet, les mémoires contemporains ou les narrateurs rapprochés de l'époque ne sont pas des guides qu'on doit suivre sans méfiance et sans critique, obéissants qu'ils sont à la passion de leur parti ou aux croyances populaires. Qui pourrait croire sur parole Monstrelet ou Lamarche tout Bourguignons, ou les historiens anglais sur les guerres de Charles VII ?

L'auteur de l'histoire de Richemont, Florent d'Illiers, Chartier, Godefroy eux-mêmes égareraient celui qui se fierait entièrement à eux.

Mais quand les pièces authentiques de l'époque sont relevées, quand on étudie le procès de condamnation et celui de réhabilitation dans leurs dossiers mêmes, quand on entend en quelque sorte les témoins dans leurs dépositions, alors les faits renaissent et se présentent tels qu'ils ont été, les erreurs se dissipent et l'histoire redevient le récit de la vérité.

Tel est le service qu'ont rendu Langlet et Laverdy à leurs successeurs ; telles sont les sources où ont puisé de nos jours les Chaussard, les Lebrun des Charmettes, les Berriat Saint-Prix, les Sismondi, les H. Martin et, avant tous, MM. de Barante et Michelet : l'un d'une si élégante clarté dans ses récits, le second si rapide dans sa marche, si poétique dans son expression, si vif dans ses jugements. Et, qu'on le remarque, plus ces historiens sont nourris de preuves contemporaines, plus la figure de Jeanne Darc reçoit d'eux de dignité et de grandeur, plus à leurs yeux sa mission s'ennoblit et se sanctifie.

Mais de tous les livres qui lui ont été consacrés, celui qui la peint le mieux, celui où elle apparaît toute vivante, pour ainsi dire, c'est l'ouvrage récemment publié par M. Quicherat, consacré à la pu-

blication des procès de condamnation et de réhabilitation ; c'est là que la vie de Jeanne Darc, que ses sentiments les plus intimes, que la naïve et fine simplicité de son esprit se dévoilent au vrai, dans ses réponses, dans les dépositions des témoins, dans les actes authentiques, dans les récits contemporains. Le savant éditeur, par le choix des textes, par les éclaircissements qu'il leur donne, a rendu à Jeanne Darc l'hommage le plus digne d'elle. Là est l'histoire dans toute sa vérité, là aussi est le poème dans toute sa beauté, dans toute sa simplicité. Et nous avons peut-être ici, Messieurs, le mot de cette énigme qui nous semblait si inconcevable : pourquoi Jeanne Darc n'a-t-elle pas inspiré une œuvre éminente ? Pourquoi ? c'est que le caractère de Jeanne Darc est sublime par sa simplicité ; c'est que c'est cette simplicité même qui fait sa grandeur ; c'est que quand on veut ajouter des ornements à ce qui est sublime de soi-même, on le gâte ou on le dénature. Toute poésie vit de fictions, d'images, de passions ; l'imagination ne peut rien ajouter à Jeanne Darc qu'il ne la défigure. Chantez Achille, chantez Enée, chantez Renaud, racontez Jeanne Darc et ne la chantez pas.

S'il est un art qui semble fait pour se prêter à ce qu'exige l'image de Jeanne Darc, c'est la simple et noble statuaire : digne et pure dans ses formes, calme dans ses mouvements, elle est en harmonie avec le caractère, avec l'attitude de l'héroïne.

Voyons ce que la sculpture a fait pour elle ; recherchons les monuments qu'en France on a élevés à sa mémoire. Les poèmes, les tableaux, les récits de l'histoire même sont des œuvres de particuliers ; mais un monument est une dette publique acquittée, c'est l'œuvre d'une ville, du pays tout entier ; il y a là quelque chose de plus grand, de plus imposant. Permettez-nous donc, Messieurs, en traitant cette partie de notre sujet, de nous livrer à quelques détails plus étendus.

Du vivant de Jeanne Darc, au cours de ses triomphes et même pendant sa captivité, la reconnaissance et l'enthousiasme du peuple plaçaient sa représentation dans les églises (9), et beaucoup de Français portaient sur eux, en guise d'images de saints,

celle de l'héroïne (10). On trouve dans les comptes de ville de Ratisbonne, pour 1429, la preuve qu'on y montrait en cette année son portrait pour de l'argent (11). — Aucune de ces représentations et de ces images ne subsiste ; seulement une médaille de plomb, qu'on pense être l'une de celles qui se portaient en l'honneur de Jeanne Darc, a été dernièrement dessinée et décrite dans la *Revue numismatique*. On y voit une femme aux cheveux tombant jusqu'au-dessous des oreilles et laissant le front découvert. Le revers offre une épée droite entre deux fleurs de lis.

En 1455, la mère et les frères de Jeanne Darc, en réclamant la révision du procès de condamnation de leur fille et de leur sœur, demandèrent qu'à Rouen et dans les autres grandes villes l'arrêt de réhabilitation fût lu solennellement et qu'on élevât des croix, des statues et des inscriptions à Rouen et partout ailleurs où il paraîtrait convenable (*).

Cette prière fut entendue, et lorsque, le 7 juillet 1456, les juges délégués par le pape Calixte III déclarèrent à Rouen, par sentence définitive, que *le procès et la sentence de Jeanne Darc, élucidés par eux, étaient pleins de fraude, cavillations, iniquités, et du tout répugnant à droit et justice, contenant erreurs et abus manifestes, qu'en conséquence toutes les fausses et iniques exécutions qui en étaient procédées et suivies devaient être cassées, lacérées et détruites*, ils ajoutèrent : « Outre plus, ordonnons intimation et exécution solempnelle et publique de nostre dicte « sentence estre faicte incontinent et sans délais en ceste ville et « citée de Rouen en deux lieux ; c'est assavoir l'un ce jour d'hui « en la place et cymetière de Saint-Ouen, au quel lieu sera « faicte procession générale et sermon solempnel par un vénérable docteur en théologie, et l'autre au vicil marché ou yra « demain au matin la procession générale, c'est assavoir en la « place en laquelle la dicte Pucelle fut cruellement et horriblement bruslée et suffoquée ; et après la solempnelle prédication « seront plantées et affichées croix dignes et honnestes en sou-

(*) V. QUICHERAT, t. II, p. 190.

« venance et perpétuelle mémoire de la dicte Pucelle défuncte et
« tous aultres trespasés tant en ceste dicte ville de Rouen
« qu'en aultres lieux de ce royaume, là où nous verrons qu'il
« est convenable et expédient, pour donner signe, mémoire et
« certification notable de l'exécution et intimation de nostre
« sentence. »

Ce qui était ordonné eut lieu à Rouen aux jours indiqués; puis deux des juges, Richard, évêque de Coutances, et Jehan Bréhal, inquisiteur d'hérésie et d'idolâtrie au royaume de France, se transportèrent à Orléans, et le 21 juillet, dix jours après la sentence rendue, nous les voyons ordonner dans cette ville une grande procession qui alla de Sainte-Croix à Saint-Samson, et à la suite planter une croix, conformément à ce qui était ordonné (12).

Telle fut, à Rouen et à Orléans, l'origine des monuments élevés en l'honneur de l'héroïne. Une simple croix ne parut pas suffisante à ces deux villes pour ce qu'elles devaient à Jeanne Darc, l'une d'expiation, l'autre de reconnaissance.

Parlons d'abord de celui de Rouen. Placé sur le lieu même du supplice de Jeanne, on en fit une fontaine publique. Trois bouches, dont les appuis étaient sculptés richement, jetaient de l'eau dans un bassin; au-dessus s'élevaient trois étages de colonnes supportant autant de voûtes. Sous l'une d'elles, Jeanne Darc était debout: à l'entour, et supportées par des fûts légèrement élancés, se voyaient des statues de saints, parmi lesquels se remarquait Judith; puis, au faite, se dressait un dôme surmonté par une croix. Ces colonnes étagées, de riches arabesques partout sculptées, ces groupes de statues faisant briller la croix à son sommet, donnaient à ce monument, dans sa forme élégante, un aspect sévère et gracieux à la fois. Miné par les injures du temps, dès le commencement du XVII^e siècle il était déjà dégradé, au milieu du XVIII^e il était ruiné.

On a prétendu que cette fontaine datait du règne de Charles VII, mais son architecture, conservée par des gravures, annonce qu'elle est de l'époque de Louis XII; c'est à ce moment sans doute qu'on l'éleva à la place de la croix plantée en 1456.

En 1756, on le remplaça par le monument qui existe encore aujourd'hui. C'est une statue élevée sur un large piédestal triangulaire; chaque côté forme une courbe rentrante, du milieu de laquelle un masque jette de l'eau. La statue est due au ciseau d'un artiste renommé de cette époque, Michel-Ange Slodtz. Jeanne Darc est vêtue et drapée à la grecque, debout, dans l'attitude du repos, tenant à la main son épée nue, la pointe en bas. Ce monument, sans caractère aucun, est lourd et pauvre d'effet. Menacé lors de la révolution, le maire de Rouen le sauva en faisant observer au peuple que Jeanne était née dans ses rangs.

Orléans, depuis sa délivrance, avait contracté de nouveaux liens avec Jeanne Darc. La mère de l'héroïne était venue habiter la ville sauvée par sa fille : cette ville l'avait adoptée et soutenait sa vieillesse d'un honorable secours (13). Le frère puîné de Jeanne, Pierre Du Lys, qui ajoutait à ce nom celui de la Pucelle, l'y avait accompagnée; un mariage l'y avait allié à la famille de Prouville. Tous deux avaient ardemment poursuivi la révision du procès de condamnation. Ce dut être pour eux une joie profonde de voir la ville solliciter du roi l'autorisation d'élever un monument à la Pucelle. Quand le roi l'eut accordée, ce furent les jeunes filles et les dames orléanaises qui, par leurs soins et de leurs deniers, le firent ériger sur le pont, à l'entrée de la ville (14).

Sur un calvaire en plomb, au pied d'une croix de bronze, Jeanne Darc et Charles VII étaient agenouillés devant l'image du Christ et de la Vierge. Le Christ était-il en croix, et la Vierge était-elle debout, levant les yeux vers lui, ou bien la Vierge, assise au bas de la croix, tenait-elle sur ses genoux le corps du Sauveur? C'est le sujet d'une discussion entre les historiens qui se sont occupés des antiquités d'Orléans; mais presque tous sont d'accord pour dire que ce monument fut disposé comme il l'était par l'ordre même du roi. Ils racontent que la Pucelle arrivant vers Charles VII, et pour lui faire reconnaître qu'elle venait par inspiration de Dieu, lui dit un secret que Dieu seul pouvait lui avoir révélé : « Savoir est que, peu avant, ledit roi, en son oratoire, « seul, avait prié Dieu que s'il était légitime propriétaire de la « couronne, il lui plut la lui conserver, sinon qu'il lui donnât

« consolation , et qu'il pria par même moyen la vierge Marie
« d'intercéder envers Dieu pour lui sur le même sujet, ce qu'elle
« fit, et impétra que ce fut par le ministère de la Pucelle. » Le
roi voulut que le monument présentât la Pucelle et lui, remer-
ciant ensemble la Vierge de son intercession *en mémoire du secret
qui était entre eux* (15).

Tous deux étaient donc à genoux devant la Vierge et joignaient
les mains : ils étaient armés de toutes pièces, hormis la tête qui
restait nue ; leur casque se voyait à leurs pieds ; la lance du roi
était appuyée à son corps ; Jeanne appuyait contre elle également
son guidon ; elle avait les cheveux longs et tombant à flots sur
les épaules ; un pélican nourrissant ses petits de son sang sur-
montait la croix, dont les bras soutenaient les instruments de la
passion.

Tel était ce monument, le second, dit-on, qui ait été fondu en
France.

Et c'était à juste titre que les femmes d'Orléans avaient tenu
à concourir à son érection ; elles en avaient acquis le droit par
leur conduite au temps du siège. Non-seulement elles avaient
encouragé les leurs à le soutenir, mais elles les secondaient, elles
les assistaient ; on les avait vues même prendre part au combat
et dans les assauts repousser de leurs mains les Anglais et les
abattre dans les fossés (16).

Ce monument fut du nombre de ceux que dévastèrent les Cal-
vinistes en 1562, lors des troubles de religion : ils brisèrent la
statue de la Vierge et celle de la Pucelle.

En 1570, huit ans après, il fut relevé aux frais de la ville et
placé sur le pont, au même lieu. L'extrait suivant du marché
fait avec le fondeur et qui se trouve dans les comptes de la com-
mune de cette année fait connaître l'état dans lequel les dévasta-
tions des religionnaires avaient laissé ce monument :

« Par devant Girard Dubois, notaire, est comparu Hector
« Lescot, fondeur, demourant à Orléans, dist Jacqueminot, le
« quel a confessé qu'il avoit entrepris et entreprend des maire
« et eschevins qui lui ont baillé et baillent ce qui s'ensuist, en

« ce qui couvient refondre et ressoulder les effigyes Notre-Dame-
« de-Pitié et la Pucelle qui souolloient estre d'ancienneté sur les
« ponts de ceste ville. Premièrement fault ressoulder tout le
« corps de la dicte Pucelle , réservé les jambes , bras et mains ;
« puis ressoulder de neuf une lance avec le guidon , tournant au
« bout de la dicte lance , son armet avec une panache , une espée
« et des esperons , une croix , ung pellican , trois cloux , ung chap-
« peault d'épines au-dessus de la croix , une aultre lance de
« l'aultre costé de la croix et une esponge : plus ressoulder ung
« bras au crucifix et mettre une grande pièce à l'estomact ; faire
« une encolleture au col et plusieurs aultres pièces qu'il con-
« vient faire et ressoulder ; et encores réparer plusieurs coups
« de harquebuzes au corps et à la teste du roi et lui refaire une
« couronne qui se mist sur ses armoyries et généralement de
« faire tout ce qui conviendra de faire et accomoder , et asseoir
« la dicte Pucelle en pareille façon qu'elle souloit estre. Pour-
« quoy faire les dicts maire et eschevinsournyront de cuyvre et
« potin de plomb et aultres matières à ce nécessaires ; et quant
« aux moullles , ledict preneur les fera faire à ses couts et dé-
« pens..... moyennant la somme de syx vingt-syx livres tour-
« noys. »

C'est ce monument, peu différent du premier, qu'ont décrit et copié les auteurs et les artistes; c'est celui que vit La Fontaine en 1663, et qu'il trouva *chétif, de petite apparence et se sentant de la pauvreté de son siècle* : « Je vis la Pucelle, dit-il ; mais, ma foi,
« ce fut sans plaisir ; je ne lui trouvai ni l'air, ni la taille d'une
« amazone ; l'infante Grandafilé en vaut dix comme elle ; si ce
« n'était que M. Chapelain est son chroniqueur, je ne sais si
« j'en ferais mention : je la regardai pour amour de lui plus
« long-temps que je n'aurais fait. »

Pauvre Jeanne Darc ! ne devoir qu'à Chapelain un souvenir de La Fontaine !

Des réparations faites au pont, en 1745, forcèrent d'enlever ce monument. Après un séjour de vingt-cinq ans dans les magasins de l'hôtel-de-ville, il fut, en 1771, transporté dans le carrefour

qui se trouve à la rencontre de la rue Vieille-Poterie et de la rue Royale, alors bâtie depuis dix ans. Cette translation eut lieu grâce au zèle et aux soins de M. Desfriches.

Orléans et Rouen n'avaient pas été seuls à payer le tribut de leur souvenir à Jeanne Darc. On avait peint ses exploits sur la façade de la maison où elle était née ; ces peintures étaient grossières, mais combien elles seraient aujourd'hui précieuses dans leur naïveté ! Elles existaient encore en 1580 ; Montaigne les a vues lorsqu'il passa à Domrémy, se rendant en Allemagne. « Le « devant de la maisonnette où elle naquit, dit-il, est tout peint de « ses gestes, mais l'âge en a fort corrompu la peinture. » Depuis long-temps il n'en existe plus de traces.

Claude Du Lys, neveu de la Pucelle, fit placer au-dessus de la porte de cette même maisonnette un écusson sculpté qui, dans les divisions en trèfle de sa forme ogivale, renferme les armes de France, celles de Du Lys, — une épée nue soutenant la couronne royale, — et celle des Thiesselin, famille de la femme de Claude Du Lys, — trois socs de charrue et une mollette d'éperon, — *Vive le roi Loïs!* lit-on au bas ; et au sommet, au-dessus de la date de 1481, est gravé ce cri : *Vive labeur!* surmonté d'une gerbe de blé que relie un sarment de vignes chargé de raisins ; une faucille est au bas de la gerbe. Les fruits des champs, le travail, la gloire, autre et rude labeur, les armes de France, un cri pour le roi, voilà l'enseigne noblement placée à l'entrée de la chambre natale de Jeanne.

Au-dessus de cet écusson se trouvait encore, il y a quelques années, une statue mutilée engagée dans la muraille : elle est à genoux, armée de toutes pièces ; les mains étaient jointes, la tête est nue, les cheveux flottent sur les épaules ; la pose, l'armure sont les mêmes que celles de la Pucelle de l'ancien monument d'Orléans. C'est évidemment une statue de Jeanne Darc : tout annonce qu'elle est contemporaine du monument d'Orléans, et il paraît qu'elle était originellement placée dans la chapelle de la Vierge, à l'église de Domrémy, connue sous le nom de chapelle de Notre-Dame-de-la-Pucelle, où la famille Du Lys avait sa sépulture. C'est là que Jeanne Darc venait prier ; c'est là

qu'on avait placé son image agenouillée, les mains et le regard tournés vers l'autel et la statue de la Vierge. Quand cette image fut-elle brisée? on l'ignore; on ne sait également où Gérardin père l'avait trouvée quand il la fit placer au-dessus de sa porte.

Cette statue, en pierre du pays et d'un assez bon travail, est aujourd'hui dans l'intérieur de la maison; le Musée d'Orléans en possède un plâtre moulé; l'extrémité du nez est cassée, le coin gauche de la bouche est altéré. A cela près, le visage est intact et le caractère de la figure est conservé; elle est d'une belle expression, d'une pureté de traits remarquables; ces traits ont quelque rapport avec ceux de la figure de Jeanne Darc dans la gravure que son petit-neveu Hordal a laissée du vieux monument d'Orléans, monument élevé sous les yeux de la mère et du frère de Jeanne. On pourrait donc croire que cette statue conserve le portrait de l'héroïne; et nous serions d'autant plus portés à le penser, que la ressemblance avec elle se trouve frappante dans une figure de Jeanne Darc qui existe à Orléans; c'est un petit tableau sur bois qu'on voit dans le cabinet de M. Jarry et qui provient de l'ancienne famille de Montaran.

La Pucelle y a bien le type lorrain; le visage est plus rond qu'ovale, les pommettes des joues sont saillantes, les lèvres fortes, le nez est droit et gros; ses yeux sont bleus, larges et à fleur de tête; ses cheveux blonds et longs et comme tressés en couronne sur le haut de la tête; l'expression de sa figure est la douceur, la bonté, la simplicité, une sorte d'étonnement.

Ce tableau ne date évidemment que du règne de Louis XIII, mais évidemment aussi il a été copié sur quelque image existante à cette époque. Il ne ressemble, ni pour les traits, ni pour le costume, à aucun des prétendus portraits qui se trouvent à Orléans ou ailleurs; — il n'a pas été fait d'imagination, car il ne porte aucun caractère du temps où il fut peint, et un artiste, cédant à ses seules inspirations, eût donné à Jeanne Darc une autre physionomie: il n'est pas probable non plus qu'on soit allé le copier en Lorraine pour l'apporter à Orléans; et, d'ailleurs, le costume, la pose ne sont pas complètement les mêmes que

ceux de la statue de Domrémy. Cette ressemblance évidente a donc quelque chose de bien extraordinaire, et nous pouvons conclure que s'il existe quelque trace de la figure de Jeanne Darc, c'est là qu'il faut la chercher (17).

Reprenons notre sujet.

Il y a vingt-cinq ans, un habitant de Domrémy, son nom mérite mémoire, Nicolas Gérardin, possédait la maison et la statue de Jeanne Darc. Un étranger, un Prussien, voulut avoir la statue et l'écusson : il fut refusé. Il pensa qu'en donnant de la maison elle-même au pauvre Gérardin une somme qui serait une fortune pour lui, il obtiendrait l'objet de son désir ; il offrit 6,000 fr., Gérardin refusa. Peu de temps après, il céda sa maison pour 2,500 fr. au conseil général du département des Vosges. Le conseil réserva comme un sanctuaire la chambre de Jeanne et consacra le reste de l'habitation à une école de jeunes filles. Tout auprès, dans un lieu d'où l'œil découvre les prairies de la Meuse, il fit élever, sur les dessins de M. Jollois, une fontaine dont le massif supporte un buste en marbre de Jeanne Darc, abrité par un toit de pierre d'une noble et simple architecture. Orléans fit frapper en l'honneur de Gérardin une médaille qui consacre son désintéressement ; elle lui fut remise par une députation invitée à représenter la ville le 8 mai à l'inauguration du monument de Domrémy (*).

Une ville voisine de Domrémy, Toul, possédait dans sa cathédrale une autre statue de Jeanne Darc élevée vers le milieu du XVI^e siècle, par l'un de ses neveux, Claude Hordal, doyen de cette église. Elle était de haute dimension, agenouillée, couverte d'une armure complète, mais la tête nue et les cheveux flottants ; de la main droite, elle tenait une épée, la pointe élevée ; la gauche s'appuyait sur la poitrine : elle regardait le sanctuaire et était posée sur une console scellée dans un pilier de la basse nef. Les cheveux étaient peints de jaune : la statue de Domrémy avait la

(*) Cette médaille porte que Gérardin est de la famille de Jeanne Darc. Elle atteste une erreur à cet égard.

chevelure dorée ; le petit portrait d'Orléans a les cheveux d'un blond clair : contrairement à ce qu'indique la tradition et à ce qu'énonce un historien d'ailleurs fort inexact, Ph. de Bergame, Jeanne Darc aurait-elle été blonde (18) ?

Cette statue fut renversée par une horde de septembriseurs qui se rendaient à l'armée, d'où bientôt leur lâcheté les fit bannir : elle se brisa en tombant. On ne sait ce que devinrent ses débris.

Le monument d'Orléans n'eut pas un sort plus heureux. Au mois d'août 1792, l'une des sections de la ville avait exposé au conseil de la commune « la nécessité pour la garde nationale « d'augmenter son artillerie, » et proposé, pour y parvenir, « de « démolir le monument de Charles VII, monument qui insultait « à la liberté du peuple français. » En vain le conseil répondit que « le monument de la Pucelle, loin de pouvoir être re- « gardé comme un signe de la féodalité insultant au peuple « français, n'annonçait, au contraire, qu'un acte de reconnais- « sance envers l'Être suprême et un témoignage glorieux de la « valeur de nos ancêtres, » cinq jours après, un arrêté du département ordonna « que le monument de Charles VII serait en- « levé dans le jour et transporté dans les magasins de la maison « commune, pour être examiné par un artiste, sur le rapport « duquel il serait statué pour sa conversion et l'emploi du métal « ce qu'il appartenait. »

L'arrêté fut exécuté, les statues dépecées furent métamorphosées en canon, à l'un desquels on donna le nom de la Pucelle. Un an plus tard, un nouvel arrêté prescrivit de forger des piques avec le fer de la grille et de raser jusqu'au sol le piédestal de la ci-devant Pucelle.

La fête anniversaire de la délivrance d'Orléans avait été supprimée et plus rien ne rappelait aux Orléanais la mémoire de leur héroïne.

Cependant ces temps de triste souvenir s'étaient écoulés ; un jeune sculpteur, M. Gois, avait exposé au Louvre une statue de Jeanne Darc : le premier consul s'était arrêté devant elle ; il

avait loué et l'intention et l'œuvre de l'artiste. M. Gois l'écrivit au maire d'Orléans; une souscription fut ouverte, et un an après, le 8 mai 1805, la statue était inaugurée.

Mais ce n'était pas à cette époque qu'un monument digne de Jeanne Darc pouvait lui être élevé : chaque âge a sa pensée et cède à ses croyances. Pour le XV^e siècle, Jeanne n'était qu'un instrument aux mains du Dieu qui protégeait la France. C'était à la Vierge que se rapportait tout l'honneur du monument qu'on lui consacrait, et où, pieusement agenouillée, elle priait à mains jointes. Pour la fin du XVIII^e siècle, ce n'est plus qu'une amazone qui combat et menace de l'épée; elle enlève un drapeau : ses traits expriment le courroux généreux, l'exaltation de courage d'un brave capitaine qui, au fort de la mêlée, dédaigne et domine le danger. En parlant de cette statue, un peintre de l'époque louait le sculpteur de lui avoir donné « cette attitude animée qui doit caractériser l'héroïne française (*). »

Ce n'étaient ni les hommes du siècle de Louis XV, ni les fils de la révolution qui pouvaient comprendre et exprimer Jeanne Darc, ce caractère d'un éclat si pur, formé de si magnifiques, de si suaves parties : Jeanne Darc, héros qui donne avec ardeur sa vie aux travaux de la guerre, faible femme qui regrette sa mère et pleure sa jeunesse; bergère devenue tout-à-coup grand capitaine; humble fille des champs, dont l'ascendant domine rudes soldats et vieux généraux; si naïve dans ses pieuses croyances, si pudique, si respectée au milieu du désordre des camps; menaçant Dunois de lui faire trancher la tête s'il désobéissait à ses ordres, et, après le sacre de Reims, ne réclamant d'autres prix de ses services, sinon « qu'on voulût la faire ramener auprès de ses père et mère à garder leurs brebis et bétail et faire ce qu'elle « soulait faire. »

Pour peindre dignement Jeanne Darc, le génie seul ne suffit pas; il faut garder une foi vive et tendre, posséder de naïves et saintes croyances, avoir l'ardent amour de la patrie; il faut

(*) LANDON, *Annales du Musée*.

sentir tout ce qui brûlait d'enthousiasme dans ce cœur, tous les trésors de pureté de cette âme virginale.

Telles étaient vos inspirations, jeune et royale artiste, quand sous vos mains le marbre a reçu la vie et nous a rendu Jeanne Darc. En vous, près de vous, vous trouviez cet amour de la France, cette abnégation qui se donne et se dévoue au pays. En vous, près de vous aussi, vous trouviez cette foi qui élève l'âme et la consacre. Un autre lien encore, une secrète sympathie, vous mettait en union avec la vierge de Rouen : pour vous comme pour elle, la vie ne devait avoir que de jeunes années ; sur vous comme sur elle, la France devait bientôt pleurer. Votre âme était sœur de l'âme de Jeanne Darc ; c'est en elle que vous avez retrouvé Jeanne Darc tout entière ; c'est là que vous avez puisé les traits dont vous l'avez peinte si noblement.

Voilà bien notre Jeanne Darc, celle de l'inspiration, de la foi, du dévouement : voilà bien la vierge de Domrémy, d'Orléans et de Rouen.

C'est encore la jeune fille, mais c'est déjà le guerrier ; Jeanne, pour la première fois, a vêtu son armure ; enfin sa mission commence, enfin elle va où son Dieu l'appelle, elle va sauver la France ; une noble joie l'anime, son front s'éclaire d'une vaste pensée ; elle rêve, mais sa rêverie fait pressentir l'action. Elle presse avec ardeur, avec bonheur, sur sa poitrine, comme pour en faire taire les battements de son cœur, l'épée que lui remit son roi. — A l'idée de la paix des champs qu'elle abandonne, de sa mère qu'elle a quittée, pour toujours peut-être, des périls où elle va jeter sa vie, elle s'émeut ; son corps s'est un moment rejeté en arrière, comme pour se dérober à sa destinée ; son âme s'est troublée, elle s'attriste ; mais bientôt sur sa lèvre se révèle le mépris du danger ; son regard abaissé plonge et lit dans l'avenir... Que Rouen prépare son bûcher : l'Anglais a fui, la France triomphe !....

Œuvre ravissante où la pureté de la forme le dispute à l'élévation de la pensée !

Une copie de cette statue, don de la munificence royale, ap-

partient à Orléans ; elle orne aujourd'hui la façade restaurée de son hôtel-de-ville ; Domrémy en possède une semblable. Le roi, le père, ne pouvait plus dignement honorer le lieu qui fut le berceau de Jeanne Darc, la ville qui devint le théâtre de sa gloire.

Une statue nouvelle se prépare pour Orléans ; elle sera équestre ; elle est l'œuvre d'un sculpteur de renom , M. Foyatier. « Berger comme Jeanne Darc dans mon enfance, écrivait-il à « M. le maire d'Orléans, en offrant son ciseau à la ville, j'aime-« rais à élever un monument à la bergère de Domrémy. »

Cette statue n'est connue que par un simple dessin au trait et par une réduction exposée il y a quelques années dans notre Musée, et depuis, assure-t-on, heureusement modifiée. Nous ne saurions donc en porter de jugement.

L'idée, toutefois, peut-être appréciée.

Jeanne Darc préside à la bataille. Au moment où la victoire vient de se décider, elle arrête son coursier, lève les yeux au ciel pour remercier Dieu et abaisse son épée devant lui pour lui rendre grâce de sa protection. Cette pensée est belle, elle rentre dans les convenances matérielles de la statuaire, c'est le repos dans l'action.

Quelques défauts signalés dans le projet auront, il faut le croire, disparu. Il en est un néanmoins qui nous semble inhérent à l'idée elle-même : la tête se levant vers le ciel, et vue nécessairement de bas en haut, ne laisse rien apercevoir des traits et de leur expression ; cet inconvénient, qui nous paraît grave, pourra-t-il être évité par l'habileté de l'artiste ?

Oserons-nous, Messieurs, en présence du vœu de toute une ville, vous soumettre une idée critique purement personnelle et qui porte sur le genre même du monument. A nos yeux, ce n'est pas une statue équestre qu'il convient d'élever à Jeanne Darc. On nous dira que c'est là l'honneur suprême que défère la statuaire, et que personne ne le mérite mieux que celle qui sauva le pays, que Jeanné Darc fut une guerrière éminente, qu'elle passa à cheval une partie de sa vie militaire ; on ira, si l'on veut rechercher que la première statue équestre qui fut élevée à Rome, la seule qu'elle

posséda long-temps, le fut en l'honneur d'une femme, de Clélie (on sait, du reste, dans quelles circonstances), nous n'en demanderons pas moins à vous exposer nos doutes.

Quelle idée nous saisit d'abord à la vue d'une statue équestre ? Celle de la domination, de l'empire, du commandement et du commandement par les armes. Le cheval, cette *plus noble conquête de l'homme*, maîtrisé, dirigé, c'est le signe de la puissance, de la puissance militaire surtout. Ainsi Louis XIV, Henri IV, le czar Pierre, qui ont agrandi, reconquis, créé leur royaume ; ainsi César, Pompée, Trajan s'offrent bien à nos regards sur des chevaux ou calmes ou fougueux. L'idée principale, celle qui doit nous rester en quittant le monument, est celle que nous recevons d'abord.

Est-ce là l'impression que doit inspirer un monument consacré à Jeanne Darc ? Sans doute, l'élément guerrier, celui même du commandement par les armes, y doit entrer ; mais il ne doit pas y dominer. Les armes n'étaient qu'un moyen secondaire pour elle, elle ne les employait qu'à regret ; la vue du sang lui faisait horreur, elle ne le répandit jamais (19), elle détestait la guerre. Sa bannière, où était tracée l'image de la Vierge, voilà son arme préférée, celle qu'elle portait au fort de la mêlée et dont la vue faisait fuir l'ennemi. Le sentiment religieux, tel était son mobile, son moyen le plus fort, la source de son enthousiasme. C'est lui qui doit nous saisir d'abord, et c'est ce sentiment que la vue d'un cheval, dans quelque position que vous mettiez la personne qui le monte, tend naturellement à écarter.

Permettez-nous, Messieurs, d'ajouter un mot encore sur quelques hommages tout particuliers rendus à Jeanne Darc. Il est des souvenirs, en effet, qui, plus simples que des monuments, n'en attestent pas moins la reconnaissance et le respect pour la mémoire.

Ainsi, au Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, on conserve le montoir, la grosse pierre sur laquelle Jeanne s'élevait armée tout à blanc, comme l'écrit à Madame sa mère le jeune Guy de Laval, pour s'élancer sur son cheval (20).

Ainsi, à Orléans, on garda long-temps dans la famille de son hôte, le trésorier Boucher, un chapeau qu'elle avait porté; il était bleu de ciel, relevé d'argent. Déposé en dernier lieu à la maison de MM. de l'Oratoire, il a disparu avec tant d'autres reliques.

Le chemin que Jeanne Darc suivit en quittant Vaucouleurs porte encore, près du village de Naives, le nom de Voie-de-la-Pucelle. Un chemin dans notre Sologne, près de Menestreau, garde le même nom de la même circonstance (21).

Les régiments français ne traversent jamais Domrémy sans rendre les honneurs militaires à la chaumière de Jeanne Darc, et les étrangers lui ont fréquemment donné des signes de vénération (22).

Quand, au commencement de la révolution, les habitants de Vaucouleurs se formèrent en garde nationale, ils firent frapper sur leurs boutons les armes de la famille Du Lys; ils mirent sur leur étendard l'épée couronnée, accompagnée des fleurs de lis de France.

Ne parlons pas de la cloche de l'église de Bermont et de son inscription formée d'initiales, inscription interprétée à la gloire de l'héroïne et qui pourrait l'être de tant d'autres manières (23).

Mais rappelons que près de la cathédrale de Reims on lit sur la porte d'une vieille maison de bois une inscription qui annonce qu'en l'an 1429, au sacre de Charles VII, dans cette hôtellerie alors nommée l'*Ane-Rayé*, le père et l'oncle de Jeanne Darc ont été logés et défrayés des deniers de la ville (24).

Touchantes marques de mémoire; moins pompeuses sans doute que le marbre et l'airain, mais qui se rattachent peut-être de plus près à la gratitude des populations!

Le souvenir de Jeanne Darc était si bien gravé dans le cœur du peuple, que son histoire devint en peu de temps comme une sorte de légende qui lui attribua tous les faits importants de l'époque (25), et que l'opinion lui dédia des monuments qui lui étaient complètement étrangers (26).

Au nombre des hommages rendus à Jeanne Darc, il en est un

que nous, Orléanais, nous ne saurions passer sous silence, je veux dire la fête commémorative de la délivrance d'Orléans, et qui parmi nous a gardé le nom de Fête de la Pucelle.

Tous les ans, au 8 mai, le panégyrique de l'héroïne est prononcé devant les magistrats et les officiers de la ville, puis tous se rendent en pompe sur le lieu où fut le fort des Tourelles. Cette procession date du jour même où l'armée anglaise se retirant devant l'ascendant victorieux de Jeanne, tout le peuple se rendit des remparts à la cathédrale en chantant le *Te Deum* (27).

C'est un usage qui, depuis ce jour, s'est consacré d'année en année; c'est une fête vraiment nationale, ce n'est pas seulement celle de la ville, c'est celle du pays tout entier; c'est un dépôt de gloire et de reconnaissance confié entre nos mains et que nous devons tenir à honneur de conserver intact.

De telles fêtes sont une partie de la morale publique; et, qu'on le croie bien, il n'est pas indifférent que les peuples s'habituent à honorer ou à dédaigner le souvenir des grands événements de leur histoire.

Or, comment ces souvenirs doivent-ils être célébrés? En leur gardant le plus possible le caractère qui les distingue. La fête de Jeanne Darc doit donc offrir un mélange de pompe militaire et de pompe religieuse. Cette union est nécessaire; c'est la commémoration de ce qui s'est passé le 8 mai 1429.

Il faut que la fête de Jeanne Darc soit annoncée par le son des cloches, en même temps que par le son du canon; que les fanfares et les hymnes se confondent dans un même bruit; que la croix et les armes soient frappées du même rayon de soleil, les drapeaux et les bannières agitées au souffle du même vent; il faut que le prêtre et le soldat marchent côte à côte, que le roulement des tambours se marie aux cantiques des jeunes filles; il faut que l'enfant des écoles se voie auprès du haut magistrat. Sans cela, ce n'est plus la fête du pays, ce n'est plus la fête de la ville, ce n'est plus surtout la fête de la pieuse vierge guerrière et martyre.

Déplorons nos tristes discordes, si cruelles aux arts, qui sont venues altérer la beauté de cette fête; rendons-lui son éclat en

lui rendant son vrai caractère. Puisse ma voix emprunter de l'occasion solennelle où je l'élève une puissance qui la fasse entendre ! Qu'on mette de côté de vaines craintes, de vains scrupules ; qu'on ose obéir au vœu public ; et que pour l'inauguration de notre nouvelle statue, la France soit conviée à une fête digne d'elle, digne d'Orléans, digne de Jeanne Darc.

Tel est mon vœu comme Orléanais, comme Français, Messieurs, permettez-moi d'en émettre un autre : Quand on parle de Jeanne Darc, la pensée du salut du pays est proche : aujourd'hui, comme au temps de la Pucelle, que Dieu sauve la France !

NOTES.

(1) La manière dont nous écrivons le nom de Jeanne Darc n'est pas celle qui est adoptée généralement, mais elle est conforme à la vérité. Voici ce que dit à ce sujet M. de Haldat, descendant de l'un des frères de la Pucelle, dans un ouvrage publié en 1850 :

« On a voulu faire de Jacques Darc, laboureur, originaire de Sept-Fonds, en Champagne, un gentilhomme ; son nom a été décoré d'une apostrophe et au lieu de Darc on a écrit d'Arc. Cette orthographe s'étant propagée par l'habitude, est devenue si générale, que les ouvrages publiés depuis deux siècles l'ont, pour ainsi dire, consacrée. Les écrivains qui attribuaient un blason aux Darc l'ont composé de trois flèches et d'un arc tendu : j'ignore sur quelles preuves ils fondent cette opinion. Dans un grand nombre de manuscrits anciens et d'imprimés antérieurs à 1560 et 1680, Darc est écrit sans apostrophe, entre autres dans l'*Histoire tragique de Jeanne Darc*, drame en vers français, par le père Fronton du Duc, dans l'ouvrage de Jean Hordal, *Heroïnæ nobilis Johanna Darc historia*, 1612. »

L'acte d'anoblissement de la famille Darc par Charles VII porte ces mots : *Non obstante ut dictum est quod ipsi ex nobili genere non ortum sumpserint.*

Son nom y est écrit Darc, et c'est ainsi que l'écrit Pasquier dans ses *Recherches*.

(2) Ses paroles et ses faits sembloient miraculeux à tous ceux qui avoient esté en sa compagnie.

(PERSEVAL DE CAGNY, *Chronique du duc d'Alençon*)

— *Sic obiit Johanna, mirabilis et stupenda virgo... divinum opus an humanum inventum fuerit, difficile affirmaverim.*

(Le pape PIE II, *Æneas sylvius.*)

— Dunois, dans sa déposition, lors du procès de réhabilitation, déclare qu'il croit que Jeanne Darc était envoyée de Dieu et que sa conduite dans la guerre était plutôt le résultat d'une inspiration divine que d'un génie humain : *Ejus facta in exercitu bellico erant potiùs a Deo quam ab homine* ; et il en déduit les raisons ; il l'a vue avec peu de monde faire ce que des capitaines n'eussent osé entreprendre avec des troupes nombreuses. Elle annonçait les succès qu'elle devait avoir, et l'effet suivait sa prédiction.

— La déposition de Gaucourt, gouverneur d'Orléans lors du siège, est semblable à celle de Dunois.

— La déposition de Guill. de Ricarville, maître-d'hôtel du roi, se résume en ces mots : *Imo credit quod, attento suo modo vivendi et factis ejus, ipsa fuit inspirata a Deo.*

Celle de Reginaldus (Thierry), doyen de l'église de Mehun-sur-Yèvre, se termine ainsi : *Credit quod, attentâ bonâ vitâ puellæ et laudabili conversatione, similiter factis et dictis, et executione ipsorum de quibus veraciter loquebatur antequàm venirent, et quæ eveniebant sicut prædixerat, ipsa fuit missa a Deo.*

Déposition de Jean Pasquerel, qui fut son chapelain et son confesseur depuis Chinon jusqu'à Compiègne :

La veille de la prise des Tourelles, un homme d'armes considérable vint lui dire que le conseil de l'armée avait décidé d'attendre de nouveaux secours pour continuer d'attaquer les Anglais et de ne pas sortir le lendemain ; elle répondit : Vous êtes allé à votre conseil et moi au mien ; et se tournant vers le témoin, elle ajouta : Levez-vous demain de bon matin, vous en ferez plus qu'aujourd'hui et du mieux que vous pourrez ; tenez-vous toujours près de moi, parce que demain j'aurai beaucoup à faire et plus que je n'ai eu jamais : et demain mon sang coulera de mon corps au-dessus de mon sein.... A l'assaut des Tourelles elle fut blessée à l'épaule d'un trait de baliste, tellement que le trait passait de l'autre part... *Dum sensit se vulneratam, timuit et flevit et fuit consolata ut dicebam...* On pansa sa blessure avec de l'huile et du lard, ensuite elle se confessa au témoin en pleurant et se plaignant, et elle retourna à l'as-

saut en criant : *Clasdas, Clasdas ! ren-ti, ren-ti !.... et credit loquens firmiter quod erat a Deo missa.*

Déposition de Jean d'Aulon, son écuyer.

Tous les faits de la Pucelle lui semblent plus faits divins et miraculeux que autrement et qu'il était impossible à une si jeune pucelle faire telles œuvres sans le vouloir et conduite de Notre-Seigneur.

Déposition de Jean Lhuillier, bourgeois d'Orléans, dans le procès de réhabilitation.

Il était dans la ville au temps du siège. La Pucelle y était grandement désirée, à cause du bruit qui s'était répandu qu'elle avait dit au roi être envoyée de Dieu pour faire lever le siège. Les habitants étaient dans une telle détresse qu'ils n'attendaient d'autre secours que de Dieu. Elle fut reçue avec autant de joie et d'acclamations par tous, grands et petits, hommes et femmes, que si elle eût été un ange de Dieu. A son arrivée elle exhorta tout le monde à avoir confiance en Dieu ; elle ne voulut rien faire avant d'avoir sommé par lettre les Anglais de se retirer. Depuis lors, ils furent terrifiés : ils n'eurent plus pouvoir de résister, comme auparavant ; peu de gens de la ville soutenaient le combat contre beaucoup d'Anglais qui n'osaient plus sortir de leurs bastilles..... Il est persuadé, ainsi que le furent tous les Orléanais, que Jeanne Darc avait une mission divine et que sans elle la ville eût été prise.

Jean Hilaire, Gilles de Saint-Mesmin, Jacob de Thou, ainsi qu'un grand nombre de bourgeois d'Orléans, déposent de même.

Déposition du duc d'Alençon au procès de réhabilitation.

Il n'était pas au siège d'Orléans, mais quand après sa levée il vit la force des bastilles, il crut qu'elles avaient dû être prises plutôt par miracle que par la force des armes, surtout le fort des Tourelles, dans lequel il se fût tenu certain avec la plus faible troupe de résister pendant six ou sept jours à toute une armée.

— Après la venue de la Pucelle, ce fut dès lors tout nouveau visage d'affaires... ce ne fut plus qu'un torrent de victoires... et ce grand flot de bonne fortune fut guidé par la Pucelle comme par la main de Dieu. Tout cela me fait croire joint les voix du ciel qu'elle oyoit, que toute sa vie et histoire fut un vrai mystère de Dieu.

(ÉT. PASQUIER, *Recherches.*)

(5) *Déposition de Marguerite La Touroulde, veuve de Bouligny, au procès de réhabilitation.*

Son mari était conseiller du roi sur le fait des finances. Au moment de l'arrivée de Jeanne Darc à Chinon, il y avait une telle pénurie d'ar-

gent que c'était pitié ; et son mari, qui était alors receveur général, n'avait, tant de l'argent du roi que du sien propre, que quatre écus dans sa caisse.

(4) Au moment du siège d'Orléans Jeanne Darc avait dix-huit ans.

Interrogata cujus ætatis ipsa erat (février 1450), respondit quod prout sibi videtur, est quasi XIX annorum.

(*Du procès de condamnation*)

(5) C'étoit une povre femme assez simple qui à grand peine savoit *Pater noster* et *Ave Maria*. (*Témoignage du procès de réhabilitation.*)

Erat valdè ignorans et vix sciebat Pater noster quamvis audivit eam fideliter et prudenter respondentem.

(*Déposition de frère Martin Ladvenu au pr. de réhabilit.*)

— Elle était sur toute chose simple et ignorante, mais au fait de guerre, elle était experte, tant pour porter la lance que pour ranger une armée et préparer l'artillerie. Tous s'étonnaient de la voir agir avec autant de prudence et d'adresse que si elle eût été un capitaine de vingt ou trente ans de guerre, et surtout pour l'usage de l'artillerie, où elle excellait.

(*Déposition du duc d'Alençon au procès de réhabilit.*)

— Elle parloit peu, sinon que on parlast à elle... Quand elle estoit sur fait d'armes, elle estoit hardye et courageuse, et parloit hautement du fait des guerres, et quand elle estoit sans harnoy, elle estoit moult simple et peu parlant.

(*Idem.*)

(6) Et avant sa venue, le roi ne les seigneurs de son sang ne savoiēt quel conseil prendre, et depuis par son aide et conseil vint toujours de bien en mieux. (PERCEVAL DE CAGNY, *Chron. du duc d'Alençon.*)

— Poy de temps après, le duc d'Alençon assembla gens pour entrer au païs de Normandie... et pour ce faire requist et fit requerir le roi qu'il lui plust lui bailler la Pucelle et que par le moyen d'elle, plusieurs se mettroient en sa compaignie qui ne se bougeroient se elle ne faisoit le chemin.

(*Idem.*)

— Et par le moyen d'ycelle Jehanne la Pucelle venoient tant de gens de toutes pars devers le roy pour le servir à leurs dépens, que on disoit que ycellui de la Trimolle et autres du conseil du roy en estoient bien courrouchiez que tant y en venoit pour le doupte de leur personne.

(JÉHAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII.*)

— En ce même tems (après la levée du siège d'Orléans), le roi Charles de France fist une grande armée par le moyen et admonestement de

Jehanne la Pucelle. et manda le duc d'Alençon gens de toutes pars pour venir au service du roy. Plus pour accompagner ycelle Jehanne la Pucelle que aultrement, en espérance qu'elle venoit de par Dieu, plus que pour gaige ne aultres prouffit qu'elle eust du roy, s'assemblèrent grand'compagnie de gens d'armes et d'archiers avec yceluy duc d'Alençon et laditte Jehanne, à laquelle toutes gens d'armes avoient grant espérance. Avec tout ce venoient chaque jour en l'ost gens de toutes pars et avoient pris les François en eux moult grant couraige et hardement pour la venue de laditte Jehanne la Pucelle, laquelle plusieurs tenoient estre venue de par Dieu, car ses œuvres et gouvernement le démonstroient assez ; et les Anglois qui de ce oïoient parler chascun jour, en estoient tout espouventés. (*Chronique de Jehan Chartier.*)

(7) Un prêtre de Liège, appelé Almégard, contemporain de Charles VII et de Louis XI, a raconté les faits et gestes de ces deux rois dans un ouvrage resté manuscrit à la bibliothèque royale (n° 5,962). Il a eu plusieurs fois l'occasion de s'entretenir avec Charles VII et a vécu dans l'intimité de plusieurs personnages considérables de cette époque, notamment de Dunois.

Chargé par le roi, en 1452, de revoir le procès de la Pucelle, il composa un livre de l'examen de cette œuvre d'iniquité. Il raconte quelquefois les événements en témoin oculaire ; il se montre sincère admirateur de Jeanne Darc et regarde sa mission comme divine. Almégard peint l'effroi que la seule vue de Jeanne Darc inspirait aux Anglais : « Le nom de la Pucelle, dit-il, les avait frappés d'une terreur si grande que plusieurs d'entre eux ont affirmé, sous les serments les plus saints, que lorsqu'ils entendaient retentir son nom ou lorsqu'ils apercevaient son étendard, ils perdaient soudain leurs forces et leur courage et ne pouvaient plus bander leurs arcs ni frapper l'ennemi ; aussi étaient-ils généralement convaincus qu'ils ne pourraient combattre les Français ni les vaincre tant que vivrait cette pucelle qu'ils appelaient injurieusement deviné et sorcière. »

— Toute chose a prospéré pour vous jusqu'au temps du siège d'Orléans, entrepris Dieu sait par quel conseil. Au quel temps après l'aventure arrivée à la personne de mon cousin de Salisbury, que Dieu absolve, arriva par la main de Dieu, comme il semble, un grand méchef sur vos gens qui étaient rassemblés en grand nombre : lequel provint en grande partie, comme je pense, par enlacement des fausses croyances et folle crainte qu'ils ont eues d'un disciple et limier de l'ennemi (Satan), appelé la Pucelle, qui a usé de faux enchantements et de sorcellerie. Lesquels méchef et déconfiture non-seulement ont diminué d'une grande partie le nombre de vos gens, mais aussi bien ont osté le courage du restant

d'une façon merveilleuse et ont encouragé vos adversaires et ennemis à s'assembler incontinent en grand nombre.

(Fragment d'une lettre du duc de Bethford au roi Henri (1429), traduit de l'anglais.)

(8) L'opinion publique anglaise a rendu à Jeanne Darc un hommage plus expressif encore que celui qui a pu émaner de quelques écrivains.

En 1795, au moment où la guerre entre la France et l'Angleterre animait au plus haut point l'aversion nationale, un auteur anglais crut plaire au public en faisant représenter sur un des théâtres de Londres une pantomime intitulée *Jeanne Darc*, où l'héroïne se trouvait à la fin de la pièce plongée dans les enfers par la main du diable. Cette fin fut accueillie par des sifflets et des huées d'indignation. A la représentation suivante, on substitua aux diables des anges qui enlevaient au ciel la Pucelle. Ce tableau nouveau fut fort applaudi et assura le succès de la pantomime.

(Voir la préface du poëme de Southey.)

(9) *Item ipsa Johanna in tantum suis admonitionibus catholicum populum seduxit, quod multi in presentia ejus eam adoraverunt ut sanctam et adhuc adorant in absentia, ordinando in reverentiam ejus missas et collectas in ecclesiis, imo eam dicunt majorem esse omnibus sanctis post beatam virginem: elevant imagines et representationes ejus in basilicis sanctorum ac etiam in plumbo et alio metallo representationes ipsius super se deferunt prout de memoriis et representationibus sanctorum per ecclesiam canonicorum solet fieri: et predicant publice ipsam esse nuntiam Dei et potius esse angelum quam mulierem.*

(Des chefs de reproches du procès de condamnation, 54^e chef)

(10) Une médaille en plomb qui semblerait confirmer ce point de l'accusation, a été décrite et dessinée par M. Rollin de Guize, dans la *Revue Numismatique*, t. I, p. 415. Le droit de cette médaille représente une tête de femme dont les cheveux, séparés sur le milieu de la tête, descendent le long des tempes jusqu'au bas des oreilles; sur le revers, on distingue une épée, ou plutôt une lame mise en pal accompagnée de deux fleurs de lis, symbole assez semblable aux armoiries de la famille Dulys.

(11) Item nous avons donné pour voir le tableau qui représente comment la Pucelle a combattu en France 24 deniers (24 pfennigs).

(Compte de la ville de Ratisbonne, 1429).

(12) 21 juillet 1456. — 4 sols payés à six hommes qui portèrent les six torches de la ville à une procession qui fust faite de la cathédrale

en l'église Saint-Samson par l'ordre du seigneur évêque de Cotence et de l'inquisiteur de la Foy, pour le fait de Jehanne la Pucelle.

22 juillet. — Item 22 sols 8 deniers à Bertrand Tournois pour douze poussins, deux lapereaux, douze pigeons en un levrat, qui, ledict jour, furent présentés par la ville au seigneur évêque de Cotence et à l'inquisiteur de la Foy.

Item 8 sols 9 deniers à Jehan Pichon pour dix pintes et chopine de vin présentées aux reviseurs du jugement de Jehanne la Pucelle, au prix de 10 deniers la pinte.

(Comptes de la commune d'Orléans, année 1546.)

(15) Payé 48 sols à messire Pierre du Lys, chevalier, frère de feu Jehanne la Pucelle, pour le don que la ville faisoit chaque mois à feu Isabeau, leur mère, pour lui aider à vivre, et pour le mois de novembre dernier passé auquel elle trespassa le vingt-huitième jour ; pour laquelle cause ladite somme a esté ordonnée estre baillée audit messire Pierre, son fils, pour faire du bien pour l'âme d'elle et pour accomplir son testament.

(Comptes de la commune d'Orléans, 1458.)

Depuis 1440 jusqu'en 1458, on trouve chaque année dans les comptes de ville ces 48 sous payés à Isabeau pour don qu'on luy faict pour soi vivre. On y voit en outre le paiement de dépenses en dehors de la vie commune. Ainsi, en 1441, on trouve 56 sous 4 deniers payés à Geuffroy, de Dijon, apothicaire, pour avoir baillé des choses de son métier à la mère de Jehanne la Pucelle, qui a été très-fort malade.

(14) *Vidi ego meis oculis in ponte Aureliano, erectam hujus puellæ æneam imaginem... cum inscriptione positam fuisse, hoc tempore, operâ sumptuque virginum ac matronarum Aurelianensium, in memoriam libertatæ ab eâ urbis Anglorum obsidione.*

(PONTUS HEUTERUS, rer. burgund. hist.)

. *Ad incredubilis rei incredubilem memoriam, ad dei gloriam incomparabilem, ad virginis matris commendationem, ad Caroli VII decus, ad laudem Janæ Arxæ et tanti operis æternum monumentum S. P. Q. Aurelianensis matronæque et virgines Aurelianenses, virgini fortissimæ, virgini cordatissimæ, hanc crucem hasque statuas, autoritate regiâ, poni curaverunt.*

(L. DORLÉANS, inscript. pour le monument de Jeanne Darc.)

(15) Ce fut ce secret qui était entre le roi et la Pucelle qui servit à démasquer la dame des Armoires.

Cette femme, douée d'une ressemblance frappante avec Jeanne, se présenta comme ayant échappé au supplice de Rouen ; elle fit avec cou-

rage la guerre en Allemagne et épousa un gentilhomme de Metz. Partout, en France, on la reconnut pour Jeanne Darc ; la ville d'Orléans la traita en cette qualité, les comptes municipaux en font foi. La mère et les frères de la Pucelle partagèrent cette erreur commune.

Quand elle se présenta devant le roi : Soyez la bien revenue, Pucelle ma mie, lui dit Charles VII, au nom du secret qui est entre nous et dites-moi ce secret ? Elle ne put que garder le silence, fut forcée d'avouer sa tromperie et de ce moment son rôle fut fini.

(16) Le jeudi vingt-unième jour d'octobre du susdit an 1428, les Anglois livrèrent à toute puissance un fier et merveilleux assault contre les François qui tenoient le boulevard du bout du pont d'Orléans : l'assault dura longuement, auquel furent tuez et blessez plusieurs Anglois, car les François les abattoient des échelles dedans les fossez, dont ils ne pouvoient se relever, attendu qu'on jetoit sur eux cercles liez et croisez, cendres vives, chaux, gresses fondues et eaux chaudes que les femmes d'Orléans leur apportoient : et pour rafraichir les François du grand travail qu'ils souffroient, lesdittes femmes leur bailloient vin, viandes, fruits, vinaigre et touailles blanches, et aussi leur portoient des pierres et tout ce qui pouvoit servir à la défense, dont aucunes furent veues durant l'assault qui repoussaient à coups de lance les Anglois des entrez du boulevard et les abattoient és fossés. Les Anglois furent là grévés à merveilles, et tant qu'ils cessèrent l'assault, où ils firent grande perte.

(Mémoire concernant la Pucelle.)

(17) Jeanne ne fit ni ne laissa jamais faire aucun portrait d'elle.

Interrogée s'elle avoit point veu ou fait faire aucuns ymaiges ou peintures d'elle et à sa ressemblance, respond qu'elle vist à Arras une paincture en la main d'un Escot (Écossais) et y avoit la semblance d'elle toute armée et présentoit unes lettres à son roy et estoit agenouillée d'un genoul ; et dit que oncques ne vist ou ne fist faire aultre ymaige ou paincture à la semblance d'elle. (Procès de condamnation.)

(18) *Erat brevi quidem staturâ, rusticandâque facie et nigro capillo, sed toto corpore prævalida.... ejus sermo, ex more sæminarum illius patriæ, levis erat, quem sani ejus mores plurimum honestabant.... Capilli capitis sui per humeros depensi dependebant.*

(PHIL. DE BERGAME, de claris electisque mulieribus.)

(19) *Interrogata quod prædiligebat vel vexillum suum vel ense, respondit quod multo, videlicet quadragesimè, prædiligebat vexillum quam ense..... dicit etiam quod ipsamet portabat vexillum quando*

aggredebatur adversarios, pro evitando ne interficeret aliquem et dicit quod nunquam interfecit hominem.

(Du procès de condamnation.)

— *Benè recordatur quod ipsa Johanna fuit interrogata quare ferebat vexillum ; quæ respondit quod nolebat uti ense suo, nec volebat quemquam interficere.*

(Déposition de Seguinus-Seguini.)

(20) J'ai ouï dire en ma jeunesse et de l'an 1495, à feu Christophe du Pesrat, lors demourant à Poitiers et près ma maison, qui avoit près de cent ans, qu'en ma dicte maison y avoit une hostellerie où pendoit l'enseigne de *la Rose*, où ladicte Jehanne avoit logée, et qu'il la veit monter à cheval toute armée à blanc pour aller audict lieu d'Orléans : et me montra une petite pierre qui est au coin de la rue Saint-Estienne, où elle print avantage pour monter sur son cheval.

(Jean BOUCHET, *Annal. d'Aquitaine*, partie IV.)

(21) Près du village de Naives-en-Blois, dans l'arrondissement de Commercy, à deux lieues de Vaucouleurs, est un chemin qui porte le nom de *voie de la Pucelle* ; ce chemin est parfaitement dans le tracé de l'itinéraire indiqué par M. Berriat-Saint-Prix, dans son ouvrage sur Jeanne Darc.

— A Menestreau-en-Villette, en Sologne, et près du château ruiné de Villette, où la tradition du pays veut que Jeanne Darc ait couché, se trouve un chemin connu sous le nom de *Chemin de la Pucelle*.

— Les habitants de Domrémy ont autrefois donné le nom de Jeanne Darc à un canton de vignes situées près d'une chapelle ruinée, où l'on dit qu'elle faisait habituellement sa prière. Ce canton est encore aujourd'hui connu sous ce nom. Ils l'ont aussi donné à une fontaine située près de ces vignes, au-dessus du bois Chenu.

(22) L'intérieur de la maison où est née Jeanne Darc se compose de trois pièces, dont la première, qui est la plus étendue, servait de cuisine et communiquait avec les deux autres. Elle n'offrait, avant la restauration, aucune particularité remarquable, si ce n'est une petite armoire en pierre de taille prise dans l'épaisseur du mur, en face de la cheminée : c'est dans cette pièce que se remarquent principalement, sur les solives du plafond et les montants de la porte, les dégradations faites par les curieux qui ont voulu posséder quelques fragments d'une cabane qui leur inspirait tant de respect. On rapporte que le prince Ferdinand de Prusse passant à Domrémy en 1815, visita la maison et qu'il s'y prosterna en disant : « Je te salue, demeure d'un héros ! » et que s'étant relevé,

il cassa lui-même un morceau de la voussure de la porte d'entrée qu'il conserve précieusement. (Ouvrage de M de Haldat.)

— En 1815, la maison de Jeanne Darc reçut la visite de l'archiduc Ferdinand, depuis empereur d'Autriche. Il en fit détacher des parcelles de bois et de pierre qu'il emporta comme de précieuses reliques.

(23) Une cloche trouvée il y a quelques années à Bermont dans cette chapelle, porte l'inscription suivante :

A. V. E. M. P. E. I. A.
D. E. A. A. P. M.
O. N. G. T.

M. Renaut, notaire à Vaucouleurs, en a donné l'interprétation suivante :

Ad virginem ex manibus populi extrahentem imperium anglicani dedicatum est apud agrum post mortem ob nominis gloriam tintinabulum.

Mais rien ne justifie cette interprétation d'initiales qu'on pourrait aussi bien traduire de dix autres manières, en lisant par exemple: *Ave Maria pura et immaculata, &c.*

— Jeanne se rendait souvent à un oratoire situé sur le territoire de Greux, en un lieu nommé Beaumont ou Belmont, distant d'un myriamètre de Dom-Rémi. Cette chapelle, long-temps abandonnée, dans laquelle on croit que Jeanne Darc avait éprouvé ses premières inspirations, a été réparée par M. Saincère, propriétaire des terrains qui l'environnent. Il y a lieu de penser que la vierge de bois qu'on y voit est la même à qui Jeanne adressait ses hommages.

(Ouvrage de M. de Haldat.)

(24). . . De payer les dépens du père de la Pucelle et de lui bailler cheval pour s'en aller.

(Des délibérations du conseil de Reims, 5 juin 1429.)

A Alis, veuve feu Raulin-Moriau, hostesse de l'Asne royé, pour dépens fais en son hostel par le père de Jehanne la Pucelle, qui estoit en la compagnie du roy quand il fut sacré dans cette ville de Reims, ordonné estre payé des deniers communs de ladicte ville la somme de 24 livres parisis.

(Des comptes des octrois patrimoniaux faits sur les deniers communaux de Reims en 1428-1429. — Manuscrit de Dupuy, bibl. Royale.)

(25) C'est une chose étonnante que la rapidité avec laquelle l'histoire de Jeanne Darc tourna à la légende; même de son vivant, cette méta-

morphose commença. On lui attribuait des miracles ; elle guérissait des malades ; elle avait ressuscité des enfants : une colombe blanche s'était envolée de son bûcher ; on avait vu le nom de Jésus écrit dans les flammes qui la consumaient. Il en arriva d'elle comme de Charlemagne : tout ce qui se fit de grand à son époque lui fut attribué. Ainsi, non-seulement des poètes, mais des historiens lui font prendre Paris, Bordeaux, Calais, &c.

Le crédit et l'importance que Jeanne Darc acquit presque dès son apparition est quelque chose de merveilleux, et l'aisance avec laquelle elle accepte cette importance et en use est peut-être plus étonnante encore.

C'est ainsi qu'on la voit être accueillie avec empressement par les personnes les plus élevées du royaume, les traiter presque d'égal à égal, recevoir d'elles des présents et leur en adresser. Elle donne de son chef les ordres les plus importants et souvent contrairement à ceux des généraux : elle correspond avec les chefs d'armées, avec les villes, demande des subsides, convoque au sacre du roi : elle sollicite et obtient la rentrée en grâce du connétable de Richemont, écrit au duc de Bourgogne pour le détacher de l'alliance anglaise, est consultée par les plus grands seigneurs de France, voit son appui réclamé des populations opprimées par les gens de guerre, excite l'attention et la curiosité des princes étrangers et se mêle même des affaires politiques de l'Europe. Les extraits suivants en donneront la preuve.

— La Pucelle fit très-bonne chère à mon frère et à moi... et après que fusmes descenduz à Selles, j'allay à son logis la voir et fist venir le vin et me dit qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris ; et semble chose toute divine de son fait et de la voir et de l'ouïr..... La Pucelle m'a dit que trois jours avant mon arrivée elle avoit envoyé à vous, mon aïeulle (cette aïeulle était la veuve de Duguesclin), un bien petit anneau d'or, mais que c'estoit bien petite chose et qu'elle vous eust volontiers envoyé mieulx, considéré votre recommandation.

(Lettre de Guy et André de Laval aux dames de Laval, leur mère et aïeule : elle est écrite avant le siège d'Orléans.)

— Ne fut guères après sa venue à Chinon que elle alla voir la duchesse d'Alençon en l'abbaye de Saint-Flourent, près Saumur, là où elle étoit logiée. Dieu sait la joye que la mère dudit d'Alençon lui et ladite fille d'Orléans sa femme lui firent par trois ou quatre jours qu'elle fut audit lieu. Et après ce, toujours depuis, se tint plus prouchaine et accointe du duc d'Alençon que de nul aultre et toujours en parlant de lui l'appelloit *mon beau duc*, et non aultrement.

(PERCEVAL DE CAGNY, *Chron. du duc d'Alençon.*)

— Bien souvent estoit ledit bastard et aultres capitaines ensemble pour conseiller ce qu'il estoit à faire : et quelle conclusion qu'ils preussent, quand ycelle Jehanne la Pucelle venoit, elle concluoit aultre chose au contraire ; et contre l'opinion de tous les capitaines, chefs de guerre et aultres, faisoit souvent de belles entreprises sur les ennemis, dont toujours bien lui prenoit. (Chron. de Jean Chartier.)

— Il est vrai que le roi a fait trêves au duc de Bourgogne quinze jours durant, par ainsy qu'il ly doit rendre la cité de Paris paisiblement au chief de quinze jours. Cependant ne vous donnez nule merveille si je n'y entre si brièvement, combien que des trêves qui ainsi sont faictes je ne sois point contente, et ne say si je les tiendray : mais si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du roy..... et me faites savoir seil y a nuls triteurs qui vous veulent grever et au plus brief que je pourrai je les en osteray : et me faites savoir de vos nouvelles.

(Lettre de la Pucelle aux habitants de Reims, 5 août 1429.)

— Il existe aux archives de Tournay une lettre de Jeanne Darc adressée de Gien le 25 juin 1429 aux habitants de Tournay, où après leur avoir rendu un compte sommaire de ce qu'elle a fait sur les bords de la Loire, elle les requiert de venir au sacre du roi à Reims.

— Le jour même du sacre, le 17 juillet 1429, elle écrivit au duc de Bourgogne pour le conjurer de faire la paix et la lui offrir de la part du roi. Dans cette lettre, elle en rappelle une autre envoyée par un héraut trois semaines auparavant, et par laquelle elle le conviait au sacre.

— A celluy siège (de Beaugency) arriva Artus, comte de Richemont, connestable de France..... et là pria celluy connestable à la Pucelle et si feirent aussi pour amour de luy les aultres seigneurs qu'elle voulsit faire sa paix avec le roi : et elle luy octroya, moiennant qu'il jurast devant elle et les seigneurs qu'il serviroit toujours loyaument le roy..... A Sully, la Pucelle lui parla du connestable en luy remonstrant le bon vouloir qu'il démonstroït avoir à luy et les nobles seigneurs et vaillans gens de guerre dont il luy amenoit bien 1,500 combattans, luy pria qu'il luy vonlsit pardonner son mal talent : ce que le roy fist à la requeste d'elle, combien que pour l'amour du seigneur de la Trémouille qui avoit la plus grant autorité entour luy ne voult souffrir qu'il se trovast avec luy ou voyage de son sacre. (Hist. au vray du siège d'Orléans.)

— Item d'écrire au roi et à Monseigneur de Reims sur les appatis que font les gens de Poton estant à Château-Thierry et autres

garnisons et qu'il lui plaise y pourvoir, et pareillement à la Pucelle et que on y pourvoie.

(*Délibération du conseil de Reims, 5 septembre 1429.*)

— Au mois de juillet 1429 le comte d'Armagnac écrivait à Jeanne Darc pour lui demander lequel des trois papes se prétendant élus il fallait reconnaître : « Veuillez supplier à N.-S. J.-C. que par sa miséricorde infinie, nous veuille par vous déclairer qui est des trois des susdits « vrai pape. » Jeanne lui répondait le 22 août de Compiègne qu'elle ne peut bonnement le lui faire savoir au vray pour le présent, étant trop empêchée au fait de la guerre : mais que quand elle sera à Paris elle lui fera savoir tout au vray auquel il doit croire et ce qu'en aura seu par le conseil de son doicturier et souverain Seigneur le roy de tout le monde.

— *Jam, ut reor, auribus vestris insonuit fama cujusdam puellæ, nobis ut piè auditur divinitus missæ..... hæc puella competentis est elegantia, virilem sibi vindicat gestum, paucum loquitur, miram prudentiam demonstrat in dictis et dicendis. Vocem mulieris ad instar habet gracilem, parce comedit, parciùs vinum sumit. In equorum et armorum pulchritudine complacet, armatos viros et nobiles multum diligit, frequentiam et collocationem multorum fastidit, abundantia lacrimarum manat, hilarem gerit vultum, inaudibilis laboris et in armorum portatione et sustentatione adeo fortis, ut per sex dies die noctu que indesinenter et complete maneat armata.*

(*Lettre de Perceval de Boulainvilliers, chambellan de Charles VII, à Visconti, duc de Milan, 21 juin 1429.*)

— La Bibliothèque nationale possède une lettre latine d'Alain Chartier, à ce qu'on présume, à un prince étranger, qui lui demandait des renseignements sur la Pucelle: elle est de la fin de juillet 1429 et contient d'elle un magnifique éloge.

— Le duc de Bretagne députa frère Yves Milbeau, son confesseur, et Hermine, son héraut d'armes, vers la Pucelle, pour lui faire compliment sur sa victoire. Il lui envoya depuis une dague et plusieurs chevaux de prix.

(26) Lorsque Jeanne Darc, après sa prise, fut conduite du château de Beurevoir à Rouen, elle passa une nuit au château de Drugy, situé près de la ville de Saint-Riquier.

Cette circonstance a donné lieu à croire qu'une statue commémorative de la Pucelle fut sculptée au portail méridional de l'église de Saint-Riquier, construite en 1511. Cette attribution, assurément fausse, se trouve consignée dans l'un des volumes du recueil de D. Grenier, sur la Picardie (bibliothèque royale, paquet 4, art. 3) On y décrit ainsi la sta-

tue : « Elle est représentée en habit de femme avec un chapeau sur la tête. Elle tient de la main droite une lance rompue en partie ; le bras gauche est rompu. Elle est grande et bien faite ; elle est belle de visage et paraît les yeux baissés et annonçant une certaine tristesse. » Cette figure était toute emblématique.

(27) Celluy mesmes jour (8 mai), et le lendemain aussi, feirent très-belles et selempnelles processions les gens d'église, seigneurs, capitaines, gens d'armes et bourgeois estant et demourant dans Orléans et visistèrent les églises par moult grant dévociion.

(Histoire au vray du siège d'Orléans.)

Et après le désespagement, les Anglois estant encore en vue de la Pucelle, elle fist venir aux champs les gens d'églize revestus, qui chantèrent à grant solennité hymnes, répons et oraisons dévotes, rendant louanges et grâces à Dieu. *(Chron. de la Pucelle.)*

La lignée masculine de la famille de Jeanne Darc paraît être entièrement éteinte. On prétend toutefois qu'il existe en Bretagne une famille Dulys, issue, de mâle en mâle, de Pierre, frère de Jeanne Darc.

En vertu de lettres d'anoblissement données à la famille Darc par Charles VII, les femmes de cette famille avaient le privilège d'anoblir leurs maris qui joignaient à leur nom celui de leurs femmes. C'est ainsi qu'il existe des Haldat-Dulys, des Picard-Dulys, Gratas-Dulys, Hordal-Dulys, Noël Dulys.

Souvent même ces maris et leurs descendants supprimèrent le nom patronimique et ne prirent que celui de Dulys. Plusieurs registres de paroisses de Lorraine en font foi.

En 1824, l'origine de l'une de ces familles fut constatée. A cette époque, il existait à Port-le-Grand, près d'Abbeville, une veuve Dulys, mère de sept enfants, réduits, ainsi qu'elle, à la plus extrême pauvreté. Le Sous-Préfet d'Abbeville, M. de Carrière, entreprit de procurer des secours à une famille d'un nom si illustre, et commença par s'assurer de la réalité de sa descendance.

La généalogie des Noël Dulys, branche à laquelle appartenait cette veuve, constante en Lorraine jusqu'au milieu du XVII^e siècle, fut reprise et justifiée depuis cette date jusqu'à Charles J.-B., officier porte étendard au régiment de Champagne, mort à Port-le-Grand, le 8 septembre 1814, à 74 ans, chevalier de Saint-Louis. C'était le mari de la veuve à laquelle il avait laissé 7 enfants.

De ses deux filles, l'aînée était en service chez le juge de paix d'Abbeville, l'autre restait avec sa mère.

L'aînée des fils était préposé aux douanes à Dieppe : on le nomma lieutenant de douanes à Abbeville. Les deux suivants étaient garçons de charrue : l'un ne put entrer dans les forêts de la Couronne, où on demandait pour lui une place de garde ; l'autre fut reçu comme soldat au 5^e régiment de la garde : il ne savait pas lire quand il y entra ; le quatrième obtint une bourse au collège de Nancy.

Une pension de 300 francs fut faite à la mère sur la cassette du roi.

L'ART CONTEMPORAIN EN ITALIE ,

OU ÉTAT ACTUEL, DANS CE PAYS,

DE LA PEINTURE, DE LA SCULPTURE, DE L'ARCHITECTURE, DE LA GRAVURE,
DE LA MUSIQUE, ET DES ARTS SECONDAIRES,

PAR M. DUMESNIL.

Les étrangers qui visitent l'Italie sont presque tous imbus de cette prévention qu'il n'y a plus aujourd'hui, dans cette patrie de Michel-Ange, de Raphaël et de Cimabroso, aucun artiste remarquable. C'est à la fois une erreur et une injustice. S'il est vrai que, depuis le XVI^e siècle, l'Italie ne possède plus exclusivement ces maîtres illustres qui ont élevé la gloire de ses écoles au-dessus de celle de tous les autres peuples, il n'est pas moins certain qu'à aucune époque ce pays n'a cessé de cultiver les arts avec honneur, et n'a manqué d'artistes qu'elle peut, à bon droit, opposer aux plus renommés de ceux dont s'enorgueillissent les autres nations européennes.

Cette opinion de la décadence des arts en Italie a été accréditée par les Italiens eux-mêmes : dans le dernier siècle, époque de l'abaissement général de l'art, Algarotti a pu écrire :

*E l'arti belle, utile parte anch' esse
Dell' Italo commercio al suo giacere.
Bisognose vedrai di Mecenate :
Mollì Verseggiator, pochi Poeti ;
Pennellisti bensì, non Dipintori
Offre il secolo presente ; il capriccioso
Barromini or Vitruvio a Scranna siede :
Marinesca è la Musica, e trionfa
Fin nel Tempio di Dio Lussuria d'arte (1).*

Ces reproches étaient justes en 1760, mais ils pouvaient alors être adressés avec la même raison à la France, à l'Angleterre et aux autres peuples.

Quelle était la cause de ce mauvais goût qui avait envahi l'Europe entière et qui préoccupait si vivement les écrivains italiens de cette époque ? Faut-il l'attribuer, ainsi que le pense le Père Gallarati (2), au manque d'études sérieuses, au défaut de travail de la part des élèves, à la faiblesse des maîtres, à l'absence de leçons semblables à celles qui ont formé les écoles des XV^e et XVI^e siècles ? Il peut bien y avoir du vrai dans cette appréciation. Toutefois, nous aimons mieux croire, avec le sceptique et spirituel Algarotti, que cette décadence de l'art était la faute du temps et de la mode.

*Colpa d'un certo gusto sciaurato
Che adesso regna e moderno è chiamato (3).*

Ce qui prouve qu'Algarotti avait raison, c'est que, sans grand effort, l'art s'est relevé, tant en Italie qu'en France, dès le commencement du XIX^e siècle, grâce à deux artistes également illustres, David et Canova, dont l'influence a été décisive sur leurs contemporains.

La réputation de Canova a été beaucoup plus grande que la renommée de notre David, car tant qu'il vécut, sa supériorité fut reconnue sans conteste, non-seulement par ses compatriotes, mais

(1) Algarotti, cité dans le tome IV *delle memorie per le belle arti*, anno 1788, p. L, publiés par Guatani, Roma, in-4^o.

(2) GALLARATI, *Francesco Maria, abbate olivetano*.

(3) Tome VI. Lettre *al Tamanza*, du 16 mars 1760, citée *ut supra*.

aussi par les étrangers. Aujourd'hui encore, tandis que le talent de David est fort discuté et souvent même injustement méconnu, Canova passe pour le premier sculpteur du siècle, et ses chefs-d'œuvre, les tombeaux de Clément XIII, des Stuarts et de Pie VI, à Saint-Pierre, ses *Vénus*, à la ville Borghèse, à Rome et au palais Pitti, à Florence, son groupe d'*Hercule et Lycas*, au palais Torlonia, dans le Corso, justifient l'admiration qu'il a su inspirer. On a reproché à Canova d'avoir préféré souvent la grâce à la force, comme le prouvent le génie de la Mort du tombeau de Clément XIII, et les deux anges ou génies du monument des Stuarts; mais en contemplant les statues de Clément XIII et de Pie VI, on voit qu'il savait rendre avec la même perfection le recueillement et la prière, et le groupe colossal d'Hercule et de Lycas démontre qu'il pouvait également bien exprimer la force, l'exaltation de la fureur et l'appréhension de la douleur physique. Il est bien supérieur au Bernin, tant vanté dans le XVII^e siècle, et encore de nos jours : car le Bernin vise toujours à l'effet et emploie, pour y parvenir, des moyens qui s'accordent mal avec l'art de la statuaire. Canova, au contraire, est beaucoup plus simple et plus naturel, se rapprochant en cela de la sculpture antique, qui, même dans l'expression des passions les plus vives et des affections les plus profondes, sait conserver le calme et la dignité qui ajoutent tant à la beauté des figures, sans nuire à leur expression (1).

L'Italie peut donc se vanter d'avoir possédé le plus grand sculpteur de notre siècle.

Mais depuis qu'elle a perdu ce grand artiste, n'en a-t-elle plus aucun à citer ? Nous ne le pensons pas, et nous croyons qu'on se convaincrerait facilement du contraire, si on voulait prendre la peine, ainsi que nous l'avons fait, de rechercher dans les diverses villes de l'Italie les œuvres éparses des artistes contemporains, ce qui n'empêche pas d'admirer celles de l'art plus ancien.

Ce qui rend cette recherche assez difficile, c'est qu'en France nous ne connaissons pas même les noms des maîtres italiens ac-

(1) J'excepterai de cet éloge les deux *Pugilateurs* et le *Persée*, de Canova, qui sont au Vatican, dans un cabinet attenant au Belvédère : ces statues, qui veulent imiter l'art antique, en sont très éloignées.

tuels, disséminés qu'ils sont dans un grand nombre de villes de la péninsule. Depuis 1789, l'unité en toutes choses est le caractère distinctif de l'organisation française. Aussi, grâce à la centralisation, Paris n'a cessé, depuis soixante ans, d'attirer et de retenir dans son sein la presque totalité des artistes français. Les anciennes écoles des villes de province, telles que Dijon, Lyon, &c., ont perdu presque toute leur importance. L'établissement des expositions publiques d'objets d'art dans la capitale, et leur retour périodique, ont puissamment contribué à fixer à Paris les artistes avides de célébrité; car il est vrai de dire que lorsqu'un artiste est parvenu à se faire connaître à Paris, il ne tarde pas à voir son nom répandu dans le monde entier, grâce à la presse parisienne, qui envoie ses publications chez toutes les nations, grâce aussi à l'affluence des visiteurs étrangers à Paris.

Rien de semblable n'existe en Italie : dans ce pays, la diversité des gouvernements, les traditions municipales du moyen-âge, fidèlement conservées, encore aujourd'hui, dans la plupart des villes, les rivalités, les jalousies contemporaines des peuples et des gouvernements, l'existence de la censure pour toutes les publications de journaux (1), l'absence d'une presse centrale, tout concourt à renfermer la réputation de l'artiste italien dans l'enceinte de la ville qu'il habite. Il faut réellement un très-grand talent et un concours heureux de circonstances favorables pour qu'un sculpteur, un peintre ou un graveur italien voie son talent apprécié au-delà des monts. Le musicien seul a plus de chances : comme les étrangers qui viennent en Italie ne manquent pas d'aller au théâtre, il suffit qu'ils aient entendu un opéra remarquable pour qu'ils en rapportent le nom et le souvenir dans leur pays et qu'ils donnent ainsi l'idée aux *impressari* français, allemands ou anglais de se procurer la partition, de la faire exécuter à Paris, à Londres, à Vienne ou à Berlin. Si l'opéra résiste à cette épreuve, le compositeur est bientôt connu de tous les *dilettanti* de l'Europe, et les entrepreneurs de théâtres se disputent ses œuvres. C'est ainsi que la renommée de Rossini a fait le tour du monde.

(1) Le Piémont excepté, la censure existe dans presque tous les autres autres gouvernements italiens.

Mais qui peut faire connaître à l'Europe le sculpteur, le peintre ou le graveur cachés à Turin, Gènes, Milan, Vérone, Venise, Bologne, Parme, Modène, Messine et Palerme, ou même travaillant à Florence, Rome et Naples ? Comme les Italiens, pour exprimer leur admiration, sont en général fort prodigues de démonstrations qui paraissent exagérées aux autres peuples de l'Europe, il en résulte que souvent les étrangers attachent peu d'importance à des éloges qui, en apparence, dépassent les bornes de ce qui est juste et raisonnable : combien de fois n'avons-nous pas trouvé dans les journaux italiens la qualification de *divini, il divino*, appliquée à des artistes d'un talent très-contestable, comme s'il se fût agi de Michel-Ange, de Raphaël ou du Corrège. Ces exagérations, qui sont plutôt une forme de langage qu'autre chose, dégoûtent les étrangers et leur font prendre en pitié le talent de l'artiste, qui demeure écrasé sous l'emphase de ses amis maladroits. L'art ne peut pas plus que la littérature et la science se passer d'une critique indépendante et éclairée. C'est ce qui manque essentiellement en Italie : on y trouve souvent dans les journaux des articles sur les productions des artistes contemporains ; on a même publié dans les principales villes des recueils spécialement destinés à faire connaître les œuvres de ces artistes. Mais il est très-rare de rencontrer dans ces publications une appréciation raisonnée et sans exagération des qualités et des défauts de l'auteur.

Il serait à désirer qu'un grand seigneur italien, aimant les arts et sachant les comprendre, comme il s'en trouve un très-grand nombre de Turin à Palerme, voulût bien attacher son nom à une publication qui centraliserait, pour les reproduire par la gravure ou la lithographie, les œuvres contemporaines les plus remarquables de la sculpture, de la peinture et de l'architecture en Italie. C'est ce qui a été fait avec succès pour l'*Art moderne en Allemagne*, par M. le comte de Bacinski, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin (1).

(1) Cet ouvrage a été publié à Paris, chez Renouard. On a publié à Rome, pendant quelques années, un recueil intitulé *l'Ape italiana*, qui a donné quelques gravures des œuvres d'artistes italiens contemporains ; mais cette publication a été interrompue depuis plusieurs années.

Mais puisqu'il n'existe pour l'Italie rien de semblable, nous allons essayer de donner une idée succincte de l'état actuel de l'art dans cette contrée, particulièrement à Rome. Le lecteur comprendra facilement que nous n'avons pas la prétention de connaître et de juger *tous* les artistes contemporains : ce serait une entreprise bien au-dessus de nos forces ; nous voulons seulement donner aux étrangers qui visitent cette admirable contrée le désir de chercher les œuvres de ces artistes, ne fût-ce que pour se convaincre que leurs productions ne sont pas inférieures à celles qui, dans les autres pays de l'Europe, excitent à bon droit l'admiration des connaisseurs.

Bien que sous la dénomination de *beaux-arts* les Italiens n'aient entendu indiquer, pendant très-long-temps, que la sculpture, la peinture et l'architecture, qu'ils désignaient sous le nom de *Le tre arti belle*, nous suivrons l'usage qui est maintenant adopté. Nous diviserons donc cette rapide revue en cinq paragraphes, qui seront consacrés : 1° à la sculpture ; 2° à la peinture ; 3° à l'architecture ; 4° à la gravure ; 5° et à la musique, sans oublier l'art purement italien de la mosaïque.

§ 1^{er}. SCULPTURE.

L'art de la statuaire a, de tout temps, été fort cultivé en Italie, et particulièrement à Rome ; on peut même ajouter qu'en Italie le nombre des sculpteurs est, toute proportion gardée, beaucoup plus considérable que celui des peintres. Deux causes paraissent amener ce résultat : en premier lieu, l'abondance et le bon marché du marbre, qui permettent à un plus grand nombre de jeunes gens d'essayer leurs forces, en exécutant en marbre les modèles qu'ils ont moulés en terre ou coulés en plâtre ; ensuite, la multiplicité des monuments publics, églises, palais, villas, pour la décoration desquels on fait chaque année une grande quantité de bas-reliefs, statues et autres ornements. Aussi, peut-on affirmer qu'il n'y a pas en Europe de *praticiens* plus habiles que les Italiens pour préparer, dégrossir et travailler le marbre. Ils sont même, en général, fort remarquables dans l'art de l'ornementa-

tion, mais là ne se borne pas leur supériorité : depuis la mort de Canova, l'Italie a toujours possédé plusieurs sculpteurs éminents, dont le talent ne le cède en rien à ceux dont s'honorent la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Parmi ces artistes, on peut citer, en première ligne, MM. Tenerani, Bartolini, Tadolini, Fabris, Finelli et d'autres encore qui conservent les bonnes traditions de l'art, et se montrent dignes de l'exercer dans la patrie de Michel-Ange et de Canova. La Prothonothèque du Capitole, à Rome, est la collection publique qui peut donner l'idée la plus complète du talent des sculpteurs italiens dans l'art d'exécuter les bustes et les statues des hommes illustres que cette terre privilégiée a produits, à partir de la renaissance des lettres et des arts. On sait que depuis la mort de Raphaël l'usage s'était introduit de placer au Panthéon les tombeaux et les bustes des hommes célèbres que la mort avait saisis à Rome. Le nombre de ces monuments s'étant beaucoup augmenté, le souverain pontife Pie VII décida que tous les bustes seraient transportés au Capitole : et en même temps il fit disposer au rez-de-chaussée de ce palais, à côté du bâtiment des conservateurs, plusieurs salles destinées à recevoir les bustes des personnages qui, à l'avenir, seraient jugés dignes de cet honneur. Cette collection, dont l'idée a précédé celle du musée de Versailles, comprend aujourd'hui sept salles décorées des bustes, bas-reliefs et statues des hommes qui ont illustré l'Italie dans les arts, les sciences, les lettres et les combats. Il y a même des monuments élevés aux étrangers qui peuvent être regardés comme italiens, parce qu'ils ont adopté ce pays comme leur patrie de prédilection, et parmi lesquels on peut citer Nicolas Poussin, Claude Lorrain d'Agincourt, Winkelmann. A l'exception du buste de Raphaël et d'un petit nombre d'autres, toute cette collection a été exécutée par des artistes contemporains, et elle donne une haute idée de cette partie de l'art en Italie.

La chapelle Torlonia, dans la basilique Saint-Jean-de-Latran, offre, dans un autre genre, un spécimen non moins remarquable de la statuaire italienne contemporaine. Érigée et décorée par les princes Torlonia, pour y établir les tombeaux de leur famille, cette chapelle n'est ornée que de sculptures en marbre blanc de

Carrare, sans autre décoration que la dorure des corniches, des médaillons et des voussures de la coupole. L'absence de toute peinture en rend l'aspect plus sévère et plus imposant. A droite, est le monument élevé au duc Jean Torlonia, qui fut commencé par Mainoni et terminé par Chialli, Galli et Barba. Le duc est représenté assis au-dessus du sarcophage ; en face est le tombeau de la duchesse, par Guiseppe Barba ; aux quatre angles de la chapelle sont les statues du Courage, par Gnaccazini ; de la Justice, par Vincenzo Gajassi ; de la Tempérance, par Achille Stocchi, et de la Prudence, par Bezzi. Au-dessus des angles, sont des bas-reliefs de Galli, représentant les Évangélistes. M. Ténérani a exécuté le groupe placé au-dessus de l'autel faisant face à la grille d'entrée, et qui représente Jésus-Christ étendu aux pieds de sa mère, ou, comme on dit en Italie, *una Pietà*. Ce groupe, de grandeur naturelle, est fort remarquable : l'expression de douleur de la mère est bien rendue, la figure du Christ est fort belle, les formes du corps sont irréprochables et le travail du marbre ne laisse rien à désirer (1). On dit que l'érection et la décoration de cette chapelle ont coûté à la famille Torlonia des sommes immenses (plus de deux millions de francs). Dans leur patriotisme, les deux princes n'ont voulu y employer que des sculpteurs italiens, comme ils n'ont admis que des compatriotes à peindre les fresques de leur palais, au Corso, et de leur villa située hors les murs, près la *porta Pia*. On peut encore citer à Rome, comme deux œuvres remarquables, les deux frises ornées de bas-reliefs qui décorent l'appartement des princes, au palais Quirinal : l'une de ces frises, exécutée par Finelli, représente le triomphe de Trajan ; elle soutient bien la comparaison avec l'autre, fort bel ouvrage de Thowaldsen, qui représente le triomphe d'Alexandre. Enfin, l'arc du Simplon, à Milan, commencé par ordre de Napoléon et terminé par le gouvernement autrichien, pourra donner une idée

(1) On voit à la galerie du palais Corsini, à Rome, deux charmantes petites statues en marbre blanc, de M. Ténérani ; l'une représente le Génie de la pêche, l'autre, celui de la chasse. Ces statues sont d'une exécution fort remarquable, et peuvent rivaliser avec ce que la sculpture contemporaine a produit de plus parfait chez les autres nations.

exacte de la sculpture monumentale actuelle en Italie. Il nous serait facile de citer d'autres œuvres de la sculpture contemporaine, car il n'est pas une ville un peu importante qui n'ait ses artistes et ses monuments publics ou privés. Mais nous croyons devoir nous borner à ce rapide exposé, persuadé que ce que nous venons de dire suffira pour donner aux étrangers le désir de faire connaissance avec les œuvres de la statuaire moderne, qui a conservé, en Italie, les anciennes et bonnes traditions, et fait le plus grand honneur aux artistes qui la cultivent.

§ 2. PEINTURE.

La peinture occupe de nos jours, en Italie, une place inférieure à la sculpture. Tandis que celle-ci peut hardiment lutter avec les productions les plus remarquables des autres pays, la peinture ne saurait revendiquer cet honneur. Il est évident que les toiles et les fresques actuelles des peintres italiens, sous le rapport de la composition, aussi bien que sous celui de l'exécution, sont fort inférieures aux œuvres des maîtres contemporains de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre. En fait de peinture, l'Italie en est encore aux traditions de l'Empire. Le cavaliere Appiani et Camuccini inspirèrent, à cette époque, une admiration que leurs œuvres ne justifient nullement. Le dessin en est faible, le coloris gris et terne, lorsqu'il n'est pas criard : l'idée des compositions, le plus souvent vulgaire, et l'exécution ne vaut pas mieux. Qu'il y a loin de ces artistes aux grands maîtres des XV^e et XVI^e siècles ! et même aux Carraches et à leurs élèves ! Aujourd'hui, ce qui paraît manquer encore aux peintres italiens, c'est l'invention. Ils ne traitent presque jamais que des sujets sacrés ou mythologiques qui, cent fois déjà, ont servi de sujets à leurs illustres devanciers (1). Quel avantage un peintre contemporain peut-il trouver à représenter une Hérodiade, une Judith ou une Suzanne au bain,

(1) Je dois toutefois faire ici une exception à l'égard de M. Podesti, artiste romain fort distingué, dont le talent varié sait aussi bien s'appliquer aux sujets de genre qu'à la peinture historique. J'ai vu dans son atelier plusieurs tableaux remarquables.

en présence de toutes celles que les maîtres des siècles précédents, de toutes les écoles, ont transmises à l'admiration de la postérité? A côté des chefs-d'œuvre de Raphaël, d'Andrea del Sarto et de tant d'autres, peut-on espérer d'exciter la curiosité des amateurs par des représentations de madones? Quel artiste peut raisonnablement espérer d'impressionner le public en exposant une flagellation à côté de celle du Titien, ou les martyres de saint Sébastien et de saint Pierre à côté des tableaux du Dominiquin, du Guide et de tant d'autres, qui ont laissé de ces scènes d'ineffaçables souvenirs? On répondra que, dans les arts, l'exécution passe avant tout le reste, comme le style dans la littérature; mais c'est précisément l'exécution qui met ici l'artiste en péril; car qui peut se flatter de *faire* aussi bien que Raphaël, le Titien, le Corrège et les autres maîtres illustres de la grande époque de la peinture? Il nous paraît donc nécessaire que le peintre contemporain ne s'attache pas trop, soit au style, soit aux sujets traités par les anciens, mais qu'il cherche à se montrer original autant par la composition que par le faire. Ce qui assure de nos jours la supériorité des peintres français sur les autres artistes de l'Europe, c'est la variété de leurs compositions et les différences dans les styles ou manières d'exécuter les sujets qu'ils veulent traiter. Les tableaux dits *de genre*, si communs en France, n'existent pour ainsi dire pas en Italie. Le paysage, cette partie de la peinture dans laquelle la France est aujourd'hui si riche de productions aussi remarquables que variées, n'est presque pas cultivé au-delà des monts par des artistes italiens. On y fait bien quelques vues de Naples et du Vésuve, et même des environs de Rome, mais ces tableaux ressemblent plutôt à des paravents qu'à de la peinture.

Et cependant, quelle terre, quel ciel, quelles montagnes, quelles plantes, quels aspects sont comparables à la nature de l'Italie? Voyez le parti qu'ont su en tirer notre Claude Lorrain et notre Poussin, autant Italiens que Français; Gaspard Dughet, les Carraches, le Dominiquin, l'Albane et Salvator-Rosa. Quelle lumière, quelle transparence dans les ciels de Claude! quelle grandeur, quelle vérité, dans les paysages historiques du Poussin! quels aspects sauvages dans les sites du Guaspre! quelle harmonie, quelle

science de composition et d'exécution dans les grandes scènes des Carraches, du Dominiquin et de l'Albane ! quelle désolation dans les déserts de Salvator !

Certes, à voir les magnifiques productions de ces grands artistes, leurs manières si variées et pourtant si belles, il est difficile de s'expliquer pourquoi il n'existe plus de paysagistes dans une contrée où la nature a su inspirer tant de chefs-d'œuvre.

Au moins, l'art de décorer les édifices par le moyen de la fresque existe encore en Italie, et bien qu'inférieur à ce qu'il a été pendant les XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, il produit toujours des œuvres remarquables. Le climat de l'Italie, si favorable à la conservation des fresques, permet d'appliquer ce procédé à l'ornementation des églises et des palais. A Rome, le palais et la villa Torlonia peuvent donner une idée à peu près complète de l'état de cette partie de l'art, puisque les peintres les plus renommés des principales villes de l'Italie ont contribué à décorer les murs, les voûtes et les galeries de ces édifices. Les fresques italiennes ont les mêmes défauts que les peintures à l'huile, car le dessin et la composition ne changent pas, qu'ils soient sur toile, sur bois ou sur mur. Toutefois, la couleur des fresques paraît moins criarde, soit que cela tienne à la nature même de ce genre de peinture qui, pénétrant dans un enduit frais, perd une partie de ses couleurs par l'absorption, soit que le spectateur étant placé plus loin, en général, ne puisse pas examiner avec la même attention l'effet des lumières et des ombres.

En résumé, on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'en ce moment la peinture, en Italie, est fort inférieure à la sculpture, et qu'elle ne saurait soutenir la comparaison avec les œuvres des peintres contemporains chez les principales nations de l'Europe.

§ 3. ARCHITECTURE.

L'art de construire et de décorer des monuments, des palais, des villas et des maisons a, de tout temps, en Italie, été supérieur à l'architecture des autres pays, la Grèce exceptée. Sous la république et l'empire, les constructions romaines, si elles n'avaient

pas l'élégance. des édifices grecs, étaient remarquées pour leur grandeur et leur solidité. Dans le Bas-Empire, les Italiens reçurent le style byzantin, mais ils ne tardèrent pas à le modifier et à créer, comme à Florence, à Sienne, à Pise et ailleurs, un style d'un caractère particulier, d'une grandeur et d'un effet admirables. Bientôt l'architecture s'éleva au niveau des autres arts, et les monuments construits par le Brunelleschi, le Bramante, Michel Ange, Julien de San-Gallo, le Sansovino-Palladio et tant d'autres, attestent encore aujourd'hui que l'Italie brille autant par ses églises, ses palais et ses autres édifices publics et privés que par ses statues et ses tableaux.

Comme la sculpture doit peut-être à l'abondance et au bon marché des marbres d'avoir été cultivée de tout temps, en Italie, par un grand nombre de maîtres et de praticiens, de même on peut dire que l'art de l'architecture est redevable à la bonne qualité des matériaux et à leur bas prix de la grande quantité d'édifices considérables qui ornent toutes les parties de cette belle contrée. Sans doute, toutes ces constructions ne sont pas remarquables, mais on peut dire, toutefois, qu'elles ont un caractère de grandeur, de solidité et d'élégance qu'on rencontre rarement réunies dans les autres pays de l'Europe.

De nos jours, l'architecture italienne a conservé ces caractères : les édifices élevés dans les plus petites communes, soit pour le service du culte, soit pour les besoins de l'administration, s'ils ne sont pas tous remarquables par leur beauté, sont presque toujours au moins exempts de ce mauvais goût et de ces formes affreuses qui, en France, en Allemagne et en Angleterre, déparent trop souvent les édifices des petites localités et quelquefois même des grandes villes.

Une des constructions les plus considérables entreprises actuellement, est celle de la basilique de Saint-Paul, hors des murs de Rome. Détruite presque entièrement par un incendie en 1825, elle est sortie de ses cendres aussi imposante qu'autrefois, grâce à la persévérance des souverains pontifes Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX. L'extérieur ne peut donner une idée de l'intérieur : autant le premier est disgracieux et vulgaire, autant le second est

simple et grandiose ; il est vrai que l'architecte a suivi, en grande partie, l'ancienne disposition de la basilique ; néanmoins, son œuvre mérite d'être citée parmi les plus remarquables ouvrages d'architecture de ce siècle. Les constructions publiques, telles que ponts, aqueducs, canaux, remparts, &c., ne méritent pas moins d'éloges. On peut citer particulièrement l'immense viaduc en construction depuis plusieurs années, entre Albano et Genzano, pour rectifier les pentes trop rapides de la route de Rome à Naples. Ce magnifique travail, à trois étages d'arcades superposées, est comparable aux plus beaux viaducs des chemins de fer de France.

De même, le travail de canalisation exécuté à Tivoli pour détourner et régler le cours de l'Anio, fait le plus grand honneur aux ingénieurs romains.

Enfin, il est une partie de l'architecture dans laquelle les Italiens, et spécialement les Romains excellent : c'est celle de l'entretien et de la restauration des monuments ; on peut dire qu'ils sont sans rivaux dans cet art. Lorsqu'on parcourt la ville de Rome, il est impossible de ne pas être frappé du soin et de l'intelligence apportés pour consolider les monuments antiques, sans leur enlever rien de leur caractère et de leur style. D'un autre côté, en visitant les innombrables édifices modernes que cette ville renferme, il est facile de s'assurer du soin, de l'amour, pour ainsi dire, avec lequel ils sont entretenus. C'est surtout en parcourant l'incomparable basilique de Saint-Pierre dans toutes ses parties qu'on pourra se convaincre de la réalité de ce que nous avançons ici. Ce zèle, cette intelligence supérieure apportés à l'art d'entretenir les monuments, art que partout ailleurs on est généralement trop disposé à mépriser, fait le plus grand honneur aux architectes italiens.

Nous n'hésitons donc pas à conclure que l'architecture, dans cette contrée, est encore aujourd'hui digne des plus grands éloges, et que, si elle n'élève plus de monuments comme Saint-Pierre, Santa-Croce ou le dôme de Milan, c'est moins la faute des architectes que celle du temps, qui ne permet guère aujourd'hui ces coûteuses et colossales entreprises.

§ 4. GRAVURE.

Autrefois, la gravure n'était pas comptée à part parmi les beaux arts. Ainsi que nous l'avons dit en commençant, les Italiens ne comprenaient sous ce nom générique que la sculpture, la peinture et l'architecture, qu'ils désignaient sous le nom de *Le tre arti belle*. La gravure était confondue avec la peinture, sa mère, et bien que dès le temps d'Albert Durer et de Marc-Antoine elle eût déjà enfanté des chefs-d'œuvre, elle n'était considérée, pour ainsi dire, que comme un art accessoire et inférieur aux trois autres.

Dès son origine, l'art de reproduire par le burin ou par l'eau-forte les œuvres des grands peintres a été pour l'Italie un sujet de gloire et d'honneur : à toutes les époques, comme encore de nos jours, les graveurs italiens se sont placés au premier rang par la fidélité du dessin, par la finesse et la fermeté des tailles, par la beauté des touches, enfin par la reproduction aussi exacte qu'intelligente des qualités de leurs modèles. Qui ne connaît aujourd'hui les gravures de Gesi, Longhi, Toschi (1), Mercuy et Calamatta ? et qui pourrait leur contester le premier rang, l'égalité avec les chefs-d'œuvre contemporains de la gravure française ? On a cherché à expliquer pourquoi l'art de la gravure s'était maintenu en Italie à une si grande élévation, tandis que celui de la peinture, qui lui sert de modèle, est si déchu de sa gloire passée : M. de Stendall veut expliquer cette différence en disant que la gravure n'exige qu'un travail lent et sans imagination, travail qui, suivant lui, convient aux Italiens. Nous aurions cru tout le contraire : la fougue, la mobilité, l'impressionnabilité, l'exaltation nous paraissent le partage de cette nation si mécon-

(1) On sait que M. Toschi a entrepris de graver au burin toutes les peintures du Corrège qui décorent la coupole de la cathédrale de Parme. Cette entreprise est assez avancée ; elle donne une haute idée du talent du graveur, et rend aux amateurs et aux artistes un grand service, en leur permettant de juger l'œuvre du Corrège, qu'il est actuellement impossible de bien voir du pavé de l'église.

nue. D'ailleurs, l'histoire de l'art et celle de la peinture en particulier est là pour réfuter cette opinion. Ce n'est assurément pas le défaut d'imagination qu'on peut reprocher aux grands peintres des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. On ne peut pas plus justement les accuser d'avoir exécuté avec lenteur ce que leur génie concevait avec une rapidité et une facilité qui paraissent à peine croyables, en présence du grand nombre de leurs œuvres.

Nous serions plutôt disposé à croire que la supériorité des graveurs italiens tient à ce que de tout temps cette contrée a possédé dans cet art des maîtres distingués qui ont transmis à leurs élèves leurs principes et leurs méthodes, initiation beaucoup plus facile pour l'art de la gravure, qui n'exige pas plus d'imagination que pour les autres arts. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que l'art de graver au burin est actuellement poussé très-loin en Italie et qu'il n'a rien à envier à la France, à l'Allemagne ou à l'Angleterre.

La gravure au burin, qui reproduit les chefs-d'œuvre de la peinture, n'est pas la seule dans laquelle excellent les Italiens ; il est une branche de cet art, la gravure des pierres fines, des intailles et des camées, dans laquelle ils sont sans rivaux. Aucun pays ne peut se vanter de posséder des artistes comparables à *Girometti*, dans l'art de graver les pierres fines, soit qu'il imite les sujets traités par les anciens, soit qu'il compose de nouveaux modèles, qu'on a peine à discerner des plus belles pierres gravées antiques, tant la finesse et la perfection du dessin s'y trouvent unis à la beauté des formes et à la grâce de la composition. Il se fait dans toute l'Italie, mais particulièrement à Rome et à Florence, un immense commerce de pierres gravées dites *antiques*, et qui sont pour la plupart modernes, et de camées sur coquilles et sur pierres dures. Nous sommes loin de prétendre que toutes ces productions soient bonnes : à vrai dire, c'est de l'industrie plutôt que de l'art. Néanmoins, comme ces travaux se rattachent tous à l'art du dessin, ils méritent d'être signalés, parce qu'ils montrent l'habileté des Italiens et leur supériorité à copier ou à créer des œuvres qui contribuent à répandre le goût des belles choses et qui ont certainement plus de mérite que les bijoux ordinaires.

Enfin, l'art de graver les monnaies et les médailles est poussé

fort loin : il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les diverses monnaies de l'Italie. Nulle part elles ne sont inférieures, pour la gravure et l'exécution, à ce que les autres nations produisent de plus parfait en ce genre. Nous citerons, en particulier, les monnaies romaines de Grégoire XVI et de Pie IX, en argent et en or, et celles du Piémont et de Naples, comme étant fort remarquables.

Nous n'avons pas parlé de la lithographie, parce que cet art n'est pas en Italie à la hauteur qu'il a su atteindre en France, en Angleterre et en Allemagne ; mais la photographie, si on veut la considérer comme un art, produit, grâce au soleil de l'Italie et à l'habileté des artistes, de fort belles épreuves.

§ 5. ARTS ACCESSOIRES ET SECONDAIRES AUX ARTS DU DESSIN.

MOSAÏQUES. — TAPISSERIES.

1^o *Mosaïques.* — Après la gravure, et comme art secondaire, mais dont les œuvres sont souvent dignes d'être admirées, il est juste de citer la mosaïque ; c'est, comme l'art de tailler les camées et celui de graver les pierres fines, un art purement italien. Employée par les anciens à la décoration des palais et des temples, et plus tard par les premiers chrétiens à celle des églises, la mosaïque d'ornementation a produit dans le moyen-âge des œuvres admirables, et surtout précieuses, en ce qu'elles donnent aux monuments auxquels elles sont fixées un caractère tout particulier : il y a dans les églises de Rome un grand nombre de ces immenses compositions du moyen-âge : on peut en voir à Saint-Jean-de-Latran, à Saint-Paul, hors les murs, à Sainte-Marie-Majeure, Sainte-Prudentienne, Sainte-Praxide et dans beaucoup d'autres églises. La mosaïque d'ornementation moderne, grâce aux encouragements qu'elle a reçus des souverains pontifes, est arrivée à un degré de perfection incomparable. Mais tandis que les maîtres mosaïstes du moyen-âge ou de la renaissance inventaient souvent eux-mêmes les sujets de leurs compositions, les artistes modernes se sont bornés à reproduire les chefs-d'œuvre des grands maîtres. Qui n'a pas été frappé, en visitant Saint-

Pierre, de la beauté des copies en mosaïque de la *Transfiguration* de Raphaël, de la *Communion de saint Jérôme* du Dominiquin, de la *sainte Pétronille* du Guerchin, de l'*archange Gabriel* du Guide et de tant d'autres chefs-d'œuvre?

N'est-ce pas une heureuse idée, digne de toute la sympathie des amateurs du beau, que celle d'avoir fait servir à l'ornement de la plus belle église du monde les plus belles compositions des grands maîtres, reproduites dans la matière la plus indestructible? Quel monument, sous ce rapport comme sous bien d'autres, peut être mis en comparaison avec la basilique du prince des apôtres? Les souverains pontifes n'ont reculé devant aucuns sacrifices pour maintenir à l'art de la mosaïque sa supériorité; ils ont fondé, depuis long-temps, dans les bâtiments mêmes du palais du Vatican, une école de mosaïque, dans laquelle se forment les artistes qui plus tard doivent continuer les travaux de leurs devanciers. C'est ainsi qu'on a pu exécuter dans ces ateliers les portraits des papes, destinés à remplacer dans la basilique de Saint Paul, hors les murs, les anciennes mosaïques qui ont été détruites en 1825 par l'incendie de cet édifice. Les mêmes artistes ont également pu restaurer les parties de mosaïques qui encadrent les grands arcs du chœur et remplissent le fond de l'abside, mosaïques qui avaient été très-endommagées par le feu. A côté de la grande mosaïque d'ornement, qui s'allie si bien à l'architecture, vient se placer la petite mosaïque, dont les œuvres rivalisent avec les camées et les pierres gravées. Rome et Florence sont sans rivales dans cet art qui, bien que secondaire, n'en contribue pas moins à répandre le goût du beau par la représentation des monuments de l'architecture, de la peinture et de la statuaire, qu'il sait reproduire avec une véritable perfection.

2° *Tapisseries*. — Il existe dans l'hospice de Saint-Michel, à *Ripa-Grande*, à Rome, un atelier de fabrication de tapisseries et de tapis de pied et de tenture dans le genre des tapisseries des Gobelins et des tapis de Beauvais; on y a exécuté récemment la mosaïque antique des colombes du Capitole très-bien reproduite par la laine, et une autre tapisserie représentant la Sybille du Guerchin qui est au musée du Capitole. Mais cet art paraît bien

déchu de son ancienne splendeur : sous le pontificat de Pie VI, les tapisseries de Saint-Michel avaient atteint un degré de perfection comparable aux plus belles œuvres des Gobelins. A l'appui de cette assertion, il suffira de citer la magnifique tapisserie représentant la Cène, de Léonard de Vinci, qui sert de tenture à la cérémonie (*la lavanda*) qui a lieu à Saint-Pierre le jeudi-saint, et dans laquelle le pape lave les pieds à douze prêtres figurant les douze apôtres. Aucune des tapisseries qu'on a exécutées depuis ne peut être comparée à ce chef-d'œuvre.

§ 6. MUSIQUE.

Depuis l'invention de la musique moderne, l'Italie n'a jamais manqué de grands compositeurs. De nos jours, quel peuple pourrait lui disputer la supériorité, tant qu'elle possédera l'immortel Rossini? Les opéras composés par l'illustre maître de Pesaro n'ont-ils pas fait le tour du monde, excitant au même degré l'admiration des connaisseurs et l'enthousiasme des nations qui diffèrent le plus par le caractère, les passions et les mœurs? C'est que rien ne peut être comparé, Mozart excepté, aux compositions du maître italien. Quelle variété, quelle abondance d'idées dans ses œuvres! Pourrait-on croire, si on ne le savait à l'avance, que c'est le même musicien qui a composé *le Barbier de Séville* et *Othello*, *l'Italienne à Alger* et *Sémiramide*, *Tancredi* et *la Dame du Lac*, *Moïse* et *la Gazza ladra*, *le comte Ory* et *Guillaume Tell*? Dans ces compositions si variées, et dans bien d'autres encore, quel admirable mélange de musique bouffe et de musique sérieuse et simple jusqu'au sublime, comme le trio de *Guillaume Tell*! Le *Stabat*, seule œuvre de Rossini qui ne soit point un opéra, donne une idée de la supériorité de son génie dans les autres parties de l'art musical, et redouble les regrets profonds qu'inspire aux amateurs le parti prématurément pris par l'illustre maître de renoncer à écrire ou publier aucune composition musicale.

Après Rossini, l'Italie peut revendiquer avec fierté Bellini et Donizetti; qu'une fin prématurée a enlevés au milieu de leurs triomphes. *Le Pirate*, *les Puritains*, *la Norma*, assurent la re-

nommée de Bellini, et la *Lucia* suffirait seule à placer Donizetti parmi les auteurs qui ont su le mieux exprimer les passions tendres et les sentiments douloureux de l'âme.

Malheureusement le goût actuel en Italie paraît s'éloigner de la manière de ces maîtres. La mélodie a fait place au bruit des timballes, des grosses caisses et des ophycléides : on a inventé des instruments de cuivre d'une dimension gigantesque (1). Le chant, écrasé sous ce bruit, essaie vainement, par des efforts surhumains, à se faire entendre : il reste étouffé sous l'unisson des ophycléides, des trombones et des trompettes marines. On peut donc dire encore aujourd'hui, comme du temps d'Algarotti : *Marinesca è la musica*. La musique italienne ne peut que perdre à suivre les écarts de quelques-uns de ses compositeurs ; qu'elle revienne à la mélodie, et elle retrouvera cette délicieuse musique bouffe dont le *Matrimonio segreto* de Cimarosa est un si parfait modèle.

Jusqu'à présent, l'Italie n'a produit aucun symphoniste, aucun compositeur de quatuor comparable aux maîtres allemands et français. Pendant l'hiver, il n'est pas rare de voir affichée dans les principales villes l'annonce de cantates ou scènes musicales dont le goût rappelle le style des opéras à la mode. De même on a exécuté l'hiver dernier, à Rome, deux *Stabat*, l'un de M. le comte Bolognetti, amateur distingué, l'autre du professeur Piétro Raimondi, directeur du conservatoire de Palerme ; mais ces compositions ne feront pas oublier le *Stabat* de l'illustre Rossini.

Le musicien le plus en réputation aujourd'hui est le célèbre Verdi, qui ne manque ni d'originalité, ni de force, mais qui pousse le désir de produire de l'effet par l'emploi des instruments de cuivre et des éclats de voix jusqu'au-delà des bornes du possible. Les opéras de ce maître jouissent de la plus grande vogue, et c'est un malheur, car ils gâtent le goût italien et l'amènent à préférer le bruit à l'expression et à la mélodie.

On a publié cette année, à Milan, un document très-curieux sur l'état de la musique italienne : c'est le prospectus des troupes

(1) J'en ai vu qui avaient deux mètres de hauteur et dont le pavillon présentait quarante centimètres de diamètre.

de chant, de ballet et de drame qui ont été engagées pour le carnaval 1850-1851 sur les théâtres italiens établis dans les diverses parties du monde. Cette statistique a été publiée à Milan par le journal *l'Italie musicale*, n° 96. On y voit qu'il existe aujourd'hui plus de cent villes qui possèdent cent vingt-trois théâtres italiens répandus sur toute la surface du globe. Mais il s'en faut de beaucoup que cette liste soit complète : en y ajoutant les villes oubliées, telles que Vienne, Munich, Dresde, Londres, Marseille, Alger, La Haye, Stockholm, Copenhague, Leipsick, Hambourg, Prague, Francfort, Calcutta, Bombay, Batavia, Manille, &c., on peut, sans exagération, porter à cent vingt le nombre des villes qui possèdent un ou plusieurs théâtres italiens, soit d'opéra, soit de comédie, soit de tragédie. Toutefois, il est à remarquer que les représentations de comédie ou de drame ne franchissent pas les frontières de l'Italie, tandis que la musique italienne fait les délices du monde entier. C'est ainsi qu'il existe une troupe d'opéra italien dans plus de cinquante villes situées dans les différentes parties du monde. L'Espagne est le pays étranger qui paraît avoir le plus de goût pour la musique italienne, car on compte, tant dans la Péninsule que dans les îles Baléares et dans les colonies espagnoles, onze théâtres d'opéras italiens (1).

(1) Voici les noms des villes indiquées dans le prospectus de Milan comme possédant une troupe italienne :

Acquie, Alexandrie d'Égypte, Ancône, Arezzo, Asti, Athènes, la Havane, Avellino, Barcelone, Barlatta, Bastia, Bellinzona, Bergame, Berlin, Bologne (deux théâtres), Brescia, Bruxelles, Buénos-Ayres, Bukarest, Burgos, Cagliari, Catane, cap d'Istria, Ceuta, Cesène, Chiavari, Citta-di-Castello, Corfie, Constantinople, Crema, Crémone, Cumes, Florence (sept théâtres), Forli, Faenza, Fano, Fossombrone, Ferrare, Gènes (deux théâtres), Girone, Livourne (deux théâtres), Lisbonne, Lucques, Lugano, Lodi, Milan (six théâtres), Modène, Madrid, Malte, Messine, Moscou, Mantoue, Mortara, Malaga, Naples (cinq théâtres), Novare, Novi, New-Yorck, Oporto, Odessa, Parme, Saint-Pétersbourg, Pise, Palerme, Paris, Port-Mahon, Plaisance, Pistoja, Peragia, Porto-Ferraajo, Padoue (deux théâtres), Pignerolles, Pesaro, Patras, Pallanya, Rome (deux théâtres), Reggio-de-Calabre, Saluste, Séville, Sienne, Savone, Savigliano, Spolète, Saragosse, Sassari, Turin (quatre théâtres), Trui, Trapani, Trévise, Tolentino, Trieste, Verceil, Venise (trois théâtres), Vérone (deux théâtres), Zara.

Les pièces qui ont dû être représentées pendant le carnaval 1850-1851 sont au nombre de cinquante-huit (au moins celles qui sont indiquées, mais ce n'est pas le plus grand nombre). Ces cinquante-huit opéras sont répartis entre vingt-huit compositeurs, ainsi qu'il suit :

DONIZETTI,	12 opéras différents, <i>Don Sébastiano, Luida di Chauvini, Marino Faliero, Roberto d'Evereux, Maria di Bradens, Anna Bolena, Polyeucte, Maria di Rohan, Don Pasquale, Lucrezzia, Belisario, Fausto.</i>
VERDI,	11 — <i>La Maledizione, i due Fascari, i Lombardi, Macbeth, la Gerusalemme, Attila, Luisa Miller, Nabucco, Ernani, i Masnadieri.</i>
LAURO-ROSSI,	3 — <i>Les Faux-Monnoyeurs, le Domino-Noir, la Fille de Figaro.</i>
FIORAVANTI,	3 — <i>Columella, la Figia del Frate, Don Procopio.</i>
PAGINI,	4 — <i>Medea, Boudelmonte, Allan Carmeron, Saffo.</i>
LUIGI-RICCI,	3 — <i>Nuovo Figaro, Chi dura Vince, Chiara di Rosemberg.</i>
MERCADANTE,	3 — <i>Il Giuramento, Léonora, il Bravo.</i>
ROSSINI,	1 — <i>Le Barbier.</i>
BELLINI,	1 — <i>Norma.</i>
CARLO-PASTA,	1 — <i>I tre dia.</i>
ANTONIO MARCHOVIO,	1 — <i>Il Matrimonio a tre.</i>
MALAPIERO,	1 — <i>Un opéra nouveau pour Venise.</i>
VILLANIS,	1 — <i>Una legge spagnuola, id.</i>
DE GIOJA,	1 — <i>Un opéra nouveau pour Naples.</i>
INNI,	1 — <i>La maréchale d'Ancre.</i>
ROMANI,	1 — <i>Lutti amanti.</i>
MAZZA,	1 — <i>La pura d'un opera seria.</i>
LAMPERTI,	1 — <i>Malek-Adel.</i>
CHIAROMONTE,	1 — <i>Il Gondoliere.</i>

I FRATELLI-RICCI,	1 — <i>Crespinact la Comare.</i>
CAGNONI,	1 — <i>Don Bucefalo.</i>
BATTISTA,	1 — <i>Anna la Prie.</i>
SANELLI,	1 — <i>Il Fornaretto.</i>
SARMIENTO,	1 — Un opéra nouveau pour Parme.
PASINI DE FERRARE,	1 — <i>Binalda di Lambertazzi.</i>
AUBER,	1 — <i>La Muette de Portici.</i>
FÉLICIEEN DAVID,	1 — <i>Le Désert.</i>
MEYERBEER,	1 — <i>Les Huguenots.</i>

Il convient de remarquer que deux compositeurs français, MM. Auber et Félicien David, et un allemand, M. Meyerbeer, figurent sur cette liste ; il reste donc vingt-cinq compositeurs italiens, ce qui prouve d'une manière éclatante que le goût de la musique n'est pas près de s'éteindre dans ce pays. Dans ce nombre, on compte plus de vingt maîtres vivants, proportion de beaucoup supérieure à celle de toutes les autres nations de l'Europe réunies. Il est donc incontestable que l'Italie occupe le premier rang pour l'art et l'amour de la musique, puisque non-seulement elle a pour elle le grand nombre des compositeurs, mais qu'elle peut se glorifier de plusieurs illustres maîtres, parmi lesquels l'incomparable Rossini, qui, de l'aveu de tous ses émules, doit tenir la première place.

Résumons cet essai, nécessairement très-incomplet, de l'état actuel des arts en Italie.

Nous croyons avoir démontré que, pour la musique, l'Italie est toujours en avant des autres peuples; qu'elle ne leur est inférieure ni pour la sculpture ni pour la gravure au burin, ni pour l'architecture; que la peinture seule n'est pas au niveau de son ancien lustre; que, pour les arts secondaires, il est vrai, mais qui se lient à l'art du dessin, tels que la gravure en pierres fines, la taille des camées et la mosaïque, l'Italie n'a pas de rivaux, qu'elle n'a pas même d'imitateurs.

Enfin, nous signalerons comme une circonstance qui entretient une heureuse émulation parmi les artistes italiens, de n'avoir aucun point central, comme Paris en France, qui absorbe toutes

les intelligences et tous les talents supérieurs. La forte organisation municipale qui, malgré tant de guerres, de révolutions et de partages de territoires, a survécu aux anciennes républiques italiennes, permet à chaque ville importante de conserver ses propres artistes, et par ce moyen d'entretenir dans son sein le goût des arts et du beau.

D'un autre côté, l'Italie n'a jamais cessé d'attirer chez elle, et surtout de retenir, les artistes étrangers : combien n'étaient venus que pour quelques mois à Rome, qui ont passé toute leur vie dans cette ville ? Le Poussin, Claude Lorrain, Raphaël, Mengs, Thorwalseld, en sont les exemples les plus remarquables, tandis que Winckelman et d'Agincourt ne prouvent pas moins combien Rome est faite pour retenir les véritables amateurs de l'art et de l'antiquité.

Aujourd'hui encore, cette ville renferme un grand nombre d'artistes étrangers : nous citerons entre autres le Prussien Owerbeck, l'Anglais Gilson et le Français Lemoyne, qui l'ont adoptée depuis long-temps comme leur patrie de prédilection.

C'est assurément une des gloires de cette ville incomparable d'offrir, même en ces temps de troubles et de révolutions, un asile aux hommes qui ont voué à l'art et à l'antiquité un culte exclusif et désintéressé. Rome doit cet avantage au spectacle toujours nouveau qu'elle présente aux artistes et aux esprits méditatifs, et à sa beauté sans égale, beauté qu'on ne connaît jamais trop, et de laquelle on peut dire avec le poète, ainsi que de toute l'Italie :

*Io non la vidi tante volte ancora
Che non trovassi in Lei nuova Bellezza.*

LÉGISLATION

SUR LES ANTIQUITÉS, LES FOUILLES ET LES BEAUX-ARTS A ROME
ET DANS LES ÉTATS PONTIFICAUX,

PAR: M. DUMESNIL.

La conservation des monuments antiques, la surveillance des recherches et des fouilles opérées pour arriver à la découverte des objets d'art, le règlement des droits de l'Etat et de l'inventeur, enfin, les mesures à prendre pour assurer au public la jouissance des chefs-d'œuvre de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, tant anciens que modernes, ont, depuis plusieurs siècles, excité la sollicitude des souverains pontifes.

Si, depuis la chute de l'empire romain d'occident et pendant tout le moyen-âge, les monuments antiques de Rome eurent à subir les outrages et les dévastations des destructeurs, il faut en accuser d'abord les étrangers et spécialement les Normands de Robert Guiscard, ensuite les rivalités qui divisaient les grandes familles féodales; en dernier lieu, la translation du Saint-Siège à Avignon, translation qui, laissant Rome en proie aux troubles et à la guerre civile, livra les monuments de la civilisation antique au pouvoir des démolisseurs.

Sans vouloir nous éloigner du but que nous nous sommes proposé, et si nous prenons pour exemple un des plus intéressants édifices de Rome, le Colisée, sur lequel il existe des documents plus circonstanciés que sur beaucoup d'autres, il nous suffira de dire qu'après avoir beaucoup souffert des tremblements de terre de 439 et 480, il avait été soigneusement réparé; car du temps de Théodoric, de 493 à 526, on y célébra des jeux et des chasses d'animaux avec une grande magnificence, ce qui est constaté par une lettre de Cassiodore, son secrétaire (1).

Il ne paraît pas que du commencement du VI^e jusqu'à la fin X^e siècle il eût beaucoup souffert des ravages des hommes et du temps, puisque *Beda* rapporte ce dicton qui, à cette époque, était admis à Rome comme une sorte de prophétie : *Quandiu stabit Colisæus, stabit et Roma; quando cadet Colisæus, cadet et Roma; quando cadet Roma, cadet et mundus* : « Tant que durera le Colisée, Rome durera; quand le Colisée sera détruit, Rome aussi sera détruite; quand Rome sera détruite, le monde aussi sera détruit. » Cette espèce de sentence n'aurait pu se dire si, dès ce temps, la plus grande partie de cet édifice eût été ruinée. On peut bien supposer que quelques arcs du Colisée ont été endommagés vers la fin du X^e siècle, au milieu des combats livrés à Rome entre les troupes de l'empereur Othon III et les milices du pape Grégoire V, commandées par Obizzo Visconti, et les partisans du consul Crescenzo Nomentano, retiré dans le château Saint-Ange.

On sait, en effet, que c'est à cette époque que fut entièrement détruit, par Obizzo Visconti, le fameux portique qui, de la porte d'Ostie, conduisait à la basilique de Saint-Paul. Néanmoins, rien ne constate que le Colisée ait eu à souffrir beaucoup de ces ra-

(1) CASSIOD., *épist.* LXII, *lib.* V *Variar.*, . Ce document et ceux qui suivent sur l'état du Colisée pendant le moyen-âge sont empruntés à une dissertation écrite en italien et intitulée : *Delle memorie sacre e profane dell' anfiteatro Flavio di Roma, vulgarmente detto il Collosse; Dissertazione di Giovanni Marangoni*, et publiée dans le tome III, pages 421 et suiv., *Della piacevole raccolta di Opuscoli sopra argomento di belle arti. Roma, tipografia Menicanti.* 3 vol. in-12, 1846.

vages , car le théâtre des combats ayant été le Trastevère et les rives du fleuve , il semble que la position du Colisée ait dû le mettre à l'abri des dévastations. Tout semble démontrer que l'année 1084 est l'époque de la démolition partielle de ce majestueux édifice.

On connaît la lutte de Grégoire VII contre l'empereur Henri IV, lutte qui obligea le souverain pontife à se retirer dans le château Saint-Ange , où il ne tarda pas à se voir assiégé par les troupes de l'empereur. A cette nouvelle , Robert Guiscard , chef des Normands , feudataire de l'Eglise et prince de Salerne , accourut à Rome avec une armée et s'établit avec ses troupes près de l'église des *Quatre-Saints*, et dans le palais pontifical de Latran. Mais , apprenant que le plus grand nombre des Romains adhérait au parti de l'empereur , et que dès lors il lui devenait très-difficile de délivrer le pontife, adoptant l'avis de Cencio, consul de Rome, il fit mettre le feu à la partie de la ville qui , du palais de Latran, s'étend jusqu'au Capitole, comme le rapporte Léon d'Ostie (*apud Baronium, ann. 1084*), détruisant ainsi toutes les maisons qui étaient placées entre le mont Cœlius et le Capitole : « *Et majorem urbis partem Cœlium inter et Capitolium sitam evertit, anno 1084.* Cet événement est également rapporté par Platina, dans sa *Vie de Grégoire VII*, et il ajoute que cette partie de la ville ayant été ruinée, il occupa de vive force le Capitole, et le fit abaisser et aplanir comme une plaine. Ensuite, ayant mis à sac tout le reste de la ville, il lui fut facile de délivrer le pontife qu'il conduisit à Salerne.

Et comme, dans la partie qui regarde le mont Cœlius, les portiques de l'amphithéâtre Flavier étaient debout et qu'ils auraient pu servir de forteresse aux Romains, afin d'empêcher les soldats de Guiscard de s'avancer jusqu'au Capitole , on peut croire que ce chef les aura fait entièrement détruire pour enlever aux rebelles un refuge fortifié, semblable à celui que les Goths trouvèrent dans l'amphithéâtre de Nîmes, où ils se fortifièrent comme dans un rocher, y élevant même une tour (*Grasser. de Antiquit. Nemansensis*) ; mais telle est la grandeur et la solidité du Colisée, que sa masse survécut à ces dévastations. Dans le XII^e siè-

cle, on le considérait encore comme un des lieux les plus sûrs de Rome : aussi voit-on les Frangipani et les Annibaldi, familles puissantes et rivales, s'en disputer la possession pendant près de deux siècles. En 1312, après la translation du Saint-Siège à Avignon par Clément V, il appartenait encore aux Annibaldi. En 1332, on y donna un brillant tournoi ; mais, trente ans après, il était dans un tel état de dévastations et d'abandon, qu'il servait de carrière dans laquelle les riches romains venaient chercher des pierres pour construire leurs palais et les autres édifices de la ville. Le retour des papes dans la capitale de la chrétienté, en 1377, paraît avoir mis un terme à ce vandalisme ; car on trouve qu'en 1381 il y fut établi un hôpital, ce qui empêcha que sa destruction fût complète.

Cependant, il s'écoula encore près d'un siècle avant que les souverains pontifes fissent usage de leur autorité pour mettre un terme à la dévastation des monuments de l'antiquité.

On trouve bien, à la date du mois d'avril 1425, une bulle *et si cunctarum*, de Martin V, qui rétablit la charge de magistrat des routes, rues, places publiques, édifices, &c. ; mais il est douteux que cet office ait été créé pour assurer la conservation des anciens monuments ; car, parmi les pouvoirs qui lui sont attribués, on voit qu'il a ceux de : *Destruere antiqua ædificia, alia erigere, vias aperire, occludere alias.*

Il appartenait à l'illustre et savant Eneas-Sylvius Piccolomini, qui fut élu pape en 1458, sous le nom de Pie II, de promulguer la première loi propre à assurer la conservation des monuments antiques. Ce pontife, ami des arts, auquel le *Biondo* dédia sa *Roma instaurata*, fut sans doute excité par les savants qui l'entouraient à protéger Rome contre de nouvelles destructions. Par sa bulle de 1482, *cum almam nostram urbem*, il défendit, sous des peines sévères, de démolir, en totalité ou en partie, les restes des anciens édifices, soit qu'ils fussent situés en dedans ou en dehors des murs de Rome, et encore que ces restes fussent placés sur des propriétés particulières, urbaines ou rurales.

Ces sages prescriptions ne paraissent pas avoir empêché Paul II, successeur de Pie II, de 1464 à 1471, de se servir des

matériaux tirés du Colisée pour construire le palais de Venise : exemple qu'imita le cardinal Rifaello Riario, lorsqu'il fit élever, avec les mêmes matériaux, le palais de la Chancellerie, sur les dessins et sous la direction de Bramante.

Toutefois, l'auteur de la *Dissertation sur le Colisée*, cité plus haut, s'élève avec force contre l'in vraisemblance de ces accusations accréditées principalement par Fioravante Martinelli, dans son ouvrage intitulé : *Roma ricercata nel suo sito*, et plus encore par la Panazole, dans ses *Trésors cachés de Rome* (3^e édition, p. 114). En effet, ces écrivains disent positivement qu'une grande partie du Colisée, celle qui regarde l'église Saint-Jean-Saint-Paul, fut détruite par Paul II, afin de pouvoir se servir des travertins (1) pour élever le palais Saint-Marc, ainsi que fit le cardinal Riario pour la construction de la Chancellerie. Mais, répond notre auteur (p. 386), il paraît bien invraisemblable que Paul II ait jeté par terre les portiques de l'amphithéâtre, car il aurait été blâmé par tout le monde. Platena, qui fut si vivement persécuté par ce pontife, et même retenu long-temps en prison, et qui, dans la vie qu'il a écrite de ce pape, a noté tous les actes les plus dignes d'être blâmés, n'aurait certainement pas manqué de faire mention de celui-là, et d'accuser ce pontife de la mutilation du plus beau, du plus noble édifice antique de Rome. Nous devons donc conclure de son silence à cet égard, que Paul II ayant commencé, avant d'être élu pape, son palais de Saint-Marc, aura continué à se servir, après son élection, des travertins qui étaient tombés et avaient été arrachés depuis long-temps de cette partie du Colisée, et que le cardinal Riario aura fait de même (2).

Quoi qu'il en soit, le successeur de Paul II, Sixte IV della Rovere, l'oncle du cardinal Riario et du cardinal Julien della Rovere, qui fut depuis Jules II, n'hésita pas à suivre l'exemple de

(1) On sait que le Colisée est construit en gros blocs de cette magnifique pierre, fort commune aux environs de Rome et formée par les dépôts ou sédiments que charrie l'Anio ou Teverone.

(2) *Loc., cit.*, p. 386.

Pie II, et s'efforça d'assurer la conservation des précieux restes de l'antiquité qui existaient encore à Rome. Par sa bulle, *Quum provida*, de 1474, il défendit, sous des peines sévères, d'enlever des églises publiques et de leurs annexes les marbres antiques sculptés ou unis de toutes sortes, les inscriptions, mosaïques, urnes et autres monuments anciens de tous genres. Cette bulle eut pour effet d'immobiliser les statues, les bas-reliefs, les tombeaux qui se trouvaient dans les églises de Rome, de telle sorte qu'il fallut, à l'avenir, un ordre ou permission spéciale du souverain pontife pour en autoriser le déplacement ou l'enlèvement. C'est ainsi, par exemple, que le magnifique sarcophage de porphyre rouge antique, formant le tombeau de sainte Constance, est resté dans l'église de ce nom, près de sainte Agnès, hors des murs, où il avait été placé du temps de Constantin, jusqu'en 1789, où, sur l'ordre de Pie VI, il fut transporté dans le musée du Vatican.

Sixte IV ne se borna pas à protéger les anciens monuments ; il embellit la ville de Rome et encouragea les lettres, ainsi que l'atteste l'inscription suivante, placée au bas d'une fresque peinte par Melozzo de Forli dans l'ancienne bibliothèque du Vatican reconstruite par ce pontife, fresque qui représente Platina recevant à genoux l'investiture de bibliothécaire que lui confère le pontife (1) :

*Templa, domum expositis, vicis, fora, mœnia, pontes,
Virgineam Trivii quod repararis aquam,
Prisca licet nautis statutos dare commoda portus,
Et Vaticanum cingere, Sixte, jugum ;
Plus tamen urbs debet : nam quæ squallore latebat
Cernitur in celebri bibliotheca loco.*

Mais c'est surtout sous les pontificats de Jules II et de Léon X, pendant lesquels l'art moderne s'éleva si haut, que les antiquités

(1) Cette fresque a été très-habilement transportée sur toile ; elle décora aujourd'hui la quatrième salle des peintures du Vatican.

de Rome furent réellement étudiées avec amour par les grands artistes et les illustres amateurs contemporains, et protégés avec une haute intelligence par ces grands pontifes.

On sait que sur l'invitation de Léon X, et d'après les conseils de Baldassare Castiglione, Raphaël avait relevé les mesures des principaux édifices de Rome et reconnu l'emplacement de ceux qui étaient encore enfouis, dans le but de pourvoir à leur restauration, ainsi qu'on le voit par la lettre ou rapport qu'il adressa à ce sujet à l'illustre pontife (1).

Vers la même époque, en 1515, Léon X avait nommé Raphaël architecte de Saint-Pierre, après la mort de Bramante. L'année suivante, pour assurer les moyens de mener à bonne fin cette immense entreprise, il lui conféra, par un bref du 27 août 1516, l'inspection générale de tous les marbres et de toutes les pierres qui, à l'avenir, seraient fouillés soit dans l'intérieur de Rome, soit au-dehors, dans l'espace de dix milles, afin qu'il pût les acheter, quand il le jugerait à propos, pour la construction de Saint-Pierre. « C'est pourquoi, ajoute ce bref, j'ordonne à tous, « de quelque condition qu'ils soient, nobles et élevés en dignités « ou dans une classe inférieure, de vous donner avis, comme « étant surintendant de cette partie, de tous les marbres et de « toutes les pierres de quelque nature qu'elles soient qui seront « fouillés dans l'espace que je viens de déterminer ; et celui qui « ne le fera pas dans les trois jours, sera, sur votre jugement, « condamné à une amende de cent à trois cents *scudi* d'or. — « En outre, étant informé que les tailleurs de pierre emploient

(1) On a supposé pendant long-temps que cette lettre, qui a été trouvée dans les papiers de Baldassare Castiglione et publiée, dans ses lettres, par Comnino, en 1769 (t. I^{er}, p. 149, in-4^o, Padoue), était de cet écrivain; une dissertation de l'abbé Daniel Francesconi, publiée à Florence en 1799, in-8^o, l'attribue à Raphaël. Cette opinion a été adoptée par le comte Luigi Rossi, dans le 2^e vol., p. 172 et suiv., de sa traduction italienne de la *Vie et du pontificat de Léon X*, par Boscoé; elle est également partagée par M. Quatremère de Quincy, dans la *Vie de Raphaël*, et par son traducteur Longhena. (Voy. cette traduction, p. 545 et 551.)

« et taillent inconsidérément des morceaux de marbres antiques
« sur lesquels sont sculptées des inscriptions, lesquelles con-
« tiennent des souvenirs mémorables dont il importe d'assurer la
« conservation pour l'étude de la littérature et de la langue latine,
« et sachant que les susdits détruisent ces inscriptions, je dé-
« fends à tous ceux qui, dans Rome, exercent l'art de tailler la
« pierre, de mutiler ou couper aucune pierre écrite sans votre
« ordre et votre permission, sous la même peine, s'ils n'exé-
« cutent pas mes commandements (1). »

Investi de ces pouvoirs, le Sauzio avait entrepris une description des plus précieux restes de l'antiquité conservés encore dans la ville de Rome ; il avait même composé un instrument pour prendre avec plus de facilité les dimensions de tous ces monuments, dans le but d'indiquer au souverain pontife les moyens à prendre pour procéder à leur restauration et les mettre à l'abri de nouvelles dégradations.

C'est également sous les pontificats de Jules II et de Léon X que furent entreprises, dans divers quartiers de Rome, les fouilles qui amenèrent la découverte d'un grand nombre de chefs-d'œuvre de la sculpture antique, parmi lesquels il suffira de citer le groupe de Laocoon, trouvé, du temps de Jules II, dans les thermes de Titus.

Malheureusement, la mort prématurée de Raphaël et celle de Léon X mirent obstacle à l'exécution des projets qui avaient été préparés avec tant d'intelligence.

Quelques années plus tard, en 1527, la prise de Rome par le connétable de Bourbon et les dévastations commises par ses soldats, que sa mort avait jetés dans tous les excès de l'indiscipline et de la barbarie, couvrirent cette ville de nouvelles ruines ; il fallut de longues années et des sommes énormes à Clément VII et à Paul III pour réparer ce qu'il y avait de réparable dans ces désastres.

Bien que Paul III puisse être accusé, avec raison, de s'être servi des pierres du Colisée pour construire le palais Farnèse,

(1) *Lettres de Bottari*, t. VI, n° III, p. 23.

néanmoins, sous son pontificat, les anciens monuments furent, en général, respectés. Des fouilles, entreprises aux thermes de Caracalla, amenèrent la découverte du fameux torse du Belvédère; au Vatican, de l'Hercule et du Taureau Farnèse, ainsi que de la Flora, statues qui sont aujourd'hui au musée de Naples.

En outre, la protection dont ce pontife et sa puissante famille entourèrent les principaux artistes contemporains, spécialement Michel-Ange et Titien, recommande sa mémoire au respect de la postérité. On ignore généralement que Paul III, à la sollicitation duquel Michel-Ange peignit deux grandes fresques dans la chapelle Pauline du Vatican (1) et termina la chapelle Sixtine, avait créé, en faveur d'Urbino, le fidèle serviteur du grand artiste, la charge de *pulitore*, entreteneur des peintures de ces deux chapelles. D'après la teneur de la bulle, le *pulitore* devait entretenir propres, tant les peintures de la voûte et des parois de la chapelle Sixtine que celles de la chapelle Pauline et de la grande salle dite royale, qui sert d'antichambre à ces deux chapelles; en conséquence, il devait enlever la poussière et les autres *immondezze*, qui auraient pu gêner les peintures, les préserver de la fumée des cierges qu'on allume pour célébrer l'office divin, enfin, les maintenir constamment avec le plus grand soin dans un parfait état de propreté.

Cette charge, créée pour Urbino (2), *famigliare del detto Michel-Angelo*, dit la bulle, et à la considération de ce grand homme, valait au *pulitore* un traitement de six ducats d'or par mois, indépendamment de quatre écus qu'il touchait déjà, pour une autre cause; de la chambre apostolique.

« On ne saurait trop louer, dit le savant Bottari, qui rapporte « cette bulle (3), la pensée et la prévoyance de ce grand pape « qui, sans se laisser arrêter par la considération de la dépense, « avait créé cette charge. » Il est bien à regretter qu'après la mort d'Urbino et celle de Paul III cet emploi ait été supprimé.

(1) L'un représentait la *Conversion de saint Paul* et l'autre le *Crucifiquement de saint Pierre*.

(2) Il s'appelait *Francesco-Amatori d'Urbino*.

(3) *Lettere pittoresche*, t. VI, p. 56, n° VIII.

Déjà, de son temps, Bottari se plaignait de l'état déplorable dans lequel se trouvaient les fresques de la chapelle Pauline et le *Jugement dernier* de la Sixtine. Aujourd'hui, faute de soins et de précautions, la fumée des cierges, la poussière et la malpropreté ont tellement noirci et *empâté* les admirables fresques de Buonarotti dans la chapelle Pauline et les parties du *Jugement dernier* les plus rapprochées du sol, à la Sixtine, qu'il est presque impossible d'y rien reconnaître.

Depuis le pontificat de Paul III, les restes des monuments antiques ne furent plus exposés à la dévastation des étrangers ou des habitants de Rome. On doit néanmoins regretter que, dans le but de décorer des monuments modernes, plusieurs souverains pontifes n'aient pas hésité à dépouiller de leurs ornements les plus précieux pour l'art des monuments anciens qui avaient échappé aux barbares. C'est ainsi que le pape Urbain VIII, Barberini, auquel, d'ailleurs, Rome doit un grand nombre d'édifices remarquables, enleva, en 1632, tous les bronzes du Panthéon, pour en faire les quatre colonnes et les autres ornements de l'autel papal et du baldaquin de Saint-Pierre, et, en outre, plus de quatre-vingts canons au fort Saint-Ange. L'inscription qui rappelle ce fait, placée à gauche, sous le portique du Panthéon, est assez curieuse pour être rapportée :

URBANUS VIII, PONT. MAX.
VETUSTAS ÆNEI LAGUNARIS
RELIQUIAS,
IN VATICANAS COLUMNAS ET
BELLICA TORMENTA CONFLAVIT,
UT DECORA **INUTILIA**
ET IPSI PROPE FAMA **IGNOTA**
FIERENT,
IN VATICANO TEMPLO,
APOSTOLICI SEPULCHRI ORNAMENTA,
IN HADRIANA ARCE
INSTRUMENTA PUBLICÆ SECURITATIS
ANNO DOMINI MDCXXXII, PONT. IX.

On voit qu'Urbain VIII croyait se justifier en destinant les bronzes *inutiles* du Panthéon au baldaquin de l'église de Saint-Pierre et à la défense du château Saint-Ange. Malgré les proportions grandioses et la magnificence de ce baldaquin, la postérité a blâmé cette spoliation d'un monument que seize siècles et tant d'armées barbares avaient respecté.

Le Colisée, pendant le dernier siècle, ne fut guère mieux traité. Bien que l'arène eût été consacrée à la Passion de Jésus-Christ, en mémoire des saints martyrs, par Clément X, l'an du jubilé 1675, néanmoins, Clément XI, dans le commencement du dernier siècle, se servit des matériaux d'un arc renversé par le tremblement de terre de 1703 pour construire le port de *Ripetta*, et ne craignit pas de faire servir les galeries extérieures au dépôt des immondices pour en tirer le salpêtre.

Cet état déplorable du Colisée a duré jusqu'au pontificat de Pie VII, et l'on peut dire que ce pontife a été le véritable fondateur de la législation sur les antiquités, les fouilles et les beaux-arts à Rome et dans les Etats pontificaux, bien que sous Benoît XIV un édit du cardinal-camerlingue, Sylvio Valenti, du 5 janvier 1750, eût déjà posé les bases de cette législation.

Elle se compose de deux lois également obligatoires, savoir :

1^o Un rescrit ou *chirografo* du pape Pie VII, du 1^{er} octobre 1802, adressé au cardinal procamerlingue Giuseppe Doria-Pamphili, sur les antiquités et les beaux-arts à Rome et dans l'Etat pontifical ;

2^o Et un édit du 7 avril 1820, du cardinal Pacca, alors cameringue de la Sainte-Eglise, sur les antiquités et les fouilles.

Nous allons donner une idée succincte de ces deux documents en faisant connaître les principales dispositions qu'ils consacrent.

Mais d'abord, il ne sera pas inutile de rappeler les circonstances qui ont donné lieu à ces deux actes du gouvernement pontifical.

On sait qu'en 1798, après la première campagne d'Italie, le

général Bonaparte fit céder à la France , par le traité de Tolentino, et comme condition de la paix qu'il accordait à Pie VI, un grand nombre de chefs-d'œuvre de la sculpture antique et de la peinture moderne et d'autres objets d'art qui furent envoyés de Rome à Paris pour orner le musée du Louvre. Cet abus de la force, renouvelé des anciens Romains, qui ne se faisaient aucun scrupule de dépouiller les temples et les monuments de la Grèce, de la Sicile, de l'Égypte et de l'Asie-Mineure, ne nous a jamais paru justifiable. Nous pensons que les monuments de l'art devraient être constamment respectés et placés au-dessus de toutes les révolutions, de toutes les guerres et de toutes les conquêtes, de même que l'art nous paraît être au-dessus de la politique. Les habitants de Rome avaient vivement ressenti cette perte; aussi, peu de temps après son avènement au pontificat, Pie VII s'empressa d'adopter les mesures qu'il croyait les plus efficaces pour empêcher l'enlèvement et la translation hors de Rome des objets d'art qui avaient échappé au traité de Tolentino, et pour assurer à ses sujets, ainsi qu'aux étrangers qui viennent à Rome, la jouissance des monuments que cette ville avait conservés. Tel est le but du rescrit de 1802; son préambule s'explique clairement :

« La conservation des monuments et des productions des
« beaux-arts, dit-il, qui, nonobstant l'action destructice du
« temps, sont parvenus jusqu'à nous, a toujours été considérée
« par nos prédécesseurs comme un des objets les plus dignes
« d'exciter leur intérêt et leur sollicitude. Ces précieux restes de
« la civilisation antique ornent et décorent la ville de Rome, de
« telle manière qu'ils la font distinguer parmi toutes les autres
« villes les plus remarquables de l'Europe; ils fournissent les su-
« jets les plus importants aux méditations des érudits; ils servent
« de modèles aux artistes pour élever leurs compositions jusqu'à
« l'idée du beau et du sublime; ils appellent dans cette ville le
« concours des étrangers, attirés par le plaisir d'observer ces ad-
« mirables raretés; ils alimentent un grand nombre d'individus
« employés dans la pratique des beaux-arts; enfin, par les nouvel-
« les productions qui sortent de leurs mains, ils animent une bran-

« che de commerce et d'industrie plus utile qu'aucune autre au
« public et à l'Etat, parce qu'elle est entièrement le produit du
« génie de l'homme et l'œuvre de son travail et de ses mains.
« Dans la tempête des derniers événements, immenses ont été les
« pertes que cette très-chère ville a supportées, lorsqu'elle a été
« dépouillée des monuments les plus rares et des œuvres les plus
« illustres de l'antiquité. Mais, loin de se laisser abattre par ces
« tristes conjonctures, notre paternelle sollicitude s'est plus vi-
« vement appliquée à trouver tous les moyens, soit pour empêcher
« qu'aux pertes déjà souffertes il ne vînt s'en ajouter de nou-
« velles, soit pour combler, par la découverte de nouveaux mo-
« numents, le vide laissé par ceux qui ont été perdus. Ces
« réflexions, d'après l'illustre exemple donné par la sainte mé-
« moire de Léon X, dans la personne du grand Raphaël d'Urbin,
« nous ont récemment déterminé à choisir l'incomparable sculp-
« teur Canova, émule des Phidias et des Praxitèle, de même que
« Raphaël le fut des Apelle et des Zeuxis, comme inspecteur-
« général des beaux-arts et de tout ce qui s'y rattache. Nous lui
« avons donc conféré, sa vie durant, sous votre seule dépen-
« dance (1), les pouvoirs les plus étendus et les plus forts pour
« veiller sur tout ce qui peut contribuer au maintien et à l'heu-
« reux progrès des arts, du dessin et de ceux qui les professent.
« Ces mêmes réflexions, en nous faisant mieux connaître com-
« bien il importe à nos très-chers sujets, au bien général,
« unique objet de notre constante sollicitude, et à la beauté, ainsi
« qu'à la renommée de cette noble métropole, notre capitale, de
« prendre toutes les mesures nécessaires pour conserver et ac-
« croître, dans l'intérêt de l'instruction générale, les monuments
« de l'antiquité et les beaux modèles des arts, afin d'exciter
« l'émulation de ceux qui les cultivent, ont appelé notre atten-
« tion sur la nécessité de renouveler les anciennes prescriptions
« de nos prédécesseurs, en y ajoutant des dispositions nouvelles
« plus énergiques, propres à en assurer l'exécution. »

Tel est le but du rescrit du 1^{er} octobre 1802. Voici l'analyse succincte de ses principales dispositions :

(1) Celle du cardinal-camerlingue auquel ce rescrit est adressé.

1° Par les trois premiers articles de son rescrit, le pontife défend, d'une manière absolue, d'exporter de Rome et de l'Etat toute statue, bas-relief et autre travail analogue représentant des figures humaines et des animaux, soit en marbre, en bronze, en ivoire ou de toute autre matière; les peintures antiques, grecques ou romaines, sciées ou détachées des murs; les mosaïques, les vases dits étrusques; les objets en verre et autres ouvrages coloriés; les intailles, vases antiques, pierres précieuses (*gemme*) et pierres gravées; les camées, médailles, plombs, bronzes, et généralement tous les travaux de grand ou de petit module, qui sont connus sous le nom d'antiquités publiques ou privées, sacrées ou profanes, sans exception; comme aussi les pierres, inscriptions, cippes, urnes, candélabres, lampes, sarcophages, urnes cinéraires, ainsi que ce qui a rapport à l'architecture, colonnes, chapiteaux, bases, architraves, &c; et les pierres et les marbres antiques de toutes les espèces. Cette prohibition est étendue à toutes les peintures sur bois ou sur toiles qui sont l'œuvre d'auteurs classiques qui ont fleuri depuis la naissance des arts, ou qui intéressent les arts eux-mêmes, les écoles et l'érudition, ou qui, par tout autre motif, sont restées célèbres;

2° Les peines contre ceux qui exporteront de Rome ou de l'Etat, soit par terre, soit par mer, les objets ci-dessus indiqués, consistent dans une amende de cinq cents ducats d'or de chambre et, cumulativement, dans des peines afflictives jusqu'à cinq ans de galères, à la discrétion du cardinal camerlingue;

3° Les dispositions qui précèdent ne doivent pas mettre obstacle au commerce libre des objets d'art et d'antiquité dans la ville de Rome; et, en cas de transport d'une ville à une autre ville de l'Etat, avec la permission du cardinal-camerlingue;

4° Les productions des artistes vivants, peintres et sculpteurs et celles des auteurs morts qui ne sont pas considérées comme classiques, peuvent être librement vendues et exportées de l'Etat pontifical, pourvu qu'elles aient été soumises à la visite de l'inspecteur des beaux-arts;

5° Il est défendu de mutiler, casser, altérer ou gâter, de quelque manière que ce soit, les statues, bas-reliefs, cippes et autres

monuments et restes de l'antiquité, sous peine d'amende et d'une année de travail public ;

6° Renouvelant la constitution de Pie II, de 1462, *Cum alman nostram Urbem*, Pie VII défend, sous les mêmes peines, de démolir en tout ou en partie les restes des anciens édifices situés soit dans la ville de Rome, soit ailleurs ;

7° Il rappelle également les dispositions de la bulle de Sixte IV, *Cum provida*, de 1474, et interdit formellement d'enlever des églises publiques et de leurs annexes, même des simples oratoires, les marbres antiques sculptés ou unis, les inscriptions, mosaïques, urnes, terres cuites et autres semblables monuments ;

8° La même défense est établie pour les tableaux des églises, lesquels, non-seulement ne pourront être dérangés de place ou vendus, mais même ne pourront être restaurés sur place ou ailleurs et même déplacés pour en prendre copie, sans l'autorisation et le consentement de l'inspecteur des beaux-arts et du commissaire des antiquités qui devront en faire rapport au cardinal-camerlingue ;

9° Afin que ces mesures puissent recevoir leur exécution, les particuliers qui possèdent des galeries de peinture et de sculpture, et des musées d'antiquités, et même ceux qui, sans avoir des galeries ou collections, possèdent seulement quelque œuvre ou objet d'art remarquable, sont obligés, chaque année, d'en donner la description, à Rome, au cardinal-camerlingue, et, dans les provinces, aux légats ou délégués, et même de souffrir les visites et inspections que pourraient venir faire chez eux l'inspecteur des beaux-arts et le commissaire des antiquités, et, dans le cas où ils auraient fait disparaître les objets d'art inventoriés, ils seront passibles d'une forte amende ;

10° Défense est faite à ceux qui travaillent aux routes publiques de démolir les édifices antiques et d'en prendre les matériaux, comme aussi de s'approprier les objets d'antiquité qu'ils viendront à trouver en exécutant leurs travaux :

11° Obligation est imposée à quiconque trouve, en fouillant ou bâtissant, des objets d'art antiques, d'en donner avis au commis-

saire des antiquités, afin qu'il puisse en faire l'acquisition, pour les musées publics, à des prix raisonnables. Afin de garantir l'exercice de ce droit de préemption qui appartient à l'Etat, il est interdit de faire aucune fouille sans en avoir préalablement obtenu la permission ;

12° Pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent, le cardinal-camerlingue est constitué arbitre et juge suprême de toutes les difficultés qu'elles pourront soulever, comme aussi il a seul le droit d'infliger toutes les peines portées contre les contrevenants ;

13° Enfin, dans le but de réparer les pertes que les musées de Rome avaient éprouvées par suite du traité de Tolentino, Pie VII, destine une somme annuelle de dix mille piastres (environ 53,500 fr.) à faire l'acquisition de nouveaux objets d'art dignes de figurer dans ces collections.

Telles sont les dispositions principales du rescrit du 1^{er} octobre 1802 ; elles furent rigoureusement exécutées jusqu'à l'époque où Rome fut réunie à l'empire français. On sait que pendant l'habile administration de M. de Tournon, préfet de Rome, des sommes considérables furent employées, par ordre de l'empereur, pour faire des fouilles, dégager d'anciens monuments à moitié enfouis et restaurer ceux qui menaçaient ruine. C'est aux travaux exécutés à cette époque que l'on doit, entre autres opérations, le déblaiement de l'ancien forum de Trajan et de l'admirable colonne qui prit le nom de ce grand prince.

Après la première abdication de Napoléon, les chefs-d'œuvre enlevés aux musées et aux églises de Rome avaient été comme oubliés au Louvre, et les traités de 1814 n'en avaient pas exigé la restitution. Mais lorsque les désastres de 1815 eurent livré de nouveau la France aux étrangers, les conventions diplomatiques qui suivirent la seconde invasion firent droit aux réclamations du souverain pontife ; Canova, qui avait été nommé par lui, en 1802, inspecteur-général des beaux-arts, reçut la mission de venir à Paris présider à la reprise des chefs-d'œuvre dont nos victoires avaient dépouillé Rome. Le grand artiste s'acquitta de cette mission avec joie et, pour ainsi dire, avec

amour, comme on peut en juger par une lettre qu'il écrivit à cette occasion de Paris, le 2 octobre 1815, au savant comte Léopold Cicognara, de Venise (1).

De retour à Rome avec ses précieux trésors, et après avoir présidé à leur réinstallation dans les musées du Vatican et du Capitole, il eut bientôt occasion de rappeler au souverain pontife et au cardinal-camerlingue la nécessité de remettre en vigueur le rescrit de 1802, tombé en désuétude pendant la réunion de Rome à la France.

En effet, à la suite des fouilles entreprises par des particuliers pendant l'administration française, fouilles qui avaient amené la découverte d'objets d'art et de précieux débris d'antiquités, un procès s'était élevé entre le propriétaire du fonds dans lequel ces objets avaient été découverts, le locataire, à titre emphytéotique, et l'entrepreneur des fouilles, pour savoir auquel des trois devaient appartenir ces découvertes. Un très-savant avocat et antiquaire, l'illustre Fea, avait publié plusieurs mémoires à consulter sur cette question ; elle éveilla la sollicitude du gouvernement pontifical, et il reconnut la nécessité de remettre en vigueur, en les modifiant sur certains points, les dispositions du rescrit du 1^{er} octobre 1802. Tel fut l'objet de l'édit du cardinal (Pacca) camerlingue, en date du 7 avril 1820.

La principale innovation apportée au rescrit est l'organisation, à Rome, d'une commission supérieure des beaux-arts, et, dans les provinces, de commissions auxiliaires, lesquelles doivent toujours être consultées sur la restauration et la conservation des monuments antiques, et doivent être considérées comme conseils permanents du cardinal-camerlingue, pour tout ce qui concerne l'exécution du rescrit de 1802 ou de l'édit de 1820.

A Rome, cette commission est ainsi composée : L'auditeur du cardinal-camerlingue, *pro tempore*, président (2), l'inspec-

(1) Voy. le *Recueil des lettres de Bottari*, publié à Milan, par Ticcozi, t. VIII, p. 206, n^o CXI.

(2) Aujourd'hui, la présidence appartient au ministre des travaux publics.

teur-général des beaux-arts, l'inspecteur des peintures publiques de Rome, le commissaire des antiquités, le directeur du musée du Vatican, le premier professeur de sculpture de l'académie de Saint-Luc, un des professeurs d'architecture de la même académie, et le secrétaire-général des musées (1). Dans les provinces, les commissions auxiliaires sont composées, sous la présidence du légat ou délégué, de deux professeurs de beaux-arts, de deux amateurs éclairés et du secrétaire-général de la légation ou délégation. Dans la légation de Bologne et dans la délégation de Pérouse les académies des beaux-arts de ces deux villes présentent les professeurs parmi lesquels doivent être choisis les membres de ces commissions.

Tout ce qui est jugé d'un grand intérêt, soit pour l'art, soit pour l'érudition, par la commission des beaux-arts à Rome, ou par les commissions auxiliaires des provinces, dans les inspections qu'elles exercent par suite de demandes d'exportation, doit toujours être prohibé à la sortie, et l'aliénation n'en est permise que dans les termes et suivant les conditions établies par l'édit.

Après avoir reproduit en grande partie les prescriptions du rescrit du 1^{er} octobre 1802, l'édit pose de nouvelles règles pour les fouilles à entreprendre et pour l'exercice du droit de préemption qui, dans tous les cas, appartient à l'Etat.

(1) D'après les *Notizie* pour l'an 1851, p. 559, notice qui, à Rome, remplit l'office de notre *Almanach national*, la commission des beaux-arts et antiquités est ainsi composée: Filippo, comm. Agricola, inspecteur des peintures publiques de Rome; — Pietro Ercole, comm. Visconti, commissaire des antiquités de Rome; — Guiseppe, comm. de Fabris, directeur des musées et galeries pontificales; — Pietro, comm. Tencrani, professeur de sculpture à l'académie de Saint-Luc; — Luigi, cav. Polesti, professeur d'architecture à l'académie de Saiut-Luc; — Tommaso, cav. Minardi, professeur de peinture, *id.*; — Clemente, cav. Folchi, architecte-ingénieur, inspecteur, membre émérite du conseil d'art (placé près du ministre des travaux publics); — Luigi, comm. Canina, professeur de la classe d'architecture à l'académie de Saint-Luc; — Giuseppe Marchese, comm. Melchiorri, président antiquaire du musée du Capitole; — Gio. Pietro Marchese, comm. Campana, associé ordinaire de l'académie pontificale d'archéologie.

Une remarque importante à faire, c'est que l'édit de 1820 ne punit les contrevenants à ses diverses dispositions que de l'amende et de la confiscation des objets aliénés, exportés ou trouvés sans autorisation ; les anciennes peines des galères et des travaux publics se trouvent donc avec raison abolies.

Telle est la législation des Etats romains sur les beaux-arts, les antiquités et les fouilles. Il est certain qu'elle a produit les meilleurs résultats ; car, grâce à la défense d'exportation, aucun des chefs-d'œuvre, aucune des œuvres capitales des maîtres anciens ou modernes, soit en peinture, soit en sculpture, n'a pu disparaître des musées et des galeries publiques ou particulières, ni être enlevé de la ville de Rome, cette métropole des arts, comme elle est *caput et mater* de la religion catholique. Les sages mesures prescrites par Pie VII et le cardinal Pacca ont eu également pour effet d'empêcher la démolition et la ruine d'un grand nombre de restes de débris et de monuments antiques ; mais la sollicitude du gouvernement pontifical a été encore plus loin : reconnaissant la nécessité de restaurer quelques-uns de ces monuments que l'abandon dans lequel on les avait laissés pendant si long-temps et leur vétusté menaçaient d'une destruction imminente, des études préparées avec une rare intelligence ont amené la réalisation de travaux de consolidation qui ont laissé à ces monuments leur caractère primitif. C'est ainsi que le Colisée a été arraché à une ruine qui paraissait prochaine et a été soutenu par des massifs en briques et par des arcs qui se raccordent parfaitement avec le style de ce monument.

On peut citer encore les travaux entrepris pour consolider les restes des thermes de Caracalla, ceux exécutés aux thermes de Titus, dans l'ancien forum, dans les catacombes et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici. Ces travaux font le plus grand honneur au gouvernement pontifical qui n'a reculé devant aucun sacrifice ; ils font également l'éloge des architectes qui ont si bien compris les intentions des souverains pontifes. En outre, des fouilles entreprises avec intelligence ont amené la découverte de statues et de *columbaria* (tombeaux antiques) fort remarquables : c'est ainsi que le musée du Vatican s'est enrichi,

en 1849, d'une statue admirable représentant un coureur essuyant sa sueur avec un strégille ; c'est également en partie par suite des découvertes faites dans des fouilles, que Grégoire XVI a pu fonder le nouveau musée du palais de Latran. En ce moment, sur l'ancienne voie appienne, à *Roma Vecchia*, des travaux de déblaiement ordonnés par le gouvernement ont mis à découvert une suite de tombeaux dans un état parfait de conservation, et qui, au point de vue de l'art et de l'archéologie, présentent un grand intérêt.

Sans prétendre qu'on puisse rendre la législation des Etats romains entièrement applicable à la France, il est certain qu'il serait d'un grand intérêt pour l'art d'imiter la sollicitude du gouvernement pontifical et de lui emprunter quelques-unes de ses prévoyantes dispositions. Sans doute, il ne peut être question, en France, d'empêcher l'exportation des objets d'art ni d'astreindre leur transmission à des formalités incompatibles avec la liberté du commerce. D'un autre côté, on n'est malheureusement pas exposé, dans les plaines de la Beauce et de la Brie, à trouver, comme dans la villa Hadriana, aux jardins de Salluste, aux thermes de Titus ou de Caracalla, des chefs-d'œuvre de l'art antique, tels que l'Antinoüs, le groupe du Laocoon, l'Apollon du Belvédère, le torse, la Vénus de Médicis, etc. ; mais on trouve assez fréquemment dans nos provinces des médailles, des bas-relief, des urnes, des tombeaux, des mosaïques et d'autres monuments qui ont leur intérêt pour l'art et l'érudition. Ne serait-il pas possible d'établir, à l'égard de ces objets, un droit de préemption au profit, soit de l'Etat, soit des départements ou des communes ?

Qui pourrait contester l'utilité, je dirais presque la nécessité, d'organiser, dans tous les départements, des commissions gratuites des beaux-arts et des antiquités, spécialement chargées de visiter les monuments, d'empêcher leur restauration maladroite, de s'opposer à leur mutilation, à leur badigeonnage et à tous les autres changements que les autorités locales ne se font pas scrupule d'y introduire sans aucune autorisation, au grand préjudice de l'art, de l'histoire et de l'archéologie ? N'y aurait-il pas aussi

de grands avantages à faire dresser des inventaires et des descriptions régulières de tous les objets d'art, statues, bas-reliefs, tableaux, vases, urnes, cippes, tombeaux, vitraux et verrières, etc., qui existent dans les églises et partout ailleurs, dans le but d'empêcher leur aliénation, leur déplacement et surtout leur prétendue restauration.

Dans l'intérêt de la conservation des monuments de toutes les époques qui font l'honneur et l'ornement de la France, nous n'hésitons pas à signaler ces questions aux administrateurs, aux artistes, aux archéologues et aux amateurs éclairés des arts, en appelant leur attention sur les bons effets produits par la législation pontificale.

LE MICROSCOPE A GAZ HYDROGÈNE ,

PAR M. L'ABBÉ AUBER , DE POITIERS.

Natura miranda in minimis...

(PLINE jun.)

Vous tous qui vous vantez d'avoir vu les Deux-Mondes ,
Qui de Londre au Tonkin semez vos souvenirs ,
Dont les yeux ont sondé mille sources fécondes
De savantes leçons , d'ingénieux plaisirs ;
Illustres amateurs de lointaines merveilles ,
Ce monde , où vous foulez des beautés sans pareilles ,
En dépit des clartés dont vous fûtes pourvus ,
Est plein de gros objets que vous n'avez point vus.

Long-temps infatué de l'humaine misère ,
Je croyais , pauvre esprit , que , dans sa vaste sphère ,
L'homme , créé par Dieu pour la société ,
De son globe restreint gardait la royauté ;
Que , maître de choisir ou la paix ou la guerre ,
L'une ou l'autre arrivait quand il voulait la faire ,
Et que les animaux , dociles à ses lois ,
N'attendaient pour servir qu'un signe de ses doigts.
Je suis bien revenu d'une erreur insensée !...
Que de monstres , grands Dieux ! poursuivent ma pensée ,

Depuis qu'à la lueur d'incroyables flambeaux,
J'ai vu se débrouiller tant d'informes tableaux !
Un seul jour a suffi !... Que dis-je ? une seule heure
A détruit pour jamais le charme que je pleure
Et trouble sans retour ma timide raison.
Je n'ose plus manger ni boire quand j'y pense !...
Franchement, je craindrais d'avalier sans façon
Quelque insecte géant, quelque baleine immense,
Et de l'expectorer ne sachant les moyens...
Mais rendons-nous utile à nos concitoyens,
Disons de nos terreurs l'imposante origine.

Vous avez vu, Messieurs, l'élégant appareil,
Où l'art ingénieux, dans un vase vermeil,
Combinant l'eau, le zinc, le soufre et le platine
Peut créer, sous l'effort du doigt qui le domine,
Un gaz mystérieux qui s'enflamme soudain.
Eh bien ! cent fois plus beau, plus admirable encore,
Est cet autre appareil, complaisant météore,
Qui, se manifestant en globe lumineux,
Éblouit mes regards de ses chimiques feux.
Là, d'un gaz plus subtil l'invisible puissance
De cristaux assemblés traverse l'épaisseur,
Projetée au mur voisin sa brillante lueur,
Et de mille néants révélant l'existence,
Cent mille fois au moins centuple leur grosseur.

Dire par quel secret m'apparaît ce mystère,
C'est de quoi ma science ici n'aurait que faire.
J'ai bien ouï près de moi l'heureux démonstrateur
Prononcer un sermon qu'il débitait par cœur...
Du haut d'une machine ajustée en fontaine,
Et dont l'eau bruissante, et que je n'ai pu voir,
Remplissait goutte à goutte un sombre réservoir,
Je crois qu'il a parlé d'eau fraîche, d'hydrogène,
D'oxide, de carbone et de gaz oxigène,
Et de mille autres mots tout aussi ravissants,

Mais je n'en sais pas plus. En homme de bon sens,
Cet heureux protégé de la pyrotechnie
Ne donne pour vingt sous qu'un instant de génie ;
Il s'explique fort bien, parle très-clairement, ...
Mais il a des discours que pas un ne comprend,
Et si les spectateurs voyaient par les oreilles,
Bien peu, je crois, iraient profiter de ses veilles,
Mais qu'importe, après tout, qu'on ait mal entendu?...
Je prétends retracer ici ce que j'ai vu.

Et d'abord, vous savez la bête scélérate,
A l'agile démarche, à la teinte écarlate,
Qui, dans les nuits d'été, quand un léger repos
Suspend le sentiment des plaisirs et des maux,
Sur la couche en désordre, où le pauvre sommeille,
Se répand par milliers, le suce, le réveille,
Et, quand revient du jour la première lueur,
Le laisse tout couvert des traits de sa fureur, ...
Regardez : ... la voici !... — Son énorme surface
Occupe tout le fond du cercle qui l'embrasse ;
A voir ce front superbe, et ces énormes yeux,
Et cette double antenne, et ces formes velues,
Ce puissant abdomen et ces cuisses charnues,
On dirait un vrai bœuf, ruminant en ces lieux !...
Que dis-je, un bœuf ! Messieurs, le terme est trop modeste :
Voyez donc s'allonger cette trompe funeste,
Capable d'aspirer sans efforts un enfant ;
Est-elle comparable au nez d'un éléphant !!!
A quels monstres, grands Dieux ! nous livra la nature.

Mais déjà disparaît la hideuse figure ;
Une autre la remplace... Ah ! la belle structure !
C'est ton autre compagne, ô triste humanité !
La puce, de ton sang buveuse insatiable,
Du moins n'a pas l'air plat, la face méprisable
Du stupide animal qui m'a tant dégoûté.
En vain son dard aigu m'épouvante et me blesse ;

J'aime son air futé, ses bras dont la souplesse
La jette en un clin d'œil dans l'espace, ... son corps
Qui dilate ou restreint ses mobiles ressorts...
J'aime bien, en dépit de sa gloutonnerie,
Ce minois réservé, cette coquetterie
Dont elle a du moins les dehors.

Adieu, Puce!... — Venez, incomparable engeance,
Infiniment petits, dont l'exiguité
A même ses couleurs et sa magnificence.
Évoqués du silence et de l'obscurité,
Étalez-nous vos jeux, vos diverses fortunes,
Vos voyages, vos gains, vos pertes, vos labeurs;
Enfin, découvrez-nous votre vie et vos mœurs.
Mais quoi! connaîtrait-on parmi vous les rancunes?
Vous vous battez, je crois. — O crime!... les vainqueurs
Dévorent des vaincus la mortelle dépouille;
Deux ou trois citoyens, que la garde poursuit,
Se sauvent..., deux sont pris..., un troisième s'enfuit,
Mais un plus gros survient, disperse la patrouille,
Et pour rétablir l'ordre, en mange sept ou huit.
Or, savez-vous quel est de cette république
Le mobile et frêle séjour?
Est-ce une île perdue au sein d'un atlantique,
Et dont, depuis mille ans, nos chercheurs d'Amérique,
Cent fois, sans le savoir, ont doublé le contour?
Est-ce un coin ignoré de ce globe où nous sommes?
Quelque heureux Éden d'animaux
Qui, civilisés par les hommes,
Doivent à leurs leçons la guerre et le chaos?
Eh! non : ces grands débats, ce courage indicible
Que règle, comme ailleurs, le caprice du sort,
N'illustrent devant vous qu'un point imperceptible
D'un fromage de Roquefort...
Dans les minces débris tombés sur votre assiette,
Dans les plis de votre serviette,
Sous les rugosités de la dent qui le mort,

Ce peuple intelligent se presse, vit et pense ;
La même heure déroule et clot son existence ;
En un instant tout naît, tout se bat,... tout est mort !

Graves historiens, vous qu'un pénible effort
 Jette en tant de soins inutiles,
Pour trouver du nouveau qui charme vos lecteurs,
 Et vous, politiques habiles,
Des droits des nations futiles détracteurs,
Puisqu'un fromage même a ses guerres civiles,
Pourquoi chercher querelle à nos agitateurs ?

Toutefois, ce n'est là leur unique avantage :
Nos petits habitants de croûte de fromage
 Ont une autre propriété.
Désertant les confins de leur monde putride ,
Ils viennent quelquefois, je ne sais trop comment,
Jeter sur plus gros qu'eux une cause morbide
 Qui n'est pas sans désagrément...
On dit que d'une ardeur qu'aucune autre n'égale
Vous éprouvez alors le dur châouillement,
 En un mot, vous avez la gale
 Que vous grattez à tout moment...

Chers petits acarus ! est-ce tout le martyre
 Que vous procurez aux mortels ?
N'est-ce pas un de vous qui parfois nous déchire,
Quand le ressentiment dépêche ses cartels ?
 Et l'Églé, que je vois sourire,
 Vous doit-elle, petits cruels,
 La démangeaison de médire ?

Nous changeons d'élément. — Cette onde où la cité
Boit la fraîcheur, la vie et la salubrité,
 Messieurs, vous n'avez paru, sans doute,
Le plus digne présent du corps municipal :
 Apportez-m'en la moindre goutte :

Sous le miroir phénoménal
Je veux vous dévoiler le terrible mystère
Que vous avalez chaque jour.
D'abord, sous cet étrange verre,
Dont à peine un empan mesure le contour,
Ce n'est plus la goutte éphémère
Qu'un rayon du soleil absorbe en un instant :
C'est un océan véritable
Où se joue à loisir un peuple formidable,
Tantôt inamovible, et tantôt s'agitant
Au fond de ce bain délectable,
Ayant sa vie à part, ses instincts et ses mœurs,
Nous montrant à la fois ses diverses humeurs,
Et singeant bien ou mal la planète où nous sommes,
Se gouvernant comme les hommes,
Dont ils se font, hélas ! les sots imitateurs.
Par exemple, voyez, dans la ville nautique,
Les citoyens courir vers la place publique.
Autour d'un orateur aux gestes emportés
Des groupes se sont arrêtés ;
Il parle :... — Que dit-il ? — Eh ! c'est là le problème...
Peut-être il l'ignore lui-même
Et n'en paraît que plus content ;
Mais la foule bientôt se disperse ébahie...
Chez nous, n'en fait-on pas souvent,
Sinon plus, au moins tout autant ?

Et là-bas, dans ce coin, quel maçon s'ingénie
D'élever en palais sur ces sables herbus
Un atôme de détritrus ?
Et cet autre qui dort sous sa roche mousseuse ?...
Et cet aventurier qu'une humeur voyageuse
Pousse et ramène encor sur mille points divers,
Et qui cherche, imprudent ! tête présomptueuse !
À franchir les confins du limpide univers ?

Mais que vois-je ? Une image vaine

A-t-elle trompé mes esprits ?
Quelle décadence soudaine
Vient ravir ce grand peuple à mes regards surpris ?
Hélas ! de chaque personnage
Je ne vois plus que la moitié :
Celui-ci perd sa tête et celui-là son pied,
Et tout s'efface davantage,
Et l'eau s'évanouit... elle manque... oh ! pitié !
Que de contorsions, que d'affreuses tortures !
Tout n'est plus rien !... — Au sein du perfide foyer,
Que deux verres ardents, de maudite structure,
Façonnet pour nous égayer,
Un feu lent s'insinuc, augmente outre mesure,
Tarit le liquide élément,
Et nos gens, calcinés impitoyablement,
Meurent en un clin d'œil d'une immense brûlure !

Et le miracle aussi se termine avec eux.
Plus fier de notre argent que de sa tragédie,
Le physicien me congédie,
Et pendant que sur ce la foule s'extasie,
Moi, calculateur rigoureux,
Je me dis : « Après tout, qu'ai-je vu?... Sauf la taille,
C'est l'histoire du genre humain,
Où chacun se livre bataille
Et cherche à faire son chemin
Aux dépens du pauvre prochain.
Ce théâtre animé, cette magique scène,
Où chaque animal tient son rang,
Se mêle à mes repas, me mord, suce mon sang,
Est-ce un si rare phénomène ?
N'en souffre-t-on pas par centaine
Dans le triste monde où je vis ?
On a beau me parler des lois du microscope,
Prouver en maints propos, plus ou moins érudits,
Qu'à ses illusions mes yeux sont asservis,
Ses œuvres pour toujours m'ont rendu misanthrope.

Je compare sans cesse, en mes faibles esprits,
Ces atômes vivants, singulières conquêtes
Du verre qui les a grossis,
Aux enfants de Japhet.... et consterné, je dis :
« Chez eux comme chez nous, vous voyez, mes amis,
« Qu'on trouve les plus grosses bêtes
« Dans les infiniments petits. »

VERS

ÉCRITS SUR LE PREMIER FEUILLET D'UN ALBUM DE M^{lle} STÉPHANIE WEY,

PAR M. LHOMME.

Sur cet album, aimable Stéphanie,
Vous avez désiré que la plus humble main,
Qui n'a pour guide, hélas! ni talent ni génie,
Fût la première à montrer le chemin
Où se rencontreront mille empressés hommages,
Traits charmants de l'esprit, amours de tous les âges!
D'inscrire ici son nom, s'en faisant un bonheur,
Chacun de vos amis briguera la faveur,
Et vous accueillerez avec la même grâce
Et le nom qui s'imprime et le nom qui s'efface,
Car, avant le décret de la fraternité,
Vous possédiez à fond cette exquise bonté
Qui, plus que votre esprit, que personne n'ignore,
Vous fait aimer de tous, vous pare et vous honore.

Que de dates, de noms, de peintures, de vers
Vont composer bientôt ce petit univers!
En parlant à vos yeux par une allégorie,
Le pinceau vous fera sourire ou soupirer;
La lyre vous fera souvenir ou rêver
En courbant votre front sous des flots d'harmonie.

Une phrase, une ligne, un point d'orgue, un soupir
Rediront leurs auteurs à votre souvenir,
Et, par là, vous paierez avec grande largesse
Tous ces parfums d'esprit, d'amour ou de tendresse.
Mais rêveuse, parfois, vous tiendrez à la main
Cet album, qui n'aura commencement ni fin :
Vos yeux s'arrêteront fixes sur une page,
Et votre esprit distrait, poursuivant son voyage,
Sautera tout d'un bond des Champs Élyséens
Aux rives du Ténare, aux monts Tyroliens ;
Puis, les sens tourmentés d'une cause inconnue,
Vous fermerez le livre et suivrez sur la nue
Ces fantastiques blocs qui se meuvent dans l'air,
Se déroulent en ange ou sont fils de l'enfer,
Et que, suivant l'idée où notre âme s'abîme,
L'imagination agrandit ou supprime.

Alors, pour échapper à ces rêves pressants,
Si, d'un ami sincère invoquant les accents,
Vous souhaitez celui qui, depuis votre enfance,
Joint tous ses vœux aux biens que le ciel vous dispense,
Que son nom ne soit pas balloté par le sort,
Car je vous aime, moi, Fanny, jusqu'à la mort !

AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE ,
A LA VILLE D'ORLÉANS ,

PAR M. L'ABBÉ AUBER.

Aux bords limpides où l'Alphée
Épanchait le tribut de ses riantes eaux ,
 Jadis un glorieux trophée
 Appelait d'illustres rivaux.
Et quand la borne étincelante
 Avait frémi sous l'essieu des vainqueurs ,
Pindare, encore ému de leurs nobles ardeurs ,
 Mariait ses beaux vers à la voix éclatante
 D'innombrables admirateurs !

Ces jours se sont perdus dans le torrent des âges ;
Sur des bords attristés Pindare ne vit plus ;
La Grèce fatiguée et ses vieilles tribus
N'ont plus qu'en souvenir d'infidèles images
 De leur gloire... et de leurs vertus...
Mais le Temps, dont la main souvent inexorable ,
Frappe tout ici-bas d'irrésistibles coups ,
En vain cherche à briser la chaîne impérissable

Qui retient ses lambeaux et les rattache à nous.
La main divine est là, dont le suprême empire
Prête au monde ébranlé son ferme et sûr appui,
Sur le fronton des temps efface pour récrire,
Et ce qui tomba hier nous le rend aujourd'hui !

Ainsi la France encor a ses jeux olympiques ;
Chaque année, elle appelle aux rives poétiques
De ses fleuves charmants, salués tour à tour,
Les studieux rivaux des siècles pindariques,
Dont mille voix, aux accents sympathiques,
Aiment à chanter le retour.

Ainsi vous rattachiez, riches de votre gloire,
Vous qu'avec tant d'amour la science a dotés,
Les vallons de la Meurthe aux plaines de la Loire (1);
Bientôt les doctes preux de ces lieux enchantés
Jetèrent le cartel à cent autres cités...
Ces disputes d'amis, ces aimables querelles,
A nos traditions vous ont trouvés fidèles,
Et pleins des souvenirs des joûtes d'autrefois,
Vous vîntes dans ce temple, où règne l'Harmonie (2),
Reposer de nouveau le mobile génie
De vos pacifiques exploits.

Là tous les arts vous font un doux cortège ;
L'héroïne pleurée aux champs de Vaucouleurs,
Dont la gloire aujourd'hui surpasse les douleurs,
Sourit au Congrès qui l'assiège,
Semble accueillir ses vœux et diriger ses pas
Vers le palais de la peinture,
Et préluder à nos combats,

(1) Le Congrès scientifique a siégé à Nancy en 1850.

(2) La grande salle de l'Institut musical d'Orléans, où se tinrent les séances générales du Congrès.

En découvrant pour nous ces traits et cette armure
Que nos neveux n'oubliront pas (1)...

Mais quels sons ravissants guident cette voix pure ?
Dans cette même enceinte où s'exhalent mes vers,
Qui n'a pas admiré ces gracieux concerts,
Où de légères mains, prodigues de délices,
Nous versaient chaque soir d'harmonieux caprices,
Où la touche d'ivoire et l'archet séducteur,
Ensemble ou tour à tour, sous un charme vainqueur,
Captivaient l'oreille attentive ;
Où la flûte d'ébène, et joyeuse, et plaintive,
Fécondée au contact d'un souffle inspirateur,
En ravissant l'esprit, faisait rêver le cœur (2) ?...

Après ces jeux survinrent d'autres fêtes.
Un jour, vos faciles poètes,
Vos sérieux penseurs, vos sages érudits,
Dont l'active parole et les doctes écrits
Illustrent la lice où vous êtes,
S'en furent vers d'autres athlètes
Dont une autre carrière exaltait les efforts.
Flore et Pomone avaient confondu leurs trésors,
Des champs et des jardins étalaient les conquêtes,
Et des couronnes toutes prêtes
Brillèrent par vos mains sur le front des vainqueurs (3).

Ah ! ces fruits radieux et ces brillantes fleurs,
Digne objet de sourire à des esprits frivoles,
N'en déplaît à ces beaux penseurs,

(1) Inauguration du musée d'exposition à l'hôtel-de-ville, et de la statue de Jeanne d'Arc, le 12 septembre.

(2) Allusion aux soirées musicales, où M. Besseville et autres artistes et amateurs distingués firent preuve d'autant de complaisance que de talent.

(3) Distribution des médailles aux concurrents de la Société d'horticulture, présidée par le Bureau du Congrès.

Sont encor d'aimables *symboles*,
Et sans plus recourir à de graves auteurs,
Je prétends d'un seul mot prouver ce que j'avance.

Cette mémorable séance
Ne reçut-elle pas alors, comme en ce jour,
Son éclat le plus vif et son plus bel atour
De l'élite de l'auditoire,
De celles qu'un doux nom, *symbole* de bonheur,
Appelle parmi vous épouse, mère ou sœur ?

Vous voyez donc qu'on peut m'en croire ;
Que là-bas comme ici le ciel avait pourvu
A ce que tout fût à sa place :
Les fruits sont les vertus, et les fleurs sont la grâce !
Et le symbolisme a vaincu (1) !

Et maintenant que chanterai-je ?
Comment raconter vos travaux ?
A d'autres l'heureux privilège
De les rendre aux lointains échos...
Déjà, France, tu les répètes :
Ta presse à ses mille trompettes
A confié déjà nos rapides discours...
Chère France ! entends-le de cette voix qui t'aime,
Puissent nos cœurs unis t'être le saint emblème
D'une fraternité que j'espère toujours !...

Non, je ne dirai point ces heures fortunées
Qui se multipliaient en savantes journées,
Quand chacun, reprenant la coupe du savoir,
Essayait le matin les disputes du soir,
Ni ces brillants reflets d'une mâle éloquence,
Ni cette poésie aux flots chastes et purs,

(1) Allusion aux discussions sur le symbolisme du moyen-âge, dans la section d'archéologie.

Baignant de ses parfums ces artistiques murs (1);
Le temps marche, me presse, et le présent s'avance
Vers le moment prescrit où l'avenir commence.
Demain nous quitterons (puissions-nous revenir!)
La ville qui nous laisse un si cher souvenir...
Que l'heure des adieux soit encore de celles
Dont le cœur sait garder des traces éternelles!
Vouons aux nobles fils de la grande Orléans
Un sincère retour de leurs nobles élans.
Voyez comme ils ont su, d'unanimes suffrages,
Embellir le plus beau de nos pèlerinages;
Comme en tout lieux, marchant de concert avec nous,
Ils cherchaient notre main pour nous la serrer tous!
Lorsque aux feux du soleil, nos ardentes cohortes
Couraient les vieux logis de la vieille cité,
Comme ils eussent voulu de leurs gothiques portes
Mesurer la largeur à leur aménité (2)!

Les Savants! ce seul mot, dans cette foule aimable,
Ménageait à nos pas un accès favorable,
Et la science avait son hospitalité...
Eh bien! hôtes d'un jour qui savez si bien faire,
Il faut qu'à ce propos le Congrès vous éclaire
Sur une vérité qu'obscurcit une erreur.
Vous avez cru, sans doute, avec le gros du monde,
Que la science était une source profonde
 Où l'homme puise à pleines mains;
 Mais de cet immense héritage
 On peut toujours élargir les confins;
 Le plus savant et le plus sage
Dépenseraient leur vie en efforts surhumains,
Sans avoir tout appris à la fin du voyage.
 Même il arrive assez souvent

(1) Séances littéraires données chaque soir par les membres du Congrès dans la salle de l'Institut.

(2) Promenades archéologiques et visites des monuments et des maisons de la ville.

Que celui qui sait moins peut apprendre au savant

Certaine chose qu'il ignore...

Telle en ces jours, si tôt passés encore,

Une double leçon sut ici nous charmer,

Et nous aimons à le laisser paraître :

En apprenant à vous connaître,

Nous apprîmes à vous aimer.

Ainsi vous nous liez par des chaînes légères

Aux rives de ce beau pays !

Vous nous y reçûtes en frères,

Et nous vous quittons en amis.

COMPOSITION DES BUREAUX.

Bureau du Congrès.

Président : M. le baron DE STASSART.

Vice-Présidents : MM. DE CAUMONT, DE TRISTAN père, CHARLES DES MOULINS, l'abbé AUBER.

Secrétaires : MM. DE BUZONNIÈRE, CHAVANES, DUPRÉ DE SAINT-MAUR, MANTELLIER, PELLETIER-SAUTELET.

Bureaux des Sections.

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES.

SCIENCES NATURELLES, PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Président : M. LEROY.

Vice-Présidents : MM. LESAUVAGE, DELAITRE, FEUILLET, PIERRE.

Secrétaires : MM. BOUTET DE MONVEL, DELACROIX SAINT-CLAIR, RABOURDIN.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Président : M. DUCHATELLIER.

Vice-Présidents : MM. DE LA CHAUVINIÈRE, HERPIN (de Metz), DE GENOUILLAC, PERROT.

Secrétaires : MM. ERNEST DE BILLY, LUCAS, ADOLPHE DE TRISTAN.

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

Président : M. le docteur BALLY.

Vice-Présidents : MM. les docteurs P.-M. ROUX, BERTINI, JALLON, ANCELON.

Secrétaires : MM. les docteurs DEBROU, LEPAGE, PAYEN.

QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

Président : M. DE PÉTIGNY.

Vice-Présidents : MM. l'abbé DESNOYERS, LAMBRON DE LIGNIM, CHASLES, DE SOULTRAIT.

Secrétaires : MM. l'abbé DE TORQUAT, DE VASSAL, DUPUIS.

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Président : M. DE MELLET.

Vice-Présidents : MM. l'abbé BLATAIROU, LENORMAND, DE LA PORTE, LECOMTE.

Secrétaires : MM. CLOUET, PAUL HUOT, JAVARY, LEMOLT-PHALARY.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

XVIII^e SESSION (*).

Messieurs :

ABRIA, doyen de la Faculté des Sciences, à Bordeaux.

ALVIMARRE (baron d'), à Dreux.

ANCELON, vice-président de la 3^e section du Congrès, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Dieuze (Meurthe).

ANDROU, ancien conservateur des hypothèques, à Orléans.

AUBER (l'abbé), vice-président du Congrès, chanoine de la cathédrale de Poitiers, sous-directeur de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire de la Société Française pour la conservation des monuments, délégué de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

(*) Les titres ajoutés aux noms des membres du Congrès sont ceux qu'à notre connaissance, ou suivant leur déclaration, ils possédaient à l'ouverture du Congrès. Nous n'avons pas dû tenir compte des changements survenus depuis cette époque jusqu'à la mise sous presse.

(*Note du secrétaire général.*)

- AUBIN, avocat, ancien juge de paix, ancien président du Comice agricole d'Orléans, ancien membre du Conseil d'arrondissement d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, de Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.
- AUSSANT, docteur en médecine, professeur de l'École de médecine de Rennes, membre de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
- AUTICHAMP (ADHÉMAR, comte d'), à Orléans.
- AUVRAY, élève de l'École Forestière, à Orléans.
- AYMAR-BRESSION, secrétaire-général perpétuel de l'Académie nationale de Paris et de la Société de Statistique universelle, 21, rue Louis-le-Grand, à Paris.
- BAGNEAUX (COSTÉ de), propriétaire, à Orléans.
- BAGUENAUT (Gabriel), propriétaire, à Orléans.
- BALLARD (Philibert-Alexis), ancien directeur des contributions indirectes, à Orléans.
- BALLY (O.), président de la 3^e section du Congrès, docteur en médecine, ancien président de l'Académie de médecine de Paris, président général de la 15^e session du Congrès scientifique de France, à Villeneuve-le-Roy (Yonne).
- BANANS (comte de), ancien officier supérieur, à Orléans.
- BARBOT DU PLESSIS, ancien conseiller à la cour d'appel d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.
- BARON, ingénieur des ponts et chaussées, à Orléans.
- BARTHÉLEMY (Édouard de), correspondant des comités historiques, inspecteur des monuments historiques de la Meuse, membre de la Société française pour la conservation des monuments, des Sociétés Archéologiques de Nancy et de Châlons, à Châlons-sur-Saône.
- BARUFFI, professeur à l'Université de Turin, à Turin.
- BEAUREGARD (de), président à la cour d'appel d'Angers, président et délégué de la Société nationale d'Agriculture de la même ville, à Angers.

BEAUREGARD (Louis de), ancien magistrat, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

BEAUREGARD (Théobald de), propriétaire, à Orléans.

BEAUVOYS (de), médecin, à Seiches (Maine-et-Loire).

BÉHAGUE (de), propriétaire-agriculteur, à Dampierre (Loiret).

BELHOMME, docteur en médecine, directeur d'un établissement d'aliénés, membre et délégué de la Société de médecine-pratique de Paris, rue de Charonne, à Paris.

BELLANGER-ROUSSEAU, négociant, à Orléans.

BELOUET, notaire, à Orléans.

BENGY-PUYVALLÉE (Pierre de), propriétaire, à Bourges.

BÉON, ancien proviseur, à Meung-sur-Loire (Loiret).

BERNIER, notaire, à Orléans.

BERRY, conseiller à la cour d'appel de Bourges, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bourges.

BERTINI (B.), vice-président de la 3^e section du Congrès, député au parlement sarde, conseiller de la Faculté de médecine de l'Université royale de Turin, membre correspondant de l'Académie de médecine de France et de plusieurs académies, délégué de l'Académie de médecine de Turin, à Turin.

BERTRAND DE LOM, membre de la Société Géologique de France, 6, rue du Puits-qui-Parle, à Paris.

BESSY (Emile), membre des Sociétés Archéologiques de la Côte-d'Or et de Châlons-sur-Saône, à Dijon.

BIGOT (Henri), négociant, à Orléans.

BIGOT (Etienne), négociant, à Orléans.

BILLY (Ernest de), secrétaire de la 2^e section du Congrès, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Orléans.

BIMBENET (Eugène), greffier en chef de la cour d'appel d'Orléans, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

BIMBENET (Daniel), avocat, à Orléans.

BIZEMONT (Alphonse de), à Nancy.

BLANCHARD (Jules), propriétaire, à Olivet, près Orléans.

BLATEYROU (abbé), vice-président de la 5^e section du Congrès, doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

BÆCK, conducteur des ponts et chaussées, à Orléans.

BOILEAU, à Tours.

BOISBOURDIN (abbé), aumônier des Hospices, à Orléans.

BOISBOURDIN (Alex.), préposé responsable de l'hospice des aliénés, à Orléans.

BOISLANDRY (M^{lle} Odile de), propriétaire, à Orléans.

BOITEL (abbé), curé-doyen, membre de la Commission d'Archéologie et de la Société d'Agriculture, Sciences, Commerce et Arts du département de la Marne, à Montmirail (Marne).

BONAFOUS (le chevalier Mathieu de), docteur en médecine, correspondant de l'Institut de France, à Turin.

BONDONNEAU, à Saint-Jean-de-la-Ruelle, près Orléans.

BORDAS (Didier), juge de paix, à Orléans.

BORDIER-JANSE, banquier, à Orléans.

BOUCHER DE PERTHES, président et délégué de la Société d'Émulation de la Somme, à Abbeville.

BOUCHER DE MOLANDON, propriétaire, à Orléans.

BOULANGER, propriétaire, à Paris.

BOULARD (Émile), avocat, ancien juge de paix, à Richelieu (Indre-et-Loire).

BOUSQUET (Casimir), membre de la Société de Statistique et de la Société Industrielle d'Angers, et de la Société Littéraire de Lyon, à Marseille.

BOUSSION, juge suppléant, à Orléans.

BRIÈRE, docteur en médecine, à Orléans

- BRISOT, professeur d'histoire au Lycée de Besançon, à Besançon.
- BROSSARD DE CORBIGNY, ancien conseiller à la cour d'appel d'Orléans, à Orléans.
- BRUGÈRE (abbé), à Orléans.
- BUZONNIÈRE (de), vice-président de la Société Archéologique de l'Orléanais, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, de la Société des Sciences et Lettres de Blois et de plusieurs autres Sociétés savantes, correspondant des comités historiques, secrétaire général du Congrès, à Orléans.
- CAPERON (Alexandre), notaire, à Orléans.
- CAQUERAY (Ch. de), membre correspondant de la Société Archéologique de l'Orléanais, à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).
- CARTÉRON, directeur en chef du cadastre, à Orléans.
- CAUMONT (de), vice-président du Congrès, directeur de l'Institut des provinces, à Caen.
- CELLIER DU FAVEL, professeur d'improvisation oratoire, 26, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.
- CHAILLOU DES BARRES, ancien préfet, aux Barres, près Entrains-sur-Nohain.
- CHAMPVALLINS (de), ancien président de chambre à la cour d'appel, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.
- CHAMPVALLINS (Ludovic de), propriétaire, à Orléans.
- CHARROY aîné, négociant, à Orléans.
- CHARPIGNON, docteur en médecine, à Orléans.
- CHASLES, vice-président de la 4^e section du Congrès, ancien député, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Auxerre.
- CHATIN, professeur de botanique à l'École de pharmacie de Paris, à Paris.
- CHAUFFETON, médecin, à Orléans.

CHAUVEAU, 53, rue de Varennes, à Paris.

CHAUVINIÈRE (de la), vice-président de la 2^e section du Congrès, directeur du *Cultivateur*, journal des progrès agricoles, membre de plusieurs Sociétés savantes, délégué du Comice agricole de Saumur, 38, rue des Saints-Pères, Paris.

CHAVANES, manufacturier, membre du conseil général du commerce, ancien président de la chambre et du tribunal du commerce, ancien membre du conseil général du département, secrétaire-général adjoint du Congrès, à Orléans.

CHAZEREAU, secrétaire et délégué du Comice d'Aubigny-sur-Nère, correspondant du Muséum, membre correspondant de la Société d'Agriculture et de la Commission historique du Cher, à Aubigny (Cher).

CHEVRIER, avocat général près la cour d'appel d'Orléans, membre du Conseil général et du Conseil académique du département du Loiret, à Orléans.

CHEVRIER (Ad.-Ch.), étudiant en droit, à Orléans.

CHOLET, docteur en médecine, à Beaune-la-Rolande (Loiret).

CHOUPE (Henri), artiste, à Orléans.

CLESSE (Edouard), à Commercy (Meuse).

CLINCHAMP (de), docteur en médecine, à Orléans.

CLOUET, architecte du département du Loiret, membre de la Société centrale des architectes et de la Société Archéologique de l'Orléanais, secrétaire de la 5^e section du Congrès, à Orléans.

COIGNET-DARNAULT, imprimeur, à Orléans.

COLAS DE BROUVILLE (Paulin), propriétaire, à Orléans.

COLAS DE LA NOUE, ancien président de chambre à la cour d'appel d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Olivet, près Orléans.

CONS, maître de pension, à Orléans.

CORBIÈRE (de la), docteur en médecine, médecin en second de l'Hôpital, à Cellettes, près Blois.

- CORBIN, docteur en médecine, à Orléans.
- COTELLE, ancien avocat à la cour de cassation, professeur de droit administratif à l'École nationale des Ponts et Chaussées, 86, rue du Bac, à Paris.
- COTELLE, notaire honoraire, à Orléans.
- COTELLE (Louis-Auguste), avocat, à Orléans.
- COURTOIS (Louis-Édouard), propriétaire-agriculteur, à Saran, près Orléans.
- CRIGNON-DÉSORMEAUX (Albin), propriétaire, à Orléans.
- CROS-MAYREVIEILLE, président de la Société des Sciences et des Arts de Carcassonne, délégué de cette société, à Carcassonne.
- CUSSY (vicomte de), ancien officier supérieur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
- CZAJEWSKI (Cyprien), docteur en médecine, membre correspondant de la Société Médicale et de la Société Médico-Chirurgicale de Montpellier, membre correspondant de l'Institut historique de France, aux Aydes, près Orléans.
- DAGUET (Pierre-Edme), négociant, à Orléans.
- DALÈS (Raoul), ancien élève de l'École Polytechnique, ancien officier d'artillerie, à Orléans.
- DALLET (Em.-Thibaut), propriétaire, à Clermont-Ferrand.
- DAMOND, médecin, à Saint-Denis-en-Val, près Orléans.
- DAUDIER, manufacturier, membre de la Chambre du commerce d'Orléans, secrétaire de la 2^e section du Congrès, à Orléans.
- DAUDIER (Henri), à Orléans.
- DAUVESSE, horticulteur-pépiniériste, à Orléans.
- DAVID (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, à Orléans.
- DAVID (J.-H.), professeur au Lycée d'Orléans, à Orléans.
- DAVOUST, notaire, à Orléans.
- DEBROU, docteur médecin, chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-

Lettres et Arts d'Orléans, correspondant de l'Académie nationale de médecine, de la Société de Chirurgie de Paris, secrétaire de la 3^e section du Congrès, à Orléans.

DEHAIS (Louis), à Orléans.

DELAAGE DE MEUX, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

DELAHAIE, à Orléans.

DELAITRE, ingénieur des ponts et chaussées, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, membre du Conseil central d'hygiène et de salubrité d'Orléans, secrétaire de la 5^e section du Congrès, à Orléans.

DELAFOND, négociant, à Orléans.

DELAPOMMERAIS, négociant, à Orléans.

DELOYNES DE GAUTRAY, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

DEMOND, directeur de l'École supérieure d'Orléans, à Orléans.

DENIS, ancien maire, membre de la Société des Antiquaires de France et de plusieurs sociétés d'agriculture, sciences et arts, à Commercy (Meuse).

DENYS, docteur en médecine, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

DENNECHAUX, propriétaire, à Orléans.

DESBOIS, notaire, à Orléans.

DESBROSSES (abbé), aumônier du Lycée d'Orléans, à Orléans.

DESEGLISE (Alfred), naturaliste, à Graire, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).

DESMARES (Gaston), maire de la Chapelle-Saint-Mesmin, à la Chapelle-Saint-Mesmin, près Orléans.

DESNOYERS (abbé), vice-président de la 4^e section du Congrès, vicaire-général, sous-doyen du chapitre de la cathédrale d'Orléans, ancien président de la Société Archéologique de l'Orléanais, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Orléans.

DIDIER, propriétaire, à Orléans.

DOLIER, docteur médecin, à Orléans.

D'ORLÉANS, (M^{me}) propriétaire, à Orléans

DOUVILLE (Paulin), conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, à Orléans.

DUBAIN, greffier du tribunal civil d'Orléans, à Orléans.

DUCHAMP (Joseph), à Orléans.

DUCHATELLIER, président de la 2^e section du Congrès, président de la Société d'Horticulture de Versailles, à Versailles.

DUCHEMIN, avoué, à Orléans.

DUFAUR DE PIBRAC (Anatole), membre de la Société d'Agriculture des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Saint-Ay, près Orléans.

DUFRESNE (Léon), avoué, à Orléans.

DUJONCQUOY-CARTÉRON, négociant, à Orléans.

DUMESNIL, membre du Conseil général du Loiret, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, à Puiseaux (Loiret).

DUPANLOUP (M^{gr}), évêque d'Orléans.

DUMAS (Ern.), secrétaire du comité de rédaction des *Annales agronomiques*, à Paris.

DUPRÉ, bibliothécaire de la ville de Blois, membre de la Société des Lettres et des Sciences de la même ville, à Blois.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, secrétaire général-adjoint du Congrès, à Orléans.

DUPUIS, vice-président du tribunal de 1^{re} instance d'Orléans, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, secrétaire de la 4^e section du Congrès, à Orléans.

DUVERNAY, docteur en médecine, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

ERHMANN, professeur à la Faculté de Médecine, à Strasbourg.

ESCOT, négociant, à Orléans.

FABRE DE LA BENODIÈRE père, propriétaire, à Orléans.

FABRE DE LA BENODIÈRE (Charles), avocat, à Orléans.

FÉREOL, professeur de chant, à Orléans.

FEUILLET, vice-président des 1^{re} et 6^e sections réunies du Congrès, juge de paix, à Lyon.

FONTAINE, ancien notaire, à Orléans.

FONTENAY (de), membre de plusieurs Sociétés savantes.

FOUCHER (Alphonse), négociant, à Orléans.

FOUGEROUX (Edm. de), membre du Conseil général du département du Loiret, au château des Essarts, près Pithiviers.

FRANCS (Albert des), propriétaire, à Orléans.

FRANCS (Arthur des), avocat, à Orléans.

FROBERVILLE (M^{lle} de), propriétaire, bains de Tivoli, à Paris.

GADUEL (abbé), vicaire-général du diocèse d'Orléans, à Orléans.

GANNAL (M^{me}), artiste, à Orléans.

GATINEAU (Alphonse), imprimeur-libraire, à Orléans.

GAUCHERON, pharmacien, à Orléans.

GAUGAIN, trésorier de la Société française pour la conservation des monuments, membre de l'Institut des provinces, à Bayeux.

GENOUILLAC (Paul de), vice-président de la 2^e section du Congrès, membre de plusieurs Sociétés savantes, délégué de l'Association Bretonne, à Becherelles, par Rennes.

GENTY (Auguste), ancien élève de l'École Polytechnique, secrétaire général de la Préfecture du Loiret, à Orléans.

GENTY (Henri), substitut du procureur de la République, à Pithiviers, (Loiret).

GERMON-DOUVILLE, négociant, président de la Chambre du commerce, ancien président du tribunal de commerce d'Orléans, à Orléans.

GERMON (Alexis), négociant, trésorier de la 18^e session du Congrès, à Orléans.

GIGANON, docteur médecin, à Orléans.

GILLET (Adrien), à Meung-sur-Loire (Loiret).

GIRARDIN, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

GIVELET (Charles), propriétaire, à Reims.

GONAT, maire à Gien (Loiret).

GRAND, général, commandant le département du Loiret, à Orléans.

GREFFIER, substitut du procureur général, près la Cour d'appel d'Orléans, à Orléans.

GRÉTRY (de), propriétaire, à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, près Orléans.

GRIFFON DE PLEINEVILLE, chef de division à la Préfecture du Loiret, à Orléans.

GROUGNARD, notaire, à Orléans.

GUÉRIN D'OGONIERE, membre de la Société des Sciences et des Lettres de Blois, à Blois

GUERTON, propriétaire, à Beaugency (Loiret).

HACHETTE, propriétaire, à Sauvé, près Paris.

HARDY, membre et représentant de la Société Archéologique de Rambouillet, à Rambouillet (Seine-et-Oise).

HALMAGRAND, docteur médecin, à Orléans.

HAVARD (abbé), à Orléans.

HÊME (Louis), propriétaire, à Olivet, près Orléans.

HENNE, recteur de l'Académie des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

HÉRICOURT (Achmet d'), président de la Société des Sciences d'Arras, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Arras.

HÉRÓN DE VILLEFOSSE, membre et délégué de la Société des Sciences de Nevers, à Nevers (Nièvre).

HERPIN DE METZ, vice-président de la 2^e section du Congrès, membre de plusieurs Sociétés savantes, 10, rue de l'Abbaye, à Paris.

HEURTEAU, avoué, à Orléans.

HOLANDRE, propriétaire, à Metz.

HOUEBINE, professeur, à Orléans.

HUBERT, receveur municipal, Orléans.

HUAU-ROUSSEAU, propriétaire, à Orléans.

HUE-SALLÉ, maire de Combleux, à Orléans.

HUOT (Paul), substitut du procureur de la République à Orléans, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais et de plusieurs autres Sociétés savantes, secrétaire de la 5^e section du Congrès, à Orléans.

ILLIERS (Ernest d'), propriétaire, à Orléans.

IMBAULT, architecte, à Orléans.

JABOUIN (Bernard), sculpteur-marbrier, à Bordeaux.

JACOB (Alexandre), imprimeur, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais et de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

JALLON, vice-président de la 3^e section du Congrès, docteur médecin, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de plusieurs Sociétés savantes, à Orléans.

JARRY (J.-B.-Alexandre), membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

JAVARY, secrétaire de la 5^e section du Congrès, professeur de philosophie au Lycée d'Orléans, lauréat de l'Institut et de l'Académie des Sciences morales et politiques, à Orléans (1).

JEAN-CLAUDE (Victor), propriétaire, à Paris

JOURDAN (Th.), propriétaire, à Olivet, près Orléans

(1) Maintenant à Lyon (mai 1852).

JOUVELLIER, négociant, à Orléans.

JULLIEN-CROSNIER, conservateur du Jardin-des-Plantes, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Orléans.

JULIEN-DESBORDES, propriétaire, à Meung-sur-Loire (Loiret).

JULIENNE, avocat, agréé près le tribunal de commerce d'Orléans, à Orléans.

LACAVE, maire d'Orléans, membre de la chambre des représentants, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

LAFONTAINE, procureur de la République, à Orléans.

LAFONTAINE (Fernand), conseiller de préfecture pour le département du Loiret, à Orléans.

LAIRTULLIER (Alphonse-Nicolas), notaire honoraire, ancien adjoint au maire du 1^{er} arrondissement de Paris, 41, rue de Bussy, à Paris.

LALLEMANT (Armand-Jean-Louis), propriétaire, à Orléans.

LALLIER, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

LAMBERT, officier en retraite, à Saint-Jean-de-la-Ruelle, près Orléans.

LAMBRON DE LIGNIM, vice-président de la 4^e section du Congrès, capitaine de cavalerie en retraite, secrétaire général de la 15^e session du Congrès scientifique, membre de plusieurs Sociétés savantes, délégué de la Société Archéologique de Touraine et de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, à Tours.

LANGALLERIE DE GERAULT, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

LAROUSSE, propriétaire, à Orléans.

LARRY (abbé), à Orléans.

LAURAND, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, à Blois.

LAVEDAN rédacteur en chef du *Moniteur du Loiret*, à Orléans.

LEBER (C.), membre de plusieurs Académies d'Europe, à Orléans.

LEBLOND, docteur en médecine, médecin de la maison de détention d'Orléans, à Orléans.

LEBRUN-LADUREAU (M^{me}), à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret).

LECLÈRE, maître de pension, à Orléans.

LECOMTE, vice-président de la 5^e section du Congrès, recteur honoraire, vice-président de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

LEDDET, sous-inspecteur des Forêts, à Orléans.

LEFÈVRE (Alfred), propriétaire, à Orléans.

LEGALL, ancien député, conseiller à la Cour d'appel de Rennes, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rennes.

LÉGIER, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, président du Conseil général du département du Loiret, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

LEMAIRE, avocat à Orléans.

LEMOINE (Eugène), propriétaire, à Orléans.

LEMOLT-PHALARY, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, secrétaire particulier de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, président du comité de rédaction de la Société d'Horticulture d'Orléans, membre correspondant des Sociétés Académiques de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, secrétaire de la 5^e section du Congrès, à Orléans.

LENORMANT (Édouard), receveur des Hospices, à Orléans.

LENORMANT DE VILLENEUVE, vice-président de la 5^e section du Congrès, avocat général à la Cour d'appel d'Orléans, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

LE PAGE, docteur en médecine, médecin adjoint de l'asile des aliénés d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville, du Conseil central de salubrité du Loiret, correspondant de la Société de médecine de Marseille, de la Société Académique de Blois et de plusieurs autres Sociétés savantes, secrétaire de la 2^e section du Congrès, à Orléans.

LEPETIT (abbé), membre de l'Institut des provinces, à Tilly (Calvados).

LEROUX, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, à Orléans.

LEROY, président des 1^{re} et 6^e sections réunies du Congrès, docteur en médecine, doyen de la Faculté de Grenoble, à Grenoble.

LEROY-BOULARD père, ancien président du tribunal de commerce d'Orléans, à Orléans.

LESAUVAGE, vice-président des 1^{re} et 6^e sections réunies du Congrès, professeur à la Faculté de médecine de Caen, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

LE SERURIER, procureur général à la Cour d'appel d'Orléans, ancien président de la Société des Antiquaires d'Amiens, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

LESOURD (Amédée), propriétaire, à Orléans.

LESOURD-MARCILLE, propriétaire, à Orléans.

LESPARDA (de), ancien officier supérieur, à Orléans.

LHOMME, officier supérieur en retraite, à Orléans.

LIGER, ancien professeur au Lycée d'Orléans, à Orléans.

LINIERS (Camille de), propriétaire, à Orléans.

LION fils, négociant, à Orléans.

LOCKHART, ancien élève de l'École Polytechnique, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, de la Société Géologique de France, de l'Institut des provinces et autres Sociétés savantes, directeur du musée d'histoire naturelle d'Orléans, à Orléans.

LOISELEUR, notaire, membre du Conseil municipal, à Orléans.

LORET, juge au tribunal de 1^{re} instance d'Orléans, à Orléans.

LORRAINE, docteur médecin, chirurgien-adjoint de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, à Orléans.

LOTURE (de), substitut du procureur général près la Cour d'appel d'Orléans, à Orléans.

LOUET DE TEROUENNE, propriétaire, à Orléans.

- LOUVENCOURT (G. de), propriétaire, à Orléans.
- LUCAS, docteur en médecine, à Orléans.
- LUCAS, ancien notaire, secrétaire de la 2^e section du Congrès, à Orléans.
- LUCHE, maire de Saint-Benoît-sur-Loire, à Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret).
- MACHART, ingénieur en chef, membre de l'académie d'Amiens, à Orléans.
- MAITRE (abbé), desservant de la paroisse de Trinay, à Trinay, canton d'Artenay (Loiret).
- MANDILENY, docteur en médecine, à Gondreville (Meurthe).
- MANTELLIER, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, secrétaire de la Société Archéologique de l'Orléanais, membre de la Société Académique de Blois et de plusieurs autres Sociétés savantes, secrétaire général adjoint du Congrès, à Orléans.
- MARCANDIER (Abel), directeur des contributions directes du département du Loiret, à Orléans.
- MARCANDIER (Arthur), à Orléans.
- MARCHAND, juge au tribunal de 1^{re} instance d'Orléans, à Orléans.
- MARCHAND (Louis), architecte, membre correspondant du Comité historique et de la Société d'Horticulture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Ouzouer-sur-Trézée, canton de Briare (Loiret).
- MARCHON (M^{lle}), à Orléans.
- MARCUEYZ-MARCILLÉ, propriétaire, à Orléans.
- MARESCAILLE DE COURCELLES, propriétaire, à Lille.
- MAUGE-DU-BOIS-DES-ENTES, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
- MARCHON (abbé), à Orléans.
- MARTIN (Alexandre), représentant, à Orléans.
- MARTIN DE LA BRIÈRE, propriétaire, à Orléans.

- MELLET (comte de), président de la 5^e session du Congrès, membre de l'Institut des provinces, de l'Académie de la religion catholique de Rome et de plusieurs Sociétés savantes, à Châltrait, par Monmort (Marne).
- MENARD (Pierre-Hippolyte), ancien notaire, cultivateur, à la Ferté-Saint-Aignan (Loir-et-Cher).
- MÉRICOURT (de), docteur en médecine, médecin en chef de l'Hôpital-Général d'Orléans, à Orléans.
- MICHAUD, sous-intendant militaire, à Orléans.
- MIGNERON, avocat, à Châteauneuf (Loiret).
- MOLÉON (DELOYNES de), propriétaire, à Orléans.
- MONTGAILLARD (de), recteur de l'Université du département du Loiret, à Orléans.
- MONNIER (Michel-Auguste), président de la Société d'Agriculture de Nancy, membre de la Société des Sciences, Lettres et Arts de la même ville, à Nancy.
- MONTEYREMAR (Auguste de), propriétaire, à Orléans.
- MONVEL (BOUÏET de), agrégé pour les sciences physiques, ancien élève de l'École normale, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, secrétaire de la 1^{re} section du Congrès, à Orléans.
- MONVEL (BOUÏET de), directeur de l'école normale, à Orléans.
- MORIÈRE, membre de l'Institut des provinces, à Caen.
- MOROGUES (Achille, baron de), membre du Conseil général du département du Loiret, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.
- MOROGUES (Alphonse de), ancien officier, à Orléans.
- MOROGUES (Eudoxe de), propriétaire-agriculteur, à Marmagne (Cher).
- MOULINS (Charles des), vice-président du Congrès, président de la Société Linnéenne de Bordeaux, sous-directeur de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bordeaux.

MOUROUX, avocat, à Orléans.

MOUROUX (Charles), docteur en médecine, médecin de la Maternité d'Orléans, professeur d'accouchement, à Orléans.

NIBELLE (Ad.), compositeur de musique, 27, rue Bergère, à Paris.

NIBELLE-MOREAU, banquier, membre de la Chambre du commerce de Gien, à Gien.

NOURY (de), percepteur des contributions directes, à Orléans.

OLIVIER, ingénieur en chef du département du Loiret, à Orléans.

ORLÉANS (Gabriel d'), propriétaire, à Orléans.

ORSANNE (Fernand d'), propriétaire à Orléans.

PAGNERRE (Edmond), imprimeur, rédacteur en chef du *Journal du Loiret*, à Orléans.

PAILLET, conseiller à la Cour d'appel, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

PALLAIS, propriétaire, à Paris.

PAQUOT-LEVASSOR, négociant, à Orléans.

PARKER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Oxford.

PAUTET DU ROSIER, sous-préfet de Marvéjols (Lozère), ancien sous-préfet de Gex, ancien bibliothécaire de la ville de Beaune, membre des Académies de Dijon, Besançon, Autun, Châlons, de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, de la Société des Gens de Lettres, à Beaune (Cote-d'Or) (1).

PAYEN, docteur en médecine, médecin en chef de l'Hospice des Aliénés, secrétaire de la 3^e section du Congrès, à Orléans.

PELLETIER-SAUTELET, docteur en médecine, secrétaire général de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, conservateur du Jardin de Botanique de la même ville, membre de plusieurs Sociétés savantes, secrétaire général adjoint du Congrès, à Orléans.

(1) Maintenant à Marvéjols.

PELLETIER (abbé), vicaire-général du diocèse d'Orléans, à Orléans.

PELLETIER, juge de paix, à Beaugency (Loiret).

PELLETIER, chimiste, 8, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, à Paris.

PENSÉE (Charles), professeur de dessin, membre de la Société d'Agriculture et des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

PERRIER, docteur en médecine, membre de la Société d'Histoire naturelle, à Caen.

PERNOT artiste peintre, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, correspondant des Comités historiques, à Vassy (Haut-Marne).

PERROT, vice-président de la 2^e section du Congrès, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, président du Comice agricole de l'arrondissement d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville, à Orléans.

PETAU DE LATINGY, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans, à Orléans.

PETAU-GRANDCOUR, notaire, à Orléans.

PETIET (le baron), général en retraite, aux Plauts, commune d'Imphy (Nièvre).

PETIGNY (de), président de la 4^e section du Congrès, membre correspondant de l'Institut, membre de la Société des Sciences et des Lettres de Blois, à Blois.

PETIT, avocat, membre du conseil général du département du Loiret, à Triguères, canton de Châteaurenard (Loiret).

PETIT-LAFFITE, membre trésorier et délégué de la Société Linnéenne de Bordeaux, à Bordeaux.

PEYRUSSE (André), propriétaire, aux Rotois, près Lorris (Loiret).

PICHON-DUGRAVIER, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, à Orléans.

PIÉDOR, payeur général du département du Loiret, à Orléans.

PIERRE, vice-président des 1^{re} et 6^e sections réunies du Congrès, professeur à la Faculté de Caen, à Caen.

PIERRE (Ch.), propriétaire, à Orléans.

PILLOIS, négociant, à Orléans.

PILLON (Ernest), membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, à la Chapelle-Saint-Mesmin, près Orléans.

PINARD, propriétaire, 23, rue de Tournon, à Paris.

PINAULT, architecte honoraire de la préfecture et de la ville de Blois, membre de la Société centrale des Architectes, à Blois.

PINIEUX (chevalier de), propriétaire, 32, rue Caumartin, à Paris.

PLACE (l'abbé), vicaire général du diocèse d'Orléans, à Orléans.

PLANCHE (de la), propriétaire, à Orléans.

POLIGNAC (le général comte de), à Fontainebleau.

POLIN, agent-voyer en chef, à Orléans.

POMBLA aîné, constructeur-mécanicien, à Meung-sur-Loire, (Loiret).

PORCHER (Félix), président à la Cour d'appel d'Orléans, président de la Société d'Horticulture de la même ville, à Orléans.

PORTALIS, receveur général des finances du Loiret, à Orléans.

PORTE (marquis de la), vice-président de la 5^e section du Congrès, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Meslay, près Vendôme (Loir-et-Cher).

PRADEAUX (Jacques), propriétaire, à Orléans.

PROST-LEROY, négociant, ancien juge au tribunal de commerce d'Orléans, à Orléans.

PROUST, à Orléans.

RABOURDIN, pharmacien, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, membre correspondant de la Société de Pharmacie de Paris, secrétaire de la 6^e section du Congrès, à Orléans.

RABOURDIN-RABIER, propriétaire, à Orléans.

RABOURDIN (Charles), professeur, à Orléans.

RAIMOND-BORDEAUX, membre de la Société française pour la conservation des monuments et de l'Institut des provinces, à Évreux.

RAINNEVILLE (de), directeur de ferme-école d'Amiens, à Amiens.

RAMEAU (Ludovic), membre du Conseil général du département du Loiret, maire d'Autry, à Autry, près Gien.

RATOUIS, négociant, à Orléans.

RENARD, propriétaire, à Huppemar (Loir-et-Cher).

RICHAULT, directeur du comptoir national, juge au tribunal de commerce, à Orléans.

RIPAULT-LEMOINE, propriétaire à Orléans.

ROBERT DE MASSY, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, adjoint au maire d'Orléans, à Orléans.

ROBINEAU-DESVOIDY, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Saint-Sauveur-en-Puisaie (Yonne).

ROCHER (abbé), curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, près Orléans.

ROGER-GAUDRY (Louis-Augustin), négociant, à Orléans.

ROGUET (Sostène), censeur au collège de Pontlevoy, membre correspondant de la Société des Sciences et des Lettres de Blois, à Pontlevoy (Loir-et-Cher).

ROMAND (Balthasar-Emmanuel-Étienne de), ancien payeur général, l'un des fondateurs de la Société entomologique de France, à Vernon-sur-Brenne (Indre-et-Loire).

RONCERAY (Louis-Auguste), président de la chambre des avoués près le tribunal civil d'Orléans, à Orléans.

ROUMAIN DE LA RALLAYE, membre de la Société de l'Union littéraire de Rennes, à Rennes.

ROUSSEAU-DEHAIS, négociant, adjoint au maire d'Orléans, président du tribunal de commerce, à Orléans.

ROUX (P.-M.), vice-président de la 3^e section du Congrès, docteur en médecine, secrétaire général de la 14^e session du Congrès scientifique, président de la Société nationale de Médecine de Marseille, fondateur et secrétaire général du Comité médical des Bouches-du-Rhône, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, secrétaire de la Société de Statistique de la même ville, de la Société d'Agriculture du département des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Marseille.

SAINCLAIR DE LACROIX, ingénieur des ponts et chaussées, ancien élève de l'École polytechnique, secrétaire de la 1^{re} section du Congrès, à Orléans.

SAINTOIN (Ch.), négociant, à Orléans.

SAINTOIN-LEROY, négociant, à Orléans.

SAINTOIN (F.), propriétaire, à Orléans.

SALMON, architecte, à Orléans.

SALMON, artiste peintre, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

SALMON (Louis), avocat-avoué, membre de la Société Archéologique de Sens, à Sens.

SARGET (Aug.), propriétaire à Bordeaux.

SAULNIER, secrétaire de la Société de l'Union littéraire, à Rennes.

SAUSSAYE (de la), membre de l'Institut, membre de la Société des Sciences et Belles-Lettres de Blois, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Blois.

SÉJOURNÉ (abbé), curé de la Chapelle-Saint-Mesmin, à La Chapelle, près Orléans.

SEURE (Onésime), professeur de l'Université, membre de la Société philotechnique, 70, rue Neuve-des-Mathurins, à Paris.

SEVIN, propriétaire, à Orléans.

SEVIN-MAREAU, ancien député, ancien maire d'Orléans, membre du Conseil général du département du Loiret, à Orléans.

SOUQUE, juge au tribunal de 1^{re} instance d'Orléans, à Orléans.

SOULTRAIT (comte George de), vice-président de la 4^e section du Congrès, membre du Comité historique des arts et monuments, inspecteur des monuments du département de l'Allier, membre de l'Académie de Mâcon et de plusieurs autres Sociétés savantes, délégué de l'Académie de Mâcon, à Toury (Nièvre).

SPINDLER, artiste à Orléans.

STASSART (Goswin-Joseph-Augustin, baron de), président du Congrès, Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges, membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France et de l'Institut des provinces, membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Bruxelles.

STRATEN-PONTOZ (de), membre de plusieurs Académies, à Metz.

SUSSEX (de), chimiste, à Creteil (Seine).

TABOURET (abbé), fondateur et supérieur de l'Établissement de Nazareth, à Orléans.

TARDIVEAU (Abel), professeur, à Orléans.

TARIN, officier supérieur en retraite, à Orléans.

TAROT, président à la Cour d'appel de Rennes, à Rennes.

TASSIN DE MONCOURT, propriétaire, à Orléans.

TESTE D'OUET (Alexandre-Désiré), membre du Comité des Arts et Monuments, membre de l'Académie de Reims et de plusieurs autres Sociétés savantes, 7, rue Bourg-l'Abbé, à Paris.

TESTENOIRE, botaniste, à Lyon.

TEXTORIS, capitaine en retraite, membre des deux Sociétés savantes d'Angers, délégué de la Société d'Agriculture de cette ville, correspondant de la Société de Statistique de Marseille, à Angers.

THIEBAULT, propriétaire, à Orléans.

THION, docteur médecin, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

THUILIER, notaire, à Orléans.

THUILIER, architecte, à Orléans.

TORQUAT (abbé de), vicaire de la cathédrale d'Orléans, trésorier de la Société Archéologique de l'Orléanais et membre de plusieurs autres Sociétés savantes, secrétaire de la 4^e section du Congrès, à Orléans.

TOURNEMINE, Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, à Orléans.

TOUZARD, inspecteur des forêts, à Orléans.

TRACY (Alfred de), propriétaire, à Orléans.

TRANCHAU, professeur d'histoire au Lycée d'Orléans, à Orléans.

TRISTAN (le comte de), vice-président du Congrès, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, membre de l'Institut des provinces et de plusieurs autres Sociétés savantes, conservateur honoraire du Jardin de Botanique d'Orléans, à Orléans.

TRISTAN (vicomte de), secrétaire de la 2^e section du Congrès, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

TURPIN DE CRISSÉ (le comte), membre de l'Institut, à Paris.

VAISSIÉ (Raimond), secrétaire archiviste de la Chambre de commerce d'Orléans, à Orléans.

VALLET, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à Orléans.

VARNIER-ROGER, banquier, à Orléans.

VARNIER (Édouard), banquier, à Orléans.

VASSAL (de), archiviste de la préfecture du Loiret, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, de la Société Archéologique de l'Orléanais et de plusieurs autres Sociétés savantes, secrétaire de la 4^e section du Congrès, à Orléans.

VAUSSIN, docteur en médecine, à Orléans.

VAUTHRIN, maître de pension, à Orléans.

VAUZELLES (de), premier président de la Cour d'appel d'Orléans, à Orléans.

- VERDON (de), directeur du télégraphe électrique, à Orléans.
- VERGA (Andréa), directeur de la maison d'aliénés de Milan et de la *Gazette médicale* de la même ville, à Milan.
- VERNETI (de), propriétaire, à Orléans.
- VIBRAYE (marquis de), propriétaire, à Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).
- VIGNAT aîné, propriétaire, à Orléans.
- VIGNERAL (de), président du Comice agricole de Putange, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Argenton (Cher).
- VIGNERON, à la Chapelle-Saint-Mesmin, près Orléans.
- VILNEAU, président à la Cour d'appel d'Orléans, à Orléans.
- VINCENT, propriétaire à Orléans.
- WATBLED (Antoine-Valentin), directeur particulier de la compagnie d'Assurances générales contre l'incendie, à Orléans.
- WATSON, bibliothécaire de la ville d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, et de la Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
- WINT (Paul de), propriétaire, 69, rue des Marais-Saint-Martin, à Paris.
- YVONNEAU fils, docteur en médecine, à Blois.
- ZAMIT père, propriétaire, à Orléans.
- ZELLER (abbé), curé de Balléville, membre de la Société Archéologique de Lorraine et de l'Académie nationale de Paris, à Balléville (Vosges).
-

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES QUI ONT ENVOYÉ LEUR ADHÉSION AU CONGRÈS.

Académie de Mâcon, représentée par M. GEORGES DE SOULTRAIT.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, représentée par P.-M. ROUX.

Académie des Sciences de Grenoble, représentée par le docteur LEROY.

Académie des Sciences de Bordeaux, représentée par M. ABRIA.

Académie nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale de Paris, représentée par M. AYMAR BRESSON.

Académie royale de Bruxelles, représentée par M. le baron DE STASSART.

Académie royale Médico-Chirurgicale de Turin, représentée par le docteur BERTINI.

Association Bretonne, représentée par M. DE GENUILLAC.

Association Normande, représentée par MM. GIRARDIN et RAYMOND BORDEAUX.

Comice Agricole d'Aubigny, représenté par MM. CHAZEREAU et PICHELIN.

Comice Agricole de Saumur, représenté par M. DE LA CHAUVINIÈRE.

Comité Médical des Bouches-du-Rhône, représenté par M. le docteur P.-M. ROUX.

Société Académique de Saint-Quentin, représentée par M. HÉRÉ.

Société Archéologique de Rambouillet, représentée par M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Société Archéologique de l'Orléanais, tous les membres.

Société Archéologique de Touraine, représentée par M. LAMBRON DE LIGNIM.

Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Société d'Agriculture du département des Bouches-du-Rhône, représentée par M. le docteur P.-M. ROUX.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, représentée par M. LAMBRON DE LIGNIM.

Société de Médecine-Pratique de Paris, représentée par M. BELHOMME.

Société d'Emulation de la Somme, représentée par M. BOUCHER DE PERTHES.

Société des Antiquaires de l'Ouest, représentée par M. l'abbé AUBER.

Société des Arts et des Sciences de Carcassonne, représentée par M. CROS-MAYREVIEILLE.

Société des Sciences de Nevers, représentée par MM. HÉRON DE VILLEFOSSE et le général PÉTIET.

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, représentée par MM. CHASLES et ROBINEAU-DESVOIDY.

Société de Statistique d'Angers, représentée par M. BOUSQUET.

Société de Statistique de Marseille, représentée par le docteur P.-M. ROUX.

Société de Statistique de Paris, représentée par M. AYMAR BRESSION.

Société Industrielle d'Angers, représentée par MM. TEXTORIS (de Beauvais), BERTINI (de Turin), et ROUX (de Marseille).

Société libre des Beaux-Arts de Paris, représentée par M. PERNOT.

Société Linnéenne de Bordeaux, représentée par MM. LAFFITTE et CHARLES DES MOULINS.

Société littéraire de Lyon, représentée par M. BOUSQUET.

Société médicale d'Indre-et-Loire.

Société nationale d'Agriculture d'Angers, représentée par M. DE BEAUREGARD.

Société nationale de Médecine de Marseille, représentée par le docteur P.-M. ROUX.

LISTE

DES OUVRAGES OFFERTS AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE,

DRESSÉE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DES AUTEURS.

ACADÉMIE NATIONALE.

(*Journal mensuel de l'*), 20^e année (1850), les deux dernières livraisons, — 21^e année, 1851, les cinq premières livraisons. — Paris, 1850, 1851, — cahiers grand in-8^o, — déposés par M. AYMAR BRESSION.

ANCELON ET PARIZOT.

Mémoire sur l'état de la végétation dans les terrains salifères, — Dieuze, 1848, in-8^o, 12 pages.

ANONYMES.

Puella, ou la Délivrance d'Orléans, poëme. — Orléans, septembre 1851, in-12, 24 pages.

Catalogue des produits de l'art et de l'industrie admis à l'exposition publique du Mans en 1842. — Le Mans, 1842, in-12, 75 pages.

Exposition de l'industrie et des arts, ouverte au Mans en 1836, — *Rapport général*. — Le Mans, 1836, petit in-8^o, 78 pages.

AUBER (abbé, chanoine de Poitiers).

Instructions de la commission archéologique diocésaine établie à Poitiers, sur la construction, les restaurations, la décoration et l'entretien des églises, adressées par M^{sr} l'évêque, président, au clergé de son diocèse. — Poitiers, 1851, in-8^o, 137 pages.

AYMAR BRESSION.

Sur l'organisation de la statistique en France, de M. HALLEZ d'ARROS. — Paris, 1851, grand in-8^o, 15 pages.

Revue générale de l'exposition de 1849. — Paris, 1849, grand in-8°, 274 pages.

Système d'immatriculation générale, de M. Hebert; — *Examen critique.* — Paris, 1851, grand in-8°, 25 pages.

Rapport fait à l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale sur le Dictionnaire général et raisonné d'architecture par M. FLÉCHET, grand in-8°, 4 pages.

Rapport à la même académie sur le procédé de MM. Géhin et Remy, pour la fécondation artificielle des poissons. — Paris, 1851, grand in-8°, 8 pages.

BALLY (docteur).

Exposition des travaux du Congrès scientifique tenu à Nancy.

BARRAL (abbé).

D'un Musée religieux diocésain. — Paris, Bourges, 1850, in-8°, 16 pages.

BAZIN père et ARMAND BAZIN.

Compte-rendu des travaux de 1848 de la ferme-école du Mesnil-Saint-Firmin. — Paris, 1849, 1 vol. in-8° (déposé par M. DE LA CHAUVINIÈRE)

BEAUVOYS (DE).

Guide de l'agriculteur, 1 vol. in-18.

BERTINI.

Relazione del XVII Congresso scientifico Francese tenutosi in Nancy. — Torino, 1850, in-8°, 46 pages.

BOUILLET.

Courses et fêtes de Moulins. — Clermont-Ferrand, 1851, in-8°, 32 pages.

BOUTET DE MONVEL.

Notes météorologiques; — extrait des Mémoires de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. — Orléans, 1851, in-8°, 37 pages.

BUJAULT (JACQUES).

Guide des comices et des propriétaires, réimprimé et offert par M. DE LA CHAUVINIÈRE. — Paris, 1843, in-8°, 50 pages.

BUZONNIÈRE (DE).

Rapport fait à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, sur le travail archéologique de M. Marchand, relatif à Saint-Benoît; — extrait des Mémoires de la Société, — in-8°, 22 pages.

DE CAUMONT, directeur de l'Institut des Provinces.

Relation d'une promenade archéologique faite en Bretagne, en septembre 1849; — extrait du *Bulletin monumental*. — Paris, 1850, in-8°, 56 pages.

Rapport verbal sur une excursion archéologique en Lorraine, en Alsace, à Fribourg, en Brisgraw et dans quelques localités de la Champagne, extrait du *Bulletin monumental*, publié à Caen. — Paris, 1850, in-8°, 86 pages.

Mon opinion sur plusieurs questions qui doivent être soumises au Congrès des délégués des sociétés savantes des départements, — in-8°, 24 pages.

Carte géologique du Calvados, dressée en 1835.

De la réforme académique en France. — Caen, in-8°, 12 pages.

Multiplication des poissons par la fécondation artificielle, — in-8°, 8 pages.

Statistique monumentale de l'arrondissement de Falaise. — Paris, Caen, 1850, 1 vol. in-8°.

CHAUVINIÈRE (DE LA).

Ferme-Ecole et établissement agricole et industriel de Mesnil-Saint-Firmin; — *Notice sur un blé, dit blé du Mesnil*, — in-8°, 15 pages.

Article sur Mathieu de Dombasle, inséré dans le journal l'Assemblée nationale, n° du 7 septembre 1851.

Agriculture, — *Mathieu de Dombasle*. — Paris, 1850, in-8°, 7 pages.

Quelques observations sur l'Institut agronomique de Versailles. — 1850, in-8°, 19 pages.

Sur les céréales, article inséré dans le n° d'octobre 1849 du *Cultivateur*, — 28 pages in-8°.

COMMISSION HISTORIQUE DU CHER.

Première livraison de ses Mémoires — Bourges, 1851, in-8°, 28 pages.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Quatorzième session, tenue à Marseille en 1846. — Marseille, Paris, 2 vol. in-8°.

Quinzième session, tenue à Tours en 1847. — Tours, Paris, 1848, 2 vol. in-8°.

Seizième session, tenue à Rennes en 1849. — Rennes, Paris, 1850, 2 vol. in-8°.

Dix-septième session, tenue à Nancy en 1850. — Nancy, Paris, 1851, 2 vol. in-8°.

DELOYNES DE GAUTRAY.

Eloge de la Sologne, 2^e édition. — Orléans, 1851, in-8°, 24 pages.

DESROCHES (abbé).

Histoire des peuples anciens et de leur culte, ou le Monde primitif, historique et monumental, ou l'Archéologie primitive. — Paris, 1851, in-8°, 290 pages.

DUBESSEY, préfet du Loiret.

Rapport au Conseil général, session de 1851, sur les services de médecine gratuite et de secours. — Orléans, 1851, in-8°, 48 pages.

DUCHAPT (THÉOPHILE).

Fables. — Paris, Bourges, 1851, 1 vol. grand in-12.

GERBAULT (D.-F.-J.)

Essais sur le goût dans les décorations d'églises. — Nancy, 1836, 1 vol. in-18.

GIRARDIN (J.).

Sur les nouveaux engrais concentrés du commerce. — Rouen, 1851, in-32, 80 pages.

GOURGNES (DE).

Note sur une monnaie inédite du Bourbonnais, portant la croix de Bordeaux; — extrait du *Recueil des Actes de l'Académie*. Bordeaux, 1849, in-8°, 9 pages.

Observations au sujet de la dissertation de M. des Moulins, sur les rocs branlants du Nontronais. — Bordeaux, 1850, in-8°, 24 pages.

H....

Cantate sur la Délivrance d'Orléans. — Orléans, 2 pages in-8°.

HÉBERT (J.-B.)

Immatricules géographiques du globe terrestre. — Paris, 1851, in-8°, 92 pages.

HERPIN (J.-CH.); de Metz (docteur).

Mémoire sur divers insectes nuisibles à l'agriculture; — extrait des *Mémoires de la Société d'Agriculture de Metz*. — In-8°, 50 p.

Recherches économiques sur le son de froment. — Paris, 1833, in-24, 36 pages.

Sur l'emploi du plâtre et du poussier de charbon pour désinfecter les matières fécales, sur leur application à l'agriculture, enfin sur la possibilité de supprimer les fosses d'aisance dans la ville de Paris; — extrait des *Mémoires de la Société d'Encouragement*, — in-4°, 15 pages.

Destruction économique de l'alucite et du charençon dans les grains, — in-8°, 12 pages.

Considérations agricoles sur l'importance des bestiaux en France, — in-8°, 20 pages,

Sur la cuscutte, — in-8°, 23 pages.

Quelques mots sur le crédit agricole et la réforme du crédit hypothécaire, — in-8°, 12 pages.

INSTITUT DES PROVINCES.

Bulletin bibliographique des sociétés savantes des départements, les quatre premiers numéros, depuis janvier jusques et y compris août 1851. — Paris, 1851, in-8°, ensemble 128 pages.

Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques. — Paris, 1850, in-12, 48 pages.

Le même pour 1851. — Paris, Caen, Rouen, Nancy, 1851, in-12, 256 pages.

JACQUEMIN (EMILE).

Manuel populaire d'agriculture-pratique. — Paris, 1851, 1 vol. in-16 oblong.

N° du 7 septembre 1851 du *Moniteur de la propriété et de l'agriculture.*

JAVARY.

De l'Idée du Progrès. — Paris, 1851, 1 vol. in-8°.

LAMARE-PICQUET.

Mémoire sur le Psoralea esculenta (picquotiane), présenté à la Société nationale et centrale d'agriculture. — In-8°, 7 pages.

LAMBON DE LIGNIM.

Recherches historiques sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe, tailleur d'images du roi, imprimé à cent exemplaires. — Tours, 1848, in-8°, 24 pages.

Les gloires municipales de la France; — Armorial des maires de la ville d'Orléans. — Tours, 1851, in-4°, tiré à cent exemplaires, 12 pages.

Recherches sur l'origine du théâtre en Touraine; — Mémoire lu au Congrès scientifique, XV^e session. — Tours, 1848, in-8°, 55 pages, tiré à cent exemplaires.

LATERRADE.

De l'utilité des jardins des plantes. — Bordeaux, 1847, in-8°, 12 pages.

Une visite à la ménagerie du jardin des plantes de la ville de Bordeaux. — Bordeaux, 1850, in-8°, 16 pages.

LEROY (CAMILLE).

Considérations sur les affections fébriles ou maladies aiguës. — Paris, Montpellier, 1846, 1 vol. in-8°.

De quelques nouveaux caractères propres à distinguer les taches arsénicales et les taches ammoniacales; — extrait du Bulletin de la Société de Statistique du département de l'Isère, — in-8°, 8 pages.

LESAUVAGE,

Mémoire sur le traitement physiologique de la variole ; — extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. — Caen, 1849, in-8°, 11 pages.

LOCKHART (DE).

Description des fossiles de l'Orléanais ; — extrait des Mémoires de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. — Orléans, 1848, in-8°, 7 pages.

Géologie de la Sologne, considérée dans ses rapports avec l'agriculture de cette contrée ; — extrait des Mémoires de la même Société. — Orléans, 1850, in-8°, 19 pages.

Aperçu de la constitution géologique et de la paléontologie du département du Loiret ; — extrait des Mémoires de la même Société. — Orléans, 1851, in-8°, 16 pages.

LORTET.

Pénétrations et impressions observées sur les galets de certains conglomérats et nagelfluhes. — In-8°, 11 pages.

MARCHAND.

Souvenirs historiques sur l'ancienne abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. — Orléans, 1838, in-8°, 192 pages.

Quatre feuilles de dessins relatifs à cette église, lithographiées par M. Charles PENSÉE, d'Orléans.

Notice historique sur l'église de Germigny-des-Prés et sur la commune Saint-Gondon. — Juin, 1842, in-12, 28 pages.

Notice historique sur les châteaux de La Bussière et de Gien. — Gien, 1843, in-12, 50 pages.

Notice historique sur l'ancienne ville et le château de Saint-Brisson-sur-Loire. — Gien, 1844, in-12, 72 pages.

Recherches historiques et archéologiques sur l'origine de Gien. — Gien, 1845, in-12, 24 pages.

MOULINS (CHARLES DES).

Examen des causes qui paraissent influer sur la croissance de certains végétaux dans des conditions déterminées ; — extrait des Mémoires de l'Institut des Provinces de France. — Caen, octobre 1846, in-4°, 16 pages.

Deuxième mémoire sur le même sujet ; — extrait des Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux. — Bordeaux, 1848, in-8°, 21 pages.

Troisième mémoire sur le même sujet ; — extrait des Actes de la même Société. — Bordeaux, 1848, in-8°, 42 pages.

Quelques faits à ajouter à la description monumentale de la ville de Bazas. — Caen, 1846, in-8°, 64 pages.

Documents relatifs à la naturalisation, en France, du Panicum digitaria ; — extrait des Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux. — Bordeaux, 1848, in-8°, 22 pages.

Dissertation sur les rocs branlants de Nontronais. — Bordeaux, 1849, in-8°, 53 pages.

Notes sur les feuilles du Scirpus lacustris. — Bordeaux, 1849, in-8°, 16 pages.

MOUTIÉ (FRANCIS).

Quatre dessins représentant : 1° les tours d'Yèvre-le-Châtel ; 2° vue intérieure des ruines du château de La Neuville ; 3° ruines de la chapelle de Saint-Sulpice ; 4° ruines de l'ancienne église d'Yèvre-le-Châtel, le tout arrondissement de Pithiviers, et courte notice manuscrite.

PARAVEY (le chevalier DE).

Communications sur divers sujets relatifs à l'histoire des végétaux ; — extrait des Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, in-8°, 27 pages.

PARIZOT, voir ANCELON.

PERNOT.

Notice sur le château de Joinville et sur les tombeaux de ses princes, &c. — 1842, in-8°, 17 pages.

PETIT-LAFFITTE.

Observations météorologiques agricoles faites dans le département de la Gironde. — Bordeaux, 1847, in-8°, 66 pages.

Résumé des observations météorologiques agricoles faites dans le département de la Gironde en 1847-48. — In-8°, 54 pages.

Résumé des observations météorologiques agricoles faites en 1848-49 dans le département de la Gironde. — In-8°, 36 pages.

Cinquième résumé des observations météorologiques agricoles faites en 1849-50 dans le département de la Gironde. — In-8°, 36 pages.

Etat agricole de la Gironde pendant la cinquième période décennale du XIX^e siècle, — 1851, in-8°, 56 pages.

PIERRE (ISIDORE)

De l'influence des sulfates sur le rendement des prairies artificielles à base légumineuse ; — extrait des Annales agronomiques. — Paris, 1851, in-8°, 8 pages.

Essais relatifs à l'influence de quelques sulfates sur les prairies naturelles ; — extrait des Annales agronomiques. — Paris, 1851, in-8°, 7 pages.

Rapport sur le système de culture sans engrais de M. Bickès ; — extrait des Mémoires de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, — in-8°, 19 pages.

Note relative à l'emploi du sel sur les terres ; — extrait des Annales agronomiques. — Paris, 1851, in-8°, 12 pages.

Résumé des leçons de chimie agricole professées à Caen. — Marnes. — in-8°, 12 pages.

Résumé de quelques-unes des leçons de chimie agricole professées à la Faculté des Sciences de Caen, par M. Isidore PIERRE. — *De l'emploi de la chaux pour l'amendement des terres,* — in-8°, 12 pages.

PIGEON (le docteur).

Organisation de l'exercice de la médecine dans le département de la Nièvre. — 1851, in-8°, 89 pages.

RABOURDIN.

Mémoire sur l'emploi du chloroforme ; — extrait des Mémoires de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, — in-8°, 12 pages.

RAGUT (CAMILLE).

Compte-rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences, et Belles-Lettres de Mâcon. — Mâcon, 1833-1840, 1 vol. in-8°.

RENARD (ATHANASE).

Jeanne d'Arc et Domrémy ; — extrait des Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Langres. — Paris, 1851, in-4°, 15 pages.

Jeanne d'Arc, ou la Fille du peuple au XV^e siècle, drame en vers. — Paris, 1851, 1 vol. in-12.

Souvenirs du Bassigny champenois; — *Jeanne d'Arc et Domrémy*; — extrait des Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Langres. — Paris, 1851, in-4°, 15 pages.

ROSSIGNOL.

Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses Etats. — Autun, Paris, 1851, 1 vol. in-8°.

P.-M. ROUX (de Marseille).

Actes du Congrès des vigneron français, 3^e session. — Marseille, 1844, in-8°, 224 pages.

Rapport à la Société de Statistique de Marseille sur un projet de statistique permanente; — *Tableau de statistique destiné à la réalisation de ce projet.* — 36 pages in-folio, Marseille, 1850.

Actes de la XVIII^e session du Congrès; — une des médailles d'argent qui ont été frappées en l'honneur de la même session.

SAULNIER (FRÉDÉRIC).

Invective contre l'abominable parricide attenté sur la personne du roi très-chrétien Henri IV, roi de France et de Navarre, par Pierre CONSTANT, docteur ès-droit, natif de Langres. — Paris, 1695 (réimpression *fac-simile*), in-12, 14 pages, Rennes 1850.

Ode à M. de Chastillon, par LALLIER. — Réimpression, in-8°, 8 pages, Rennes, 1851.

SEURE (O.)

Le Divorce (pièce de vers). — Paris, 1851, in-8°, 19 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

Premier volume des *Mémoires de la Société.* — Orléans, Paris, 1851, 1 vol. in-8°.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Bulletins de cette Société (n^{os} 2 et 3, année 1851). — Amiens, 1851, in-8°, 164 pages.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE ET DE LITTÉRATURE DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE.

Bulletin de cette Société (cahiers de mai, juin, juillet et août 1851), — in-8°, 4 pages.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE D'ORLÉANS.

Séance solennelle et publique pour la remise des médailles aux lauréats, 15 septembre 1851, in-8°, 18 pages.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET DES ARTS DE CARCASSONNE.

Statuts de cette Société, — 1851, in-8°, 16 pages.

Les trois premières livraisons des *Mémoires de la Société*. — Carcassonne, 1849-50-51, in-8°, ensemble 272 pages.

SOULTRAIT (GEORGES DE)

Abrégé de statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers, extrait du *Bulletin monumental*, publié à Caen. — Paris, 1851, in-8°, 54 pages.

Notice sur le château de Villeneuve, en Auvergne. — Paris, 1849, in-8°, 12 pages.

STASSART (BARON DE).

Rapport sur le concours ouvert par l'Académie royale de Belgique pour la meilleure pièce de vers français consacrée à la mémoire de la reine Louise d'Orléans; — extrait du tome XVIII des *Bulletins de l'Académie royale*, — in-8°, 16 pages.

Note destinée à rectifier deux faits historiques; — extrait du tome XVIII des *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, — in-8°, 3 pages.

VIGNERAL (DE).

Enseignement agricole. — 1^{er} cahier, *de l'amélioration de la race bovine*. — Argentan, 1851, in-24, demi-feuille d'impression; 2^e cahier, *des Engrais*, idem; 3^e cahier, *de la Jachère*, idem; 4^e cahier, *Composition de la terre végétale*, idem; 5^e cahier, *Drainage*. — 1851, idem.

Manuel populaire d'agriculture à l'usage des cultivateurs de l'arrondissement d'Argentan. — Argentan, 1848, in-8°, 92 pages.

VIOT (LÉON).

Caisses de la Providence agricole. — In-8°, 8 pages.

Greniers communaux de prévoyance. — Tours, 1851, in-8°, 8 pages.

WATSON.

Etudes sur la langue anglaise. — Paris, 1851, 1 vol. grand in-24.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

MÉMOIRES (SUITE).

QUATRIÈME SECTION. — ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

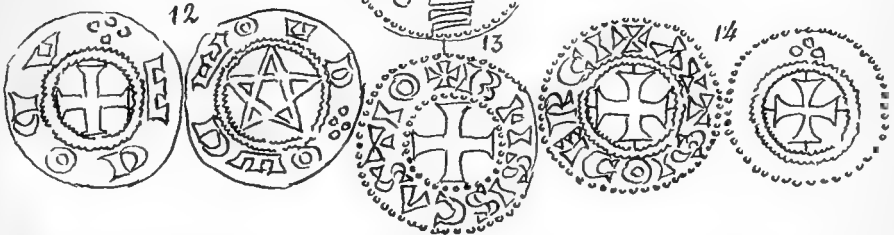
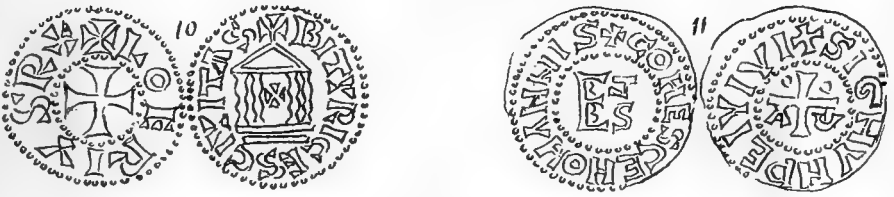
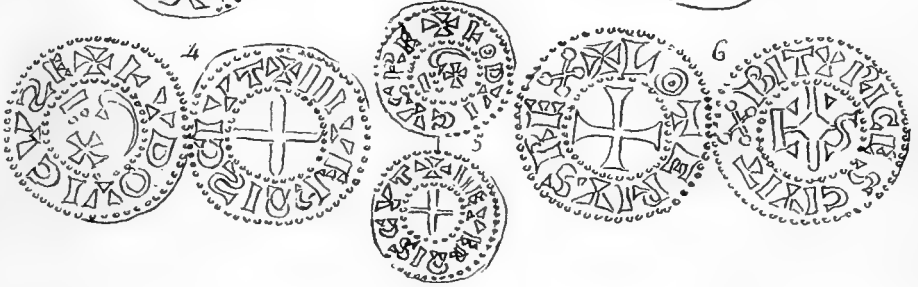
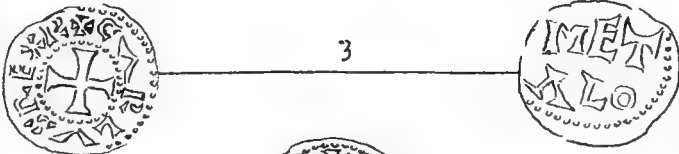
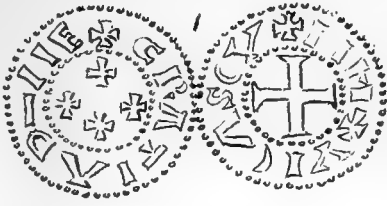
Mémoire sur la première question du programme, ainsi conçue : « <i>L'Aquis segeste</i> de la carte de Peutinger était-il décidément à Montbouy? — Résumer les motifs qui peuvent faire pencher pour l'affirmative. — Quelles sont les voies romaines qui conduisaient à cette localité? » par M. F. Dupuis.....	Page 1
Notes sur les villes gallo-romaines, par M. de Fontenay.....	22
L'abbaye de Saint-Mesmin-de-Mixi, par M. l'abbé Rocher.....	27
Réponse à la 14 ^e question, ainsi conçue : « A quelle époque précise les rois acquirent-ils le droit absolu de conférer la noblesse? — Comment les pairies et les grands duchés du royaume perdirent-ils ce privilège? » par M. Ed. de Barthélemy.....	37
Développement des biens de roture et origine de la petite propriété dans les campagnes, par M. Ed. de Barthélemy.....	41
Sur la petite propriété, par M. Pillou.....	44
Note sur la réunion, au chef-lieu de chaque département, des minutes des notaires, par M. de Vassal.....	48
Note sur la réunion, au chef-lieu de chaque département, des titres anciens qui existent dans les greffes, par M. Raymond Bordeaux.....	53
Mémoire sur les anciens impôts directs de la généralité d'Orléans, par M. A. Dupré.....	55
Esquisse historique sur les anciens péages abolis en 1790, par M. Cotelle.....	69

Découverte monétaire à Châteauneuf-sur-Cher, par M. Berry.....	93
Notice historique sur la crypte de Léré, par M. Marchand.....	105
Notice sur l'Hermès tricéphale, monument gallo-romain de la Côte-d'Or, par M. J.-F.-J. Pautet.....	111
Mémoire sur l'église de Saint-Aignan de Cosne, par M. Marchand.....	115

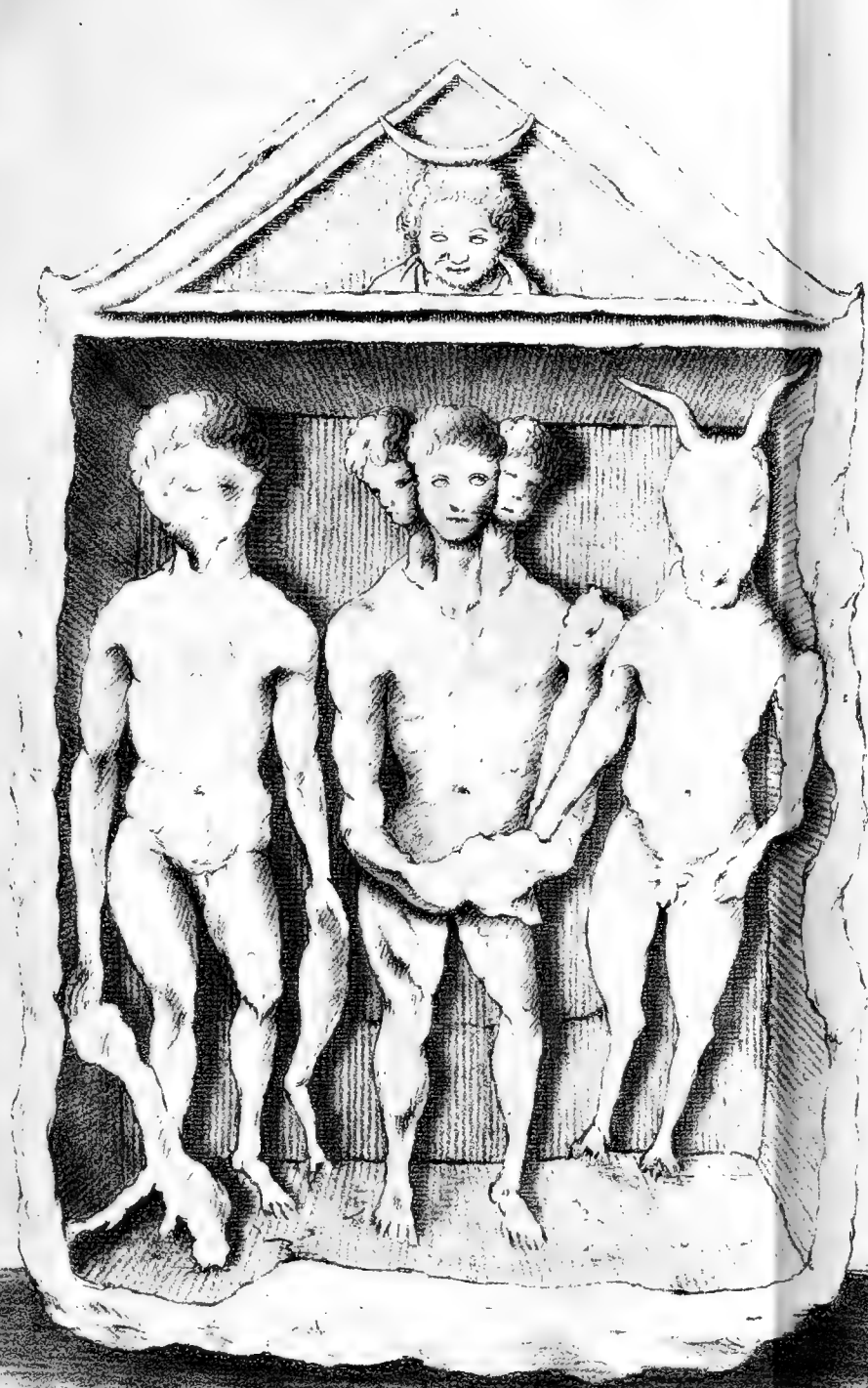
CINQUIÈME SECTION. — LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Mémoire sur le beau dans la littérature et dans les arts, par M. le comte de Mellet.....	129
Mémoire sur les œuvres de Théodulphe, par M. Dupré.....	156
Mémoire sur l'Université d'Orléans, par M. Dupré.....	176
Etude sur le langage des riverains de la Loire, par M. Paul Huot.....	200
Mémoire sur les effets de la centralisation sur l'art en général et spécialement sur l'architecture, par M. Pillon.....	229
Mémoire sur cette question : « Le monde littéraire, poétique et artistique a-t-il des lois comme le monde matériel? » par M. Roumain de La Rallaye.....	255
Mémoire sur les œuvres littéraires et artistiques inspirées par Jeanne d'Arc.....	249
Mémoire sur le même sujet, par M. Dupuis.....	266
L'art contemporain en Italie, par M. Dumesnil.....	306
Législation sur les antiquités, les fouilles et les beaux-arts à Rome et dans les Etats pontificaux, par M. Dumesnil.....	329
Le microscope à gaz hydrogène, par M. l'abbé Auber.....	350
Vers écrits sur le premier feuillet d'un album, par M. Lhomme..	358
Au Congrès scientifique, à la ville d'Orléans, par M. l'abbé Auber.....	360
Composition des bureaux.....	366
Liste des membres du Congrès.....	368
Liste des sociétés savantes qui ont envoyé leur adhésion.....	395
Liste des ouvrages offerts.....	395







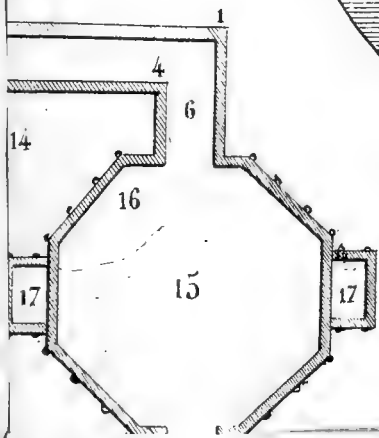
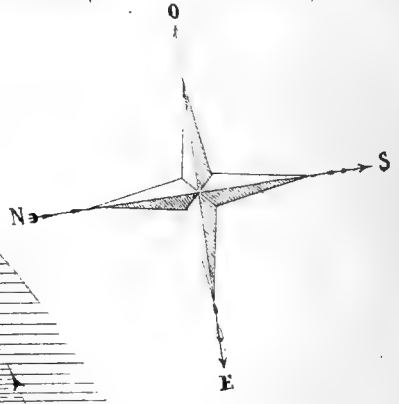


MONUMENT GALLO-ROMAIN

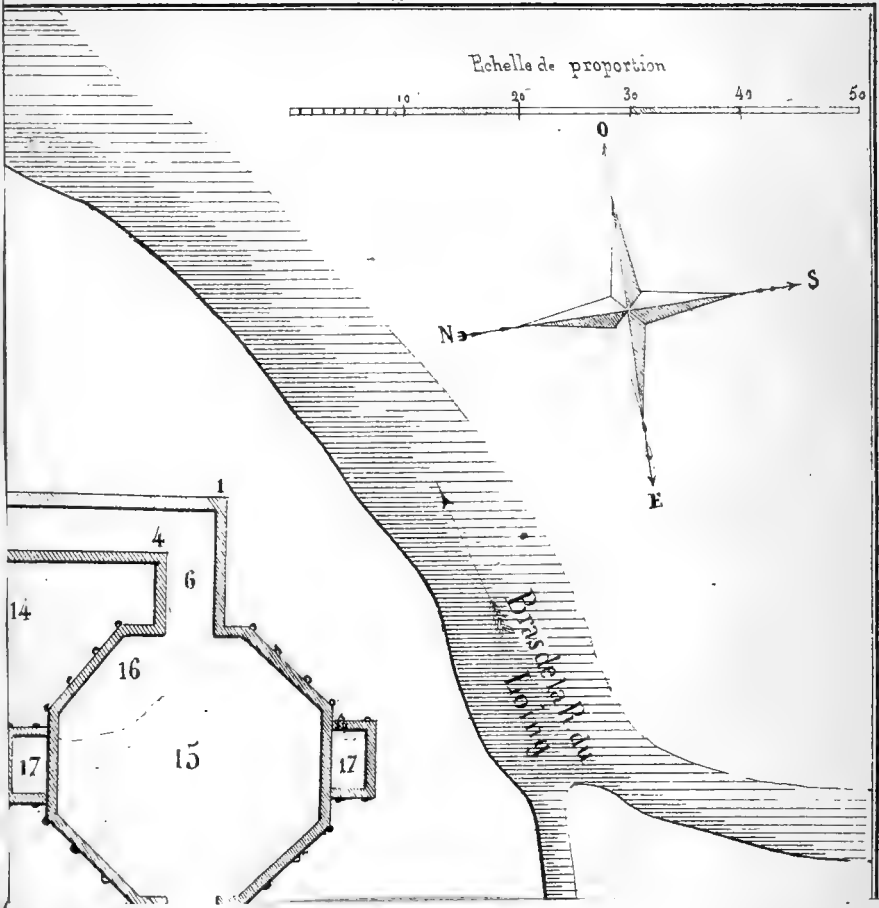
trouvé dans le département de la Côte d'Or.

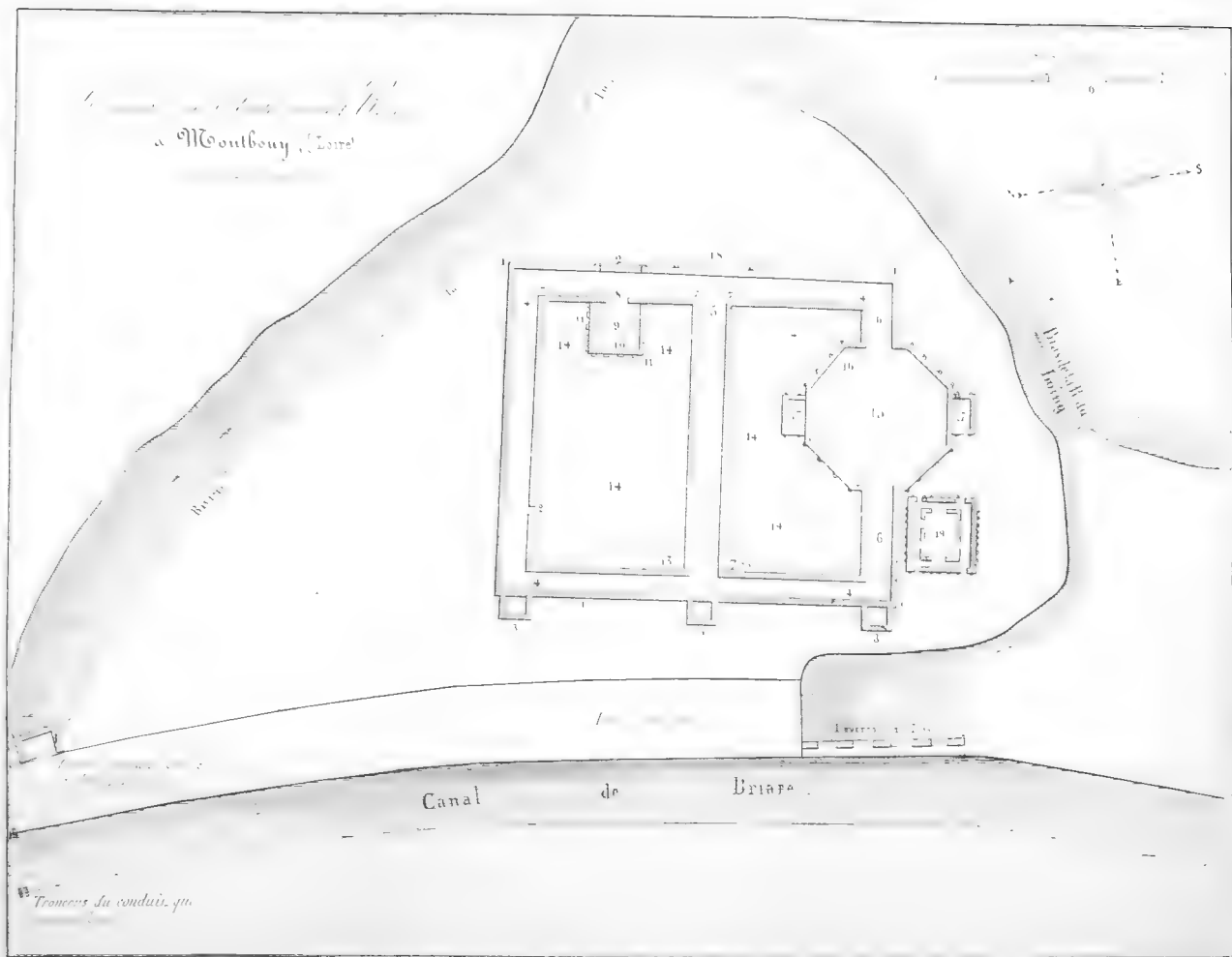


Echelle de proportion



Bras de la Rivière





LEGENDE.

1. Mur ocrente avant 6^m 50^c d'épaisseur, 51^m de longueur du sud au nord, 61^m de l'est à l'ouest.
2. Entrée de l'établissement.
3. Tours carrées (6^m 40^c sur 5^m 80^c), n'ayant à leur base aucune entrée.
4. Allée (6^m 40^c de largeur), faisant le tour de l'établissement.
5. Allée (6^m 50^c de largeur), séparant les deux parties de l'établissement.

6. Vase conduisant au bassin octogone.
7. Mur enfermant la 1^{re} partie de l'établissement (6^m 90^c).
- 7 bis. Mur enfermant la 2^e partie.
8. Entrée.
9. Chambre qui s'est pavée en mosaïque (10^m sur chaque face).
10. Partie creusée de la croûte formant plancher et laissant voir au-dessous de sa surface des pierres sont encastrées de silex.

11. Mur en briques et pierres, orné de pilastres engagés.
12. Bassin octogone ayant une trace de fosse.
13. Fouille qui a mis à découvert une croûte formant plancher.
14. Parties non explorées.
15. Bassin octogone ayant des murs de 6^m 30^c, de diamètre de 25^m, et orné en dehors de colonnettes engagées en briques et en pierres.

16. Partie fondée sur un sol découvert une base en coeurs blancs, formant planchers, assis sur un socle de béton. Les murs sont intérieurement revêtus de ciment coloré en rouge et en bleu.
17. Tours carrées.
18. Mouvement de terre circulaire, en des fondations n'ont rien fait découvrir.
19. Ratumet en dehors de l'établissement adossé à l'extérieur des colonnettes engagées en briques et en pierres; probablement un temple.



